





---

# LIBRAIRIE DROZ

---

Tous droits réservés par la Librairie Droz SA en vertu des règles de propriété intellectuelle applicables. Sans autorisation écrite de l'éditeur ou d'un organisme de gestion des droits d'auteur dûment habilité et sauf dans les cas prévus par la loi, l'œuvre ne peut être, en entier ou en partie, reproduite sous quelque forme que ce soit, ni adaptée, représentée, transférée ou cédée à des tiers.

All rights reserved by Librairie Droz SA as proscribed by applicable intellectual property laws. Works may not, fully or in part, be reproduced in any form, nor adapted, represented, transferred or ceded to third parties without the written authorization of the publisher or a duly empowered organization of authors' rights management and except in instances provided for by law.

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution - pas d'utilisation commerciale - pas de modification 2.5 Suisse License. Pour obtenir une copie de la licence visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> ou envoyez une lettre à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use - No modification 2.5 Suisse License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> or send a letter to Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Pour toutes informations supplémentaires, merci de contacter l'éditeur : [droits@droz.org](mailto:droits@droz.org)

For any additional information, please contact the publisher : [rights@droz.org](mailto:rights@droz.org)

# Travaux d'Humanisme et Renaissance

N° DCXX

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

MICHEL DE L'HOSPITAL

# *CARMINA*

Livre V

sous la direction de  
PERRINE GALAND-WILLEMEN et LORIS PETRIS

Édité, traduit et commenté par  
DAVID AMHERDT, LAURE CHAPPUIS SANDOZ,  
PERRINE GALAND-WILLEMEN, LORIS PETRIS  
et RUTH STAWARZ-LUGINBÜHL

avec la participation de  
CHRISTIAN GUERRA



DROZ

L'étape de la prépresse de cette publication a été soutenue  
par le Fonds national suisse de la recherche scientifique



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

[www.droz.org](http://www.droz.org)

*Avec le soutien de*



ISBN : 978-2-600-06226-8  
ISBN PDF : 978-2-600-16226-5  
ISBN EPUB : 978-2-600-36226-9  
DOI : 10.47421/droz62268  
ISSN : 0082-6081

© 2021 by Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève.  
All rights reserved. No part of this book may be reproduced, translated, stored or transmitted  
in any form or by any means, electronic, mechanical, photo copying or otherwise  
without written permission from the publisher.

## INTRODUCTION

Le cinquième livre des *Carmina* de Michel de L'Hospital est marqué par une plus grande cohérence chronologique par rapport aux livres précédents, le premier livre s'étirant par exemple sur près de treize ans (1543-1556) et le troisième livre sur vingt-deux ans (1546-1568). Composées durant cinq ans (1556-1561), ces épîtres ont été rédigées surtout entre le printemps 1558 et le début de l'automne 1559, en l'espace d'une année et demie, visiblement sous l'influence d'événements politiques majeurs sur lesquels L'Hospital entend adosser son écriture poétique, qu'il confie désormais en partie aux soins de l'imprimeur Frédéric Morel<sup>1</sup>. Elles précèdent de peu l'accession à des responsabilités éminentes mais

Date	Destinataire	Statut	Numérotation	Incipit
juillet 1556	Marguerite de France	princesse	V, 3	« <i>Afflictum, Regina, malis...</i> »
peu après le 24 avril 1558	-		V, 1	« <i>Mene etiam cantare iubes et ludere versu</i> »
début mai 1558	Charles de Lorraine	cardinal	V, 4	« <i>Si pacem tecum referes...</i> »
début octobre 1558	Jean de Morvillier	évêque	V, 5	« <i>Siquis agro longe veniens...</i> »
août 1559	Charles de Lorraine	cardinal	V, 7	« <i>Hoc etiam oculis munus tibi, Carole, nostris...</i> »
août 1559	(François II)	roi	V, 8	« <i>Coelesti est oleo Mariae Puer unctus ad aram...</i> »
fin septembre 1559	François Olivier	chancelier	V, 6	« <i>Vobiscum Remos una comes...</i> »
fin février 1560	Marguerite de France	princesse	V, 9	« <i>Treis adeo totos descripsit...</i> »
printemps 1561	Charles de Lorraine	cardinal	V, 2	« <i>Hunc etiam cari morbo qui...</i> »

<sup>1</sup> Six pièces de L'Hospital paraissent coup sur coup en 1558 en plaquette : II, 8 à Marguerite de France ; IV, 1 sur le mariage de Marie Stuart et François II (avec des pièces de Du Bellay) ; IV, 2 *De Caleti et Guinae* et VII, 8 (avec *In reditum eius ducis* de Du Bellay) ; IV, 3 *De Theavilla capta* ; V, 4 *De Pace carmen*. Voir M. Magnien, « Le plomb et les sceaux : les publications poétiques de Michel de L'Hospital chez Frédéric Morel (1558-1560) », dans *Michel de L'Hospital chancelier-poète*, p. 43-78 ; pour les abréviations, voir p. 357.

périlleuses, honneurs qui sont « autant d'escueils à la vertu »<sup>2</sup>, comme le montrent, dans toute l'Europe, les destins de nombreux chanceliers, de More à Gattinara<sup>3</sup>.

Entre les premiers livres des *Carmina* marqués par une poétique intimiste essentiellement de circonstance et les derniers livres tournés vers d'amples réflexions philosophiques et religieuses, le livre V des *Carmina* occupe une position cardinale, même s'il n'est pas certain que la *dispositio* d'ensemble soit entièrement imputable à L'Hospital. Les enjeux politiques et militaires y jouent un rôle majeur, qu'il s'agisse de la paix, du lien civil, de la corruption qui gangrène le royaume ou encore de la manière de bien régner. L'on voit déjà se dessiner les contours d'une éthique individuelle et politique dont L'Hospital résumera les fondements dans son dernier discours, le 26 juillet 1567 : *integritas, aequitas et prudentia*<sup>4</sup>.

Comme dans les autres livres, la *varietas* rhétorique permet ici de juxtaposer des sujets divers, L'Hospital passant parfois, au sein d'une même pièce, du *sermo* détendu de la conversation privée à une *contentio* téléologique visant à célébrer ou persuader. Dédié au grand ami Jacques Du Faur, l'*Iter Nicaeum* (V, 9) oscille ainsi entre pittoresque et consolation, léger lorsqu'il se plaît à décrire les frasques du bouffon Bogomare mais grave quand il s'agit d'évoquer la tristesse de Marguerite de Savoie ou de commenter les fortifications de Villefranche-sur-Mer. La *copia* est de fait l'une des marques du grand poète, qui sait varier à-propos les différents registres et se faire Protée, comme le suggérait Joachim Du Bellay dans *La Deffence*<sup>5</sup>.

La question politique domine néanmoins ce livre V. Les épîtres V, 1 et V, 8 énoncent les principes du bon gouvernement et l'épître V, 5 prescrit l'obéissance au roi. À l'exposé des devoirs des gouvernants, déjà esquissé il est vrai par exemple en II, 13, 70-74 *De Meti urbe capta*, s'ajoute l'évocation des périls de la cité, à travers le motif de la ruine des royaumes et des civilisations qui deviendra dominant<sup>6</sup> : dans les discours comme dans les *Carmina* et jusque dans la devise de L'Hospital, l'isotopie de l'écroulement des mondes s'imposera de plus en plus

<sup>2</sup> Guillaume Du Vair, *Traité de la constance et consolation es calamitez publiques*, éd. J. Flach et F. Funck-Brentano, Paris, Sirey, 1915, p. 84. L'Hospital représente sa chute du pouvoir en VI, 12, 25-27 et VII, 1, 199-200.

<sup>3</sup> Voir *L'Humanisme au pouvoir ? Figures de chanceliers dans l'Europe de la Renaissance (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, éd. D. Crouzet, É. Crouzet-Pavan, L. Petris et C. Revest, Paris, Garnier, 2020.

<sup>4</sup> *Discours et correspondance*, p. 99. Voir F. Hildesheimer et M. Morgat-Bonnet, *Le Parlement de Paris. Histoire d'un grand corps de l'État monarchique XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2018, p. 375-377.

<sup>5</sup> « Et qu'ainsi soit, qu'on me lyse un Demosthene, et Homere Latins, un Ciceron et Vergile François, pour voir s'ilz vous engendreront telles affections, voyre ainsi qu'un Prothée vous transformeront en diverses sortes [...] » (I, 5 ; éd. H. Chamard, Paris, Didier, 1970, p. 36-37). Voir le commentaire de II, 5, 78 dans L'Hospital, *Carmina*, t. II, p. 102.

<sup>6</sup> Voir notamment V, 9, 173, 252-253 et 435-438 ainsi que la fin de VI, 1 et VI, 6 ; VII, 3, 11 ; VII, 6, 89-91.

comme une hantise, dans le sillage de la réflexion d'Augustin sur l'utilité des tribulations temporelles en lien avec la chute de Rome<sup>7</sup>.

L'espace du quant-à-soi demeure présent dans ces épîtres, où L'Hospital laisse une place à l'*otium* lettré qui permet à l'âme de se ressourcer par les Lettres et la contemplation sans s'adonner à une oisiveté qui serait dangereuse<sup>8</sup>. Pétrarque en avait montré le chemin lorsqu'il expliquait ne se sentir maître de lui-même que dans l'*otium*, lorsque la plume « de [s]on repos retire un continuel travail, de [s]on occupation exige du repos pour elle »<sup>9</sup>. Au début de V, 2 ainsi qu'à la fin de V, 6, L'Hospital rappelle de même que le loisir lettré aide les humains à s'extraire de leur brutalité et de leur rigidité pour accéder à l'*humanitas*<sup>10</sup>, à travers une triple dynamique qui repose sur la réflexion, l'écriture et la lecture comme le recommandait Pline le Jeune<sup>11</sup> : l'*eruditio* est la sortie d'une rudesse naturelle et l'occasion d'accéder à une forme supérieure d'existence, à la plus haute réalisation de soi grâce au *logos*, à la fois pensée et parole ; son absence engendre ignorance et violence. « *Qua ratione sunt homines misologoi. Ineruditi homines contentiosi et gloriae cupidi sunt* », comme le relève L'Hospital dans ses notes autographes sur Platon<sup>12</sup>.

Pourtant, même si l'*otium* reste présent, sa place se réduit singulièrement dans ce livre tourné vers les *negotia*, la chose publique et les enjeux politiques. Ainsi, à la fin de V, 6, lorsque L'Hospital se décrit entre train de se livrer à ces « bagatelles »<sup>13</sup> que sont ses vers (prétend-il), il s'est plu à évoquer longuement ses obligations professionnelles et à imaginer la cérémonie du sacre à laquelle il n'a pas pu assister, tant il était occupé. La *patria* le réclame désormais et sa réflexion éthique s'élargit à la sphère politique<sup>14</sup>.

<sup>7</sup> Voir I, 10, 136 et 141 ; I, 13, 172 ; II, 6, 27 et 158 ; II, 8, 148 ; II, 11, 19-23 et 35-37 ; II, 13, 70-74 ; IV, 1, 117-118 ; IV, 3, 58-62 ; IV, 7, 122-125 ; IV, 8, 109-111 ; VI, 12, 25-27 ; VII, 1, 199-200, ainsi que saint Augustin, *O. c.*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, 2 vol., t. II, p. 579 et le *De patientia*, t. II, p. 491-510. Sur le sentiment de décadence, voir L. Petris, « La *translatio studii* à la Renaissance, entre propagande, nostalgie et perfectibilité », dans *L'Humanisme à l'épreuve de l'Europe (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Histoire d'une transmutation culturelle*, éd. D. Crouzet, É. Crouzet-Pavan, P. Desan et C. Revest, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 27-40.

<sup>8</sup> Voir notamment VII, 1, 112-113 : *Nullum non vitium producit inertia, sive / Ingenio es celeri seu tardo*.

<sup>9</sup> Pétrarque, *Le Familiari*, éd. U. Dotti, Urbino, Argalia, 1974, t. II, p. 625 ; trad. dans M. Fumarioli, *La République des Lettres*, Paris, Gallimard, 2015, p. 126-127. Voir *Carmina*, t. IV, p. 9-10.

<sup>10</sup> À l'arrière-plan, voir notamment II, 16 à Lancelot de Carles ainsi qu'A. Gennai, *L'Idéal du repos dans la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Garnier, 2011.

<sup>11</sup> V, 2, 15-16 : *aliquid vel cogito mecum, / Scribo, legove* ; voir le commentaire.

<sup>12</sup> BNF, Dupuy 491, fol. 98 v<sup>o</sup>.

<sup>13</sup> V, 6, 58. Sur les *nugae* et les *levia carmina*, voir *Carmina*, t. I, p. 21.

<sup>14</sup> Voir notamment M. Greengrass, « Passions and the *Patria* : Michel de L'Hospital and the Reformation of the French Polity in the Wars of Religion », dans « *Patria* » und « *Patrioten* » vor dem *Patriotismus. Pflichten, Rechte, Glauben und die Rekonfigurierung europäischer Gemeinwesen im 17. Jahrhundert*, éd. R. von Friedeburg, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2005, p. 287-308.

## Célébration et prescription

Du mariage princier évoqué en V, 1 et V, 9 à la douceur royale recommandée en V, 8, le livre V est articulé autour des liens, conjugaux ou civils, réels, potentiels, menacés ou brisés, à l'image de la dernière pièce où plane l'ombre du deuil qu'endure Marguerite de Savoie, jeune mariée rendue mélancolique par la mort de son frère Henri II. L'Hospital se fait panégyriste gallican, célébrant la « docte Lutèce » des poètes (V, 1, 6) héritière de la *translatio studii*, réécrivant l'Histoire des campagnes de Henri II (V, 5), louant Henri II et ses généraux protecteurs de l'unité territoriale du royaume (V, 5, 177-266) ou encore fustigeant Philippe II et Charles Quint (V, 4). Mais il oriente cette rhétorique démonstrative vers des fins didactiques et prescriptives, mêlant les tonalités épiques et parénétiqes comme il le faisait en II, 13 à Henri II, en II, 14 et en II, 19 à propos de la poésie de Ronsard. L'injonction sous-tend l'épidictique et ramène sans cesse à l'éthique : il s'agit avant tout de célébrer l'idéal que prescrit le magistrat-poète désormais visionnaire. Baïf l'a bien vu, lui qui titre *Remonstrance* sa traduction de l'épître IV, 2. Que L'Hospital incite à la guerre (V, 4) ou à la paix (V, 5), il pose désormais en conseiller du prince, *vir amans patriae* (V, 5, 436), garant d'une vision collective à long terme (V, 5, 361-366 et 372-374).

L'Hospital célèbre en V, 1 l'union du futur François II et de Marie Stuart, alliance dont l'Écosse est la clé, et il loue les deux piliers du royaume que sont les deux frères lorrains, apparentés à la jeune mariée (V, 1, 75-80 ; V, 2 ; V, 4 ; V, 5, 399-485). Mais sa visée est surtout d'avertir son lecteur et de recommander une ligne de conduite, qu'il s'agisse de refuser une paix négociée à n'importe quel prix et un traité « nuisible et injuste » (V, 5, 439) ou de mettre un frein à la corruption morale et à la *lingua nocens* fustigée en V, 3 ainsi que dans le discours du sacre.

### Le *Discours du sacre*

Dans cet ensemble assez disparate, le *Discours sur le sacre de François II* (V, 8) forme un axe politico-poétique majeur qui réunit la satire des vices présents<sup>15</sup> et l'énoncé d'un idéal politique essentiellement érasmien, annonciateur des discours politiques en français. Dans l'édition de 1585<sup>16</sup>, cette pièce, ainsi que V, 7 qui la présente, ouvrent le livre V, preuve de l'importance qu'elles revêtaient aux yeux des éditeurs. L'Hospital y détaille par le menu les devoirs résumés dans le serment que le chancelier François Olivier reçut du roi lors de son sacre le 18 septembre 1559 à Reims : « appuntandosi il gran cancelliere con un libro in

<sup>15</sup> Notamment la cupidité des puissants (V, 3, 158-161), la violence des soldats non payés (V, 2, 30) et des mercenaires infidèles (V, 4, 23-36), les ravages de l'Envie (V, 3, 1-2) et l'ingratitude du peuple (V, 5).

<sup>16</sup> *Michaelis Hospitalii Galliarum Cancellarii Epistolarum seu Sermonum libri sex*, Paris, Robert II Estienne pour Mamert Patisson, 1585, p. 254-266.

mano fece [il re] il giuramento solenne di osservare et diffendere la relligione, le leggi et constitutioni del regno et la giustitia »<sup>17</sup>. Ce miroir du prince est ainsi un discours succinct *in absentia* qui reflète les immenses devoirs qui attendent le nouveau roi. Le *Est parvum, fateor* de V, 7, 3 a ainsi valeur de litote.

À la fin du mois de juillet 1559, L'Hospital, « governatore che era di Madama Margherite duchessa di Savoya » et tenu pour « persona di gran bontà et di molta intelligentia »<sup>18</sup>, entre au Conseil privé et il assume pleinement ce rôle de conseiller du prince dans l'épître V, 8, où il formule un idéal politique fondé sur la responsabilité personnelle, l'exigence morale et le gouvernement par l'exemplarité. Alors que les chanceliers Duprat et Poyet avaient encouragé une conception autoritaire du pouvoir, L'Hospital souhaite une monarchie ancrée sur la modération et la clémence comme force suprême conciliant puissance et mesure<sup>19</sup>. Il appartient ainsi au bon roi-philosophe – bien différent du prince de Machiavel – de susciter l'amour des sujets plus que leur crainte, d'avertir plus que de punir<sup>20</sup>. Le jeune François II étant perçu comme « malinconico, collerico ed ostinato »<sup>21</sup>, la recommandation a valeur de mise en garde et, sur la question de la punition des hérétiques, L'Hospital renvoie dos à dos catholiques et calvinistes en postulant, dans une tradition éthique aristotélicienne, la supériorité du *vir bonus* modéré, qui se tient éloigné des extrêmes et se montre par là-même presque invulnérable<sup>22</sup>.

Cette modération est supérieure en ce sens qu'elle inclut la puissance, la possibilité de punir quand il le faut et l'affirmation de l'autorité royale, que L'Hospital martèlera à la tribune et commentera dans ses notes inédites : « Le Roy n'est obligé de vous appeler, ne de suivre vostre conseil [...] et ne devez trouver estrange si le Roy prand advis de telz qu'il luy plaist. Est-ce à vous de luy dire : "Pourquoy ne prenés vous ou suivés mon conseil" »<sup>23</sup>.

Ce discours du sacre a, de toute évidence, marqué les esprits et notamment le milieu des catholiques modérés érasmiens. Ainsi, dans une lettre du 16 octobre 1559 au chancelier François Olivier, qui accompagne l'envoi de cette *Fr. Reg. inauguratione doctissima epistola*, Jean de Morel commente ce qui lui paraît être

<sup>17</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 250 r°, longue description du sacre de François II par Giovanni Michiel, 18 septembre 1559.

<sup>18</sup> *Ibid.*, fol. 221 r°, Giovanni Michiel au doge, 30 juillet 1559.

<sup>19</sup> A. Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de L'Hospital*, Paris, De Boccard, 2005, p. 281-285 et 567.

<sup>20</sup> *Magis admonendi quam puniendi*, notes autographes sur l'*Apologie de Socrate* de Platon dans BNF, Dupuy 491, fol. 97 r°.

<sup>21</sup> *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, a cura di L. Firpo, vol. 5, Francia (1492-1600), Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 377 (Giovanni Soranzo, 1558).

<sup>22</sup> *Non potest vir bonus ab improbo laedi*, notes autographes sur l'*Apologie de Socrate* de Platon dans BNF, Dupuy 491, fol. 97 r°.

<sup>23</sup> Berlin, Staatsbibliothek, Sig. Darmstaedter, 2h 1561 (autogr. inédit).

le texte essentiel de L'Hospital, « *tuus, imo et noster* », pédagogue du roi et poète-Orphée qui parvient à lier la poésie et l'éthique, la *suavitas* et le *candor* à la *gravitas* et à l'*utilitas* :

*Verum suavitatis, candoris gravitatisque plenissima [de Fr. Reg. Inauguratione doctissima epistola] atque adeo eorum praeceptorum, quae ad sapientem, pium fortemque Regem Regnique gubernatores praecipue pertinere videntur ; nihil equidem (siquid in ea re iudicare possum) memini nostro ab Hospitalio unquam legere, vel gravissimo tuo iudicio dignius vel in moribus accommodatius atque utilius hacce una ipsius lucubratiuncula. In [ea] quidem exquisita quadam ingenii consiliique ratione nec minori profecto animi moderatione ac dexteritate eum usum esse facile animadvertes, ad ingenia videlicet principum hominum atque huius Imperii procerum permulcenda, trahenda atque ducenda eo ut quod aequum est, quod bonum, sanctum, ho[die] et perpetuo duraturum, veris animis tandem suscipiant et amplectantur*<sup>24</sup>.

En vérité il s'agit là d'une [épître] remplie au plus haut point de douceur, d'honnêteté et de gravité, ainsi du reste que de ces préceptes qui, on le voit, visent à former un roi sage, pieux et courageux ainsi que des précepteurs royaux ; assurément il ne me souvient point d'avoir jamais lu écrit de notre cher L'Hospital qui fût (si je puis être juge en la matière) plus digne de ton très rigoureux jugement ou plus apte et plus utile à la morale que cet unique opuscule de sa main. Dans [cette épître], il a raisonné avec une intelligence et une sagesse rares et assurément aussi usé de mesure et d'habileté, comme tu le verras aisément, dans le but de charmer, d'entraîner et de conduire les esprits des princes et des grands de ce royaume à recueillir et embrasser enfin d'une âme sincère ce qui est juste, ce qui est bien, ce qui est sacré, aujourd'hui et pour toujours.

Tout comme Scévole de Sainte-Marthe traduit l'épître V, 6 à François Olivier, Joachim Du Bellay traduit rapidement V, 7 et V, 8, dont il propose ensuite une *amplificatio* dans son *Ample Discours au Roy sur le fait des quatre Estats du Royaume de France*, texte encore trop souvent attribué à L'Hospital lui-même<sup>25</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le discours du sacre sert même des idéologies opposées. Petit-fils d'Antoine Loysel, Claude Joly l'utilise contre Mazarin, expert « en l'art infame

<sup>24</sup> München, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 10383, fol. 131 r<sup>o</sup>, Jean de Morel à François Olivier, 16 octobre 1559. Morel a tenté, en vain, de faire parvenir l'épître V, 6 à Olivier « *versiculos suos* [de L'Hospital], *perpaucos quidem illos, atque elegantes sane et pervenustos, recens a se factos, tibi que dicatos* ». Pour un commentaire, voir Ph. Ford, *The Judgment of Palaemon. The Contest between Neo-Latin and Vernacular Poetry in Renaissance France*, Leyde, Brill, 2013, p. 214-215. Voir aussi la lettre du 16 juillet 1558 de François Olivier à L'Hospital, qui commente les qualités poétiques de III, 1 (*Discours et correspondance*, p. 146-150).

<sup>25</sup> S'y trompèrent même E. Dupré-Lasale (DL, t. I, p. 93 et 319 et t. II, p. 153-154) et H. Charnard (*Joachim Du Bellay*, p. 440). La traduction de Du Bellay (*O. poët.*, t. VI, p. 167-187 ; pour son *Discours au Roy sur le fait de ses quatre Estats*, p. 193-237) ne paraîtra qu'en 1560 chez Frédéric Morel.

de fourber » : ajoutant sa traduction de V, 7 et V, 8 à la suite de son *Recueil de Maximes véritables et importantes pour l'Institution du Roy* (1652), il note que L'Hospital imita Lycurgue, tuteur de Charillus, roi de Sparte, qui « voulut orner le regne de son pupille par toutes ces belles et sages loix qu'il composa pour ce peuple »<sup>26</sup>. La traduction du *Discours du sacre* de L'Hospital par Charles Perrault, qui y voit « plustost des propheties de ce que nous voyons que de simples instructions pour un jeune Roy », lui permet au contraire de célébrer le roi de France. Dans sa lettre à Valentin Conrart<sup>27</sup>, Perrault explique viser dans sa traduction le « stile mediocre, si loué des Anciens, si facile en aparence et si difficile en effect », éloigné « de la hauteur du poeme heroique » comme « de la bassesse du comique rampant ». De toute évidence, le XVII<sup>e</sup> siècle se montre fasciné par ce chancelier vigoureux et malheureux et il le remodèle, qu'on loue comme Peiresc sa « prudente direction »<sup>28</sup> ou qu'on célèbre comme Naudé sa « force d'esprit » contre les « âmes couardes et pusillanimes »<sup>29</sup>.

### Le serviteur, le sage et le poète : L'Hospital en quête d'un *èthos*

Désireux d'affirmer sa pensée politique, L'Hospital esquisse aussi un cheminement plus intime, à la fois poétique, moral et spirituel. Il se peint d'abord en serviteur du roi (V, 1, 7-8), chargé du soin de l'État (V, 1, 89), conseiller des puissants (V, 4) accaparé par sa fonction au point qu'il ne peut même pas assister au sacre du roi (V, 6). Mais il se façonne aussi un *èthos* plus complexe de sage stoïcien et chrétien, toujours menacé par la Calomnie et l'Envie, contre lesquelles ses meilleurs remparts seront Marguerite de France (V, 3, 1-3) et le cardinal de Lorraine (V, 8, 141-143) – ce dernier allait pourtant, lors d'une vive querelle en 1566, le traiter de « nimico del Papa [...] essendo egli atheista, sua moglie calvinista et la figliuola puttana »<sup>30</sup>. L'épître V, 5 se clôt ainsi sur les figures d'Aristide et de Scipion l'Africain, dont le dévouement à la *res publica* est récompensé par l'ingratitude des concitoyens. L'Hospital oppose à celle-ci la

<sup>26</sup> P. 297.

<sup>27</sup> Éditée en annexe, avec la traduction, p. 340.

<sup>28</sup> *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, éd. P. Tamizey de Larroque, Paris, Impr. nat., t. II, 1890, p. 451 ; voir aussi t. I, p. 175, 206 et 245, où Peiresc envoie en avril 1627 aux Dupuy le mémoire de L'Hospital édité dans L. Petris, « Un mémoire confidentiel de Michel de L'Hospital aux ambassadeurs au concile de Trente (1563) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2003, p. 17-32.

<sup>29</sup> Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, p. 160. Le passage est repris par Pierre Bayle, dans l'article « L'Hospital » de son *Dictionnaire historique et critique*, t. VIII, Paris, Desoer, 1820, p. 247.

<sup>30</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 6, fol. 532 v<sup>o</sup>, Giovanni Correr au doge, 21 septembre 1566. Sur cette altercation du 19 septembre, si violente que le cardinal de Lorraine saisit L'Hospital par la barbe et que le roi dut le faire raccompagner par quatre archers « dubitando che per camino non gli fosse fatto qualche affronto », voir aussi Norris à Cecil, 25 septembre 1568, *Calendar of State Papers*, 1566-1568, p. 554, n<sup>o</sup> 2550.

constance du sage qu'il veut déjà incarner, en « vieil homme » que la gestion des affaires publiques a rendu amer (V, 1, 7-9) et dont les soucis ont blanchi prématurément les cheveux (V, 2, 19). Cette « vieillesse malade » le ralentit et l'affaiblit (V, 6, 19) au point qu'il arrive souvent en retard, mais il s'en amuse et s'en réjouit, car « tout n'est pas pénible pour les paresseux ni désagréable pour les retardataires » (V, 6, 29-30). L'humour et l'autodérision, notamment en V, 9, esquissent l'*ethos* modeste, accessible, faussement nonchalant, d'un auteur attaché à ses vers même s'il doute parfois de leur pérennité (V, 1, 154)<sup>31</sup>, un poète nullement désireux de faire œuvre, parfois réfugié dans une forêt stérile où il erre mais où la méditation, la lecture et l'écriture le consolent (V, 2, 15-16). Cependant cette *persona* débonnaire et souriante semble surtout destinée à légitimer l'expression ardente, parfois violente, des convictions politiques que L'Hospital expose par ailleurs avec une autorité grandie. Le sage délaisse tôt son attitude de retrait pour se faire le *vates* interprète de la volonté des dieux, « prophète d'Apollon » (V, 1, 152) et héraut du glorieux avenir de la France (V, 1, 143-151 et V, 4, 47-49), « premier honneur des lois, interprète d'Astrée et prêtre d'Apollon », comme le décrit Scévole de Sainte-Marthe, qui donnera avec d'autres la première édition des *Epistolae seu sermones* en 1585<sup>32</sup>. Cette métamorphose est, on le verra, intimement liée à l'acquisition, désormais, de la maîtrise poétique.

### Entre réalisme et allégorie

Plus encore que dans les autres livres, L'Hospital articule ici concret et abstrait, superpose notations réalistes et réflexions philosophiques, marie descriptions du réel et allégories. Ainsi, dans l'épître V, 9, *l'Iter Nicaeum*, ample chorographie<sup>33</sup> liée à une circonstance politique (le voyage de Blois à Nice effectué par Marguerite de France pour retrouver son nouvel époux Emmanuel-Philibert de Savoie), L'Hospital se fait géographe et décrit par le menu les territoires traversés et les curiosités entrevues en les associant à ses états d'âme et à ceux de la princesse. Mêlant géographie, histoire, humour et affects, cet itinéraire, comme nombre de récits de voyages antiques, vise d'abord à exposer la vision personnelle que l'auteur a de son environnement. Mais, chez L'Hospital, cette subjectivité débouche bien vite sur la spiritualité. Comme en I, 7, la traversée des périls et des tempêtes figure ici l'itinéraire spirituel de l'*homo viator* livré

<sup>31</sup> À opposer à VII, 1, 131-132, où les écrits du sage seront lus par ses petits-enfants.

<sup>32</sup> Scévole de Sainte-Marthe, *Lyricorum liber*, I, 6, 116-117, *In obitum Iacobi Faii Spessaei*, dans *O. c.*, éd. J. Brunel, Genève, Droz, 2016, t. V, p. 166. Sur L'Hospital en *vates*, voir aussi IV, 8, 465-471 ; VI, 8, 1 ; VII, 5, 15.

<sup>33</sup> Sur ce genre, voir F. Lestringant, « Chorographie et paysage à la Renaissance », dans *Le Paysage à la Renaissance*, éd. Y. Giraud, Fribourg, Éditions universitaires, 1988, p. 9-26 ; M. Simonin, « Les élites chorographes ou de la Description de la France dans la *Cosmographie universelle* de Belleforest », dans *Voyager à la Renaissance*, dir. J. Céard et J.-C. Margolin, Paris, 1987, Maisonneuve et Larose, p. 433-451.

aux aléas de l'existence, motif que L'Hospital fera sien dorénavant : à la fin du discours du 12 novembre 1563, il citera Virgile pour dire qu'il a trouvé le repos et qu'il est au seuil du départ, *Iam mihi parta quies, omnisque in limine portus*<sup>34</sup> ; un mois avant sa mort en 1573, il se comparera encore à un bateau abandonné : « mes maladies et mon aage m'ont rendu inutile à vous fere service, comme vous avez veu les vieilles galleres au port de Marseille dellaissées, sans churme et équipage que l'on voit toutesfois volontiers »<sup>35</sup>. C'est dire si l'allégorie de l'existence comme traversée maritime, si prisée à la Renaissance et dérivée d'Homère<sup>36</sup>, parcourt son œuvre et relève plus du fond que de l'ornement. Le seul « port sûr » est la patrie céleste (VI, 13, 10-11) pour celui qui, après son retrait à la fin de septembre 1568, écrira qu'après avoir vécu « dans la fange », il commence une nouvelle existence (VII, 1, 11-12 et 36) et peut désormais couler ses jours comme Laërte (VII, 5, 51) dans un exil presque heureux (VII, 5, 83)<sup>37</sup>.

Plus généralement, le recours à l'allégorie permet à L'Hospital, conformément à la tradition rhétorique, de dépasser la réalité tangible pour mieux la faire comprendre ou agir sur elle, qu'il décrive sobrement ce qu'il voit ou qu'il évoque, par l'*ekphrasis*, dans sa dramatique évidence, le terrible monstre de la *Fama* (I, 4, 134 et III, 6, 95-189), celui de la Calomnie (V, 8, 144-165) ou encore celui de la guerre civile, *exitiabile monstrum* (VII, 3, 63).

### Essence poétique de la pensée de L'Hospital

Explorant passionnément l'actualité poétique de la France en guerre, le livre V permet ainsi à L'Hospital, plus que jamais, de se mieux connaître et de se faire connaître, afin de pouvoir agir sur le monde en furie, c'est-à-dire sur ses collègues, sur les grands, sur le roi. L'on a vu, à propos des autres livres, que le choix de la parole poétique ne saurait jamais se réduire, chez lui, à une fonction ornementale ou même à une caution culturelle déployée à l'intention de ses pairs. La poésie garde à ses yeux le statut que les humanistes du Quattrocento puis les érasmien ont restauré, dans la ligne de Cicéron et Quintilien, un statut plus élevé que la rhétorique fondée seulement sur l'argumentation : le langage poétique représente le plus haut degré de la capacité psychagogique<sup>38</sup> et il semble, pour

<sup>34</sup> Virgile, *Aen.*, VII, 598 ; L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 70.

<sup>35</sup> L'Hospital à Charles IX, 12 janvier 1573, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 492. La comparaison de l'existence à la traversée d'une tempête vient notamment de Mt 8, 23-24 ; Mc 4, 31-41 et Lc 8, 23-25.

<sup>36</sup> Sur ce thème à la Renaissance, voir les travaux de G.H. Tucker et P. Ford.

<sup>37</sup> Voir L. Chappuis Sandoz, « Michel de L'Hospital, du pouvoir à la disgrâce. Itinéraire poétique et rétrospectif d'un serviteur du roi », dans *L'Humanisme au pouvoir ? Figures de chanceliers dans l'Europe de la Renaissance*, dir. D. Crouzet, É. Crouzet-Pavan, L. Petris, C. Revest, Paris, Garnier, 2020, p. 315-330.

<sup>38</sup> On a vu plus haut combien Jean de Morel est sensible au charme « orphique » de L'Hospital : *ingenia permulcenda, trahenda atque ducenda*. Voir *Carmina*, t. I, p. 12 et t. III, p. 139 sur III, 6.

cette raison, le véhicule le plus apte à répandre un idéal de lucidité, de morale et de foi. Dans ces épîtres des années 1556-1561, L'Hospital semble désormais parfaitement sûr de lui et ses textes contiennent toujours des éléments métapoétiques qui explicitent ses intentions. La grande *auctoritas* reste Horace<sup>39</sup> mais l'imitation se fait moins appuyée, mieux dominée, plus émancipée, même si le poète latin a définitivement donné au chancelier le ton et l'élan libérateurs qui seront les siens jusqu'au bout. Le poids de la dramatique réalité contemporaine, liée à des préoccupations religieuses qu'Horace n'avait pas, l'emporte sur la coquetterie littéraire. On le voit bien dans la pièce la plus horatienne du livre, V, 9, consacrée au voyage à Nice, où le croquis de la France actuelle, avec sa saveur satirique et sa gravité politique sous-jacente, éclipse le souvenir de l'*Iter Brundisinum*, tandis que L'Hospital égale sans effort le poète de Venouse en pittoresque et en vivacité.

Au lieu de faire, comme nombre de ses contemporains, ployer ses épîtres sous le poids de la gloire des Guises, L'Hospital s'empare de la rhétorique épideictique pour mieux la congédier et la tourner en avis ou remontrances : à cette fin, la forme souple et peu fixée du *sermo*, qui absorbe et dilue les normes scripturaires, lui permet de répudier les genres encomiastiques. En V, 1, par exemple, il envoie promener les convenances et les motifs traditionnels de l'épithalame, bon pour les poètes frivoles, et crée son propre poème de mariage, fondé non plus sur des *topoi* généralisants un peu aménagés comme chez Stace ou Claudien mais sur une appréciation de la circonstance particulière et de surcroît sur une évaluation toute personnelle, politique et polémique de la situation. Dans ce livre V, le poète ne fait même plus semblant de respecter les rituels de l'éloge soigneusement codifiés depuis l'Antiquité<sup>40</sup> ; l'épître-*sermo*, dont les critères sont élastiques et arbitraires, ne produit plus de véritable horizon d'attente générique ou thématique chez le lecteur, qui se trouve à la merci des fluctuations de l'humeur auctoriale. L'Hospital manie à son gré et à son rythme l'éloge et le blâme, tout comme il fait alterner selon son inspiration hauteur et humilité du style. En bon érasmien, il pratique non un style uni, mesuré (celui que vise Charles Perrault dans sa traduction de V, 8), constant et plat, mais l'art savant du « tempérament » stylistique défini par Macrobe, qui consiste à jouer des contrastes et des surprises en les dosant savamment, pour mieux diriger les émotions du lecteur<sup>41</sup>.

<sup>39</sup> Chateaubriand verra encore en lui le « survivancier d'Horace » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, XXXI, 11, éd. M. Levaillant et G. Moulinier, Paris, Gallimard, 1951, 2 vol., t. II, p. 359). Sur cet aspect, voir A. Bayrou, « La vie privée des serviteurs de l'État. Échos horatiens dans les épîtres de Michel de L'Hospital (ca. 1506-1573) », dans *L'invention de la vie privée et le modèle d'Horace*, dir. B. Delignon, N. Dauvois et L. Cottagnies, Paris, Garnier, 2017, p. 143-163 ; L. Petris, « Michel de L'Hospital lecteur d'Horace : une poétique de la juste distance, entre autoportrait, amitié et nature humaine », *Camena*, 17 (janvier 2015), p. 1-19.

<sup>40</sup> L. Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, 2 vol.

<sup>41</sup> Macrobe, *Sat.*, V, 1, 7 et 12. Voir P. Galand et L. Deitz, « Le style au Quattrocento et au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Poétiques de la Renaissance. Le modèle italien, le monde franco-bourguignon et*

Quant à la brièveté de ses pièces poétiques, à leur fausse insignifiance, rien ne leur fait plus justice que l'épigramme badine (V, 7) qui accompagne l'envoi du *Discours du sacre* (V, 8) et qui affirme que la petitesse du poème ne l'empêche nullement de dessiner et de réguler l'immense pouvoir royal, comme on l'a vu.

Et puis la double *persona* que se construit L'Hospital (du sage modéré au *vates* résolu) coïncide constamment avec son attitude poétique : l'auteur rejette les genres ou les topiques traditionnels au profit d'une écriture du *pectus*<sup>42</sup> qui, sous l'effet du *calor*<sup>43</sup>, ne connaît que les injonctions de son admiration ou de son indignation : une poétique de l'affect et de la spontanéité, l'homme, ou du moins *ego*, se voulant le plus possible détaché du reste de la société. Ainsi, en V, 2, fidèle à l'attitude qu'il a héritée d'Horace, il décrit, comme on l'a dit, son heureux *otium* loin des grands ; en V, 5 il dit son dégoût de la cour dont il vient de peindre une fresque colorée ; en V, 6 il explique qu'il était trop occupé pour se rendre au sacre du roi. Or, cet éloignement du groupe est entièrement compensé par la puissance visionnaire d'*ego* presque toujours mise en scène dans les épîtres. *Ego* même absent voit de loin en esprit (V, 6 : il décrit le sacre qu'il n'a pu voir), entrevoit derrière les apparences (V, 5 : il discerne la face obscure de la cour et devine le danger d'une paix illusoire), voit d'en haut (V, 2 : comme chevauchant Pégase il imagine le cardinal de Lorraine à Reims), pré-voit les situations dans le futur et avertit les hommes (V, 1 : « prophète d'Apollon », il voit, contre les esprits critiques, tous les bienfaits que le mariage de François et de Marie apportera à la France et prévoit la soumission de l'Angleterre). Sa poétique visionnaire incarne désormais une prévoyance politique.

En s'engageant dans la voie du *sermo* horatien qui lui paraissait le mode d'écriture le plus approprié à sa condition de juriste-poète (il l'expliquait à ses débuts)<sup>44</sup> comme à son tempérament personnel, à la fois lucide, modeste et passionnément engagé, L'Hospital, si l'on en juge par ce livre V très énergique, a fait le bon choix. Affranchi (volontairement et non par ignorance) de contraintes littéraires participant directement des contraintes courtoises, faisant alterner l'humour et les compliments avec un discours indigné ou cassant, égrenant des arguments ou dessinant des saynètes pleines de vie, suggérant sans cesse une lecture « à plus haut sens » dont il détient les clefs, l'auteur du livre V a fait la preuve de la force illocutoire de ses épîtres et, semble-t-il, acquis cette force

---

leur héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle, dir. P. Galand-Hallyn et F. Hallyn, Genève, Droz, 2001, chapitre VII, 2, p. 532-566. Cette poétique de la nuance personnelle se rapproche de celle de Joachim Du Bellay. Voir P. Galand-Hallyn, *Le « Génie » latin de Joachim Du Bellay*, La Rochelle, La Rumeur des Âges, 1995, p. 51-54.

<sup>42</sup> Voir notamment *Carmina*, t. I, p. 254 à propos de I, 10, 29-30.

<sup>43</sup> Sur cette notion, reprise par Politien à Quintilien et à Stace, voir *Théories poétiques néo-latines*, éd. V. Leroux et É. Sérès, Genève, Droz, 2018, p. 177-178 et 303-313 ainsi que *Carmina*, t. I, p. 10 et t. III, p. 286 et 294-295.

<sup>44</sup> Voir *Carmina*, t. I, p. 51 et index, *passim*.

et cette maturité poétique et politique qui l'emporteront bientôt à la tête de son pays.

Cette édition n'aurait pas été possible sans le travail décisif de Laure Chappuis Sandoz, David Amherdt et Ruth Stawarz-Luginbühl ni la collaboration de Christian Guerra, tous engagés dans le projet scientifique financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique à l'Université de Neuchâtel de 2014 à 2017. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. Les textes latins des *Carmina* sont également publiés sur [www.unine.ch/micheldelhospital](http://www.unine.ch/micheldelhospital) ainsi que dans le *Corpus Corporum*, [www.mlat.uzh.ch](http://www.mlat.uzh.ch), section *Poetica*.

Perrine Galand-Willemen et Loris Petris  
Octobre 2019

MICHEL DE L'HOSPITAL

*CARMINA*

## V, 1

In Francisci illustriss. Franciae delphini et Mariae sereniss. Scotorum reginae nuptias, viri cuiusdam ampliss. carmen

- Mene etiam cantare iubes et ludere versu [éd. 1558, fol. A2 r<sup>o</sup>]  
 Necdum maturae teneros aetatis amores,  
 Quos insueta Venus lasciva compede vinxit  
 Ante diem thalamoque pares sociavit eburno ?  
 5 Digna magis placidis vatuum quos educat aula  
 Res erat ingeniiis, vel docta Lutetia fundit  
 Quos gremio foecunda suo. Mihi publica rerum  
 Cura gerendarum sensus effecit amarus  
 Laetitiamque omnem vetulo gravis abstulit aetas.  
 10 Ipse quidem satis usque satis fecisse videbor,  
 Attulero causas properati foederis huius  
 Reges et populos inter duo : nanque maligne  
 Quidam homines etiam haec vulgo connubia rodunt.  
 Non quo more solent humiles de plebe mariti  
 15 Expectare, pilus dum mentum mollis inumbret  
 Et iustae vigeant robusto in corpore vires,  
 Sic reges faciunt. Licet illis ducere lectas,  
 Quandocunque volunt, quacunque aetate puellas,  
 In magno numero. Personis regia paucis  
 20 Progenies, paucis domibus concluditur arcte. [fol. A2 v<sup>o</sup>]  
 Unde semel neglecta prior quae se obtulit istis  
 Conditio, frustra similis venientibus annis  
 Quaeritur. Hinc natis quandoque superbia patrum  
 Obfuit, innuptaeque domi mansere puellae  
 25 Et solae in vacuo longum gemuere cubili.  
 Nulla expers adeo prorsus fortuna malorum est.  
 Sed par non aliud convenit pulchrius unquam  
 Nobiliusve. Puer vultu facieque decora

---

*In Francisci illustriss. Franciae delphini, et Mariae sereniss. Scotorum reginae nuptias, viri cuiusdam ampliss. carmen*, Parisiis, Apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, ad urbanam Morum, 1558 [éd. 1558] : In Francisci illustriss. Franciae Delphini, et Mariae sereniss. Scotorum Reginae nuptias *B G A*

11 Attulero éd. 1558 *B G* : Si attulero *A*

## V, 1

Sur les noces du très illustre François, Dauphin de France,  
 et de la sérénissime Marie, reine des Écossais, poème d'un personnage  
 de très haut rang

- Est-ce à moi que tu commandes de chanter et de composer en vers plaisants  
 Les tendres amours d'un âge point encore mûr,  
 Que Vénus – voilà qui est nouveau ! –, a enchaînées dans ses liens lascifs  
 Et unies avant l'heure en un même lit d'ivoire ?  
 5 Le thème serait plus digne du placide génie des poètes  
 Que la cour produit, ou de ceux que la docte Lutèce déverse  
 En abondance en son propre sein. Quant à moi, la gestion des affaires  
 [publiques  
 Dont j'ai le souci a rendu mon cœur amer  
 Et le poids de l'âge a chassé toute allégresse chez le vieil homme que je  
 [suis devenu.
- 10 Je m'estimerai donc satisfait, et plus que satisfait,  
 Quand j'aurai présenté les causes de cette alliance précoce  
 Entre deux rois et deux peuples : car, pleins de malveillance,  
 Certains égratignent ce mariage, même publiquement.  
 Non, cette habitude n'est point celle des humbles et du peuple, où les  
 [futurs maris
- 15 Attendent qu'un doux duvet ombrage leur menton  
 Et que des forces suffisantes se déploient dans leur corps robuste,  
 Les rois ne font point ainsi. Il leur est permis de se marier selon leur goût  
 Au moment où ils le souhaitent, quel que soit l'âge de la jeune fille,  
 Très fréquemment. La descendance des rois se limite  
 20 À quelques personnes, à quelques maisons et c'est bien peu.  
 Voilà pourquoi, s'ils dédaignent le parti qui s'est présenté à eux  
 En premier, ils chercheront en vain semblable parti  
 Dans les années suivantes. De là vient que parfois la superbe des pères  
 [porte préjudice  
 Aux enfants et que, ne pouvant se marier, des jeunes filles restent chez elles  
 25 Et, seules, pleurent longtemps dans leur chambre déserte.  
 Aucune destinée n'est tout à fait exempte de malheurs.  
 Mais nul autre couple ne s'accorda jamais mieux en beauté  
 Ou en noblesse. Le jeune homme, par son expression et sa belle apparence,

30     Iam magni fortisque futuri principis olim  
 Dat clarum specimen ; super haec quoque plurima in illo  
 Semina virtutis sunt non obscura paternae.

      Illa autem praestat reliquis pulcherrima forma  
 Virginibus, comitesque suas supereminet omneis :  
 Aspectu veneranda, putes ut numen inesse,  
 35     Tantus in ore decor, maiestas regia tanta est !  
 Accessere etiam divinae Palladis artes,  
 Et maior sexu prudentia, maior et annis.  
 Quae bona, si posita in mediocri sorte fuissent,  
 Per se magna tamen poterant atque ampla videri.  
 40     Lucent illa quidem mage regibus insita magnis :  
 Tum decus accipiunt a regibus ipsa vicissim,  
 Splendidior gemma ut meliore inclusa metallo.

      Accipe nunc quid opum vel uterque vel altera dotis  
 Contulerit. Puer Henrici spes magna parentis  
 45     Unus et imperii Francorum ac nominis haeres  
 Designatus ; at illa suo regina marito  
 Scotorum tabulis regnum dotalibus affert.

      Parvum (inquis) parvum, fateor, componimus illud  
 Si nostro, sed cuius opem sensitque paratum  
 50     Non semel auxilium labefactis Gallia rebus,  
 Cum bellum gererent nostris in finibus Angli,  
 Desertam illorum patriam simul agmine facto  
 Scoti incursabant. Metus hic sua protinus illos  
 Respicere et nostris cogebat cedere terris.

55     Quinetiam tellus his tam foecunda virorum,  
 Tamque ardens animus bellique incensus amore,  
 Ut, cum alius premeret vicinum exercitus hostem,  
 Suppetias alius nobis laturus eodem  
 Tempore caerulei transmitteret aequora ponti.

60     Pro quo rex Scotus frater sociusque vocari  
 Regibus a Francis meruit, stipantque frequentes  
 Semper adhuc Scoti Francorum corpora regum.

      Nunc quondam socia et longo divisa locorum  
 Atque maris tractu vivent et legibus iisdem  
 65     Et discent uni domino parere libenter  
 Regna duo. At medii qui sunt utrisque Britanni  
 Forsitan hostiles animos odiumque remittent

[fol. A3 r<sup>o</sup>]



Haeredique ferent materni sanguinis ultro  
 Imperium ; vel, si malint contendere bello,  
 70 Discent quid virtus possit coniuncta duorum.  
 Magna quidem memoro, sed enim dii caetera Guinis  
 Excisis captoque iubent sperare Caeto.

At vos laetitia, Galli Scotique, solutos  
 Exhilarate animos atque omnem ponite curam !  
 75 Tuque Errice parens, et tu Catharina bonorum  
 Tot regum genitrix, et tu soror optima regis !  
 Vos etiam fratres duo gentis lumina nostrae,  
 Clari ambo studiis civilibus, alter et armis,  
 Quorum pulchra soror regi est enixa marito  
 80 Hoc decus ! Ille quidem moriens haec tanta videre  
 Gaudia non potuit. Natorum cura suorum  
 Si qua tamen reliqua est patribus iam lumine cassis,  
 Ipsum credibile est laetari virgine tali  
 Et tanto genero, graviter neque ferre vetustum  
 85 Gentis adoptivo cognomine crescere nomen.  
 At mater regina libens spectacula cernat  
 Haec oculis, nec ferre viae cursusque laborem  
 Extimeat, nec se rapidis committere ventis.  
 Sed potior pietas et rerum publica cura  
 90 Distinet invitamque locis consistere cogit.  
 Omnes praeterea quibus aut bona vel quibus aequa  
 Mens fuit, hunc faustis fortunatisque diebus  
 Inseruere diem atque eius meminisse nepotes  
 Praecipunt. Ipsi reges, quos ordine stanteis  
 95 Cernimus ex altis fora despectare columnis,  
 Exultasse mihi signumque dedisse videntur  
 Laetitiae. Tanto mage ferrea corda quibusdam  
 Sunt hominum quam vel statuis e marmore ductis.  
 Nam quid iactatas memorem per compita voces,  
 100 Multorum et fictas lachrymas periisse ferentum  
 Omnia et abscissam longos spem pacis in annos,  
 Si Francis illaesa fides Scotisque maneret ?  
 Quinetiam, versis animis, nova foedera regem,  
 Atque alias aliasque nurus spectare iuebant,  
 105 Unam autem gemina (credo) iam prole parentem,  
 Bis totidem natam quot regis filius annos,  
 Quae res visa parum, vel iniquis auribus, aequa.  
 Iccirco regi confingitur esse Philippo  
 Nubilis et matura viro iam filia, nobis

[fol. A3 v<sup>o</sup>][fol. A4 r<sup>o</sup>]

Et livreront d'eux-mêmes à l'hériter du sang maternel  
 Leur empire ; ou, s'ils devaient préférer la guerre,  
 70 Ils apprendront ce que peut la valeur conjugulée de nos deux peuples.  
 Ce sont là de nobles sujets, mais, au vrai, les dieux, après la chute de Guînes  
 Et la prise de Calais, nous invitent à espérer tout le reste !  
 Et vous, réjouissez-vous, Français et Écossais, le cœur  
 Léger, égayez-vous et délaissez tout souci !  
 75 Toi aussi, Henri, le père, et toi Catherine, la mère  
 De tant de bons rois, et toi l'excellente sœur du roi !  
 Vous aussi, les deux frères, lumières de notre peuple,  
 Tous deux illustres, l'un dans les études civiles, l'autre dans les armes,  
 Vous dont la noble sœur a donné pour enfant, au roi son mari,  
 80 Cette splendeur ! La mort, il est vrai, l'a privé de voir cette si grande  
 Source de joie. Mais si quelque souci de leurs enfants  
 Demeure malgré tout dans le cœur des pères qui ont perdu la vie,  
 On croira sans peine que le roi se réjouit d'avoir une telle fille  
 Et un si noble gendre, et qu'il est bien heureux de voir le nom  
 85 Ancien de sa race grandi par l'adoption de ce nouveau nom.  
 Quant à la reine mère, elle verrait volontiers ce spectacle  
 De ses yeux et ne craindrait pas d'endurer l'épreuve du voyage  
 Et de la traversée, et de se confier aux vents rapides.  
 Mais son dévouement est plus fort et le soin de l'État  
 90 La retient et la contraint malgré elle à rester sur place.  
 Désormais, tous ceux qui ont reçu un esprit rempli de bonté  
 Ou de justice, ont mis ce jour au nombre des jours  
 Favorables et fortunés et commandent à leurs petits-enfants  
 De s'en souvenir. Les rois eux-mêmes que nous voyons alignés,  
 95 Contemplant les places du haut de leurs colonnes,  
 Exultaient et donnaient, me semble-t-il, des signes  
 D'allégresse. Mais certains hommes ont un cœur de fer, tellement plus  
 [endurci  
 Que celui des statues tirées du marbre.  
 À quoi bon rapporter ces paroles répandues à tous les coins de rue  
 100 Et les larmes feintes de ceux – ils sont nombreux – qui prétendent que tout  
 Est perdu et que sont anéantis pour de longues années les espoirs de paix,  
 Si l'alliance entre Français et Écossais demeure intacte ?  
 Bien plus, changeant d'avis, ils exigeaient que le roi considère  
 De nouvelles alliances et l'une ou l'autre belle-fille,  
 105 Et l'une d'elles déjà mère, je crois, de deux enfants,  
 Et deux fois plus âgée que le fils du roi,  
 Ce qui semblait peu équilibré, même aux malveillants qui prêtaient l'oreille.  
 Voilà pourquoi l'on invente que le roi Philippe a  
 Une fille nubile et déjà en âge d'être mariée, qu'il voudrait

- 110 Quam spondere velit finemque imponere bello.  
 Haec primum fabella creavit regis amicis  
 Invidiam ; detecta, aliquo post tempore, risum  
 Commovit populis. Tam vana et turpia livor  
 Saepe malus stultos adigit prorumpere verba,  
 115 Quos ego commoneo, perfectis denique rebus,  
 Desinere in vulgus pueriles spargere nugas,  
 Desinere et quae visa deis sunt tendere contra.  
 Num studiis, genere atque opibus, num denique forma  
 Invenient aliam quae se huic componere possit ?  
 120 Quid promissa fides, cum flens regina puellam  
 Mater adhuc teneram regi transmisit et illo  
 Pignore firmavit tabulas et pacta futuri  
 Coniugii ? Vel tot precibus votisque petitam  
 Perfidiosa suis nunc Gallia reddat amicis ?  
 125 Illa viro despecta, alii cum nupserit, omnem  
 Semper agat vitam non immemor ante repulsae  
 Et iustum cupiens ulcisci irata dolorem,  
 Cum ducibus nostris gerat implacabile bellum,  
 Aut foede populetur agros, aut navibus ignes  
 130 Iniiciat nostrique infestet littoris oram.  
 Ut nec commoveat sese, tamen Anglia nullum  
 A tergo metuens, conscensis navibus, hostem,  
 Tetra magis belloque incumbat durior uni.  
 Sic nobis veniat cum damno dedecus ingens.  
 135 Dii tantum prohibete malum atque avertite nostris  
 Verticibus ! Nimis illa nimis cum dote remissa  
 Gentis Aquitanae coniux magno stetit olim  
 Regibus. Hic nostras veterum malus error avorum  
 Erudiit menteis et cernere fecit acutum.  
 140 Vos inimicitias, odia aut privata secuti,  
 Non potuistis item perpendere quid sit honestum  
 Et quid damnosum aut communiter utile nobis.  
 Tempus erit, cum laeta domus se regia tollet  
 Natorum numero et divinae stirpis honore.  
 145 Quot dabit illa viros, tot erunt tribuenda viritim

[fol. A4 v°]

- 110 Nous promettre pour mettre un terme à la guerre.  
 Cette fable suscita d'abord contre les amis du roi  
 De l'hostilité ; quand elle fut dévoilée, après quelque temps, elle déclencha  
 Le rire du peuple. Tant sont creuses et honteuses les paroles que souvent  
 [l'envie  
 Mauvaise pousse les insensés à proclamer !
- 115 Moi je leur conseille, maintenant que l'affaire est réglée,  
 De cesser de semer auprès du peuple de puérides balivernes,  
 De cesser de lutter contre la décision des dieux.  
 Et puis, en matière d'éducation, de famille et de richesses, et même  
 [de beauté  
 Trouveront-ils une autre femme qui puisse se comparer à celle-ci ?
- 120 Et la foi promise lorsque la reine sa mère, en pleurs,  
 Confia sa fille à l'âge encore tendre au roi et, de ce précieux  
 Gage, confirma les clauses et le contrat du futur  
 Mariage ? La France, qui réclamait la fiancée avec tant de prières et de vœux,  
 Peut-elle à présent, trahissant ses amis, la leur renvoyer ?
- 125 Mais elle, dédaignée par son époux, quand elle en aura épousé un autre,  
 [passerait  
 Sa vie tout entière sans jamais oublier cette répudiation  
 Et désirant à juste titre, emplie de colère, venger ce pénible affront,  
 Elle mènerait contre nos généraux une guerre implacable,  
 Dévastant horriblement nos campagnes, ou boutant le feu  
 130 À nos navires et ravageant les rivages de notre littoral.  
 Et à supposer que Marie n'agisse point, l'Angleterre cependant, n'ayant  
 [plus aucun  
 Ennemi à redouter sur ses arrières, embarquant sur ses navires,  
 Plus détestable et plus cruelle, se concentrerait sur une seule guerre.  
 Ainsi surviendrait pour nous, en plus de ces dommages, un immense  
 [deshonneur.
- 135 Dieux, gardez loin de nous un si grand malheur et détournez-le de nos  
 Têtes ! Renvoyée avec sa dot, cette épouse de la maison d'Aquitaine  
 A jadis coûté cher, trop, trop cher  
 Aux rois. Cette erreur funeste de nos aïeux a instruit  
 Nos esprits et a aiguisé notre discernement.
- 140 Vous qui vous attachez à vos inimitiés ou à vos haines privées,  
 Vous ne pouvez évaluer dans une juste pesée ce qui est honnête  
 Et ce qui est préjudiciable ou profitable à nous tous.  
 Un temps viendra où la maison royale se dressera, heureuse  
 Du nombre de ses enfants et de la gloire de sa divine lignée.
- 145 À tous les mâles qu'elle nous donnera, c'est autant de royaumes qu'il  
 [faudra attribuer

Regna superstibus. Continget Gallia primo ;  
Proximus Insubrum populos omnemque tenebit  
Italiam, Alpinis a montibus usque Tarentum.  
Hic Scotis et iura dabit ; reget ille Britannos.  
150 Accipient alias alii mox ordine sedes.  
Sic totum natis genitor dispertiet orbem.  
    Haec mihi nanque suo vati praedixit Apollo.  
Quae mea posteritas (ut spero) laeta videbit  
Et dicet, si nostra manent modo carmina, dicet :  
155 « Ista olim iam noster avus ventura canebat,  
Maxima pars hominum fieri cum posse negaret. »

À chacun de ceux qui seront alors vivants. La France échoira au  
[premier-né ;

Le suivant dirigera les peuples des Insubres et toute  
L'Italie, des Alpes jusqu'à Tarente.

Le suivant dictera sa loi aux Écossais ; le suivant règnera sur les Anglais.

150 Les autres recevront ensuite, dans l'ordre, d'autres trônes.

Ainsi leur père répartira l'univers entier entre ses enfants.

Voilà ce que m'a prédit, à moi qui suis son prophète, Apollon.

C'est ce que ma descendance, je l'espère, aura la joie de voir,

Et elle dira, si du moins nos poèmes survivent, elle dira :

155 « Cela, jadis, notre ancêtre déjà le prédisait dans ses chants,

Tandis que la plupart des hommes niaient que ce pût advenir. »

## PRÉSENTATION

**Contexte et datation**

Le mariage du dauphin François et de Marie Stuart, reine d'Écosse, constitue l'un des aboutissements de la nouvelle alliance franco-écossaise qui fut scellée en juillet 1548 par le traité d'Haddington, lui-même inscrit dans une politique d'alliance qui remonte à la Auld Alliance (1295) et qui permet de prendre l'Angleterre en étau<sup>1</sup>. L'une de ses clauses prévoit en effet l'union des deux enfants royaux, qui n'ont alors respectivement que quatre et cinq ans. Reine d'Écosse pratiquement dès sa naissance (8 décembre 1542) – son père Jacques V mourut quelques jours plus tard –, Marie est la fille de Marie de Guise, sœur de François et Charles de Guise ; reine douairière, elle assume la régence à partir d'avril 1554. À la demande de Henri II, soucieux de mettre en sécurité la petite Marie, qui est, en tant qu'arrière-petite-fille du roi Tudor Henry VII, une prétendante légitime au trône d'Angleterre, la reine d'Écosse passe, à partir de l'automne 1548, la majeure partie de son enfance aux côtés de son futur époux à la cour de France<sup>2</sup>. Les Guises deviennent ainsi « un pivot de la politique européenne » du roi de France, qui ne cache pas ses visées sur l'Angleterre<sup>3</sup>. Dans l'attente d'une occasion politique favorable du côté anglais, le mariage delphinal, « maillon principal des ambitions impériales d'Henri II »<sup>4</sup>, est rapidement censé consacrer, par l'intermédiaire de l'héritier ou de l'héritière qui sera conçu, l'union des couronnes de France et d'Écosse<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Discours du grand et magnifique triumphe fait au mariage de [...] François de Vallois [...] et de treshaulte et vertueuse Princesse madame Marie d'Estreuart Roine d'Escosse*, Paris, Annet Briere, 1558 (éd. Cimber et Danjou, Paris, 1836, t. III, p. 249-259) ; *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, Reine d'Écosse [...]*, éd. A. Labanoff, t. I, Londres, Dolman, 1844, p. 46-58 ; A. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVI<sup>e</sup> siècle [...]*, t. 1, Paris, Vve Jules Renouard, 1862, p. 302-311 ; *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 533-539 ; DL, t. II, p. 114-115 ; Romier, *Les Origines*, t. II, p. 220-223 ; J.E. Phillips, *Images of a Queen. Mary Stuart in Sixteenth-Century Literature*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1964 ; M.-N. Baudouin-Matuszek, « Henri II et les expéditions françaises en Écosse », *BEC*, 145 (1987), p. 339-382 ; Le Fur, *Henri II*, p. 463-469 ; Durot, *François de Lorraine*, p. 431-433 ; S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François, Dauphin de France et de Marie Stuart, Reine d'Écosse (1558) : les promesses d'une fête royale », *Le Verger VI* (novembre 2014), revue en ligne ; J. Goodare, « Mary [Mary Stewart] (1542-1587), queen of Scots », *Oxford Dictionary of National Biography* (en ligne), 2004-2015.

<sup>2</sup> Voir B.W. Moir, « Mary Stuart's Voyage to France in 1548 », *The English Historical Review*, 22 (1907), p. 43-50 ; M. Duchéin, *Marie Stuart. La femme et le mythe*, Paris, Fayard, 1987, p. 32 ; *Dictionary of National Biography*, t. 12, p. 1258-1259 ; A. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. I, Paris, Vve Jules Renouard, 1862, p. 119-123 ; A.S. Wilkinson, *Mary Queen of Scots and French Public Opinion, 1542-1600*, New York, Palgrave Macmillan, 2004.

<sup>3</sup> Durot, *François de Lorraine*, p. 147 et 151. Voir aussi *id.*, « Le cardinal de Lorraine au miroir de l'Écosse », dans *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe*, éd. J. Balsamo, Th. Nicklas et B. Restif, Genève, Droz, 2015, p. 281-293.

<sup>4</sup> S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François », p. 3.

<sup>5</sup> Pour les clauses officielles et secrètes du contrat de mariage, qui prévoit la donation de l'Écosse

Le 30 octobre 1557, peu après la tentative avortée du duc de Savoie contre la Bresse et au moment même où la France rassemble ses forces militaires en vue d'une contre-offensive après le désastre de Saint-Quentin, Henri II écrit aux Écossais pour leur annoncer son désir de fiancer Marie et François au début du mois de janvier ; il invite les représentants des trois États à venir négocier avec lui le contrat de mariage<sup>6</sup>. Une intervention indirecte du connétable de Montmorency, opposé à une union qui ne ferait que consolider la position et le prestige de ses rivaux, semble retarder la réalisation du projet<sup>7</sup>, mais les fiançailles finissent tout de même par être célébrées le mardi 19 avril 1558, « en la grand' salle du bastiment neuf du chasteau du Louvre » devant le cardinal de Lorraine<sup>8</sup>. Cinq jours plus tard, le dimanche 24 avril, le mariage a lieu, en très grande pompe et devant une foule nombreuse, dans la cathédrale Notre-Dame, somptueusement décorée pour l'occasion. La cérémonie est suivie d'un dîner et d'un bal à l'évêché, puis d'un souper qui se termine au Palais de Justice, dans un décor à l'antique, par des « masques, mommeries, ballades et autres jeux et passe-temps, en si grand triumphe, qu'il est quasi impossible de l'escrire »<sup>9</sup>. Le 25 avril, l'ambassadeur Giovanni Michiel écrit au doge de Venise que les « nozze, veramente, sono state riputate le piu regali e triomfante che già molti anni si siano vedute in questo regno, cosi laici come di chiesa [...] o sia per la pompa e ricchezza della gioie et vestimenti, cosi delle donne come dilli huomini, o per la grandezza del banchetto et qualità dell'apparato o per le riche tuitioni di mascari e simili tratenimenti [...] Durerano ancora i festini et banchetti tutta questa settimana »<sup>10</sup>.

---

et de ses droits sur l'Angleterre à Henri II, si Marie Stuart venait à mourir sans enfant (4 avril 1558), voir *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, éd. A. Labanoff, t. I, Londres, Dolman, 1844, p. 50-54 ainsi que Durot, *François de Lorraine*, p. 432-433 ; M. Duchein, « Marie Stuart, une reine française en Écosse », dans *Enfers et délices à la Renaissance*, éd. F. Laroque et F. Lessay, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2003, p. 82.

<sup>6</sup> Le Fur, *Henri II*, p. 442.

<sup>7</sup> Voir à ce sujet Romier, *Les Origines*, t. II, p. 221 et note, ainsi que *CSPV (Calender of State Paper, Venice)*, vol. VI, n° 1079 (Giacomo Soranzo au doge et au Sénat, 9 novembre 1557), cité par S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François », p. 3, n. 9.

<sup>8</sup> *Discours du grand et magnifique triumphe*, fol. A2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Le contrat de mariage est signé le 19 avril 1558 (BNF, Dupuy 701, fol. 100 ; Dupuy 847, fol. 59 ; fr. 5140, fol. 50 ; Morel de Thoisy 45, fol. 294). Voir H. Van Scoy, B.C. Weber et J. Alvarotto, « The Marriage of Mary Queen of Scots and the Dauphin », *The Scottish Historical Review*, vol. 31, n° 111/1 (April 1952), p. 41-48.

<sup>9</sup> *Discours du grand et magnifique triumphe*, fol. C1 r<sup>o</sup>. Voir *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, éd. F. Bonnardot, t. IV, Paris, Impr. nat., 1888, p. 534-539 ; C. Haton, *Mémoires*, éd. F. Bourquelot, Paris, Impr. Impériale, 1857, t. I, p. 71-74 ; Brantôme, *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, éd. E. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 75 ; S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François », p. 5-14 ; S. Carpenter et G. Runnalls, « The Entertainments at the Marriage of Mary Queen of Scots and the French Dauphin François, 1558 : Paris and Edinburgh », *Medieval English Theatre*, 22 (2000), p. 145-161.

<sup>10</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 21 r<sup>o</sup>.

Giovanni Dalmatio, agent des Farnèse à Paris, livre une description détaillée du mariage au cardinal Farnèse le 28 avril 1558 : « Les Epithalames et autres compositions faictes sur ce mariage sont en nombre infini, mays je n'ai rien trouvé de bon goust fors ce que je vous envoye »<sup>11</sup>. Sachant que Dalmatio fait parvenir au cardinal Farnèse les épîtres IV, 2 (18 février 1558) et V, 4 (27 mai 1558)<sup>12</sup>, il est certain qu'il lui transmet de même ici l'épître V, 1, qui se distingue, par son ton prophétique, des autres célébrations de circonstance.

Le mariage de leur nièce avec le dauphin de France marque, après la prise de Calais en janvier, l'apogée de la carrière politique du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, qui occupent, en l'absence du connétable Anne de Montmorency, retenu prisonnier par les Espagnols depuis la défaite de Saint-Quentin, et au détriment des princes du sang, une place privilégiée auprès de Henri II ; les préparatifs et l'organisation des noces sont du reste largement assumés par les deux Lorrains, le duc s'acquittant, toujours grâce à l'absence du connétable, de la charge de grand maître<sup>13</sup>. Cependant, si la prise de Thionville, quelques semaines plus tard, semble encore une fois confirmer la suprématie des deux frères<sup>14</sup>, la défaite de Gravelines et la perspective d'un processus de paix, qui se concrétisera en 1559 avec les traités du Cateau-Cambrésis, amorceront le début de l'affaiblissement progressif de leur position.

Sur le plan de la propagande royale, ce mariage constitue l'aboutissement de toute une série de célébrations poétiques anticipées qui montrent que ces festivités sont pensées et voulues « comme un spectacle politique venant compléter la série des cérémonies destinées à glorifier la monarchie depuis le début du règne d'Henri II »<sup>15</sup>. Après avoir été annoncé notamment par Jacques Tahureau<sup>16</sup>, Joachim Du Bellay<sup>17</sup> ou Ronsard, qui a secondé la jeune reine dans ses débuts

<sup>11</sup> Éditée par L. Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559) », *BEC*, 71 (1910), p. 311-331, ici p. 323-324.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 316 et 327.

<sup>13</sup> Voir *Discours du grand et magnifique triumphe*, fol. B4 v<sup>o</sup>-C1 r<sup>o</sup> ; Durot, *François de Lorraine*, p. 432, n. 2 ; S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François », p. 8 et 12.

<sup>14</sup> Voir Romier, *Les Origines*, t. II, p. 223.

<sup>15</sup> S. Tejedor, « Les festivités du mariage de François », p. 2 ainsi que p. 14-20, sur la question des célébrations poétiques, que nous suivons ici de près.

<sup>16</sup> « Avant-mariage de Madame Marie, royne d'Escosse. Sonnet », dans *Les Premieres Poesies de Jacques Tahureau [...]*, Poitiers, Marnefz et Bouchetz, 1554 (réédité dans *Odes, sonnets et autres poésies gentilles et facétieuses de Jacques Tahureau*, éd. P. Blanchemain, Genève, Gay et Fils, 1869, p. 27).

<sup>17</sup> Le sonnet « Ce n'est pas sans propos qu'en vous le ciel a mis » paraît dans *Les Regrets [...]*, Paris, F. Morel, 1558, fol. 41 r<sup>o</sup> ; « *In futuras nuptias Francisci Fall. Delphini et Mariae Stuartae* » dans *Poematum libri [...]*, Paris, F. Morel, 1558 ; les poèmes « Le Roy-Daulphin » et « La Royne-Daulphine » dans *l'Entreprise du Roy-Daulphin pour le tournoy [...]*, Paris, F. Morel, 1559, fol. C1 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> (*O. poét.*, t. VII, p. 120-123). Voir J.E. Phillips, *Images of a Queen. Mary Stuart in Sixteenth-Century Literature*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1964, p. 11 et 236.

en poésie<sup>18</sup>, l'événement donne lieu à la publication immédiate de nombreux épithalames et pièces de circonstance, dans le sillage de l'anonyme *Discours du grand et magnifique triumphe*, publié avec privilège royal quelques jours seulement après les festivités<sup>19</sup>. Récit détaillé du déroulement de la fête, ce texte aux allures de compte rendu officiel exalte notamment le rôle joué par les Guises. Se faisant le « prophète d'un hégémonisme dynastique français »<sup>20</sup>, Michel de L'Hospital célèbre également dans V, 1, publié en plaquette anonyme<sup>21</sup>, la dimension politique de l'union en prédisant aux Valois une gloire qui s'étendra sur toute l'Europe. Jean-Antoine de Baïf<sup>22</sup>, Jacques Grévin<sup>23</sup>, Jean Mercier<sup>24</sup>, Adrien Turnèbe<sup>25</sup>, Jacques de La Tapie<sup>26</sup>, Jean d'Aubusson de La Maison-neuve<sup>27</sup>, ou encore les deux protestants écossais George Buchanan<sup>28</sup> et Richard

<sup>18</sup> « A la Royné d'Escosse », paraît dès la *Nouvelle Continuation des Amours* (1556 ; Lm, t. VII, p. 306 ; OC, t. I, p. 946) ; voir aussi « Elegie sur le départ de la Royné d'Escosse », Lm, t. XII, p. 193-199 ; OC, t. II, p. 668-671. Ronsard fait allusion au mariage dans l'*Epistre [...] à tresillustre prince Charles, Cardinal de Lorraine*, v. 28-32 (Lm, VIII, p. 329 ; OC, t. II, p. 860) ainsi que dans l'*Hymne de tresillustre Prince Charles Cardinal de Lorraine* de 1559, v. 562-584, (Lm, t. IX, p. 59-61 ; OC, t. II, p. 505-506, v. 526-534). Voir J. E. Phillips, *Images of a Queen. Mary Stuart in Sixteenth-Century Literature*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1964, p. 12.

<sup>19</sup> Voir Tejedor, « Les festivités du mariage de François... », p. 16-17. Les deux éditions parisiennes sont suivies d'une édition rouennaise et d'une édition lyonnaise la même année.

<sup>20</sup> Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 330.

<sup>21</sup> *In Francisci illustrissimi Franciae delphini, et Mariae serenissimae Scotorum reginae nuptias, viri cuiusdam amplissimi carmen*, Paris, F. Morel, 1558. Cette pièce est publiée par Léger Du Chesne dans son *Farrago* de 1560 (p. 321-324), ainsi que dans *Georgii Buchananani Scoti Poetae eximii Franciscanus et fratres, [...]*, Bâle, Thomas Guarin, [1568], p. 100-106. À la mort de Marie Stuart, L'Hospital composera la pièce IX, 20 *In mortem Regis Scotiae* (BNF, Dupuy 809, fol. 10 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

<sup>22</sup> Jean-Antoine de Baïf, *Chant de joie du jour des espousailles de François roi daufin et de Marie roine d'Écosse*, Paris, André Wechel, 1558 ; *O. c.*, t. I, dir. J. Vignes, Paris, Champion, 2002, p. 399-403 (voir aussi le commentaire, *ibid.*, p. 850-853). Sur le destin éditorial de ce texte, voir A. Lionetto, *La Lyre et le Masque. La poésie des fêtes en France du maniérisme à l'âge baroque (1549-1583)*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2014, p. 185-187, à paraître chez Droz.

<sup>23</sup> *Hymne à Monseigneur le Dauphin, sur le mariage dudict Seigneur et de Madame Marie d'Esteuart, Royné d'Escosse*, Paris, M. L'Homme, 1558.

<sup>24</sup> *Joannis Mercerii, Montacutani adolescentis, Dialogus in nobilissimi Gallorum Delphini et illustrissimae Scotorum Reginae nuptias*, s. l. [Paris], [1558].

<sup>25</sup> *Epithalamium Francisci Valesii [...] Franciae delphini, et Mariae Stuartae sereniss. Scotorum reginae, Adr. Turnebo auctore*, Paris, G. Morel, 1558.

<sup>26</sup> *Chantz royaulx sur les triumphes du mariage du roy dauphin et la royné daulphine*, Paris, G. de Harsy, 1558.

<sup>27</sup> *L'Adieu des neuf Muses aux roys, princes et princesses de France, à leur departement du festin nuptial de François de Valois, roy dauphin, et Marie d'Estouart, royné d'Escoçe, par Jehan de La Maison Neufve, Berruyer*, Paris, M. L'Homme, 1558.

<sup>28</sup> *Francisci Valesii, et Mariae Stuartae Regum Franciae et Scotiae, Epithalamium*, dans *Georgii Buchananani Scoti poetae eximii Franciscanus et fratres, quibus accessere varia eiusdem et aliorum poemata*, Bâle, Thomas Guérin, [1568], p. 106-116.

Maitland<sup>29</sup> se joignent au concert de louanges, tandis que Louis Le Roy offre aux mariés une traduction ainsi qu'un commentaire du *Banquet* de Platon<sup>30</sup>.

### Plan

- 1-13 comment dire le mariage de François et de Marie ?
  - 1-7 refus de la forme traditionnelle de l'épithalame : L'Hospital explique qu'il n'est pas vraiment à même de chanter les amours du jeune couple, sujet que des poètes de la cour ou parisiens pourraient mieux célébrer que lui
  - 8-13 ses fonctions professionnelles et son âge lui imposent une autre matière de réflexion et d'écriture poétique : les causes de cette union et sa défense face aux détracteurs
- 14-72 la justification politique du mariage
  - 14-26 la légitimité des unions royales et de la politique matrimoniale
    - 14-19 les époux – et surtout les épouses – sont souvent très jeunes
    - 19-26 les candidats au mariage sont en nombre limité : les refuser condamne parfois les jeunes filles à un long célibat
  - 27-42 éloge des époux
    - 27-31 le dauphin François : ses qualités princières, héritage de son père
    - 32-42 la reine Marie : sa beauté, son intelligence et sa sagesse, qualités encore rehaussées par son ascendance royale

<sup>29</sup> Richard Maitland, « Off the Quenis Maryage with the Dolphin of France », cité par J.E. Phillips, *Images of a Queen. Mary Stuart in Sixteenth-Century Literature*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1964, p. 15-16.

<sup>30</sup> *Le Sympose de Platon, ou de l'amour et de beauté, traduit de Grec en François, avec trois livres de Commentaires, [...] par Loys le Roy, dit Regius. Au Roy Dauphin, et à la Royme Dauphine. [...]*, Paris, Jehan Longis et Robert le Mangnyer, 1558. Voir J.-M. Flamand, « Loys Le Roy, traducteur et commentateur du *Sympose* de Platon », dans *Loys Le Roy, renaissance et vicissitude du monde*, dir. D. Dupont, Caen, PUC, 2011, p. 31-50 ; H. Becker, *Un Humaniste au XVI<sup>e</sup> siècle. Loys Le Roy (Ludovicus Regius) de Coutances*, Paris, Lecène, Oudin et C<sup>ie</sup> éditeurs, 1896, p. 110-158 ; J.-C. Margolin, « Le Roy, traducteur de Platon et la Pléiade », dans *Lumières de la Pléiade. Neuvième stage international d'études humanistes, Tours 1965*, Paris, Vrin, 1966, p. 49-62.

- 43-62 les apports respectifs des deux époux
- 43-46 en tant qu'héritier légitime de la couronne, François apporte le royaume de France
- 46-62 Marie, elle, apporte le royaume d'Écosse qui, bien que de dimensions modestes, a toujours été un allié stratégique de la France, notamment dans ses conflits avec l'Angleterre
- 63-72 face à la réunion des deux royaumes, l'Angleterre a le choix entre deux attitudes : l'acceptation pacifique et la reconnaissance de Marie comme héritière de la couronne ; ou l'affrontement militaire ; les récents succès militaires de la France autorisent tous les espoirs
- 73-97 invitation à l'allégresse
- L'Hospital s'adresse aux deux peuples, au roi et à la reine mère, aux deux frères Guises, « lumières de notre peuple » et à leur sœur, qui ne pourra pas assister au mariage de sa fille ; le défunt roi d'Écosse se serait réjoui de cette union ; les gens de bien l'approuvent et tous les rois de France en auraient fait autant
- 97-142 réfutation des calomnies
- 97-117 les arguments des calomnieurs et leurs effets néfastes
- 97-102 cette union compromettrait les chances de paix
- 103-110 d'autres partis seraient plus profitables à la France, notamment la prétendue fille du roi d'Espagne
- 111-117 leurs menées suscitent tour à tour la haine et l'envie contre les amis du roi (les Guises) ainsi que la moquerie
- 118-142 réfutation
- 118-119 les qualités de Marie sont uniques
- 120-124 la France trahirait la parole jadis donnée à la mère et à l'Écosse
- 125-130 Marie, trahie, finirait par se venger
- 131-134 ou l'Angleterre profiterait de l'affaiblissement de la France pour l'attaquer
- 135-139 *exemplum* tiré de l'Histoire de France d'une réputation coûteuse (celle d'Aliénor d'Aquitaine)
- 140-142 apostrophe aux détracteurs qui ne savent pas discerner l'intérêt supérieur du royaume

- 143-156 prédiction : la prospérité future du royaume de France
- 143-151 la maison royale régnera sur toute l'Europe, les différents trônes étant transmis aux héritiers mâles de la couronne
- 152-156 Apollon, dont le poète se dit le prophète, lui a envoyé cette vision de l'avenir de la France ; ses descendants reconnaîtront la véracité de sa prédiction

## ANALYSE

Le thème du mariage de François II et de Marie d'Écosse implique le mode de l'épithalame, genre prisé à la Renaissance<sup>31</sup> : le choix du terme *thalamo* au v. 4 pose la référence explicite au genre épithalamique dans son acception première, définissant le chant récité au moment où la jeune fille prend place sur le lit de son époux (selon le modèle du poème 61 de Catulle, v. 192 : *uxor in thalamo tibi est*).

Mais L'Hospital proclame d'emblée son refus d'obéir à la demande de *laudatio* d'un commanditaire, non-identifié (v. 1 : *cantare iubes*). Cette *recusatio*, plus rhétorique que réelle puisqu'il chante bien en vers le mariage, constitue peut-être une inversion de la préface de l'*Épithalame de Pallade et Céléline* de Claudien où le poète latin dit ne pas pouvoir refuser de composer une telle pièce<sup>32</sup>. Quoi qu'il en soit, en refusant la célébration encomiastique, L'Hospital pose sa différence en créant un *ethos* de poète non pas courtisan mais serviteur des affaires publiques (v. 7-8 : *mihî publica rerum / Cura gerendarum*). En dédaignant les poètes de cour, L'Hospital montre que pour lui la poésie n'est ni badinage ni éloge servile, mais un discours supérieur aux enjeux politiques et moraux. Cet *ethos* fonde son discours de justification politique des causes du mariage (v. 10-13) et permet d'infléchir les modalités énonciatives de l'épithalame vers un propos politique<sup>33</sup> : il s'agit d'une « alliance entre deux rois et deux peuples »

<sup>31</sup> Voir Th. M. Greene, *The Epithalamion in the Renaissance*, Ann Arbor Mich., Univ. Microfilms International, 1989 (Th. Phil. Yale Univ., 1954) ; M. Morrison, « Some Early Humanist Epithalamia », *Acta Conventus Neo-Latini Amstelodamensis*, Munich, Fink, 1979, p. 794-802 ; *La Représentation du mariage chez les juristes et les poètes de la Renaissance [...]*, dir. P. Galand, à paraître.

<sup>32</sup> Claudien, *Epith. dictum Palladio [...] et Celerinae* (*Carm. min.*, 25), *praefatio*, v. 1-2 : *Carmina per thalamum quamvis festina negare / nec volui genero nec potui socero* ; v. 7-8 : *Carmen amor generi, soceri reverentia poscit / officio vatis, militis obsequio*.

<sup>33</sup> M. Morrison, « Some Early Humanist Epithalamia », *Acta Conventus Neo-Latini Amstelodamensis*, Munich, Fink, 1979, p. 794-802 (p. 800 : « a political epithalamium »). Dorat suit la même voie dans l'*Épithalame d'Henri de Montmorency* et Du Bellay dans son *Épithalame sur le mariage de Marguerite et Emmanuel-Philibert* (*O. poët.*, t. V, p. 199-232). Voir V. Leroux, « *Tër repeta-mus hymen* : Dorat et la tradition antique de l'épithalame », dans *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. Ch. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 323-340, ici p. 330.

(v. 11-12 : *foederis huius / Reges et populos inter duo*), dont les enjeux dépassent le cadre d'une union privée entre deux individus et concernent l'intérêt public.

Ce refus de l'éloge facile et de la légèreté du jeu poétique (v. 1 : *ludere versu*), justifié par son âge (v. 9 : *vetulo gravis... aetas*) selon une hiérarchie des genres où la *gravitas* est associée à la vieillesse<sup>34</sup>, conduit L'Hospital à écarter les motifs esthétiques traditionnels de l'épithalame (couleurs, fleurs, mythologie)<sup>35</sup> et à se distancer des traitements plus érotisés, non sans ironie puisqu'il évoque les liens de l'amour par la formule *lasciva compede* (v. 3) et transpose sur les figures des poètes de cour le motif du sein et de la fertilité de la fiancée (v. 7 : *gremio foecunda* s'applique à la « docte Lutèce » !). Par ce refus, le poète justifie d'emblée la forme et le ton graves du *sermo* choisis pour son *carmen* hexamétrique<sup>36</sup>, à la mesure des enjeux politiques : « Ce sont là de nobles sujets », *magna quidem memoro* (v. 71).

En précisant qu'il va présenter les causes de cette union (v. 11 : *Attulero causas*), L'Hospital exploite le « scénario étiologique » présent dans l'épithalame de Stace pour les noces de Stella et Violentilla (*Silv.*, I, 2, 16 : *Nosco diem causasque sacri* ; v. 46 : *Sed quae causa...*), schéma repris ultérieurement par Claudien ou Sidoine<sup>37</sup>. Mais là où les Anciens évoquent les signes et présages passés justifiant le mariage présent, le client des Guises opte pour une démonstration didactique (v. 43 : *Accipe nunc*) visant à une large justification politique et donc rhétorique. L'argumentation repose sur la rhétorique judiciaire et défend la légitimité (v. 17 : *licet*) des stratégies matrimoniales et la légalité du présent mariage. Elle se fonde également sur la rhétorique délibérative pour démontrer l'utilité (v. 141-142) de cette alliance impliquant la sécurité d'un royaume conjuguant des forces doubles (v. 70 : *quid virtus possit coniuncta duorum*) mais obéissant à un seul maître (v. 65-66 : *Et discent uni domino parere libenter / Regna duo*), selon des aspirations impériales de Henri II. L'Hospital exploite enfin la proximité de l'épithalame

<sup>34</sup> Voir surtout II, 3, 70-73 et III, 1b, où François Olivier loue la gravité des vers de L'Hospital, ainsi que la lettre du 16 octobre 1559 de Jean de Morel, qui envoie à Olivier des vers de L'Hospital, dont le *De initiatione sermo* (BSB, Clm 10383, fol. 131 r<sup>o</sup>, commenté dans Ph. Ford, *The Judgment of Palaemon. The Contest between Neo-Latin and Vernacular Poetry in Renaissance France*, Leyde, Brill, 2013, p. 214-215).

<sup>35</sup> Dorat associe les époux à Vénus et Mars : *In nuptias Mariae Reginae Scotiae* (14 avril 1558), *Ode* 19, 4-5 : *Cantanda nunc et ipsi / Iuncta Venus Lotharinga Marti* (éd. G. Demerson, *Odes latines*, 1980, p. 144-145). De même dans l'*Épithalame d'Henri de Lorraine et Catherine de Clèves* (1570), les mariés sont comparés à Hercule et Hébé : *Ode* 28 (*carmen* 3), v. 29-30 : *Guisius Hercules / Cum Clevia Hebe* (éd. G. Demerson, *Odes latines*, Clermont-Ferrand, FLSH, 1979, p. 196-197).

<sup>36</sup> Pour célébrer le même événement, Dorat choisit la strophe alcaïque (*Ode* 19).

<sup>37</sup> Claudien, *Epith. de nuptiis Honor.* (*Carm.*, 9-10) ; *Epith. Pallad. et Celer.* (*Carm. min.*, 25) ; Sidoine Apollinaire, *Epith. dict. Ruricio et Hiberiae* (*Carm.*, 10-11). Voir V. Leroux, « *Ter repeta-mus hymen* : Dorat et la tradition antique de l'épithalame », dans *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. Ch. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 324 et 330.

avec le genre épидictique<sup>38</sup> dans un bref éloge des époux (v. 27-42), de l'entourage du Dauphin (v. 75-80) – où le poète, publiciste royal et lorrain, associe la famille royale aux deux Guises<sup>39</sup> – et une évocation des absents aux festivités (le défunt Jacques V et la reine mère, dont l'absence est justifiée par son attachement aux affaires publiques : v. 89 : *pietas et rerum publica cura*, écho des v. 7-8 appliqués à L'Hospital).

Après une parenthèse sur la joie suscitée par ce mariage (v. 73-74 puis v. 96-97, le terme *laetitia* ouvrant et clôturant cette séquence), L'Hospital, chantre de la *gravitas* et non de la *laetitia* (voir v. 9 : *Laetitiamque omnem vetulo gravis abstulit aetas*), reprend la démonstration de la légitimité et de l'utilité du mariage en s'attachant à la réfutation des calomnies (annoncée aux v. 13-14 puis développée dès le v. 97), thème central des *Carmina*<sup>40</sup>. Mais le lien avec la thématique matrimoniale repose ici sans doute sur le modèle de l'épithalame de Stace, appelant à rejeter les rumeurs mensongères (*Silv.*, I, 2, 27-28 : *Cessent mendaces obliqui carminis astus, / Fama tace*). L'Hospital procède ici comme dans III, 6 où il réfutait les médisances de la Fille de la *Fama* : il passe de la condamnation indignée à la dérision (v. 112 : *risum*) en réduisant les calomnies au statut de racontars (v. 111 : *fabella* ; v. 116 : *pueriles... nugas*).

À cette parole mensongère, destructive (v. 13 : *rodunt*) et ridicule dans sa vaine résistance à la volonté des dieux (v. 117)<sup>41</sup>, L'Hospital oppose, dans une section délibérative ponctuée de questions (v. 118-124) démontrant l'absurdité des calomnies, la nécessité du respect de la parole donnée, fondement de l'alliance entre les peuples (v. 120 : *promissa fides*, opposée à *perfidiosa* v. 124) et d'un juste gouvernement<sup>42</sup>.

Le ton se fait alors monitoire (v. 115 : *commoneo*), presque menaçant, prophétisant (v. 134 : *Sic nobis veniat*, à comparer au v. 143 : *Tempus erit*) les conséquences désastreuses d'une rupture de l'alliance (v. 134-136)<sup>43</sup>. L'argument en faveur de la sécurité du pays est illustré par un exemple du passé, propre à instruire (v. 138-139) pour le présent et l'avenir. Le discours devient prospectif, expression d'une *providentia* qui fait partie de la *prudencia*. Cette orientation se manifeste de trois manières au fil de la pièce : tout d'abord, l'évocation des qualités du Dauphin relève les « germes de vertu » (v. 31) appelés à se développer

<sup>38</sup> Voir V. Leroux, *op. cit.*, p. 323.

<sup>39</sup> Dorat procède de même dans l'*Epithalame d'Henri de Montmorency* en citant le duc de Lorraine et le duc de Guise juste après le Roi et son fils » (V. Leroux, *op. cit.*, p. 329).

<sup>40</sup> Notamment en II, 12 ; III, 1 ; III, 6 ; IV, 1 ; V, 8 ; VI, 2 ; voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 329-330.

<sup>41</sup> Voir aussi v. 71-72 : *dii... iubent*. La maison royale est de même « divinisée » : v. 34 : *Aspectu veneranda, putes ut numen inesse* (à propos de Marie d'Écosse) ; v. 144 : *divinae stirpis honore*.

<sup>42</sup> Voir V, 8, 16 et le commentaire ; le modèle est Cicéron, *De off.*, I, 7, 23 : *Fundamentum autem est iustitiae fides*.

<sup>43</sup> Dans *Les Plaisirs de la vie rustique* (v. 521-704 ; éd. L. Petris, Genève, Droz, 2004, p. 242-252), « Michau » prophétisera également, à la fin du poème, les malheurs futurs de la France.

chez le futur roi (v. 29 : *magni fortisque futuri principis*), espoir et héritier désigné du royaume (v. 44-46) ; ensuite, la prospérité traditionnellement souhaitée aux époux quant à leur future descendance (v. 68 : *Haeredique*) est transposée et élargie, sur le ton de la prophétie (v. 143 : *Tempus erit*), à la prospérité de la maison royale et du royaume de France dans toute l'Europe (v. 146-151), selon les aspirations de Henri II à une monarchie française universelle (voir le commentaire au v. 151) ; enfin, l'orientation vers l'avenir est encore relayée par l'évocation de la postérité des vers de L'Hospital (v. 154), *vates* apollinien, et de la reconnaissance par ses propres descendants (v. 153 : *mea posteritas*) de la vérité et de la réalisation de ses prophéties. À la célébration encomiastique (v. 1 : *cantare*) s'oppose le chant prophétique (v. 155 : ... *noster avus ventura canebat*), véridique et nécessaire.

La circonstance particulière amène ainsi une fois de plus L'Hospital à s'inspirer d'un genre classique pour le détourner dans une visée politique, substituant aux vœux traditionnels de bonheur conjugal ou à l'évocation, ici absente, au dieu Hymen une prédiction personnelle sur l'avenir de la France<sup>44</sup>.

Moins d'un an après cette union, L'Hospital s'essaiera une nouvelle fois, dans la pièce *De sponsalibus Ducis Lotharingiae et Claudiae Henrici II Regis filiae* (IX, 50)<sup>45</sup>, au genre de l'épithalame pour célébrer, comme d'ailleurs Ronsard et Dorat<sup>46</sup>, le mariage, le 22 janvier 1559, entre Charles III, duc de Lorraine, et la toute jeune Claude de France, alors âgée de onze ans. Dorat et L'Hospital résolvent différemment le problème posé par le jeune âge des époux, encore trop jeunes pour procréer (IX, 50, 26-29, en particulier 26-27 : *cum nubere nondum / Virgine*) : alors que Dorat choisit une mise en scène dialogique pour souligner les aspects personnels et les émotions des jeunes époux, comparés à Achille et Déidamie<sup>47</sup>, L'Hospital évacue toute dimension mythologique de son poème et insiste sur la future descendance du couple ainsi que sur l'importance de cette union dans le cadre d'une politique matrimoniale des élites appelées à consolider

<sup>44</sup> De même Dorat, dans l'ode XIX des *Odes latines* (éd. G. Demerson, Clermont-Ferrand, FLSH, 1979, p. 144-145), ne mentionne pas Hymen. Voir P. Ford, « La louange de l'amour conjugal dans les *Odes* de Dorat », dans *Aspects du lyrisme conjugal à la Renaissance*, éd. P. Galand et J. Nassichuk, Genève, Droz, 2011, p. 174-186, ici p. 174-175.

<sup>45</sup> BNF, Dupuy 809, fol. 48 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> ; édition A de 1732, p. 470-471.

<sup>46</sup> Ronsard, *Chant pastoral sur les nopces de Monseigneur Charles duc de Lorraine, et Madame Claude fille II. du Roy* de Ronsard (Paris, A. Wechel, 1559 ; Lm, t. IX, p. 75-100 ; OC, t. II, p. 182-193) ; J. Dorat, « *Io. Aurati Lemovicis carmen in nuptias ducis Lotharingi et D. Claudiae regis Gallici filiae II* », Ode XX (éd. G. Demerson, *Odes latines*, 1980, p. 146-153). Voir aussi Louis Des Masures, *Chant pastoral sur le parlement de France et la bien venue en Lorraine de monseigneur Charles duc de Lorraine et de madame Claude de France son épouse*, Lyon, J. de Tournes, 1559 et Saint-Nicolas-du-Port, Didier Guillemin, 1559.

<sup>47</sup> Voir P. Ford, « La louange de l'amour conjugal dans les *Odes* de Dorat », dans *Aspects du lyrisme conjugal à la Renaissance*, éd. P. Galand et J. Nassichuk, Genève, Droz, 2011, p. 174-186, ici p. 175-176.

ici les liens entre les Guises et la maison royale (IX, 50, 2 : *Instaurare suam repetito foedere gentem* ; v. 24-25 : ... *rebusque suis prospexit in omne / Tempus et aeterno stabilivit foedere regnum*). Comme dans l'épître V, 1, assumant désormais le statut de *vates*, il invite ainsi à projeter le regard vers l'avenir et souligne la nécessaire subordination des individus aux enjeux politiques. Ainsi, entre l'évocation de la joie et des rires que suscitera la naissance des futurs enfants du couple<sup>48</sup> et l'invitation finale à célébrer festivement les noces (v. 48-53, notamment v. 50 : *Cantemus Venerisque diem festumque Lyaeo*), s'insère un développement sur les guerres de conquête que mènera l'enfant à venir, qu'aucune limite géographique n'arrêtera : l'empire territorial de la France (déjà évoqué en V, 1, 145-151) s'étendra alors jusqu'à Jérusalem, patrie du Christ et « premier fondement de son royaume » (IX, 50, 45-46 : ... *sedesque locent ubi sederat ante / Christus, prima suis iaciens fundamenta regni*). Dans ces années 1558-1559, le magistrat-poète assume donc pleinement le statut de visionnaire d'enjeux moraux et politiques majeurs.

## COMMENTAIRE

Titre : *viri cuiusdam ampliss. carmen* : un titre analogue (qui n'est pas de L'Hospital) est donné par Léger Du Chesne pour introduire sa sélection de pièces de L'Hospital : *Farrago* p. 304 : *Sumpta ex operibus amplissimi viri Mich. Hospitalis*. Cette pièce sera traduite en anglais par Francis Wrangham, *Epithalamia tria Mariana [...]*, Chester, Griffith, 1837, p. 20-29.

1. *ludere versu* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 6, 1 : *Prima Syracosio dignata est ludere versu*. La figure d'un commanditaire (*iubes*), ici non identifié, rappelle la figure de Mécène donnant ses *haud mollia iussa* à Virgile (*Georg.*, III, 41) ou apparaissant dans la *recusatio* de Properce (II, 1).

2-4. L'Hospital insiste sur le jeune âge des époux (*necdum maturae teneros ; insueta ; ante diem*), mais peut-être aussi sur le fait que cette union a été planifiée de longue date, alors qu'ils n'avaient que quatre et cinq ans : voir *supra* Présentation.

2. *teneros... amores : iunctura* fréquente dans la poésie élégiaque, mais on songe surtout à Ovide, le « *tenerorum lusor amorum* » (*Trist.*, III, 3, 73 ; mais cf. aussi *Am.*, III, 15, 1 ; *Trist.*, IV, 10, 1).

3. *compede vinxit* : pour une expression analogue (*compede vincitus*) en même position métrique, cf. Horace, *Epist.*, I, 3, 3 ; Tibulle, II, 6, 25 ; Ovide, *Pont.*, I, 6, 31 ; Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 311. Chez L'Hospital, l'image des entraves est souvent utilisée en lien avec les charges publiques ou l'ambition : voir IV, 9, 11 (... *compede vincitos*) et le commentaire ; IV, 10, 42-43 ; VI, 11, 40 (... *compede vincitos*) ; VI, 13, 63 ; VII, 1, 32 (... *aurata compede vincitos*).

<sup>48</sup> IX, 50, 29-32 : *Progeniem dabit, cui mox utrique parentes / Ridebunt, ridebit avus... / Nec ridente viro risum Catharina tenebit.*

4. *thalamo... eburno* : cf. Horace, *Sat.*, II, 6, 103 : *Tincta super lectos canderet vestis eburnos*. Pour l'expression *thalamo sociare*, cf. Virgile, *Aen.*, IX, 594 ; Sénèque, *Phaedr.*, 864 ; Silius Italicus, *Pun.*, VIII, 117.

6. *docta Lutetia* : probable calque du *doctas... Athenas* propertien (Propertius, I, 6, 13 ; III, 21, 1) et écho de la rivalité entre Paris et Rome dans la *translatio studii* (voir I, 1, 29 et le commentaire ; voir aussi VI, 10, 11-14). La formulation se trouve également chez Voulte, *Epigrammata*, 193, 5 (*Ad Grangerium*), Lyon, M. Parmentier, 1537. Sur Paris « nouvelle Athènes », voir L. Petris, « La *translatio studii* à la Renaissance, entre propagande, nostalgie et perfectibilité », dans *L'Humanisme à l'épreuve de l'Europe (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Histoire d'une transmutation culturelle*, éd. D. Crouzet, É. Crouzet-Pavan, Ph. Desan, C. Revest, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 27-40.

8. *sensus... amarus* : cf. Virgile, *Georg.*, II, 247 ; Ovide, *Pont.*, I, 2, 37, en même position métrique. On notera le jeu de mots entre *amaros* et *amores* au v. 2.

9. *vetulo* : mot du registre comique (par ex. Plaute, *Epid.*, 666), fréquent chez Martial (par ex. *Epigr.*, XI, 71, 1 : *vetulo... marito*) ; *gravis... aetas* : cf. Propertius, III, 5, 23.

11. *properati foederis* : cf. Ovide, *Her.*, 4, 147 : *tolle moras tantum properataque foedera iunge* (Phèdre à Hippolyte !).

13. Pour *rodunt* au sens figuré, cf. Horace, *Sat.*, I, 4, 81, et Cicéron, *Balb.*, 57. Le verbe établit l'image de l'Envie qui déchire de ses dents (cf. III, 6, 173-174 ; III, 14, 2 et le commentaire *ad loc.*) et prépare le thème de la calomnie développé dans la suite de la pièce et dans le discours du sacre : voir V, 8, 72 : *Ulla tamen rodat ne bestia fiscos*. Voir aussi VI, 12, 73 : *Qui numerus faciles solet ingens rodere fiscos*.

14. *Non quo more solent* : même amorce en I, 7, 273 et VII, 3, 1 ; *de plebe mariti* : souvenir d'Ovide, *Trist.*, II, 351, aussi en fin de vers.

18. *Quandocumque* : cf. Horace, *Epist.*, I, 14, 17 ; I, 16, 58 ; Propertius, II, 1, 71 ; II, 13, 17 ; Ovide, *Met.*, VI, 544 ; *Trist.*, III, 1, 57, aussi en début de vers.

19-20. Érasme critique les critères de rang social qui président au choix d'une épouse : *Inst. princ. chr.*, 9, 1-5.

26. *fortuna malorum* : fin de vers ovidienne (*Fast.*, VI, 355 ; *Trist.*, IV, 1, 61). Sur l'omniprésence du malheur dans la destinée humaine, voir *Carmina*, t. I, p. 16. Mais il y a un profit moral à en retirer : *Facite ut fructus feratis ex adversis rebus* (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 62).

28. *puer* : François a alors 14 ans. Sur ce qualificatif, voir V, 8, 1 et le commentaire.

30. *clarum specimen* : possible souvenir de Pline, *Epist.*, II, 7, 4.

31. *Semina virtutis* : même début de vers en I, 2, 181 (à propos du fils de François Olivier) ; même expression en V, 8, 358 (à propos de François II comme ici).

32-40. Au champ lexical de la grandeur (*praestat, supereminet, tantus, maiestas, maior magna atque ampla*) s'ajoute celui de la beauté (*pulcherrima forma, aspectu veneranda, decor*) et de l'intelligence (*prudentia*). Ces éléments topiques de l'éloge se retrouvent chez Joachim Du Bellay au sonnet 170 des *Regrets*, célébrant ce même mariage (tout comme l'épigramme 54 des *Poemata*) : v. 1-3 (à propos de Marie d'Écosse) : « Ce n'est pas sans propoz qu'en vous le ciel a mis / Tant de beautez d'esprit et de beautez de face. / Tant de royal honneur et de royale grace ».

32. *pulcherrima forma* : cf. Virgile, *Aen.*, I, 72 (nymphes Déiopée) et 496 (Didon), et Stace, *Silv.*, I, 2, 273, en même position métrique.

34. *numen inesse* : *iunctura* ovidienne : cf. *Am.*, III, 1, 2 : *Credibile est illi numen inesse loco* ; *Fast.*, III, 296 : *Quo posses viso dicere « numen inest »*.

35. *maiestas regia* : souvenir possible de Claudien, *Hon. nupt.*, 198, en même position métrique.

36. *Palladis artes* : cf. Virgile, *Aen.*, II, 15, aussi en fin de vers, et surtout Properce, III, 20, 7 : *Est tibi forma potens, sunt castae Palladis artes*. L'éloge des qualités intellectuelles de Marie dépasse ici la convention : « tant qu'elle a esté en France, elle se reservoit tousjours deux heures du jour pour estudier et lire : aussi il n'y avoit guieres de sciences humaines qu'elle n'en discoureust bien. Surtout elle aimoit la poésie et les poètes, mais sur tous Monsieur de Ronsard, Monsieur Du Bellay [...] Elle se mesloit d'estre poète, et composoit des vers, dont j'en ay veu aucuns de beaux et très-bien faictz [...] Monsieur de Ronsard estoit bien de mon opinion en cela, ainsi que nous en discourions un jour, et que nous les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ay veue souvant qu'elle se retiroit en son cabinet, et sortoit aussitost pour nous en monstrier à aucuns honnestes gens que nous estions là. De plus, elle escrivoit fort bien en prose, et surtout en lettres, que j'ay veues très-belles et très-eloquentes et hautes. » Brantôme, *Recueil des dames*, I, 3, dans *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, éd. E. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 72-73. Voir aussi le sonnet 170 des *Regrets*, v. 1-2 cités *supra*. Sur ces mêmes qualités intellectuelles chez Marguerite de France : cf. III, 3, 51 (voir le commentaire *ad loc.*) ainsi que, en même position métrique, I, 4, 3 ; II, 16, 89 ; III, 16, 46 ; V, 9, 212 ; VI, 11, 85. En amont, Claudien louait de même la formation intellectuelle et morale de Marie, épouse d'Honorius : *Hon. nupt.*, 231-237. Voir M.-A. Boitel-Souriac, « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François I<sup>er</sup> aux derniers Valois », *Revue historique*, 310/1 (janvier 2008), p. 33-59.

37. *maior sexu prudentia, maior et annis* : Brantôme rapporte que, « fort sçavante en latin », « en l'aage de treize à quatorze ans, elle declama devant le Roy Henry, la Reyne, et toute la Court, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubstenant et deffandant, contre l'opinion

commune, qu'il estoit bien seant aux femmes de sçavoir les lettres et artz liberaux. » Brantôme, *Recueil des dames*, I, 3, dans *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, éd. E. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 72. Brantôme rappelle ensuite qu'elle fit composer à Antoine Fouquelin une *Rhetorique* afin de mieux maîtriser le français (dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, LGF, 1990, p. 347-350, dédicace du 12 mai 1555 à Marie Stuart).

46-47. Marie Stuart est reine d'Écosse pratiquement dès sa naissance, son père Jacques V étant décédé peu après. Mais à la mort de Marie Tudor, le 17 novembre 1558, elle peut, en tant que descendante d'Henry VII, prétendre à la couronne d'Angleterre « come vera et più propinqua herede di alcun'altro di quel sangue » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 116 v<sup>o</sup>, Giovanni Michiel au doge, 28 novembre 1558), comme le confirment ses armoiries (BNF, anglais 129). Voir *supra* Présentation ainsi que M.H. Merriman, « Mary, Queen of France », dans *Mary Stewart. Queen in Three Kingdoms*, éd. M. Lynch, Oxford et New York, Blackwell, 1988, p. 30-52 (ici p. 45-48). Voir aussi le commentaire au v. 68 ainsi que le sonnet de Ronsard *A la Reyne d'Escosse* au second livre des *Meslanges* (Lm, t. X, p. 68). Sur son entourage, voir l'*Estat de sa maisonnée* du 31 décembre 1559 dans BNF, Cinq Cents de Colbert 7, p. 91-120.

48. *parvum, fateor* : dans l'épigramme d'envoi au cardinal de Lorraine du discours du sacre de François II, L'Hospital désigne de la même manière son propre poème : V, 7, 1-4 : *Hoc etiam oculis munus tibi, Carole, nostris | Mittimus : hoc gratum, Carole, munus habe. | Est parvum, fateor : verum quo forma regendi | Expressa est magni quamlibet imperii*. Voir le commentaire *ad loc.* L'élan épique des années 1557-1558 n'exclut pas, chez L'Hospital, une célébration plus durable des petits genres (notamment dans la veine du *sermo* horatien), liée à une éthique de modération aristotélicienne et d'humilité évangélique. L'incise *fateor* apparaît en même position métrique en I, 13, 178 ; III, 1, 12 ; III, 8, 50 et VII, 2, 15. Voir aussi III, 14, 93.

49-53. Voir *infra* le commentaire des v. 61-62 sur l'appui militaire fourni par les Écossais à la France.

52. *agmine facto* : fin de vers virgilienne (par ex. *Aen.*, I, 82) reprise entre autres par Stace.

55. *foecunda virorum* : cf. Lucain, I, 165, aussi en fin de vers. Parmi les héros écossais célèbres pour leur bravoure et leur résistance face à l'Angleterre figurent notamment William Wallace (Braveheart) et Robert Bruce (Robert I<sup>er</sup> d'Écosse). « Escossais. Nobles, vaillans, fiers [...] », dit La Porte, *Épithètes*, p. 92 v<sup>o</sup>.

56. *belli incensus amore* : souvenir croisé de Catulle, *Carm.*, 64, 253 et Virgile, *Aen.*, II, 343 pour *incensus amore*, et de Lucain, II, 325 ou Silius Italicus, *Pun.*, I, 272 pour *belli... amore*.

58. *Suppetias* : en poésie, terme exclusivement plautinien (par ex. *Men.*, 1003), sinon employé surtout dans le *Bellum Africanum* pseudo-césarien et par Apulée.

59. *caerulei... aequora ponti* : souvenir possible d'Ovide, *Trist.*, I, 4, 25, en même position métrique. La fin de vers *aequora ponti*, également en V, 9, 477, est d'origine lucrétienne (par ex. *Rer. nat.*, I, 8), reprise par Virgile (*Georg.*, I, 469) et Ovide (*Met.*, II, 872).

60. *rex Scotus* : Jacques V ; pour l'expression *sociusque vocari* : cf. Virgile, *Aen.*, VII, 264, aussi en fin de vers.

61-62. Depuis la *Auld Alliance* (1295), renouvelée au traité de Rouen (1517), des soldats écossais combattaient régulièrement dans les armées du roi de France. Voir J. Millet, « The Scottish mercenary as a migrant labourer in Europe, 1550-1650 », dans *Fighting for a Living: a Comparative History of Military Labour 1500-2000*, éd. E.-J. Zürcher, Amsterdam, Amsterdam UP, 2013, p. 169-200 ; J. Cooper, *Scottish Renaissance Armies 1513-1550*, Oxford, Osprey, 2008 ; E. Durot, « Le Crépuscule de l'*Auld Alliance*. La légitimité du pouvoir en question entre France, Angleterre et Écosse (1558-1561) », *Histoire, Économie & Société*, 1 (2007), p. 3-46 ; M.-N. Baudouin-Matuszek, « Henri II et les expéditions françaises en Écosse », *BEC*, 145 (1987), p. 374-382 ; E. Bonner, « Scotland's "Auld Alliance" with France, 1295-1560 », *History*, 84 (janvier 1999), p. 5-30 ; G. Dickinson, « Some Notes on the Scottish Army in the first half of the Sixteenth Century », *The Scottish Historical Review*, 38 (1949), p. 133-145 ; S. Wood, *The Auld Alliance – Scotland and France, The Military Connection*, Edinburgh, Mainstream Publishing, 1989 ; Durot, *François de Lorraine*, p. 296-298.

61. *stipantque frequentes* : souvenir de Virgile, *Georg.*, IV, 216, aussi en fin de vers.

64. *maris tractu* : possible souvenir de Virgile, *Ecl.*, 4, 51 = *Georg.*, IV, 222 : *Terrasque tractusque maris caelumque profundum*.

66-69. Projection d'une future soumission de l'Angleterre qui prépare la pose finale de *vates* adoptée par L'Hospital et sa prophétie d'un rêve impérial durable (v. 143-156).

68. *Haeredique... materni sanguinis* : il n'est question ici que d'un potentiel (cf. v. 67 : *forsitan*) descendant de Marie Stuart, héritier comme sa mère de la couronne d'Angleterre (voir *supra* Présentation). Les faits donneront raison à L'Hospital, mais pour un fils, Jacques VI, né du deuxième mariage de Marie de Guise avec Henry Stuart. Pour l'expression *materni sanguinis ultro*, souvenir possible de Claudien, *Hon. nupt.*, 30 : *Mandatis uno materni sanguinis ortu*, en même position métrique.

69. *contendere bello* : souvenir de Virgile, *Aen.*, IV, 108, aussi en fin de vers.

71-72. *Guinis / Excisis, captoque... Caletu* : sur cette double conquête (Calais le 8 janvier 1558 et Guînes le 20), voir IV, 2.

71. *Magna quidem memoro* : à opposer au v. 48, voir le commentaire *supra*.

72. *iubent sperare* : cf. Lucain, IV, 510 : *Promittant veniam, iubeant sperare salutem*.

75-76. Henri II et Catherine de Médicis, qui lui donnera dix enfants, dont trois seront rois.

76. *soror optima Regis* : Marguerite de France.

77-78. Le cardinal Charles de Lorraine et le duc François de Guise. Pour un double éloge selon leurs qualités respectives et dans des termes semblables, voir II, 4, 4 (*O geminos fratres, nostrae duo lumina gentis*) et le commentaire aux v. 4-12 ainsi que V, 4, 1-6 ; voir aussi IX, 36, 140 : *Vos etiam fratres, gentis duo lumina vestrae* ; formulation analogue chez Joachim Du Bellay, *Épigr.*, 59 (*O. poét.*, t. VII, p. 124-125).

78. *studiis civilibus* : cf. Lucain, IV, 687, en même position métrique.

79. *soror* : Marie de Guise ; *regi... marito* : Jacques V d'Écosse.

80. *moriens* : le père de Marie Stuart, Jacques V, meurt le 14 décembre 1542, quelques jours après la naissance de sa fille.

82. *lumine cassis* : cf. Stace, *Theb.*, II, 15, aussi en fin de vers.

85. *adoptivo cognomine* : cf. Ausone, *Caes.*, 131 : *Cuius adoptivo nomine te perhibes*.

87. *committere ventis* : souvenir de Lucrèce, V, 782, ou de Virgile, *Aen.*, X, 69, dans les deux cas en fin de vers.

89. *pietas et rerum publica cura*, écho des v. 7-8 appliqués à L'Hospital.

92. *faustis fortunatisque diebus* : possible allusion à la formule allitérative traditionnelle « *Bonum faustum felix fortunatumque sit ! Eveniat* » (Plaute, *Trin.*, 41 ; Cicéron, *Div.*, I, 102).

94-97. Le mariage ayant lieu le 24 avril à Notre-Dame de Paris, L'Hospital songe très vraisemblablement à la galerie des rois de Notre-Dame, qui met en scène vingt-huit statues (v. 94 : *reges... stanteis*) des rois de Juda, descendants de Jessé, ayant précédé le Christ. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, elles passent pour représenter les rois de France, que le peuple s'amuse dès lors à reconnaître, ce qui explique les mutilations qu'elles subiront à la Révolution (vingt et une têtes originales, actuellement au Musée de Cluny, n'ont été retrouvées qu'en 1977). Les statues exultent ici (v. 96 : *exultasse*), alors qu'en I, 10, 41 celles de Saint-Maur pleurent l'absence de Jean Du Bellay, L'Hospital mettant en scène une opposition paradoxale entre les statues vivantes et les humains insensibles (v. 97). Sur le thème de la statue vivante, promis à une longue fortune jusqu'à Dom Juan et à *La Vénus d'Ile* de Mérimée, voir A. Rees, « "*Spirantia marmora*" : arts visuels et "vives descriptions" dans les *Poemata* et les autres recueils romains de Joachim Du Bellay (1558) », *Camena*, 6 (juin 2009, en ligne), *Nouveaux regards sur le monde des arts à la Renaissance*, dir. S. Charbonnier et M. Bost-Fiévet.

99. *per compita voces* : souvenir d'Horace, *Sat.*, II, 6, 50 : *per compita rumor*.

103. *nova foedera* : cf. Silius Italicus, *Pun.*, XIV, 97 et XVI, 182, en même position métrique.

104. *alias aliasque* : tournure ovidienne : *Met.*, XV, 335, en même position métrique.

105. *prole parentem* : souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 75, aussi en fin de vers.

109. *nubilis et matura viro iam filia* : souvenir de Virgile, *Aen.*, VII, 53 : *iam matura viro, iam plenis nubilis annis* (à propos de Lavinia, fille de Latinus, convoitée par Turnus et Énée pour une alliance avec les Latins). Cette rumeur ferait-elle écho aux grossesses nerveuses (1554-1555 et 1557-1558) de Marie Tudor, qui meurt fin 1558 ? Sur ces épisodes, voir *CCJDB*, t. VI, p. 382 n. 1.

110. *finemque imponere bello* : citation d'Ovide, *Met.*, VIII, 68, mais cf. aussi Virgile, *Aen.*, IV, 639 : *finemque imponere curis*.

111. *fabella* : terme à connotation péjorative, souvent associé aux contes de vieille femme (*aniles fabellae*, cf. par ex. Horace, *Sat.*, II, 6, 78 ; *Epist.*, II, 1, 200 ; Tibulle, I, 3, 85) ou au mensonge (Cicéron, *Div.*, II, 80 : *commenticiis fabellis*). Chez L'Hospital, voir I, 7, 24 : *Graecia fabellis puerilibus omnia miscet*. Sur la fin de vers *Regis amicis*, inspirée d'Horace, *Epist.*, I, 10, 33, voir le commentaire à III, 18, 50 (liste d'occurrences).

112-113. *risum / Commovit populis* : cf. Horace, *Epist.*, I, 3, 19. Sur le rire comme réaction de distanciation, voir III, 6, 167 et le commentaire *ad loc*. Sur le rire déclenché par le ridicule, cf. III, 12, 49 et IV, 7, 143-144.

116. *Desinere... nugas* : écho possible de Catulle, 8, 1 : *Miser Catulle, desinas ineptire*.

117. *tendere contra* : souvenir de Virgile, *Aen.*, V, 27 ; IX, 377 et 795, toujours en fin de vers.

120-124. Célébré le 24 avril 1558, le mariage avait été projeté et accepté par les Écossais dès juillet 1548. En août 1548, Marie Stuart avait été conduite en France pour un séjour d'une année et, partie le 7 août, elle avait débarqué à Brest le 13. Voir *Dictionary of National Biography*, t. 12, p. 1258-1259 ; *CCJDB*, t. V, p. 20 n. 2. Érasme critique vivement l'instrumentalisation des jeunes filles qu'on envoie loin de chez elles pour fonder des alliances : *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 209 (éd. Turchetti, 9.5, p. 380) : *non admodum humaniter agitur cum ipsis puellis, quae nonnumquam [...] velut in exilium relegantur*.

120. *Quid promissa fides* : le modèle de la réflexion sur le respect des engagements est cicéronien. Voir V, 8, 16 (*Observet promissa*) et le commentaire *ad loc*.

123. *precibus votisque petitam* : cf. IV, 7, 61 (*precibusve minus votisque petita*), ainsi que Virgile, *Aen.*, III, 261 : *Sed votis precibusque iubent exposcere pacem*.

134. *dedecus ingens* : souvenir d'Ovide, *Met.*, XII, 498, aussi en fin de vers, également exploité en IV, 8, 409.

135. *Dii tantum prohibete malum* : cf. Virgile, *Aen.*, III, 265 : *Di, prohibete minas*.

136-138. Alors que la deuxième croisade s'arrête à Antioche au début du printemps 1148, Aliénor d'Aquitaine se rapproche de son oncle, Raymond de Poitiers. Une dispute avec son mari Louis VII aboutit à un divorce, marqué par des soupçons d'adultère. L'annulation du mariage est prononcée le 21 mars

1152 : l'Angleterre en retire d'importants gains territoriaux sur le continent ainsi que le regroupement des terres des Plantagenêt, et la France perd l'Aquitaine qu'elle ne regagnera qu'en 1435. Voir B. Wheeler et J.C. Parsons, *Eleanor of Aquitaine : Lord and Lady*, New York [etc.], Palgrave Macmillan, 2003 ; M.R. Evans, *Inventing Eleanor. The Medieval and Post-Medieval Image of Eleanor of Aquitaine*, Londres et New York, Bloomsbury, 2014.

138-139. *Hic nostras veterum malus error avorum | Erudiit menteis et cernere fecit acutum* : même idée en IX, 44, 3-4 : *Non nos erudient nostrorum errata parentum ? | Plurima non cautos exempla domestica reddent* (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 195). L'expression *cernere fecit acutum* rappelle Horace, *Sat.*, I, 3, 25 : *cur in amicorum vitiis tam cernis acutum*.

141-142. L'honnête et l'utile constituent les deux lieux majeurs du délibératif. Voir Cicéron, *De inv.*, II, 165-169 ; L'Hospital, V, 2, 33 et V, 8, 243.

141. *quid sit honestum* : cf. Ovide, *Pont.*, II, 3, 9, aussi en fin de vers.

143-151. L'expression *Tempus erit* en début de vers introduit une prédiction (*vaticinium*), comme chez Ovide, *Met.*, XIV, 147, et *Fast.*, I, 529 (où les deux fois, c'est la Sibylle qui s'adresse à Énée en ces termes). Cette connotation prophétique est confirmée dans les vers conclusifs de la pièce où L'Hospital se définit comme un *vates* d'Apollon (v. 152 : *Haec mihi... suo vati praedixit Apollo*) révélant l'avenir (v. 155 : *ventura canebat* ; voir *infra* commentaire au v. 155). Voir aussi IV, 8, 465-471 et VI, 8, 1 (*Vates ille tuus*).

144. *divinae stirpis* : cf. Virgile, *Aen.*, V, 711, et Ovide, *Met.*, II, 633, en même position métrique.

145. *viritim* : rare en poésie, se rencontre surtout chez Silius Italicus (*Pun.*, XII, 270 ; XIII, 378 ; XVII, 477, toujours en fin de vers).

146. *superstitibus* : souvenir d'Ovide, *Met.*, III, 126, en même position métrique.

148. *usque Tarentum* : souvenir d'Horace, *Sat.*, I, 6, 105, aussi en fin de vers.

150. *ordine sedes* : même fin de vers chez Claudien, *Rapt. Pros.*, III, 9.

151. *Sic totum natis genitor dispertiet orbem* : allusion à la devise de Henri II, *Donec totum impleat orbem* (en attendant qu'elle remplisse l'orbe entière ; inspirée d'Ovide, *Met.*, XII, 617 : *totum quae gloria compleat orbem*), en réaction à celle de Charles Quint, *Plus ultra*. Voir *Le sententiose imprese di monsignor Paolo Giovio et del signor Gabriel Symeoni, ridotte in rima per il detto Symeoni, al sereniss. Duca di Savoia*, Lyon, G. Roviglio, 1562, p. 48. Dans sa relation au Sénat en 1558, l'ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo note que « l'animo di sua maestà è senza dubbio talmente volto ad ingrandire la sua corona, e con ciò acquistarsi gloria maggiore, che chiaramente si vede altra cosa non gli essere a cuore » (*Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, a cura di L. Firpo, vol. 5, Francia (1492-1600), Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 373). Voir A.Y. Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France à l'aube des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 127-128 ; Le Fur, *Henri II*, p. 200-201 ; V. Hoffmann, « *Donec Totum Impleat Orbem* : Symbolisme impérial du

temps de Henri II », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français*, année 1978 (1980), p. 29-42. Sur l'avènement d'une monarchie universelle française, voir Durot, *François de Lorraine*, p. 316-324. Pour l'expression *dispertiet orbem*, cf. Lucrèce, V, 684 : *partit et in partis non aequas dividit orbem* ; Virgile, *Georg.*, I, 209 (*dividit orbem*). En poésie, le verbe *dispertio* n'est attesté que chez Plaute et Lucrèce.

152. *Haec mihi nanque suo vati praedixit Apollo* : le *haec* en tête de phrase introduit une formule métadiscursive conclusive (voir aussi I, 2, 171 ; I, 3, 222 ; III, 9, 40 ; III, 10, 49 ; III, 12, 72 ; III, 14, 150) ; le vers est un souvenir de Virgile, *Aen.*, III, 250-252 : *Accipite ergo animis atque haec mea figite dicta | Quae Phoebus pater omnipotens, mihi Phoebus Apollon | Praedixit* (prophétie de la Furie Céléno à Énée). Sur le *poeta vates*, voir *Théories poétiques néo-latines*, éd. V. Leroux et É. Sérís, Genève, Droz, 2018, index p. 1157 ; J.-C. Mühlethaler et F. Cornilliat, « L'inspiration, entre fureur et art », dans *Poétiques de la Renaissance*, p. 91-155 ; J. Lecoinge, *L'Idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz, 1993, p. 219-315 ; *Prophètes et prophéties au XVI<sup>e</sup> siècle. Cahiers V.L. Saulnier n° 15*, Paris, ENS, 1998.

154. *si nostra manent modo carmina* : rare commentaire de L'Hospital sur le devenir de ses vers, peut-être inspiré de Silius Italicus, *Pun.*, IV, 399-400 : *Si modo ferre diem serosque videre nepotes | Carmina nostra valent, nec famam invidit Apollo*. Sur l'idée de survie de la poésie, voir Virgile, *Aen.*, IX, 446 (*siquid carmina mea possunt*) ; Ovide, *Am.*, III, 9, 28 (*defugiunt avidos carmina sola rogos*) ; *Met.*, XV, 879 (*siquid habent veri vatum praesagia, vivam*) et plus largement le proverbial *scripta manent*. Voir aussi D. Ménager, *La Renaissance et le détachement*, Paris, Garnier, 2011, p. 69-105 « L'art du congé », notamment p. 83-84.

155. *ventura canebat* : souvenir possible de Virgile, *Aen.*, VI, 345-346 : *canebat | Venturum* à propos d'Apollon. Le verbe *canebat* est de même employé pour Cassandre : cf. Virgile, *Aen.*, III, 183, en même position métrique.

156. *Maxima pars hominum* : souvenir d'Horace, *Sat.*, II, 3, 121, ou d'Ovide, *Pont.*, I, 2, 83, dans les deux cas en début de vers.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## V, 2

Ad Carolum Lotharingum cardinalem

Hunc etiam cari morbo qui forte nepotis  
 Restiterat, vestri gregis unum subtrahis. O me  
 Pegasus hinc aliquis raptum per inania caeli  
 Nubila felici Remorum sistat in urbe,  
 5 Te videam studiis avide cupideque fruentem  
 Prima luce, dein cum tertia fugerit hora,  
 Irriguos longis obeuntem passibus hortos.  
 Quid si te sacris operantem, magne sacerdos,  
 Quid si conspiciam ex alto pia verba tonantem !  
 10 Nae magis oblecter quam cum laudata legenti  
 Principis obsigno rescripta precesve nocentum  
 Cognosco. Tum si miserum Fortuna molestis  
 Eripuit fucis, silvae secreta propinquae  
 Excipiunt, sterilesque perambulo solus arenas.  
 15 His tectus latebris aliquid vel cogito mecum,  
 Scribo, legove, nec exigitur pars ulla diei  
 Laetius. O miseros vani quos plena tumultus  
 Vita iuvat resonansque forum clamoribus altis.  
 Atque ego, praecanis et mento et crinibus, essem  
 20 Unus in his, nisi tu solvisses vincula dextris,  
 Victor ut Alcides eduxit Thesea vinctum  
 Infernis domibus. Sed enim tibi gloria maior  
 Surgit, ab immundis lustrata sordibus ara  
 Iustitiae, quanvis obtrectet turba malorum.  
 25 Parca, tenax et amans lucri natura, gravate  
 Largitur quas res pretio mutare solebat.  
 Nec si tantundem mercedis fiscus avaro  
 Annumeret, non ille reis auferre licenter  
 Malit et infami probrum coniungere lucro,  
 30 Impius ut poscat non tam stipendia miles  
 Quam scelerum veniam libertatemque vagandi

[A, p. 236]

[p. 237]

## V, 2

Au cardinal Charles de Lorraine

- Lui, ton cher neveu, qui pourtant vient de vaincre  
 Une maladie, seul de ta troupe tu l’emmènes avec toi. Quant à moi, ah !  
 Si quelque Pégase pouvait m’enlever d’ici, traversant les creuses nuées  
 Du ciel et me déposer dans la bienheureuse ville de Reims,  
 5 Pour que je puisse te voir t’adonner à tes études avec avidité et passion,  
 Dès l’aube, puis, quand la troisième heure aura fui,  
 Parcourir à longues enjambées tes jardins bien irrigués.  
 Et même, si je pouvais te contempler dans l’exercice du culte, noble prêtre,  
 Et même t’entendre tonner d’en haut de pieuses paroles !  
 10 Assurément, cela me divertirait plus que de lire et d’approuver  
 Les rescrits du Prince et d’y apposer mon sceau, ou d’examiner les suppliques  
 Des coupables. Alors, si la Fortune m’arrache, pauvre que je suis,  
 À ces faux bourdons importuns, les recoins secrets de la forêt voisine  
 M’accueillent et je déambule, seul, parmi les sables stériles.  
 15 Là, bien à l’abri dans ces retraites, je médite,  
 J’écris, ou je lis, et nul moment de la journée ne s’écoule  
 Plus joyeusement. Ah ! ils sont bien malheureux ceux qu’une vie  
 [pleine d’un vain  
 Tumulte séduit, ainsi que le Palais, résonnant de hautes clameurs.  
 Mais moi, avec mon menton et mes cheveux prématurément blanchis,  
 [je serais  
 20 L’un d’eux, si tu n’avais pas, de tes mains, défait mes liens,  
 Comme Alcide vainqueur fit sortir Thésée enchaîné  
 Des demeures infernales. Mais, au vrai, une gloire plus grande  
 T’échoit pour avoir purifié de ses immondes souillures l’autel  
 De la justice, même si la foule des méchants te critique.  
 25 Avare, pingre, pleine de l’amour du gain, cette engeance rechigne  
 À prodiguer des services qu’elle avait coutume d’échanger contre de l’argent.  
 Et même si le trésor public payait tout juste autant  
 L’un de ces êtres cupides, non, il préférerait la licence d’arracher l’argent  
 [aux accusés  
 Et d’ajouter la honte à un infâme profit,  
 30 Tout comme un soldat sans foi ni loi ne réclame pas tant sa solde  
 Que la permission de commettre ses crimes et la liberté de circuler

Per socias impune domos ; quod si mala tantum  
Consuetudo valebit, ut utile vincat honestum,  
Non ideo minor huius erit post gloria facti.  
35 Quondam etiam iacuit praesens incognita virtus,  
Quam mirata sequens aetas est deinde nepotum.  
Ecce tibi veniunt, qui legem principis ultro  
Accipiant legisque authorem ad sidera tollant.

Impunément dans les maisons alliées ; mais même si cette mauvaise habitude  
[doit subsister

Au point que l'utilité l'emporte sur l'honnêteté,  
La gloire de ton entreprise n'en sera point amoindrie ensuite.  
35 Jadis aussi on négligea, bien qu'on l'eût sous les yeux, la vertu  
Que la génération suivante, la postérité, a ensuite admirée.  
Voici que viennent à toi ceux qui acceptent d'eux-mêmes la loi  
Du Prince et portent l'auteur de cette loi aux astres.

## PRÉSENTATION

**Datation**

L'épître date probablement du printemps 1561 : L'Hospital, déjà vieux et chenu (v. 19), libéré de ses fonctions au Parlement (v. 20), occupe la fonction de chancelier (v. 11-12 : *obsigno* ; *preces*) à laquelle il est désigné le 1<sup>er</sup> avril 1560 et pour laquelle, on le sait désormais, il prête serment le 6 mai 1560 devant François II à Chinon<sup>1</sup>. Les v. 22-24, 34 et 37-38 font sans doute allusion à l'édit de suppression des offices de mai 1560, confirmé par l'ordonnance d'Orléans de janvier 1561. Par ailleurs, le début de la pièce montre le cardinal de Lorraine occupé à l'étude et au prêche à Reims. Or sa correspondance confirme qu'il y séjourne régulièrement au printemps 1561, pour la période du carême, dans un souci pastoral dont les v. 8-9 se font l'écho : dans une lettre du 31 janvier 1561, le cardinal annonce ainsi vouloir s'y rendre prochainement « pour ung peu visiter mes diocesains en mon Eglise de Reims et jouyr ung peu de l'air de mes maisons que j'ay esté longtems sans veoir »<sup>2</sup>.

**Plan**

- |       |  |
|-------|--|
| 1-18  | lassitude de la vie urbaine  |
| 1-9   | se plaignant d'être loin du cardinal, L'Hospital s'imagine voler jusqu'à lui, à Reims, pour assister à ses occupations quotidiennes  |
| 10-12 | au lieu de quoi il en est réduit à s'acquitter de ses tâches au service du Prince  |
| 12-18 | lorsqu'il a l'occasion de s'en échapper, il se retire à la campagne, dans un lieu solitaire propice à la méditation, à l'écriture et à la lecture ; il plaint ceux qui trouvent du plaisir dans le tumulte du Palais |

<sup>1</sup> BNF, lat. 8589, fol. 45 r<sup>o</sup>, Joachim Dallier à Jean de Morel, Chinon, 13 mai 1560 : « Jeudy dernier arriva Monseigneur le Chancellier en ceste ville et le lendemain ensuivant fait le serment au Roy et hier apresdisner comença à sceller où il demoura bien quatre grosses heures. Il se trouva le vendredy et samedy assez mal et ne bougea quasi de la chambre, mais je croy que ce fust plus pour le travail du chemin que pour aultre chose. Maintenant il se porte bien dieumercy et s'en va ce matin à Loches attendre le Roy qui partit hier de ceste ville pour aller à Champigny [Champigny-sur-Veude] ».

<sup>2</sup> *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, n<sup>o</sup> 748, p. 434-435. Voir aussi la lettre n<sup>o</sup> 754 (9 avril 1561), p. 437, ainsi que la lettre n<sup>o</sup> 773 (16 janvier 1562), p. 444, où il indique vouloir retourner à Reims pour le carême « et faire ce peu de debvoir que je pourray à enseigner mes parocchians ».

- 19-36 éloge du cardinal, instigateur d'une réforme de la Justice
- 19-22 L'Hospital remercie le cardinal de l'avoir affranchi des contraintes du Palais comme jadis Hercule a fait sortir Thésée des Enfers
- 22-36 la réforme de l'institution judiciaire
- 22-24 c'est au cardinal que revient la gloire d'avoir corrigé certaines irrégularités du système judiciaire
- 25-32 la corruption de la Justice avant la réforme du cardinal ; comparaison avec un soldat sans morale
- 32-36 la gloire du cardinal restera entière même en cas d'échec temporaire de la réforme ; la vertu n'est souvent reconnue que par la génération suivante, mais quelques-uns savent déjà discerner l'excellence de la nouvelle loi

### ANALYSE

Cette courte mais dense épître au cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, est construite sur une série d'images antithétiques encadrées par un mouvement d'élévation conduisant de l'envol symbolique initial de L'Hospital *per inania caeli / Nubila* (v. 3-4) à l'élévation du cardinal *ad sidera* en clôture de l'épître.

L'opposition traditionnelle (horatienne et stoïcienne) entre les *negotia* et l'*otium* littéraire et solitaire<sup>3</sup>, dont le calme contraste avec l'agitation et le tumulte bruyant des tribunaux (v. 10-18), se modèle sans peine sur la situation personnelle de L'Hospital (v. 19 : *Atque ego*) et conduit, dans une progression analogue à celle des *Épîtres* d'Horace du particulier au général, à une définition du véritable malheur (v. 12 : *miserum* ; v. 17 : *o miseros*), qui n'est ni la pauvreté ni la solitude mais l'absence de joie et de sérénité, comme l'illustre le vers 17, construit sur l'antithèse par juxtaposition entre *laetius* et *miseros*, doublée de l'oxymore *vani-plena* (*Laetius. O miseros vani quos plena tumultus*). Pour accéder au bonheur et à cette *tranquillitas animi*, une libération de cette forme de servitude s'avère nécessaire, qu'elle émane de la Fortune (v. 12-13 : *Fortuna molestis / Fucis eripuit*), de la poésie (v. 3 : *Pegasus hinc aliquis raptum*) ou du protecteur herculéen (v. 20-22 : *solvisse ; eduxit*) – ces deux derniers cas de figure étant chacun illustré par une comparaison mythologique (Pégase ; Hercule libérant Thésée des Enfers, dans un mouvement à nouveau ascensionnel).

<sup>3</sup> Voir L'Hospital, *Carmina*, t. IV, p. 9-10.

La poésie la première a ainsi le pouvoir de transporter, dans un ravissement (v. 3 : *raptum*) presque extatique, analogue à celui évoqué ailleurs à propos de la poésie de Jean Du Bellay (III, 10, 39-40 : *Susplicimus faciemque in caelum tollimus ambo / Attoniti*). Ce transport poétique, véritable « sortie de soi » (*ex-stare*), permet de suppléer à l'absence par la présence, de sublimer le quotidien : il conduit ici à la « vision » (v. 5 : *Te videam* ; v. 9 : *Quid si conspiciam*) du cardinal occupé à ses activités d'étude et de détente ou à ses fonctions sacerdotales.

Cette proclamation du pouvoir transcendant de la poésie prépare l'éloge du cardinal, « noble prêtre » (v. 8 : *magne sacerdos*), libérateur de L'Hospital et surtout (gradation au v. 22 : *tibi gloria maior*) réformateur de l'institution judiciaire. Car la parole poétique (à l'image de celle de Ronsard en II, 19) permet d'élever par l'éloge ceux qui servent l'honnêteté et la vertu, même si les méchants (v. 24 : *malorum*) les dénigrent. Le cardinal incarne pleinement cet idéal éthique, également affirmé, mais autrement, en II, 19 (*Commendatrix epistula*). En soulignant qu'il préside aux cérémonies sacrées (v. 8) autant qu'il a « purifié de ses immondes souillures l'autel / De la justice » (v. 23-24), L'Hospital défend une nouvelle fois, non sans manifester son indignation, l'idée d'une sacralisation de la justice opposée à la vénalité et à la corruption judiciaires, exploitant la double potentialité du discours épидictique, l'éloge et le blâme. Pour contrer la médisance, forme corrompue de la parole, l'éloge, loin de la flatterie, s'impose comme nécessité au service de la justice et de la vérité ; il se combine à un sévère discours critique et à une condamnation morale de la cupidité, rapprochant ainsi la pureté de la poésie de celle de la Justice idéale.

## COMMENTAIRE

1-2. *Hunc... / ... vestri gregis unum* : possible écho d'Horace, *Epist.*, I, 9, 13 : *Scribe tui gregis hunc...*, au sens figuré de groupe d'amis. Cf. VI, 6, 128-129 : *Illum, cui fortuna tuae dedit esse cohortis / Quique tui gregis est...* ; VII, 5, 162 : *... tui gregis unus*. L'image doublement pastorale du troupeau (*gregis*) peut souligner les fonctions du cardinal dans son diocèse (voir *supra* Présentation, datation) ou constituer un possible clin d'œil au *Chant pastoral sur les nopces de Monseigneur Charles duc de Lorraine, et Madame Claude fille II. du Roy* où Ronsard se mettait en scène aux côtés de Du Bellay pour une joute poétique arbitrée par L'Hospital (voir *infra* le commentaire du v. 7).

1. *Hunc etiam* : en tête de vers, avec une gravité pathétique marquée, chez Silius Italicus, *Pun.*, XI, 462 et XV, 536, ainsi que chez Paulin de Nole (par ex. *Carm.*, 32, 104) et d'autres auteurs tardifs ; *qui forte* : fréquent à cette position métrique, entraînant un enjambement : par ex. Ovide, *Trist.*, V, 7, 53 ; Stace, *Silu.*, III, 4, 93 ; Prudence, *Apoth.*, 707. Il est difficile d'identifier le *cari nepotis* évoqué dans ce premier vers : parmi les fils de François I<sup>er</sup> duc de Guise et d'Anne d'Este, il s'agit sans doute de Henri de Lorraine, duc de Guise (1549/

50-1588) qui, à la mort de son père, assassiné lors du siège d'Orléans en 1563, sera placé sous la tutelle de son oncle, le cardinal de Lorraine : voir *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, n° 321 (14 janvier 1557), p. 253, ainsi que la n. 3 p. 262. Il pourrait aussi s'agir de son frère Charles (1554-1611), de Louis II de Guise/de Lorraine (1555-1588) ou de François (1559-1573), tous encore enfants en bas âge. Nous n'avons pas trouvé d'indication sur la maladie de l'un d'eux, à part la lettre n° 1239, tardive (1573), sur la maladie et la mort de François. La lettre n° 765 (p. 441) du 28 juillet 1561 parle d'une maladie qui affaiblit le cardinal lui-même, alors qu'une lettre datée du même jour, de son frère François de Lorraine, évoque leur commune maladie (cf. *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, p. 441, n. 3).

3-4. L'épître III, 12 au cardinal de Lorraine en 1555 s'achève aussi sur l'image d'un L'Hopital *raptum* par son affection pour le cardinal (III, 12, 75 : *Sed me stultus amor raptum meus ista subegit*). En II, 11, 38-41, L'Hospital souhaite de même que Pégase puisse le transporter pour rejoindre le cardinal Du Bellay. Voir aussi I, 12, 19 et IV, 10, 48-57 (voyage imaginaire pour rejoindre en Italie son ami Vettori).

3. Pégase, le cheval ailé né du sang de Méduse (cf. par ex. Ovide, *Met.*, IV, 785-786), fit d'un coup de sabot jaillir sur le mont Hélicon la source Hippocrène, chère aux Muses (voir le prologue des *Satires* de Perse). Il sera dompté et chevauché par Bellérophon (voir notamment Horace, *Carm.*, IV, 11, 26-28 : *et exemplum grave praebet ales / Pegasus terrenum equitem gravatus / Bellerophonem*). L'Hospital s'assimile ici plaisamment à Bellérophon, tout en exploitant la symbolique poétique associée à Pégase : le poème, métonyme de son auteur, lui permettra de rejoindre en pensée le cardinal. L'image de l'envol que permet Pégase, symbole de l'inspiration poétique, renvoie sans doute ici à l'*Ode à Michel de L'Hospital* de Ronsard (Lm, t. III, p. 118-163 ; *OC*, t. I, p. 626-650), grand manifeste sur le *furor poeticus* : Ronsard y décrivait comment Jupiter, tel le Dieu de la Genèse, engendre L'Hospital, son protecteur, que les Muses prennent pour guide : « Lors à terre vola le guide : / Et elles d'ordre le suivans, / Fendoyent le grand vague liquide, / Hautes sur les ailes du vent » (str. 21, v. 681-684). Sur la faculté de transport de Pégase, voir aussi I, 12, 19 (transport de Lancelot de Carles au-dessus du Parnasse) et II, 11, 38-41 (souhait qu'un Pégase ramène d'Italie en France le cardinal Du Bellay). La fin de vers *per inania caeli* est empruntée à Lucain, IX, 473 ; l'expression *inania nubila* est virgilienne : *Georg.*, IV, 196.

4. *felici... sistat in urbe* : écho d'Horace, *Sat.*, I, 1, 12 : *Solos felicis viventis clamat in urbe*.

5-7. En II, 10, 26-34, L'Hospital évoque le même goût de François Olivier pour l'étude et la promenade dans les jardins – un emploi du temps modelé sur celui de Pline le Jeune.

6. *Prima luce : iunctura* prosaïque très fréquente chez Tite-Live et César.

7. *Irriguos... hortos* : cf. Horace, *Sat.*, II, 4, 16 : *inriquo nihil est elutius horto*. Possible allusion aux jardins du Palais du Tau, palais archiépiscopal et résidence des archevêques de Reims, jouxtant la cathédrale. Voir H. Jadard, « Le palais archiépiscopal de Reims », *Travaux de l'académie nationale de Reims*, 126/2 (1908), p. 131-144 ; *Le palais du Tau des origines au palais archiépiscopal d'Ancien Régime*, Centre des Monuments nationaux, en ligne. En II, 4, L'Hospital décrit les jardins bien irrigués de Meudon (17 : *Et riguos circum Dampetrae fertilis hortos*). C'est également dans ce cadre que Ronsard met en scène un concours rustique entre Bellot (Du Bellay) et Perrot (Ronsard), arbitré par Michau (L'Hospital), dans une églogue qui débute sur un éloge de la célèbre « grotte de Meudon », demeure des Muses « qui pour l'honneur de luy ont meprisé les eaux / D'Eurote, et de Permesse » (*Chant pastoral sur les nopces de Monseigneur Charles duc de Lorraine, et Madame Claude fille II. du Roy*, v. 17-18 ; Lm, t. IX, p. 76 ; OC, t. II, p. 182) et où « Icy de toutes pars les ruisselets murmurent » (v. 246, Lm, t. IX, p. 88 ; OC, t. II, p. 188). Sur un plan métaphorique, ces jardins bien irrigués suggèrent un lieu d'inspiration poétique susceptible d'abriter les Muses. En III, 9, 31-34, L'Hospital évoque ainsi plaisamment la fuite des nymphes (équivalent des Muses) loin des jardins trop fréquentés de Saint-Maur, ce qui tarit l'inspiration poétique.

8-9. La parole du prêtre rejoint l'idéal poétique de L'Hospital, tel qu'il l'exprime dans son *Sermo de libertate scribendi*, VI, 5, 35-38 : ... *Omne velim sit castum et lene poema, / Sit mistum gravitate, vacet risuque iocisque : / Qualis sermo fere est media testudine templi / Ad populum magno quem personat ore sacerdos*. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 211-214 et p. 159-163, ainsi que l'Analyse de VI, 5.

8. *magne sacerdos* : même fin de vers chez Virgile, *Aen.*, VI, 554 ; Tibulle, I, 6, 43 ; Silius Italicus, *Pun.*, XIII, 756 ; Juvénal, 6, 544. L'Hospital emploie ailleurs ce vocatif pour le cardinal de Lorraine (VI, 1, 180) ainsi que pour le cardinal Du Bellay (III, 7, 15, en même position métrique ; voir aussi I, 10, 100-101) et pour Pierre Du Châtel (I, 13, 1 : *caste sacerdos*).

9. *ex alto* : cf. Sénèque, *Clem.*, I, 21, 2 ; l'expression doit être comprise au sens local, « d'en haut » (Nalèche traduit « du haut de ta chaire », p. 247), mais aussi, par son association au jupitérien *tonantem*, au sens rhétorique de « style élevé ». Dans son *Hymne du cardinal de Lorraine*, Ronsard loue le talent oratoire du cardinal, éloquent même par ses gestes seuls, comme Caton et Phocion : « Toy donques eslevé dedans ta chaire, alors / Et sans branler les bras, et sans mouvoir le corps / De gestes affettez, par ta sainte doctrine / Du peuple suadé tu gagnes la poitrine » (v. 327-330 ; OC, t. II, p. 501). Voir V, 5, 423-425. Pour l'expression *pia verba*, cf. Ovide, *Met.*, XIV, 813, en même position métrique.

12-17. Sur le choix de la solitude dans une retraite champêtre, voir notamment II, 20 ; III, 7, 32-34 ; III, 9, 35-39 ; VI, 8, 186-190.

12. *miserum* : prépare le *O miseros* du v. 17.

13. *fucis* : les faux bourdons symbolisent les parasites, selon une métaphore érasmiennne fréquemment reprise par L'Hospital : sur ce terme, voir II, 2, 88 et le commentaire *ad loc.* ainsi que II, 7, 84 et V, 8, 200. Pour l'expression *silvae secreta*, cf. (Ps.)-Tibulle, IV, 13, 9 : *Sic ego secretis possum bene vivere silvis*. Voir aussi Ovide, *Met.*, VII, 75 ; *Rem. am.*, 591 ; Lucain, II, 602. Cette thématique de la retraite est chère à Pétrarque (voir vers suivant). Voir déjà Quintilien, *Inst.*, X, 3, 22-24 qui nuance l'idée que la campagne est le meilleur lieu pour une retraite : elle offre davantage de distraction que de silence.

14. *sterilesque perambulo solus arenas* : ce vers rappelle le célèbre sonnet de Pétrarque, *Canzoniere*, 35, 1-4 : « Solo et pensoso i più deserti campi / vo mesurando a passi tardi et lenti, / et gli occhi porto per fuggire intenti / ove vestigio human l'arena stampi », décrivant l'impossibilité de fuir son amour pour Laure. Mais L'Hospital en inverse la charge affective mélancolique (v. 17 : *laetius*), transposant plaisamment, comme il l'avait fait avec le cardinal Du Bellay (voir I, 10), la poésie amoureuse dans une relation de clientèle. L'expression *steriles arenas* est virgilienne, *Georg.*, I, 70, exploitée par L'Hospital en III, 18, 66 à propos des environs sablonneux de Fontainebleau (voir le commentaire *ad loc.*). Le verbe *perambulo* est plutôt rare ; L'Hospital l'adopte de même en VII, 1, 44 pour évoquer sa retraite campagnarde.

15-18. *Otium*, assimilé à la paix (t. I, p. 84-85) et à la liberté, s'oppose à la servitude de l'avarice judiciaire, de la vie aulique et des *negotia*.

15-16. *aliquid vel cogito mecum, / Scribo, legove* : triple programme d'*otium litteratum* inspiré de Pline (notamment *Epist.* I, 9, 4 : *aut lego aliquid aut scribo aut etiam corpori vaco, cuius fulturis animus sustinetur*) et fréquemment affirmé par L'Hospital : cf. II, 20, 31-33 ; III, 14, 29 (*Scribo, lego, meditorve aliquid, vel carmina condo*) et le commentaire *ad loc.* ; VI, 8, 190 ; VII, 5, 94-95 (*Scribo legoque / Aut aliquid semper meditor*).

17-18. *tumultus... resonansque forum* : l'image du tumulte des procès est récurrente chez L'Hospital : cf. III, 2, 8 ; III, 9, 20-21 (et le commentaire *ad loc.* pour des sources cicéroniennes) ; III, 18, 52.

17. *o miseros* : cf. v. 12 ; voir aussi III, 14, 142 (*o miseri*) et le commentaire *ad loc.* pour le fondement épique et augustinien de l'exclamation ; sur l'interprétation de cette exclamation, voir *supra* l'Analyse.

18. *resonansque forum clamoribus* : écho d'Ovide, *Ars*, III, 375 : *resonat clamoribus aether*.

19. *praecanis* : le mot n'est utilisé que par Horace, *Epist.*, I, 20, 24. Sur ses cheveux blancs, voir II, 3, 71 ; VI, 13, 2-3 ; VII, 5, 210-211.

20-22. Sur la protection exercée par le cardinal de Lorraine, cf. V, 8, 141-142 : ... *Tu me bis, Carole, dextera salvum / Praestitit a rabidi ferali dente leonis*.

20. *tu solvisses vincula dextris* : cf. V, 8, 141-142 (aussi au cardinal de Lorraine). Allusion à sa nomination comme chancelier (printemps 1560) suggérée par le cardinal à Catherine de Médicis ; voir la notice de présentation du cardinal de Lorraine accompagnant II, 1. Le 31 mars [1560], l'ambassadeur vénitien

Giovanni Michel écrit que François Olivier est tombé malade et que les sceaux ont été proposés à Morvillier, qui a refusé : « Hora si dice che sarà dato a Mons. del' Lospitale che era governatore di Madama Margarita, lora duchessa di Savoia » (Venise, Arch. di Stato, Archivi propri degli ambasciatori, Francia, busta 2, sans fol.).

21-22. Thésée, descendu aux Enfers pour ravir Perséphone pour son ami Pirithoos, tomba dans le piège tendu par Hadès et fut ligoté à un siège dont il ne put plus se lever, mais il fut finalement délivré par Héraclès. L'épisode est relaté à l'origine par Hésiode (Fr. 280sq. M./W.), Hellanicos (FGrH 4 F 134 et 168) et Diodore de Sicile (IV, 26, 1) ; cf. aussi Sénèque, *Phaedr.*, 843-844.

21. *Victor... vincitum* : paronomase encadrant le vers.

22-34. Allusion à l'édit de suppression des offices de juillet 1560, confirmé par l'ordonnance d'Orléans de janvier 1561, à l'article 39 intitulé « Abolition de la vénalité des Offices de Magistrature. Rétablissement des Élections » (*Recueil général des anciennes lois françaises [...]*, éd. F.A. Isambert, Paris, Belin-Leprieur, t. XIV, 1829, p. 74). Voir aussi le discours du 5 juillet 1560 dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 364-365. Sur l'œuvre réformatrice du cardinal de Lorraine dans la justice et notamment le trafic des épices, voir III, 3, 25-44 ainsi que Ronsard, *Hymne de la Justice* (Lm, t. VIII, p. 47-72 ; OC, t. II, p. 473-485) dédié au cardinal de Lorraine loué en tant que représentant de la Justice sur terre. Dès 1560, cet hymne est précédé, dans les *Œuvres* de Ronsard, de la *Commendatrix epistula* (II, 19) de L'Hospital, recommandant Ronsard au même cardinal de Lorraine. Sur ce texte, voir L. Petris, « Ronsard et L'Hospital "d'une libre contrainte" », *Revue des amis de Ronsard*, 33 (2020), p. 1-28.

22. *tibi gloria maior* : cf. Lucain, VIII, 78, aussi en fin de vers.

23-24. L'image de l'autel de la justice apparaît d'abord chez Eschyle (*Ag.*, 383-384 : Δικας / βωμὸν) et devient commune par la suite ; L'Hospital l'évoque ailleurs comme l'autel sacré de la vierge Astrée (par ex. II, 9, 62 ; III, 1, 154).

24. *turba malorum* : fin de vers ovidienne : *Trist.*, V, 6, 41. En 1558, le cardinal se justifie ainsi face aux attaques dont il est la cible : « Je sais que l'on me veut du mal et je le regrette, mais enfin, on ne me hait que parce que je défends les droits du roi » (cité par É. Durot, « Le cardinal de Lorraine au miroir de l'Écosse », dans *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe*, éd. J. Balsamo, Th. Nicklas et B. Restif, Genève, Droz, 2015, p. 292), attitude que L'Hospital fera sienne. Sur le thème de la calomnie chez L'Hospital, voir II, 12 ; III, 1 ; III, 6 ; IV, 1 ; V, 8 ; VI, 2.

25. *Parca, tenax, et amans lucri natura* : souvenir d'Ovide, *Met.*, VII, 656-657 : ... *parcum genus est patiensque laborum / Quaesitique tenax et quod quaesita reservet* décrivant les Myrmidons (dont le nom est à rapprocher du grec μύρμηξ, « la fourmi ») issus de la métamorphose de fourmis en humains travailleurs pour repeupler l'île d'Égine. Le zèle et l'endurance des fourmis à accumuler (voir par ex. Érasme, adages « *Bonorum myrmecia* » ASD II.1, n° 232, p. 343-344, et « *Primum Aegina optimos pueros alit* », ASD II.3, n° 1461, p. 446) est une

marque de cupidité dans la fable d'Ésope intitulée « La fourmi » (Chambry 240) qui fait de l'animal le fruit d'une métamorphose punitive par Jupiter des humains trop cupides. Formellement, l'amorce du vers *Parca tenax* rappelle Perse, V, 48 (mais chez qui *Parca* désigne la Parque !).

30. *Impius... miles* : figure de l'imaginaire bucolique virgilien (*Ecl.*, I, 70 : *Impius haec tam culta novalia miles habebit*) qui souligne combien la réalité des guerres porte atteinte à la paix. L'Hospital évoque souvent le problème du paiement des soldats et ses conséquences : « le soldat qui n'est payé fait pys » (Petris, *La Plume et le tribun*, p. 364) ; « quant paiement fault, elle [la gendarmerye] mange le peuple » (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 35).

32. *Per socias impune domos* : écho d'Horace, *Epist.*, II, 1, 149-150 : *per honestas / Ire domos impune minax*.

33. Sur l'utile et l'honnête comme lieux du délibératif, voir Cicéron, *De inv.*, II, 168b-169 ; voir aussi *supra* V, 1, 141-142 et le commentaire.

37-38. Sur l'édit de suppression des offices, voir *supra* le commentaire aux v. 22-34.

38. *legisque authorem* : voir Ronsard, *Hymne de la Justice*, v. 539-540 (Lm, t. VIII, p. 71-72 ; OC, t. II, p. 485, v. 519-520) : « Je te salue ô sainte et divine Justice / Et toy grand Cardinal autheur de la police » ; *ad sidera tollant* : fin de vers virgilienne : *Aen.*, I, 103 ; II, 222 ; IX, 637 ; X, 262 ; XI, 37 ; XII, 795. Les images d'élévation céleste dans le discours épideictique sont fréquentes chez L'Hospital : voir I, 11, 100-105 (103 : *super astra feretur*) ; II, 19, 7-8 (éloge du style élevé de Ronsard, dans une pièce de même adressée au cardinal de Lorraine) ; III, 1, 103 (*caelo... ferebant*) ; III, 8, 73 (*ferat in caelum* ; gloire de Macrin) ; III, 11, 160 (*ad sidera tendis* ; éloge de Marguerite) ; III, 18, 7 (*ferrique in caelum* ; gloire des poètes de cour) ; IV, 7, 144 (dans un sens ironique à propos d'un vantard).

## V, 3

Ad Margaritam regis sororem

- Afflictum, regina, malis et pondere pressum [A, p. 237]  
 Invidiae, tua me virtus et dextra levavit,  
 Illa quidem fessis hominum succurrere rebus  
 Sueta prius, sed adhuc illustri cognita nullo  
 5 Conatu nullaque insignis et ardua palma.  
 Haec tibi pugna semel forti pugnata lacerto,  
 Haec magnum praeclara dabit victoria nomen  
 Et posthac documento aliis erit omnibus ipsos  
 Nec contra reges nec contra exurgere regum  
 10 Divinam sobolem, stultorum more Gigantum,  
 Qui se divitiis freti iactare per urbes  
 Et iam magnanimis opponere regibus audent,  
 Qui cum auro parere sibi mortalia cogant  
 Omnia, mercentur titulos, mercentur honores.  
 15 Indignum clamant tantum potuisse sororem [p. 238]  
 Regis apud regem atque suas cecidisse queruntur  
 Ad terram fractas hoc tanquam vulnere vires.  
 Qui te condemnat responsum non feret a me,  
 Sed mage stultitiae damnabitur. Ac mala quondam  
 20 Verba deos contra si proferat impius, illos  
 Excusare alius, defendere nemo laboret,  
 Parcere sed dictis iubeat linguamve recidi  
 Insano. Iam ferri adamas ut respuit ictum,  
 Haud tua vita secus spurcae convicia linguae  
 25 Reiicit. At nimia haec tua nostri cura notatur !  
 O plebs, o et vulgus amans sua commoda tantum !  
 Quid pede tu reges tecum metiris eodem

---

Texte établi d'après *A* (voir Présentation)

*Aut* : BNF Dupuy 809, fol. 45 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>

19-20 *B G A* : Ac mala verba / Si contra superos effunderet impius, illos *Aut*

26 O plebs, o et vulgus amans sua commoda tantum *B G A* : O plebs, o primis assuetum vulgus ab annis *Aut*

26ab Convectare domum praedas et cogere luca / Ut nullius amor tibi mentem aut gratia tangat *Aut2* : Sectari nummos et vilia cogere luca / Ut cor nulla tuum cuiusquam gratia tangat / Nullus amicorum respectus, nullus honesti del. *Aut*

## V, 3

À Marguerite, sœur du roi

- J'étais abattu, ô reine, par les malheurs, écrasé sous le poids  
 De l'Envie, mais ta vaillance et ta droite m'ont relevé,  
 Cette main assurément accoutumée par le passé à secourir  
 Les misères des hommes, mais que n'avait fait connaître à ce jour nulle  
 [entreprise
- 5 Illustre, que nul triomphe n'avait distinguée et portée aux nues.  
 Ce combat, cette fois-ci, tu l'as combattu d'un bras courageux,  
 Cette brillante victoire te vaudra un grand renom  
 Et elle enseignera dès lors à tous les autres à ne s'élever  
 Ni contre les rois eux-mêmes, ni contre la descendance
- 10 Divine des rois, à la manière des Géants insensés,  
 À tous ceux qui, confiants en leurs richesses, osent se pavaner  
 À travers les villes et s'opposer même aux rois magnanimes,  
 À tous ceux qui par leur or pourraient contraindre le monde entier  
 À leur obéir, acheter les titres, acheter les honneurs.
- 15 Ils clament que c'est une honte que la sœur du roi ait eu  
 Tant de pouvoir auprès du roi et se plaignent que soit tombée  
 À terre leur autorité, comme brisée sous ce coup.  
 Celui qui te condamne ne recevra pas de réponse de ma part,  
 Mais sera plutôt blâmé pour sa folie. Du reste, s'il arrivait
- 20 Qu'un impie profère des injures contre les dieux, personne  
 Ne prendrait la peine de les disculper, de les défendre,  
 Mais on lui ordonnerait de se taire ou qu'on lui coupe la langue,  
 À cet insensé. Déjà, tout comme le diamant repousse le fer qui le frappe,  
 De même ta vie a su rejeter les critiques d'une langue
- 25 Immonde. Mais on te reproche de me porter trop de soin !  
 Ô plèbe, ô vulgaire, attaché à tes seuls intérêts !  
 Pourquoi mesures-tu les rois à la même aune que toi

- Nec curare putas aliena ? Sed est tamen inter,  
 Est te non minimum discriminis inter et illos :
- 30 Tu tibi, non aliis etiam prodesse laboras ;  
 Regum progenies caelo cognata, bonorum  
 More Deum, nobis et nostrae tota saluti  
 Invigilat multaque suos ope gaudet amicos,  
 Gaudet et auxilio, studiis opibusque iuvare.
- 35 Nec vero tantum (si res tua Virgo fuisset)  
 Navasses operae. Iamdudum sponte dedisses  
 Victa manus. Ego me fateor non ante merentem  
 Haec cepisse tuo bona munere, sed neque dignum  
 Pro quo susciperes tantos, regina, labores
- 40 Et pro quo certamen atrox pugnamque subires.  
 Nec mea causa tamen (quanquam sermone potentum  
 Et linguis vexata fuit petulanter iniquis)  
 Non sese ratione potest causaque tueri.  
 Stat mecum imprimis, stat regis aperta voluntas,
- 45 Tot verbis testata palam totiesque frequenti  
 Conventu procerum, toties astante Senatu ;  
 Regis in arbitrio porro est unius honores  
 Largiri quibus ipse velit, qui morte caduci  
 Rursus ad authorem redeunt neque deinde sequuntur
- 50 Heredes, alia ut proprio quae iure tenemus. [p. 239]  
 Concessis tantum licet his, dum vivimus, uti.  
 Hunc ergo, si me voluit, cum posset, habere,  
 Cur adimis, cur rege datum mihi tollis honorem ?  
 Nam cessum a moriente mihi donaverat (inquis)
- 55 Ille prius potiorque mea est sic tempore causa.  
 – Dicere te possum mentito nomine regi  
 Obrepsisse, mihi que adeo nec futilis author  
 Rex erit. – Audisti et meministi saepe querentem  
 Tantum audere homines ut fraudem innectere regi

31 cognata *B G A* : demissa *Aut*

43 Non *G A* : Nam *B*

44 Stat *Aut B G* : Sed *A*

46 astante *B G A* : praesente *Aut*

48-50 qui morte caduci / Rursus ad authorem redeunt neque deinde sequuntur / Heredes, alia ut proprio quae iure tenemus *Aut3 B G A* : qui morte caduci / possessoris ad heredes non deinde propinquos / Ire solent *Aut2* in marg. qui morte sequuntur / Heredes, veluti proprio quae iura tenemus del. *Aut*

54 *B G A* : Nam moriente mihi cessum donaverat *Aut*

- Et t'imagines-tu qu'ils ne se soucient point d'autrui ? Il y a bien pourtant,  
[entre eux et toi,
- Il y a bien une différence, et non des moindres :
- 30 Toi tu travailles à ton propre profit, et non à celui des autres ;  
La descendance des rois, apparentée au ciel, à la manière des dieux  
Bienveillants, veille tout entière sur nous et sur notre  
Salut et se réjouit d'aider ses amis par tous les moyens,  
Se réjouit de les aider par son soutien, par ses soins et par ses richesses.
- 35 Et en vérité, si cette affaire, vierge, avait été la tienne, tu n'aurais pas  
[mis tant  
D'empressement à la tâche. Depuis longtemps, tu aurais de toi-même,  
Vaincue, rendu les armes. Pour ma part, je l'avoue, je n'avais rien fait  
[pour mériter  
De recevoir ces bienfaits de ta faveur et je n'étais pas digne  
De ces pénibles épreuves que tu affrontas pour moi, reine,
- 40 Ni de ton engagement dans ce combat et cet affrontement terribles.  
Assurément pourtant, ma cause (bien que les propos des puissants  
Et les langues ennemies l'aient malmenée effrontément)  
Ne peut pas ne pas se défendre en s'appuyant sur la raison et la légitimité.  
De mon côté se dresse tout d'abord, se dresse, oui, la volonté manifeste  
[du roi,
- 45 Attestée publiquement par tant de déclarations, et tant de fois devant  
[la nombreuse  
Assemblée des nobles, tant de fois en présence du Sénat ;  
En outre, seul le roi peut décider de distribuer  
À qui il veut les offices qui, rendus vacants par la mort,  
Retournent à celui qui les dispense, sans passer ensuite
- 50 Aux héritiers comme les autres biens que nous possédons en droit propre.  
Ces charges qui nous sont accordées, il ne nous est permis d'en jouir que  
[de notre vivant.  
Cet office donc, s'il a voulu, – puisque c'était en son pouvoir –, que  
[je le reçoive,  
Pourquoi me le retirer, pourquoi me l'ôter alors qu'il m'a été donné par  
[le roi ?  
Car cet office, laissé vacant par un mourant, il m'en avait fait « don » (me  
[dis-tu)
- 55 En premier, et ainsi ma cause l'emporte en vertu de l'antériorité.  
– Je peux démontrer qu'usant d'arguments mensongers, tu t'es insinué  
Auprès du roi, et à mon égard, le roi, dispensateur des offices, ne se  
[montrera pas  
À ce point inconséquent. – Tu m'as entendu, et tu t'en souviens, me  
[plaindre souvent  
De ce que les hommes montrent une audace telle qu'ils n'hésitent pas

- 60 Haud dubitent. – Cuius neque te Cornelia facti  
Solvit adhuc meritis debes quas, improbe, poenis !  
Sed fac te poenis et legibus esse solutum  
Atque impune tibi licuisse obrepere regi,  
Non tamen hunc etiam poteris dissolvere nodum.
- 65 – Si monstras regem pure donasse, remitto.  
Sin est conditio verbis adjecta disertis,  
Si quadraginta superaverit ille diebus,  
Quem biduo, summum triduo post constitit aegrum  
Interiisse, potes cesso contendere iure
- 70 Esse tuum quod sors et rerum tristis ademit  
Eventus, cum sit cedentis morte soluta <sup>1</sup>  
Cessio ? – Sed positam contendis tollere legem !  
– Aio ego, rex ait ipse, negas tu ! Cui mage par est  
Credi ? Nempe recens factum est et non ita pridem
- 75 Res ea gesta. Sedet qui testis et arbiter idem,  
Cuius nulla fidem labefactat gratia, nulla  
Suspicio minuit, mentitum dicere regem,  
Illius eiurare forumve audebis iniquum ?  
Rursus, iure negas factum et me legibus urges.
- 80 Hic magni quoque regis in arctum immensa potestas  
Cogitur ; augustosque patres pulsare vetatur !  
Quid tu dandorum leges praescribis honorum  
Regibus et falsos trahis ad tua commoda sensus ?  
– Unde ad nos venit, dic sodes, clausula ? Cessas
- 85 Quae iubet esse ratas ita spes cessumque valere  
Si quadraginta post vixerit ille diebus ?  
Non descripta sacris ad res exinde profanas  
Transiit ? At sacrum prohibent quoque vendere leges.  
Tu tamen hac ratione forensem excludis honorem,
- 90 Ut sacrum nec vendibilem, praeclarus et author  
Iuris et interpres ! – Nam cedere sacra profanis  
Si minus est licitum, cur sit meliore sacrorum  
Cessio iure, nec eventu suspensa futuro  
Confestim valeat, cum caetera quae prope nostro

[p. 240]

<sup>1</sup> Le texte transmis par l'autographe Dupuy 809, fol. 50 v°, s'arrête au v. 71, sur un vers tronqué.  
Suit la pièce IX, 54 *Ad Fayum*.

- 60 À user de ruse envers le roi. – Et pour ce forfait, toi, la loi Cornelia ne t'a pas  
Encore absous des peines que tu mérites, impudent !  
Mais à supposer que tu ne sois pas assujetti aux sanctions et aux lois  
Et qu'il t'ait été permis de t'insinuer impunément auprès du roi,  
Tu ne pourras pas pour autant te tirer de là.
- 65 – Si tu prouves que le roi m'a fait un don pur et simple, je me rends.  
Mais si l'on ajoute au débat la clause clairement exprimée  
Qui veut que le tenant de l'office ait survécu quarante jours,  
(Alors qu'il est avéré qu'après deux, tout au plus trois jours de maladie,  
Il est décédé), peux-tu prétendre, alors que ce droit est caduc,  
70 Que t'appartient ce que t'ont ôté le sort et le triste cours  
Des événements, alors que, par la mort du régnant, la résignation a été  
Invalidée ? – Mais tu prétends abolir une règle bien établie !  
– Moi je dis oui, le roi lui-même dit oui, toi tu dis non ! À qui est-il  
[plus juste  
D'accorder crédit ? C'est vrai, le fait est récent, et par le passé, nulle affaire  
[de ce genre
- 75 Ne fut réglée ainsi. Le roi qui siège à la fois comme témoin et comme juge,  
Lui dont la parole donnée n'est ébranlée par nul favoritisme, n'est  
[affaiblie par  
Nul soupçon, auras-tu l'audace de dire que ce roi  
A menti ou de récuser son tribunal comme inique ?  
Mais de nouveau tu dis que cela est illégal et tu m'accables de  
[références aux lois.
- 80 Ici, c'est aussi l'immense pouvoir d'un grand roi que l'on veut réduire  
De force ; et on interdit de bousculer les augustes sénateurs !  
Comment peux-tu prescrire aux rois des lois sur l'octroi  
Des offices et en tirer de fausses interprétations à ton avantage ?  
– D'où nous vient, dis-le-moi, de grâce, cette clause, qui veut que la  
[cession
- 85 De l'office ne soit ratifiée et que sa transmission ne soit valide  
Que si le titulaire de la charge est encore en vie quarante jours plus tard ?  
Cette clause, qui n'est décrite nulle part, est-elle passée des affaires sacrées  
Aux affaires profanes ? Or les lois interdisent aussi de vendre une charge  
[sacrée.
- Mais toi, suivant ce raisonnement, tu veux écarter un office de magistrat  
90 Comme étant sacré et non susceptible d'être vendu, en brillant auteur  
Et interprète du droit que tu es ! – Au vrai, même s'il n'est pas permis  
Que le domaine profane l'emporte sur le sacré, pourquoi la cession des  
[charges sacrées serait-elle  
Plus légitime et pourquoi, indépendante des événements futurs,  
Serait-elle immédiatement valable, alors que presque toutes les autres  
[charges publiques

- 95 Sunt in mancipio mox publica munera quanvis  
 Cessa cadant, nisi legitimum decurrere tempus  
 Cedenti post fata dabunt iterumque recurrens  
 Luna dies certos languentem viderit aegrum ?  
 – At meruit vivens ea praemia ferre Poterus.
- 100 – Commeritum certe fateor dignumque videri  
 In medio statuam cui ponat curia templo ;  
 Nec regis studium retraho. Sed utrilibet ipse  
 Cum posset dare, si mihi dat, non eripit illi.  
 Nec vero semper tribuit plus ille merenti,
- 105 Et favor et meritis interdum gratia praestat.  
 Nec semper dives melior praelatus egeno est,  
 Nec tam augenda novis opibus locupletis amici  
 Copia quam miseri atque inopis fortuna levanda est,  
 Adde quod heredis persona remotior uno
- 110 Ipsa gradu, nec saepe refert probitate parentes,  
 Non etiam patrio semper succedit amori.  
 Quanquam hic nulla mei ratio fuit : ille sorori  
 Promissum vetus exsolvit. Me iussit ab illa  
 Accipere, acceptum voluit me ferre sorori.
- 115 Ergo si meritis res penditur, haud sua quisquam  
 Contulerit, regina, tuis. Nunc falce premendae  
 Quorundam voces hominum qui fronte severa  
 Magnificisque solent aliena reprehendere verbis.
- [p. 241]
- Ambitiosa quidem res est viventis honores
- 120 Poscere ! Quid nimium fateor si patris amorem,  
 Si maiore aliquid studio fecisse puellae  
 Dotandae causa, non excusabile factum  
 Indulgentis erit genitoris ? An illius annos  
 Corripui vitamque veneno aut fraude petivi ?
- 125 Tu vero custos aegrique fidelis amicus  
 Cum pretio tibi sacrum esses depactus honorem,  
 Quid tum, quid porro cupiebas ? Nempe quid ? Aegri  
 Interitum nisi mox celerem, rata quo magis esset  
 Pactio, mancipiumque rei tibi cedere emptae.

- 95 Qui sont en notre possession sont aussitôt caduques,  
Même si elles ont été résignées, si le destin ne permet pas au résignant  
De laisser ensuite courir le délai légal et si la lune, réitérant sa course  
Durant le délai fixé, l'a vu abattu par la maladie ?  
– Mais, dira-t-on, Potier a mérité, par sa manière de vivre, de recevoir  
[cette récompense.
- 100 – Il l'a assurément grandement méritée, je l'admets, et il me semble digne  
Que la Curie lui érige une statue au milieu de son enceinte ;  
Je ne lui retire pas l'affection du roi. Mais alors que ce dernier pouvait  
Donner une charge à l'un des deux, s'il me la donne à moi, il ne l'arrache  
[pas à l'autre.
- Et puis en vérité le roi ne donne pas toujours au plus méritant,  
105 Et la faveur et l'influence l'emportent parfois sur les mérites.  
Et le riche qu'on a choisi n'est pas toujours meilleur qu'un pauvre,  
Et il n'est pas tant utile d'augmenter par de nouvelles ressources la richesse  
[d'un ami
- Nanti que d'alléger le sort d'un ami pauvre et dans le besoin.  
Ajoute que la personne de l'héritier, elle-même plus lointaine  
110 D'un degré, souvent ne reproduit pas la probité paternelle,  
Et même ne prend pas toujours la succession du dévouement du père.  
Quoi qu'il en soit, je n'ai pas planifié tout cela : c'est le roi qui s'est  
[acquitté
- D'une ancienne promesse faite à sa sœur. Il a donné l'ordre que ce soit d'elle  
Que je reçoive cette charge, il a voulu que je la porte au crédit de sa sœur.  
115 Donc, si on évalue l'affaire en termes de mérites, il n'y aura personne pour  
Comparer les siens, reine, aux tiens. À présent, c'est à la serpe qu'il faut  
[abattre
- Les paroles de certaines personnes qui, le front sévère,  
Ont pour habitude de critiquer pompeusement autrui.  
Mais c'est bien affaire d'ambition que de briguer la charge  
120 D'un homme en vie ! Eh quoi, si j'avoue que, dans mon amour excessif  
[de père,
- Avec trop d'empressement, j'ai agi pour doter  
Ma fille, ne pourra-t-on excuser cet acte  
Émanant d'un père attentionné ? Ai-je donc dérobé des années  
À cet homme, ai-je porté atteinte à sa vie, par le poison ou par la ruse ?  
125 Mais toi, son défenseur et son fidèle ami quand il tomba malade,  
Alors que contre paiement tu avais fait stipuler que cette charge sacrée  
[te reviendrait,
- Que désirais-tu, sur le moment et pour la suite ? allons, quoi donc, si ce  
[n'est la mort  
Rapide du malade, sans tarder, pour que soit plus sûrement ratifié  
Le contrat, ainsi que la cession en toute propriété du bien que tu as acheté.

- 130 Confer utrunque simul factum, nihil esse videbis  
 Quo te praecipue tollas. Verum audio patres  
 Collaudasse tuum. Taceo ne cogar in ipsos  
 Dicere quos semper colui, quos semper amavi.  
 At malus est iudex omnis qui rumpitur intus
- 135 Invidia, qui se medium fert litibus ultro  
 Inque sua cupide properat ius dicere causa.  
 Victus ad heredem nos reiicis. Illius urget  
 Gratia nos populique favor nomenque parentis.  
 Si gener aut natus patris sibi poscat honorem,
- 140 Vix habeam certe contra quid dicere possim,  
 Hoc nisi, magnificis ita visum regibus esse,  
 Quorum est arbitrii res tota. Sed hic neque genti  
 Gloria nec deductus honos maioribus olim  
 Quaeritur heredi : tanquam pro merce reposcit
- 145 Illicita pretium patris praedivitis heres  
 Filius. Aude illi factam nunc dicere fraudem !  
 Aspice quae contra fuerit mihi causa parenti :  
 Scilicet ut nubat iuveni dotata marito  
 Filia, quam sine dote viro si tradere possim
- 150 Et praesens aliunde mihi sit copia, nunquam  
 Ad regem toties adeam regisque sororem.  
 Me mea paupertas iam multos impulit annos  
 Regi ferre preces et natae poscere dotem.  
 Dat bonus, accipio, nec eo sum ditior uno
- 155 Asse : quod accepi mox annumerare necesse est.  
 Hic capit, ut condat vel avaro in foenore ponat.  
 Sed vos urbani locupletes atque beati,  
 Vobiscum certare alios scelus esse putatis,  
 Propter divitias quibus omnia ducitis aequum
- 160 Cedere, propter opes quibus et regnatis in aula  
 Oppidaque et vicos vestra ditione tenetis.  
 Saltem aliquid virtuti, aliquid concedite nobis !  
 Si locus est aditusque ad publica munera solis  
 Divitibus, si nil inopes sperare iubentur,
- 165 Nil a rege ferunt, studia omnia ubique necesse est

[p. 242]

- 130 Mets en parallèle nos actes à tous deux, tu verras qu'il n'y a rien  
 Dont tu puisses te prévaloir. Mais j'entends que les sénateurs  
 Louent en chœur tes actes à toi. Je me tais, pour n'être point contraint  
 [de parler  
 Contre ceux que j'ai toujours respectés, que j'ai toujours chéris.  
 Mais il est mauvais juge, l'homme qui intérieurement crève
- 135 D'envie, qui s'interpose de lui-même dans les litiges  
 Et qui brûle de hâter la sentence dans sa propre cause.  
 Vaincu, tu me renvoies à l'héritier. Me voici accablé  
 Par son prestige, la faveur dont il jouit près du peuple et le renom de  
 [son père.  
 Si le gendre ou le fils du titulaire réclamait pour lui-même l'office paternel,
- 140 J'aurais peine, assurément, à trouver de quoi m'y opposer,  
 Si ce n'est qu'il en a été décidé ainsi par des rois généreux,  
 Que toute l'affaire est en leur pouvoir. Mais ici ce n'est ni la gloire  
 Due à une famille, ni l'honneur transmis par les ancêtres de jadis  
 Qui est réclamée pour un héritier : en quelque sorte, c'est en échange  
 [d'une marchandise
- 145 Illicite que ce fils, héritier d'un père richissime, réclame  
 Paiement. Ose à présent dire que c'est lui qui a été victime d'une fraude !  
 Considère en revanche quelles furent mes raisons, à moi qui suis père :  
 C'est bien sûr que ma fille puisse épouser, pourvue d'une dot, son jeune  
 Mari ; si je pouvais lui trouver un époux sans qu'elle ait de dot
- 150 Et si je pouvais disposer actuellement des revenus d'une autre source, jamais  
 Je ne m'adresserais si souvent au roi et à la sœur du roi.  
 Mais moi, ma pauvreté m'a poussé, depuis de nombreuses années déjà,  
 À supplier le roi et à réclamer pour ma fille une dot.  
 Il me l'accorde dans sa bonté, je l'accepte, et je n'en suis pas plus riche  
 [d'un seul
- 155 Denier : ce que j'ai reçu, il me faut bientôt le reverser.  
 L'autre le prend pour le garder en réserve ou le placer à un taux conforme  
 [à sa cupidité.
- Quant à vous, citadins nantis et prospères,  
 Si d'autres s'opposent à vous, vous estimez que c'est un crime,  
 Car, à vos richesses, selon vous, il est juste que tout
- 160 Cède, car votre argent vous permet de régner à la cour  
 Et de tenir en votre pouvoir bourgs et villages.  
 Laissez au moins quelque chose à la vertu, laissez-nous quelque chose !  
 S'il n'y a de place et d'accès aux charges publiques que pour les seuls  
 Riches, si les gens sans fortune ont ordre de ne rien espérer,
- 165 S'ils ne reçoivent rien du roi, il est inévitable que toute forme de zèle partout

Concidere et virtutis iter studiumque relinqui.

”At vos cum vestris potius pereatis amicis,

”Hoc est cum nummis, quam tot bona scripta, tot artes

”Ingenuae iaceant et virtus optima rerum !

S'écroule et que le chemin de la vertu et le zèle à son endroit soient délaissés.

”Mais vous, je préfère que vous périssiez avec vos amis,

”C'est-à-dire avec vos deniers, plutôt que de voir morts tant de beaux  
[écrits, tant d'arts

”Libéraux et la vertu, la meilleure des choses !

## PRÉSENTATION

**Contexte et datation**

Fils de proscrit, L'Hospital doit les débuts de sa carrière parlementaire à la dot que lui apporte son épouse Marie Morin en 1537 sous la forme d'une charge de conseiller clerc au parlement de Paris : on l'accuse alors déjà, comme dans la présente épître (v. 119-120), d'avoir convoité la charge d'un homme vivant, Lazare de Baïf<sup>1</sup>. Il poursuit sa carrière et, en 1546, devient conseiller de l'Hôtel de Ville de Paris<sup>2</sup>. À l'automne 1554, à la demande de Marguerite de France, le roi promet de lui accorder le premier office vacant<sup>3</sup>, dont L'Hospital espère qu'il lui permettra de doter sa fille Madeleine en faveur de qui il sollicite, en vain, le cardinal de Lorraine<sup>4</sup>. L'occasion semble se présenter à la mort de Jacques Potier, seigneur de Blancmesnil, le 10 mars 1556<sup>5</sup>. Mais, deux jours après sa mort, le procureur général affirme avoir reçu une lettre de provision de cet office en faveur de Jean II Dauvet<sup>6</sup> à la suite de la résignation par Potier le 4 mars ; il relève que le Parlement a néanmoins nommé trois autres candidats, « nonobstant ladite provision par resignation, car la court sçait l'ordonnance des 40 jours et le chapitre *si quis in infirmitate constitutus* »<sup>7</sup>, qui stipule qu'une résignation n'est valable que si le résignant est encore en vie quarante jours après avoir résigné sa charge, sans avoir été malade au moment de la résignation (voir le commentaire au v. 67). Or, ces deux aspects concernent bien Potier, malade (cf. v. 68 : *aegrum*) puis décédé avant l'expiration du délai<sup>8</sup>. Dans ces conditions, n'ayant pas reçu de dispense et ne voulant pas contrevenir à la clause des quarante jours, le procureur général sursoit à l'élection<sup>9</sup>.

Le 19 avril 1556, Henri II écrit au Parlement<sup>10</sup> pour exiger les lettres de provision de Dauvet remises au Parlement, qui résiste et décide de présenter,

<sup>1</sup> Petris, *La Plume et la tribune*, p. 7.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>3</sup> BNF, fr. 5128, fol. 351 (3 novembre 1554) cité *infra* au commentaire du v. 53.

<sup>4</sup> Voir II, 9 et la Présentation de la pièce dans *Carmina*, t. II, p. 176.

<sup>5</sup> Sur ces circonstances, voir DL, t. II, p. 78-83, qui détaille les étapes et rebondissements de la procédure, que nous résumons ci-après. Voir aussi Petris, *La Plume et la tribune*, p. 14-15 ; S.H. Kim, *Michel de L'Hôpital, The Vision of a Reformist Chancellor during the French Wars of Religion*, Kirksville, Sixteenth Century Essays & Studies, 1997, p. 40-41 ; *Discours pour la majorité de Charles IX et trois autres discours*, éd. R. Descimon, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1993, p. 15-16. Sur Potier, voir le commentaire du v. 99.

<sup>6</sup> Sur ce personnage, voir le commentaire des v. 53-55.

<sup>7</sup> *Registres du Conseil*, t. CXVI, fol. 167 et suivants, cités par DL, t. II, p. 79.

<sup>8</sup> « ... estant ledict feu Potier malade et de cette maladie est décédé » (*ibid.*, p. 79).

<sup>9</sup> DL, t. II, p. 78-79.

<sup>10</sup> Lettres citées dans DL, t. II, p. 80.

mi-mai, des remontrances<sup>11</sup>. L'audience royale a lieu le 10 juin, et le Parlement se résout à rendre les lettres au roi. Étonnamment, Henri II renvoie alors les lettres au Parlement, qu'il somme de nommer à la place de Potier Jean II Dauvet, avec dispense de la clause des quarante jours. Installé le 17 juillet, Dauvet conserve donc sa charge mais transige en payant à L'Hospital une indemnité (la valeur de l'office de général des Aides, vraisemblablement huit mille livres tournois), qui servira de dot à Madeleine de L'Hospital (voir v. 155 : « [...] : ce que j'ai reçu, il me faut bientôt le reverser »).

L'épître, postérieure à la clôture de l'affaire (v. 154) et célébrant l'issue favorable à L'Hospital (v. 7 : *victoria*), peut ainsi être datée de l'été 1556, probablement juillet 1556.

### Le texte<sup>12</sup>

Malgré l'existence d'un manuscrit autographe (BNF, Dupuy 809, fol. 49 r<sup>o</sup>-50 v<sup>o</sup>), nous éditons le texte d'après l'édition *A* de 1732 : l'autographe s'interrompt en effet après le vers 71 de *A* et les variantes, signalées dans l'apparat critique, n'apportent pas de modifications de sens majeures. Il s'agit sans doute d'une version préparatoire de l'épître et la leçon transmise par *A* fournit un texte plus long, supposément complet, selon une structure symétrique : l'exécration finale lancée contre les riches qui veulent soumettre la société à leur fortune (v. 157-169) répond aux v. 11-14 intégrés dans les remerciements à Marguerite et qui dénoncent ceux qui se croient au-dessus de tout grâce à leur argent. Tout porte donc à croire qu'un manuscrit plus complet n'a pas survécu.

### Plan

- |      |   |
|------|---|
| 1-14 | exorde et éloge : L'Hospital remercie Marguerite de son soutien   |
| 1-7  | alors qu'il était persécuté par l'Envie, Marguerite a su lui porter secours, et son triomphe lui vaudra la gloire et le respect de tous   |
| 8-14 | son expérience dissuadera à l'avenir ceux qui, se croyant tout permis grâce à leur fortune, pourraient être tentés, tels les Géants, de s'en prendre aux rois ou à leur descendance |

<sup>11</sup> Voir BNF, fr. 4398, fol. 176 v<sup>o</sup>, « Remontrances faites au roy par la cour de parlement, concernant l'office de M<sup>e</sup> Jacques Potier, resigné à M<sup>e</sup> Jean Davet, 11 may 1556 » ainsi que, à la même date, Dupuy 722, fol. 89.

<sup>12</sup> Traduit dans DL, t. II, p. 73-78.

- 15-43 apologie de Marguerite : la générosité royale
- 15-25 les reproches des envieux : ils jugent excessif le pouvoir de Marguerite auprès du roi et déplorent leur propre perte d'influence ; inutile de chercher à défendre un blasphémateur ; la vie de Marguerite suffit à elle seule à repousser les critiques
- 26-34 le commun des hommes, qui ne pense qu'à ses intérêts personnels, n'est pas en mesure de juger la bienveillance et la générosité des rois et de leurs proches qui veillent au bien commun et soutiennent leurs amis
- 35-43 c'est sans aucun mérite de sa part que L'Hospital a pu bénéficier de l'appui de Marguerite ; sa cause, pour autant, est parfaitement défendable
- 44-118 plaidoyer *pro domo* sous forme de débat fictif avec Dauvet (réfutation)
- 44-55 premier argument de L'Hospital : cet office lui a été promis depuis longtemps par le roi lui-même ; le roi seul a le pouvoir de distribuer les offices, qui, laissés vacants par un mourant, ne sont pas transmissibles aux héritiers, contrairement aux biens propres ; sa cause l'emporte donc sur celle de son adversaire du fait de son antériorité
- 56-64 accusation de son adversaire [Dauvet] et protestation de L'Hospital
- 56-58 L'Hospital n'est qu'un intrigant qui s'est insinué dans les bonnes grâces du roi
- 58-60 cette accusation est absurde : L'Hospital a toujours dénoncé les intrigues
- 60-64 menaces de Dauvet : il sera puni
- 65-72 deuxième argument de L'Hospital : en vertu de la clause des quarante jours, la mort rapide du résignataire [Potier] a invalidé la résignation en faveur de son successeur [Dauvet]
- 72 brève protestation de son adversaire rappelant le droit de résigner
- 73-83 troisième argument de L'Hospital : la situation est nouvelle et il n'y a pas d'exemple comparable, mais la décision et la volonté du roi ne sauraient être remises en question

- 84-98 l'origine de la clause des quarante jours
- 84-91 question de l'adversaire fictif : la clause est-elle dérivée du droit sacré ? l'interdiction de vendre les charges sacrées implique-t-elle que les offices soient eux aussi considérés comme sacrés ?
- 91-98 réponse de L'Hospital : un délai de résignation s'applique dans tous les cas
- 99-118 comment obtient-on un office ?
- 99-108 le mérite de Potier n'est pas en cause ; le roi peut distribuer les charges à qui bon lui semble ; la faveur et la richesse l'emportent souvent sur le mérite ; mieux vaut soutenir un ami dans le besoin qu'augmenter la richesse des nantis
- 109-111 les héritiers sont souvent dépourvus des qualités paternelles
- 112-118 en accordant l'office à L'Hospital, le roi n'a fait qu'honorer une promesse faite à sa sœur, ce qui devrait mettre un terme au débat
- 119-156 justification de L'Hospital (péroraison)
- 119-124 réponse à l'accusation d'*ambitio* : s'il a brigué l'office d'un homme en vie, c'était uniquement par amour paternel ; impatient de doter sa fille, il n'a pour autant rien fait pour hâter le décès de Potier
- 125-131 au contraire, son adversaire, qui avait payé pour cette charge, attendait certainement avec impatience la mort du résignant
- 131-136 par respect pour le Parlement, qui a pris le parti de Dauvet, L'Hospital se tait mais condamne l'envie et le goût des procès
- 137-146 même si l'héritier de Potier, en faveur auprès du peuple, réclamait l'office, L'Hospital ne manquerait pas de rappeler que la décision du roi prime ; indignation contre la recherche d'enrichissement de Dauvet ainsi que contre la vénalité des offices
- 147-156 L'Hospital invite son adversaire à considérer les raisons qui l'ont poussé à demander cette charge : son amour de père et sa pauvreté ; cet argent est uniquement destiné à payer la dot de sa fille, non à s'enrichir

- 157-169 exécration de la cupidité
- 157-161 les riches estiment que tout doit être soumis au pouvoir de leur argent
- 162-166 L'Hospital les invite à ne pas exclure des charges publiques les hommes vertueux
- 167-169 exécration finale contre les riches : qu'ils périssent avec leur argent, pourvu que vivent la culture et la vertu

## ANALYSE

### Une rhétorique au service d'une juste cause

Plaidoyer *pro domo* pour une « juste cause » (v. 43), cette épître à Marguerite de France permet à Michel de L'Hospital de se disculper, comme en II, 8, de toute accusation de brigue dans l'obtention de l'office qui lui permettra de doter sa fille Madeleine. À partir de cette circonstance personnelle, il aborde des thèmes essentiels de sa pensée : l'envie et la calomnie (v. 2, 24, 42), la cupidité (v. 26 et 156), la vénalité des offices (v. 14, 88, 90, 144-145) et la question de leur attribution (v. 47-48, 53, 54, 65, 103, 154), la définition du pouvoir et de l'autorité du roi (v. 47-48, 52, 75-77, 141-142), la place de la vertu et du mérite, l'opposition entre richesse et pauvreté, ambition et honnêteté, avarice et générosité.

À la fois *epistula gratulatoria* à Marguerite, éloge de la générosité royale, apologie personnelle et dénonciation du pouvoir de l'argent, la pièce mêle rhétorique épидictique, judiciaire et délibérative à un ton plus familier inspiré des *Satires* d'Horace (voir *infra*) ou de la comédie. Émaillée de termes juridiques<sup>13</sup>, l'épître se déploie en un discours de justification, à trois niveaux : louange de Marguerite, autojustification et défense de l'autorité royale. Pour répondre aux critiques adressées à Marguerite, L'Hospital se refuse à toute réfutation argumentée (v. 18 : *Qui te condemnat responsum non feret a me*) mais s'appuie sur une simple dénonciation de la calomnie, qui suffit à confondre les accusateurs, et sur l'affirmation de la supériorité naturelle des puissants dont la générosité est à l'image du providentialisme divin (v. 31-33). Quant au plaidoyer de L'Hospital pour sa propre cause (v. 41 : *mea causa*), il est construit comme un dialogue fictif avec un adversaire (Jean Dauvet), dans lequel chacun avance à tour de rôle ses arguments sur sa conception du droit : la défense de L'Hospital inclut ainsi une justification de la parole et de l'autorité quasi divines du roi, qui peut distribuer les offices à sa guise (v. 47 : *Regis in arbitrio*)<sup>14</sup> et qui a tout pouvoir de

<sup>13</sup> Sur les termes techniques juridiques, voir les commentaires des v. 72, 78, 84 et 96-97.

<sup>14</sup> Voir aussi v. 48 : *largiri quibus ipse velit* ; v. 52 : *voluit, cum posset* ; v. 75-77 ; v. 141-142 : *arbitrii*.

rendre ses décisions (v. 75-78) ; à la parole du roi, l'adversaire oppose les lois en vigueur (v. 72 et 79). L'Hospital pose ainsi les termes d'un débat sur la justice et le pouvoir respectifs du roi et du Parlement (v. 101 et 131-132), débat dans lequel il oppose une justice sacralisée dépendant du libre-arbitre royal à la vénalité des offices et à la cupidité, également dénoncées en V, 2. Il évite ce faisant de s'enfermer dans son cas particulier et élargit son propos à travers une réflexion éthique et politique.

Ce plaidoyer, structuré par des marqueurs argumentatifs (v. 44 : *imprimis*, v. 47 : *porro*, v. 52 : *Ergo*), est conforme à l'état de la cause de qualification décrit par Cicéron dans le *De inv.*, I, 10<sup>15</sup> : L'Hospital se défend ainsi d'avoir commis l'acte que son adversaire lui reproche (s'être insinué auprès du roi en intrigant ambitieux, v. 56-64) en démontrant la légitimité de l'octroi de la charge (il rejoint l'argument du droit, *iure feci*, cité par Cicéron)<sup>16</sup> ; l'argumentation se poursuit par la réfutation de la définition de l'acte : il ne s'agit pas d'un don pur (v. 65, voir le commentaire). L'Hospital reporte ensuite la faute sur son adversaire (procédé de la *remotio criminis*)<sup>17</sup> : c'est lui qui n'a pas respecté la clause des quarante jours (v. 65-72) et s'est conduit en cupide captateur de testament (v. 125-131, voir *infra*) ; enfin, pour réfuter toute accusation d'*ambitio* (v. 119), L'Hospital termine par une péroraison qui, sur le mode délibératif (ponctué d'interrogations : v. 120, 123, 126), argue de son amour de père et de sa pauvreté (v. 152), ce qui vaut comme *purgatio* de toute faute : il a agi par amour paternel (v. 123) et par nécessité, non par ambition ou avarice. Au fil de l'épître, L'Hospital oppose deux attitudes : l'égoïsme cupide à l'amour désintéressé, la richesse arrogante à la pauvreté honnête<sup>18</sup>. L'épître V, 3 contribue ainsi à la construction d'un double *ethos* : celui d'un serviteur du roi, non intrigant, magistrat honnête et reconnaissant qui accepte avec gratitude le choix du roi qu'il n'a pas sollicité directement (v. 112)<sup>19</sup>, et celui d'un père aimant et bienveillant (*indulgens genitor* v. 123), motivé dans ses actions par son amour pour sa fille. Cette construction d'une image de soi peut être mise en relation avec l'épître II, 9 à Charles de Lorraine, de peu antérieure, qui traitait également de la dot de sa fille : L'Hospital y décrivait la constitution d'une dot comme le devoir d'un père attentionné (II, 9, 13-14 : *Et duri genitoris erit sine dote puellam / Adservare domi*). De plus, L'Hospital s'applique ici la même justification (l'amour paternel) qu'il avançait en 1546 pour défendre son propre père dans l'épître I, 13 à Pierre du Châtel (plaidoyer directement inspirée de la partie autobiographique de la *Satire* I, 6

<sup>15</sup> Voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 318.

<sup>16</sup> *De inv.*, I, 8, 10 : *Constitutio est prima conflictio causarum ex depulsione intentionis profecta, hoc modo : « Fecisti » ; « Non feci » aut « Iure feci ».*

<sup>17</sup> Voir I, 13 et III, 14.

<sup>18</sup> Voir le commentaire au v. 152.

<sup>19</sup> L'attitude est conforme au sentiment de *pudor* qui anime L'Hospital dans ses relations aux puissants : voir I, 3, 95-177, et surtout II, 2 ainsi que l'Analyse.

d'Horace à Mécène)<sup>20</sup>. L'Hospital endosse à présent lui-même cette *persona* du père dévoué.

### Mise en scène horatienne à visée éthique

Si L'Hospital exploite avec pertinence la rhétorique judiciaire pour plaider une question de droit, la mise en scène dialogique, adaptée à l'argumentation contradictoire du débat, s'inspire des *Satires* d'Horace qui lui fournissent souvent un référentiel structurel. Ainsi la *Satire* II, 1 d'Horace, qui met en scène une consultation du poète auprès du jurisconsulte Trébatius au sujet du caractère mordant de sa poésie, constitue un premier modèle, essentiellement formel, également suivi dans l'épître III, 14 (datée d'entre 1555 et 1557), où L'Hospital transpose explicitement la consultation dialoguée d'Horace auprès d'un homme de loi en plaidoyer sur la poésie. Dans l'épître V, 3, la défense judiciaire de sa propre cause aboutit à un plaidoyer moral en faveur non de la poésie mais de la vertu. On notera en outre que les pièces V, 3 et III, 14 suivent à peu de chose près la même construction<sup>21</sup>.

La *Satire* II, 5 d'Horace constitue une autre source d'inspiration pour la forme du propos et son contenu : Tirésias y délivre à Ulysse plusieurs conseils pour échapper à la pauvreté, notamment celui de s'insinuer auprès des riches et de se faire captateur de testaments (*Sat.*, II, 5, 48-49 : *Adrepe officiosus, ut et scribare secundus / Heres*)<sup>22</sup>. Cette satire est déjà exploitée en II, 2 (datée probablement de 1549), épître également adressée à Marguerite de France pour louer sa générosité, et surtout en II, 9 (datée du début de l'année 1556) à Charles de Lorraine, sur la même question de l'octroi d'une dot : le thème de la pauvreté (voir le commentaire au v. 152) y est déjà associé à celui de la captation de testaments et conduit comme ici à l'indignation : le refus de courtiser des mourants, exprimé en II, 9, 22 par l'exclamation *Ut peream potius*, se transforme à présent en *execratio* finale contre les riches (v. 167 : *potius pereatis*). Le recours au registre du *sermo* horatien permet ainsi d'infléchir le ton argumentatif de la rhétorique judiciaire et de le déplacer sur le plan éthique. L'articulation entre les deux types de discours est habile : l'argumentation judiciaire, au centre de l'épître, est encadrée par l'indignation contre l'arrogance des riches (v. 11-14 / v. 157-161) ; moment du *movere* pathétique mais fortement marqué par l'exigence éthique (v. 162 : « Laissez au moins quelque chose à la vertu ! »), la péroraison sur la pauvreté du père de L'Hospital débouche à la fois sur la *conquestio*

<sup>20</sup> Voir I, 13, 217-230 et *infra* le commentaire au v. 120.

<sup>21</sup> Voir le Plan et l'Analyse de III, 14 qui comprend notamment exorde, réfutation, *relatio criminis* et péroraison. Voir *Carmina*, t. III, p. 280-287.

<sup>22</sup> Voir le commentaire des v. 56-57. Le motif de la captation de testaments est également exploité par Sénèque au livre IV du *De beneficiis*.

(appel à la pitié à l'égard de l'homme juste et pauvre) et sur l'exécration (*indignatio*) qui vise les riches malhonnêtes (v. 167-169) et leur souhaite la mort, pourvu que vive la vertu.

Traversée de thèmes récurrents chez L'Hospital, l'épître évolue ainsi graduellement d'un éloge de Marguerite et de la générosité des rois à un plaidoyer *pro domo* inspiré d'une difficulté personnelle, pour aboutir à une vibrante apologie de la vertu et de l'honnêteté, corollaire d'une condamnation indignée du pouvoir de l'argent et de l'arrogance des riches.

### Contre la patrimonialisation des offices et la vénalité des charges

Cette épître annonce les prises de position futures du chancelier de France contre le marchandage des fonctions et des honneurs (v. 14). En effet, dès son accession à ses fonctions de chancelier, L'Hospital luttera contre la patrimonialisation des offices liée à la vénalité des charges<sup>23</sup> : le roi octroie certes librement des offices et délègue par là sa Justice à ses officiers mais celle-ci reste son monopole. Les offices ne sont donc en aucun cas un bien personnel, patrimonial. Quelque dix ans après cette épître, dans son discours du 24 janvier 1566 à Moulins, L'Hospital critiquera ainsi ceux qui ont profité de la minorité du roi, jusqu'en août 1563, pour user de leurs offices

comme d'un bien temporel et propre patrimoine, s'estudians plus à leur profit qu'à faire le service qu'ils doyvent au Roy. [...] La Justice est au Roy et non aux particuliers : et pour ce faillent ceux qui dient que les offices sont patrimoniaux, et en veulent faire estat comme de leur propre<sup>24</sup>.

L'épître V, 3 montre que sa critique de la patrimonialisation des offices est bien antérieure à son accession à la chancellerie : exploitée ici pour justifier, sur un plan personnel, l'obtention d'un office qui lui permettra de doter sa fille, cette dénonciation lui permet également de définir une exigence éthique durable fondée sur l'honnêteté et la vertu. Toutefois, pas plus que dans le cas de Montaigne<sup>25</sup>, il ne faudrait pas confondre l'*èthos* et l'individu, les déclarations de désintéressement et la réelle ambition sociale de L'Hospital, dont les *Carmina* sont un instrument efficient mais non suffisant.

<sup>23</sup> Dès 1535, l'ambassadeur vénitien note qu'au parlement de Paris « tutti si vendono, per il che il re cristianissimo dona a'suoi servitori quelli offizi, li quali loro vendono » (*Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, a cura di L. Firpo, vol. 5, *Francia (1492-1600)*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 59). Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 295-297 ; G. Pagès, « La vénalité des offices dans l'ancienne France », *RH*, 169 (1932), p. 477-495 ; T. Berns, *La Violence de la loi à la Renaissance. L'originare du politique chez Machiavel et Montaigne*, Paris, Kimé, 2000, p. 317-358 ; R. Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 1971 ; J. Nagle, *Un Orgueil français. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime*, Paris, O. Jacob, 2018.

<sup>24</sup> L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 82 et 84.

<sup>25</sup> Voir surtout P. Desan, *Montaigne, une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014.

## COMMENTAIRE

1. *pondere pressum* : cf. Lucain, VII, 162, aussi en fin de vers.

2. *Invidiae* : sur le thème central de l'envie et de la calomnie, voir v. 24 et 42 et plus largement chez L'Hospital les pièces I, 13 ; II, 12 ; III, 1 ; III, 6 ; III, 14 ; IV, 1 ; V, 8 ; VI, 2 ; la paire *virtus et dextra* constitue un hendiadyn pour désigner « la vigueur de ta main » ; *dextra levavit* : même fin de vers chez Stace, mais *dextra* y a un sens différent : *Theb.*, III, 374 : *nec me adeo res dextra levavit*. En V, 8, 141-142, L'Hospital évoque en termes analogues la protection du cardinal de Lorraine face aux calomnies (*Tua me bis, Carole, dextera salvum / Praestitit a rabidi ferali dente leonis*) et celle d'Odet de Coligny (III, 4, 83).

3. *succurrere rebus* : souvenir d'Ovide, *Met.*, XV, 632, ou de Lucain, VIII, 278, toujours en fin de vers.

5. *ardua palma* : cf. Virgile, *Georg.*, II, 67 (à propos du palmier, passage également exploité en III, 1, 60-61 pour souligner la constance de François Olivier face à la calomnie ; sur cette image, voir aussi VI, 11, 95-96).

7. *dabit victoria nomen* : souvenir de Silius Italicus, *Pun.*, II, 699 : *non aequa dedit victoria nomen*.

10. *Gigantum* : allusion à la Gigantomachie, lutte des géants contre les dieux de l'Olympe, narrée, entre autres, par Apollodore (I, 6) et Ovide, *Met.*, I, 152-155. En III, 12, 65 et IV, 7, 119, L'Hospital en fait comme ici un exemple d'*hybris*. En VII, 5, 138-139, il recourt à ce mythe pour allégoriser sa propre quête spirituelle.

11-14. L'idée du pouvoir de l'argent est reprise et développée dans l'exécution finale, v. 157-161. Dans une pièce de son *Liber Sylvarum II* dédiée à L'Hospital, Scévole de Saint-Marthe lie son éloge à une dénonciation de la corruption (notamment dans l'accès aux charges) et autres passe-droit que le chancelier a toujours combattus (cf. I, 3, 178-196 ; II, 6, 56-57 ; III, 1, 122-124 ; V, 2, 25-26 ; V, 8, 85-95 ; VI, 2, 14-15 ; VI, 4, 54) : voir Scévole de Saint-Marthe, « Ad Mich. Hospitalium Galliae Cancellarium », dans *Scaevolae et Abelii Sammartharum patris et filii Opera latina et gallica... Editio ultima*, Parisiis, apud Iacobum Villery, 1633, p. 154-155.

14. *mercentur titulos, mercentur honores* : L'Hospital dénonce la vénalité des charges (voir *supra* l'Analyse) ; voir aussi v. 88 : *sacrum... vendere* ; v. 90 : *Ut sacrum nec vendibilem* ; v. 144-145 : *pro merce reposcit / ... pretium*.

15-16. Sur l'influence de Marguerite sur son frère Henri II pour l'octroi de l'office à L'Hospital, voir le commentaire aux v. 112-114.

20. *deos contra* : cf. Ovide, *Pont.*, I, 1, 25 : *saeva deos contra non tamen arma tuli*.

22. *iubeat linguamve recidi* : le châtement de la langue coupée punit les menteurs et les blasphémateurs ; voir le commentaire à III, 15, 8.

23. *ferri adamas ut respuit ictum* : voir l'adage d'Érasme « *Adamantinus* » (*Adages*, ASD II.2, n° 643, p. 170-172) : *pro eo, quod est inexorabilis aut infatigabilis*, citant ensuite Pline, *Nat. Hist.*, XXXVII, 57 : *Incudibus adamantes deprehenduntur ita respuentes ictus, ut ferrum utrinque dissultet incudesque etiam ipsae dissiliant*. L'exemple du diamant résistant au fer apparaît déjà chez Pindare, *Isth.*, 6, 72-73, puis chez Sénèque, *Const. sap.*, 3, 5 où il illustre l'idée que le sage doit être imperméable à l'injure, principe capital chez L'Hospital (cf. VI, 3, 63-64) : *sapientem nulli esse iniuriae obnoxium* ; [...] *Quomodo quorundam lapidum inexpugnabilis ferro duritia est nec secari adamas aut caedi vel deteri potest sed incurrentia ultro retundit*. Voir aussi Lucrèce, II, 447-448 : *in quo iam genere in primis adamantina saxa / Prima acie constant ictus contemnere sueta*. Chez L'Hospital, voir II, 5, 80 : *Vis est adamantina legum*.

24. *convicia linguae* : même fin de vers en VI, 11, 101 ; cf. Ovide, *Met.*, XI, 601 ; *spurcae... linguae* : souvenir de Cicéron, *Dom.*, 18, 47 : *legem... spurciorem linguae*. Sur ce passage de Cicéron, voir aussi v. 90-91.

26-28. L'interpellation sur un ton de reproche, proche de l'invective, prépare l'exécution finale des v. 157-169.

26. L'autographe Dupuy 809 transmet pour ce vers une leçon un peu différente, suivie de deux vers dont l'idée est la suivante : le peuple est tellement habitué à rechercher le profit qu'il ne peut s'émouvoir de l'affection et de la générosité dont les puissants sont capables.

27. *pede tu... metiris eodem* : adaptation de l'adage « *Tuo te pede metire* » d'Érasme, (*Adages*, ASD II.2, n° 589, p. 111-112), sur le modèle d'Horace, *Epist.*, I, 7, 98 : *Metiri se quemque suo modulo ac pede verum est*.

30. *Tu tibi, non aliis etiam prodesse* : sur cette notion d'utilité à autrui, voir aussi IV, 8, 417 : *Et patriae prodesse suae, prodesse propinquis* ; VI, 2, 29 : *nihil ipse sibi, nil prosit amicis* ; VI, 11, 37 : *Nec tibi, nec prodesse tuis potes*.

31. *regum progenies* : cf. VII, 4, 79 : *progenies regum*. Cf. Ovide, *Pont.*, II, 9, 1 : *Regia progenies...*, qu'on trouve aussi chez Silius Italicus, *Pun.*, VIII, 404. L'idée d'une race divine incarnée chez les humains rappelle Virgile, *Ecl.*, 4, 7 : *Iam nova progenies caelo demittitur alto*.

33-34. Anaphore de *gaudet* : l'idée d'une bienfaisance volontaire, qui réjouit son dispensateur, apparaît chez Sénèque, *De benef.*, I, 6 : *Quid est ergo beneficium ? Benevola actio tribuens gaudium, capiensque tribuendo, in id quod facit prona, et sponte sua parata*.

35-36. Sur l'intervention de Marguerite pour l'octroi de l'office, cf. v. 15-16 et 112-114.

36. *Navasses operae* : l'expression est prosaïque (Tite-Live, Cicéron).

37-40. Comme en II, 8, 4-5, L'Hospital se juge indigne de la sollicitude de Marguerite.

42. *petulanter* : l'adverbe est d'usage assez rare ; il est utilisé par Sénèque, *Const. sap.*, 4, 2, dans un contexte analogue, à propos de la constance du sage

face aux attaques. La calomnie est suggérée par l'expression *iniquis... linguis* (voir aussi v. 24).

44. *Regis aperta voluntas* : L'Hospital insiste sur la libre volonté du roi : voir aussi v. 47 (*Regis in arbitrio*) et le commentaire, v. 48 (*largiri quibus ipse velit*), v. 52 (*voluit, cum posset*), v. 112-113 et le commentaire, v. 141-142. Il s'oppose à toute limitation de l'*immensa potestas* du roi (v. 80-81), qui doit pourtant s'autolimiter par la modération et la vertu, par un « principe intérieur » dira Montesquieu.

46. À savoir au Conseil privé et devant le Parlement. L'expression *conventus procerum* pour « assemblée des nobles » n'est attestée que depuis le Moyen Âge, par ex. chez Alain de Lille, *Anticlaudianus*, VIII, 281 ; pour l'expression *astante Senatu*, cf. Suétone, *Tib.*, 17, 2.

47-49. La justice est déléguée (v. 48 : *Largiri*) temporairement du roi à son officier, qui ne peut pas en disposer et qui est chargé de *repraesentare*, de « rendre présent » le roi, sans aucune délégation de la part de celui-ci. Sur cette opposition entre la « justice retenue » (par le roi) et la « justice déléguée » (aux magistrats), voir J. Krynen, *L'idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Gallimard, 2009, p. 62-78, « De la "représentation" à la dépossession du roi ».

47. *Regis in arbitrio* : voir I, 13, 220 : *Omnis in arbitrio est, et regis munere pendet*. Voir aussi *supra* v. 44. Dans une lettre analogue où il sollicite un office pour son gendre Robert Hurault, L'Hospital insiste de même sur le bon vouloir et la libre décision de Catherine de Médicis : « S'il vous plaist en emprunter ung de quelqu'ung de voz serviteurs et le bailler à mon filz presentement, je seray satisfait de ce costé là. Toutesfois, je remetz tout à votre bon plaisir » (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 494). Voir aussi le discours du 13 décembre 1560 (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 393) : « Qu'il donne et distribue les charges et honneurs à qui luy plaist, tellement qu'on ne luy peult ne doit dire : "Pourquoy ?" [...] Doncques ne devons estimer injure s'il nous refuse, ou prefere autre à nous ».

49-50. *neque... sequuntur / Heredes* : pour l'expression, cf. Horace, *Sat.*, I, 8, 12 : *heredes monumentum ne sequeretur*. Les offices ne sont pas transmissibles. Voir discours du 24 janvier 1566 à Moulins, cité *supra* dans l'Analyse, p. 81. Voir aussi l'argumentation des v. 137-146.

51. *dum vivimus, uti* : définition d'un droit viager (dont on jouit de son vivant mais qui n'est pas transmissible aux héritiers après décès).

52. *si... voluit, cum posset* : voir le commentaire au v. 44 et 47.

53-55. L'interlocuteur fictif interpellé ici dans la mise en scène d'un dialogue contradictoire peut être identifié avec Jean II Dauvet, fils aîné de Robert Dauvet, président de la Chambre des Comptes, et d'Anne Briçonnet, seigneur de Rieux, baron de Pins, conseiller en la Cour des Aides, conseiller au Parlement, installé le 17 juillet 1556 en lieu de Jacques Potier (voir *infra* v. 99), avec dispense de la clause des quarante jours ; il sera maître des requêtes (1567) et décédera le 6 octobre 1582. Voir Maugis, *Histoire du Parlement*, t. II, p. 197 et 211 ;

P. Anselme, *Histoire généalogique...*, Paris, C. Osmont, t. II, 1712, p. 1497 ; M. Etchehoury, *Les Maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, École des Chartes, 1991, p. 216. Sur ses propriétés, voir AN, MC, P/16, 3752, n° 337. Son épitaphe est reproduite dans *l'Épitaphier du vieux Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, t. VI, p. 29.

53. *rege datum mihi... honorem* : L'Hospital justifie l'octroi de sa charge, conforme à la décision du roi : « [...] le Roy [...] a confirmé à M<sup>e</sup> Michel de L'Hospital le don qu'il lui avoit fait du premier office de conseiller lay en la court de parlement à Paris ou de general des Aydes qui viendront à vacquer et a voullu et commandé ledit seigneur à la requeste de Madame sa sœur que ledit L'Hospital soyt prefferé à tous aultres qui pourroient cydevant avoir eu pareil don [...] » (BNF, fr. 5128, fol. 351, 3 novembre 1554). Voir aussi *infra* v. 103 : *dare... dat* ; v. 154 : *dat*. L'Hospital justifie le libre don du roi mais récusé qu'il s'agisse d'un « don pur » (voir v. 54 et 65). Horace décline de même le thème du don dans l'épître I, 10 à Mécène, mais pour affirmer son indépendance par rapport à son protecteur.

54. *donaverat (inquis)* : L'Hospital insiste sur le fait que c'est l'opposant qui définit (*inquis*) l'octroi de l'office comme un don simple (*donaverat*) : le verbe *donare* semble qualifier (comme au v. 65 ; voir le commentaire *ad loc.*) l'octroi d'un bien en droit propre (cf. v. 50 : *proprio... iure*). Dauvet accuserait ainsi L'Hospital d'avoir reçu un privilège alors que lui-même a suivi la procédure en rachetant l'office.

56-57. *Regi / Obrepsisse... futilis* : l'emploi du verbe *obrepo* avec le datif de la personne, repris au v. 63, est très rare, mais se trouve chez Sénèque, *De benef.*, III, 2, 1 (*cui obrepsit oblivio*). Pour l'idée, voir aussi Sénèque, *De benef.*, IV, 34, 1 (*malus pro bono surrepat*) et 2 (*at obrepsit, at inposuit*). Voir aussi les conseils de Tirésias à Ulysse pour devenir riche chez Horace, *Sat.*, II, 5, 48 : *Adrepe officiosus* (en tête de vers) ; sur cette satire comme modèle chez L'Hospital, voir *supra* l'Analyse. Ces vers amorcent une objection d'un opposant, assimilable à Jean II Dauvet (voir *supra* commentaire des v. 53-55), accusant L'Hospital d'être un intrigant. Dès le v. 119, L'Hospital se défendra contre ces accusations de brigue (*ambitio*).

59. *fraudem innectere* : possible souvenir de Lucain, IV, 448 : *fraudes innectere*, en même position métrique.

60. *Cornelia* : allusion à l'une des nombreuses *leges Corneliae*, sans doute celles de *ambitu* contre la vénalité des magistratures et la corruption lors des élections (lois de 181, 159 et 81 av. J.-C.). Voir les notes autographes de L'Hospital sur Tacite : *Lex Cornelia de falsis*, BNF, Dupuy 491, fol. 88 r°.

62. L'interlocuteur accuse L'Hospital d'avoir, en captant la faveur du roi, transgressé les lois et usages.

64. *dissolvere nodum* : pour l'expression, issue de l'anecdote du nœud gordien, voir Érasme, adage « *Nodum solvere* » (*Adages*, ASD II.1, n° 6, p. 118-119) ; voir aussi l'adage « *Herculanus nodus* » (ASD II.2, n° 848, p. 367-368). L'expression

rappelle Es 58, 6 : *Dissolve colligationes impietatis*, citée sous la variante *Solve omnem nodum iniustitiae* par Cyprien, *Ad Quirinum*, III, 1 et *De dominica oratione*, 33.

65. *pure donasse* : cf. v. 54 (*donaverat*) ; un don pur serait sans doute considéré comme un privilège arbitraire et n'impliquerait aucune restitution. L'Hospital défend le libre arbitre du roi dans l'octroi des offices (v. 52, v. 103 et 154) tout en s'opposant à la patrimonialisation des offices (voir v. 47-51 et *supra* Analyse, ainsi que L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 57, n. 146). Il conservera cette position jusqu'à la fin de sa vie : en 1573, concernant la reddition des sceaux, il écrit à la reine : « Vous demandez que je vous rande ce que vous m'avez baillé. L'office n'est pas mien, il est vostre », minutes citées dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 67.

67. *Si quadraginta superaverit ille diebus* : pour contester la résignation de l'office de Jacques Potier à Jean II Dauvet (voir *supra*, Présentation), L'Hospital invoque l'argument formel de la clause des quarante jours, apparue dès 1534 et qui stipule qu'un conseiller devait vivre encore quarante jours après avoir résigné sa charge, sinon l'office retournait au roi. Les conditions de cette clause rendent les résignations plus difficiles et permettent, grâce à l'accroissement d'offices vacants par mort, de remplir les caisses du roi, la taxe de résignation étant bien inférieure au produit de la vente d'un office. La clause sera supprimée le 12 décembre 1604 par l'instauration de la paulette (versement annuel au roi de 1/60<sup>e</sup> de la valeur de l'office). Voir M. Etchechoury, *Les Maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, École des Chartes, 1991, p. 28-30 et 33 ; R. Mousnier, *La Vénéralité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 1971, p. 44-46 et 226-227.

68-69. *aegrum / Interiisse* : sur la règle de bonne santé de la clause des quarante jours (« *Si quis in infirmitate constitutus [...]* »), voir *supra* Présentation ainsi que le commentaire aux v. 87-88.

72. *cessio* : la *in iure cessio* (voir aussi les v. 84 : *cessas* ; 85 : *cessum* ; 93 : *cessio iure* ; 96 : *cessa* ; 97 : *cedenti*) est un terme technique de la langue juridique désignant le transfert de possession (résignation) ; *positam... legem* : cette « règle établie » désigne ici, dans la bouche de Dauvet, le droit de résigner une charge au profit d'autrui. L'Hospital y opposera la volonté du roi ; voir *infra* le commentaire aux v. 79-83.

73. Le verbe défectif *aio* est typique de la comédie et apparaît surtout chez Plaute ; pour la répétition *aio... ait*, cf. Térence, *Eun.*, 252 : *Negat quis : nego ; ait : aio* (cité par Cicéron, *De amic.*, 93) ; cf. VI, 2, 163-166. Ce verbe est également attesté dans la langue juridique.

75-78. Dire la justice (*iurisdictio*) est une prérogative absolue du roi, qu'il retient ou délègue. Voir aussi le commentaire au v. 47 et aux v. 79-83.

75. *testis et arbiter* : cf. Cicéron, *Pro Q. Roscio comoedo*, 13, 38 (*Quis est huius restipulationes scriptor testis arbiterque ?*), mais cette double qualification de juge et témoin est surtout celle de Dieu : Jr 29, 23 : *Ego sum iudex et testis, dicit*

*Dominus* ; Ml 3, 5 ; Ambroise, *Expositio psalmi cviii*, 1, 10 : *deus cogitationum arbiter, secretorum testis est verax* ; Prudence, *Cathem.*, II, 109-112 : *Hic testis, hic est arbiter, / Hic intuetur, quidquid est / Humana quod mens concipit ; / Hunc nemo fallit iudicem* ; Sedulius, *Pasch. Opus*, IV, 14 : *secretorum testis et arbiter gestorum*.

78. *eiurare* : terme technique juridique.

79-83. Là où Dauvet invoque les lois en vigueur (v. 62, 72, 79, 82), L'Hospital allègue la volonté royale (voir le commentaire au v. 72) et rappelle *a contrario* le monopole législatif du roi, comme il le répétera notamment dans le discours du 24 janvier 1566 à Moulins (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 84-85 ; cité *supra* dans l'Analyse). Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 284-285 ; J. Krynen, *L'Idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Gallimard, 2009, p. 125-154. Par conséquent, L'Hospital suggère, non sans ironie (v. 81 : *augustosque patres pulsare vetatur !*), de limiter le pouvoir d'obstruction du Parlement. Sur la lutte du chancelier L'Hospital contre l'autonomisation des juges, voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 295-297 et les notes pour des remontrances au parlement de Paris de 1563 (éditées *ibid.*, p. 457-460) ; voir aussi S.H. Kim, « The Chancellor's Crusade : Michel de L'Hospital and the Parlement of Paris », *French History*, 7/1 (mars 1993), p. 1-29 et *Michel de L'Hôpital, The Vision of a Reformist Chancellor during the French Wars of Religion*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publ., 1997, p. 118-145 ; S. Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005, p. 261-267.

80-81. La *potestas* du roi est intimement liée à sa *majestas (magni regis)* : cf. V, 8, 284. Si sa puissance peut être modérée (voir V, 8, 196-197 : *moderata potentia*), elle ne saurait être diminuée (*in arctum... cogitur* ; cf. v. 77 : *minuit*) : voir l'argumentation du discours du 13 décembre 1560, en particulier l. 80-81 et l. 128-130 : « Moindre n'est elle, mais plus modérée » (dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 386, 388-389 et les analyses p. 231 et 281).

84-86. Sur la clause des quarante jours, voir *supra* le commentaire au v. 67.

84-85. *cessas... cessumque* : termes techniques de la résignation, voir le commentaire au v. 72.

84. *dic sodes* : l'expression est typique de la comédie et du *sermo cotidianus* : Plaute, *Bacch.*, 837 ; *Trin.*, 562 ; Térence, *Ad.*, 517 et 643 ; *Andr.*, 85 ; *Haut.*, 770 ; Horace, *Epist.*, I, 1, 62 ; I, 16, 31. Le ton familier du dialogue fictif n'est pas dénué d'ironie : voir v. 90-91 et 125. *Clausula* est un terme technique juridique.

85. *Quae iubet esse ratas ita spes* : souvenir d'Horace, *Epist.*, I, 5, 17 : *spes iubet esse ratas*, à propos de l'ivresse qui réalise les espérances et délivre de la pauvreté ; l'épître d'Horace parodie le style juridique, car elle s'adresse à Torquatus, avocat qui plaide notamment dans des affaires d'héritage (*Epist.*, I, 5, 8 : *certamina divitiarum*) : voir *Q. Horatius Flaccus Epistulae. Liber primus*, éd. J. Préaux, Paris, PUF, 1968, p. 75-80.

87-88. La règle des quarante jours est imitée de la règle des vingt jours (*de infirmis beneficia resignantibus*) de la Chancellerie apostolique (règle 18, attribuée à Innocent VIII). Voir R. Mousnier, *La Vénéralité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 1971, p. 45 ; P.-J. Brillon, *Dictionnaire des arrêts, ou jurisprudence universelle des Parlements de France [...]*, nv. éd., Paris, Au Palais, 1757, vol. 1, p. 861 ; *Paraphrase du commentaire de M<sup>e</sup> Charles Du Moulin sur les règles de la chancellerie romaine*, Paris, Chez Ch. De Sercy, 1685, p. 1-296 ; R.E. Giraud, *Biblioteca sacra ovvero dizionario universale delle scienze ecclesiastiche*, t. IV, Milan, R. Fanfani, 1832, p. 351-352.

87. *Non descripta* : en présentant la clause des quarante jours comme relevant du propre du droit coutumier, de l'usage, Dauvet cherche à en réduire l'effet contraignant. Voir *supra* Présentation.

88. *sacrum prohibent... vendere leges* : la simonie est punie, depuis l'an 1505 (bulle *Cum tam divino* du pape Jules II), d'excommunication et de perte de tout titre et charge.

90-91. *praeclarus et author / Iuris et interpres* : qualifications ironiques ; souvenir probable de Cicéron, *Dom.*, 18, 47 (dont L'Hospital se souvient aussi au v. 24 pour l'expression *spurca lingua*) : *At quid tulit legum scriptor peritus et callidus*. L'attaque de Cicéron est dirigée contre son accusateur Clodius, tribun de la plèbe. L'Hospital inverse la situation et place la pointe dans la bouche de l'accusateur (Dauvet), par autodérision ou pour souligner l'arrogance de Dauvet.

90. *ut sacrum* : cf. v. 126 (*sacrum... honorem*) : en rapprochant le devoir juridique d'une fonction ecclésiastique, comme le faisaient déjà l'Ancien Testament (Dt 1, 17 ; 2 Ch 19, 6) et Ulpien (*D.*, I, 1, 1), L'Hospital contribue à sacraliser la Justice – et non comme ailleurs les robins ; voir le discours du 12 novembre 1563, dans L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 64 et n. 182 ; J. Krynen, *L'Idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Gallimard, 2009, p. 81-90 ; M. Houllémare, *Politiques de la parole. Le Parlement de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2011, p. 518-524. L'expression *nec vendibile* condamne la vénalité des charges : voir *supra* v. 14 et 88 ainsi que la fin de l'Analyse.

91. *sacra profanis* : même fin de vers chez Horace, *Epist.*, I, 16, 54 : *Sit spes fallandi, miscebis sacra profanis* (l'épître cherche à définir le *vir bonus* et donne en contre-exemple l'homme de droit qui se conduit mal en privé) ; de même en VI, 2, 251.

93. Sur la *cessio iuris*, voir le commentaire au v. 72.

95. *In mancipio* : il s'agit de possession (temporaire), non de propriété ; *publica munera* : même expression au v. 163 ; cf. Ovide, *Met.*, VI, 351, en même position métrique.

96-97. *Cessa... / Cedenti* : termes techniques pour la résignation, voir le commentaire au v. 72.

96. *decurrere tempus* : cf. Lucain, I, 536, aussi en fin de vers. Possible jeu avec le *recurrens* du v. 97.

99. *Poterus* : Jacques Potier, seigneur de Blancmesnil, notaire et secrétaire du roi. Voir Maugis, *Histoire du Parlement*, t. III, p. 177. *Meruit* : Bodin fera son éloge dans *Les Six livres de la République*, IV, 4 : « Cestuy-là merite estre nommé, ce fut le Conseiller Potier sieur du Blanc-Menil, qui a laissé à la République deux enfans : l'un maistre des Requestes, l'autre Secretaire des finances, qui ne cedent en rien à la vertu du pere » (3<sup>e</sup> éd., Paris, J. Du Puys, 1578, p. 437). Sur la famille Potier, voir *infra* le commentaire au v. 137-138.

100. *Commeritum... fateor* : cf. Plaute, *Aul.*, 738 : *Fateor peccavisse <me> et me culpam commeritum scio*.

102-111. Anaphore de *nec*, notamment en tête de vers, qui crée, par une accumulation des contre-arguments, une amplification du discours.

103. *dare... dat* : cf. v. 53 et 154.

104-108. Pour une comparaison entre gens de bien et riches, entre mérite et fortune, dans l'octroi de bienfaits, voir Cicéron, *De off.*, II, 20, 69-71, qui affirme notamment : *Quam ob rem melius apud bonos quam apud fortunatos beneficium collocari puto*.

105. *gratia praestat* : même fin de vers chez Horace, *Epist.*, I, 6, 49.

106. *Nec semper dives melior praelatus egeno est* : souvenir de l'adage érasmien « *Divitiae non semper optimis contingunt* » (ASD II.6, n° 2899, p. 549-550) illustré par une citation de l'*Odyssée* soulignant que Zeus accorde ses bienfaits selon son bon vouloir.

107-108. Jeu étymologique entre *opibus*, *copia* et *inopis*.

109. *heredis persona* : la formulation semble de portée générale, mais les v. 137 et 145 évoquent plus explicitement l'héritier de Jacques Potier : voir le commentaire aux v. 137-138.

111. *patrio... amori* : ce père dévoué et fortuné (cf. v. 145) est Nicolas Potier, seigneur de Groslay, général des Monnaies (1475) et prévôt des Marchands (1499-1501). Il est l'époux de Marie Chevalier, alliée aux Marle et aux Picart. Son gendre est Louis de Besançon, reçu conseiller lai le 22 juin 1513 (Maugis, *Histoire du Parlement*, t. II, p. 146) et époux de Marie Potier. Voir M. Popoff, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753)*, Saint-Nazaire-le-Désert, Références, 1996 (Paris, Le Léopard d'or, 2003), p. 163-165.

112-114. Le roi tient sa parole. Cf. BNF, fr. 5128, fol. 351 (3 novembre 1554), cité *supra* au commentaire du v. 53. Voir aussi v. 44 : *Regis aperta voluntas* et le commentaire. En faisant de Marguerite de France l'intermédiaire vertueux et désintéressé dans l'octroi de cet office, L'Hospital entend désamorcer toute contestation. Cf. v. 38 : *Haec cepisse tuo bona munere*.

112. *nulla mei ratio* : L'Hospital souligne son désintéressement et son honnêteté (et récusé ainsi l'accusation de brigue des v. 55-64), à l'inverse du comportement de l'interlocuteur fictif, qui n'aida Jacques Potier malade que parce qu'il convoitait sa charge (cf. v. 125-131) ; voir aussi v. 26, sur la plèbe qui n'est intéressée qu'à son profit.

116. *falce premendae* : pour l'expression, cf. Virgile, *Georg.*, I, 156-157 : *et ruris opaci / falce premebras* ; Ovide, *Met.*, XIV, 628-629 : *sed adunca dextera falce, / qua modo luxuriam premit* ; Horace, *Carm.*, I, 31, 9 : *premant Calenam falce*.

117. *fronte severa* : pour l'expression, cf. Silius Italicus, *Pun.*, XI, 73. L'image évoque la sévérité du censeur : cf. Martial, *Epigr.*, XI, 2, 1-2 : *Triste supercilium durique severa Catonis / Frons* (voir le commentaire à III, 14, 80).

119. Sur le thème de l'ambition, voir aussi II, 2, 47 et II, 18, 34-35. En 1546, dans l'épître I, 13, 274-277, L'Hospital s'appliquait déjà à réfuter cette accusation.

120. *nimum... patris amorem* : en I, 13, vaste plaidoyer en faveur de son père, L'Hospital qualifie de même l'amour de ce dernier à son égard : I, 13, 217 : *Me quod amat nimum...* Voir aussi *supra*, l'Analyse, p. 79.

122. *non excusabile factum* : cf. Ovide, *Pont.*, IV, 11, 1 : *crimen erit vix excusabile nobis*.

124. *fraude petivi* : cf. I, 9, 49 et IV, 7, 17 (voir le commentaire *ad loc.*).

125-129. Le thème de la captation de testaments est déjà exploité en II, 9, 20-21 (à propos, déjà, de la difficile constitution d'une dot pour sa fille), suivant le modèle de la *Satire* II, 5 d'Horace. Voir *supra*, l'Analyse.

125. *Tu vero custos aegrique fidelis amicus* : ironie marquée, comme aux v. 90-91, mais placée ici dans la bouche de L'Hospital qui dénonce l'amitié feinte et intéressée : sur ce thème, voir III, 4, 44 et le commentaire *ad loc.*

126. *pretio* : la taxe de résignation versée au roi (voir *supra* le commentaire au v. 67) ; *sacrum... honorem* : voir le commentaire du v. 90 (*ut sacrum*) ; dans l'Antiquité, le participe *depactus* n'est attesté en poésie (et au sens figuré) que chez Lucrèce, II, 1087 : *vitalis depactus terminus*.

127-129. L'Hospital retourne contre son adversaire, par rétorsion, l'accusation qui lui est faite (v. 119-120) d'avoir convoité la charge d'un homme en vie.

130. Invitation à comparer le comportement de L'Hospital à celui de Dauvet, et par là deux attitudes éthiques opposées.

131-132. Le soutien du Parlement à Dauvet s'exprime par son refus de rendre les lettres de provision au roi et par sa volonté de présenter des remontrances. Voir *supra* Présentation.

133. *quos semper colui, quos semper amavi* : vers presque identique en VII, 4, 66 : *... quos tum colui, tum semper amavi* (à propos des Guises). Pour la fin de vers *semper amavi(t)*, voir aussi I, 4, 2 ; I, 6, 4 ; I, 13, 214 et 255, ainsi qu'Ovide, *Rem.*, 7. Sur les relations entre L'Hospital et le Parlement, voir le commentaire aux v. 79-83.

134-136. L'idée remonte à Ulpian, *Dig.*, V, 1, 17 : *quia iniquum est, aliquem suae rei iudicem fieri*, et *Dig.*, II, 1, 10 : *qui iurisdictioni praeest, neque sibi ius dicere debet*, dont Pibrac se souviendra : « Juge ne donne en ta cause sentence : / Chacun se trompe en son fait aizément : / Nostre interest force le jugement, / Et d'un costé fait pancher la balance » (*Les Quatrains, Les Plaisirs de la vie*

*rustique et autres poésies*, éd. L. Petris, Genève, Droz, 2004, p. 176, n° 84). En tant que juriste, L'Hospital est familier du *Digeste* : lors de son séjour à Bologne, il poursuit la rédaction d'un livre commencé en 1545 où il en classe les décisions (voir I, 4 et II, 3).

134-135. *rumpitur intus / Invidia* : l'expression rappelle l'*Épigramme* IX, 97 de Martial, où l'hémistiche *Rumpitur invidia* est répété plusieurs fois ; voir le commentaire à III, 10, 42.

137-146. Le texte n'est pas dénué d'ambiguïté et il n'est pas aisé de clarifier s'il évoque réellement les héritiers naturels de Potier (voir le commentaire au v. 139) ou s'il envisage le cas d'un point de vue théorique. Dans les deux cas, il s'agit de récuser l'idée que l'on puisse hériter d'une charge (cf. v. 49-50 : ... *neque deinde sequuntur / Heredes, alia ut proprio quae iure tenemus*). L'idée est sans doute aussi que Dauvet est fils de riches (v. 145-146) et, n'étant ni le fils ni le gendre de Potier, il ne s'agit pas ici de préserver l'honneur de la famille Potier.

139. *gener aut natus* : parmi les gendres de Jacques Potier figure Bernard Prévost (époux de Madeleine), reçu conseiller lai le 20 mars 1549 par résignation de son père Jean ; la charge de premier président lui est promise par lettres patentes de décembre 1547, mais un long procès suspend la réception au moins jusqu'en 1558 ; il sera président du Parlement en 1563 ; voir Maugis, *Histoire du Parlement*, t. III, p. 193) ; ses autres gendres sont Claude Leroux (époux de Marie, maître des comptes) et Nicolas Moreau (époux de Marthe, trésorier de France). Le fils de Jacques Potier et Françoise Cueillette est Nicolas Potier (1541-1635), seigneur de Blancmesnil et du Coudray, installé comme maître des requêtes le 21 novembre 1567. Voir M. Etchechoury, *Les Maîtres des requêtes de l'Hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, École des Chartes, 1991, p. 257-258, n° 118. Sur la descendance de Jacques Potier, voir L. Moreri, *Le Grand Dictionnaire historique*, t. VII, 1740, p. 331 ; AN, MC, ét. LXXXVI/82, fol. 246 (succession de Jacques Potier et Françoise Cueillette, 28 juin 1572) ; sur l'ascension de la famille Potier, voir R. Descimon, « Élités parisiennes entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle : du bon usage du Cabinet des titres », *BEC*, 155 (juillet-décembre 1997), p. 607-644. Sur la résignation en faveur d'un membre de sa famille, voir aussi le discours que prononça L'Hospital le 24 janvier 1566 à Moulins : « Il y a un autre grand abus aux resignations qui sont faites en ce royaume. Car combien qu'il soit fort raisonnable qu'un conseiller ou aultre ayant longuement servi, soit recompensé de ses labeurs, et que par honnesteté il luy doyye estre permis resigner son estat à son fils, gendre ou nepveu, si est-ce que quand cela advient, le Roy ne choisit pas les hommes, et au lieu d'un homme sage, prudent et expérimenté, on presente au Roy un jeune homme, lequel, encores qu'il soit trouvé docte et capable pour y entrer, [si] n'est-il pas expérimenté comme le Roy et le peuple le requierent » (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 85).

141-142. *ita visum regibus esse, / Quorum est arbitrii res tota* : rappel de l'argument des v. 47-48 : *Regis in arbitrio porro est unius honores / Largiri*. Voir aussi v. 44 : *regis aperta voluntas*.

144-146. L'Hospital dénonce la volonté de s'enrichir de Dauvet, déjà nanti, autant que, sur un plan plus large, la vénalité des offices : voir *supra* v. 90 et fin de l'Analyse, p. 81.

146. *fraudem* : cf. v. 59.

148-153. Cette section fait largement écho à l'épître II, 9 à Charles de Lorraine, également à propos de la recherche d'une dot pour sa fille (voir les commentaires suivants ainsi que la Présentation de II, 9 dans *Carmina*, t. II, p. 176). Le mariage avec Robert Hurault eut lieu le 11 juillet 1557 (AN, MC, ét. LXVIII/22).

148-149. Le participe *dotata* est un écho inversé de II, 9, 11 (*indotata*, cf. Horace, *Epist.*, I, 17, 46) ; la formule *sine dote*, inspirée d'Horace, *Carm.*, III, 29, 55-56 (*probamque / Pauperiem sine dote quaero*) apparaît de même en II, 9, 3 et 13.

152. *Me mea paupertas* : souvenir de Tibulle, I, 1, 5 (*Mi mea paupertas vitam traducat inert*) également exploité en II, 9, 63 (à Charles de Lorraine), en même position métrique et là aussi à propos de la recherche d'une dot pour sa fille. L'Hospital avance comme excuse sa pauvreté, recourant ainsi à la *purgatio*, état de cause qui rejette la responsabilité, notamment sur un cas de force majeure (*necessitas*) : cf. Cicéron, *De inv.*, I, 11, 15 ; *Rhet. ad Her.*, I, 14 ; voir aussi *Carmina*, t. I, p. 318-319 sur I, 13. Sur le thème de la pauvreté chez L'Hospital, voir le commentaire à II, 20, 12 ainsi que I, 3, 46-48, II, 8, 182 et II, 9, 63 (*mea paupertas nullis polluta rapinis*). Elle détermine l'éthique du juge : « Vous craignés pouvreté comme la mort. Avez-vous peur demeurer seulz puvres ? Il n'i a louange si belle à ung juge que estre dict puvre. Je dict puvre, non indigent » (BNF, Dupuy 491, fol. 67 v° (autogr.) ; voir aussi *Carmina*, t. III, p. 292-293 sur III, 14, 84, ainsi que le discours du 17 août 1563 : « Vous ne pouvez retenir le nom de senateurs, de prud'hommes et bons juges, avecque la convoitise de vil gain [...] » (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 53). Elle est aussi le destin du poète (II, 9 et II, 17).

154-155. *Dat* : cf. v. 53 et 103. L'Hospital récusé toute recherche d'enrichissement personnel : *nec eo sum ditior uno / Asse* ; l'as, monnaie de bronze qui, à la fin de la République, avait atteint une très basse valeur, à tel point que Catulle pouvait dire (5, 3) : *Omnes unius aestimemus assis !* Voir aussi Horace, *Sat.*, I, 6, 13.

156. *avaro in foenere* : cf. IV, 8, 274 : *graviore... foenere*. L'expression souligne que nombreux sont ceux qui convoitent des charges dans un but d'enrichissement (voir le commentaire au v. 152). Sur la cupidité des conseillers et juges, voir III, 14, 52-79 et l'Analyse dans *Carmina*, t. III, p. 283-285.

157-161. Écho des v. 11-14 sur le pouvoir de l'argent.

161. *ditione tenetis* : cf. Virgile, *Aen.*, I, 236 et 622, aussi en fin de vers.

163. *publica munera* : même expression au v. 95.

166. *virtutis iter studiumque relinquere* : cf. Horace, *Carm.*, III, 24, 44 : *virtutisque viam deserit arduae*.

167. *potius pereatis* : *execratio* finale, moment de l'*indignatio* propre à la péroraison : voir Cicéron, *De inv.*, I, 52-54, 98-103 ; Quintilien, *Inst.*, VI, 2, 20. En II, 9, 22, épître liée à la même circonstance de l'octroi de la dot, L'Hospital manifeste son refus de « surveiller le lit d'un mourant » par la formulation analogue *Ut peream potius*. Sur ce type d'*execratio*, voir II, 6 (1548) ; III, 1, 192-200 (1558) ; III, 14, 142-154 (entre 1555 et 1557) ; IV, 8 (*Sermo in luxum*, 1563) ; V, 4, 23 et 31 (1558).

169. *virtus optima rerum* : inversion d'Ovide, *Met.*, XIV, 489 : ... *sors autem ubi pessima rerum est*. Cf. aussi Silius Italicus, *Pun.*, XI, 592 : *pax optima rerum*, en fin de vers.

## V, 4

Ad Carolum cardinalem Lotarenum Mich. Hospit. de pace carmen

- Si pacem tecum referes, tua munia regi [éd. 1558, fol. A2 r°]  
 Et populo non grata minus promittere possum,  
 Quam fraterna fuit nuper victoria pulsis  
 Hostibus et capto magna cum laude Caeto.  
 5 Ingenium tibi dii, sermonem et verba dedere,  
 Queis animos regere et quovis impellere possis,  
 Nec renuunt hostes, nec pacem nolle Philippus  
 Dicitur. At Christerna sui cupidissima nati  
 Non unquam teneris missura amplexibus illum est,  
 10 Quem bello speret nequicquam posse teneri.  
 Quo sit nostra loco, quo res, neque te fugit, hostis :  
 Opprimimur Celtæ pariter Belgæque malorum  
 Ingenti cumulo, quæ nos accersimus ipsi.  
 15 Iam nimium longo vexatur lassa duello  
 Gallia ; iam rerum damnosa mole fathiscit.  
 Praecipites coguntur agris migrare coloni  
 Atque alio sub sole novas sibi quaerere sedes.  
 Ipsa quoque immodicis plebs vectigalibus impar,  
 Oppida certatimque domos et tecta relinquit ;  
 20 Nobilitas longæ sumptus et ferre laborem [fol. A2 v°]  
 Militiæ se posse negat ; nec iam locus usquam est  
 Pressa mali videas ubi non vestigia tanti.  
 Quis modus irarum finisve aliena petendi ?  
 Hoc animis odium, lachrymosi et semina belli,  
 25 Iam dudum, iam tempus erat deponere reges,  
 Iam satis experti bello, quid possit uterque  
 Quasque trahat secum et quantas in praelia vires.  
 Barbarus externis ideo conscribitur oris  
 Miles, ut obversa Turcis statione relicta

---

*Ad Carolum cardinalem Lotarenum Mich. Hospit. de pace carmen*, Parisiis, Apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, ad urbanam Morum, MDLVIII [éd. 1558] : Ad Carolum Cardinalem Lotharenum *B G* Ad Carolum Cardinalem Lotharingum *A*

## V, 4

Au cardinal Charles de Lorraine, poème sur la paix  
de Michel de L'Hospital

- Si tu rapportes la paix avec toi, ton action te vaudra auprès du roi  
Et du peuple une reconnaissance non moindre, je peux te le promettre,  
Que la récente victoire de ton frère après l'expulsion  
Des ennemis et la prise très glorieuse de Calais.
- 5 Les dieux t'ont donné le talent, l'éloquence et les mots  
Capables de diriger les esprits et de les pousser là où tu veux,  
Et les ennemis ne s'y opposent pas, et Philippe ne refuse pas la paix,  
À ce qu'on dit. Quant à Christine, désirant ardemment voir son fils,  
Jamais elle ne le laissera partir loin de ses tendres étreintes,
- 10 Espérant, en vain, qu'il puisse être tenu à l'écart de la guerre.  
Ce qu'est notre situation, ce qu'est celle de l'ennemi, cela ne t'échappe pas :  
Nous sommes écrasés, comme les Celtes et les Belges, par une immense  
Avalanche de maux que nous avons nous-mêmes provoqués.  
Aujourd'hui, lasse de trop longs affrontements, la France
- 15 Souffre ; aujourd'hui, sous le poids funeste des événements, elle s'épuise.  
Les paysans sont contraints d'émigrer précipitamment loin des campagnes  
Et de se mettre en quête, sous un autre soleil, de nouveaux lieux où  
[s'établir.
- Le peuple lui aussi, incapable de supporter des impôts démesurés,  
Quitte à l'envi bourgs, maisons et toits ;
- 20 La noblesse déclare qu'elle ne peut supporter  
Les frais et la peine d'un long engagement militaire ; et il n'est plus nulle  
[part de lieu  
Où l'on ne voie imprimées les marques d'un si grand fléau.  
Quelle limite à ces emportements, quand cessera-t-on de convoiter le  
[bien d'autrui ?
- Cette haine dans les cœurs et les germes de cette guerre déplorable,
- 25 Depuis longtemps déjà il était temps que les rois y renoncent,  
Déjà ils ont assez éprouvé ce qu'est la guerre, ce que sont les capacités de  
[chaque camp,  
Quelles forces, et en quel nombre, on entraîne avec soi aux combats.  
Enrôle-t-on sur des rivages étrangers la soldatesque barbare  
Pour découvrir, alors que nous avons quitté notre poste tourné contre  
[les Turcs,

- 30 Ferrum in nos amens in nostraque viscera vertat ?  
 O caecas hominum mentes ! Dum mutua stulti  
 Pastores odia exercent, lupus intrat ovile ;  
 Seque super caulas saltu iacit, et pecus omne  
 Dentibus infrendens laniat, pecorisque magistros.
- 35 Namque malum hoc domibus si nondum abreperere vestris  
 Sensistis, moveant aliena pericula saltem :  
 Et Rhodus et patruo non pridem erepta, Philippe,  
 Buda tuo, et miserae bis iam tentata Viennae  
 Moenia ; quae tristem dederint si versa ruinam,
- 40 Pugnandum hic nobis vicini ad flumina Rheni  
 Cum Turcis erit atque Scythis, cum milite Graeco.  
 Forsitan huius erunt tot tantaque praemia belli,  
 Ut valeant abolere metum victoribus omnem !  
 Nempae aliquod positum est opulentum et nobile regnum
- 45 In medio lateque patens provincia, parti  
 Alterutri cessura deum quae munere vincet.  
 Huc ades atque ex praeteritis venientia rerum  
 Collige : non obscura dabunt se signa futuri  
 Temporis. Istorum donec vixere parentes,
- 50 Triginta totos bellum gessere per annos ;  
 Exhaustere suas profusis sumptibus urbes,  
 Multa virum turpique dederunt millia letho.  
 Et quid post tantos morientibus usque labores,  
 Quid lucri rediit ? Prorsus nihil. Utraque multis
- 55 Saepe malis concussa, steterunt finibus iisdem  
 Regna tamen, nec quicquam alter decerpsit ab agro  
 Alterius. Tam saepe cadunt conamina regum  
 Irrita. Quinetiam senior iam plenus honorum,  
 Cum iuvenem amisso regem genitore superbus
- 60 Despiceret nec stare paterno foedere vellet,  
 Illi congressus male, fugit et arma coactus  
 Ponere et infelix patriis decedere regnis,  
 Ut vivens funus sibi duceret atque sepulchri  
 Ultima in Hesperia solennem conderet aram.
- 65 Vertit postpaulo Fortuna vicemque Philippus  
 Reddidit Errici ducibus. Nec longa fuere  
 Gaudia victori, capta mox urbe Caletum  
 Et penitus nostro depulsis orbe Britannis.  
 Nunc iterum summis bellum reparatur utrinque

[fol. A3 r<sup>o</sup>]

57 conamina regum *éd.* 1558 : studia irrita regum *B G A*  
 58 Irrita *éd.* 1558 : Alter *B G A*

- 30 Qu'elle est prête dans sa folie à retourner son fer contre nous et contre  
[nos entrailles ?  
Ô esprits aveugles des hommes ! Tandis que des bergers, follement,  
Exercent l'un contre l'autre leur haine, le loup entre dans la bergerie ;  
D'un saut il s'élançe par-dessus les barrières et c'est tout le troupeau  
Que de ses crocs il déchire furieusement, ainsi que les maîtres du troupeau.
- 35 De fait, si vous n'avez pas encore compris que ce mal rampe dans vos  
Maisons, que du moins vous émeuvent les dangers venant de l'extérieur :  
Philippe, cela ne fait pas longtemps qu'ont été arrachées à ton oncle Rhodes  
Et Buda, ainsi que les remparts de la malheureuse Vienne, déjà attaqués  
Par deux fois ; s'ils sont renversés, s'ils s'écroulent pour notre malheur,
- 40 Il nous faudra combattre ici, sur les rives du Rhin voisin,  
Contre les Turcs, contre les Scythes, contre les soldats grecs.  
Peut-être les bénéfices si nombreux et si grands de cette guerre  
[seront-ils  
De pouvoir effacer toute crainte chez les vainqueurs !  
L'ignorez-vous ? un empire riche et fameux se trouve
- 45 Entre eux et nous, et cette province s'étend largement, prête à céder  
À celui des deux camps qui par la grâce des dieux l'emportera.  
Approche et déduis des événements passés  
Ceux qui doivent advenir : sans ambiguïté se révéleront des signes du temps  
Futur. Tant qu'ils vécurent, les ancêtres des rois actuels
- 50 Firent la guerre durant trente années complètes ;  
Ils épuisèrent leurs villes par une profusion de dépenses  
Et livrèrent de nombreux milliers d'hommes à une mort honteuse.  
Et quel profit revient à ceux qui moururent, après tant de peines incessantes,  
Quel profit ? Absolument aucun. Les deux empires, ébranlés
- 55 Par de nombreux et fréquents revers, restèrent pourtant  
Dans les mêmes frontières, et l'un n'arracha rien au territoire  
De l'autre, tant il est vrai que les entreprises des rois s'achèvent souvent  
Sans résultat. Bien plus, [l'empereur] avancé en âge, déjà comblé d'honneurs,  
Dans sa superbe, regardait de haut notre jeune roi orphelin
- 60 Et ne voulait pas respecter l'alliance conclue avec son père ;  
Mais quand il fut vaincu par lui, il prit la fuite et fut forcé de déposer  
Les armes et de quitter, l'infortuné, le royaume de ses pères,  
Si bien que, de son vivant, il dut conduire ses propres funérailles et édifier  
Au fin fond de l'Hespérie l'autel sacré de son tombeau.
- 65 Peu après la Fortune tourna et Philippe rendit  
La pareille aux généraux d'Henri. Mais elle ne dura guère,  
La joie du vainqueur : bientôt fut prise la ville de Calais  
Et les Anglais furent entièrement chassés de notre territoire.  
À présent, de nouveau, de toutes ses forces, chaque camp

- 70 Viribus, ac si primum hodie nova praelia tentent.  
    Quando igitur sine pace nequit manus ulla mederi  
    Tot tantisque malis, adhibe vim pectoris omnem,  
    Ingenii linguaeque ac vocis melle fluentis  
    Suavius ! Hanc nobis optatam confice pacem,  
75 Lotarene ! Tibi debebit Gallia multum.  
    Nil te, pontificis cura nil dignius unquam  
    Suscipies. Mandata tui suprema magistri,  
    Promissam pueroque fidem servare memento !  
    Hoc faciens, querna in reditu cingere corona  
80 Et meritum Patriscipatriae cognomen habebis.

[fol. A3 v<sup>o</sup>]



## PRÉSENTATION

**Contexte et datation**

L'épître V, 4 est composée peu après la reprise « récente » de Calais aux Anglais (v. 3-4 et 67) en janvier 1558<sup>1</sup>, à un moment où la guerre entre Henri II et les Impériaux reprend (v. 69)<sup>2</sup>, plus précisément à la veille de l'entrevue de Marcoing (autrement nommée conférences de Péronne) du 15 au 17 mai 1558, organisée dans l'idée d'engager des pourparlers de paix<sup>3</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril 1558, l'ambassadeur Giovanni Michiel écrit au doge de Venise Lorenzo Prioli depuis Morette que « non s'attende qui ad altro che a provisioni della guerra »<sup>4</sup>. À la tête de la délégation espagnole se trouve Christine de Lorraine (Christine de Danemark), nièce de Charles Quint ; retirée aux Pays-Bas, elle avait souvent exprimé son souhait de revoir son fils (v. 8), Charles III, élevé à la cour de Henri II pour protéger les intérêts français ; le cardinal de Lorraine saisit ce motif et promet de le lui amener sur la frontière, à la mi-mai 1558. Dès le 25 avril, l'ambassadeur Giovanni Michiel confie au doge de Venise que « da questo abboccamento è intrata grandissima speranza in tutta questa corte d'accordo [...] ma il car<sup>le</sup> [de Lorraine] ricopre l'abboccamento sotto pretesto di condur il duca di Lorena alla duchessa sua madre »<sup>5</sup>. L'épître V, 4, exhortant le cardinal à promouvoir la paix (v. 1 et 74-75), précède de peu son départ pour Péronne le 4 mai 1558<sup>6</sup>, où il arrive le 6 mai<sup>7</sup>. Il convient de la dater de début mai 1558.

<sup>1</sup> Voir IV, 2 et la notice historique accompagnant l'épître.

<sup>2</sup> Le 13 mars 1558, Giovanni Dalmatio écrit au cardinal Farnèse que « les provisions de guerre se font plus grandes et gaillardes qu'on ne le fit de mémoire d'homme » (cité par L. Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559) », *BEC*, 71 (1910), p. 311-331, ici p. 317).

<sup>3</sup> Voir *Lettres du cardinal de Lorraine*, p. 317-318 ; Romier, *Les Origines*, t. II, p. 269 ; B. Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010, p. 67-70 ; DL, t. II, p. 114-117. Voir aussi le Document 10 dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 471.

<sup>4</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 16 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 21 v<sup>o</sup>. Le 15 mai, Michiel écrit que le cardinal de Lorraine est arrivé le 6 à Péronne, mais sans procuration, pour mieux montrer qu'il n'est venu que pour apporter à la duchesse son fils et non pour négocier (*id.*, fol. 30 r<sup>o</sup> ; minute dans Venise, Arch. di Stato, Archivi propri degli ambasciatori, Francia, busta 2, sans foliotation ; cf. Senato, Dispacci, Dispacci degli ambasciatori, Francia, Rubriche C1, fol. 5 r<sup>o</sup>). Le mandat a été expédié de Paris le 9, « segnato dal gran sigillo ».

<sup>6</sup> Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse, 12 mai 1558, dans Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio... », p. 324 : « Monsieur de Lorrene despartit le II<sup>e</sup> du present, accompagné de Mess<sup>rs</sup> de Vauldemont et d'Omalle, pour l'assemblée d'avecq sa mère. Le III<sup>e</sup> le cardinal de Lorrene suyvit [...] ». Voir aussi la lettre du 28 avril, p. 323. Le 11 mai, le cardinal de Tournon écrit au cardinal de Lorraine qu'il se réjouit du départ de celui-ci pour « aller retrouver la duchesse de Lorraine avec le duc son fils » (Arch. Aff. étr., Corresp. pol., Venise, n<sup>o</sup> 11, fol. 165 ; *Correspondance du cardinal de Tournon*, éd. M. François, Paris, Champion, 1946, p. 361).

<sup>7</sup> Giovanni Michiel au doge, 9 mai 1558 ; Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 30 r<sup>o</sup> et Arch. proprio degli ambasciatori, Francia, busta 2, sans foliotation ; minute autogr.

Malgré les vellétés pacifiques de Henri II, l'entrevue échoua car les Espagnols (derrière le cardinal Granvelle) restèrent dans l'expectative et les Français étaient déjà à la manœuvre à Thionville, dont le siège avait été engagé dès la mi-avril 1558<sup>8</sup>. Le 20 avril, Giovanni Dalmatio, agent du cardinal Alexandre Farnèse à Paris, émettait déjà des doutes sur l'issue de la rencontre :

Mons<sup>r</sup> le duc de Lorrene sera conduit à Peronne par Mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorrene pour visiter madame la duchesse de Lorrene, sa mere, laquelle s'en viendra à Cambray et de là s'asssembleront en terre limitrofe. L'on dict que lad. dame duchesse a fait supplier le Roy de luy donner opportunité de veoyr son filz [...] Ceste menée nous donne quelque indice de paix ou trêve, mays les autres actions et le mauveys vouloyr d'aulcuns qui prennent plaisir aux grandes charges nous mettent en opinion contraire [...] <sup>9</sup>

Le 28 avril, il notait que « se parle fort que ceste asssemblée doibt amener quelque paix ou trêve, mays ceulx qui visent de plus pres n'esperent rien moins pour le present » <sup>10</sup>.

Selon l'ambassadeur vénitien Michele Suriano, c'est le départ précipité du cardinal de Lorraine qui mit fin à la négociation, suscitant chez les Espagnols une colère telle qu'ils le firent poursuivre <sup>11</sup>. Le 20 mai, Giovanni Michiel ne croyait plus au succès affiché, « ma si publica così per non desperare gl'animi di questi populi desiderosissimi dell'accordo, dando loro ad intendere che la pratica sia ancor viva et non del tutto abbandonata » <sup>12</sup>. Quant à Giovanni Dalmatio, il notait, le 27 mai, qu'il « ne se veoyt que image de guerre » et terminait sa missive en envoyant au cardinal Farnèse « les vers de Mons<sup>r</sup> de L'Hospital exhortatoyres à la paix, n'ayant rien de meilleurs à présent » <sup>13</sup>, ce qui confirme que l'épître, contemporaine des préparatifs de l'entrevue, circula dès sa conclusion. Elle fut publiée rapidement par Frédéric Morel (*Ad Carolum cardinalem Lotarenum Mich. Hospit. De Pace Carmen*, Parisiis, apud Federicum Morellum, 1558) et fut reprise par Léger Du Chesne dans sa *Farrago* de 1560 <sup>14</sup>.

<sup>8</sup> Voir la Présentation de IV, 3.

<sup>9</sup> Cité par Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio... », p. 322.

<sup>10</sup> Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse, 28 avril 1558, cité par Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio... », p. 323.

<sup>11</sup> Récit d'une discussion avec Philippe II la veille, rapportée le 22 mai au Sénat de Venise ; texte édité par Romier, *Les Origines*, t. II, p. 269-270, n. 2.

<sup>12</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 34 r<sup>o</sup>, Giovanni Michiel au doge.

<sup>13</sup> Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse, 28 avril 1558, cité par Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio... », p. 325 et 327.

<sup>14</sup> *Farrago Poematum ex optimis quibusque et antiquioribus et aetatis nostrae poetis selecta per Leodegarium a Quercu*, Paris, G. Cavellat, 1560, p. 324-326. Voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 25.

**Plan**

- 1-10 exhortation à promouvoir la paix
- 1-4 adresse au cardinal de Lorraine : la conclusion de la paix lui vaudra autant de gloire que la prise de Calais à son frère
- 5-6 éloge du talent oratoire du cardinal
- 7-10 le roi d'Espagne, lui-même, ne semble plus opposé à la paix ; Christine, qui souhaite ardemment voir son fils, voudra le préserver de la guerre
- 11-46 la situation calamiteuse d'une Europe en proie à la haine fratricide fait oublier l'ennemi extérieur
- 11-13 la France et ses ennemis sont dans une situation inquiétante, dont ils portent l'entière responsabilité
- 14-22 la France est proche de l'effondrement : ni le peuple ni la noblesse ne peuvent plus supporter l'effort de guerre
- 23-36 il est temps pour les rois de renoncer à la haine et à la guerre ; l'enrôlement de mercenaires étrangers peut se retourner contre le pays qui les engage ; *exemplum* d'aveuglement : le loup attaque la bergerie pendant que les bergers se disputent entre eux
- 37-46 apostrophe à Philippe II : les villes assiégées de Rhodes, Buda et Vienne sont témoins de cette menace extérieure ; si l'Empire s'effondre, les Français devront combattre les Turcs sur les rives du Rhin ; l'empire (romain-germanique), prêt à céder au plus fort, n'offre qu'une protection illusoire
- 47-70 les leçons de l'Histoire récente de la France et de l'Empire
- 47-49 L'Hospital appelle le cardinal à scruter le passé pour déchiffrer le futur
- 49-58 pendant trente ans, les ancêtres des rois actuels se sont livrés une guerre onéreuse et improductive
- 58-64 *Hybris* de Charles Quint : fort de ses succès militaires, il a méprisé Henri II et trahi le pacte conclu avec François I<sup>er</sup> ; finalement vaincu par le roi de France, il s'est retiré en Espagne
- 65-70 la Fortune a ensuite favorisé tantôt Philippe, tantôt Henri ; à présent, la guerre a repris de plus belle

- 71-80 exhortation finale à négocier la paix avec l'ennemi
- 71-74 L'Hospital invite le cardinal à investir toute son intelligence et toute son éloquence dans les négociations
- 74-80 seule digne de son rang de cardinal, la conclusion de la paix lui vaudra la reconnaissance de toute la France ; il doit rester fidèle aux dernières instructions de François I<sup>er</sup> et méritera d'être surnommé « Père de la Patrie »

### ANALYSE

Alors même que les Guises penchent pour la poursuite du conflit, L'Hospital adresse ici au cardinal de Lorraine une pressante supplique en faveur de la paix, qui sera signée une année plus tard au Cateau-Cambrésis. Le ton encomiastique des pièces épiques du début de l'année 1558 cède la place à un ton parénétiqque (v. 78 : *memento*), motivé par des impératifs pratiques et éthiques. L'Hospital assume désormais une posture et une stature politiques. En reprenant en ouverture le *topos* élogieux des frères lorrains qui excellent par les armes (le duc) et l'éloquence (le cardinal), il confronte d'emblée la quête de la paix avec la gloire des conquêtes : l'œuvre de la parole sage, d'utilité civique (voir v. 79-80), est complémentaire de l'action militaire, ou même peut-être supérieure à elle<sup>15</sup>. L'Hospital témoigne ainsi d'un pacifisme résolu, qui se fonde sur l'irénisme érasmien mais l'adapte à des critères pratiques, politiques et géostratégiques : la paix servira le royaume et le peuple, au contraire d'une guerre ruineuse et destructrice.

Encadrée par la double exhortation faite au cardinal d'utiliser son talent rhétorique pour obtenir la paix (v. 5-6 et 72-74) et par la mention de la reconnaissance de la France (v. 2 et 75), l'argumentation s'appuie sur la situation présente : si les circonstances sont favorables aux pourparlers (v. 7-8), il faut saisir le *kairos*, d'autant que la Fortune est changeante (v. 65). L'argument repose moins sur un idéalisme pacifiste dans l'« air du temps »<sup>16</sup> que sur l'intérêt politique et stratégique lié au moment présent : l'utilité et la nécessité d'apporter la paix à un peuple exsangue et harassé (v. 14-22) par des conflits fratricides qui épuisent les chrétiens et les rendent vulnérables aux attaques extérieures – comme le soulignent divers *exempla*, proverbiaux (le loup dans la bergerie) ou inspirés de

<sup>15</sup> Voir aussi VI, 1, 2-3 (*Te cupiam causas istic belli / Eloquio, pietate*) et Petris, *La Plume et la tribune*, p. 149-151.

<sup>16</sup> Voir Le Fur, *Henri II*, p. 463-479, « Un parfum de paix ». Le 20 mai 1558, Tournon écrit ainsi au cardinal de Lorraine espérer qu'il conclura « quelque bonne tresve qui est tant et tant necessaire pour le paouvre peuple de France et pour toute la chrestienté » (*Correspondance du cardinal François de Tournon*, éd. M. François, Paris, Champion, 1946, p. 361-362).

l'histoire récente (Rhodes, Buda et Vienne). L'Hospital met ainsi en lumière la situation dramatique que la société française affronte au quotidien (anaphore de *iam* v. 14-15 et 25-26) pour souligner l'urgence d'y remédier. À cette fin, il ponctue son discours de questions et d'exclamations rhétoriques (v. 23, 31 et 54) qui traduisent son indignation ; il recourt également au style épique à travers divers emprunts à l'*Énéide* ainsi qu'à Lucain, qui lui permettent d'amplifier les dangers et maux de la guerre ; dans une visée pathétique et politique, il retravaille de plus le modèle des *Églogues* de Virgile pour souligner la relation entre les souffrances causées par la guerre et l'exil, et l'aspiration à la paix. Il met ainsi en œuvre les potentialités de sa propre éloquence poétique pour convaincre le cardinal d'user de la sienne pour obtenir la paix.

L'appel à une réflexion éthique constitue un autre aspect novateur de cette épître, qui veut montrer que les Français sont responsables des maux qui les accablent (v. 13) en raison de leur politique militaire dispendieuse. Dressant le bilan des trente dernières années, L'Hospital attribue aux conflits tous les maux du pays, qu'ils soient économiques, démographiques, sociaux ou politiques. Surtout il rattache les *semina belli* (v. 24) à des causes non plus politiques mais éthiques : la colère et la convoitise (v. 23-24). Il se garde pourtant bien d'aborder la question des dissensions religieuses entre chrétiens, alors qu'elle est déjà brûlante, comme en témoigne le rassemblement, plusieurs soirs de suite, à Saint-Germain, « di grave scandalo » juge l'ambassadeur Giovanni Michiel, de trois à quatre mille personnes, « ma secondo altri di sei in sette mila, di ogni grado et conditione [...] cantando in questa lingua ad alta voce un modo di Salvigiare conforme in tutto a quello che si canta nelle chiese di Ginevra ed altre de Luterani, agiongendo in fine di ogni Salmo una oratione o canzone contra al papa »<sup>17</sup>. Comme en IV, 3 sur la prise de Thionville (v. 82-87), L'Hospital préfère développer l'opposition entre chrétiens et « barbares » (v. 28) musulmans, désignant ainsi un ennemi extérieur et appelant à la vigilance les « bergers » de chaque peuple, soulignant leur responsabilité civique et leur assurant enfin une reconnaissance (au v. 2 répond le v. 75) qui scelle les rapports de réciprocité dans le corps social.

## COMMENTAIRE

1-6. Pour un éloge des deux frères selon leurs qualités respectives, voir II, 4, 4-12 et le commentaire *ad loc.* ainsi que V, 1, 77-78 et V, 5, 421-431.

<sup>17</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 37 v<sup>o</sup>, Giovanni Michiel au doge, 22 mai 1558. Michiel relève la présence de nombreux hommes en armes pour protéger l'assemblée. Le 27 mai, Giovanni Dalmatio décrit au cardinal Farnèse trois assemblées (dont l'affaire du Pré-aux-Clercs) « de la secte lutherienne [...] chascune desd. assamblées estoyt de environ deux ou troy mil personnes » (L. Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559) », *BEC*, 71 (1910), p. 311-331, ici p. 326).

4. La pièce IV, 2 célèbre la prise de Calais par le duc de Guise ; cf. aussi IV, 3 et V, 1. Voir aussi *infra* commentaire aux vers 66-67.

7. *Philippus* : Philippe II d'Espagne (1527-1598), marié, entre 1554 et 1558, en secondes noces avec Marie I<sup>ère</sup> d'Angleterre et, *iure uxoris*, roi d'Angleterre et d'Irlande.

8-9. Christine de Danemark, nièce de l'empereur Charles Quint, veuve de François Sforza, épousa en secondes noces, le 10 juillet 1541, François de Lorraine, dont elle eut un fils, Charles (né en 1543), qu'on lui retira en 1552 pour l'élever à la cour de Henri II. Voir aussi *supra* Datation. Son rôle dans la conclusion de la paix est souligné par Ronsard dans l'une des *XXIII Inscriptions* dédiée à la duchesse douairière de Lorraine (Lm IX, p. 199 ; OC, t. II, p. 285).

12-13. *malorum / Ingenti cumulo* : cf. Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 214 (éd. Turchetti, 11.3, p. 394) : *quam calamitosa simul et scelerata res bellum, quantumque malorum omnium agmen secum trahat*. L'expression *ingenti cumulo* se trouve chez Lucain, IX, 485. La deuxième partie du v. 13 (*quae nos accersimus ipsi*) établit la responsabilité humaine dans le déclenchement des maux ; dans sa traduction latine de textes grecs dédiée à L'Hospital, Pomponne de Bellièvre transcrit la même idée à partir de vers de Ménandre : [...] *Leges, ambitionem, opiniones / Moerorem haec mala non iubente sorte / Nobis omnia comparamus ipsi* (*Papiers originaux de Pomponne I<sup>er</sup> et de Pomponne II de Bellièvre : mélanges historiques et littéraires*, [s.d.], BNF, fr. 16519, fol. 8 r<sup>o</sup>).

12. *Celtae... Belgaeque* : la formulation, évoquant la *Guerre des Gaules* de César, désigne ici la Champagne et la Picardie où les troupes françaises se rassemblent pour une contre-attaque dans les Flandres. Sur les effets de la guerre sur la Picardie, voir D. Potter, *War and Government in the French Provinces. Picardy 1470-1560*, Cambridge, Cambridge UP, 1993, chap. 5-6.

14-22. Au sortir de la séance solennelle au Palais le 5 janvier 1558 (marquant l'ouverture des États généraux selon Romier, *Les Origines*, t. II, p. 231, ou simple « assemblée de notables » selon Le Fur, *Henri II*, p. 447), l'ambassadeur des Este en France, Giovanni Dalmatio, note que « le Roy tirera pour ceste année d'extraordinaire plus de VII millions d'or, dont les troys millions seront payés par tout février, le demeurant par quartiers. Les autres matieres proposées ausd. Estas ont esté differées [...] » (L. Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559) », *BEC*, 71 (1910), p. 314 et *Les Origines*, t. II, p. 233). Le 27 mai, il écrit au cardinal Farnèse qu'« il a esté resolu au Conseil privé de soy ayder [à la guerre] des reliques et joyaux ecclesiasticques pour l'année prochaine si la guerre durera », ce qui en dit long sur l'évolution catastrophique de la situation économique au printemps 1558. Début juin 1558, le cardinal de Lorraine somme Michel de L'Hospital de « presser en toute diligence les deniers des emprunts de la generalité de Paris » (réponse de L'Hospital au cardinal de Lorraine, 10 juin 1558, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 471). Sur l'état catastrophique des finances, voir Romier, *Les Origines*, t. II, p. 229-235.

14-15. *Longo... lassa duello / Gallia* : cf. Horace, *Epist.*, I, 2, 7 : *Graecia barbariae lento conlisa duello* (à propos de la guerre de Troie causée par Pâris).

16-17. *agris migrare coloni / Atque alio sub sole novas sibi quaerere sedes* : souvenir croisé de Virgile, *Ecl.*, IX, 3-4 : *ut possessor agelli / Diceret : « haec mea sunt ; veteres migrate coloni »* (à propos du berger Moeris exproprié de ses biens) et de Virgile, *Georg.*, II, 511-512 : *Exilioque domos et dulcia limina mutant / Atque alio patriam quaerunt sub sole iacentem* (à propos de l'inquiétude de l'homme à l'Âge de fer).

20. *ferre laborem* : cf. Lucrèce, V, 1214 ; Horace, *Sat.*, I, 4, 12 ; Juvénal, *Sat.*, 7, 17.

23. *Quis modus irarum fnisve aliena petendi* : écho de Virgile, *Ecl.*, IV, 98 : *sed quis erit modus, aut quo nunc certamine tanto ?* La colère et la convoitise sont également mentionnées par Érasme comme causes du déchaînement des guerres dans l'adage « *Dulce bellum inexpertis* » (*Adages*, ASD II.7, n° 3001, p. 11-44, ici p. 26) : *vel ira vel ambitio vel avaritia*.

24. *semina belli* : souvenir possible de Lucain, III, 150, aussi en fin de vers. Cf. VIII, 5, 9 et IV, 8, 35 (*semina morbi*).

26. *Iam satis experti bello* : l'hémistiche semble faire écho au célèbre *Adage* érasmien, « *Dulce bellum inexpertis* » cité *supra* ; selon Érasme, la sagesse des rois devrait consister à savoir, par les livres et non par l'expérience, à quel point la guerre est atroce : *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 214) : *Nimio constabit orbi principum sapientia, si quam tetra res sit bellum pergant experimento discere. [...] Haec e libris potius discenda sunt* (éd. Turchetti, 11.3, p. 396). L'expression *quid possit uterque* est un souvenir de Virgile, *Ecl.*, III, 28-29 : *Vis ergo inter nos quid possit uterque vicissim / Experiamur ?*

27. *in praelia vires* : cf. Stace, *Theb.*, IV, 159 ; VI, 18 ; Silius Italicus, *Pun.*, VII, 529 ; VIII, 215.

28-29. *Barbarus... / Miles* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 1, 70-71 : *impius haec tam culta novalia miles habebit, / barbarus has segetes* (également exploité en V, 2, 30). Érasme juge aussi sévèrement les soldats mercenaires : *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 214 (éd. Turchetti, 11.3, p. 394) : *Accersanda barbarica fex sceleratissimorum hominum [...] militi mercenario, quo quidem hominum genere non est aliud vel abiectius vel execrabilius*. Sur la nécessité de leur enrôlement, voir aussi l'adage « *Dulce bellum inexpertis* » (ASD II.7, n° 3001, p. 11-44, ici p. 24-25) : *Quantum negotii in adiungendis aut retinendis auxiliis, quantum in accersendis barbaricis cohortibus et mercenario milite*. L'Hospital fait allusion à l'engagement de soldats ottomans, « barbares » au sens de « non-chrétiens » (voir note suivante). Sur l'enrôlement de mercenaires parmi les réîtres et lansquenets, voir aussi le commentaire à V, 5, 76-82. Pour une critique du mercenariat comme signe de tyrannie, voir le commentaire à VI, 4, 97-117.

28. *externis... oris* : cf. Virgile, *Aen.*, VII, 270, et, en même position métrique, Ovide, *Met.*, IX, 19 et Lucain, I, 515. Voir aussi V, 5, 76-77 : *Non tot ab externis, aiunt, cogenda fuisse / Gentibus auxili*. L'Hospital définit les Ottomans comme

les ennemis de l'extérieur, contre qui il faut s'unir plutôt que de « faire entrer le loup dans la bergerie » en les enrôlant (*conscriptur*) aux côtés des Français. Dès 1536, Français et Ottomans combattent côte à côte en Méditerranée contre les Espagnols et la dernière campagne commune a lieu précisément au printemps 1558 : le 14 avril 1558, cent dix galères ottomanes partent de Constantinople. Voir L. Petris, « Servez vous des corps des Turcs, et laissez les âmes aux théologiens » : Jean Du Bellay face à la menace ottomane », dans *Actes du colloque Le Lys et le croissant : François I<sup>er</sup> et l'Orient*, dir. R. Gorris Camos à paraître ; C. Isom-Verhaaren, *Allies with the Infidel. The Ottoman and French Alliance in the Sixteenth Century*, Londres et New-York, I.B. Tauris, 2011 ; 2013 ; J. Bérenger, « La collaboration militaire franco-ottomane à l'époque de la Renaissance », dans *Guerre et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine*, éd. J. Bérenger et D. Toulet, Paris, PUPS, 2003, p. 331-343 ; M. Heath, « Unholy alliance : Valois and Ottomans », *Renaissance Studies*, 3 (1989), p. 303-315.

29. *obversa Turcis statione relicta* : possible allusion à la situation géopolitique dans la Méditerranée, où, à partir de 1550, les Ottomans attaquèrent à plusieurs reprises l'archipel maltais, ce qui conduisit à la construction de fortifications, surtout à partir de 1557 sous la direction du grand maître Jean de la Valette (voir aussi le commentaire au v. 37). Même fin de vers *statione relicta* en II, 8, 79, inspirée de Virgile, *Aen.*, IX, 222 (voir le commentaire *ad loc.*).

30. *in nostraque viscera vertat* : possible écho de Virgile, *Aen.*, VI, 833 : *Neu patriae validas in viscera vertite viris* ; voir aussi Lucain, I, 3 : *in sua victrici conversum viscera dextra* (à propos de la guerre civile). Chez L'Hospital, cf. II, 16, 60 et IV, 1, 108 et le commentaire *ad loc.* L'image est employée par Des Masures à propos de la guerre civile, dans la *Sylva II*, de ses *Poemata* de 1574 (*Poemata*, Bâle, T. Guérin) dédiée à L'Hospital : *In sua sanguinea violentum viscera dextra / Convertit ferrum* (fol. 55 v<sup>o</sup>). Voir Louis Des Masures, *Poemata*, éd. M. Minet, thèse soutenue à l'Univ. cath. de Louvain, 2014, dir. L. Isebaert ; Louvain, P.U. de Louvain, 2017, p. 228-229 (plan de la silve) et p. 256-279 (texte et traduction), ici p. 256, v. 20-21.

31-34. La comparaison est proverbiale : cf. Virgile, *Aen.*, IX, 59-60 (voir commentaire du v. 33) ; Ovide, *Trist.*, I, 6, 10 : *incustoditum captat ovile lupus* ; voir J.-C. Scaliger, *La Poétique, Livre V. Le Critique*, éd. J. Chomarat, Genève, Droz, 1994, p. 295 (Lyon, 1561). Dans la Bible, voir Ez 34, 2-6 ; Mt 7, 15 ; Jn 10, 12 ; Ac 20, 29. Chez L'Hospital, voir IV, 7, 169 ; V, 5, 378-381. Les *stulti / Pastores* (v. 31-32) s'écartent ici du rôle du roi *fidelis pastor* : voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 99-104.

31. *O caecae hominum mentes* : écho de Lucrèce, II, 14 : *O miseris hominum mentes, o pectora caeca !* L'idée est fréquemment reprise par L'Hospital : par ex. II, 1, 107 (voir le commentaire *ad loc.*) ; II, 10, 43-44 ; II, 12, 47 ; IV, 7, 45 ; IV, 8, 436-449 (voir le commentaire *ad loc.*) ; IX, 33, 5. Une exclamation analogue est formulée par Érasme dans l'adage « *Dulce bellum inexpertis* » (ASD II.7, n<sup>o</sup> 3001, p. 11-44, ici p. 21) : *o caecitatem mentis humanae*.

33-34. *pecus omne / ... pecorisque magistros* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, III, 101 : *Idem amor exitium pecori pecorisque magistro*.

33. *caulas* : le terme désignant une « clôture pour les troupeaux » (comme en grec περιβολοι et μάνδρα) est utilisé par Virgile, *Aen.*, IX, 59-60 : *ac veluti pleno lupus insidiatus ovili / quom fremit ad caulas*.

34. *Dentibus infrendens* : souvenir de Virgile qui utilise l'expression trois fois, en *Aen.*, III, 664 ; VIII, 320 ; X, 718.

37. *Rhodus* : Thomas More, Érasme, Vivès ou encore Jacques de Vintimille dans son *De bello Rhodio* sont horrifiés par la prise de Rhodes, qui tombe aux mains des Turcs fin décembre 1522 après cinq mois de siège. Voir J.-B. de Vaivre et L. Vissière, « Tous les Deables d'enfer ». *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève, Droz, 2014 ; G. Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004 ; M.A. de Bunes Ibarra, « Charles V and the Ottoman War from the Spanish Point of View », *Eurasian Studies*, 1 (2002), p. 161-182 ; E. Brockman, *The Two Sieges of Rhodes, 1480-1522*, Londres, J. Murray, 1969. Le terme *patruo* désigne l'empereur Ferdinand, oncle de Philippe II.

38-39. *bis iam tentata Viennae / Moenia* : les Ottomans assiégèrent Vienne par deux fois en 1529, sans parvenir à la prendre. Voir G. Barta, « A Forgotten Theatre of War, 1526-1528. Historical Events Preceding the Ottoman-Hungarian Alliance of 1528 », dans *Hungarian-Ottoman Military and Diplomatic Relations in the Age of Süleyman the Magnificent*, éd. P. Fodor et G. Dávid, Budapest, Loránd Eötvös University, 1994, p. 93-130.

38. *Buda* : une grande partie de la Hongrie tombe en main turque après la bataille de Mohács (1526), bien avant que sa capitale Buda ne tombe le 10 septembre 1541. Voir S. Székely, *La Hongrie et la domination ottomane (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Budapest, Univ. L. Eötvös, 1975 ; G. Perjés, *The Fall of the Medieval Kingdom of Hungary : Mohács 1526-Buda 1541*, trad. M.D. Fenyó, New Jersey, Atlantic Research and Publications, 1989.

41. *Cum Turcis... Scythis* : l'assimilation du peuple contemporain des Turcs avec le peuple antique des Scythes est traditionnelle à la Renaissance : voir M. Meserve, *Empires of Islam in Renaissance Historical Thought*, Cambridge MA et Londres, Harvard University Press, 2008.

42. *praemia belli* : cf. *App. Verg.*, *Dirae*, 85 ; Tibulle, II, 5, 115 ; Lucain, I, 341 ; V, 330 ; Silius Italicus, *Pun.*, III, 149, toujours en fin de vers. Cf. le commentaire du v. 24.

44. *opulentum et nobile regnum* : le Saint-Empire romain-germanique, dont le territoire sépare la France de l'Empire ottoman.

45. Le terme *provincia* semble reprendre le *regnum* du vers précédent mais pour désigner plus spécifiquement l'état-tampon entre Chrétiens et Ottomans que constitue la Transylvanie, indépendante de 1526 à 1570 avant de devenir vassale des Ottomans. Pour l'expression *lateque patens*, cf. Ovide, *Her.*, 7, 119 ; *Met.*, VI, 218 et chez L'Hospital, V, 9, 291 et 504 ainsi que VII, 3, 74.

47-49. Sur le concept de *prudentia* revisité à la Renaissance (en grec  $\varphi\rho\acute{o}\nu\eta\text{-}\sigma\iota\varsigma$ ), tournée vers le passé (mémoire), le présent (intelligence) et le futur (prévoyance), voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 106-116 ; F. Goyet, *Les Audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Garnier, 2009.

47. *Huc ades* : cf. Virgile, *Ecl.*, 2, 45 ; 7, 9.

48. *signa futuri* : cf. Stace, *Theb.*, III, 639, aussi en fin de vers.

50. *triginta totos... per annos* : L'Hospital évoque à titre d'*exemplum* les guerres ruineuses et meurtrières des ancêtres de Charles Quint et de Henri II. Les trois décennies mentionnées ici couvrent les conflits militaires opposant les maisons des Valois et des Habsbourg de la cinquième guerre d'Italie (1515) à la mort de François I<sup>er</sup> (1547).

51-58. Ce développement sur les ravages de la guerre et l'inutilité des gains territoriaux rappelle celui d'Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 214 (éd. Turchetti, 11.4, p. 396) : *inutile fuisse regni propagasse fines et, quod initio lucrum videbatur, summum fuisse detrimentum ; sed interim tot hominum milia vel extincta sunt vel afflicta. [...] Tot iam annos ille aut ille princeps pro tali ditione digladiatur. Quanto plus incommodi fuit illic quam commodi.*

51. *profusis sumptibus* : cf. Cicéron, *Cluent.*, 36 ; *Quinct.*, 93.

52. *Multa... dederunt millia letho* : souvenir de Virgile, *Aen.*, V, 806 : *Milia multa daret leto* ; chez L'Hospital, cf. IV, 3, 109 (... *periissent millia letho*) et le commentaire, ainsi que VII, 3, 65 : ... *multa lues hominum det corpora letho.*

58-59. *senior... / Cum iuvenem amisso regem genitore* : *senior* se réfère à Charles Quint qui à ce moment-là avait 58 ans, tandis que le *iuvenis* désigne Henri II qui, à la mort de son père François I<sup>er</sup> en 1547, accéda au trône à l'âge de 28 ans (en 1558, il avait donc 39 ans). Voir de même II, 13, 15-16 qui oppose *eo sene* au *iuvenem regem*.

58. *plenus honorum* : cf. Lucain, V, 666 ; Martial, *Epigr.*, IV, 40, 7, toujours en fin de vers.

60. *paterno foedere* : allusion à la Paix de Nice signée le 18 juin 1538 entre Charles Quint et François I<sup>er</sup> (suivie de l'entrevue d'Aigues-Mortes en juillet 1538) qui mit fin à la huitième guerre d'Italie. La trêve sera rompue par Charles Quint qui ne respectera pas l'engagement pris de confier le duché de Milan à l'un des fils du roi (il y installe son fils Philippe), ce qui déclenchera la neuvième guerre d'Italie (dès 1542).

61-64. Allusion à Charles Quint qui après son abdication se retira au Monastère de Yuste en Estrémadure où il résida de février 1557 à sa mort le 21 septembre 1558 et où il fut enterré. Voir *Caroli V Imperatoris Augusti edictum de sua administrationis Imperii cessione, resignatione et translatione Ferdinando fratri facta*, 7 septembre 1556, BNF, N.a.fr. 7058, fol. 143-145, avec trad. ital. aux fol. 147-148 ; *CCJDB*, t. VII, p. 219-220. Voir M. Mignet, *Charles Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, Paris, Didier, 1857 ;

E. Laubach, *Ferdinand I. als Kaiser. Politik und Herrscherauffassung des Nachfolgers Karls V.*, Münster, Aschendorff, 2001, p. 216 ; C. Brandi, *Charles Quint, 1500-1558*, trad. G. de Budé, Paris, Payot, 1939, p. 644-647.

61. *arma coactus* : cf. Virgile, *Aen.*, VII, 43, aussi en fin de vers.

63-64. *ultima in Hesperia* : cette désignation pour l'Espagne (et ici Estrémadure, voir commentaire aux v. 61-64) apparaît par ex. chez Horace, *Carm.*, I, 36, 4 : *Hesperia... ab ultima*. Ces vers font écho à une rumeur : peu avant sa mort en 1558, Charles Quint aurait organisé une répétition de ses funérailles : voir notamment W. Robertson, *Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint*, t. 4, Paris, chez Janet et Cotelte, 1817, p. 370-371 ; l'anecdote est contestée : voir R. Parsons, « The Alleged Ante-Morte Funeral of Charles V », dans *Some Lies and Errors of History*, Notre Dame (Indiana), The Ave Maria, 7<sup>e</sup> éd., 1893, p. 25-38.

65-68. Allusion aux victoires de Philippe II, notamment à Saint-Quentin en août 1557, puis à la prise de Calais par le duc de Guise, en janvier 1558 : voir *supra* v. 4 ainsi que la pièce IV, 2 et la notice historique de la Présentation. Les v. 1-4 de IV, 2 sont d'ailleurs d'une formulation très proche, en particulier le v. 1 (*Sic mutat fortuna vices*).

65. *Vertit postpaulo Fortuna vicemque* : voir aussi IV, 2, 1 : *Sic mutat Fortuna vices et ludit*. Le lieu commun de la Fortune changeante apparaît également en II, 13, 15-16 (où la Fortune abandonne Charles Quint au profit de Henri II), ainsi que chez Érasme dans une argumentation pour la paix, dans l'adage « *Dulce bellum inexpertis* » (ASD II.7, n° 3001, p. 11-44, ici p. 38) : *ludibrio Fortunae*. Voir aussi les notes autographes de L'Hospital sur Tacite (*Ann.*, XIII, 19, 1), qu'il cite : *Nihil rerum mortalium tam instabile est quam fama potentis non sua vix nixa* (BNF, Dupuy 491, fol. 87 v°).

69-70. Sur l'affirmation de puissance de Philippe II, voir B. Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010, p. 63-65, ainsi que p. 70-72 sur le climat eschatologique d'attente de bataille décisive entre les deux souverains. Sur l'état des considérables forces militaires en présence, voir Le Fur, *Henri II*, p. 469-470.

70. *nova praelia temptent* : souvenir de Virgile, *Aen.*, III, 240, aussi en fin de vers.

73-74. *linguaeque ac vocis melle fluentis | Suavius* : cf. Cicéron, *Cato*, 31 : *etenim ut ait Homerus « ex eius lingua melle dulcior fluebat oratio », quam ad suavitatem nullis egebat corporis viribus*. La *suavitas* du cardinal de Lorraine est également louée en II, 4, 8-12 ; II, 19, 16 ; V, 5, 423 (où il est qualifié de *suavissimus*) et VI, 3, 137-138 ainsi que par Joachim Du Bellay, *Epigr.* 59 et *Xen.* 8. Même qualité attribuée à Pierre du Chastel en I, 13, 40-41, à Ronsard en II, 19, 16 et au chancelier Poyet en VI, 2, 19. Voir aussi III, 10, 5 et III, 14, 145. Sur le « miel de l'éloquence », voir M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève,

Droz, 2002 (3<sup>e</sup> éd.), *s.v. suavitas*. La *suavitas* du discours est gage de son potentiel de persuasion (*suadeo*) : voir II, 7, 42 (*Suada... dea*) et le commentaire *ad loc.*

75. *Lotarene* : le cardinal de Lorraine ; en IV, 2, 33 et V, 6, 18, ce nom désigne le duc de Guise ; sur la revendication d'une ascendance à Lothaire, voir le commentaire à III, 1, 117.

77-78. *magistro* : François I<sup>er</sup> ; *puero* : Henri II.

78. *servare memento* : cf. Silius Italicus, *Pun.*, III, 118 ; Martial, *Epigr.*, VIII, 59, 5, toujours en fin de vers. L'impératif *memento* en fin de vers est fréquent chez L'Hospital : voir II, 19, 38 et le commentaire *ad loc.*

79-80. *querna... corona* / ... *Patrispatriae cognomen* : la couronne civique constituée de feuilles de chêne récompense un citoyen qui en a sauvé un autre ; selon Pline, *Hist. nat.*, XVI, 3, elle constitue la plus insigne distinction militaire autant que l'emblème de la clémence impériale. Sur les différents types de couronnes, voir II, 16, 105-106 et le commentaire *ad loc.* ; II, 8, 181 ; II, 13, 46 ; voir aussi les notes autographes de L'Hospital sur Pausanias : *Victores in Olympia coronantur ex oleastro, Delphis e lauro, in Isthmo e pinu, in Nemea ex Apio* (BNF, Dupuy 491, fol. 92 v<sup>o</sup>). Sur le titre de Père de la Patrie attribué au roi, et même à L'Hospital, voir le commentaire à IV, 9, 12 ; voir aussi VI, 2, 298 (*patriae... parentem*).

## V, 5

## Ad Ianum Morvillierium

Siquis agro longe veniens modo rusticus aulam [A, p. 245]  
 Introeat regis, quam nunquam viderit ante,  
 Multa ferens oculos partes miretur in omnes.  
 Nidorem imprimis tepidae strepitumque culinae,  
 5 Lucentemque focum ; mox primae in limine portae  
 Custodes hastas manibus ferrumque tenentes,  
 Argento textis sagulis auroque decoros ;  
 Interius thalamos centum, conclavia centum,  
 Et super auratis spectet laquearia tignis  
 10 Et disposta locis Pario de marmore signa.  
 At vero foribus princeps dum mane superbis  
 Egreditur, magna procerum stipante corona,  
 Quos ibi concursus hominum quantaque videret  
 Ambitione locis ex omnibus obvia ferri  
 15 Agmina densa virum ! Vel qualis (Iuppiter !) illi  
 Caena videretur regali condita luxu,  
 Dulcia praesertim pueri si carmina cantent  
 Ad citharam resonetque sono testudinis aula !  
 Omnia quae postquam lustraverit ille, beatum  
 20 Ante alios omnes regem putet esse, beatos  
 Esse putet nullos, nisi qui versentur in aula.  
 Malit in his regum domibus vilissima fungi  
 Munia quam centum campos invertere tauris.  
 Forsitan urbanis itidem videatur idemque  
 25 Omnibus insolitae species quos ceperit aulae.  
 Experti mala plura bonis occulta subesse  
 Comperiunt illoque tegi fulgore dolores  
 Innumeros comitemque per omnia tempora curam.  
 Malint esse domi nigrum cum furfure panem  
 30 Laeto hilarique animo quam plenas fellis amari  
 Carpere delicias. Iam, quae deterrima res est,  
 Tantorum videas nullum tamen esse malorum [p. 246]

## V, 5

À Jean de Morvillier

- Si un paysan tout juste arrivé de sa lointaine campagne entrait à la cour  
 Du roi, sans l'avoir jamais vue auparavant,  
 Portant ses regards de tous côtés, il en concevrait bien de l'émerveillement.  
 Tout d'abord, les odeurs et le bruit venant de la tiède cuisine,  
 5 Et la lueur du foyer ; puis, sur le seuil de la première porte,  
 Les gardes tenant en main lances et épées,  
 Éléphants dans leur habit tissé d'argent et d'or ;  
 À l'intérieur il contemplerait des chambres par centaines, des salles par  
 [centaines,  
 Et au-dessus les plafonds lambrissés et leurs poutres dorées  
 10 Et, disposées avec art en ces lieux, des statues en marbre de Paros.  
 Et puis, quand le Prince au matin sort par les portes  
 Imposantes, entouré d'un grand cercle de nobles,  
 Que de gens verrait-il accourir là ! et, poussés par quelle immense  
 Ambition, venus de tous côtés pour rencontrer le roi,  
 15 Des hommes en denses colonnes ! Et, par Jupiter !, que lui semblerait  
 Du repas apprêté avec un luxe royal,  
 Surtout si des enfants entonnaient de doux chants  
 Au son de la cithare et si la cour résonnait des accents de la lyre !  
 Après avoir parcouru tout cela du regard, il s'imaginerait que le bonheur  
 20 Du roi surpasse celui de tous les autres, s'imaginerait qu'il n'y a de bonheur  
 Que pour les hommes qui fréquentent la cour.  
 Il préférerait, dans ces palais royaux, s'acquitter des plus viles  
 Tâches plutôt que de retourner ses champs avec cent taureaux.  
 Et peut-être les citoyens auraient-ils la même impression, de même que  
 25 Tous ceux qu'aura pu ravir le faste de cette cour dont ils ne sont point  
 [familiers.
- Mais ceux qui en ont l'expérience apprennent que plus de maux que de biens  
 S'y dissimulent en profondeur, que ce brillant recouvre des souffrances  
 Sans nombre et, compagnons en toute occasion, les soucis.  
 Ils préféreraient manger chez eux du pain noir mêlé de son,  
 30 Le cœur gai et joyeux, plutôt que de jouir de délices  
 Emplies de fiel amer. Et puis, ce qui est le pire de tout,  
 Tu peux voir qu'à ces maux si terribles, nul ne peut pourtant

Effugium, nulli hinc adeo paucive referre  
 Diis grati potuere pedem. Dum cogitat ille  
 35 Qua sese expediat veniaque potentis amici  
 Discessum meditator, at hic dum plura recedens  
 Ferre parat semperque augendo intendit acervo,  
 Dumque alius metuit, ne post oblitus amicis  
 40 Tot bona non tuto possit male parta fruisi,  
 Quaeque aliis fecit, ne deteriora vel illis  
 Ipse ferat Nemesisque ultrices sentiat iras,  
 Incautos veniens subito mors occupat omnes,  
 Et quae impune prius fuerant authoribus ipsis,  
 Saepe luit peccata bonis fugientibus haeres.  
 45 At caecum mortale genus non desinit ultro  
 Accusare deos, tanquam hoc indigna ferente,  
 Haud secum reputans et lentam vindicis iram  
 Numinis ad seros extendi saepe nepotes.  
 Dicendum nobis alias communia summis  
 50 Quae mala sint imis pariter cultoribus aulae.  
 Nunc mihi conditio miserabilis illa videtur  
 Regum magnorumque ducum, qui mille labores  
 Suscipiunt et mille pericula fortiter, ipsam  
 Nec patriae causa dubitant profundere vitam.  
 55 Atque his nulla malis post gratia redditur ; imo  
 Saepius invidiamque senes odiumque reportant.  
 Quarta duces nostros atque ipsum tertia regem  
 Luna videt siccos primum durare calores,  
 Nunc etiam mediis pluvias et frigora campis  
 60 Ferre famem duramque sitim variosque labores,  
 Cum possint altis se claudere moenibus illi  
 Sublimique ex arce procul spectare vagantem  
 Circum agros hostilem equitum peditumque procellam ;  
 Possit rex aliis ducibus committere curam  
 65 Castrorum, possit comitatus pubere nato  
 Finibus extremis abiens petere intima regni.  
 Sed nihil indignum se, nil maioribus unquam  
 Ille suis faceret, nil tanti nomine regis.  
 His meritis laudi, quae sunt ingentia, quam non  
 70 Ingratis merces a civibus aequa refertur !  
 Si patriae fines audax invaserit hostis,

[p. 247]

- Échapper, de cet endroit nul... ou du moins un tout petit nombre  
[d'hommes a pu,
- Par la grâce des dieux, retourner. L'un songe  
35 Au moyen de se libérer et, comptant sur la faveur d'un puissant ami,  
Prépare son départ ; cet autre, au moment de s'en aller, s'apprête  
À emporter plus de biens et ne pense qu'à augmenter toujours son pactole ;  
Un autre encore craint qu'ensuite, oublié de ses amis,  
Il ne puisse jouir en sécurité de tant de biens mal acquis  
40 Et que ce qu'il fit aux autres, ou même pire,  
Il doive le subir lui-même et endurer de Némésis la colère vengeresse :  
De tous ces imprudents, la mort, survenant soudain, s'empare,  
Et de ces péchés, jadis commis impunément par leurs auteurs eux-mêmes,  
Bien souvent l'héritier subit le châtement, tandis que ces biens lui échappent.  
45 Mais le genre humain, dans son aveuglement, ne cesse, en outre,  
D'accuser les dieux, comme s'il devait supporter leur injustice,  
Sans songer que la colère tenace du dieu  
Vengeur s'étend souvent bien longtemps sur notre descendance.  
Je dois remettre à une autre occasion l'évocation des maux communs  
50 Qui affectent pareillement les grands et les humbles adorateurs de la cour.  
Mon propos maintenant concerne la condition, à mes yeux digne de  
[compassion,  
Des rois et des grands généraux, qui affrontent  
Mille épreuves et mille périls avec courage et qui même,  
Pour la patrie, n'hésitent pas à donner leur propre vie.  
55 Pourtant, ces maux qu'ils endurent ne suscitent ensuite nulle gratitude ;  
[au contraire  
Bien souvent, devenus vieux, ils ne remportent que l'envie et la haine.  
Une quatrième lune pour nos commandants, une troisième pour le roi  
[lui-même  
Les voit endurer d'abord les chaleurs sèches,  
Et maintenant encore, sur le terrain, supporter les pluies et le froid,  
60 La faim et la soif cruelles et diverses épreuves,  
Alors qu'ils pourraient se barricader derrière leurs murs élevés  
Et contempler depuis les hauteurs de leur citadelle, tourbillonnant  
À travers champs, les cavaliers et les fantassins ennemis, comme un ouragan ;  
Le roi pourrait confier aux autres généraux le soin  
65 Des opérations, il pourrait, emmenant son fils adulte,  
Quitter la frontière et gagner le cœur du royaume.  
Mais il ne ferait rien d'indigne de lui, rien d'indigne jamais  
De ses ancêtres, rien d'indigne du renom d'un si grand roi.  
Ah ! la gloire due à ces mérites, qui sont immenses,  
70 Ses sujets ingrats la paient bien mal en retour !  
Si l'ennemi intrépide a passé les frontières de notre patrie,

Si tutanda salus, si vim prohibere necesse est,  
 Obstipo capite et male surdis auribus omnes  
 Regis ad imperium restant vocemque tributi,  
 75 Tanquam bella geri possint sine sumptibus ullis.  
 « Non tot ab externis, aiunt, cogenda fuisse  
 Gentibus auxilia, et proprias satis usque videri  
 Hostibus arcendis alio sine milite vires.  
 Consulto efferri fictis rumoribus hostes  
 80 Ad caelum semperque in maius robora tolli.  
 Hanc accersendis regem praetexere causam  
 Auxiliis, sua cui plus quam satis arma supersunt ».

At regem aut alium quis credere possit egentem  
 Non opis externae, nullos conducere in usus  
 85 Tot voluisse virum tanto sibi millia sumptu,  
 Tam procul hinc, gravibusque suos onerare tributis ?  
 Non adeo non ille sui est ignarus et usque  
 Immemor officii, non ut perpenderit ante  
 Et genus et numerum et vires et militis arma,  
 90 Quique metus praesens animis pugnaeve cupido  
 Atque ea num potiora suis an in hoste minora.  
 Quid fuga Quintinos ea nuper facta per agros  
 Non satis ostendit quid solis Gallia possit  
 Freta suis, equiti quae sit fiducia nostro ?  
 95 Tam paucis animos illi rediisse diebus  
 Aut tirone putas conferri milite tuto  
 Posse manum, nihil ut valeat nihil usus in armis ?  
 Quid si concisum hunc equitem componimus hosti ?  
 Nescio quot pariter nostra de gente cohortes  
 100 Horrida Germanae poterunt tot millia gentis  
 Ferre, tot Hispanos, Belgas simul, atque Britannos,  
 Quos illae integris et adhuc cum viribus essent,  
 Expectare in se non sustinuerunt ruentes !  
 Quid non plus illis animi victoria duplex  
 105 Addidit, aut nobis non spem fuga turpis ademit ?

[p. 248]

- S'il faut nous protéger, si l'on doit repousser la violence,  
 Tous baissent la tête et font honteusement la sourde oreille,  
 Ils résistent aux commandements du roi et à ses demandes d'argent,  
 75 Comme si les guerres pouvaient être menées sans aucune dépense.  
 « Il n'aurait pas fallu, dit-on, enrôler tant de troupes auxiliaires  
 Issues de nations étrangères, et puis jusqu'ici nos propres forces semblaient  
 [suffisantes  
 Pour écarter les ennemis, sans l'aide d'autres soldats.  
 À dessein, par de fausses rumeurs, on surestime  
 80 La puissance ennemie et sans cesse l'on exagère ses forces.  
 C'est ce qui sert au roi de prétexte pour faire venir  
 Des auxiliaires, alors que ses propres armées sont en nombre plus que  
 [suffisant ».
- Mais qui pourrait croire que le roi, ou un autre, sans avoir besoin  
 De renforts étrangers, ait voulu, pour n'en faire aucun usage,  
 85 Enrôler tant de milliers d'hommes, à si grand frais pour lui,  
 Si loin d'ici, et charger ses sujets de lourds tributs ?  
 Non, non, lui n'est pas si ignorant  
 Ou oublieux de son office au point de ne pas évaluer soigneusement au  
 [préalable
- Le genre, le nombre, les forces et l'armement de ses soldats,  
 90 La présence, dans les cœurs, de la peur ou du désir de combattre,  
 Et si ces sentiments sont plus forts chez les siens ou moindres chez l'ennemi.  
 Eh quoi, cette déroute récente subie dans les campagnes de Saint-Quentin  
 N'a-t-elle pas suffisamment montré ce que peut la France quand elle ne  
 [se fie qu'à ses seules
- Forces et quelle assurance est celle de notre cavalerie ?  
 95 Penses-tu qu'en si peu de jours notre royaume ait pu retrouver  
 Courage, ou que l'on puisse sans risque, avec de simples recrues pour  
 [soldats,  
 Engager le combat, alors qu'ils n'ont aucune, vraiment aucune, pratique  
 [des armes ?  
 Que se passera-t-il si c'est cette cavalerie décimée que nous opposons  
 [à l'ennemi ?
- J'ignore combien il faudra réunir de cohortes de notre peuple  
 100 Pour pouvoir tenir bon face à tant de milliers de redoutables  
 Germains, à tant d'Espagnols, et de Belges, et d'Anglais :  
 Alors qu'elles disposaient encore de leurs forces au complet,  
 Elles n'ont pas eu le courage d'attendre leurs assaillants !  
 Eh quoi ! leur double victoire ne leur a-t-elle pas donné plus  
 105 De courage, et à nous, notre fuite honteuse ne nous a-t-elle pas ôté tout  
 [espoir ?

Atque utinam positus pacatus viveret orbis  
 Ensibus et gladiis, saevo nec milite nobis  
 Esset opus ! Sed quando malum hoc commune videmus  
 Omnibus aeternumque fuit, nec dedita multum  
 110 Armorum est hodie studiis, civilia longe  
 Plus amat et varias exercet in urbibus artes  
 Aut intendit agris plebecula nostra colendis,  
 Conductas operas trans Rhenum accersere et Albim  
 Cogimur aut patriam Flandris exponere praedae.  
 115 Si videas, qui nunc modicum conferre tributum  
 Militibus renuisque ferox stipendia nostris,  
 Si videas rectis ad te contendere signis  
 Hispanas acies, urbi si forte propinquas  
 Omnem agrum circum populari, incendere tecta,  
 120 Quid non pollicearis ut hac formidine quisquam  
 Liberet, incolumem et salvum te praestet ab hoste ?  
 Nunc quereris, caelum atque deos testaris, avare,  
 Si quid ab immenso numerare iuberis acervo.  
 At qua conditione ? Solent qua nempe profani  
 125 Mutua Iudaei numerari petentibus aera  
 Quae post accipiens magno cum foenore reddat.  
 Dum celeres Turcae Byzanti ad longa sederent  
 Moenia, Caesar inops animi rerumque rogabat  
 Suppliciter cives, tantum et commune periculum  
 130 Ut ne despicerent, aliquid conferre tributi  
 Protinus, unde viros miserae conduceret urbis  
 Praesidio, quam se simul et sua perdere mallent.  
 Non magis hi dictis aurem precibusque dedere  
 Quam si non idem foret hostis idemque periculum  
 135 Omnibus, aut regi bellum, non civibus esset.  
 Urbs deserta suis capitur nec barbarus ensis  
 Ulli hominum generi, sexu aetate pepercit.  
 Non illas tenuit patriae miser ante negatas  
 Civis opes : rapuit feras omnia et impius hostis.  
 140 Quid Macedo Perseus ? Collectas patre Philippo  
 Ad bellum dum militibus dispensat avare

[p. 249]

Ah ! si seulement le monde vivait en paix, après avoir déposé  
 Épées et glaives, si seulement nous n'avions pas besoin  
 De cruels soldats ! Mais puisque nous voyons que ce mal est commun  
 À tous et qu'il l'a été de toute éternité, et puisque notre petit peuple  
 110 Ne se dédie plus beaucoup de nos jours à la carrière des armes,  
 Préfère de loin les affaires civiles et exerce divers métiers  
 Dans les villes ou s'attache à cultiver les champs,  
 Nous sommes forcés de faire venir à prix d'argent des mercenaires de  
 [l'autre côté du Rhin et  
 De l'Elbe, ou de livrer la patrie en pâture aux Flandres.  
 115 Si tu voyais, toi qui aujourd'hui refuses avec dédain de payer  
 Un modeste tribut et leur solde à nos soldats,  
 Si tu voyais marcher sur toi, enseignes dressées,  
 Les bataillons espagnols, si tu les voyais, proches peut-être de la capitale,  
 Ravager toute la campagne alentour, incendier les maisons,  
 120 Que ne promettrais-tu pas pour que, de cette épouvante, quelqu'un  
 Te libère et qu'il garantisse ta sécurité et ton salut face à l'ennemi ?  
 À présent tu te plains et prends le ciel et les dieux à témoin, avare,  
 Si l'on t'impose de déboursier un peu de ton immense monceau d'or.  
 Mais à quelles conditions ? À celles, bien sûr, auquel d'ordinaire ces Juifs  
 125 Impies taxent ceux qui leur empruntent de l'argent  
 Afin que le débiteur le rende ensuite avec un important intérêt.  
 Tandis que les Turcs rapides assiégeaient les longs remparts  
 De Byzance, César, démuné de courage et de ressources, demandait  
 À ses concitoyens, les suppliant de ne pas sous-estimer le si grand danger  
 130 Qui les menaçait tous, de verser quelque tribut  
 Au plus vite, qui lui permette de payer des hommes pour protéger la  
 [malheureuse  
 Ville, plutôt que de préférer causer en même temps leur propre perte et  
 [celle de leurs biens.  
 Mais eux ne prêtèrent pas plus l'oreille à ses paroles et à ses prières  
 Que si ce n'était pas le même ennemi et le même danger  
 135 Qui les menaçaient tous, ou que si la guerre était menée contre le roi,  
 [non contre ses sujets.  
 La ville, qui n'avait pas reçu le soutien de ses habitants, est prise et  
 [l'épée barbare  
 N'épargna personne, quel que fût son rang, son sexe ou son âge.  
 Les richesses qu'ils avaient auparavant refusées à la patrie, les malheureux  
 [citoyens  
 Ne les conservèrent pas : l'ennemi cruel et impie emporta tout.  
 140 Et que dire de Persée le Macédonien ? Les richesses que son père Philippe  
 [avait amassées  
 Pour la guerre, il ne les dépense, ce roi cupide,

- Parcus opes, tanto nec dignas comparat hoste  
 Copiolas, et sese et regnum amisit et aurum.  
 Nam neque vectigal certa ratione modoque  
 145 Exigitur nec sunt moderata impendia bello  
 "Nec quicquam magnum rex unquam gessit avarus.  
 At potuit certo componi foedere bellum,  
 Pax etiam potuit rerum pulcherrima nobis  
 Restitui, quam fama fuit non nolle Philippum,  
 150 Attrebates ipsamque alios deposcere Belgas,  
 Vexatos longo lacrymosi tempore belli.  
 "Ante velim nos ante deum pietate mereri  
 "Et pacem et veniam, atque illis nos reddere dignos.  
 "Nam quae pax quisve usus erit mortalibus, unde  
 155 "Numen abest? Aut quae pacis stat finis habendae?  
 Nempe bonis quo liberius vel possit abuti  
 Quisque suis, positoque metu ridere, iocari,  
 Insanire libidinibus vel amore per urbes  
 Foemineo, turpive aliquo ditescere questu.  
 160 Quae pacis vera esse putantur commoda vulgo,  
 Non est illa tibi non est optanda, nec ullam  
 Tu potes invitis pacem componere divis.  
 Quod si persuasum penitus mortalibus esset  
 Authorem belli esse Deum pacisque petentum  
 165 Non tamen ex meritis precibusve, sed his dare bellum,  
 Pacem illis, ut cuique magis conducere genti  
 Viderit, haud temere et reges et regis amicos  
 Accusent causasque infectae pacis ad illos  
 Primaque suscepti referant exordia belli.  
 170 Deinde nec arbitrii est pax unius, ut magis optet  
 Rex nihil Henricus, dare forsitan abnuet hostis,  
 Ni leges illum tulerit quascunque Philippus  
 Accipere, ut victore iubes a principe victum.  
 Hoc etiam pacto totum res nulla per orbem  
 175 Non venalis erit, si possessoris avari  
 Spemque animumque avidus pretio superaverit emptor.  
 En tibi Francorum virtus et pristina gentis  
 Gloria, quae reges Hispanis atque Britannis

[p. 250]

Qu'avec parcimonie et il ne se procure que de petites troupes  
Indignes de son puissant ennemi : il se perd ainsi lui-même, ainsi que son  
[royaume et son or.

C'est qu'un impôt ne saurait être prélevé selon une évaluation précise  
145 Et avec mesure, ni les dépenses modérées, quand on est en guerre,  
"Et un roi n'accomplit jamais rien de grand s'il est cupide.

Mais la guerre aurait pu être terminée par un traité bien établi,  
La paix, la plus belle des choses, aurait même pu nous  
Être rendue, à ce qu'on disait Philippe ne la refusait pas,  
150 Les Atrébates et les autres Belges la réclamaient,  
Épuisés par la longue durée d'une guerre qui fit couler les larmes.  
"Pourtant auparavant, je voudrais qu'auparavant nous méritions, pour  
[notre pitié envers les dieux,

"Et la paix et le pardon, et que nous nous rendions dignes d'eux.  
"Car quelle sera cette paix, de quelle utilité sera-t-elle pour les mortels, si  
155 "La volonté divine n'y a pas de part ? Et puis dans quel but conclure  
[la paix ?

Afin, n'est-ce pas, que chacun puisse jouir sans limites, plus librement,  
De ses biens, et délivré de la peur, rire, badiner,  
Se livrer follement à ses débauches ou, par les villes, à l'amour  
Des femmes, ou s'enrichir de quelque honteux profit.  
160 Ce sont là les véritables avantages de la paix, de l'avis du vulgaire,  
Mais ce ne sont point ceux que tu dois souhaiter, non, et il n'est nulle  
Paix que tu puisses conclure contre la volonté divine.

Ah ! si les mortels avaient pu se convaincre tout à fait  
Que Dieu octroie la guerre et la paix, non toutefois  
165 Selon les mérites ou les prières de ceux qui L'implorent, mais qu'Il donne  
[aux uns la guerre,  
Aux autres la paix, évaluant ce qui sera le plus utile pour chaque peuple  
À son gré, ils n'accuseraient pas inconsidérément les rois [le roi] et les amis  
Du roi et ne leur imputeraient point l'échec de la paix  
Ni le tout début du déclenchement de la guerre.

170 Et puis la paix n'est pas du ressort d'un seul : quand bien même il n'y  
[aurait rien que ne souhaiterait

Davantage le roi Henri, l'ennemi refuserait peut-être d'y consentir,  
À moins que Philippe n'ait conduit le roi à accepter n'importe quelles  
Conditions, comme on en impose à qui a été vaincu par un prince vainqueur.  
Et puis après un tel traité, il n'est rien à travers le monde entier  
175 Qui ne pourra être vendu, si d'un possesseur cupide  
L'espoir et la détermination peuvent être vaincus par le prix offert par  
[l'avidé acquéreur.

Mais figure-toi le courage des Francs et la gloire passée  
De notre peuple, qui souvent a fourni des rois

Saepe dedit, Belgam contrivit saepe rebellem,  
 180 Quae Rhenum quicquid spatii fuit inter et Istrum,  
 Quod Lirim fluvium gelidasque interiacet Alpes  
 Imperio tenuit ; mox religionis amore  
 Omnem Asiam peragravit ovans, Arabumque subactis  
 185 Regibus et fractis duplici certamine Turcis,  
 Egregium Solyma regnum stabilivit in urbe.  
 Tunc illi tam foedum illi dare turpiter audes  
 Regi consilium, cuius victricibus armis  
 Tristis et orba suo modo Scotia rege Britannum  
 Reppulit ingressum fines atque intima regni ?  
 190 Cuius et auspiciis amissa Bononia nuper,  
 Omnis et Oceani late maris ora recepta est ;  
 Mox defensa gravi longe Mirandula bello,  
 Parmaque pontificum metuens et Caesaris arma,  
 Quae nostrae fidei sese commiserat ante.  
 195 Quo libertatem iucundam vindice forti  
 Sena diu tenuit, multos obsessa per annos,  
 Quamvis fine tamen cecidit labor irritus illi.  
 Qui desueta prius vestigia tempore longo  
 Calcavit pedibus veterumque imitator avorum  
 200 Usque sub Helvetii ripas et flumina Rheni  
 Signa tulit, valde mirantibus illa colonis.  
 Qua spe erecta animis Germania protinus omnis  
 Libertatis ubique suas vexilla per urbes  
 Proposuit dominumque antiqua sede potentem  
 205 Expulit ad Carnos longe veteresque Liburnos.  
 Quod si tum virtute sua libuisset et armis  
 Uti Vindelicis, nunquam post vulnere tanto  
 Saucius infaustum caelo caput ille tulisset.  
 Atque haec audito Errici modo nomine gesta  
 210 Sunt tamen, et Rhenum cum non transmitteret amnem.  
 Unde revertenti concussis omnia muris  
 Sparsa per Ardennam patuerunt oppida silvam.  
 Horrida non multo post tempore Caesaris arma  
 Ingentesque minas una legione repressit  
 215 Ad Metas, quum se veteranus ductor ab uno  
 Imberbi puero vinci clamaret et omneis  
 Contra se tum stare deos quereretur Olympi.  
 Quid vos Eridani, Cassale, Valentia, ripis

[p. 251]

Aux Espagnols et aux Anglais, qui souvent a écrasé les Belges rebelles ;  
 180 Tout l'espace qui séparait le Rhin et le Danube,  
 Les territoires qui s'étendaient entre le fleuve Liris et les Alpes glacées,  
 Il les a tenus sous son empire ; puis, par amour de la religion,  
 Il a parcouru l'Asie entière triomphalement et, après avoir soumis les rois  
 Des Arabes et brisé les Turcs lors d'un double combat,  
 185 Il a consolidé son extraordinaire empire dans la ville de Jérusalem.  
 Et toi, tu oses donner à ce roi un conseil si déshonorant, si honteux,  
 À ce roi dont les armes victorieuses permirent à  
 L'Écosse, en deuil et orpheline depuis peu de son roi, de repousser  
 Les Anglais entrés sur son territoire et jusqu'au cœur de son royaume ?  
 190 C'est encore sous les auspices de ce roi que Boulogne, perdue naguère,  
 Et tout le littoral de la mer océane ont été repris ;  
 Que furent défendues La Mirandole, lors d'une guerre très dure,  
 Et Parme redoutant les armées pontificales et impériales,  
 Parme qui s'en était auparavant remise à notre bonne foi.  
 195 C'est grâce à ce courageux vengeur que Sienna assiégée  
 Pendant de longues années put longtemps conserver sa douce liberté,  
 Même si finalement, toutefois, ces efforts s'avèrent vains pour lui.  
 C'est lui qui, sur des traces oubliées depuis longtemps,  
 Pressa ses propres pas et, imitant ses antiques ancêtres,  
 200 Jusque sur les rives et les flots du Rhin helvète  
 Porta nos enseignes, à la grande admiration des habitants.  
 Ragaillardie par cet espoir, toute la Germanie aussitôt  
 Partout en ses villes déploya les étendards  
 De la liberté et son puissant maître de son ancienne résidence  
 205 Fut au loin chassé par elle, jusque chez les Carnes et les anciens Liburniens.  
 Et si alors elle avait bien voulu user de sa force et des armes  
 Des Vindéliens, jamais ensuite, atteint d'un tel coup,  
 L'empereur n'aurait pu relever sa tête funeste vers le ciel.  
 Et ce n'est que parce que le nom d'Henri a été entendu que ces exploits  
 210 Ont été accomplis, et même sans qu'il traversât le fleuve du Rhin.  
 À son retour, leurs murs abattus, tous  
 Les bourgs éparpillés dans la forêt des Ardennes lui ouvrirent leurs portes.  
 Peu de temps après, ce sont les armées redoutables de César  
 Et leurs terribles menaces qu'il réprima avec une seule légion  
 215 À Metz, tandis qu'un chef vétérân se proclamait  
 Vaincu par un simple garçon imberbe et se plaignait  
 Que tous les dieux de l'Olympe se dressent alors contre lui.  
 Quant à vous, sises sur les rives du Pô, Casale, Valenza,

220 Impositas memorem aut alias tot in Alpibus urbes  
 Vi domitas ? Quid te vini que oleique feracem  
 Corsica Tyrreni maris insula, qua velut arcta  
 Compede constricti Ligures Thuscique tenentur ?  
 Longum sit memorare quibus rex ipse duellis  
 Praefuerit, quos ipse manu confecerit hostes  
 225 Et quae diversa penitus regione locorum  
 Magna per egregios bisseis gesserit annis  
 Bella duces, quantum imperio et ditone virorum  
 Creverit aut fines quam longe extenderit agri.  
 Hic mihi tristis enim nimiumque adversa duorum  
 230 Obiicitur fortuna ducum, duo praelia magna,  
 Bis fusaeque acies, captusque exercitus ingens.  
 Magna fuit clades, fateor, nisi maius ab illis  
 Emersisse malis facinus fortasse videtur.  
 Ex illo numera quae tempore gessimus ipsi,  
 235 Quot validas urbes, quot cepimus incluta bello  
 Oppida, quae sperare bonis vix Gallia rebus  
 Audeat : illum animo tibi, fac, propone, sequentis  
 Atque dies omnis, quibus est allatus in urbem  
 Nuntius adversae Quintini ad moenia pugnae,  
 240 Ut sine praesidiis equitum peditumque, sine ullis  
 Tum belli ducibus, sine spe quae pascere quamvis  
 Alma solet miseros discedereque ultima rerum,  
 Magna precabamur tristes moestique deorum  
 Numina, relliquias tam foedae stragis ab hoste  
 245 Servarent regumque domum hanc insignibus olim  
 Tot clarum meritum, si nollent prorsus honore  
 Esse parem, sinerent aliquam tamen esse ; nec hosti  
 Hunc animum mentemque darent, ut pergere ceptum  
 Vellet iter nomenque adgnatae extinguere gentis.  
 250 Isto nostra loco tum res erat. Aspice quam sit

[p. 252]



Laetior haec rerum facies, quam distet ab illa.  
 Arma (vides) et equos legionumque agmina nobis  
 Suppetere, et quaecunque putantur idonea bello.  
 Agminis ipse dux rex, instat et ipse  
 255 Agmini. Ille etiam formido et terror Iberi  
 Militis in partem curae subit, ille Britannum  
 Qui modo littoribus nostris eiecit et intra  
 Oceani fines spatium conclusit iniquis,  
 Fulmineus Guisius : fractis labentia pilis  
 260 Vertice tecta suo qui fulcit publica, latis  
 Sustinuisse humeris ut caelum dicitur Atlas.  
 Nullus in urbe pavor, nusquam trepidatur in agris.  
 Castra, loci situs ut patitur, quam proxima castris  
 Contulimus. Si praeterea nihil usque profectum est,  
 265 Substitit in medio saltem victoria cursu  
 Fortunaque ferox iam vincere desiit hostis.  
 Quae res nos igitur vel iniquo foedere pacem  
 Expetere aut nostro subigit decedere iure ?  
 – Contenti modico, longinqua munera pacis  
 270 Dulcia carpemus laeti nostrisque fruemur  
 Quisque bonis, omni posita formidine belli.  
 – ”Quid tu animi vecors opulentum et nobile regnum  
 ”Posse putas ullum diuturna in pace manere ?  
 Fac animo repetas memor omnem temporis acti  
 275 Historiam, quaecunque domi sint gesta forisve  
 Omnibus in terris postquam sunt condita regna :  
 Repperies aut continuis vexata duellis  
 Imperia, aut interposita nec longa fuisse  
 Reges et populos inter duo tempora pacis.  
 280 Ter modo Romani scriptores limina Iani  
 Clausa ferunt inter sexcentos amplius annos.  
 Difficile imprimis aequo duo regna coire  
 Foedere. Discessum, fac, conditionibus aequis,  
 Rex tamen aut iuvenis pacem cupidusve triumphis,  
 285 Irasci facilisve, malo aut persuasus amico,  
 Aut aliquam arripiens oblatam ex tempore causam,  
 Continuo solvet. Quid si a victore potenti  
 Victus et inferior leges accepit iniquas ?  
 Dissimulare dies aliquot fortasse vel annos  
 290 Offensus poterit, dum corrogat undique nummos,

[p. 253]

Présente aujourd'hui un visage plus riant, comme elle est éloignée de  
 [celle d'alors.  
 Les armes (tu le vois) et les chevaux, et les légions en colonnes, nous  
 [en avons  
 En abondance, ainsi que tout ce qu'on juge utile pour la guerre.  
 Le roi lui-même est le meneur de son armée, il se tient lui-même à la tête  
 255 De l'armée. L'illustre général aussi, effroi et terreur du soldat  
 Espagnol, endosse une partie de ce souci, lui qui  
 A chassé il y a peu l'Anglais de nos côtes et l'a enfermé  
 Au sein de l'Océan, dans des espaces hostiles,  
 Le fulgurant Guise : quand, ses piliers brisés, s'écroulait le faite  
 260 De l'État, c'est lui qui le soutint sur sa tête, comme sur ses larges  
 Épaules, Atlas, dit-on soutint le ciel.  
 Nulle peur en ville, nulle part on ne tremble dans les campagnes.  
 Le camp, autant que les lieux le permettent, nous l'avons placé  
 Près du camp ennemi. Si depuis la situation n'a nullement progressé,  
 265 Du moins la victoire s'est-elle arrêtée au milieu de sa course  
 Et grâce à la Fortune notre farouche ennemi a cessé pour l'instant d'être  
 [vainqueur.  
 La situation a-t-elle de quoi nous pousser à chercher une paix  
 À des conditions iniques ou à renoncer à notre bon droit ?  
 – Contents de peu, nous goûterons les doux bienfaits d'une paix  
 270 Durable, pleins de joie, et nous jouirons de chacun  
 De nos biens, laissant là toute crainte de la guerre.  
 – "Comment, pauvre fou, un riche et célèbre royaume  
 "Peut-il, à ton avis, jamais demeurer dans une paix perpétuelle ?  
 Allons, cherche dans ta mémoire, rappelle-toi toute l'histoire  
 275 Du temps passé, tout ce qui a eu lieu chez nous et à l'étranger,  
 Sur la terre entière, depuis la fondation des royaumes :  
 Tu trouveras que les empires étaient ébranlés par des conflits  
 Continuels ou que les périodes de paix entre les rois et  
 Les deux peuples ne furent que des intermèdes de courte durée.  
 280 Trois fois seulement, les portes de Janus, à ce que les écrivains romains  
 Racontent, furent fermées, sur un intervalle de plus de six cents ans.  
 Il est surtout difficile pour deux royaumes de s'entendre sur un traité  
 Équitable. Et, à supposer que l'on se quitte sur des conditions équitables,  
 Cette paix pourtant, un roi jeune ou avide de triomphe,  
 285 Ou prompt à la colère, ou conseillé par un mauvais ami,  
 Ou saisissant le moindre prétexte fourni par l'occasion,  
 La rompra peu après. Et qu'arrive-t-il si, vaincu par un puissant  
 Vainqueur et en position de faiblesse, il a accepté des conditions iniques ?  
 Il pourra dissimuler pendant bien des jours, peut-être même des années,  
 290 L'offense qu'il a subie, tout en sollicitant de toutes parts des fonds,

Dum legit exercetque suos, dum percitus ira  
 Contrahit apta videt bello quaecunque gerendo.  
 At simul opportuna dabunt se tempora, saevus  
 Irruet, et quae pace prius concesserat, armis  
 295 Nunc repetet : « Vim illam potius dominique potentis  
 Esse minas quam liberum et aequo foedere pactum »  
 Vociferans. Facito hunc animi tamen esse pusilli,  
 Quique anceps iterum non ausit adire periculum ;  
 Ille tamen rebusque ferox tumidusque secundis  
 300 Nesciet ille diu fortunam ferre secundam,  
 Non tolerare moras, non se, mihi crede, tenebit  
 Quin regem miserum bello quem vicerit ante  
 Cuique urbes aliquot partem vel ademerit agri,  
 Nunc fortem validumque etiam minus, appetat ultro.  
 305 Aut menses aliquot si quis pudor impedit illum,  
 Apponet reges alios, qui bella movebunt  
 Prima, dein socium sese dabit improbus illis.  
 Plurima sic afflicta legas aut perdita regna,  
 Hoc cupide nimium dum pacis amabile nomen  
 310 Amplexi reges, quos belli forte pigeret,  
 Plus tribuunt hosti quam bello quaerere posset.  
 Tunc equidem levia haec et non onerosa videntur,  
 In tabulas dum scriba refert, quia caeca voluptas  
 Impedit aversamque alio rapit improba mentem,  
 315 Aut desiderium patriae rerumque suarum,  
 Aut gravis et longi nimium fuga foeda laboris,  
 Aut praesens aliquis belli metus aut malus error,  
 Aut quidvis aliud caussae. Post, nube fugata  
 Ex oculis, sero incipimus tum cernere verum,  
 320 Promissis conducta dies cum venit amaris :  
 Et linquendus ager maiorum sanguine multo  
 Partus et antiquis migrandum civibus urbe est.  
 Traduntur claves, portis educitur omne  
 Praesidium, novus immittit victricia miles  
 325 Signa recedentique ferox maledicta superbe  
 Congerit. Interea foribus pendentia summis

[p. 254]

- En choisissant et exerçant ses hommes et, transporté de colère,  
 En réunissant tout ce qui lui permettra de faire la guerre.  
 Mais dès que le moment opportun se présentera, enragé  
 Il s'élançera et ce qu'il avait concédé précédemment au moment de la  
 [paix, c'est par les armes  
 295 Qu'à présent il le réclamera : « C'était alors la violence et les menaces  
 [d'un puissant maître  
 Plutôt qu'un pacte conclu librement et équitablement »,  
 Voilà ce qu'il proclamera à hauts cris. Imagine qu'il soit au contraire  
 [peu courageux,  
 Que, trop hésitant, il n'ait pas osé affronter une nouvelle fois le danger ;  
 L'autre toutefois, que son succès a rendu fier et arrogant,  
 300 L'autre ne saura pas longtemps se contenter de sa bonne fortune,  
 Ni souffrir de délai, non, crois-moi, il ne se retiendra pas :  
 Ce roi misérable, qu'il aura précédemment vaincu à la guerre  
 Et à qui il aura enlevé bien des villes, voire une partie de son territoire,  
 À présent moins vaillant et moins solide, il l'attaquera de son propre  
 [mouvement.  
 305 Ou si une certaine pudeur l'en empêche quelques mois durant,  
 Il apostera d'autres rois qui mettront la guerre  
 En branle, puis le malhonnête se présentera comme leur allié.  
 Tu pourrais lire l'histoire de très nombreux royaumes ainsi ébranlés ou  
 [perdus,  
 Quand leurs rois, pour avoir embrassé trop ardemment  
 310 Le doux nom de la paix, peut-être par dégoût de la guerre,  
 Accordent à l'ennemi plus qu'il ne pourrait obtenir par la guerre.  
 Alors certes ces mots semblent légers et de peu de poids  
 Quand le secrétaire les consigne sur les chartes, parce qu'un plaisir aveugle  
 Et malhonnête entrave et entraîne ailleurs l'esprit qu'il détourne,  
 315 Que l'on regrette sa patrie et ses occupations,  
 Ou que l'on fuie honteusement une entreprise par trop lourde et longue,  
 Ou sous l'emprise de la peur de la guerre ou d'un égarement néfaste,  
 Ou pour n'importe quelle autre raison. Ensuite, quand nous chassons  
 [ce nuage  
 De nos yeux, nous commençons, trop tard, à discerner alors la vérité,  
 320 Quand arrive le jour fixé pour tenir ces amères promesses :  
 Voilà qu'il faut quitter des terres acquises au prix de tant de sang  
 De nos ancêtres et que les citoyens de longue date doivent émigrer loin  
 [de leur ville.  
 On remet les clés, on éloigne des portes toute  
 La garnison, de nouveaux soldats plantent là leurs enseignes  
 325 Victorieuses et à ceux qui s'en vont, arrogants, ils adressent avec dédain  
 Des bordées d'injures. Pendant ce temps, les lys suspendus au haut

Lilia convellit duri manus improba fabri  
 Restituitque aquilas, multum lacrymante colono.  
 At quae post regio tecta et segura latebat,  
 330 Quae felix hunc ante diem non viderat hostem,  
 Apparet subito velut obiice nuda remoto.  
 Tum querimur stulti nimium properata fuisse  
 Foedera, nil victis et nil sperantibus ultra  
 Durius imponi aut gravius potuisse. Quid hostes,  
 335 Quid si etiam graviora iubent ? Mora nulla : sequamur  
 Imperium et cedamus ei qui cogere possit !

Foedus homo turpisque senex Iovianus, ad urbem  
 Dum properat tantumque novum componere regnum  
 Cogitat, insidias metuens atque arma tyranni,  
 340 Damnosum nimium atque inhonesto foedere cessit  
 Regibus Arsacidis populus quaecunque Latinus  
 Omnia trans Tigrim multos possederat annos,  
 Armeniae regnum, et regem socia arma sequentem  
 Destituit. Damni plus illa pace relatum est,  
 345 Plus ignominiae quam si certamine magno  
 Victa iterum ad Cannas acies Romana fuisset.

Lysimachus sese atque suos rex tradidit hosti  
 Ut biberet : nam tum sitis illum dura premebat  
 Utque sitim potu explevit : « Proh Iuppiter, inquit,  
 350 Quam cito praeteriens, mihi quanto est empta voluptas  
 Imperio ! ». Cupiat nunc effudisse lagenam  
 Infelix ! Si vis exempla domestica regum  
 Nostrorum, quoniam melius nos instruit error  
 Interdum proprius, quot tradidit hostibus urbes  
 355 Pace Bretigniaca, quantum ditionis et agri  
 Unus homo longi pertaesus carceris olim ?  
 Atque is, cui steterat libertas aurea tanti,  
 Post animi caussa cupiensque reversus eodem est,  
 Maluit atque mori servus quam vivere liber.

Quae mihi non aliquo belli scribuntur amore  
 Aut odio pacis, qua nil iucundius unquam  
 Esse potest homini, sed ne dum condere pacem  
 Festinamus et a bello discedere quoquo  
 360 Nempe modo, capti dulcedine nominis ultro,  
 365 Non pacem nobis, sed bella, sed horrida bella,

[p. 255]

- Des portes, la main sans scrupule d'un rude artisan les arrache  
Et les remplace par des aigles, provoquant les pleurs abondants des  
[habitants.
- Mais ensuite cette contrée abritée, bien protégée et sûre,  
330 Qui bienheureuse n'avait avant ce jour pas vu l'ennemi,  
Apparaît soudain à nu, comme si l'on avait ôté la barre qui fermait sa porte.  
Alors nous nous plaignons, insensés ! de ce que les traités  
Ont été trop précipités, de ce qu'à des vaincus et à des gens privés de  
[tout espoir  
Rien de plus dur ou de plus lourd n'aurait pu être imposé. Que faire,  
[que faire
- 335 Si les ennemis ordonnent pire encore ? Plus de délai : obéissons  
À leur autorité et cédon à qui peut nous y contraindre !  
Jovien, un homme immonde, un vieillard dépravé, tandis qu'il se hâtait  
Vers la ville et ne songeait qu'à asseoir son nouveau  
Pouvoir, redoutant les pièges et les armes du tyran,
- 340 Céda, par un traité trop ruineux et déshonnête,  
Aux rois arsacides tous les territoires que le peuple  
Latin avait eus en sa possession au-delà du Tigre durant de nombreuses  
[années,  
Le royaume d'Arménie, et le roi qui s'était attaché aux armées alliées,  
Il l'abandonna. De cette paix, il retira plus de dommage,  
345 Plus de déshonneur que si, en un combat intense,  
L'armée romaine avait été vaincue une seconde fois à Cannes.  
Le roi Lysimaque se livra, lui et les siens, à l'ennemi,  
Pour pouvoir boire : en effet, à ce moment, une soif éprouvante le pressait  
Et quand il eut bu assez pour étancher sa soif, il déclara : « Par Jupiter,  
350 Ce plaisir, oh combien éphémère, contre quel grand empire l'ai-je  
Échangé ! ». Il aurait alors voulu avoir renversé la bouteille,  
Le malheureux ! Si tu veux des exemples de chez nous, tirés de nos  
Rois, puisque nous sommes parfois mieux instruits par nos égarements  
Propres, combien de villes furent livrées aux ennemis
- 355 Lors de la paix de Brétigny, combien jadis de terres et de territoires,  
Par un seul homme qui ne supportait plus son long emprisonnement ?  
Et cet homme, à qui la liberté dorée avait coûté si cher,  
Retourna ensuite, pour son plaisir et son désir, au même endroit,  
Et il préféra mourir captif plutôt que de vivre libre.
- 360 Ces mots, je ne les écris point par amour de la guerre  
Ou par haine de la paix – car rien, jamais, ne peut être  
Plus agréable à l'homme –, mais de peur que, dans notre hâte  
À conclure la paix et à échapper à la guerre par n'importe quel  
Moyen, on le voit, séduits de plus par la douceur du nom de paix,
- 365 Ce ne soit pas elle, mais des guerres, mais d'horribles guerres,

Et multo peiora prioribus illa paremus.  
 Haec populus, sua sunt cui sola negotia curae,  
 Haec nequeunt alii tenues quicumque tueri,  
 Quique dolent, metuunt, gaudent cupiuntve, quibusque  
 370 Iudicium privata tulit vel gratia vel res,  
 Quique malo patriae vel turpia lucra sequuntur.  
 Reges ista vident et amantes regis amici,  
 Otia non tantum quibus haec praesentia curae,  
 Sed requies aliquando etiam ventura nepotum.  
 375 Nam quid pace bona magis est optabile regi ?  
 Scilicet ut varias de relligione per orbem  
 Clemens et placidus curet componere partes,  
 Ut commendet oves pastoribus undique lectis  
 Ingenti studio, sponsor quandoque futurus,  
 380 Et iubeat superesse gregi, ne saevus et ater  
 Incustodito lupo insidietur ovili ;  
 Moribus usque bonis populos et legibus urbes  
 Instituat ; lites, rixas et iurgia fortis  
 Amputet eque foro quaestus ac praemia tollat ;  
 385 Iudicia et paucis et mandet amantibus aequi  
 Publica, nec poenam facilis iustumque remittat  
 Supplicium et meritis virtuti reddat honores ;  
 Ut quae longa diu bellorum impensa vel artes  
 Invexere malae, tot vectigalia plebi  
 390 Demat, et immunes equitum velit esse colonos  
 Hospitiis iubeatque suos sibi condere fructus ;  
 Has sordes et monstra, quibus nunc plena videmus  
 Omnia, quae pulchro fulgentia cernimus auro  
 Per fora perque domos et regum tecta, per urbes,  
 395 Per vicos volitare caputque attollere caelo,  
 Eiiciat, manibusque vetet contingere fiscos !  
 Quae res si fuerint, regnum regemque beatum  
 Efficient, et qui tali rectore regentur.  
 Nunc age, quid profers pacem cur regis amici,

[p. 256]



400 Otia cur nolint ? Primum communia vulgo  
 Quae bona sunt aliis, isti quoque pace fruentur.  
 Quin etiam plura, et quo pluribus intus abundant  
 Quoque domos plures et praedia rure beati  
 Plura colunt ; adde huc vivaria plena ferarum,  
 405 Balnea, piscinas, saltus celsisque decoras  
 Arboribus silvas et amoenos floribus hortos,  
 Quae non in tenui aut mediocri copia tecto est.  
 Seu mage deliciis aulaeque tenentur amore,  
 Ecqua potest homini contingere pace voluptas  
 410 Maxima, quam cum rege suo communiter isti  
 Non capiant ? Regi nihil est iucundius horum  
 Convictu, fortuna potens et regia, cultus  
 Regius, ut solum videatur nomen abesse.  
 Quae cum tanta frui possint et talia pace,  
 415 Cur bello pacem, cur non sua praedia castris  
 Turpibus anteferunt ? Nisi quosdam fingis agrestes  
 Immanesque viros eductos lacte ferino,  
 Nulla quibus mentem titillet honesta voluptas.  
 An vero metuunt ut inertes pace nec ullis  
 420 Artibus et studiis videantur protinus apti ?  
 Nemo huic ingenio praestat vel lumine mentis,  
 Non verum citius, non dispicit acrius alter,  
 Nec quisquam fandi melior, suavissimus illi  
 Funditur ore sonus, torrentia fluminis instar  
 425 Verba cadunt. Miratur in omni munere primum  
 Et facile ante alios respública suspicit omnes.  
 Ille quidem bello melior, sed prorsus amoenum  
 Ingenium et civile tamen, nostrisque ferendum  
 Moribus aspicias, factum nec agrestius illa  
 430 Castrorum feritate, aliis ut saepe videmus :  
 Vir pius et recte faciendi regibus author.  
 At sine honore domi, sine summo vivet uterque  
 Imperio ? Nec magna duobus gratia factae  
 Pacis erit, quanquam meritis quae deinde refertur  
 435 Gratia saepe iuvat, studium quoque civibus auget.

[p. 257]

- 400 Qu'ils ne veulent pas la tranquillité ? D'abord, les biens communs à tous,  
 Qui sont bénéfiques aux autres, eux en jouiront aussi en temps de paix.  
 Ils en jouiront même en plus grand nombre, disposant chez eux de plus  
 [de biens,  
 Habitant des demeures plus nombreuses et des domaines de campagne,  
 [les bienheureux !,  
 Plus nombreux ; ajoute à cela des garennes emplies de gibier,
- 405 Des bains, des bassins, des bocages et des silves ornées  
 D'arbres de haute taille, et des jardins dont les fleurs font le charme,  
 Profusion que n'abrite point un toit pauvre ou même ordinaire.  
 Ou bien si plutôt les délices et le goût de la cour les possèdent,  
 Quelle volupté la paix octroie-t-elle à l'homme,
- 410 Pour immense qu'elle soit, dont ces gens ne puissent jouir ensemble  
 Avec leur roi ? Rien n'est plus agréable au roi que leur  
 Commerce, leur condition est puissante et royale, leur élégance  
 Est royale, si bien qu'il ne leur manque, dirait-on, que le seul nom de roi.  
 Or puisqu'ils peuvent jouir de ces avantages si grands et si profitables  
 [grâce à la paix,
- 415 Pourquoi ne préfèrent-ils pas la paix à la guerre, leurs domaines aux camps  
 Sordides ? À moins que tu ne te figures qu'ils soient des hommes rustres,  
 Des sauvages, nourris du lait d'une bête fauve  
 Et dont l'esprit ne saurait être charmé par nul plaisir honorable.  
 Ou craint-on vraiment qu'en temps de paix ils ne se révèlent incapables
- 420 Et complètement inaptes à toute discipline ou étude ?  
 Sur celui-ci, personne ne l'emporte en génie ou en clairvoyance,  
 Nul autre n'a un jugement plus rapide, plus aiguisé,  
 Et personne n'est meilleur orateur, car de sa bouche les plus suaves  
 Sons s'écoulent et, torrentueuses comme un fleuve,
- 425 Cascadent les paroles. Dans toutes ses fonctions, il est admiré comme  
 [le premier  
 Par notre État qui le révère volontiers avant tous les autres.  
 Quant à celui-là, il est certes meilleur à la guerre, mais son naturel est  
 [cependant  
 Tout à fait amène et plein de civilité, conciliable avec nos propres  
 Usages, comme tu peux voir, et il n'a point été façonné avec trop de rudesse
- 430 Par la sauvagerie bien connue des camps, comme nous le voyons souvent  
 [chez d'autres :  
 C'est un homme pieux et un juste conseiller de vie pour les rois.  
 Mais l'un et l'autre vivront sans honneur chez eux, sans pouvoir  
 Suprême ? Aucun des deux ne se verra témoigner une grande reconnaissance  
 Pour avoir fait la paix, quoique la reconnaissance que l'on rend ensuite
- 435 Aux mérites souvent soit agréable et augmente aussi l'engouement des  
 [citoyens.

At vir amans patriae populares negligit auras  
 Nec porro ille suae veniet minus utilis urbi,  
 Ingratos etiam prospectet si fore cives.  
 Si mala pax et fiet iniqua (quod accidet istis  
 440 Invitis), facile hac carituri laude videntur.  
 Sin bona, quis potius confectae gloria pacis  
 Debetur? Nec enim legato pacis honorem  
 Praeconive dabis, sed ei qui maxima cepit  
 Oppida vi finesque extendit longius agri;  
 445 Qui, nostris quacunq; pedem ferus intulit hostis  
 Finibus, huic raptim volat obvius et premit illum  
 Fronte vel a tergo, possit ne impune vagari;  
 Denique sic positus occursat ad omnia castris  
 Tempora sicque locis pene omnibus imminet hosti,  
 450 Ut lassium belli pigeat pacemque duello  
 Malit et optatam requiem praeferre labori.  
 Arma solent praesensque metus legionis et horror  
 Bellatorum equitum duras inflectere mentes  
 Ad pacis studium; tum regis nobile magni  
 455 Praecipue clarive ducis cum nomen ad hostem  
 Venerit, huic subito pulsantur corda timore.  
 Dic age, si pacem peteres prior, ante Decembrem  
 Praeteritum, Hispanosque recenti caede feroces  
 Tunc humilis supplex et victus ad aequa vocares  
 460 Foedera, non spernant tua verba precesque refutent,  
 Imponentque tibi durissima frena iugumque?  
 Nunc illos quae caussa subegit quaerere pacem?  
 Nempe amissus ager tantus totque oppida bello  
 Expugnata locis dimensa in parte duobus;  
 465 Horrenteis acies ferro castrisque paratum  
 Stare vident equitem comisque micantibus ante  
 Signa duces ipsumque intra tentoria regem.  
 Hi pacem faciunt, non qui se venditat hosti  
 Et levis et cupidus, non qui sibi quaerit honorem  
 470 Et populi plausus, divini muneris author,  
 Sit quanvis ea pax nec honesta nec utilis urbi.  
 Quam facile humanis aut vafro imponitur astu

[p. 258]



Sensibus aut animis cupientum inducitur error !  
 Fac tamen ignaros istis quosdamve malignos  
 475 Detrahere atque auferre decus laudemque cupitae  
 Pacis, et indignos aliena laude fruisi ;  
 Fac, si vis, illos etiam secedere in agrum  
 Privatamque domi procul aula degere vitam :  
 Iccircone tibi miseri videantur, amoris  
 480 In patriam qui tot clarissima signa dederunt,  
 Quos bene tot gestis soletur gloria rebus ?  
 Mi non hercle magis quam vir fortissimus ille  
 Linterni degens ingrata pulsus ab Urbe,  
 Aut qui Palladiis cognomine iustus Athenis  
 485 Cessit Aristides. Mala sunt haec propria regum  
 Magnorumque ducum, ut multa atque ingentia postquam  
 Officia et studia in patriam melioribus annis  
 Contulerint, solam pro omni mercede reportent  
 Invidiam, rapiat falsos ignavus honores  
 490 Et mendax aliquis. Tam sunt perversa malorum  
 Iudicia, in meritos nec iustum semper et aequum est  
 Arbitrium populi, non et mutabilis aulae.

[p. 259]

Tromperies ou d'induire en erreur les esprits de ceux qui sont pleins  
[de désirs !

Imagine toutefois que quelques ignorants ou malveillants à ces héros  
475 Retirent et ôtent l'honneur et la gloire d'une paix

Tant souhaitée, et que des gens qui en sont indignes jouissent de la  
[gloire d'autrui ;

Imagine, veux-tu, que nos grands hommes se retirent même à la campagne  
Et mènent chez eux, loin de la cour, une vie de simple citoyen :

480 Te sembleraient-ils pour autant malheureux, eux qui de leur amour  
Envers la patrie ont donné tant de marques si éclatantes,

Eux que la gloire de tant de hauts faits peut aisément consoler ?

485 Pas à moi, bon sang !, pas plus que cet homme d'un très grand courage  
Qui finit ses jours à Linterne après avoir été chassé de la Ville ingrate,

Ou que celui qu'on surnommait le Juste et qui quitta l'Athènes

485 De Pallas : Aristide. Ces maux sont propres aux rois

Et aux grands généraux : après les nombreux et immenses

Services et efforts qu'ils ont consacrés à leur patrie durant leurs meilleures  
Années, ils n'emportent pour tout salaire que la seule

490 Envie, un lâche ou quelque menteur leur ravit

Des honneurs qu'il usurpe. C'est à ce point que les jugements portés sur  
[les méchants

Sont renversés, tandis que, à l'égard des hommes de mérite, elle n'est pas  
[toujours juste et équitable,

L'opinion du peuple, pas plus que celle de la cour changeante.

## PRÉSENTATION

**Datation**

Les éléments internes de datation sont les suivants : le roi est en guerre depuis douze ans (v. 226) ; la défaite de Saint-Quentin est récente (v. 92 et 458) tout comme la prise de Calais (v. 256-257) ; l'armée et le roi sont en campagne depuis quatre mois, dont deux en été et deux à l'automne (v. 57-59), à la frontière (v. 66)<sup>1</sup> ; le mois de décembre [1557] est passé (v. 457) ; les deux camps sont à présent très proches (v. 263-264 et 465-467) ; les Impériaux ont cessé de vaincre (v. 264-266) et ont demandé la paix (v. 462) ; la cavalerie française, les chefs et Henri II sont prêts (v. 465-467)<sup>2</sup>. Comme III, 6, cette épître date donc du début d'octobre 1558, peu avant l'ouverture des négociations de Cercamp le 12 octobre 1558<sup>3</sup>, probablement avant que la nouvelle de la mort de Charles Quint ne soit connue le 6 octobre et qu'une courte trêve soit signée le 7 octobre pour quelques jours<sup>4</sup>, alors que des places fortes ont été reprises (Calais, Guînes, Thionville : v. 235-237), que les frères L'Aubespine sont envoyés pour négocier le choix des plénipotentiaires (v. 442), que le Dauphin François, né le 19 janvier 1544, devenu majeur, entame sa carrière d'homme de guerre (v. 65)<sup>5</sup> et que Henri II est au camp à Amiens<sup>6</sup>.

**Le destinataire : Jean de Morvillier (1506-1577)**<sup>7</sup>

Issu d'une famille de robins établie dans le Blaisois, fils d'Étienne de Morvillier, procureur du roi, et de Marie Gaillard, Jean naît à Blois le 1<sup>er</sup> décembre 1506. Promis à une importante carrière politique, diplomatique et ecclésiastique,

<sup>1</sup> Voir Le Fur, *Henri II*, p. 474 : le 7 août, Henri II déplace son armée à Amiens pour bloquer les Espagnols, qui sont à six lieues.

<sup>2</sup> Une datation des tout premiers jours de janvier pourrait sembler imaginable, avant la chute des deux forts de Risbank et Nieulay pris le 3 janvier au matin, mais les v. 57-59 montrent que le roi est au camp, alors que Henri II loge à Saint-Germain jusqu'à la fin de 1557 avant de rentrer au Louvre (et non au camp), où il apprend, le 9 janvier, la chute de Calais. Voir Durot, *François de Lorraine*, p. 397 et 403. Sur la diffusion de la nouvelle à Rome, voir *CCJDB*, t. VII, p. 291 n. 3.

<sup>3</sup> B. Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010, p. 88-96 ; Le Fur, *Henri II*, p. 476 ; Romier, *Les Origines*, t. II, p. 297-309. Sur ces négociations, voir BNF, Cinq Cents de Colbert 36, fol. 185 r<sup>o</sup>-196 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Romier, *Les Origines*, t. II, p. 299-300 ; Le Fur, *Henri II*, p. 475.

<sup>5</sup> Voir Le Fur, *Henri II*, p. 474.

<sup>6</sup> Romier, *Les Origines*, t. II, p. 300.

<sup>7</sup> L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 229-230, 235-239, 247-249 et 255-256 ; *C. A. Fr. 1<sup>er</sup>*, Paris, Impr. Nationale, 1897-1908, 10 vol., t. IX, p. 31, 37, 72 et 150 ; G. Bagueault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Étude sur la politique française au XVI<sup>e</sup> siècle d'après des documents inédits*, deuxième édition, Paris, Didier, 1870 ; F. Vindry, *Les Ambassadeurs français permanents au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1903, p. 35 ; Romier, *Les Origines*, t. I, p. 40-41 ; B. Barbiche, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BEC*, 151/2 (1993), p. 359-390, ici p. 364 et 383 ; Petris, *La Plume et la tribune*, *passim*.

il sera lieutenant général du bailli de Bourges<sup>8</sup>, doyen de l'église Saint-Étienne de la même ville (1536), ambassadeur en Angleterre et en Écosse (1541-1542), conseiller au Grand Conseil (31 octobre 1544-30 novembre 1547), juge dans le procès intenté au chancelier Poyet (1545), maître des requêtes (1546), conseiller d'État (20 décembre 1560-12 octobre 1577) et conseiller au Conseil privé. Le 15 octobre 1546, François I<sup>er</sup> le nomme ambassadeur à Venise, où lui succède Odet de Selve en septembre 1550. Après la mort de Pierre Du Chastel, Henri II lui octroie l'évêché d'Orléans (27 avril 1552), bénéfice dont il se démettra en 1564 en faveur de son neveu Mathurin de Saussaye<sup>9</sup>.

Dans les années 1550, Morvillier joue un rôle certain quoique discret dans les affaires d'État, notamment à l'occasion des négociations qui précèdent la trêve de Vaucelles en 1555, ainsi qu'en 1558-1559, lorsqu'il prend une part active aux négociations de Cercamp qui déboucheront sur la paix du Cateau-Cambrésis. C'est dans ce contexte que lui est adressée la présente épître V, 5, la seule que lui dédie L'Hospital.

Pressenti par Catherine de Médicis et le cardinal de Lorraine comme nouveau chancelier de France à la mort de François Olivier (28 mars 1560), Morvillier, tout en refusant la chancellerie, détient les sceaux pendant un mois au printemps 1560<sup>10</sup>. En octobre 1562, il fait partie de la délégation qui accompagne le cardinal de Lorraine au concile de Trente, où il demeure une année<sup>11</sup>. Après la disgrâce de L'Hospital en mai 1568 mais pressentie dès le mois de mars<sup>12</sup>, il finit par accepter les sceaux, à contrecœur, tout en demandant au roi des garanties relatives à la protection de l'ancien chancelier<sup>13</sup> ; sa signature remplace celle de son prédécesseur dans les comptes rendus du Conseil privé à partir du

<sup>8</sup> Le 16 avril 1540 d'après Vindry, 1536 d'après Baguenault de Puchesse.

<sup>9</sup> G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Étude sur la politique française au XVI<sup>e</sup> siècle d'après des documents inédits*, deuxième édition, Paris, Didier, 1870, p. 191.

<sup>10</sup> B. Barbiche, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BEC*, 151/2 (1993), p. 383 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 16 et n. 113 ; L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 229, n. 349 ; G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Étude sur la politique française au XVI<sup>e</sup> siècle d'après des documents inédits*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Didier, 1870, p. 118-120.

<sup>11</sup> Il est déjà mentionné par Étienne de La Boétie dans son *Memoire sur la pacification des troubles* de 1561 (éd. M. Smith, Genève, Droz, 1983, p. 88) comme capable de mener à bien la réforme de l'Église de France ; voir aussi Montaigne, *Les Essais*, III, 1, qui le loue pour son équité et sa modération.

<sup>12</sup> Voir Giovanni Maria Petrucci à Francesco de Medici, duc de Florence, Paris, 10 mars 1568 : « S'intende chez il Gran Cancelliere, con il color d'esser vecchio et molto indisposto, lassera et renuntiera il suo officio, et che dividera in due, a uno si daran le cose attenente alle finanze et all'altro le cose di giustitia, et per tal effetto s'è mandato a posta a chiamar il primo presidente di Tolosa per darli une di queste due cariche, l'altra di crede si darà al Presidente Birago, che è adesso in Lione, o all'arcivescovo di Sans. » (Florence, Arch. di Stato, Mediceo del Principato 4597, fol. 84 v<sup>o</sup>).

<sup>13</sup> G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier [...]*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Didier, 1870, p. 210-211 et 215.

25 juin<sup>14</sup>. Moins de trois ans plus tard, après avoir longtemps cherché à rendre les sceaux, il les remet à René de Birague (2 mars 1571) ; L'Hospital s'en étonne dans une lettre à sa fille<sup>15</sup>. Durant ces années, en dépit des possibles rancœurs de L'Hospital liées à la précarité de sa situation, les deux hommes continuent d'entretenir une correspondance suivie<sup>16</sup> : cinq lettres échangées entre l'automne 1569 et février 1571 attestent ainsi de leurs liens durables et des efforts de Morvillier pour rassurer L'Hospital sur la bienveillance du roi et de la reine à son égard ainsi que sur sa propre loyauté, l'adjurant de « croire qu'il n'y a homme vivant qui plus desire vostre retour en vostre estat et dignité que je fais »<sup>17</sup>.

Morvillier laisse des *Memoires d'Etat*, recueil de documents relatifs aux affaires d'Italie<sup>18</sup>. Il meurt à Tours le 23 octobre 1577.

## Plan

1-48	tableau d'ouverture : les séductions trompeuses de la cour
1-23	le regard d'un paysan sur la cour
1-10	étonnement et ravissement d'un paysan qui visiterait pour la première fois la cour du roi, son éblouissement lorsqu'il découvrirait le faste et l'immensité du palais royal
11-18	L'Hospital l'imagine assistant avec stupeur à la sortie matinale du roi ou à son repas, accompagné de chants et de musique
19-23	le paysan en conclurait que la cour est le lieu du bonheur suprême
24-31	ceux qui connaissent la cour de l'intérieur savent quels maux et quelles souffrances se cachent sous les apparences ; ils préféreraient une vie humble aux fastes princiers
31-44	mais la vie courtisane est un piège ; rares sont ceux qui en sortent indemnes et nombreux ceux qui tentent de la quitter tout en sauvant une fortune acquise par des moyens douteux ; la mort, souvent, les en empêche et reporte le châtiment sur leurs héritiers

<sup>14</sup> Petris, *La Plume et la tribune*, p. 62, n. 474.

<sup>15</sup> L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 258-260 et n. 437.

<sup>16</sup> Petris, *La Plume et la tribune*, p. 65-66 ; voir les cinq lettres conservées dans L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 229-230, 235-237, 249 et 255.

<sup>17</sup> L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 249 ; G. Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier [...]*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Didier, 1870, p. 229-231.

<sup>18</sup> BNF fr. 5172 ; un extrait a été publié par A. Vitalis dans sa *Correspondance politique de Dominique Du Gabre (évêque de Lodève)*, Paris, Alcan, 1903, p. 294-296. La correspondance de Morvillier a été en partie publiée par G. Ribier, *Lettres et memoires d'Etat [...]*, Paris, F. Clouzier

- 45-48 aveuglés sur leur culpabilité, les hommes s'en prennent aux dieux ; ils oublient que la colère divine s'étend à travers les âges
- 49-146 la condition des rois et des grands face à l'ingratitude du peuple
- 49-56 les sacrifices et les épreuves volontairement acceptés par les rois et les généraux sont payés d'ingratitude, voire de haine
- 57-68 à présent, le roi et ses généraux endurent à nouveau la chaleur et les intempéries dans les camps militaires, alors qu'ils pourraient se retirer dans les places fortes ou quitter la frontière
- 69-75 les sujets font preuve non seulement d'ingratitude vis-à-vis du roi mais aussi de lâcheté et d'avarice lorsqu'il s'agit de défendre la patrie
- 76-82 objection I émanant d'une voix anonyme qui fait circuler de fausses rumeurs sur les motivations qui poussent le roi à enrôler des mercenaires
- 83-114 réponse à l'objection et défense de la politique militaire de Henri II : justification du mercenariat
- 83-91 le roi engage des renforts étrangers avec une extrême circonspection
- 92-105 la récente défaite de Saint-Quentin prouve la faiblesse des forces militaires françaises ; incapables de se reconstituer en quelques mois, elles sont impuissantes face aux effectifs de l'ennemi
- 106-114 puisque l'idéal de paix reste hors de portée et que les Français dédaignent la carrière militaire, il est indispensable d'avoir recours à des troupes étrangères
- 115-126 apostrophe à un interlocuteur fictif : que ferait-il si les Espagnols étaient aux portes de Paris ? pour l'heure, il se contente de prêter au roi à des taux excessifs
- 127-146 *exempla* : la prise de Constantinople et la défaite de Persée de Macédoine ; l'avarice n'est pas bonne conseillère en temps de guerre

---

et Vve Aubouyn, t. II, 1666, ainsi que par A. Lublinskaja, *Документы по истории внешней политики Франции (1547-1548 гг.)*, Moscou, Léningrad, 1963.

- 147-176 les conditions nécessaires à la paix
- 147-151 objection II : à en croire la rumeur, les Espagnols auraient souhaité un traité de paix
- 152-162 réponse à l'objection : avant de faire la paix, il faut la mériter par un comportement pieux ; une paix qui ne vise que le profit personnel ou la débauche est contraire à la volonté divine
- 163-169 c'est Dieu qui donne la guerre ou la paix aux peuples, selon ce qu'il sait leur être utile
- 170-176 enfin, une paix présuppose toujours deux parties ; les conditions offertes par Philippe, peut-être trop défavorables à la France, laissent tout pouvoir à l'argent
- 177-266 éloge de Henri II et de ses généraux
- 177-185 rappel de la gloire passée du peuple français, qui a tenu sous sa domination un immense empire, vaincu les Turcs et conquis la ville de Jérusalem
- 186-228 admonestation d'un interlocuteur fictif : il est honteux d'adresser des reproches à un roi dont le règne n'est qu'une longue succession de victoires : l'Écosse, Boulogne, La Mirandole, Parme, Sienna, la Germanie ; prise des Trois-Évêchés, défense victorieuse de Metz, Casale, Valenza, la Corse
- 229-266 rappel des récentes déroutes, qui illustrent la capacité de la France à se relever des pires malheurs
- 229-237 la France a pu se relever de la captivité de ses chefs de guerre
- 237-249 la défaite de Saint-Quentin : les Français en étaient alors réduits à supplier les dieux de sauver la monarchie d'un anéantissement certain
- 250-266 depuis, la France a réparé ses pertes ; c'est le duc de Guise qui, tel Atlas, a soutenu l'édifice du royaume en boutant les Anglais hors de France

- 267-398 les dangers d'une paix conclue dans la précipitation
- 267-307 dialogue fictif pour réfuter l'illusion d'une paix durable
    - 267-268 pourquoi chercher une paix injuste ?
    - 269-271 objection III : goûtons avec joie à la paix
    - 272-307 réponse :
      - 272- 281 la guerre est une fatalité, dans l'histoire, les périodes de paix ont toujours constitué l'exception (*exemplum* du temple de Janus)
      - 282-307 fragilité de la paix et prédiction sur sa courte durée
        - 283-297 un jeune roi ambitieux rompra rapidement la paix, qu'elle ait été conclue à de justes conditions ou à des conditions perçues comme iniques
        - 297-307 un roi pusillanime tâchera de porter le coup de grâce à l'ennemi par des moyens directs ou détournés
  - 308-366 conséquences désastreuses d'une paix conclue dans la précipitation
    - 308-318 nombreux sont les rois qui ont payé très cher leur désir de conclure la paix à n'importe quel prix
    - 318-336 une fois la paix conclue, lorsqu'il faut rendre à l'ennemi des villes ou des contrées entières, les yeux se dessillent, mais il est alors trop tard
    - 337-359 *exempla* : l'empereur Jovien, le roi Lysimaque, le traité de Brétigny signé par Jean II le Bon
    - 360-366 L'Hospital se défend d'argumenter par amour de la guerre ou par haine de la paix ; il redoute seulement une paix qui, prophétise-t-il, prépare des guerres plus destructrices encore
  - 367-375 les sujets, obsédés par leurs intérêts privés, sont incapables de clairvoyance ; les rois, eux, veillent aux intérêts des générations futures

- 376-398 les buts poursuivis par un roi prévoyant pour le bonheur de tous : la concorde religieuse et le salut spirituel du peuple ; la réforme des mœurs et la promulgation de lois équitables ; la réforme de la justice et de la fiscalité ; la protection de la paysannerie ; la lutte contre le luxe et la corruption
- 399-485 défense et éloge des Guises
- 399-431 reprise du dialogue fictif
- 399-400 objection IV : on (*tu*) reproche aux amis du roi (les Guises) de préférer la guerre à la paix
- 400-416 réponse : leur fortune matérielle et leur position sociale leur feraient préférer la paix
- 416-420 loin d'être des bêtes sanguinaires, ils se distinguent par le raffinement de leur éducation et de leurs mœurs
- 421-426 éloge du cardinal de Lorraine réputé pour son intelligence et son éloquence
- 427-431 éloge du duc de Guise, excellent chef de guerre mais aussi bienveillant, pieux et juste conseiller
- 432-442 la gloire des Guises et l'ingratitude du peuple : l'homme qui aime sa patrie ne se soucie pas de la faveur populaire ; une paix défavorable à la France ne pourra pas être imputée aux Guises ; une paix bénéfique, en revanche, sera due à leurs efforts
- 442-456 ce n'est pas l'ambassadeur ou le héraut qui prépare la paix mais le général qui défend le territoire, répand la peur parmi les troupes ennemies et pousse ainsi la partie adverse à demander la paix
- 457-473 si la France avait demandé la paix plus tôt, les Espagnols auraient imposé leurs conditions ; si à présent ces derniers cherchent à conclure une paix, c'est grâce à ceux qui ont continué la guerre et remporté des victoires décisives sur l'ennemi
- 474-485 même si la malveillance et l'envie devaient les forcer à se retirer de la vie publique, leur gloire resterait entière ; *exempla* : Scipion l'Africain et Aristide
- 485-492 conclusion : la condition des rois et des généraux est bien injuste, car les jugements du peuple sont aussi pervertis et ingrats que ceux de la cour

## ANALYSE

Après un tableau initial qui dénonce les mirages de la vie à la cour, l'épître V, 5 offre une structure très équilibrée : trois séquences d'une centaine de vers faisant l'éloge du roi et de ses généraux (v. 49-146, 177-266 et 399-485) sont entrecoupées de deux sections argumentatives d'une trentaine de vers sur les conditions nécessaires à une paix durable (v. 147-176 et 267-398). L'épître s'articule ainsi en plusieurs tableaux variés voués à une même finalité : prévenir le lecteur contre l'illusion d'une paix prématurée. Ponctuée d'interpellations à un interlocuteur fictif dont L'Hospital réfute les objections, elle développe un plaidoyer en faveur du roi et des Guises, un discours de défense pour la poursuite de la guerre et, sur un plan éthique, une dénonciation de l'ingratitude et de la médisance populaire à l'égard des grands.

**Tableaux et visions : entre illusion et *evidentia***

Le tableau d'ouverture remplit plusieurs fonctions argumentatives. D'emblée la pièce affirme sa finalité didactique par la formule *Siquis* (v. 1) tirée de l'*Art d'aimer* d'Ovide et qui annonce un exposé sur l'art de bien faire la paix ou la guerre. Le saisissant tableau de la vie à la cour que l'on découvre à travers le regard d'un paysan emprunte sa mise en scène à la première *Satire* d'Horace, diatribe contre ceux qui ne savent pas se contenter de leur sort et contre les avarés et les prodigues. La description de L'Hospital fait appel à tous les sens pour susciter l'*evidentia* : la vue, en priorité (v. 3 : *ferens oculos*, v. 9 : *spectet*, v. 13 : *videret*, v. 19 : *lustraverit*), mais également l'odorat (v. 4 : *nidorem*) et l'ouïe (v. 4 : *strepitus* ; v. 17-18 : chant et musique) ; l'évocation des cuisines et du repas (v. 16) mobilise le goût alors que la cohue autour du roi (v. 12-15) suggère la proximité physique. Mais la perception de ce paysan non averti (v. 2 : *numquam viderit ante*) et émerveillé (v. 3 : *miretur*) face à ces *mirabilia* auliques se révèle être une illusion des sens qui conduit à une évaluation faussée de la situation (v. 20 et 21 : anaphore de *putet*) – d'où la nécessité d'une explication didactique émanant d'un être averti, *expers* (v. 26), capable de dévoiler ce qui se dissimule sous les apparences (v. 26 : *subesse* ; 27 : *tegi*).

C'est aussi l'occasion pour L'Hospital de dessiner par contraste une image paradoxale du bonheur : au faux bonheur de la cour (*beatus* répété en fin de v. 19-20) s'oppose la joie (v. 30 : *Laeto hilarique animo*) d'une vie simple où le pain noir, symbole de pauvreté (cf. I, 13, 228 ; II, 1, 139 ; III, 18, 27), vaut mieux que les banquets et les délices amères. C'est l'idéal horatien de la pauvreté honnête<sup>19</sup> qui permet à l'homme de conserver sa liberté plutôt que de s'abaisser à de tâches serviles (v. 22-23 : *vilissima fungi / Munia*), comme le rappellera

<sup>19</sup> Cf. Horace, *Carm.*, III, 29, 55-56 : *probamque / Pauperiem*, repris par L'Hospital en II, 9, 63-64.

l'épithète de Jacques Bourdin (VIII, 5). Les attraits de la cour sont ainsi présentés comme un piège redoutable, possible souvenir de la première *Épître* d'Horace évoquant la tanière d'un lion dont nul ne revient. La critique d'une douceur trompeuse prépare aussi à l'idée que la paix, sous ses dehors séduisants, peut elle aussi se révéler un piège (voir le commentaire aux v. 30-31).

Ainsi, en détournant le but premier du procédé de l'*ekphrasis* – susciter l'*evidentia*, la révélation –, L'Hospital souligne l'aveuglement des hommes (v. 45 : *At caecum mortale genus*) et propose une mise en garde morale en décrivant des citadins sidérés et captivés par la cour et le luxe. Le ton s'élève alors et l'épître devient sermon : c'est la mort et la punition divine qui attendent les imprudents (*incautos*, inverse des *experti* du v. 26, en même position initiale) aveuglés par leur soif de richesses (v. 37) et par leur impiété qui les fait se plaindre et accuser les dieux (v. 46, idée reprise au v. 122).

Le tableau initial prépare un avertissement dans un autre domaine où l'homme est tout aussi aveuglé par sa cupidité : la politique militaire et, avec le thème (introduit au v. 37) de l'*avaritia*, la question de son financement. À l'*evidentia* trompeuse du premier tableau répond ainsi, à partir du v. 115, un autre tableau, effrayant, introduit par le même procédé descriptif (anaphore de *si videas* aux v. 115 et 117) : celui de la marche possible des Impériaux sur Paris<sup>20</sup>. L'auteur cherche à susciter l'effroi (v. 120 : *hac formidine*) puis, ajoutant deux *exempla* du lourd prix à payer qu'entraîne une limitation excessive des dépenses de guerre, à provoquer une prise de conscience des nécessités de la guerre en dénonçant l'avarice (v. 122 : *avare*, repris au v. 141 dans l'*exemplum* de Persée de Macédoine). Ce second tableau est d'ailleurs explicitement lié à celui du faste la cour par la reprise du terme *acervo* (v. 123, repris du v. 37). Le thème de l'avarice, récurrent dans la satire des institutions judiciaires<sup>21</sup>, est ici exploité contre l'opinion publique assimilée à une rumeur mensongère (v. 76 : *aiunt* ; v. 79 : *fictis rumoribus*) pour faire triompher un argument d'utilité pratique : certes onéreux, le financement des opérations militaires est indispensable car « un roi n'accomplit jamais rien de grand s'il est cupide » (v. 146).

Ainsi, les ressources du discours descriptif ou moralisant sont mises au service de l'*usus*, de l'utilité pratique tournée vers l'actualité et centrée sur une *prudentia* qui est le privilège des grands et dont L'Hospital se fait désormais résolument l'interprète. Comme dans V, 4 *De pace*, l'écriture poétique remplit une fonction bien concrète et même persuasive, en appelant à la responsabilité de chacun face à la patrie en danger.

### Un discours *pro patria et pro rege*

Le premier tableau au décor fastueux remplit encore une autre fonction : il permet d'introduire solennellement la figure du roi et de la mettre en scène pour

<sup>20</sup> Sur cette vieille hantise, voir *CCJDB*, t. IV, p. 276 et 351.

<sup>21</sup> Voir notamment II, 6, 84 ; III, 14, 63-79 ; L. Petris, « L'avarice et la justice dans la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle », *Seizième siècle*, 4 (2008), p. 125-147.

mieux décrire ses véritables qualités : celle de chef de guerre, dans les camps plutôt qu'à la cour, qui n'est qu'une fausse armée (v. 15 : *Agmina densa virum*). Le poète fonde ainsi sa définition de la royauté sur les devoirs du roi envers sa patrie, en se souvenant du *De officiis* de Cicéron (voir le commentaire aux v. 54 et 267), qui lui permettra de développer plus loin (v. 376-398), sous la forme d'une « Institution du prince » qui anticipe V, 8, un discours éthique sur la responsabilité du roi dans la réforme morale de la société.

Au cœur de la pièce, l'éloge du roi, qui trouvera son pendant dans l'éloge des Guises (v. 399-492), est préparé par un vibrant plaidoyer en forme d'appel à la pitié (*conquestio*) en faveur de la difficile condition des monarques et généraux (v. 51 : *conditio miserabilis*)<sup>22</sup> et opposé aux plaintes des courtisans et du peuple sur leur propre sort (v. 46, cf. *supra*). L'éloge de la vaillance épique des rois – la répétition du terme *labor*, v. 52 et 60, fait songer aux épreuves d'Énée – contraste avec le manque de reconnaissance dont ils sont payés en retour, motif qui revient à la fin de pièce à propos des Guises. Mais la *dignitas* du roi lui dicte ses actions et les critiques suscitées par l'Envie (v. 54) ne peuvent l'atteindre. À ces reproches injustifiés, présentés comme des rumeurs (v. 76 et 79), s'oppose la justesse de la parole du roi, ses commandements et sa sagesse qui lui permet une juste pesée de la situation (v. 87-91 ; voir v. 372-398), seules garanties d'un bonheur véritable pour le pays et pour lui-même (v. 397).

La nouvelle entrée en scène du roi chef militaire, introduite par une formule qui incite le lecteur à se représenter visuellement la scène (v. 177 : *En tibi*), commence avec le rappel des exploits des Français et de la *Francorum virtus* (v. 177), qui s'incarne dans la personne du roi : l'évocation des croisades, entreprises par amour de la religion (v. 182 : *relligionis amore*), permet par glissement d'affirmer la piété de Henri II, qui se trouve même ensuite assimilé au Dieu vengeur : le « courageux vengeur » au service de la liberté (v. 195) agit comme le bras armé de Dieu, déjà évoqué au terme du tableau initial (v. 47-48). D'abord chroniqueur de l'Histoire de France, qu'il illustre d'*exempla* antiques, L'Hospital se fait ensuite *monitor* lorsqu'il incite le peuple à un retour à la piété (v. 152-153 ; voir v. 243-244) qui rendra la France digne de la paix. Ce rappel du caractère divin de la monarchie permet également une redéfinition de la paix comme bien suprême émanant de la volonté divine (v. 154-155, 162 et 164). Quoique tous les hommes, L'Hospital le premier, aspirent à la paix (v. 106-107), celle-ci n'est pas envisageable dans les circonstances présentes, qui nécessitent une évaluation clairvoyante (v. 251) car la douceur séductrice de la paix (v. 269-270 et 364) peut tromper et les délices de la cour se révéler amères (v. 30-31).

<sup>22</sup> L'idée est reprise en conclusion de l'épître : *Mala sunt haec propria regum* (v. 385).

## Guerre et paix : entre *kairos* et paradoxe

Pour L'Hospital, qui sera impliqué dans l'élaboration du traité du Cateau-Cambrésis<sup>23</sup>, la paix, axe majeur de son œuvre et de sa pensée, représente l'une des valeurs essentielles de la société chrétienne. Dans son développement *pro bello*, il intègre donc une courte parenthèse personnelle (v. 360-366), dans laquelle il se défend fermement d'avoir abandonné le parti de la paix, tout comme il réfute plus loin l'idée que le roi préférerait la guerre (v. 399-413). Adoptant l'*ethos* du *vates*, sur le mode de la prophétie adressée à Énée par la Sibylle (voir le commentaire au v. 365), il montre que le *kairos* impose le refus d'une paix hâtive et défavorable. Bien que le camp de la paix se renforce et que les Guises se soient aliéné Henri II et une bonne partie de la cour<sup>24</sup>, il critique ainsi les velléités de pacification et défend les Lorrains, conférant au duc de Guise, *fulmineus Guisius* (v. 259), une aura héroïque redoublée par une piété et des qualités civiles et éthiques dignes d'un juste conseiller du roi (v. 427 et 431).

Entre rêve de paix et nécessité de la guerre<sup>25</sup>, L'Hospital multiplie les paradoxes, genre qu'il affectionne (voir II, 2 à Grassin), l'essence divine de la paix justifiant désormais le refus d'un accord imprudent : un mauvais traité de paix engendre la guerre (v. 365-366) et la guerre prépare une paix durable si elle aboutit à un traité précis et juste (v. 147 et 282-283) ; les hommes peu sages attendent souvent de la paix des avantages douteux (v. 160 : *pacis vera commoda*) ; le vrai pacificateur n'est pas le négociateur mais le guerrier fidèle et compétent (v. 468) ; enfin, toute mauvaise paix (v. 439 : *mala pax et iniqua*) n'est qu'une négation de l'*amor in patriam* (v. 479-480), dont les racines sont profondément religieuses<sup>26</sup>. La qualité éminemment rhétorique de cette argumentation permet à L'Hospital de combattre les idées reçues et de dévoiler, au-delà des apparences, le bien-fondé de la stratégie royale.

## Discerner le vrai

Faisant alterner les séquences épideictiques et apologétiques en faveur du roi et de ses généraux avec une argumentation *pro bello*, l'épître développe ainsi une justification de la politique militaire mais elle délivre aussi un message plus général sur la nécessité d'un jugement avisé capable de voir au-delà des apparences.

<sup>23</sup> Voir L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 159 n. 112, Petris, *La Plume et la tribune*, p. 15 ainsi que la Présentation de V, 9.

<sup>24</sup> Voir Romier, *Les Origines*, t. II, p. 223 ; Durot, *François de Lorraine*, p. 391-456, « Le vainqueur de Calais ... menacé par la paix ».

<sup>25</sup> Voir L. Petris, « Guerre et paix dans les *Carmina* de Michel de L'Hospital », *BHR*, 61 (1999), p. 95-108.

<sup>26</sup> Voir D. Crouzet, « Patrie, antihispanisme et paix dans la pensée de Michel de L'Hospital », dans *Le Traité de Vervins*, éd. J.-F. Labourdette, J.-P. Poussou et M.-C. Vignal, Paris, PUPS, 2000, p. 110, précisément à propos de V, 5, ainsi que Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 232-233.

Sa défense circonstancielle du roi et des Guises s'inscrit dans une réflexion éthique plus ample sur l'illusion et la tromperie et, partant, sur la nécessité d'instruire par l'exemple pour apprendre à discerner le vrai (v. 319 : *cernere verum*)<sup>27</sup>, motif capital de V, 8 (voir V, 8, 158). À l'aveuglement du peuple trop égoïste pour comprendre et juger avec acuité (v. 367-371) s'oppose la clairvoyance du roi et de ses conseillers (v. 372 : *Reges ista vident* ; voir aussi v. 87-91 et v. 421 : *lumine mentis*) ainsi que leur sens des responsabilités envers la patrie. La conclusion de la pièce résume ce propos didactique sur la nécessité d'un juste jugement, fruit de la *recta ratio* aristotélicienne : l'ignorance expose à la tromperie (v. 472-474) et l'égarement (*error*) conduit au mensonge et à la malveillance, à la perversion du jugement. Elle traduit aussi un certain pessimisme, toujours plus sensible chez L'Hospital au fil des années, alors même qu'il affirme ici résolument son rôle politique.

## COMMENTAIRE

1-48. Sur la tradition antiaulique, voir P.M. Smith, *The Anti-Courtier Trend in Sixteenth Century French Literature*, Genève, Droz, 1966 ; P. Debailly, *La Muse indignée. Tome I. La satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Garnier, 2012, p. 494-496 ; *Le Mépris de la cour : la littérature anti-aulique en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, éd. N. Peyrebonne, M.-C. Thomine Bichard et A. Tarrête, Paris, PUPS, 2018. Cf. III, 12, 35-44, où un juif découvre la dépravation qui règne à Rome.

1. *Siquis... veniens... rusticus aulam* : *siquis* en début de vers et de poème apparaît chez Ovide en ouverture de son *Ars amandi* (I, 1 : *Siquis in hoc artem populo non novit amandi*) : l'énoncé affirme d'emblée une intention didactique. Toute la mise en scène d'un paysan débarquant à la cour est transposée de la première satire d'Horace, où un *rusticus* arrive en ville : *Sat.*, I, 1, 9 : *ille, datis vadibus qui rure extractus in urbem est* (voir *infra* v. 20-21). Mise en scène analogue en IV, 1, 100-104 (100 : ... *si quis in aulam*) et IV, 8, 387 : *Si quis ab externis venit...*

4. *Nidorem... tepidae... culinae* : cf. Martial, *Epigr.*, I, 92, 9 : *Pascere et nigrae solo nidore culinae*, et Juvénal, 5, 162 : *Captum te nidore suae putat ille culinae* ; cf. en outre Martial, *Epigr.*, I, 41, 10 : *circumfert tepidis cocus popinis*, et Ausone, *Mos.*, 124 : *Fervet fumosis olido nidore popinis*. Sur le motif de la cuisine, voir II, 18, 89 ; III, 12, 27 ; III, 18, 23-30 ; IV, 8, 188.

5. *Lucentemque focum* : écho possible de Tibulle, I, 1, 6 : *Dum meus adsiduo luceat igne focus* (repris par Stace, *Silv.*, I, 2, 255 : *divesque foco lucente Tibullus*) ; *in limine portae* : fin de vers très fréquente, par ex. Virgile, *Aen.*, II, 242 ; chez L'Hospital, voir VII, 4, 22 et VIII, 6, 11.

<sup>27</sup> Voir le commentaire du v. 237 sur la récurrence de l'impératif *fac* (« Imagine-toi ! »).

6. *ferrumque tenentes* : souvenir d'Ovide, *Met.*, XIII, 455, aussi en fin de vers.  
 8. *thalamos centum, conclavia centum* : cf. Virgile, *Aen.*, VI, 43 : *Quo lati ducunt aditus centum, ostia centum* (à propos de l'autre de la Sibylle).

9. *laquearia tignis* : cf. Virgile, *Aen.*, VIII, 25 : *laquearia tecti*, aussi en fin de vers.

10. *Pario de marmore signa* : le marbre de Paros était renommé dès l'Antiquité pour son grain très fin, sa blancheur et sa transparence. Il est mentionné, entre autres, par Horace (*Carm.*, I, 19, 6), Ovide (*Met.*, III, 419 ; *Pont.*, IV, 8, 31-32) et Sénèque (*Phaedr.*, 797) ; ici, L'Hospital s'inspire probablement d'Ovide, *Met.*, III, 419 : *Haeret ut e Pario formatum marmore signum*.

11. *foribus... superbis* : souvenir de Virgile, *Georg.*, II, 461 ; voir aussi *Aen.*, VIII, 196 ; Stace, *Theb.*, II, 223.

12. *stipante corona* : souvenir de Stace, *Theb.*, I, 612, aussi en fin de vers.

15. *Jupiter* : interjection équivalent à « grands dieux ».

16. *regali... luxu* : souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 637, en même position métrique. Voir IV, 8 *Sermo in luxum*.

17. *carmina cantent* : même *figura etymologica* en fin de vers chez Martial, *Epigr.*, VII, 88, 5.

18. *sono testudinis* : souvenir d'Horace, *Ars P.*, 395.

19-21. À ce bonheur illusoire (anaphore de *beatus*) s'opposera la vraie félicité d'un royaume gouverné par un roi avisé : voir *infra* v. 397.

20-21. Pastiche d'Horace *Sat.*, I, 1, 11-12 : *ille, datis vadibus qui rure extractus in urbem est, / solos felicitis viventis clamat in urbe*.

22-23. Même idée d'une préférence, erronée, pour les viles tâches courtisanes plutôt que pour la vie retirée en VI, 11, 40-42.

23. *centum campos invertere tauris* : pour *campos invertere*, cf. Virgile, *Georg.*, III, 161 ; mais l'ensemble du tableau, avec la mention du nombre, rappelle surtout Horace, *Sat.*, I, 1, 49-51 : *vel dic quid referat intra / Naturae finis viventi, iugera centum an / Mille aret ?*, que L'Hospital exploite dans un sens détourné : le vers d'Horace évoque l'ambition d'accroître ses possessions en terres, alors que L'Hospital utilise l'image pour signifier le travail et la vie simple à la campagne et l'opposer à la vie à la cour.

29. *nigrum cum furfure panem* : sur le pain noir (variante *atrum... panem*), voir déjà II, 1, 139 et III, 18, 27 et le commentaire *ad loc*.

30-31. *plenas fellis amari / ... delicias* : la métaphore de l'*Eros glukupikros* est conventionnelle depuis Sappho (37). Elle sert ici à dénoncer l'effet séducteur du luxe et prépare à l'idée que la douceur de la paix peut également être trompeuse : voir aussi *infra* v. 320 (*Promissis... amaris*) et le commentaire, ainsi que les vers 309 et 364 et leur commentaire.

30. *Laeto hilarique animo* : l'adjectif *laetus* est chez Horace la marque du bonheur que permet le détachement et le contentement : voir *Epist.*, I, 10, 44 : *Laetus sorte tua vives sapienter, Aristi*.

31. *carpere delicias* : cf. Properce, II, 34, 74.

32-34. L'image de l'impossible retour sur ses pas rappelle l'illustration choisie par Horace pour signifier l'emprise de l'opinion du peuple décrite comme une bête à cent têtes (image exploitée par L'Hospital en III, 6 à propos de la rumeur) : celle la tanière d'un lion dont nul ne ressort : Horace, *Epist.*, I, 1, 70-76 (s'inspirant d'Ésope, *Fab.*, 196 Chambry), constamment glosé dans les emblèmes (cf. Corrozet, *L'Hecatongraphie*, éd. A. Adams, Genève, Droz, 1997, H.54) et jusqu'à La Fontaine (*Fables*, VI, 14).

32-33. *malorum / Effugium* : cf. Sénèque, *Agam.*, 590-591 : *cum pateat malis / effugium* ; *Phaedr.*, 253 : *unicum effugium mali*.

34-35. *referre / ... pedem* : pour cette expression, cf. par ex. Virgile, *Aen.*, X, 794.

35. *Qua sese expediat* : possible souvenir de Plaute, *Pers.*, 458 : *Ut ipsus sese qua se expediat nesciat*.

37. *augendo intendit acervo* : cf. Horace, *Sat.*, I, 1, 51 : *at suave est ex magno tollere acervo*.

39. *male parta* : cf. Ovide, *Her.*, 6, 157 : *Nec male parta diu teneat peiusque relinquat* ; Cicéron, *Phil.*, 2, 65 : *sed, ut est apud poetam nescio quem, < male parta male dilabuntur >*.

41. *Nemesis* : cf. IV, 7, 120. Némésis, déesse de la juste colère, de la rétribution céleste et de la justice (cf. par ex. Catulle, 50, 20 : *Ne poenas Nemesis repositat a te*), vénérée dans le sanctuaire de Rhamnonte en Attique (d'où son nom de *Rhamnusia* : cf. Ovide, *Met.*, XIV, 694 : *memoremque time Rhamnusidis iram* ; L'Hospital, III, 13, 4) ; Stace, *Silv.*, II, 6, 68-79, qui associe Rhamnousie et Invidia. Le thème sera repris par l'humanisme, notamment chez Politien (« *Silva in Bucolicon Vergilii...* »), Dürer et Holbein. Voir G. de Tervarent, *Attributs et symboles dans l'art profane*, Genève, Droz, 1997, p. 32-33 et 328. Pour l'expression *ultrices... iras* : cf. Stace, *Theb.*, XI, 563 ; Claudien, *Hon. III cos.*, 104. Sur l'idée d'un dieu vengeur, voir aussi commentaire aux v. 47-48. Voir aussi L. Galacteros de Boissier, « Justice et moralisation dans l'emblématique de la Renaissance. Les désarrois de Nemesis », dans *Droit et justice dans l'Europe de la Renaissance. Actes du colloque de Tours (2-7 juillet 2001)*, éd. J.-P. Pittion et S. Geonget, Paris, Champion, 2009, p. 109-131.

44. *luit peccata* : cf. Virgile, *Aen.*, X, 32.

45. *At caecum mortale genus* : L'Hospital dénonce fréquemment l'aveuglement humain (II, 1, 107 ; II, 8, 48-49 ; II, 10, 43-44 ; II, 12, 47 ; II, 18, 98 ; IV, 7, 45 ; IV, 8, 445 ; V, 4, 31 ; VIII, 8, 43 ; IX, 33, 5), lié aux sens et, dans une tradition platonicienne, au *carcer caecus* qu'est le corps (voir I, 6, 99 et le commentaire). Cf. Ficin, *Theologia platonica de immortalitate animorum [...]*, Parisiis, apud Aegidium Gorbinum, 1559, I, 1, p. 1 : *solum autem post mortem corporis beatorum effici potest : necessarium esse videtur, animis nostris ab hoc carcere discedentibus lucem aliquam superesse. At si lucem suam humanae mentes nequam respiciunt, clausae tenebris et carcere caeco, unde saepe numero cogimur propriae divinitati diffidere*. Sur l'illusion des sens, voir *supra* l'Analyse. À cet aveuglement s'oppose la clairvoyance : voir par ex. v. 421 : *lumine mentis*.

47-48. *vindicis iram* : cf. Ovide, *Pont.*, II, 9, 77 ; III, 6, 49 ; Lucain, II, 540, toujours en fin de vers. *Lentam... iram / Numinis* : cf. Juvénal, *Sat.*, 13, 100 : *Ut sit magna, tamen certe lenta ira deorum est* ; pour l'expression limitée à *lenta ira* : cf. aussi Ovide, *Her.*, 3, 22 ; Silius Italicus, *Pun.*, I, 451 ; VI, 699 ; XI, 377 ; chez L'Hospital, cf. VI, 1, 55-56. Voir aussi Plutarque, *Des délais de la justice divine*. L'idée d'un dieu lent à la colère est également biblique : Ex 34, 6 ; Nb 14, 18 ; Ps 103, 8 ; Ps 145, 8.

48. *seros... nepotes* : cf. Properce, III, 1, 35 ; Stace, *Theb.*, I, 185.

49-50. Cf. IX, 43, 1 : *Magnificis aulae cultoribus atque poetis...* (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 506), attaque ironique de l'*Elegia nomine P. Ronsardi adversus eius obtrectatores et invidos*.

49. *Dicendum nobis : incipit* caractéristique de la poésie didactique (cf. par ex. Lucrèce, V, 8 et 512 ; Virgile, *Georg.*, I, 160) qui marque ici une nouvelle section. La formule s'accompagne d'une prétérition (*alias*), comme en II, 10, 16-17.

51. *Nunc mihi condition miserabilis illa videtur* : l'amplification propre au style élevé relèvera donc ici de la *miseratio* (ou *conquestio*), l'appel à la pitié. Voir Cicéron, *Inv.*, I, 106-109 ; *Rhet. ad Her.*, III, 23-24.

52. *mille labores* : le terme évoque l'héroïsme : cf. Virgile, *Aen.*, VIII, 291 ; Silius Italicus, *Pun.*, VI, 386 ; Martial, *Epigr.*, V, 22, 9, toujours en fin de vers. Le terme *labores* apparaît également aux v. 60 et 197.

54. *patriae causa... profundere vitam* : l'expression est empruntée à Cicéron qui l'utilise à plusieurs reprises : cf. *Phil.*, XIV, 30 et 38, et surtout *Off.*, I, 24, 84 : *inventi autem multi sunt qui non modo pecuniam sed etiam vitam profundere pro patria parati essent*. Pour une histoire de la notion de sacrifice pour la patrie (Horace, *Carm.*, III, 2, 13 : *Dulce et decorum est pro patria mori*), voir E.H. Kantorowicz, « *Pro patria mori* in Medieval Political Thought », repris dans *Selected Studies by Ernst H. Kantorowicz*, New York, J.J. Augustin Publisher, 1965, p. 308-324 (trad. fr. : *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, PUF, 1984). Voir aussi Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 154 (éd. Turchetti, 1.48, p. 206) : *si necesse sit, non dubitet suo periculo illorum incolumitate consulere*.

56. *invidiamque... reportant* : voir v. 488-489.

57-68. Les quatre mois de campagne militaire de juillet à octobre 1558, alors que le roi est au camp à Amiens, avant les négociations de Cercamp (voir *supra* Présentation, Datation).

57-60. L'endurance du roi et de ses généraux face aux conditions climatiques et aux privations rappelle les qualités d'un bon général selon l'historiographie romaine : voir le commentaire à IV, 1, 98-99 ; voir aussi IV, 8, 113-121 et VIII, 1, 9.

60. *variosque labores* : cf. Virgile, *Aen.*, II, 284 : *post varios hominumque urbisque labores* (Didon à Énée) ; voir *supra* v. 52.

61. *altis... moenibus* : la *iunctura* rappelle le proème de l'*Énéide* virgilienne : *Aen.*, I, 7 : *atque altae moenia Romae*.

62. *ex arce procul spectare vagantem* : cf. Horace, *Epist.*, I, 11, 10 : *Neptunum procul e terra spectare furentem*.

63. *equitum peditumque* : cf. Lucrèce, V, 1329 ; Stace, *Theb.*, XII, 657, en même position métrique ; voir aussi Horace, *Epist.*, II, 1, 190.

64-65. *committere curam / Castrorum* : cf. Stace, *Silu.*, V, 2, 127 : *et fortes castrorum concipe curas*.

66. *fnibus extremis* : souvenir de Lucain, IX, 624, aussi au début du vers. *Intima regni* : même fin au v. 189 ; ici souvenir possible de Tite-Live, XXVI, 28, 2 : *compulsum ad intima penitus regni abisse* (à propos de Philippe de Macédoine forcé au repli).

71. *patriae fines* : cf. Virgile, *Ecl.*, I, 3 ; Ovide, *Met.*, X, 341. Voir I, 13, 111 et 189 ainsi que III, 15, 27 et le commentaire *ad loc*.

73. *obstipo capite* : Horace, *Sat.*, II, 5, 92 ; Perse, 3, 80, commenté par Érasme dans l'adage « *Bulbos quaerit* » (*Adages*, ASD II.5, n° 2344, p. 260-262) : *locus proverbialis in eos, qui juxta Persium obstipo capite defigunt lumina terrae*. Pour l'expression *surdis auribus* : cf. Ovide, *Am.*, III, 7, 61 ; Lucain, VI, 443 ; Silius Italicus, *Pun.*, XVI, 344 ; XVII, 84 ; cf. aussi Érasme, adage « *Surdo canis. Surdo fabulam narras* » (*Adages* ASD II.1, n° 387, p. 467-468). Dans sa traduction latine de textes grecs dédiée à L'Hospital, Pomponne de Bellièvre utilise une formulation analogue pour des vers de Ménandre à propos de larmes : *Et gemitus surdis auribus accipiunt* (*Papiers originaux de Pomponne I<sup>er</sup> et de Pomponne II de Bellièvre : mélanges historiques et littéraires*, [s.d.], BNF, fr. 16519, fol. 6 r°).

76-82. Cette objection, à laquelle L'Hospital répond ici puis surtout aux v. 115-126 (avec une adresse directe (*tu*) à un interlocuteur fictif), montre qu'il est très au fait de l'état des troupes et des critiques contre le nombre élevé de mercenaires : alors que, fin octobre 1557, Henri II avait réduit drastiquement le nombre de mercenaires étrangers en renvoyant environ 10'000 (trente enseignes) pistoliers allemands, lansquenets des colonels Reckerodt et Reiffenberg et mercenaires suisses (Durot, *François de Lorraine*, p. 395-396 et 420-421), les mercenaires sont, à l'été 1558, plus nombreux que les Français, avec 12'000 Suisses, 20'000 lansquenets et 8 à 10'000 reîtres, qui (selon Florimond Robertet, secrétaire des finances, cité par Durot, *François de Lorraine*, p. 420) vont jusqu'à constituer les trois quarts des troupes qui prennent Thionville en 1558. Voir aussi Le Fur, *Henri II*, p. 474 ; D. Potter, « The Duc de Guise and the Fall of Calais 1557-1558 », *The English Historical Review*, 388 (1983), p. 481-512 (ici p. 504-505) ; G. Bischoff, « Honneur, argent et trahison. Les lansquenets allemands des rois de France de Charles VIII à Henri II », dans *Terres d'Alsace, chemins de l'Europe. Mélanges offerts à Bernard Vogler*, éd. D. Dinot et F. Igersheim, Strasbourg, PU de Strasbourg, 2003, p. 91-120 ; D. Potter, « Les Allemands et les armées françaises au XVI<sup>e</sup> siècle. Jean-Philippe Rhingrave, chef de lansquenets : étude suivie de sa correspondance en France, 1548-1566 », *Francia*, 20/2 (1993), p. 1-20, et 21/2 (1994), p. 1-61 ; D. Potter, *Renaissance France at War. Armies, Culture and Society, c. 1480-1560*, Woodbridge, The Boydell Press,

2008, chap. 5, « Foreign Mercenaries in the Service of the King of France », p. 124-151 ; R. Rodolphe « Les lansquenets dans les armées du Roi. Le capitaine général Guillaume de Furstenberg », dans *Charles Quint, le Rhin et la France, Actes des Journées d'Études de Strasbourg*, Strasbourg, Istra, 1973, p. 95-109. En 1563, L'Hospital aura à régler avec Nicolas de La Croix, abbé d'Orbais et ambassadeur ordinaire aux Ligues de Suisse et Grisons, l'épineuse question du paiement des mercenaires suisses au service de la France. Voir L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 185-196 sur cet aspect méconnu.

76. *aiunt* : le verbe qualifie la rumeur anonyme et mensongère (cf. v. 79 : *fictis rumoribus*) qui s'oppose à la parole du roi (v. 74 : *Regis... vocemque*) ; voir aussi *infra* v. 149 : *fama fuit* ; sur la rumeur liée à la guerre et aux négociations de paix, voir III, 6, 95 *sqq.* et le commentaire.

78. *sine milite* : cf. Lucain, V, 381, en même position métrique.

79. *fictis rumoribus* : voir le commentaire au v. 76.

82. *arma supersunt* : même fin de vers chez Ovide, *Ars am.*, III, 1 et Juvénal, 8, 124.

84. *nullos... in usus* : cf. Ovide, *Fast.*, II, 291, et surtout Lucain, IX, 310, en même position métrique.

86. *gravibusque suos onerare tributis* : l'entretien de l'armée coûte plus d'un million de livres par mois. Sur la situation financière catastrophique au début de 1558, voir V, 4, 14-22 et le commentaire, ainsi que D. Potter, « The Duc de Guise and the Fall of Calais 1557-1558 », *The English Historical Review*, 388 (1983), p. 481-512, ici p. 496-500 ; Durot, *François de Lorraine*, p. 427-428.

88-89. Sur la gestion du coût de la guerre par le roi, voir Érasme, *Inst. princ. chr.*, 11, 3 : *dum vere supputarit, quanti constiturum sit bellum [...]. Expende curas sumptus pericula, molestum et longum apparatus* (ASD IV.1, p. 214).

92. *fuga Quintinos... per agros* : défaite de Saint-Quentin, tombée le 27 août 1557. Pour l'expression, cf. Virgile, *Aen.*, XII, 463 : *pulverulenta fuga Rutile dant terga per agros*.

94. *fiducia nostro* : cf. Ovide, *Her.*, 16, 323 ; *Met.*, I, 356 ; Lucain, I, 362, toujours en fin de vers.

96. *putas* : le recours à la deuxième personne instaure une forme de dialogue avec l'opinion publique (prolongation de la rumeur : cf. v. 76 et 79) dont L'Hospital réfutera les objections ; cf. v. 399 : *quid profers*.

100. *tot millia gentis* : souvenir de Virgile, *Aen.*, IX, 132, aussi en fin de vers.

101. *tot Hispanos, Belgas simul, atque Britannos* : les troupes de Philippe II comptaient de nombreux soldats flamands et anglais ; voir le commentaire à III, 6, 20-21.

104. *victoria duplex* : victoire de l'armée espagnole de Philippe II à Saint-Quentin (cf. v. 92) et à Hames (tombée le 12 septembre 1557). Voir aussi III, 6, 144-145 et le commentaire *ad loc.*

105. *non spem fuga turpis ademit* : cf. Virgile, *Aen.*, IX, 131 : *nec spes ulla fugae : rerum pars altera adempta est*.

112. *plebecula* : emprunt à Horace (*Epist.*, II, 1, 186) ou à Perse (4, 6). Sur l'idée de « petit peuple », voir v. 368 et surtout V, 8, 180 et le commentaire. Voir aussi IV, 8, 404 et VI, 6, 73.

113-114. Outre les milliers de mercenaires helvétiques et les réîtres allemands, l'armée française compte également des mercenaires polonais. Voir Durot, *François de Lorraine*, p. 394-396. Les Flandres (*Flandris*) désignent les Pays-Bas espagnols (cf. v. 118 : *Hispanas*). Selon La Boétie, le recours au mercenariat se justifie quand certains « bons rois » veulent épargner leurs propres troupes (*De la Servitude volontaire ou Contr'Un*, éd. M. Smith et M. Magnien, Genève, Droz, 2001, p. 56-57).

113. *Rhenum... Albi* : les deux fleuves désignent traditionnellement les limites du foyer de peuplement des Germains et sont, pour cela, souvent cités ensemble : cf., entre autres, Sénèque, *Med.*, 374 ; Lucain, I, 481 ; II, 52 ; Tacite, *Ann.*, I, 59, 4 ; II, 14, 4 ; II, 22, 1.

115-121. L'évocation même de la vue (anaphore de *si videas*) vise ici à susciter l'*evidentia*.

117. *Hispanas acies* : cf. Lucain, III, 454.

122-123. Même condamnation de l'avarice face aux besoins de la patrie en II, 6, 86-87.

122. *caelum atque deos testaris* : cf. Sénèque, *Œd.*, 14 : *Caelum deosque testor*.

123. *ab immenso... acervo* : cf. Horace, *Sat.*, I, 1, 51 : ... *ex magno tollere acervo*.

124-125. *profani... Iudaei* : cette critique des Juifs (cf. I, 7, 94-95) repose peut-être sur un jeu de mot avec l'étymologie du terme *profani*, suggérant une analogie entre les Juifs usuriers et les marchands du Temple (*fanum*). Au début d'une pièce de 1568, Jodelle attaque L'Hospital comme juif : v. 1-2 : *Principibus cur aequalem Judaea propago / Sese Hospitalis iactet [...]* (BNF, fr. 3282, fol. 119 v° ; Jodelle, *Œuvres complètes*, 2 vol., éd. E. Balmas, Paris, Gallimard, 1965 et 1968, t. I, p. 301 et trad. t. II, p. 418-419) ; dans une autre satire, il le traite de « filz d'un bonnet orangé » (BNF, fr. 22565, fol. 24 r°, v. 8, édité dans Rasse des Neux, *Recueil poétique (BnF, Manuscrit français 22565)*, éd. G. Schrenck, Paris, Garnier, 2019, p. 194 ; fr. 3282, fol. 118 v° ; *O. c.*, éd. E. Balmas, Paris, Gallimard, 1968, 2 vol., t. I, p. 299-300).

127-139. Allusion à la prise de Constantinople en 1453 par les Ottomans, qualifiés de *celeris Turcae* (v. 127) peut-être par analogie avec les Parthes, réputés pour leur rapidité (par ex. Horace, *Carm.*, II, 13, 17-18 ; Ovide, *Ars am.*, III, 786 ; voir aussi L'Hospital, III, 5, 19 et le commentaire *ad loc.*). L'empereur d'Orient (v. 128 : *Caesar*) est alors Constantin XI Paléologue (dit Dragasès), qui sera tué lors de la prise de la ville. Les *longa... moenia* (v. 128-129) désignent ici le Mur Théodosien, double mur qui encerclait à l'ouest la ville de Constantinople, de la Propontide à la Corne d'Or. Cependant, d'ordinaire, c'était plutôt le Mur d'Anastase, situé à 65 km à l'ouest de Constantinople et s'étendant sur une longueur de 56 km de la Mer Noire à la Mer de Marmara, qu'on appelait

« les longs murs » (τὰ Μακρὰ Τείχη), mais ce Mur d'Anastase ne joua aucun rôle lors de la Prise de Constantinople car il avait été abandonné au cours du VII<sup>e</sup> siècle.

128. *inops animi* : cf. Virgile, *Aen.*, IV, 300 ; Stace, *Theb.*, XI, 152 ; Silius Italicus, *Pun.*, XII, 66.

129. *tantum et commune periculum* : souvenir de Virgile, *Aen.*, II, 709 : *unum et commune periculum*.

136. *barbarus ensis* : cf. Ovide, *Met.*, XIV, 574, aussi en fin de vers.

137. *sexu* : forme de datif (en concurrence avec *sexui*).

140-143. Persée, fils de Philippe V, dernier roi de Macédoine, défait à la bataille de Pydna (168 av. J.-C.) par Paul Émile le Macédonien. Selon Plutarque (*Aem. Paull.*, 8, 6), l'avarice (φιλαργυρία) aurait été son trait principal de caractère : il envisagea dans un premier temps d'engager la cavalerie des Bisternes comme troupes mercenaires contre les Romains, mais « il y renonça par mesquinerie et dénonça l'alliance » (ὑπὸ μικρολογίας ἀπειπάτο καὶ προήκατο τὴν συμμαχίαν), n'osant pas dépenser l'argent hérité (*ibid.*, 12, 2-5).

143. *copiolas* : ce diminutif ne semble attesté que chez Cicéron, *Fam.*, XI, 13, 2.

144. *certa ratione modoque* : souvenir d'Horace, *Sat.*, II, 3, 271, aussi en fin de vers. La fin de vers *ratione modoque* est chère à L'Hospital qui l'emploie également en III, 5, 22 ; IV, 8, 192 ; VI, 12, 97.

147. *componi foedere bellum* : souvenir de Virgile, *Aen.*, XII, 109, aussi en fin de vers.

148. *Pax... rerum pulcherrima* : cf. v. 375 (*pace bona*) et v. 441 (*Sin bona*) ; voir aussi II, 6, 71 : *secura domi pax* ; VI, 3, 220 : *melior pax aurea*.

149. *quam fama fuit non nolle Philippum* : même idée en V, 4, 7-8 : *nec pacem nolle Philippus / Dicitur*. Sur la rumeur (*fama fuit*), voir *supra* le commentaire au v. 76 et 79.

151. *tempore belli* : cf. Ovide, *Met.*, XIII, 206 ; XV, 160 ; Lucain, III, 89 ; VIII, 151, toujours en fin de vers.

153. *nos reddere dignos* : cf. V, 8, 323 (*se reddere dignos*), en même position métrique : voir le commentaire *ad loc.*

154. L'*usus*, l'utilité, constitue le thème central de cette épître.

155-162. Cette critique des effets potentiellement néfastes de la paix rappelle les vers 68-74 de l'épître II, 12 à Grassin intégrant, dans un éloge paradoxal de la guerre, la liste des maux inhérents à la paix, notamment la corruption de la vertu : voir l'Analyse de la pièce. On trouve dans les *Paradoxes* de Charles Estienne de 1553, paraphrase des *Paradossi* d'Ortensio Lando (1543), la déclamation XIX qui s'intitule « Pour la guerre [...] Que la guerre est plus à estimer que la paix » (éd. T. Peach, Genève, Droz, 1998, p. 186-191).

157. *positoque metu* : cf. Ovide, *Met.*, IV, 128 ; *Fast.*, I, 101.

160. *putantur commoda vulgo* : cf. V, 3, 26 ; V, 5, 367.

164. *Authorem belli esse Deum pacisque* : la même idée est développée en II, 12, 41-43 : voir l'Analyse de la pièce ; le premier terme disparaîtra dans les discours de L'Hospital : « la religion mesme chrestienne et evangelique [...] nous commande sur tout la paix et amitié entre les hommes ? *Non enim dissentionis, sed pacis auctor Deus* [1 Co 14, 33] », 13 décembre 1560, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 397.

167. *reges et regis amicos* : dans le contexte du passage, le singulier *regem* conviendrait mieux que *reges*, peut-être choisi (ou corrigé) pour des raisons métriques. L'expression figure au pluriel au v. 372 (*Reges ista vident et amantes regis amici*) ainsi qu'en I, 3, 165 (*Haec pestis reges et regum perdit amicos*), VI, 4, 68 (*Auribus et reges capiant et regis amicos*) et VII, 5, 123 (*Quos tu non reges, quos et tum regis amicos*). Sur la fin de vers *regis amicos*, voir *infra* v. 372.

177-185. L'Hospital passe en revue diverses alliances et batailles de la France au cours de son histoire : le royaume de Navarre en Espagne (v. 178 : *Hispanis*) fut sous influence française de 1234 à 1425 et, entre 1284 et 1328, même rattachée à la France. L'Angleterre (v. 178 : *Britannis*) fut liée à la France pour des siècles après la conquête normande en 1066 et après la guerre de Cent Ans. La Belgique fut surtout le théâtre de bataille durant la guerre de Cent Ans (v. 179 : *Belgam... rebellem*). L'Allemagne (v. 180) était unie à la France à l'époque de Charlemagne jusqu'au Traité de Verdun en 843. Le Royaume de Naples (v. 181) était sous domination de la Maison d'Anjou de 1266 à 1435. Divers nobles français (dont Hugues de Vermandois, frère du roi, et Godefroy de Bouillon) participèrent à la première croisade et fondèrent les États latins d'Orient, entre autres, après la prise de Jérusalem (7-15 juillet 1099), le Royaume de Jérusalem (1099-1187). Aux v. 182-185, *Asiam* désigne ici à la façon antique l'Asie Mineure, *Arabum* le Califat des Fatimides, *Turcis* le Sultanat seldjoukide de Roum (conquis le 1<sup>er</sup> juillet 1097). Voir *Le Mythe de Jérusalem : du Moyen-Âge à la Renaissance*, éd. E. Berriot-Salvadore, Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 1995 ; K.-H. Bender, « La geste d'outremer ou les épopées françaises des croisades », dans *La Croisade : réalités et fiction. Actes du colloque d'Amiens 18-22 mars 1987*, éd. D. Buschinger, Göppingen, Kümmerle, 1989, p. 19-30.

177. *en tibi* : la formule, peu attestée en latin classique (Catulle, 61, 156, épithalame ; Ovide, *Fast.*, I, 6, dédicace ; Tite-Live, II, 12, 13), est essentiellement présente chez les auteurs tardifs et surtout chrétiens (par ex. Ambroise, *Epist.*, V, 22, 11 ; Prudence, *Hamart.*, 769 ; *Psychom.*, 118 ; *Perist.*, 118 ; Claudien, *In Rufin.*, I, 357) et fréquente chez les néo-latins (par ex. Pontano, *De amore coniugali*, III, 4, 4 et 13 ; *Ecl.*, 1, pompa 3, v. 5). Chez L'Hospital, cf. V, 9, 231, pour susciter l'*enargeia*. Elle introduit ici divers exemples de l'histoire de France. Voir aussi V, 9, 231.

181. *Lirim fluvium* : le Garigliano, petit fleuve au nord de Naples, théâtre, lors de la troisième guerre d'Italie, de la bataille du Garigliano (1503) qui assure aux Espagnols la suprématie sur le royaume de Naples. Dans son éloge de la

*virtus* des Français (v. 177), L'Hospital retient sans doute de cet épisode la bravoure du chevalier Bayard qui tint seul un pont face aux Espagnols. Pour l'expression *gelidas... Alpes* : cf. Lucain, I, 183 ; II, 535. Pour la fin de vers *ineriacet Alpes*, cf. VII, 2, 30 : ... *ineriacet amneis*.

182. *relligione amoris* : même fin de vers en III, 12, 36.

183. *Asiam peragravit* : cette expression rappelle la geste d'Alexandre (cf. par ex. Tite-Live, XLV, 9, 5 : *superfudit deinde se in Asiam [...]* ; *Arabas hinc Indiamque, qua terrarum ultimos fines rubrum mare amplectitur, peragravit*).

184. *duplici certamine* : « double » car mené contre les Arabes (Fatimides) et contre les Turcs (Seldjoukides), ou double affrontement contre les Turcs, par ex. lors de la prise d'Antioche de 1097-1098 ou lors du siège (de deux jours) de Jérusalem ; sur la première croisade, voir le commentaire aux v. 177-185.

186-189. Battu à Solway Moss par les Anglais, Jacques V, roi d'Écosse, décéda peu après, le 14 décembre 1542. La victoire anglaise à Pinkie Cleugh et l'occupation d'Édimbourg poussèrent la veuve Marie de Guise, qui demanda l'aide de la France, à mettre Marie Stuart en sécurité en France et à chercher une alliance avec Henri II qui la soutint pendant la guerre dite du *Rough Wooing*. Les troupes anglaises se retirèrent après le traité d'Outreau (24 mars 1550).

187. *victricibus armis* : même fin de vers chez Paulin de Nole, *Carm.*, 13, 29 et 14, 87 ; cf. Virgile, *Aen.*, III, 54 (*victriciaque arma secutus*) qui inspire à L'Hospital IV, 8, 138 (*victricia arma*).

189. *intima regni* : cf. *supra* v. 66 et le commentaire.

190-191. François de Lorraine et Leone Strozzi assiègent en 1549-1550 Boulogne-sur-Mer, occupée par les Anglais depuis que Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, la leur avait livrée en septembre 1544 ; la ville sera rendue aux Français par le traité d'Outreau (1550). Voir Le Fur, *Henri II*, p. 285-295 ; D. Potter, « The treaty of Boulogne and European diplomacy, 1549-1550 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 55 (1982), p. 50-65. Sur ces événements, voir III, 15 et l'Analyse.

192-194. Épisodes des guerres d'Italie. Sur *Mirandola*, voir l'*Extrait d'un livre escript de la main de M. le Chancelier de L'Hospital, concernant plusieurs traitez de paix [...]*, « *Mirandola* », par ex. Bibl. de l'Institut, Godefroy 530, fol. 6-7 (d'innombrables copies de ce recueil existent dans toute l'Europe et il fut publié en 1672 à Cologne sous le titre de *Mémoires de M. le Chancelier [...]*). La Mirandole devient une place forte française de 1548 à 1551 : voir J. Brunon et J. Barruol, *Les Français en Italie sous Henri II*, Marseille, Collection R. et J. Brunon, 1952. Henri II soutient les Farnèse dans leur revendication du duché de Parme convoité par Milan. La protection française sur Parme et Plaisance aboutit en juin 1551 à la guerre de Parme opposant les armées royales, commandées par les maréchaux Brissac et de Termes, aux troupes de Charles Quint et des États pontificaux. Voir Romier, *Les Origines*, t. I, p. 220-313 ; G. Drei, *I Farnese. Grandezza e decadenza di una dinastia italiana*, Rome, La Libreria dello Stato, 1954 ; G. de Leva, « La guerra di papa Giulio III contro Ottavio

Farnese sino al principio delle negoziazioni di pace con la Francia », *Rivista storica italiana*, 1 (1884), p. 633-680. Sur l'obsession d'une ligue italienne chez Henri II, voir Durot, *François de Lorraine*, p. 298-307.

193-197. Ces événements sont également mentionnés en II, 13, 105-106 pour justifier l'éloge de Henri II.

193. *Caesaris arma* : souvenir de Lucain, qui utilise cette fin de vers en V, 803 ; VI, 71 ; VI, 285 ; VII, 196 ; VIII, 325. Cf. aussi Ovide, *Am.*, I, 2, 51, et *App. Verg.*, *Maecen.*, 1, 11.

195-197. La protection française sur Sienna (qui fera frapper monnaie à l'effigie de Henri II, avec pour devise *Libertas*) et la défense de la ville par Monluc n'empêchèrent pas sa chute en 1555 et la retraite de l'armée franco-siennoise à Montalcino, après la bataille de Marciano (2 août 1554). Voir Romier, *Les Origines*, t. I, p. 317-350 et 392-424, ainsi que t. II, p. 393-430 ; R. Cantagalli, *La guerra di Siena, 1552-1559 : i termini della questione senese nella lotta tra Francia e Absburgo nel'500 e il suo risolversi nell'ambito del Principato mediceo*, Sienna, Academia senese degli Intronati, 1962 ; A. D'Addario, *Il problema senese nella storia italiana della prima metà del Cinquecento (La guerra di Siena)*, Florence, Le Monnier, 1958.

196. *multos obsessa per annos* : la *dispositio* rappelle Virgile, *Aen.*, II, 715 : *multos servata per annos* ; voir aussi Virgile, *Aen.*, II, 363 : *Urbs antiqua ruit multos dominata per annos* (à propos de Troie).

197. *labor irritus* : souvenir d'Ovide, *Met.*, I, 273, en même position métrique. Sur le terme *labor*, voir v. 52 et 60.

198-205. Sur Henri II libérateur de la Germanie en 1552, voir Durot, *François de Lorraine*, p. 307-310.

198-201. L'Hospital défend ici l'implication de Henri II dans les guerres d'Italie alors qu'il la condamnait très fermement en 1557 dans la satire anonyme IX, 44 *De postrema Gallorum in Italiam expeditione carmen scriptum anno MDLVII*, éditée dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 194-206 et L. Petris, « Michel de L'Hospital et les guerres d'Italie : *De Postrema Gallorum in Italiam Expeditione Carmen* (1557) », *BHR*, 60 (1998), p. 77-105.

204-205. C'est au duc Maurice de Saxe, à la tête de la coalition protestante, que revient l'honneur d'avoir repoussé, en mai 1552, l'empereur Charles Quint (*dominum potentem*) jusqu'à Villach (en Carinthie) ; voir Cloulas, *Henri II*, p. 322 ; E. Marchal, *Histoire politique du règne de l'empereur Charles Quint*, Bruxelles, Tarlier, 1856, p. 690.

205. *Carnos... veteresque Liburnos* : les noms des deux peuples antiques établis entre les Alpes et l'Adriatique servent ici à désigner l'Autriche intérieure (notamment les duchés de Carinthie et Carniolie) ainsi que le Frioul (Carnie) et le Tyrol. La Liburnie est l'ancien nom de la Croatie.

207. *Vindelicis* : peuple germanique habitant l'actuelle Bavière, entre le Lac de Constance et le Lech.

213-217. Henri II s'empara des Trois-Évêchés Metz, Toul et Verdun en 1552.

213. *Horrida... arma* : cf. Ovide, *Met.*, I, 126, et Silius Italicus, *Pun.*, I, 517. *Caesaris* : Charles Quint.

214. *Ingentesque minas* : même hémistiche en tête de vers chez Silius Italicus, *Pun.*, XII, 265.

215. Voir II, 13 *De Meti urbe capta et ab hostium vehementi oppugnatione defensa*. Le *veteranus ductor* désigne Charles Quint.

218. Les places fortes de Casale Monferrato et de Valenza sur le Pô (*Eridani*), distantes d'une vingtaine de kilomètres, entre Turin et Plaisance. Une entreprise française contre Casale avait échoué en novembre 1536 (Du Bellay, *Mémoires*, t. III, éd. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, Paris, H. Laurens, 1912, p. 343-345) mais la ville, à l'exception de la citadelle, tomba aux mains des Français le 1<sup>er</sup> mars 1555. Voir *Mémoires de Fr. de Boyvin*, Paris, 1607, p. 342 ss. ; *Nuntiatuerberichte*, t. 15, p. 246-247 ; Blaise de Monluc, *Commentaires 1521-1576*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 299 n. 3. Place du Milanais, Valenza avait été prise en 1551 par Brissac, puis reconquise par les Impériaux. Le 17 janvier 1557, Guise et Brissac débutèrent le siège de Valenza, qui tomba le 20, ce qui marqua le début de la descente du duc de Guise en Italie. Voir *Correspondance politique de Dominique Du Gabre (évêque de Lodève), trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1557)*, éd. A. Vitalis, Paris, F. Alcan, 1903, *passim* ; *La corrispondenza di Bernardo Navagero, ambasciatore veneziano a Roma (1555-1558)*, éd. D. Santarelli, Rome, Arachne, 2011, p. 603 et 616 ; Romier, *Les Origines*, t. II, p. 129 et 437. Avec le traité du Cateau-Cambrésis de 1559, Valenza passera définitivement à l'Espagne, et Casale au Duché de Mantoue.

220-222. Début juin 1553, projetant une invasion de la Corse, Jean Du Bellay rapporte au connétable les propos d'Andrea Doria : « premièrement, vous tiendriez les Genevois la corde au col ; secondement, vous esclaireriez le duc de Florence de si pres qu'il fist de la despense davantage à son Elbe [fortifier Portoferrario] et à sa seigneurie [...] Il y a force herbages, avoines et fourrages [...] L'isle est abondante de bleds, vins, herbages, bois et autres commoditez » (*CCJDB*, t. VI, p. 143). Les Français entreprennent l'invasion de la Corse en 1553 sous le commandement du maréchal Paul de Labarthe, seigneur de Termes (voir Jean Du Bellay au connétable, 7 juin 1553, *CCJDB*, t. VI, p. 142-145), mais devront y renoncer à la suite du traité du Cateau-Cambrésis, qui marquera le retour de l'île à la République de Gênes. Voir H. Joly, *La Corse française au XVI<sup>e</sup> siècle. La première occupation, 1553-1559*, Lyon, H. Lardanchet, 1942.

222. *Ligures Thuscique* : Gênes et les Médicis.

223-228. L'évocation de l'histoire des douze (v. 226 : *bissenis... annis* ; cf. II, 19, 18 : *bissenos... per annos*) premières années du règne de Henri II (v. 186-222) aboutit à une prétériton épique (v. 223 : *Longum sit memorare* ; même formule en IV, 7, 112, V, 9, 538 et VII, 5, 110), *amplificatio* qui rétablit la grandeur du sujet (les exploits des *magna bella* dépassent tout ce qu'on peut en dire) et la dignité d'un roi incapable d'un acte indigne de sa grandeur (v. 67-68).

229-231. *Duorum / ... ducum, dua praelia magna / Bis fusaeque acies* : Anne de Montmorency, connétable de France, fait prisonnier comme le maréchal de Saint-André lors de la défaite du 10 août 1557 à Saint-Quentin, et Paul de Labarthe, seigneur de Termes, fait prisonnier à la bataille de Gravelines (13 juillet 1558). Voir Cloulas, *Henri II*, p. 496.

232. *Magna... clades* : la position de l'épithète *magna* en début de vers fait écho aux *Magna... bella* des v. 226-227 et suggère une corrélation entre guerres et désastres.

237-249. Sur la défaite de Saint-Quentin, voir E. de Mesa et A. Garcia Pinto, *La batalla de San Quintin 1557*, Madrid, Almena, 2004 ; H. Furgeot, « L'attitude de Henri II le lendemain de la journée de Saint-Quentin », *Revue des questions historiques*, XXXII (1882), p. 464-493. Voir aussi III, 6, 144 et IV, 1 et la Présentation.

237. *animo tibi (fac) propone* : tout au long de l'épître, L'Hospital invite son interlocuteur (et le lecteur) à se représenter les choses par la pensée ; il recourt pour cela au mode impératif, autre procédé propre à susciter l'*enargeia* : l'impératif *fac* apparaît ainsi aux v. 274, 283, 297 (*facito*), 474 et 477.

239. *Nuntius* : Henri II apprend la nouvelle du désastre le lendemain, le 11 août 1557 à neuf heures du matin. Voir Romier, *Les Origines*, t. II, p. 181.

240-241. Anaphore de *sine (sine praesidiis... sine ullis / ... ducibus, sine spe)* pour souligner l'ampleur de la défaite essuyée à Saint-Quentin.

240. *equitum peditumque* : souvenir de Lucrèce, V, 1329 ou de Stace, *Theb.*, XII, 657, en même position métrique.

241-242. *sine spe, quae pascere... / Solet, discedereque ultima rerum* : pour l'expression *spes pascit*, cf. Ovide, *Met.*, IX, 749 : *spes est, quae pascit amorem*. L'expression proverbiale *Spes ultima (dea)* dérive quant à elle du mythe de la boîte de Pandore, dont l'Espoir sortit en dernier après les maux (Hésiode, *Erga kai Hemera*, 96-98). Érasme y fait allusion dans l'adage « *Aegroto, dum anima est, spes est* » (*Adages*, ASD II, 3, n° 1312, p. 327-328) : *Eodem pertinet fabula de Pandorae pyxide, in cuius summo labro sola spes haeserit, reliquis omnibus morbis evolutibus*. La fin de vers *ultima rerum* associée à l'espoir est un souvenir de Lucain, VIII, 454 : *spes ultima rerum*.

248. *animum mentemque* : cf. Lucrèce, III, 139 ; Virgile, *Aen.*, I, 304.

250. *Aspice quam sit* : cf. Palingène, *Zodiacus vitae*, IV, 499 (éd. J. Chomarat, Genève, Droz, 1996), en même position métrique.

253. *idonea bello* : souvenir d'Horace, *Sat.*, II, 2, 111, aussi en fin de vers.

255. *Ille* : François de Lorraine, duc de Guise, évoqué ici en redoutable chef de guerre (de même aux v. 442-451 et 455 : *clarive ducis*), mais loué en tant que *vir pius* et conseiller intègre aux v. 427-431.

256-258. Allusion à la prise de Calais (7 janvier 1558), sujet de l'épître IV, 2. L'expression *intra / Oceani fines spatiis conclusit iniquis* rappelle d'ailleurs l'idée exprimée en IV, 2, 6 : *Oceano in medio iussis regnare Britannis*.

257. *littoribus nostris* : souvenir de Virgile, *Aen.*, VII, 1, en même position métrique.

259-261. Joachim Du Bellay se souviendra peut-être de ces vers en 1559, dans son *Ample Discours au Roy sur le faict de ses quatre estats*, v. 547-549 : « Il supporte / De France tout le fais sur son espaule forte, / Comme Atlas fait du ciel » (*O. poét.*, t. VI, p. 223).

259. *Fulmineus Guisius* : François de Lorraine, duc de Guise, qui relève la France fin 1557 – début 1558 ; l'épithète héroïque *fulmineus* est un calque du *Fulmineus Mnestheus* virgilien (*Aen.*, IX, 808), aussi en début de vers ; cf. aussi Stace, *Theb.*, IV, 94 (*Fulmineus Tydeus*). Cf. II, 13, 37, où l'on trouve *Fulminat* en tête de vers, aussi à propos du duc de Guise. En II, 19, 10, c'est l'éloquence de Ronsard qui est comparée à la foudre, tandis que Ronsard usait de la même comparaison pour qualifier celle du cardinal de Lorraine dans *L'Hymne de très illustre prince Charles* (Lm, t. IX, p. 46, v. 311-312 ; OC, t. II, p. 500, v. 291-292) ; voir le commentaire à II, 19, 9-11.

260-261. Sur la figure d'Atlas, cf. VII, 3, 10-11.

262. *trepidatur in agris* : souvenir et renversement de Silius Italicus, *Pun.*, IV, 26 (aussi en fin de vers) qui décrit au contraire une scène de panique.

263-264. « En septembre 1558, les roys approchent leurs armées à six lieuës l'une de l'autre [...] Les deux armées estoient fortes d'estrangers : les Français aguerris tenoient quantité de villes en Piedmont et Italie, r'encouragez des prises de Calais et Thionville, esperans aux mouvements d'Italie et d'Allemagne : celle de Philippe triomphant de deux batailles [voir v. 230], de Saint Quentin et de Gravelines, enrichie de prisonniers de qualité, ses soldats en grande esperance par les victoires passées, tous deux desirent la paix, l'un pour tirer les prisonniers et respirer des pertes passées, et l'autre pour son utilité. Nul ne veut commencer le pourparler : la doüairiere de Lorraine rompt le silence, la paix se traite à l'abbaye de Cerceau [Cercamp] par plusieurs deputez. » *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1839, t. VIII, p. 220.

267. *iniquo foedere pacem* : dans la justification d'une poursuite de la guerre que défend ici L'Hospital, l'idée d'une paix inique (voir aussi v. 282-283 : *aequo... / Foedere* ; v. 288 : *leges... iniquas*) s'oppose implicitement à celle d'une guerre juste, fondée sur Cicéron, *De off.*, I, 11, 35-36 et récusée par Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 214 (éd. Turchetti, 11.3, p. 394 et n. 352) : *quam calamitosa simul et scelerata res bellum, quantumque malorum omnium agmen secum trahat, etiam si iustissimum sit, si quod omnino bellum iustum vocari debet*, ainsi que par L'Hospital dans IX, 48 et dans l'inédit *De Pace* (voir le commentaire aux v. 457-461).

269-270. *munera pacis / Dulcia* : voir les commentaires aux v. 309 et 364.

269. *Contenti modico* : cf. Tibulle, I, 1, 25 : *Iam mihi, iam possim contentus vivere parvo* ; Horace, *Sat.*, II, 2, 110 : *An qui contentus parvo* ; l'argument du

contentement, cher à L'Hospital (par ex. I, 3, 68 et 227 ; II, 7, 85 ; III, 18, 23-30 ; IV, 8, 67 ; V, 5, 75-76 ; VI, 4, 74-75) est présenté ici comme un argument insuffisant en faveur de la paix. L'expression *longinquae... pacis* ne se trouve que chez Tite-Live, VII, 16, 3. Voir L. Petris, « Écriture et politique du juste milieu chez Michel de L'Hospital », dans *Penser et agir à la Renaissance. Thought and Action in the Renaissance*, dir. P. Desan et V. Ferrer, Genève, Droz, 2020, p. 313-333.

271. *formidine belli* : même fin de vers chez Ovide, *Trist.*, III, 10, 67 et Lucain, X, 536.

272. *nobile regnum* : fin de vers ovidienne, *Her.*, 17, 137.

273. *diuturna in pace manere* : Érasme met de même en doute la possibilité d'une paix perpétuelle, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 208-209 (éd. Turchetti, 9.5, p. 378-380).

274. *fac* : voir le commentaire au v. 237 ; *temporis acti* : souvenir d'Horace, *Ars poet.*, 173 : *laudator temporis acti*, aussi en fin de vers.

280-281. Tite-Live, I, 19 mentionne trois fermetures du temple de Janus en signe de paix, sous Numa, à la fin de la deuxième guerre punique, et sous Auguste après Actium. Suétone (*August.*, 22, 1) livre une autre version selon laquelle Auguste ferma trois fois, sous son règne, le temple de Janus qui n'avait été fermé que deux fois en sept cents ans : *Ianum Quirinum, semel atque iterum a condita urbe ante memoriam suam clausum, in multo brevioris temporis spatio terra marique pace parta ter clusit.*

283. *fac* : voir le commentaire au v. 237.

293. *opportuna... tempora* : façon de transcrire la notion de *kairos* au centre de l'argumentation de L'Hospital dans cette épître : voir *supra* l'Analyse. Voir aussi v. 286, *ex tempore* ; cf. II, 8, 83-84.

296. *foedere pactum* : cf. Virgile, *Georg.*, IV, 158.

297. *Facito* : variante de l'impératif *fac* répété au cours de la pièce : voir commentaire au v. 237.

298. *iterum non ausit adire periculum* : cf. VIII, 8, 37 : *pericula rursus adire.*

300. *Nesciet ille diu fortunam ferre secundam* : cf. II, 8, 42 : ... *fortunam nescissent ferre secundam* ; IV, 1, 106-107 : *Pauci adeo reges fortunam ferre secundam / Aequa mente sciunt.*

305. *pudor impedit* : sur l'importance de cette attitude de réserve, voir L'Hospital, *Carmina*, t. II, p. 50-51 (Analyse de II, 2). Voir aussi IV, 7, 185.

308-310. L'idée que la paix a pu perdre de grands royaumes (*perdita regna*) pastiche Catulle, 51, 17-18 : *otium et reges prius et beatas / perdidit urbes.* En II, 12, 88, c'est la guerre qui est présentée comme responsable.

309. *amabile nomen* : cf. Silius Italicus, *Pun.*, XIV, 476. La douceur du nom de la paix (*pacis amabile nomen*) signale aussi son caractère séducteur (voir aussi v. 364 : *capti dulcedine nominis*). L'expression *pacis amabile nomen* apparaît également en III, 6, dans la bouche de la fille de la Rumeur qui prétend embrasser

le parti de la paix (v. 125-126 : *complecti se pacis amabile nomen / Dicebat*) alors qu'elle ne cherche qu'à semer la discorde.

311. *Plus tribuunt hosti* : cf. IV, 3, 94-95 : *nec protinus hosti / Plus aliquid iusto tribuit* (à propos de l'entrevue de Marcoing).

312. *haec* : précisé au v. 320 par *promissis... amaris*.

314. *rapit improba mentem* : souvenir de Lucain, VI, 29 : *Hic avidam belli rapuit spes improba mentem*.

319. *cernere verum* : idée centrale chez L'Hospital ; voir le commentaire à II, 8, 49 et V, 8, 158 ainsi que *supra* la fin de l'Analyse.

320. *promissis... amaris* : l'image des amères promesses fait écho à celles des délices pleines de fiel de la vie à la cour (v. 30-31 : *plenas fellis amari / Carpere delicias*).

324-325. *victricia... / Signa* : l'expression est typique de Silius Italicus : *Pun.*, I, 31 ; VI, 599 ; XII, 288 ; XIV, 179 ; XV, 230-231 ; XV, 811.

327-328. *Lilia... aquilas* : la fleur de lys des rois de France opposée à l'aigle du Saint-Empire romain germanique.

337-346. *Exemplum* de Flavius Claudius Jovianus, empereur romain de 363 à 364, qui fut accusé d'avoir signé une paix peu honorable (v. 340 : *inhonesto foedere*) avec le roi de Perse Shapur II en juillet 363 : voir Marcellin, *Res gestae*, XXV, 5-7 ; Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, X, 17 ; *Epitome de Caesaribus*, 44 ; Augustin, *De civ. D.*, V, 25. L'Empire romain dut céder cinq des neuf satrapies, acquises en 297, le protectorat d'Arménie, ainsi que quinze places fortes frontalières (cf. v. 342-343). Shapur appartient en réalité à la dynastie perse des Sassanides qui avait succédé aux Parthes ; l'appellation « Arsacide » (v. 341) est donc impropre mais justifiée par Lucain (I, 108 *et al.*) et Silius Italicus (*Pun.*, VIII, 467). On s'explique mal le qualificatif *senex* (v. 337) alors que Jovien est mort à 33 ans (ou à 40 selon l'*Epitome de Caesaribus*, 44) et qu'Augustin insiste précisément sur le fait qu'il est mort jeune (*De civ. D.*, V, 25 : *Iovianum multo citius quam Iulianum abstulit* ; voir P. Courcelle, « Jugements de Rufin et de saint Augustin sur les empereurs du IV<sup>e</sup> siècle et la défaite suprême du paganisme », *Revue des Études Anciennes*, 71 (1969), p. 100-130, en particulier p. 106). Ammien Marcellin le dit voûté (*Res gestae*, XXV, 5, 6 : *incurvus ille*) ainsi que *inertem et mollem* (XXV, 5, 8). Le rapprochement avec la défaite romaine à Cannes de 216 av. J.-C. (v. 346) semble tout à fait original.

339. *arma tyranni* : fin de vers de Silius Italicus, *Pun.*, I, 75 et 662.

343. *socia arma sequentem* : cf. Virgile, *Aen.*, XI, 161 : *Troum socia arma secutum*. Le roi dont il est question ici est le roi Arsace II (de la dynastie arsacide), allié des Romains : cf. Ammien Marcellin, *Res gestae*, XXV, 7, 12 : *Arsaci... amico nobis semper et fido*. Shapur lui fera crever les yeux : *ibid.*, XXVII, 12, 3.

347-352. Cette anecdote de la reddition et de la réponse de Lysimaque, roi de Thrace puis de Macédoine, à Dromichetès est rapportée par Plutarque, *Moralia, Dicta regum et imperatorum*, 183<sup>e</sup>1. On trouve également l'anecdote chez Lodovico Ricchieri, qui était très lu : Ludovicus Caelius Rhodiginus, *Lectiones*

*antiquae* (1516), IX, 13. Voir aussi les notes autographes de L'Hospital sur Pausanias dans BNF, Dupuy 491, fol. 89 r<sup>o</sup> : *Lysimachi Thraciae regis fortuna...*

352. *exempla domestica* : cf. Juvénal, 14, 32, en même position métrique ; l'expression est employée par L'Hospital en IX, 44, 3 (voir commentaire à V, 1, 138-139).

353. Il faut apprendre de ses erreurs (*instruit error*) : le thème de l'égarément (cf. v. 45) sera lié à la fin de la pièce à l'idée de tromperie : v. 473 : *inducitur error*.

355. *Pace Bretigniaca* : c'est au traité de Brétigny (8 mai 1360, aussi appelé « traité de Calais »), entre Édouard III et Charles, fils du roi Jean II (cf. v. 356), que l'Angleterre obtient Calais et Guînes, ainsi que la Guyenne et la Gascogne. Ce traité inaugura une trêve de neuf ans durant la guerre de Cent Ans. Cf. V, 8, 213 : *Anglus Aquitano Francos eiecerat agro*, suivi de l'anecdote sur La Hire et Poton (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 345 n. 67). Réputée imprenable, Calais était associée au souvenir des échecs de la guerre de Cent Ans. Voir J. Le Patourel, « The Treaty of Brétigny, 1360 », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5<sup>th</sup> series, 10 (1950), p. 19-39 ; C. Petit-Dutaillis et P. Collier, *La Diplomatie française et le traité de Brétigny*, Paris, E. Bouillon, 1897 ; S. Rose, *Calais, an English Town in France, 1347-1558*, Woodbridge, Boydell Press, 2008.

356. *Unus homo* : le roi Jean II, fait prisonnier à la bataille de Poitiers (1356) et retenu à Bordeaux puis à Londres (« la prinse du roy Jean », discours du 13 décembre 1560, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 390 ; « le Roy Jean pris », discours du 26 juillet 1567, dans L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 95) ; sur sa captivité et sa libération, voir J. Deviosse, *Jean le Bon*, Paris, Fayard, 1985, p. 378-459 ; F. Hildesheimer et M. Morgat-Bonnet, *Le Parlement de Paris. Histoire d'un grand corps de l'État monarchique (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Champion, 2018, p. 116-130.

357. « Le cueur du peuple françois lequel, combien qu'il fut affligé de longues guerres et calamités apres la prize du roy Jehan, toutefois offrit argent, gens et armes pour la defense du roiaulme, sans attendre la requeste » BNF, Dupuy 491, fol. 79 r<sup>o</sup> (autogr.). Sur la rançon versée pour la libération de Jean II, voir F. Autrand, *Charles V : le Sage*, Paris, Fayard, 1994, p. 394-400 ; G. Valance, *Histoire du franc (1360-2002). La légende du franc*, Paris, Flammarion, 2001, p. 15-63 (ici p. 47-49).

358. *animi causa cupiensque* : L'Hospital se fait ici l'écho d'une légende qui veut que le roi Jean soit retourné en Angleterre par amour pour la comtesse Catherine de Salisbury (1301-1349), qui fut surtout la maîtresse d'Édouard III ; voir *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. C. Beaune, Paris, LGE, 2011, p. 266-267 (*Aliqui autem dicebant quod illuc iverat causa ioci* ; « Certains disaient qu'il y retournait pour prendre du bon temps »). En fait la comtesse est déjà morte lors du retour du roi Jean en 1360, comme le relève J. Deviosse, *Jean le Bon*, Paris, Fayard, 1985, p. 128. La légende est également reprise par Brantôme (*Vie des dames galantes*, Premier discours, *Recueil des dames*, II, 1, éd. E. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 344-345) : « Le roy Jean, prisonnier en Angleterre,

reçoit de mesmes plusieurs faveurs de la comtesse de Salsberiq, et si bonnes, que, ne la pouvant oublier, et les bons morceaux qu'elle luy avoit donné, qu'il s'en retourna la revoir, ainsy qu'elle luy fit jurer et promettre ».

363. *a bello discedere* : cf. Virgile, *Aen.*, II, 109 : *longo fessi discedere bello* ; cf. L'Hospital, V, 8, 13.

364. *capti dulcedine nominis* : voir le commentaire au v. 309 ; la séduction (*capti*) qu'exerce la paix rappelle celle du luxe de la cour (v. 25 : *Omnibus insolitae species quos ceperit aulae*).

365. *sed bella, sed horrida bella* : écho de la prophétie de la Sibylle chez Virgile, *Aen.*, VI, 86-87 : *bella, horrida bella | ... cerno*. Cf. V, 1, 152 et le commentaire.

367. Même idée en V, 3, 26 (*O plebs, o et vulgus amans sua commoda tantum*), pour louer *a contrario* la générosité des rois.

368. *tenues* : même expression en V, 8, 180 ; voir le commentaire *ad loc.*

369. *dolent, metuunt, gaudent, cupiuntve* : variation de Virgile, *Aen.*, VI 733 : *Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque*.

371. *turpia lucra* : condamnation morale de la recherche du profit (voir *supra* v. 37), pendant de l'avarice (v. 122-123) et que L'Hospital oppose au dévouement des rois.

372. *Reges... et... regis amici* : formule horatienne (*Epist.*, I, 10, 33) très prisée de L'Hospital : voir la liste d'occurrences citées avec le commentaire de III, 18, 50.

373-374. Le roi est source de paix : cf. VII, 3, 24 : ... *nobis rex otia fecit*.

374. *ventura nepotum* : même fin de vers en II, 13, 111 et III, 8, 73, inspirée d'Ovide, *Met.*, XV, 835 (*venturorumque nepotum*).

375. *pace bona* : à l'inverse de la *mala pax et iniqua* du v. 439. Sur la « bonne paix », voir *supra* le commentaire au v. 148 ; cf. aussi v. 441 (*Sin bona*).

377. *Clemens et placidus* : sur la clémence comme qualité cardinale du bon roi, voir V, 8, 327 (*Tu bonus et clemens esto*) et 328 (*Propria est clementia Regum*), ainsi que l'Analyse de l'ensemble du discours.

378-381. Sur l'image biblique du loup dans la bergerie, voir II, 8, 150 et le commentaire ; IV, 7, 169 ; V, 4, 31-34 et le commentaire ; VI, 2, 265-266. Cette image établit ici le roi comme bon berger (V, 8, 228-229 : *fidelis pastor*). L'expression *Incustodito lupus... ovili* est calquée sur Ovide, *Trist.*, I, 6, 10 : *Incustoditum captat ovile lupus*.

379. Sur la responsabilité personnelle du roi, voir V, 8, 41-49 et le commentaire.

382-396. *Amplificatio* rhétorique qui traduit le projet de réforme morale de la société prévue par L'Hospital.

387. *meritos... honores* : cf. Virgile, *Aen.*, III, 118, et V, 652, en même position métrique.

393-394. Cette évocation de l'éclat de l'or rappelle le tableau initial de l'épître sur la vie de la cour : voir en particulier v. 7 et 9. Ici s'ajoute l'idée de corruption (v. 396).

395. *per vicos volitare* : le verbe *volitare* et l'allitération rappelle formellement l'épithaphe d'Ennius (*Volito vivus per ora virum*), mais le sens est proche des emplois du verbe chez Cicéron (par ex. *De Or.*, I, 38, 173 : *volitare in foro* ; *Pis.*, 25 ; *Phil.*, 11, 2, 6). Pour la fin du vers, *caputque attollere caelo*, probable souvenir de l'*App. Verg.*, *Aetna*, 227.

397-398. *regnum regemque... / ... rectore regentur* : *figura etymologica* autour du radical *reg-* et de l'idée du roi comme guide. L'adjectif *beatum* rappelle le v. 19-21 sur le bonheur illusoire de la vie à la cour.

399. *Nunc age, quid profers* : objection supposée de l'opinion publique, que L'Hospital va réfuter dans ce qui suit (cf. v. 96) ; sur l'amorce *Nunc age*, voir le commentaire à IV, 8, 103 ; sur l'expression *regis amici*, désignant ici les Guises, voir *supra* commentaire au v. 372.

406. *floribus hortos* : même fin de vers en V, 9, 484 ; cf. Virgile, *Georg.*, IV, 109 : *Invitent croceis halantes floribus horti*.

407. *in tenui aut mediocri... tecto* : variante du (*sub*) *paupere tecto* horatien (*Epist.*, I, 10, 32) cher à L'Hospital : voir I, 8, 39 ; II, 18, 11 ; IV, 6, 42 ; IV, 8, 158.

417. *lacte ferino* : cf. Virgile, *Aen.*, XI, 571, ou d'Ovide, *Trist.*, III, 11, 3. Sur le thème de la sauvagerie en lien avec l'allaitement, voir le commentaire à III, 2, 130-149.

421-431. Sur les qualités respectives du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, présentées en diptyque, voir surtout II, 4 ; voir aussi V, 1, 77-78.

421. *Huic* : le cardinal de Lorraine.

423-425. Sur la *suavitas* de l'éloquence du cardinal de Lorraine, voir notamment II, 4, 8 et le commentaire *ad loc.* ainsi que V, 4, 73-74 et le commentaire. Sur cette notion à la Renaissance, voir *Le doux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Écriture, esthétique, politique, spiritualité. Colloque des 28 et 29 mars 2003*, éd. M.-H. Prat et P. Servet, Lyon, Université Jean-Moulin-Lyon 3, 2003 ; *La Douceur en littérature de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. H. Baby et J. Rieu, Paris, Garnier, 2012. La comparaison du grand style à un fleuve (*fluminis instar*) est usuelle depuis Homère (*Il.*, V, 87 : ποταμῶ... ἑοικῶς) ; voir le commentaire à II, 19, 9-11, ainsi qu'à IV, 5, 25-26 : *torrentis et instar / Fluminis*. L'image est reprise par Érasme, *De duplici copia verborum ac rerum* (ASD I.6, p. 26) : *oratio, divite quadam sententiarum verborumque copia, aurei fluminis instar exuberans* (« un discours débordant d'une riche abondance d'idées et de mots, à la façon d'un fleuve d'or », trad. J. Lecoïnte, *L'Idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz, 1993, p. 102). Sur l'attitude nuancée de L'Hospital à l'égard de la *suavitas* et de l'*ornatus*, voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 178-179.

425. *Miratur* : écho du *miretur* du v. 3. Ici, ce n'est pas le faste de la cour mais l'éloquence du cardinal de Lorraine qui suscite l'admiration.

427. *Ille* : le duc de Guise, « Pair, grand Chambellan de France et lieutenant pour le Roy en tous ses royaumes et pays de son obeissance » (BNF, fr. 20471,

fol. 155 v°, 24 août 1558) ; de même au v. 255, où il est loué pour ses qualités de chef de guerre : voir le commentaire *ad loc.*

431. *Vir pius et recte faciendi regibus auctor* : cf. VIII, 5, 10 à propos de Jacques Bourdin : *Vir pius et pacis populis et regibus auctor.*

436. *populares... auras* : l'expression est utilisée par Virgile, *Aen.*, VI, 816 ; Horace, *Od.*, III, 2, 20 ; Lucain, I, 133 ; Silius Italicus, *Pun.*, VII, 512, ainsi que chez différents prosateurs (Tite-Live, Cicéron, Quintilien, Jérôme et d'autres). L'idée prépare le vers final : *Arbitrium populi, non et mutabilis aulae.*

439. *mala pax et... iniqua* : cf. v. 471 : *ea pax nec honesta nec utilis urbi* ; cette forme de paix est opposée à la paix juste (v. 441 : *Sin bona* ; cf. v. 148 et 375 et leur commentaire).

442. *legato* : l'allusion pourrait sembler vague mais elle renvoie à la circonstance : l'envoi, par Montmorency et Saint-André, du secrétaire Claude de L'Aubespine à Lille le 23 septembre, où il négocie une semaine et d'où il repart avec l'accord de Philippe II de nommer des plénipotentiaires ; ou l'envoi de son frère Sébastien de L'Aubespine le 1<sup>er</sup> octobre, mais dans tous les cas avant la désignation des plénipotentiaires par les deux camps le 6 octobre 1558. Voir Romier, *Les Origines*, t. II, p. 297-299.

451. *optatam requiem* : même expression, en même position métrique, en VIII, 7, 65 ; cf. aussi V, 4, 74 : *optatam... pacem.*

453. *duras inflectere mentes* : c'est ici la peur (et non comme ailleurs la rhétorique – voir II, 7, 23-24) qui fait plier les cœurs.

456. *pulsantur corda timore* : cf. Virgile *Aen.*, V, 138 (= *Georg.*, III, 106) : *corda pavor pulsans.*

457-461. Autrement dit, après la défaite de Saint-Quentin mais avant la prise de Calais le 4 janvier 1558 (*ante Decembrem / Praeteritum*), toute demande de paix dans une telle position de faiblesse aurait été ridicule. Dans un fragment, intitulé *De pace*, L'Hospital déplore que « nous n'a[y]ons presque jamais demandé la paix si ce n'est quand nous étions vaincus » (édité par L. Petris, « *De pace*. Autour d'un inédit de Michel de L'Hospital : le magistrat et la "guerre juste" », *BHR*, 64 (2002), p. 327-346).

458. *recenti caede* : cf. Virgile, *Aen.*, II, 718 ; VIII, 195-196 ; Ovide, *Met.*, IV, 96-97 ; Stace, *Theb.*, X, 455 et 467. Allusion probable à la défaite de Saint-Quentin, voir *supra* v. 92.

459. *Tunc humilis supplex* : souvenir de Virgile, *Aen.*, XII, 930, aussi en début de vers.

462. Détenu à Audenarde et toujours en correspondance avec Henri II, le connétable Anne de Montmorency est choisi par Philippe II comme intermédiaire pour signifier une ouverture. Voir Le Fur, *Henri II*, p. 475 ; Cloulas, *Henri II*, p. 500.

464. *dimensa in parte* : cf. Virgile, *Georg.*, I, 231 : *certis dimensum partibus*. Les deux sites en question (*locis... duobus*) sont Calais et Guînes, sur la Manche et en face de Douvres, repris aux Anglais à quelques jours d'intervalle en janvier

1558 (voir la Présentation de IV, 2 dans L'Hospital, *Carmina*, t. IV, p. 52-54). Ces deux victoires font écho aux deux défaites évoquées aux v. 229-231.

466. L'éclat des généraux en armes, signe de leur bravoure, contraste avec le luxe inutile des gardes à la cour évoqués au début de la pièce (v. 6-7).

467. *duces* : François de Lorraine, duc de Guise, et son ami François de Clèves, duc de Nevers et gouverneur de Champagne, aidé par Louis d'Humières, gouverneur de Péronne. L'expression *intra tentoria* est un souvenir de Lucain, I, 518, et VI, 829, en même position métrique.

471. Cf. v. 439.

473. Sur l'*error*, voir le commentaire au v. 353.

474. *Fac* : répété au v. 477 ; sur l'emploi de cet impératif, voir le commentaire au v. 237.

478. Vers identique à VI, 2, 151. La fin de vers *degere vitam* se trouve aussi en I, 13, 21 et VII, 5, 137. Le modèle est lucrétien (III, 322 ; IV, 1282 ; V, 1122 et 1154). L'expression *procul aula* se trouve aussi en VII, 5, 90, ainsi que chez Jacques Bongars, dans son *De ordinanda iustitia* dédié à L'Hospital (paru dans Ange Cappel, *L'Advis donné au Roy...*, s.l., s.d. [1572 ?], ici fol. a1 v°).

482-483. Le retrait de Scipion l'Africain à Linterne en Campanie (également évoqué en VII, 2, 19) est donné comme exemple de l'ingratitude de sa patrie (ici *ingrata pulsus ab urbe* ; cf. VII, 1, 59) par Valère Maxime, V, 3, 3 (*De ingratis*), qui rapporte qu'il aurait fait inscrire sur sa tombe les mots : *Ingrata patria, ne quidem habebis ossa mea* (Valère Maxime, V, 3, 2) ; cf. Tite-Live, XXXVIII, 53, 8 ; Sénèque, *Epist.*, 86, 3 ; Augustin, *Civ. D.*, III, 21. Voir aussi L'Hospital, I, 13, 108, ainsi que Joachim Du Bellay qui, dans le sonnet 162 des *Regrets*, compare François Olivier à Scipion qui « [...] irrité / De voir à sa vertu ingrate sa cité / Se bannit de soy-mesme en un petit village » (v. 2-4). Dans ses notes manuscrites intitulées *De pace*, L'Hospital précise la vertu de Scipion : *Num tu Scipione Africano melior es, num Rutilio innocentior ? Quorum uterque, bene cum de republica meritis esset, maluit ingrata patria cadere, quam cum caede civium in ea manere* (édité dans L. Petris, « *De pace*. Autour d'un inédit de Michel de L'Hospital : le magistrat et la "guerre juste" », *BHR*, 64 (2002), p. 327-346). Cette idée d'un lien étroit entre le destin de l'individu au service de l'État et celui de sa patrie est reprise par L'Hospital en VI, 1, 218-219 et VI, 2, 284.

484-485. Aristide, surnommé le Juste (*cognomine iustus*), en rivalité avec Thémistocle, fut frappé d'ostracisme en 483 av. J.-C. ; voir Plutarque, *Aristid.*, 7. Son exemple est associé à celui de Scipion dans le discours du 13 décembre 1560 : « [...] toute sédition est mauvaise et pernicieuse es royaumes et républiques, encores qu'elle eust bonne et honneste cause : Car il vaut mieux à celui qui est auteur de sédition, de souffrir toutes pertes et injures, qu'estre cause d'un si grand mal, que donner guerre civile en son païs. De cela sont louez Scipion, Rutil et Ciceron à Rome, Aristides en Grece : au contraire blasmez Alcibiades, Coriolan, les Gracches, Sylla, Marius, Jules Cesar, et plusieurs autres, qui par ambition ont preferé leur honneur et grandeur au salut et vie des povres

citoyens, et de leur republique, et ont esté cause de la mort d'un nombre infini d'hommes. » (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 392). Voir aussi VII, 5, 60 ; Guillaume Du Vair, *De la Constance et consolation ez calamitez publiques*, Lyon, Nicolas Choquenot, 1595, p. 76-77 : « Repassez en vostre memoire l'histoire de toute l'Antiquité, et quand vous trouverez un magistrat qui aura eu grand credit envers un peuple, ou aupres d'un prince, et qui se sera voulu comporter vertueusement, dites hardiment, Je gaige que cestui-cy a esté banny, que cestuy-cy a esté tué, que cestuy-cy a esté empoisonné. A Athenes Aristides [...] » (la suite concerne L'Hospital, voir le commentaire à VI, 2, 9-22). Dans sa dédicace à L'Hospital qui figure en tête de sa tragédie *La Soltane* (Paris, G. Morel, 1561), Gabriel Bounyn le compare à Aristide : « postponant vos affaires privées aus publiques, voire que ja pour votre bien-veignement chez nos François, et autres lointaines contrées, aiez acquis le nom d'Aristide, qui pour non moins heureusement, que fidelement avoir regi, et gouverné l'Aristocratie Athenienne, fut de tous appellé Le juste. » De même chez Pibrac (« L'Aristide François », dans *Les Quatrains, Les Plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, éd. L. Petris, Genève, Droz, 2004, p. 260 et la note) et chez Estienne Pasquier qui, dans l'épigramme de L'Hospital, le qualifie de *Gallus Aristides* : *Les Œuvres d'Estienne Pasquier [...], Tome premier*, Amsterdam, Aux depens de la compagnie des libraires associez, 1723, col. 1243 (= *Œuvres complètes*, Genève, Slatkine Reprints, 1971, t. I, p. 1243).

484. *Palladiis... Athenis* : souvenir d'Ovide, *Met.*, VII, 723.

485-492. Reprise et résumé des v. 49-82 sur la triste condition des rois.

486. *Magnorum ducum... | ... melioribus annis* : cf. Virgile, *Aen.*, VI, 649 : *Magnanimi heroes, nati melioribus annis*.

488-489. *reportent | Invidiam* : sur l'*invidia* comme seule récompense au mérite, cf. v. 56.

492. *mutabilis aulae* : même expression, aussi en fin de vers, en VIII, 8, 9 ; écho de Virgile, *Aen.*, XI, 425 : *mutabilis aevi* ; voir aussi III, 1, 9 (*mobilis aula*) et le commentaire *ad loc.* ainsi que VIII, 7, 74 (*mutabilis aevo*).

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## V, 6

Ad Franciscum Olivarium Franciae cancellarium

Vobiscum Remos una comes ire parabam, [éd. 1560, fol. A5 r<sup>o</sup>]  
 Quum me patronus fisci revocavit in urbem  
 Auditum Italicas rationes utque praeessem  
 Iudicio, quod erat de furtis atque rapinis  
 5 Regis opum ; nolens opera imperfecta reliqui.  
 Quid facerem ? Medio rationum examine Burgus  
 Quaestor in Arvernos propere discedere iussus.  
 Nil contra absentem nobis decernere visum est.  
 Altera Beloti dilata est quaestio morbo.  
 10 Is rem quaesierat princeps causamque tenebat  
 Implicitam multis ambagibus atque latebris.  
 Longum cognitionem alii mandare fuisset.  
 Nunc equidem sine febre, parum sed corpore firmo est.  
 Sic fuit haec mea vana reique industria nulli  
 15 Utilis, et tanto carui tamen orbis amico ;  
 Nam facturus eram Remos iter hoc ego tecum,  
 Tecum perpetuo (via quam longinqua !) fuisset.  
 At Lotarenum validi iuvenesque sequentur,  
 Non ego, quem tardum et segnem facit aegra senectus.  
 20 Ille fugit comitesque suos praetervolat omneis ;  
 Ipse procul sequor ; ad mensam tamen usque paratam [fol. B5 v<sup>o</sup>]  
 Mature venio ! Quid enim ? Fortasse periculum est  
 Ut calidus sudansque bibam ! Qui verterat ante  
 Nos aliquis, nec fronte magis tamen ille benigna  
 25 Excipitur nec sede magis dignatur honesta.  
 Interdum et pateram fervens contingere plenam  
 Non audet, stomachi veritus laterisque dolorem,  
 Et me iam saturo demum incipit esse placentam !  
 Sic neque dura pigris, neque sunt incommoda tardis  
 30 Omnia ! Sed doleo divulgum me sine causa

---

*De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. sermo*, Parisiis, Apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, ad urbanam Morum, MDLX, fol. B5 r<sup>o</sup>-B6 r<sup>o</sup>



Convictu, Francisce, tuo, nec deinde superba  
 Remorum vidisse foro spectacula, pompam  
 Sacrorum longam et demissa Ciboria coelo.  
 Aureolum puerum (curam sobolemque deorum)  
 35 Sole magis nitido radiantem, heroas et illi  
 Bissenos, duodena latus velut astra, tegenteis,  
 Regem ipsum, nudis humeris et pectore nudo,  
 Remigii successoris genua ante volutum  
 Suppliciter, cui multa sacerdos rite precatus  
 40 Sacro nuda oleo perfundit membra, gravemque  
 Imponit capiti gemmis auroque coronam.  
 Insequitur plaususque virum clangorque tubarum.  
 Ingens laetitia tectum circunsonat : omnes  
 Franciscum regem simul una voce salutant.  
 45 Haec ego nec vidi, posthac neque spero videre.  
 Ut sint laeta diu precor, ut foelicia longo  
 Tempore neve ullo turbentur gaudia luctu.  
 At vos rumor erat celsum procedere Barrum  
 Usque nec octobris redituros ante calendas.  
 50 Certum est interea paulisper (dum licet) uti  
 Libertate mihi concessa et visere nostro  
 Stampensi fuerit vindemia qualis in agro ;  
 Ut me vel referam Germani ad nobile fanum,  
 Parisiam vel (eo si forte recurritis) urbem,  
 55 Aut ubi fons blandus pulchro dat nomina vico,  
 Aut Blesis aliove loco me denique sistam.  
 Quod si me nostri rationem poscitis oti,  
 Nil praeter nugas et carmina vana feretis.

[fol. B6 r<sup>o</sup>]

- À ta compagnie, François, et ensuite de ne pas avoir vu  
 Le magnifique spectacle sur la place de Reims, la longue  
 Procession des prêtres ni l'Ampoule envoyée du ciel,  
 L'enfant couronné d'or (bien-aimé rejeton des dieux),  
 35 Plus rayonnant que le brillant soleil et flanqué des héros,  
 Deux fois six, autour de lui comme les douze constellations,  
 Lui-même le roi, épaules nues et poitrine nue,  
 Agenouillé devant le successeur de Rémi,  
 Dans l'attitude du suppliant ; le prêtre, après avoir longuement prié selon  
 [le rite,  
 40 Répand l'onction sacrée sur son corps dénudé et place la pesante  
 Couronne, chargée de gemmes et d'or, sur sa tête.  
 S'ensuivent les applaudissements de la foule et le son éclatant des  
 [trompettes.  
 Une immense allégresse résonne, emplissant l'édifice : tous  
 En même temps saluent d'une seule voix le roi François.  
 45 Ce spectacle, moi, je ne l'ai pas vu et j'espère bien ne pas le voir à l'avenir.  
 Que cette allégresse dure longtemps, telle est ma prière, que cette félicité  
 [soit de longue  
 Durée et que ces joies ne soient troublées par aucun deuil.  
 Mais toi, le bruit courait que tu allais continuer encore jusqu'à Bar  
 La Haute et ne rentrerais pas avant les calendes d'octobre.  
 50 J'ai donc décidé que, pendant ce temps, je mettrais un peu à profit  
 [(puisque cela m'est loisible)  
 La liberté qui m'est concédée et que je me rendrais dans ma  
 Propriété d'Étampes pour voir de quelle qualité a été la vendange ;  
 De la sorte je pourrai revenir soit au fameux domaine de Saint-Germain,  
 Soit à Paris (si d'aventure tu y retournais en hâte),  
 55 Ou je pourrai aussi, là où une douce fontaine donne son nom à un  
 [beau village  
 Ou à Blois ou dans un autre lieu, suspendre enfin ma course.  
 Et si tu me réclames les comptes de mon temps libre,  
 Tu n'en retireras rien, sinon des bagatelles et des vers sans consistance.

## PRÉSENTATION

**Datation**

L'épître V, 6 est de peu postérieure au sacre de François II, qui se déroule le 18 septembre 1559 en la cathédrale de Reims<sup>1</sup>, et antérieure au 1<sup>er</sup> octobre (v. 49, allusion aux « calendes d'octobre »). Le titre indique que François Olivier, le destinataire de la pièce, occupe le poste de chancelier, auquel François II le rappelle début juillet 1559<sup>2</sup>. L'Hospital est encore premier président de la Chambre des comptes (v. 3)<sup>3</sup>, aux côtés de Jean Belot (nommé en février 1555 ; voir le commentaire au v. 9).

Cette épître, envoyée par Jean de Morel à François Olivier avec une lettre du 16 octobre 1559 qui en souligne l'élégance<sup>4</sup>, puis parue sous forme de plaquette en 1560, est intégrée par Léger Du Chesne dans sa *Farrago* de 1560 (p. 310-311), où elle suit la pièce V, 8 sur le sacre de François. L'épître sera traduite en français par Scévole de Sainte-Marthe<sup>5</sup> qui semble ainsi vouloir emboîter le pas à Joachim Du Bellay comme traducteur de L'Hospital dès son arrivée à Paris en 1560<sup>6</sup> ; il sera plus tard l'artisan, avec Jacques-Auguste de Thou et Guy du Faur de Pibrac, de l'*editio princeps* de 1585. Cette traduction du Loudunois est insérée par Guillaume Aubert en 1569 dans son édition de Du Bellay et, lorsqu'Aubert adresse à L'Hospital une épître élogieuse en français, Sainte-Marthe la traduit en latin<sup>7</sup>. Ce double mouvement illustre le souci, de la part de proches de

<sup>1</sup> Voir le commentaire des v. 34-41.

<sup>2</sup> « Al governo ha chiamato [il rè] il cancellier Olliviere, che viveva qui vicino, ritirato in casa sua, doppo che in tempo del Re passato fù spogliato dell'autorità, persona stimata, per bontà, per prudentia et per giuditio al pari di qualunque altra della sua professione, per servirsene però più in cose di Stato, che di giustitia [...] è già vechio, et molto indelito della vista [...] » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 208 r<sup>o</sup>, Giovanni Michiel au doge, 12 juillet 1559 ; minute dans Venise, Arch. di Stato, Archivi propri degli ambasciatori, Francia, busta 2, sans foliotation). Voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 77-79.

<sup>3</sup> Les compétences liées à cette charge seront reconnues au moment de la nomination de L'Hospital comme chancelier. Ainsi, le 10 décembre 1560, l'ambassadeur florentin Niccolò Tornabuoni écrit au duc de Florence que « la Regina Madre è suprema in tutto'l governo [...] le finanze si danno a lei, ma per esser carica troppo grande et fastidiosa, si crede che lei le darà al Gran Cancelliere, molto intelligente in ciò » (Florence, Arch. di Stato, Mediceo del Principato 4594, fol. 379 r<sup>o</sup>).

<sup>4</sup> Jean de Morel à François Olivier, 16 octobre 1559 : *perpaucos quidem illos, at eleganteis sane et pervenustos, recens a se factos, tibi que dicatos* (Munich, BSB, Clm 10383, fol. 131 r<sup>o</sup>).

<sup>5</sup> *Traduction d'une Epistre latine du mesme Autheur escripte peu devant le sacre du roy à Mgr le chancelier Olivier, par Scevole de S. Marthe*, dans *O. c.*, éd. J. Brunel, Genève, Droz, t. I, 2010, p. 142-149.

<sup>6</sup> Voir J. Brunel, « La "Poésie royale" de Scévole de Sainte-Marthe », *Albinea*, 12 (2000), p. 165-197 et « Les débuts littéraires de Scévole de Sainte-Marthe (1555-1560) », *Travaux de littérature*, 10 (1997), p. 65-93 ; D. Veillon, « Sainte-Marthe, Scévole de », dans *Écrivains juristes et juristes écrivains du Moyen Âge au siècle des Lumières*, dir. B. Méniel, Paris, Garnier, 2016, p. 1132-1138.

<sup>7</sup> Guillaume Aubert de Poitiers, sieur de Massouignes. *Vers de G. Aubert, Advocat en la Court du Parlement de Paris, à Monseigneur le Chancelier de L'Hospital. Avec la traduction latine de Scevole*

L'Hospital (Du Bellay, traducteur de V, 8 ; Baïf, traducteur de IV, 2 sur la prise de Calais ; Rapin, traducteur de VI, 2 *Ad amicos*), de diffuser plus largement ses épîtres à forte tonalité politique.

### Plan

- 1-17 les raisons de l'absence de L'Hospital au sacre de François II
  - 1-8 alors qu'il s'apprête à accompagner Olivier à Reims, L'Hospital est rappelé à Paris pour examiner les comptes d'Italie, mais le principal accusé, Du Bourg, est absent
  - 9-13 la maladie du conseiller Belot cause l'ajournement d'une autre enquête
  - 14-17 son renoncement au voyage n'aura finalement été d'aucune utilité ; il regrette surtout d'être privé de la compagnie de son ami
- 18-47 L'Hospital imagine le voyage et la cérémonie du sacre
  - 18-30 s'il avait été du voyage, il aurait suivi, de loin à cause de son âge, le cardinal de Lorraine ; il n'en aurait pas moins été accueilli avec faveur à sa table ; éloge de la lenteur : la santé dicte de ne pas boire quand on a eu chaud ; il n'est pas toujours défavorable d'arriver le dernier
  - 30-44 regrettant encore d'être séparé d'Olivier, L'Hospital imagine le déroulement de la cérémonie : la procession, le dauphin, entouré des douze pairs de France, qui attend, torse nu et à genoux, l'onction royale ; le rite accompli, le peuple laisse éclater sa joie
  - 45-47 même s'il n'a pas vu le couronnement de François, il espère ne jamais devoir assister à un autre sacre
- 48-58 l'*otium*, dans l'attente du retour d'Olivier
  - 48-49 selon les rumeurs, la cour ne rentrera pas avant les calendes d'octobre
  - 50-58 L'Hospital profitera de ces quelques jours pour aller sur ses terres, prêt à rejoindre la cour, et pour écrire quelques bagatelles

---

*de Sainte Marthe Loudunois*, s.l.n.d. (BNF Ye 7470) ; Sainte-Marthe, *O. c.*, éd. J. Brunel, Genève, Droz, t. I, 2010, p. 156-181 (fr. d'Aubert et lat. de Sainte-Marthe en regard). Sur ces textes croisés, voir aussi *ibid.*, p. XXVI-XXVII.

## ANALYSE

Placée d'emblée sous le signe des liens sociaux (v. 1 : *Vobiscum... comes ire*) et présentant L'Hospital comme attaché scrupuleusement à ses devoirs professionnels, l'épître développe, en contrepoint de cet *ethos* de serviteur dévoué du roi, le thème de l'absence. Le mouvement de la pièce conduit des *negotia* (v. 5 : *opera* ; v. 14 : *industria*) qui, bien que vains (v. 14 : *vana*), retiennent (v. 2 : *revocavit*) L'Hospital loin du sacre, à l'*otium* littéraire et champêtre rendu possible par l'absence de la cour, dans l'attente de son retour.

Encadrant l'évocation de la cérémonie solennelle du sacre, cette opposition entre devoir professionnel et vie personnelle permet à L'Hospital de poser les termes de sa relation aux puissants, entre amitié et obligations, sur le modèle des réflexions menées par Horace à propos de Mécène dans ses *Épîtres* et avec en toile de fond le récent rappel par les Guises de François Olivier, le destinataire de l'épître, à la fonction de chancelier. L'Hospital confronte alors deux exemples d'amitié : il évoque tout d'abord l'affection profonde qui le lie à Olivier (v. 16 : *ego tecum*), selon le motif du *desiderium amici* aux connotations élégiaques (v. 15-17 et 30). Cette déclaration d'affection encadre un tableau vivant de la relation étroite avec le cardinal de Lorraine : de nouveau c'est contre son gré, en raison de son âge (v. 19-21), que L'Hospital est tenu à l'écart de la communauté, ici celle des jeunes *comites* (v. 20) formant l'escorte du cardinal (dont devait faire partie Olivier). L'Hospital reprend le motif de la séparation, si souvent développé à propos du cardinal Jean Du Bellay (par ex. I, 8 ; I, 10), et l'applique ici à Charles de Lorraine : comme au début de II, 3 où il tentait vainement de rejoindre Du Bellay dans son voyage en Italie, il se met en scène comme incapable de rejoindre le cardinal de Lorraine dans sa course – saynète imaginaire, de tonalité horatienne, que lui inspire sans doute une situation qu'il a déjà vécue. Teinté d'autodérision, le motif de la vieillesse lié à celui de la lenteur (v. 21 et 29-30) et de la paresse (v. 29) permet par contraste de souligner la supériorité du cardinal ainsi que sa bienveillance et sa disponibilité. Alors que L'Hospital avouait précédemment qu'il n'osait pas frapper à la porte d'un cardinal de Tournon (I, 3, 97-98) ou de Marguerite de France (II, 2, 1-13), de peur de les importuner, il se peint ici en protégé non seulement admis mais attendu, même retardataire, à la table d'un puissant (v. 23-30) bienveillant à son égard. S'inspirant sans doute d'un adage érasmien<sup>8</sup>, il se décrit non sans autodérision (v. 28 : *me iam saturo*) en commensal du cardinal (v. 21 : *ad mensam*), comme Horace était celui de Mécène, tandis que la relation avec Olivier est évoquée comme des instants de vie partagée (v. 16-17 : répétition de *tecum* ; v. 31 : *Convictu, Francisce, tuo*).

Après ces développements sur l'absence, L'Hospital, usant d'une sorte de pré-tériton, décrit la cérémonie du sacre, à laquelle il n'a pas assisté, à travers maintes

<sup>8</sup> Voir *infra* le commentaire aux v. 29-30.

notations visuelles et sonores (v. 42-44, notamment 42 : *plaususque virum clangorque tubarum*) ; il applique ici un procédé inverse à celui qu'il emploie en V, 1 où il choisit d'évoquer les noces du Dauphin avec Marie d'Écosse sans recourir aux motifs descriptifs traditionnels de l'épithalame, par refus de la célébration encomiastique<sup>9</sup>. Ici, les formulations *nec... vidisse foro spectacula* (v. 31-32) et *Haec ego nec vidi* (v. 45) qui délimitent cette séquence descriptive exploitent les ressources de l'*ekphrasis* et sa capacité à rendre visible et présent l'événement en suscitant l'*enargeia*.

Mais L'Hospital reste à l'écart, se contentant d'imaginer de loin la liesse populaire (v. 43-44 : *omnes / Franciscum Regem simul una voce salutant*), soulignant sa différence et sa singularité (v. 45 : *ego*). Profitant d'une « vacance » forcée de la cour qui lui permet un retrait temporaire à la campagne, favorable à l'exercice de la poésie, L'Hospital, revenant à soi, retrouve une forme de liberté (v. 50 : *dum licet* ; v. 51 : *Libertate mihi concessa*). L'épître questionne ainsi, comme les épîtres horatiennes<sup>10</sup>, la place de la *libertas* dans une vie de serviteur du roi, dévoué, protégé, mais fatigué et aspirant à la paix. Comme en V, 2, qui partage avec la présente pièce les thèmes de la séparation et de la lassitude, l'absence de déplacement réel à Reims permet une promenade improvisée (anaphore de *vel* et *aut* ; cf. V, 2, 14 : *perambulo*), dans un mouvement qui conduit à l'apaisement : les vers 53-56 mènent progressivement à l'arrêt, *sistam*, ainsi qu'à la clôture de la pièce. La conclusion ne manque pas d'ironie, L'Hospital se déclarant prêt à rendre des comptes (v. 57 : *rationem poscitis*), par écho aux activités de contrôle des comptes évoquées au début de la pièce (v. 4 : *Italicas rationes*), de son *otium* dont la vanité (v. 57 : *carmina vana*) n'est finalement pas différente de celle des *negotia* (v. 14). *Vanitas vanitatum...* L'Hospital dit ainsi son attachement à ses deux protecteurs majeurs tout en affirmant son autonomie philosophique.

Au printemps 1562, dans l'épître IV, 10 à Piero Vettori (voir aussi *infra* le commentaire aux v. 53-56), L'Hospital reprendra cette dialectique de l'absence et de la séparation, des obligations professionnelles perçues comme un enfermement (IV, 10, 42-43), mais le contexte des guerres civiles donnera alors une profondeur empreinte de *pathos* et d'une certaine désillusion à son aspiration au repos et à la paix.

## COMMENTAIRE

1. *comes ire* : souvenir d'Horace, *Epist.*, I, 7, 76, en même position métrique et dans un même contexte (accompagner un puissant). Voir aussi II, 16, 1 (à Lancelot de Carles accompagnant le roi).

<sup>9</sup> Voir l'analyse de V, 1, *supra* p. 36.

<sup>10</sup> Voir S. McCarter, *Horace between Freedom and Slavery: the First Book of Epistles*, Madison Wisc., The Univ. of Wisconsin Press, 2015.

2. *patronus fisci* : Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson : voir *DBF*, t. 4, col. 812-813 ; F. Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1903, p. 16 et 38 ; *Nonciatures de France*, t. I.1, p. 165 n. ; Romier, *Les Origines*, t. I, p. 455 et 465. Jean Du Bellay s'adressant à ce personnage depuis Rome le 10 août 1559 le désigne comme « maistre des requestes ordinaires de l'Hostel du Roy et superintendant de ses finances » (*CCJDB*, t. VII, p. 363-364) ; voir aussi M. Bajot, *Chronologie ministérielle de trois siècles ou liste nominative de tous les ministres [...]*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Imprimerie royale, 1844, p. 42. Il avait quitté Rome le 2 novembre 1556 (Romier, *Les Origines*, t. II, p. 103). L'expression *in urbem* désigne Paris, par analogie à la désignation de Rome comme l'*Urbs*.

3-5. En 1559, avec le retour de Montmorency, les finances sont reprises en main : voir surtout l'Ordonnance de Blois du 7 novembre 1559, « statuant que les officiers comptables, spécialement les receveurs des aides et tailles, convaincus d'avoir billonné [trafiqué, changé pour une valeur moindre] les deniers qu'ils reçoivent avant de les remettre aux recettes générales seront punis de mort sans aucune espérance de grâce » (*C. A. Fr. II*, t. I, p. 54-55, n° 199).

3-4. *ut praeessum / Iudicio* : L'Hospital est alors premier président de la Chambre des comptes, « chef et surintendant des finances du Roy en sa Chambre des Comptes » comme il l'écrira dans son testament (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 279, trad. Brantôme). Les *Italicas rationes* désignent les comptes des guerres du Piémont (voir le commentaire suivant).

6-7. *Burgus / Quaestor* : fils d'Étienne Du Bourg, seigneur de Ceilhoux, Guérines, Malozat, etc., et d'Anne Thomas, Claude Du Bourg, frère d'Anne Du Bourg (exécuté le 20 décembre 1559 en place de Grève), est conseiller du roi, secrétaire des finances, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Piémont, et enfin, à partir du 21 mars 1557, trésorier général de France à Riom en Auvergne, avant de devenir ambassadeur de France à Constantinople en 1563. Voir H. Du Bourg, « Missions diplomatiques de Claude Du Bourg », *Revue d'Histoire diplomatique*, 9 (1895), p. 186-224. Il sera jugé en 1563 pour concussion. Voir S. Daubresse, « La Chambre des Comptes et le Parlement de Paris sous Charles IX », dans *Contrôler les finances sous l'Ancien Régime. Regards d'aujourd'hui sur les Chambres des comptes. Colloque des 28, 29 et 30 novembre 2007*, dir. D. Le Page, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financières de la France, 2011, p. 489-505 (493-495). Voir *C. A. Fr. II*, t. I, p. 90, n° 334, 12 janvier 1560 : « Commission à M<sup>e</sup> Simon de Neufville pour exercer les fonctions de receveur général à Riom en attendant que le receveur en charge ait procédé à l'apurement de ses comptes [...] ». En IV, 8, 244, L'Hospital évoque, sans le nommer, un *malus quaestor*.

6. *Quid facerem* : en même position dans VII, 3, 47 et chez Virgile, *Ecl.*, 1, 40 et 7, 14, ainsi que chez Ovide, *Fast.*, V, 313 et *Trist.*, I, 3, 49.

9. *Beloti* : Jean II Belot, sieur Du Boulay, conseiller reçu au parlement de Paris le 19 mars 1540 (Maugis, *Histoire du Parlement*, t. III, p. 179), qui suit,

avec Émile Perrot, L'Hospital à la Chambre des Comptes en février 1555 (*id.*, t. II, p. 194). Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 14. Jean Belot apparaît encore dans une « Confirmation des membres de la Chambre des Comptes de Paris » du 28 mai 1560 (*C. A. Fr. II*, t. II, p. 750).

14. *vana* : ici à propos des *negotia*, repris au v. 57 pour qualifier les *carmina*.

18. *Loteranum* : cette désignation s'applique en V, 4, 75 au cardinal (voir le commentaire *ad loc.*), et en IV, 2, 33 au duc de Guise.

19. *tardum et segnem facit aegra senectus* : voir I, 10, 155-156 : *Tum gravis (extremaeque malum commune senectae) | Tardus, iners fies*. L'expression *aegra senectus* est un possible souvenir d'Ovide, *Met.*, XIV, 143, également en fin de vers ; pour l'idée, voir aussi Horace, *Sat.*, II, 2 : *tarda senectus*.

20. *comites* : cf. v. 1 ; *praetervolat* : l'image de la poursuite impossible rappelle le début de II, 3, où L'Hospital fait mine d'avoir de la peine à suivre Jean Du Bellay dans son voyage en Italie. Le verbe (souvent employé dans un contexte militaire) souligne la promptitude et la supériorité, et semble appliquer au cardinal de Lorraine les qualités de son frère le duc de Guise (voir v. 18). Le thème du vieux conseiller fatigué qui escorte un jeune noble constitue sans doute un *topos* puisqu'on trouve la même plainte chez Nicolas Bérauld qui peine à suivre le jeune cardinal de Châtillon ; voir M.-F. André, « La nouvelle image humaniste des aristocrates français au début du XVI<sup>e</sup> siècle : Nicolas Bérauld et les trois frères Coligny », *Camenaes*, 10 (juin 2011, en ligne), p. 11.

21-22. Voir le commentaire aux v. 29-30.

22-23. Possible allusion de L'Hospital à ses problèmes de santé (hydropisie : cf. I, 2, 63 ; II, 1, 99 ; III, 9, 44-45). Il se souvient peut-être d'un précepte médical déjà énoncé par Celse, *De medic.*, I, 3, 6 : *Illud quoque nosse oportet, quod ex labore sudanti frigida potio perniciosissima est atque etiam, cum sudor se remisit, itinere fatigatis inutilis*.

26-28. Voir *supra* le commentaire aux v. 22-23 : à *calidus sudansque* correspond ici *fervens*.

27. *laterisque dolorem* : cf. Horace, *Sat.*, I, 9, 32 (*laterum dolor aut tussis*).

28. *me iam saturo* : Horace évoque déjà avec autodérision sa gourmandise : cf. *Epist.*, I, 7, 35 : *Nec somnum plebis laudo satur altitulum...*

29-30. Cette valorisation paradoxale et teintée d'autodérision de la lenteur à rejoindre un dîner (voir aussi v. 21-22) rappelle l'adage d'Érasme « *Ζοφοροδοπιδες et similia* » (*Adages*, ASD II.6, n° 2663, p. 458) inspiré des *Propos de table* de Plutarque et visant ceux « qui arrivaient à un banquet en retard et sans se presser » (*in eos, qui serius ac cunctantius ad convivium accederent*) mais y viennent néanmoins, par gloutonnerie. L'Hospital affiche ainsi une *neglegentia diligens* tout en ayant décrit d'emblée son zèle professionnel.

33. Le vers de la plaquette de 1560 est fautif métriquement (erreur sur la longueur du *Ci-* de *Ciboria* qui doit être bref), d'où la correction proposée par G (*Sacrorum longam et demissa Ciboria coelo*) que nous éditons ici. Le choix du terme, de plus au pluriel poétique, étonne puisqu'il s'agit non d'un ciboire (qui

pouvait certes comporter de l'huile) mais de la Sainte Ampoule contenant l'huile sacrée servant à l'onction des rois de France. Voir le *Procès-verbal de prestation de serment des quatre seigneurs ostagers de la sainte ampoule pour le sacre de S.M. François II*, dans Sébastien de L'Aubespine, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, éd. L. Paris, Paris, Imprimerie nationale, 1841, p. 120-124 (18 septembre 1559). La légende du saint chrême « envoyé du ciel » (*missa... caelo*) pour le baptême de Clovis, par l'intermédiaire d'une colombe, figure dans la *Vie de saint Rémi* publiée par Hincmar en 878 (*Vita Remigii*, cap. 15b : *Et ecce ! subito columba nive candidior attulit in rostro ampullulam chrismato sancto relatam* ; éd. B. Krusch dans *MGH, Script. rer. merov.*, t. III, p. 239-349 (296-297) ; pour une étude de cette source, J. Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, Genève, Droz, 1976, vol. 2, p. 1004-1054). L'épisode est emprunté à des sources liturgiques antérieures de l'Office de saint Rémi : voir F. Baix, « Les sources liturgiques de la *Vita Remigii* de Hincmar », *Miscellanea historica in honorem A. de Meyer*, vol. I, Louvain, PU de Louvain, 1946, p. 211-227. Dès 1484, la liturgie inclut l'hymne processionnel *O pretiosum munus* dont les paroles sont : *O pretiosum munus, o pretiosa gemma ! quae pro unctione Francorum regum, ministerio angelico, coelitus est emissa* (cité par R.A. Jackson, *Vivat Rex : Histoire des sacres et couronnements en France*, Paris, Orphys, 1984, p. 46 ; voir aussi A. Lavedan, *La Liturgie du sacre*, 1926, Cadillac, Éditions Saint Remi, 2012). Sur la Sainte Ampoule et sa légende, voir aussi et notamment P.E. Schramm, *Der König von Frankreich. Das Wesen der Monarchie vom 9. zum 16. Jahrhundert*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1960, p. 145-150 ; F. Oppenheimer, *The Legend of the Ste. Ampoule*, Londres, Faber and Faber, 1953. La légende assure à Reims la primauté sur l'abbaye royale de Saint-Denis pour le sacre royal. Voir aussi Ronsard, *Franciade*, IV, 1143-1156 (Lm XVI, 298 ; OC, t. I, p. 1134, v. 1043-1156) ; E. de La Boétie, *De la Servitude volontaire ou Contr'Un*, éd. M. Smith, M. Magnien, Genève, Droz, 2001, p. 63.

34-41. Arrivé à Reims le 15 septembre 1559, François II y est sacré le lundi 18. L'Hospital évoque ici comme seules étapes du sacre l'onction et couronnement, qui encadrent le serment. Sur la cérémonie du sacre de François II, voir la description très détaillée de l'ambassadeur vénitien Giovanni Michiel du 18 septembre 1559, Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 249 r<sup>o</sup>-253 v<sup>o</sup> ainsi que celle de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse, Paris, 26 septembre 1559, éditée par L. Romier, *BEC*, 71 (1910), p. 329-331 ; Sébastien de L'Aubespine, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, éd. L. Paris, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 107-109 et 112-117. Sur le déroulement complet du rituel, voir J. Le Goff, E. Palazzo, J.-C. Bonne, M.-N. Colette et M. Gouillet, *Le sacre royal à l'époque de Saint Louis d'après le manuscrit latin 1246 de la BNF*, Paris, Gallimard, 2001 ; voir aussi J. Népote, « Analyse structurale du rituel de couronnement des rois de France », dans *Regalia : emblèmes et rites du pouvoir*, éd. B. Dupaigne et Y. Vadé, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 233-262.

34. *Aureolum puer* : en V, 5, 65, L'Hospital annonce pourtant que François II est devenu un jeune homme (le roi atteint sa majorité à 14 ans). Ici comme en V, 8, 1 (voir le commentaire *ad loc.*), *puer* qualifie François II, âgé de 15 ans, comme étant le dauphin, tout en le définissant comme la descendance des dieux (*subolemqe deorum*) qui apporte peut-être avec lui les mêmes espoirs que l'enfant de la quatrième *Églogue* virgilienne dont L'Hospital se souvient : cf. Virgile, *Ecl.*, 4, 49 : *cara deum suboles*. Sans exclure l'idée d'un retour à l'Âge d'or, l'épithète *aureolum* évoque aussi la couronne dans sa matérialité (voir commentaire au v. 41).

35-36. L'Hospital assimile les douze pairs de France (*heroas... / Bissenos*) prenant part au sacre aux douze signes du Zodiaque (*duodena... velut astra*). Les six pairs ecclésiastiques sont l'archevêque de Reims et les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon), les six pairs laïcs des ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, et les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne, « représentés par le roi de Navarre, les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier, d'Aumale, et de Montmorency » (Le Noble, *Histoire du Sacre*, Paris, Gaultier-Laguionie, 1825, p. 353). Sur le conflit entre pairs de France et princes du sang, voir R.A. Jackson, *Vivat Rex : Histoire des sacres et couronnements en France*, Paris, Orphys, 1984, p. 145-157.

35. *Sole magis nitido radiantem* : L'Hospital souligne ainsi l'analogie entre le roi et le soleil ; voir aussi II, 14, 42-43 et le commentaire *ad loc.* ; VII, 7, 34-35 ; la comparaison sera explicite dans le discours du 13 décembre 1560 pour la majorité de Charles IX (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 384, l. 10-14 ; le motif apparaît également chez Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 151 (éd. Turchetti, 1.40, p. 197-198). Sur le développement du symbolisme solaire des rois de France, voir R.A. Jackson, *Vivat Rex : Histoire des sacres et couronnements en France*, Paris, Orphys, 1984, p. 139-144 ; L. Capodiecici, *Medicaea Medaea. Art, astres et pouvoir à la Cour de Catherine de Médicis*, Genève, Droz, 2011, p. 527-566. La devise de François II est une colonne ardente, avec l'inscription *Lumen rectis* : sur ce point, voir le commentaire à V, 8, 272 et 281-282. Voir A. Lionetto, *La lyre et le masque. La poésie des fêtes en France du maniérisme à l'âge baroque (1549-1583)*, thèse Paris IV-Sorbonne, dir. F. Lestringant, 5 avril 2014, p. 309-314, à paraître chez Droz.

37. *pectore nudo* : cf. Lucain, III, 619 ; Stace, *Theb.*, VII, 481 ; XI, 418, en fin de vers.

38. *genua ante volutum / Suppliciter* : écho de Virgile, *Aen.*, III, 607 : ... *genua amplexus genibusque volutans*, peut-être croisé avec Virgile, *Aen.*, X, 523 : *Et genua amplectens effatur talia supplex*. Pour l'onction, le roi à genoux « se prosterne sur un long carreau de velours violet semé de fleurs de lys d'or » (Lacointa, *Du sacre des rois de France*, Paris, C. Ballard, 1825, p. 86).

39. *sacerdos* : le cardinal de Lorraine. Chez L'Hospital, ce terme ne renvoie pas uniquement à un statut ecclésiastique mais aussi et d'abord à un devoir

éthique autant qu'à un idéal rhétorico-poétique : voir le commentaire à V, 2, 8-9 (avec référence à la fin de l'épître VI, 5 *Sermo de libertate scribendi*).

41. *gemma auroque coronam* : souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 655 (à propos d'un diadème offert par Énée à Didon). Ces éléments descriptifs peuvent évoquer la couronne de Charlemagne « d'or massif, enrichie de rubis et de saphirs, doublée d'un bonnet de satin cramoisi brodé d'or, et surmontée d'une fleur de lis d'or, chargée de trente-six perles orientales » (Lacointa, *Du sacre des rois de France*, Paris, C. Ballard, 1825, p. 158) ; Le Noble (*Histoire du Sacre*, Paris, Gaultier-Laguionie, 1825, p. 644-645) parle de différentes formes de couronnes, notamment « un cercle, d'où s'élevaient des pointes en forme de rayons » – des différences qui posent la question de la forme ouverte ou fermée de la couronne : voir sur ce débat M. François, « Le pouvoir royal et l'introduction en France de la couronne fermée », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 106/2 (1962), p. 404-413, en particulier p. 410 où est citée la description, reprise de Robert Gaguin par Théodore Godefroy, de l'entrée de Louis XII à Paris en 1498 : « une riche couronne de fin or garny de fines pierres précieuses » (Th. Godefroy, *Le Cérémonial françois, ou description des Ceremonies, Rangs, & Seances observées aux Couronnements, Entrées, & Enterremens des Roys & Roynes de France*, Paris, A. Pacard, 1619, p. 54).

42. *virum clangorque tubarum* : souvenir de Virgile, *Aen.*, II, 313 (*Exoritur clamorque virum clangorque tubarum*) ou XI, 192 (*It caelo clamorque virum clangorque tubarum*).

45-47. Le règne de François II ne durera guère que dix-sept mois.

45. *Haec ego nec vidi* : à la tonalité élégiaque de la plainte (voir *supra* l'Analyse) se mêle un clin d'œil au destinataire : L'Hospital renverse la position du témoin judiciaire ou religieux (Jn 1, 34), ainsi que celle du poète qui veut susciter l'*enargeia* : sur *vidi* comme marqueur typique de l'*enargeia*, cf. par ex. I, 4, 161-162 ; II, 2, 56 et 62 ; II, 18, 100.

48. *Barrum* : Bar-le-Duc, capitale du Duché de Bar, sous l'autorité de la maison de Lorraine. La cour y arrive le 26 septembre (*C. A. Fr. II*, t. I, p. 493). L'épithète *celsum* désigne sans doute la ville haute développée autour du château primitif du X<sup>e</sup> siècle. Dans une lettre au seigneur de Burie, le Dauphin écrit de Villers-Cotterêts le 7 septembre 1559 qu'il va partir dans quelques jours pour son sacre à Reims, « d'où incontinent apres je me delibere partir pour conduire ma seur la Roynne catholique [Elisabeth] le plus avant que j'en pourray » (*Documents pour servir à l'Histoire de France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Début des guerres de religion (1559-1560)*, éd. T. Voronova, E. Gourari et V. Chichkine, dir. A. Lublinskaya, Moscou, Institut de l'histoire universelle RAN, 2013, p. 51). Après le sacre, la cour quitte Reims le vendredi 22 septembre, s'arrête près de Châlons, puis à Vitry-le-François, et arrive enfin à Bar-le-Duc le mardi 26, où elle continue les célébrations jusqu'au samedi 30 septembre. Le 22 septembre, Giovanni Michiel écrit au doge que « doi giorni doppo'l Sacro, S. M<sup>ta</sup> X<sup>ma</sup> si condusse al luogo di San Marui quattro leghe vicino a Rens per segnar secondo

il solito gl'infermi delle scrofoli. Et questa mattina poi doveva, secondo il primo ordine, aviarsi con tutta la corte a piccole giornate verso il confine di Lorena nel ducato di Baroes alla propria terra di Bar, dove con li cavallieri dell'ordine farà la festa di San Michele » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 247 r<sup>o</sup>). Aux alentours du 1<sup>er</sup> novembre, François II est à Blois, où il reste jusqu'au 18, date à laquelle Marguerite et Élisabeth quittent la ville pour rejoindre leurs maris respectifs (*C. A. Fr. II*, t. I, p. 491-500 et p. XX-XXVII ; DL, t. II, p. 146-147). Sur l'itinéraire de François II, voir *C. A. Fr. II*, t. I, p. 531 et p. XXVIII-XXX.

49. *octobris... calendas* : les calendes d'octobre désignent le premier jour du mois.

51-52. *nostro / Stampensi... in agro* : Vignay, propriété de L'Hospital acquise en 1546, est situé sur la commune de Champmotteux, dans l'arrondissement d'Étampes.

53-56. Le mouvement de ces vers, qui se clôturent par un arrêt de la promenade de L'Hospital (*sistam*) coïncidant avec la clôture de l'épître, rappelle la fin de IV, 10 à Piero Vettori ; en particulier, le vers 56 fait écho au vers final (IV, 10, 57 : *Sive domi es seu rure aliave in sede, quiescam*). Sur ce procédé sénéquien où la description de la villa correspond en temps réel à la promenade qui la suscite, voir G. Tosi, « La villa romana nelle *Epistulae ad Lucilium* di L. Annaeo Seneca », *Aquileia nostra*, 45-46 (1974-1975), p. 217-226.

53. *Germani ad nobile fanum* : Saint-Germain-en-Laye, résidence des rois de France depuis François I<sup>er</sup>, avec un beau (*nobile*) château.

55. *fons blandus pulchro... vico* : Fontainebleau, selon l'étymologie du nom qui remonterait à « fontaine belle eau ». Voir par ex. Ronsard à Marie Stuart, *A Elle-mesme*, v. 31-32 : « ce royal chasteau / Qui prend son nom de la source d'une eau » (*OC*, t. II, p. 661 = *Lm*, t. XIV, p. 153).

57. *rationem poscitis* : écho humoristique du début de la pièce, v. 4 : *audium... rationes*. Voir aussi I, 10, 176 (*ratio poscetur*) et le commentaire *ad loc*.

58. *nugas et carmina vana* : note autoréférentielle renvoyant soit à la présente épître, soit même à l'ensemble des épîtres V, 7 et V, 8 (voir l'Analyse de V, 7). Le terme *nugae* est récurrent chez L'Hospital dans son rattachement aux genres humbles : cf. III, 6, 1 et 11 (*nugas et inania carmina*) ; IV, 5, 19 ; IX, 10, 6-12 à Macrin (*leves calamos ; ad ludicra quaedam / Carmina ; futilibus... nugis*) ; variante *levia carmina* en I, 2, 23 et II, 3, 69-70 ; *Carmina*, t. I, p. 21. Cf. *supra* v. 14.

## V, 7

Ad amplissimum illustrissimumque Principem Carolum Card.  
Lotarenum, Mich. Hospitalis Epigramma

Hoc etiam oculis munus tibi, Carole, nostris [éd. 1560, fol. A1 v<sup>o</sup>]

Mittimus : hoc gratum, Carole, munus habe !

Est parvum, fateor, verum quo forma regendi

Expressa est magni quamlibet imperii.

5 In multis, haec pauca manu praecepta notavi,

Visa mihi nostris moribus apta magis ;

Quae rex te longe discet meliore magistro

Seque patris dignum reddet imaginibus.

---

Ad amplissimum illustrissimumque Principem Carolum Card. Lotarenum, Mich. Hospitalis Epigramma, *De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione, regni que ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. sermo*, Parisiis, Apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, ad urbanam Morum, MDLX [éd. 1560] : Ad amplissimum illustrissimumque Principem Carolum Card. Lotharenum. Epigramma *B G A*

6 moribus éd. 1560 *B* : motibus *G A*

## V, 7

Au très puissant et très illustre Prince Charles, cardinal de Lorraine,  
épigramme de Michel de L'Hospital

Voici encore un présent tiré pour toi de ma cassette, Charles,

Je te l'envoie : ce présent, Charles, fais-lui bon accueil !

Il est petit, je le concède, mais les contours de l'art de gouverner

S'y trouvent dessinés, si grand que soit le pouvoir.

5 Parmi bien des préceptes j'ai relevé ceux-ci, peu nombreux,

Qui m'ont semblé mieux correspondre à nos actuelles mœurs ;

Mais c'est de toi, bien meilleur maître, que le roi pourra les apprendre

Et qu'il se rendra digne du lignage de son père.

## PRÉSENTATION

**Date et circonstances**

Cette épigramme accompagne l'envoi à Charles de Lorraine du *Discours du sacre* (V, 8), rédigé en août 1559 (voir *infra* la Présentation de V, 8) et qui sera presque immédiatement traduit par Joachim Du Bellay<sup>1</sup>, qui traduit également cette dédicace :

Je t'offre icy, Prelat, un present de mon coffre :  
 Reçoy, Prince et Prelat, ce present que je t'offre.  
 Le present est petit, mais tel, que le devoir  
 De prince, tant soit grand, exprimé s'y peult voir.  
 J'ay recueilly en bref de maint et maint passage  
 Ce qui mieulx à propos m'a semblé pour nostre age,  
 Que de toy beaucoup mieulx nostre Prince apprendra,  
 Et du nom paternel digne filz se rendra<sup>2</sup>.

## ANALYSE

Dans cette épigramme dédicatoire, en distiques, L'Hospital pastiche les formules employées depuis Martial dans ce genre « mineur » des *Xenia* (poèmes accompagnant des présents) et combine *captatio benevolentiae* et déclaration convenue de modestie (v. 3). Il joue de plus sur l'opposition traditionnelle (et fondatrice du genre de l'épigramme) entre petitesse et grandeur (v. 3-4), également marquée ici par le choix formel du distique élégiaque ; mais il la place à une échelle inédite : il souligne certes la *brevitas* de l'épigramme mais également celle du *Discours* qu'il envoie (V, 8), qui contraste alors avec l'ampleur, le vaste dessin (*forma*) de l'art immense et imposant de gouverner que contient ce miroir du prince. Conciliant concision et variété, l'épigramme est « particule » (condensé) de tous les autres genres, comme le postulent les théoriciens<sup>3</sup>.

Cette *brevitas* que réclame l'efficacité didactique est rendue possible par la sélection des informations (voir le v. 5, qui oppose en outre *multis* et *pauca*) : c'est le *topos* humaniste du *compendium* ou du manuel (remontant à Aulu Gelle), dont l'auteur souligne en préface qu'il a prédigéré les informations destinées à ses élèves ou lecteurs, au cours de ses propres lectures, politiques, philosophiques et historiques. Ici L'Hospital signale par l'expression *manu notavi* qu'il a lu en

<sup>1</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 122-127 ainsi que l'Analyse de V, 8, *infra* p. 219.

<sup>2</sup> Du Bellay, *O. poét.*, t. VI, p. 169-170.

<sup>3</sup> Voir notamment *Théories poétiques néo-latines*, éd. V. Leroux et É. Sérès, Genève, Droz, 2018, p. 634-637 (sur Robortello).

prenant des notes, en marquant des passages, selon une pratique d'annotation également commentée par Adrien Turnèbe<sup>4</sup> et confirmée par les notes autographes de L'Hospital<sup>5</sup> ; il indique même qu'il a trié les informations en fonction de leur pertinence face aux questions politiques contemporaines, témoignage de son attachement à l'actualité et à une visée pratique adaptée aux circonstances (comme en V, 4 et V, 5). En même temps, la partie proprement « pédagogique » (v. 7 : *discet*) est confiée au cardinal (*te... magistro*), sous couvert de modestie : L'Hospital s'intéresse surtout à la pensée même du pouvoir et il en laisse l'application pratique à Charles de Lorraine. L'épigramme annonce ainsi le discours du sacre comme une « Institution du Prince » à l'exemple de celles d'Érasme, de Budé ou de Claude d'Espence<sup>6</sup> mais dans une forme ramassée, propre à viser à l'essentiel, fidèle en cela à la notion érasmiennne de *copia*, qui englobe aussi la *brevitas*<sup>7</sup>. Malgré l'humilité apparente et topique du ton, l'épigramme, véritable paratexte programmatique, révèle ainsi en peu de mots – mais importants pour comprendre la visée de L'Hospital –, l'ampleur du *Discours*, petit par sa taille mais fondamental pour l'avenir du roi et de la France.

## COMMENTAIRE

1-3. Voir l'adage érasmienn « *Munus exiguum, sed opportunum* » (ASD II.6, n° 2900, p. 550) illustré par le vers *Exiguum munus, gratum tamen*.

1-2. *munus... / Mittimus* : le motif du cadeau offert par le client à son protecteur est récurrent dans les *Épigrammes* de Martial, où les dons consistent en général en fruits du jardin du poète ou en fruits de son travail, c'est-à-dire les épigrammes elles-mêmes, dont le poète souligne la modestie (par ex. par le terme *munuscula*) : cf. *Epigr.*, IV, 19 ; V, 1 ; V, 59 ; VII, 49 ; VII, 91 ; IX, 54 ; X, 94. Chez L'Hospital, voir aussi IV, 10, 1-3. Ce motif est à la base du sous-genre des *Xenia* (Martial, *Epigr.*, XIII) très prisé des humanistes. Voir C. Magnien-Simonin, « Du Bellay et la tradition des *Xenia* », dans *Du Bellay, Actes du colloque international d'Angers du 26 au 29 mai 1989*, éd. G. Cesbron, Angers, Presses

<sup>4</sup> Voir la dédicace par Turnèbe à L'Hospital de ses *Adversaria* (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 296-298) ainsi que la réponse de L'Hospital dans son épître VI, 10. Plus largement, voir J.-M. Chatelain, « La note comme fondement de la lecture humaniste », *Littératures classiques*, 64 (2007/3), p. 21-32.

<sup>5</sup> En particulier BNF, Dupuy 491, fol. 83 r<sup>o</sup>-122 v<sup>o</sup> ; voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 522-523.

<sup>6</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 81-91.

<sup>7</sup> Voir Érasme, *De copia*, 5 : *Eiusdem artificis esse breviter et copiose dicere* (ASD I.6, p. 30-31) ; J. Lecoq, *L'Idéal et la différence : la perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz, 1993, p. 145-146 ; *L'Emphase : copia ou brevités ? (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, éd. M. Levesque et O. Pédeflous, Paris, PUPS, 2010. Sur le modèle d'Érasme, voir aussi le commentaire des v. 1-3.

de l'Université d'Angers, 1990, vol. I, p. 131-146 ; S. Laigneau-Fontaine, « Les *Xenia* du *sodalitium Lugdunense* : entre tradition, innovation et paradoxe », *Seizième siècle*, 13 (2017), p. 179-198.

1. *loculis* : le terme est fréquent chez Horace (*Sat.*, I, 3, 17 ; I, 6, 74 ; II, 3, 146 ; *Epist.*, II, 1, 175) pour désigner un coffret à argent ou à livres ; le motif rappelle celui du livre gardé dans un pupitre : voir III, 14, 128 (*scriniolis*) et le commentaire *ad loc.*, ainsi que III, 17, 6.

3-4. *forma regendi / Expressa* : cf. V, 8, 270 : ... *norma regendi* (aussi en fin de vers) ; la métaphore de l'esquisse apparaît déjà chez Platon, *Lois*, VI, 14, 768 c ; voir aussi par ex. Pline, *Pan.*, 55, 11 : *formam principis figuramque... exprimat teneatque* ; Tacite, *Agr.*, 46, 3.

3. *Est parvum, fateor* : déclaration convenue de modestie (cf. v. 1 : *loculis* ; v. 5 : *pauca*) et de revendication des genres humbles ; ici le modeste cadeau n'est pas constitué de la courte épigramme mais de l'important discours V, 8 ; voir *supra* l'Analyse ainsi que E.R. Curtius, *La Littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. Fr. J. Bréjoux, Paris, PUF, 1956 ; Paris, Press Pocket, 1991, p. 154-158. On trouve *fateor* en même position métrique pour formuler des excuses chez Horace, *Sat.*, II, 3, 305 : *Stultum me fateor* ; *Sat.*, II, 4, 4 : *Peccatum fateor*. Ici la formule amorce le distique et s'oppose à *magni... imperii* du pentamètre. Écho de cette formulation en V, 1, 48 à propos de l'Écosse (voir le commentaire *ad loc.* pour d'autres occurrences). L'Hospital se souvient peut-être de la désignation du poème-dédicace à Marguerite de Marcantonio Flaminio de 1546, dans ses *De rebus divinis carmina*, VIII, 1, 14-15 : *Libentius hunc perleges / Parvum libellum sed pium* ; voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 344 et 350 (commentaire à I, 15, 48). Voir aussi II, 8, 182 (à propos de lui-même) : *me parvum atque humilem*.

5. Sur cette pratique du *compendium*, voir *supra* l'Analyse.

6. *nostris moribus apta* : cf. III, 1, 55 : *nec... nostris neque moribus apta notabant* ; voir aussi III, 15, 41-42 : ... *nostris / Apta videretur vel congrua moribus esse*. L'expression *moribus apta* est ovidienne : *Ars*, I, 760 ; III, 122.

7. *discet* : l'enjeu didactique du discours du sacre est de même souligné en V, 8, 4 ; 7 ; 235 (*discat*) ; l'expression *meliore magistro* se trouve également, en même position métrique, en III, 1, 65 à propos du Christ.

8. *patris... imaginibus* : allusion au modèle antique du *ius imaginum* des nobles, c'est-à-dire à ce qui caractérise la noblesse de haut lignage ; cf. Salluste, *Bell. Jugurth.*, 85 : *hominem veteris prosapiae ac multarum imaginum*. Voir A. Molinier Arbo, « Sous le regard du Père : les *imagines maiorum* à Rome à l'époque classique », *Dialogues d'histoire ancienne*, 35.1 (2009), p. 83-94.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## V, 8

De sacra Francisci II. Galliarum Regis initiatione, regnique ipsius  
administrandi providentia, Mich. Hosp. sermo

- Coelesti est oleo Mariae Puer unctus ad aram [éd. 1560, fol. Aii r<sup>o</sup>]  
Virginis. Hoc foelix ut sit faustumque precamur.  
Tithoni longos superet vel Nestoris annos !  
Talibus interea discat regnare magistris,  
5 Qualeis non alios regum prior extulit aetas,  
Nec quondam puero delegit mater Achilli.  
Discat difficilem longe plus omnibus artem,  
Antiquos ut amet regere et defendere fineis  
Imperii ; dominis quae sunt aliena relinquat ;  
10 Illum vicini reges venerentur, ut alto  
Sanctum aliquod terris demissum numen Olympo ;  
Illius externi cupiant componere liteis  
Arbitrio populi, cupiant discedere bello.  
"Nec tam fortis amet dici, quam iustus, et armis  
15 "Parta per humanas fugiat cognomina caedeis.  
"Observet promissa, fidemque immobilis hosti ;  
"Nec pacem in bello, neque bellum in pace requirat.  
Aut quid discipulos Christi nos esse fatemur,  
Si nulla in nobis expressa illius imago est ? [fol. Aii v<sup>o</sup>]  
20 Haud minor in patriam pietas civeisque tuendos  
Cura sit, ut patrium bonus illis praestet amorem.  
Tardus et ad poenam, dubiis idem acer apertis  
Criminibus vindex, rigidus legumque minister.  
Nec res iudicio finitasque ordine liteis  
25 Rescindat ; nec supplicio poenave nocenteis  
Damnatosque levet, legum nec vincula solvat.

---

*De sacra Francisci II. Galliarum Regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. Sermo*, Parisiis, apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, MDLX [éd. 1560] : De sacra Francisci II. Galliarum Regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, sermo *B* : De sacra Francisci II. Galliarum Regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia *G A*

21 patrium éd. 1560 *B* : patriam *G A*  
26 Damnatosque éd. 1560 *B G* : Damnososque *A*

## V, 8

Discours sur le sacre de François II, roi des Gaules, et sur sa prévoyance dans l'administration de son royaume, écrit par Michel de L'Hospital <sup>1</sup>

- Voilà que de l'huile céleste l'Enfant est oint, à l'autel de la Vierge  
 Marie. Que ce geste lui porte chance et bonheur, telle est notre prière.  
 De Tithon ou de Nestor puisse-t-il dépasser la longévité !  
 Qu'entretiens lui apprennent à régner des maîtres si sages  
 5 Que l'antique époque des rois n'en produisit point de tels,  
 Pas même celui que jadis la mère d'Achille choisit pour son fils.  
 Qu'il apprenne l'art de loin le plus difficile de tous,  
 De sorte qu'il ait à cœur de gouverner et défendre les antiques frontières  
 Du royaume, mais qu'il laisse à leurs possesseurs les terres qui ne sont  
 [point à nous ;
- 10 Que les rois voisins le vénèrent comme quelque  
 Sainte puissance descendue sur terre du haut Olympe ;  
 Que sous son arbitrage les peuples étrangers aspirent à régler  
 Leurs querelles, aspirent à renoncer à la guerre.  
 "Puisse-t-il préférer qu'on le dise juste plutôt que brave et fuir les surnoms  
 15 "Conquis par les armes au prix du massacre d'êtres humains.  
 "Puisse-t-il tenir ses promesses, inébranlable, ainsi que la parole donnée  
 [à l'ennemi ;  
 "Puisse-t-il ne chercher ni la paix dans la guerre, ni la guerre dans la paix.  
 Autrement, pourquoi nous déclarons-nous disciples du Christ,  
 Si Son image ne trouve en nous nul reflet ?
- 20 Que tout autant il se consacre à la patrie et aux citoyens sous sa protection  
 Avec grand soin et, bienveillant, leur offre un amour paternel.  
 Qu'il soit un juge peu enclin à punir quand les crimes sont douteux,  
 [mais prompt  
 Quand ils sont patents, et un serviteur inflexible des lois.  
 Quand affaires et litiges ont été réglés avec discernement et méthode,  
 25 Qu'il ne casse point les décisions ; les supplices et les peines des coupables  
 Et des condamnés, qu'il ne les allège point, ni ne relâche les chaînes  
 [imposées par les lois.

<sup>1</sup> Traduction revue et adaptée de celle de Petris, *La Plume et la tribune*, p. 352-358.

"Sive magistratus, sacrorum sive legendi  
 "Pontifices, secum ipse diu multumque requirat  
 Ecquis apud civeis tanto sit dignus honore ;  
 30 Nec precibus preciove locum det equisve citatis,  
 More sed antiquo lecti proscribat aperte  
 Pontificis nomen vel iudicis. Audiat omneis  
 Quorumcunque hominum voces et dicta. Morando  
 Consilium melius capiet neque sero pigebit  
 35 Agnovisse malum re denique turpiter acta.  
 "Quos non fallit enim reges inscitia rerum ?  
 "Aut quaenam vitare dolos prudentia possit,  
 "Uni quum plures ficti insidiantur amici ?  
 Nam quandoque dies veniet metuenda futuri  
 40 Iudicii, quam nemo diem rex, sive senator,  
 "Sive magistratus fugiet. Poscetur ab ipso  
 "Principe non tantum rerum quas gesserit ipse  
 "Subtilis ratio, verum et quas gesserit olim  
 "Improbis aut iudex aut prava mente sacerdos  
 45 "Aut alii quibus est delata a rege potestas.  
 Ille miser poenas alieni criminis, immo  
 Exolvit proprii, qui non providerit ante  
 Quos, quibus, immeritos vivens mandaret honores,  
 Quosve minus dignos sacris praeponeret aris.  
 50 Nec mihi dignus erit divina humanaque iura  
 Qui didicit, si non idem coniunxerit aequi  
 Atque boni studium, si non pietatis amorem,  
 Et nisi pauperibus faveat, locupletibus aequae,  
 Et nisi templorum reditus largitur egenis.  
 55 Quo mihi nobilitas, quo vana scientia rerum,  
 Si pietas aberit sacris, a iudice virtus,  
 Si venalis erit praetor, si fonte lavamur,  
 Ungimur et terra depenso condimur auro ?  
 "Ex his nulla igitur reditura pecunia rebus  
 60 "Regali fisco, reditura est nulla ministris.  
 Nec tamen ille suos, nec quos respublica nummos  
 Suppeditat, demens alios convertet in usus.  
 Nec dabit indignis, nebulonibus aut parasitis,  
 Sed bonus ut tutor, qui se rationibus olim

[fol. Aiii r<sup>o</sup>]



- 65 Cogitat adstrictum, summa pietate fideque  
 Rem geret atque novi reseabit inania luxus  
 "Instrumenta : modum veterem patriumque reducet  
 "Vestibus et mensis. Sic vectigalia porro,  
 Quae vis praeteriti suasitque iniuria belli,  
 70 Par erit atque decens immensa remittere plebi.  
 "Contentum parvo paucis nam rebus egere  
 "Convenit. Ulla tamen rodant ne bestia fiscos,  
 "Neve palatinus sorex aut blatta videbit.  
 Scilicet haec pridem toto foedissima regno  
 75 Invaluit pestis viresque et robora pascit  
 Imperii : vix quarta redit vel tertia regi  
 Pars canonis. Nimum multi regalibus uncas  
 Admovere manus loculis. Revocandus in arcum  
 Ille ingens numerus, fraenanda licentia furum.  
 80 Quo magis id fiat neve haec scelerata propago  
 Patronos habeat defensoresque nefandi  
 Criminis, hoc mihi saepe monendum et saepius, omnes  
 Abstineant donis, praesertim quique futuris  
 Iudiciis praeerunt et quorum est summa potestas.  
 85 "Tam firmum nihil est, tam clausum, aut denique sanctum,  
 "Quod non expugnet vis auri ; nec minus est fur  
 Qui praedae partem capit, ac qui surripit ipse.  
 Tu furem excusas regi corruptus ab illo  
 Restituisque loco damnatum, turpiter unde  
 90 Exciderat. Quid agis ? Nempe hoc, furetur ut ante !  
 Quid, praeter veniam censes quum praemia furi  
 Danda velut merito ? Pudor est, pudor, addere plura !  
 Ergo paucorum fidei mandabitur arca  
 Publica : nam valde est custodia lubrica nummi.  
 95 "Ipsi custodes custodis egere videntur.  
 At fiscos augere malis rationibus ullis  
 Ne cupiat fictique suos ne criminis unquam  
 Insimulet, iustove rei nec fine peracti  
 Ne bona liberto properet donare potenti.

[fol. Aiii v<sup>o</sup>]



100 Saepe bonus minimeque nocens sectoris avari  
 Opprimitur studiis et crimine concidit uno,  
 Quod pulchras aedes vel opimum possidet agrum.  
 "Ne mimis etiam vel delatoribus aurem  
 "Praebeat iniustove sinat succumbere quenquam  
 105 "Iudicio ; ne pro compertis atque probatis  
 "Accipiat quae vox inimica vel aemula finxit.  
 "Turpe quidem miseros vita spoliare bonisque,  
 "Turpius at recti specie falsisque latenter  
 "Testibus appositis et iudice non satis aequo.  
 110 Condemnat cupide nimis illum praetor iniquus,  
 Cui putat iratum regem vel regis amicos.  
 Quo gravius peccant patulis qui crimina reges  
 Auribus accipiunt quae de quocunque feruntur,  
 Praesertim invisum vel detestabile crimen  
 115 Cum forte arguitur reus admisisse. Velut si  
 Maiestas populi vel regis laesa putetur,  
 Intendit parteis animum quaesitor in omneis.  
 "Ipsa fidem, simul est audita calumnia, fecit.  
 Occidit infoelix intra ipsa exordia, nullo  
 120 Saepe suo merito, sceleris vel temporis ardens  
 Invidia potius. Neque post adiuverit illum  
 Commonstrare dolos fictumque ostendere crimen.  
 Prima semel defixa animis haesere, nec unquam  
 Stultitiam volet ille suam quicumque fateri,  
 125 Credulus et praecipuus, sed prima tuebitur usque  
 Et semel offensum constans offendere perget.  
 Quaerendum fuerat quis sit delator et in quem  
 Dicat quove animo, prior eius vita reine  
 Absentis melior. Nam qui bonus ante fuisset,  
 130 Ausum immane nefas subito, vix credere par est.  
 Si tamen urgetur res suspicione, vocandus  
 Est reus, obiecto coram ut se crimine purget.  
 Horrebit vultum falsus delator et ipso  
 Aspectu confusus erit dignamque subibit  
 135 Pro scelere immani tanto sub iudice poenam.

[fol. Aiiii r<sup>o</sup>][fol. Aiiii v<sup>o</sup>]

- 100 Souvent un homme de bien et tout à fait innocent succombe sous les  
[efforts  
D'un coupe-jarret cupide et tombe sous le coup d'un seul chef d'accusation :  
Il possède une belle maison ou un champ fertile.  
"Qu'il ne prête pas non plus l'oreille à ceux qui jouent la comédie ou  
"Aux dénonciateurs ; qu'il ne laisse personne succomber à un jugement  
105 "Inique ; qu'il ne reçoive pas comme assuré  
"Et démontré ce qu'une voix ennemie ou rivale a forgé.  
"Il est ignoble assurément de dépouiller les pauvres de la vie et de leurs biens,  
"Mais il est encore plus ignoble de le faire sous l'apparence de justice, en  
[apostant secrètement  
"De faux témoins et sous la présidence d'un juge fort peu équitable.
- 110 Le magistrat inique condamne avec trop d'empressement celui  
Qu'il suppose être l'objet de l'ire du roi ou des amis du roi.  
Plus grande encore est la faute des rois qui prêtent une oreille attentive  
Aux accusations portées contre tout un chacun,  
Surtout s'il se trouve que le prévenu est accusé  
115 D'avoir commis un crime odieux et détestable. Comme si  
L'on avait affaire à un crime de lèse-majesté contre le peuple ou le roi,  
Le juge d'instruction s'intéresse à tous les aspects de l'affaire.  
"La calomnie, à peine entendue, est crue.  
Le malheureux accusé est perdu dès l'exorde, lors même souvent  
120 Qu'il n'a rien fait du tout, victime de la haine qu'inspirent le crime  
Ou bien les circonstances. Et plus tard il ne lui servira à rien  
De dénoncer les pièges qu'on lui a tendus ou de prouver que l'accusation  
[était inventée.  
La première impression une fois ancrée dans l'esprit y demeure et jamais  
Un magistrat, quel qu'il soit, ne voudra avouer son aveuglement,  
125 Crédule et emporté qu'il est, mais il conservera toujours sa première  
[opinion :  
Contre l'homme qu'il aura une fois attaqué, plein de constance, il  
[poursuivra ses attaques.  
Il aurait fallu se demander qui était le dénonciateur, contre qui  
Il plaidait et dans quelle intention, ou si l'existence antérieure au crime  
[de cet inculpé,  
Absent au procès, n'était pas meilleure. En effet, qu'un homme naguère  
[vertueux
- 130 Soudain ose commettre un crime infâme, l'on ne saurait guère y croire.  
Si pourtant l'affaire donne prise au soupçon, il faut convoquer  
L'accusé, afin qu'il se lave publiquement de ce qui lui est reproché.  
Le dénonciateur, s'il ment, tremblera à sa vue et la simple  
Présence de l'accusé le confondra, il subira devant un tel juge  
135 Le châtement digne de son crime monstrueux.

At delatorum genus utile, saeva nocentum  
 Ne regem lateant peccata, bonosque malosque  
 Ut quamvis absens facile internoscere possit.  
 Est ita, dum norint sibi non impune futurum,  
 140 Si quid in auriculam mendax effundere lingua  
 Ausa fuit. Tua me bis, Carole, dextera salvum  
 Praestitit a rabidi ferali dente leonis,  
 Nec metuum diras unquam te vindice linguas.  
 Atque utinam quam se praeclara est ultus Apelles  
 145 Insignis tabula, tam nostro carmine possim  
 Exprimere, hoc quam sit tetrum exitialeque monstrum  
 Regibus et populis, quantas det saepe ruinas.  
 Ostendam plane quibus orta calumnia surgit  
 Principiis ; ut avariciam torvumque tuentem  
 150 Invidiam comites secum trahat, ut mala blandis  
 Insinuet dictis et blando carmina vultu.  
 Regem autem stupidum, buccisque fluentibus, ore  
 Distorto, foeda facie, rudentis aselli  
 Auriculis, quocunque vocaverit illa, sequentem ;  
 155 Ipsius ante fores delator et ostia circum  
 Excubat observans, ut verus nequis amicus  
 Ingrediens somno stertentem suscitaret alto  
 Et faciat, tenebris amotis, cernere verum.  
 Sic perit ille miser fictis ignarus et absens  
 160 Criminibus, quoniam purgandi oblata potestas  
 Nulla sui, vel rege aliud curante, vel istum  
 Ut magnum longumque nimis fugiente laborem.  
 Fac non nolle, tamen studiis illius honestis  
 Obstabunt aliique moras et tempora nectent :  
 165 Praetermissa semel referet se occasio nunquam.  
 At noster faciles aditus venientibus ultro  
 Praebeat populis : oblatos ipse libellos  
 Accipiet manibus ; lacrymosas ipse querelas  
 Audiet et responsa dabit poscentibus ipse.  
 170 Quam iucunda, putas, facies est regia, civi  
 Et quam grata suo ? Tanti nihil esse videtur.  
 Nunquam, dura licet, gravis illius ore repulsa est.

[fol. Bi r<sup>o</sup>]

- Pourtant, la race des dénonciateurs est utile, si elle permet que les actes  
 [coupables et la cruauté  
 Des hommes pernicious n'échappent pas au roi et que les bons et les  
 [méchants,  
 Puissent être facilement distingués par lui, même s'il est absent.  
 Il en est ainsi, à condition qu'ils sachent qu'ils ne resteront pas impunis  
 140 Si leur langue a osé insinuer quelque mensonge  
 Dans l'oreille du roi. Ta droite, Charles, à deux reprises, me sauva  
 De la dent funeste du lion enragé  
 Et, avec toi comme protecteur, je ne craindrai jamais les langues funestes.  
 Mais plaise aux dieux que, tout comme l'illustre Apelle sut se venger  
 145 En un remarquable tableau, je puisse aussi en mes vers  
 Dépeindre toute l'horreur et le danger que ce monstre représente  
 Pour les rois et les peuples, et l'importance des désastres qu'il provoque  
 [souvent.
- Je montrerai clairement de quelles origines naît puis s'élève  
 La Calomnie ; comment elle traîne avec elle ses compagnes  
 150 La Cupidité et l'Envie au regard torve, comment, avec ses charmants discours  
 Et son visage charmant, elle séduit par des insinuations maléfiques.  
 Et puis tu verras le roi hébété, aux joues flasques, à la bouche  
 Déformée, à l'aspect hideux, pourvu des oreilles  
 De l'âne brailleux, qui la suit partout où elle l'appelle ;  
 155 Devant sa porte et auprès de son entrée le dénonciateur,  
 Attentif, veille, afin que nul véritable ami  
 Ne puisse entrer, le réveiller du profond sommeil où il est plongé, ronflant,  
 Et, chassant les ténèbres, ne lui fasse voir la vérité.  
 C'est ainsi que le malheureux accusé, qui ignore tout, qui est loin, est  
 [détruit par de fausses  
 160 Accusations puisqu'on ne lui offre nulle possibilité  
 De se disculper, soit que le roi se soucie d'autre chose, soit que cette  
 Affaire, qu'il voit comme une corvée trop pesante et trop longue, le fasse  
 [fuir.
- Suppose même que le roi ne lui soit pas hostile, à ses efforts honnêtes  
 D'autres feront obstacle et enchaîneront retard sur retard :  
 165 Une fois manquée, l'occasion ne se représentera jamais.  
 Au contraire, notre roi se montrera de lui-même accessible  
 Aux sujets qui viennent le trouver : il recevra en personne les requêtes  
 [présentées,  
 En mains propres ; les pleurs et les plaintes, en personne  
 Il les écoutera et les réponses qu'on lui demande, il les donnera en personne.  
 170 Sais-tu combien est plaisant le visage d'un roi, combien il est précieux  
 Pour ses sujets ? Rien ne semble aussi important.  
 Jamais, si dur soit-il, un refus prononcé par sa bouche n'est pesant.

- Annuit : hoc quodcunque etiam debebimus ipsi.  
 Respuit : audivit prius is tamen, inde negavit.  
 175 Atque ita nemo fere tristis discedit ab illo.  
     Et patrum fama est aetate fuisse, iuberent  
     Qui mollem reges et inertem ducere vitam,  
     Nil agere et levibus traducere tempora nugis,  
     Nullum congressu, nullum sermone petentem  
 180 Dignari, celso tenues contemnere vultu,  
     Abiicere imperii curam, nullamque suarum  
     Luce voluptatum, nullam intermittere nocte,  
     Is fructus regni tanquam si maximus esset.  
     Tales Assyrii reges Francique fuere,  
 185 Tota palatinis dum rerum cura magistris  
     Cesserat : haec illis regni socordia finem  
     Attulit, his animos contra ius fasque rebelles.  
     Quare nec fidum potes hunc nec regis amantem  
     Dicere, qui celsos usurpat regis honores,  
 190 Abrogat imperium domino. Capitale nefasque  
     Est Persis habitum solio sedisse tyranni.  
     Tu solus regnes, solus domineris in aula,  
     Nil adeo regi praeter diadema relinquis,  
     Et nudos regni titulos et nomen inane ?  
 195 "Quid non ambitio, quid non mortalibus auri  
     "Suadet avara fames ! Moderata potentia quanto  
     "iustior est et quam magis expers ipsa pericli !  
     Ne sit rex igitur vel iners vel mollis, et oti  
     Atque voluptatum coeno demersus in alto !  
 200 Regem nanque volo, non fucum inducere regnis.  
     Nec sibi plus sumant comites quam legibus aequum,  
     Quam mos et ratio, quam rex concesserit illis.  
     Nec vero ludis reges prohibemus honestis,  
     Venatuque pilaque, virilibus insuper armis,  
 205 Idque adeo si forte vacabit et omnibus ante  
     Defuncti curis fuerint operumque soluti.  
     At si continuo pergunt assuescere ludis,  
     Post egre redeunt et tardi ad seria, quum res  
     Exigit. Iccirco pueri iuvenesque docendi  
 210 Ante annos atque ante diem supponere duro  
     Colla iugo, ne ferre laborem forte recusent

[fol. Bi v<sup>o</sup>]

- Il a consenti : quel que soit l'objet, nous lui serons redevables.  
 Il a refusé : mais il a d'abord écouté et puis il a dit non.
- 175 C'est ainsi que presque personne ne le quitte en étant affligé.  
 Et l'on raconte que du temps de nos pères, certains incitèrent  
 Les rois à mener une vie de mollesse et de paresse,  
 À ne rien faire et à passer leur temps à de frivoles bagatelles,  
 À ne juger personne digne d'une audience, aucun solliciteur digne
- 180 D'un entretien, à regarder de haut les petites gens,  
 À rejeter le souci de leur empire, et à ne suspendre aucun  
 De leurs plaisirs, aucun, de jour comme de nuit,  
 Comme si c'était là le suprême avantage de la royauté.  
 Tels furent les rois assyriens et francs,
- 185 Alors que la gouvernance avait tout entière été cédée aux maires  
 Du palais : aux premiers cette indolence apporta la fin  
 De leur règne, aux seconds des esprits rebelles envers les lois humaines  
 [et divines.
- C'est pourquoi tu ne peux appeler ni fidèle ni ami  
 Du roi celui qui usurpe les fonctions élevées du roi
- 190 Et soustrait son pouvoir au maître. Les Perses considéraient  
 Comme un crime capital et sacrilège de s'asseoir sur le trône du tyran.  
 Toi, tu voudrais régner seul, seul dominer à la cour,  
 Enfin ne rien laisser au roi si ce n'est son diadème,  
 Sa seule étiquette de roi et un titre vide ?
- 195 "Jusqu'où l'ambition ne pousse-t-elle pas les mortels, tout comme  
 "L'avidité de l'or ! Oh combien un pouvoir modéré  
 "Est plus juste et mieux protégé lui-même du danger !  
 Que le roi ne soit donc point sujet à la paresse ou à la mollesse, que dans  
 [la fange  
 Profonde de l'oisiveté et des voluptés il ne se laisse point engloutir !
- 200 C'est bien un roi, et non un faux-bourdon, que je veux amener à régner.  
 Que son entourage ne s'arroge pas plus que ce que les lois estiment juste,  
 Que ce que la coutume et la raison, ce que le roi lui auront concédé.  
 Mais je ne veux point interdire aux rois les jeux honnêtes,  
 La chasse, le jeu de balle et aussi les combats virils,
- 205 Surtout aux moments où ils se trouvent libres, après s'être acquittés de tous  
 Leurs devoirs et avoir accompli leurs tâches.  
 Mais s'ils s'adonnent sans discontinuer aux jeux devenus une habitude,  
 Ils ont ensuite bien du mal et tardent à revenir aux occupations sérieuses  
 [lorsque la situation  
 L'exige. C'est pourquoi les enfants et les jeunes gens doivent apprendre,
- 210 Dès leurs premières années et avant l'heure, à soumettre leur col  
 Au pénible joug, pour qu'ils ne refusent point le jour venu d'endurer une  
 [épreuve

- Insolitum, gravior quum post accesserit aetas.  
 Anglus Aquitano Francos eiecerat agro  
 Et desperatis iam rebus Poto redibat,  
 215 Hirrus et, insignes armorum laudibus ambo. [fol. Bii r<sup>o</sup>]  
 Atque, ut dura nimis belli fortuna ferebat,  
 Tectum ingens moesti subeunt regemque salutant.  
 Ille choros media ridens agitabat in aula,  
 Permistus niveo candentibus ore puellis.  
 220 Et procul ut vidit, « Scitene (exclamat) amici,  
 Exercere pedes videor ? » Cui Poto vel Hirrus  
 Tristia ducentes suspiria pectore ab imo :  
 « Nae tu inter ludos choreasque, sepultus amore  
 Foemineo, perdis pulchrum hoc et nobile regnum ! ».  
 225 At non incassum iuvenes ea dicta dedere.  
 Nam subito memorant ex illo tempore regem  
 Mutatum et positis conversum ad seria ludis.  
 Servandi studium gregis armentique fidelis  
 Pastor habet : cuiusque rei sua cura magistris.  
 230 Ars etiam quaedam dominari in bruta putatur.  
 Quam si turpe malumque viris agrestibus artem  
 Negligere aut nescire etiam, quam turpius istos  
 Qui praesunt hominum generi non illa tenere  
 Nec curare, quibus homines populique reguntur ?  
 235 Rex igitur primis noster iam discat ab annis  
 Quae tanto imperio dignum se reddere possint.  
 Et quanquam fidis comitatum semper amicis  
 Esse velim, nihil et moliri insigne vel altum,  
 Nil operae precium, consultis non prius illis,  
 240 "Non tamen usque suis diffidet viribus, ut non  
 "Audeat ipse aliquid per se, ut non ante remotis  
 "Omnibus, in tacito se consulat ipse recessu,  
 "Quid regem deceat, quid honestum aut utile factu,  
 "Quam rem suscipiat, quibus explicet inde ministris ;  
 245 "Ut caveat vitetque dolos et prava suorum  
 "Consilia, ut monitis addat melioribus aurem.  
 Quinetiam admissus semel imprudentibus error  
 Multorum erudiit menteis, vitaeque sequentis  
 Dux bonus et sapiens est regibus atque magister.  
 250 « Hoc faciens lapsus sum turpiter : hic mihi stulto

[fol. Bii v<sup>o</sup>]



Verba dedit ; posthac nobis erit ille cavendus.  
Hunc mihi delegi recte cui credere possim ».

Sic medium teneat, neque se plus diligat aequo  
Elatus blandis hominum sermonibus, aula  
255 Quos habet innumeros. Neque sese negligat ipsum,  
Sed gravis ut censor, voces et verba loquentum  
Expendet, fictis veros distinguet amicos.

Atque utinam centum genitrici proroget annos,  
Proroget uxori atque amitae Deus. Et tibi fratres  
260 Longa duos praestet venturi temporis aetas  
Incolumes, ortos Lotari sanguine fratres,  
Huncque senem profugum modo qui revocatus in aulam est,  
Unde per invidiam pulsus decesserat olim !  
Non pia, non et fida tibi, rex maxime, deerunt  
265 Consilia his vivis. Res (si vacat) aspice coeptas,  
Aspice prima tui quae sint fundamina regni :  
Maiorum nemo posuit meliora tuorum.  
Non tamen iccirco tibi palpum obtrude vel illis !  
Nam quid sola potest hominum prudentia ? Verum  
270 Principium tibi sit, bone rex, et norma regendi  
"Imperii assiduus timor et reverentia sancti  
"Numinis ; haec praebeat tanquam fax semper eunti.  
Namque homines, quanvis praeclara mente fideque,  
Multa vel ignari peccant vel non inhonestis  
275 Impulsi studiis aliquave cupidine ; multa  
Mille modis aliis etiam sine fraude parique  
Involvunt errore animos et pectora regum.

Non ita coelestes animae quibus omnia semper  
Cognita sunt penitus rerum quaecunque geruntur.  
280 Nec fallit quenquam Deus et neque fallitur ipse.  
Hic tua caeca reget tenebris vestigia noctis,  
Luce reget media. Nemo duce labitur illo.  
Cuius nempe vicem quando geris et tua nulli  
Magnorum cedit collata potentia regum,  
285 Omnia dicta (quoad poteris) tuaque omnia facta  
Assimilare Deo debesque accepta referre.

Et quoniam, veteres ut dicunt, Maximus idemque  
Optimus est, talem quoque te praestare memento.

[fol. Biii r<sup>o</sup>]

M'a payé de mots ; dorénavant je devrai me méfier de lui.  
 Mais cet autre j'ai eu raison de le choisir comme homme de confiance ».

Ainsi, qu'il tienne le milieu, qu'il ne s'aime lui-même pas plus qu'il  
 [n'est juste,

Enorgueilli par les paroles des flatteurs, qui sont à la cour  
 255 Innombrables. Toutefois, qu'il ne se méjuge point non plus lui-même,  
 Mais, comme un censeur pondéré, il pèsera les paroles et les mots  
 De ses interlocuteurs, il distinguera ses vrais amis des faux.

Mais puisse Dieu prolonger de cent ans la vie de ta mère,  
 Celle de ta femme et de ta tante. Et les frères qui te sont chers,  
 260 Que les temps à venir te les gardent longtemps tous deux  
 Sains et saufs, ces frères issus du sang de Lothaire,  
 Ainsi que ce vieil homme naguère exilé, qui fut rappelé à la cour,  
 D'où la jalousie l'avait chassé et éloigné jadis !  
 Car tu ne manqueras point de pieux, ni de fidèles conseils, très grand roi,  
 265 Tant qu'ils seront vivants. Contemple (si tu en as le loisir) tes premières  
 [entreprises,

Contemple les premiers fondements de ton règne :  
 Aucun de tes ancêtres n'en a posé de meilleurs.  
 Ne va pas pour autant te gaver, les gaver de complaisance !  
 Car que peut seule la prévoyance des hommes ? En vérité,  
 270 Il te faut adopter pour principe, bon roi, et pour norme  
 "De ton gouvernement la crainte constante et le respect de la divinité  
 "Sacrée ; que ce respect te précède toujours comme un flambeau.  
 Car les hommes, si lumineux que soient leur esprit et leur foi,  
 Committent beaucoup de fautes, soit par ignorance, soit poussés par des  
 [passions  
 275 Qui ne sont point méprisables, ou par quelque désir ; ils commettent  
 [beaucoup de fautes  
 De mille autres manières, même sans fourberie et en de pareilles  
 Erreurs ils enveloppent les esprits et les cœurs des rois.

Il n'en va point de même pour les âmes célestes qui toujours  
 Connaissent intimement toutes choses du monde qui adviennent.  
 280 Dieu ne trompe personne, ni n'est trompé Lui-même.  
 C'est Lui qui dirigera tes pas aveugles dans les ténèbres de la nuit,  
 Qui les dirigera en pleine lumière. Personne sous Sa conduite ne  
 [trébuchera.

Puisque, bien sûr, tu Le représentes et puisque ta puissance,  
 Si on la compare à celle des grands rois, ne leur cède en rien,  
 285 En toutes tes paroles (autant que tu pourras) et en tous tes actes,  
 Tu dois imiter Dieu et tu dois mettre à Son crédit tout ce que tu as reçu.

Et puisque, comme disent les Anciens, Il est à la fois le plus Grand  
 Et le Meilleur, souviens-toi de te montrer aussi sous ce jour.

290 Nos autem, qui visum ulli notumque negamus  
 Esse Deum, tamen et qualis sit patria virtus,  
 Maiestas et quanta Dei genitoris, ab ipso  
 Coniicimus Nato, qui se mortalibus olim  
 Miscuit et pariter vixit, mox deinde revixit.  
 Quem vivum quisquis vidit, putet ille Parentem  
 295 Se vidisse : fuit nam vera ipsius imago  
 Filius in terris. Noscendi haec una Parentis,  
 Praeterea via nulla. Sed ille per aethera purum  
 Iampridem elapsus celso consedit Olympo.  
 Atqui multa sui nobis monumenta reliquit  
 300 Ingenii, morum, verae pietatis : ab illo  
 Tradita perfectae manavit formula vitae.  
 Ille Deus quo sit cultu, qua mente colendus,  
 Qua prece conveniat placari, et quam bene grata  
 Ipsius ante aram cordis cadat hostia nostri,  
 305 Edocuit, verum templisque indixit honorem.  
 Omnibus hunc animi nervis et pectore toto  
 Diligere atque aliud nihil aequae iussit amare,  
 Qui coelum et stellas et totum condidit orbem.  
 Nos genuit, pascit genitos, alit, educat almo  
 310 Ubere. Parcit eis merito quos perdere possit.  
 Et quis enim nostrum peccat non omnibus horis  
 Supplicio condigna gravi ? Tamen omnia tentat  
 Ille prius saevum iaciat quam nubibus ignem,  
 Datque locum veniae, quoties se surrigit ante  
 315 Lapsus homo et vita mutat meliore priorem.  
 Qualis amor Domini, talem nos inter amorem  
 Reddere et auxilio miseros opibusque iuvare  
 Praecipimur, nullam reminisci temporis iram  
 Praeteriti, nullam ad solem perferre cadentem  
 320 Et faciles ultroque aliorum ignoscere culpa.  
 Hoc nos privati, quibus est cognatio nulla  
 Cum superis, facimus. Quo reges aequius omnes  
 Diis genitos facere et caelo se reddere dignos.  
 Tu vero cui summa Deo delata potestas

[fol. Biii v<sup>o</sup>]

Mais nous, qui affirmons que Dieu n'a été vu et connu  
 290 De personne, pourtant la vertu paternelle,  
 La majesté de Dieu le Père, leur nature et leur grandeur, nous les devinons  
 D'après le Fils même, qui aux mortels jadis  
 Se mêla, comme eux acheva sa vie, puis bientôt revint à la vie.  
 Tous ceux qui le virent durant sa vie pouvaient imaginer qu'ils avaient vu  
 295 Le Père, car il était Sa vraie image  
 Sur terre, le Fils. Pour connaître le Père, il n'est que cette seule  
 Voie, il n'y en a nulle autre. Mais le Fils, dans le pur éther  
 Il y a longtemps fut emporté, il s'est assis auprès de Dieu sur le haut  
 [Olympe.  
 Cependant, Il nous a laissé beaucoup de témoignages de Son  
 300 Esprit, de Ses mœurs et de Sa piété vraie : émanant de Lui  
 Nous a été transmis le modèle de la vie parfaite.  
 Ce Dieu, les rites et l'esprit de Son culte,  
 Les prières qui conviennent pour L'apaiser, le plaisir que Lui donne  
 Le sacrifice de notre cœur immolé devant Son autel,  
 305 Il nous les a enseignés et Il nous a montré comment honorer  
 [véritablement ses églises.  
 Il nous a commandé de Le chérir de toutes les forces de notre âme  
 Et de tout notre cœur et de ne rien aimer d'autre autant que  
 Celui qui créa le ciel et les étoiles et l'univers tout entier.  
 Il nous a créés ; à notre naissance Il nous nourrit, nous fait croître, nous  
 [élève en son sein  
 310 Fécond. Il épargne ceux qu'Il pourrait à bon droit anéantir.  
 Et, en vérité, qui d'entre nous ne commet à toute heure des péchés  
 Passibles d'un lourd châtement ? Pourtant Dieu tente tout  
 Avant de lancer Son terrible feu depuis les nuées,  
 Et Il fait une place au pardon chaque fois que l'homme se relève  
 315 De sa chute précédente et qu'il change sa vie d'avant pour une vie meilleure.  
 C'est un amour semblable à celui du Seigneur que nous devons nous  
 [témoigner  
 Les uns aux autres et nous devons offrir aux malheureux notre appui et  
 [nos biens,  
 Cela nous est prescrit, et aussi de ne garder en mémoire nulle colère  
 [des moments  
 Passés, de n'en faire durer aucune jusqu'au coucher du soleil  
 320 Et de pardonner aisément et spontanément la faute d'autrui.  
 Nous, simples particuliers, qui n'avons aucune parenté  
 Avec ceux d'en haut, nous le faisons. Il est d'autant plus juste que tous  
 [les rois,  
 Qui sont fils des dieux, le fassent et qu'ils se rendent dignes du Ciel.  
 Mais toi, à qui la puissance suprême a été déléguée par Dieu

- 325 Quique etiam praestas aliis tam regibus unus  
 Quam reges alios plebi praestare videmus,  
 "Tu bonus et clemens esto similisque deorum [fol. Biiii r<sup>o</sup>]  
 "Qui coelos habitant. Propria est clementia regum.  
 "Tu malis servare tuos quam perdere civeis.
- 330 Et quam olim veniam expectas a Rege deorum,  
 Impertire aliis, hominum rex. Utere parce,  
 Aut nunquam, horribili gladio, nisi pene coactus  
 In desperatos, medicorum more secantum  
 Arida quae modo sunt et putrida corpore membra.
- 335 Est quiddam medium : nec laus quaerenda severi  
 Suppliciis hominum, nec laus clementis et aequi  
 Est venia passim tribuenda et dissolvendis  
 Legibus. Exemplum non longe extraque petetur  
 Lenis mansuetique animi. Fer lumina retro.
- 340 Vel genitore tuo vel avo clementius unquam  
 Nil sumus experti. Facilis vel promptus ad iram  
 Neuter erat : iecur et placabile pectus utrique.  
 At genitrice tua quae foemina mitior ulla est  
 Omnibus in terris ? Quae quum excandescere nuper
- 345 Iure videretur caeso potuisse marito,  
 Non solum non ultra suos est illa dolores,  
 Sponte sed ignovit suaque iis permisit habere,  
 A quibus atroces animis exceperat ictus.  
 Ignovere suis obtreceptoribus ipsi,
- 350 Quorum consilio stat adhuc res Gallica, fratres.  
 Multa novi quae ferre solent exordia regni  
 Damna, fugas raptusque bonorum, vincula, caedes,  
 Nec sumus a quoquam passi neque Principe nostro  
 Sensimus. Inversus sonitum vix reddidit axis.
- 355 Ergo sis, Francisce, tuis et mitis et aequus [fol. Biiii v<sup>o</sup>]  
 Civibus ; ac mandata Dei cultumque perennem  
 Iam meditare puer, curam meditare tuorum.  
 Nanque haec prima tuae virtutis semina surgent  
 Paulatim pariterque tuo cum corpore crescent

- 325 Et qui surpasses même à toi seul les autres rois, autant  
 Que nous voyons les autres rois surpasser le peuple,  
 "Sois bon et clément, et semblable aux dieux  
 "Qui habitent les cieux. La clémence est le propre des rois.  
 "Puisses-tu préférer préserver tes sujets plutôt que de les perdre.
- 330 Et ce pardon que tu attends un jour du Roi des dieux,  
 Toi, roi des hommes, accorde-le aux autres. Use modérément,  
 Ou point du tout, de ton terrible glaive, sauf si tu t'y trouves presque  
 [contraint  
 Contre ceux qui sont perdus, à la manière des médecins qui n'amputent  
 Que les membres desséchés et corrompus.
- 335 Il est un juste milieu : il ne faut rechercher ni la gloire du maître sévère  
 En infligeant des supplices aux hommes, ni la gloire du souverain clément  
 [et juste  
 En accordant le pardon indistinctement et en abolissant  
 Les lois. Nous avons l'exemple, tout près de nous et dans notre pays même,  
 D'une âme douce et bienveillante. Porte tes regards en arrière.
- 340 Jamais nous n'avons connu clémence plus grande que celle de ton père  
 Ou de ton grand-père. Complaisant ou bien prompt à la colère,  
 Aucun des deux ne l'était : tous deux avaient un cœur et des entrailles  
 [qui se laissaient fléchir.
- Quant à ta mère, est-il femme plus douce  
 Sur toute la terre ? Elle qui récemment, alors qu'elle semblait  
 345 Pouvoir s'enflammer à bon droit, après la mort de son mari,  
 Non seulement n'a pas vengé sa douleur,  
 Mais spontanément a pardonné et laissé leurs biens à ceux  
 Dont elle avait reçu au cœur d'atroces blessures.  
 Eux-mêmes pardonnèrent à leurs propres détracteurs,
- 350 Eux dont la sagesse a permis à la France de rester encore debout, les frères.  
 Les nombreux malheurs que d'ordinaire apporte avec lui le début d'un  
 [nouveau règne,  
 Dommages, exil, confiscations de biens, chaînes, meurtres,  
 Personne ne nous les a fait subir, nous n'en avons rien perçu  
 Sous notre Prince. C'est à peine si l'axe du monde produisit un son en  
 [se retournant.
- 355 Aussi, François, montre-toi doux et équitable envers tes  
 Sujets ; les commandements de Dieu et le culte éternel qu'on lui doit,  
 Médite-les déjà, alors que tu es enfant, médite le soin à prendre de ton  
 [peuple.
- Car ainsi les premiers germes de ta vertu croîtront  
 Peu à peu et grandiront en même temps que ton corps

360 Et super alta suos extendent sydera ramos.  
Tunc neque nos puero sub rege fuisse pigebit,  
Nec te discipulum taleis habuisse magistros  
Imperii et iuvenem laudes aequasse Parentum.

360 Et étendront leurs branches au-dessus des astres élevés.  
Alors nous ne regretterons pas d'avoir eu pour roi un enfant,  
Ni toi d'avoir été le disciple de tels maîtres  
Dans l'art de régner et d'avoir pu, jeune homme, égal en gloire tes  
[ancêtres.

## PRÉSENTATION

**Datation**

Le *Sermo* sur le sacre de François II a été rédigé en août 1559, entre l'entrée de L'Hospital, « persona di gran bontà et di molta intelligentia »<sup>1</sup>, au Conseil privé fin juillet 1559 et le sacre le 18 septembre 1559. Par son traducteur Joachim Du Bellay, on sait qu'il est achevé au moment du sacre et que sa traduction est très avancée dès octobre 1559<sup>2</sup>.

**Plan**

- 1-3 vœux de longévité adressés au roi à l'occasion du sacre
- 4-60 de l'apprentissage aux devoirs généraux du roi : injonctions
  - 4-6 puisse-t-il apprendre à régner grâce aux meilleurs maîtres
  - 7-17 les rapports avec les autres nations : qu'il fasse preuve de modération, de justice et de loyauté, si bien que les autres peuples souhaiteront se placer sous son arbitrage
  - 18-21 qu'il témoigne de sa piété envers Dieu et de son dévouement envers son peuple
  - 22-26 qu'il sache, en tant que roi justicier, se montrer à la fois circonspect et sévère ; puisse-t-il être un fidèle gardien des lois
  - 27-38 lors de l'élection des magistrats et des prélats, qu'il sache récompenser le mérite, résister aux tentatives de corruption et, en consultant largement autour de lui, faire preuve de discernement
  - 39-49 au jour du Jugement dernier il devra répondre de ses propres actes et des actes commis par autrui sous son autorité
  - 50-60 contre la vénalité du juge et du prêtre : la justice et la piété doivent être leurs principales qualités
- 61-95 la gestion économe des ressources financières
  - 61-72 le roi dépensera l'argent du royaume avec le plus grand scrupule, réintroduira des mesures somptuaires et restituera au peuple les impôts prélevés pour la récente guerre

<sup>1</sup> Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 221 r<sup>o</sup>, Giovanni Michiel au doge, 30 juillet 1559. Cf. Senato, Dispacci, Dispacci degli ambasciatori, Francia, Rubriche C1, fol. 35 v<sup>o</sup> : « Che Mons<sup>r</sup> dell'Hospital è sta[to] ad messo nel Cons<sup>o</sup> ».

<sup>2</sup> Petris, *La Plume et la tribune*, p. 123.

- 72-84 il luttera contre la corruption qui ampute les recettes du royaume ; dans le domaine de la Justice, L'Hospital tâche de combattre ces pratiques
- 85-92 rien ne résiste au pouvoir de l'argent ; invective contre celui qui se laisse corrompre et justifie le voleur devant le roi
- 93-95 conclusion : les finances doivent être confiées à peu de gens
- 96-165 surveillance de la cupidité des dignitaires et de leurs penchants à la dénonciation intéressée
- 96-126 les mécanismes de la calomnie : les procès iniques qui ne visent qu'à enrichir les amis du prince sont indignes d'un roi
- 127-135 les remèdes contre la calomnie : il faut mener une enquête sur le dénonciateur et l'inculpé et confronter les parties
- 136-141 la dénonciation n'est utile et admissible qu'à condition que la calomnie soit poursuivie
- 141-143 remerciement au cardinal de Lorraine, qui a sauvé L'Hospital de la calomnie à deux reprises
- 144-165 le poète souhaiterait savoir, à l'instar d'Apelle, représenter la noirceur de la Calomnie ; *ekphrasis* du tableau d'Apelle mettant en scène la Calomnie, l'Avarice, l'Envie, le roi, le délateur et le malheureux
- 166-202 le gouvernement personnel et la délégation du pouvoir
- 166-175 le bon roi est accessible à tous ses sujets ; son écoute attentive rend toutes ses décisions, même négatives, supportables
- 176-183 certains pourtant considéraient naguère que le roi devait être inaccessible et ne s'adonner qu'aux plaisirs et à l'oisiveté
- 184-191 *exempla* illustrant les dangers de la délégation du pouvoir : les Assyriens et les rois francs ; le contre-exemple des Perses
- 192-194 invective contre l'usurpateur
- 195-202 critique de la cupidité et de l'ambition ; appel à un roi actif, modéré et clairvoyant
- 203-269 exercer son discernement par la *prudencia*
- 203-212 l'éducation royale : les jeux honnêtes ne sont pas interdits, mais ils doivent rester subordonnés à l'accomplissement des tâches sérieuses ; l'apprentissage de l'endurance prépare aux grandes épreuves de la vie

- 213-227 *exemplum* : après la cession de l'Aquitaine à l'Angleterre, deux conseillers fidèles poussent le roi à abandonner ses occupations frivoles
- 228-234 le roi-pasteur : prendre soin de son peuple à l'image du bon berger
- 235-246 importance et limites des bons conseillers : si le roi doit apprendre à consulter ses conseillers, il lui faut également apprendre à se fier à son propre jugement ; il doit savoir discerner entre les bons et les mauvais conseils
- 247-252 les leçons de l'expérience et des erreurs
- 253-257 le roi doit trouver la juste mesure entre la défiance de soi et la défiance d'autrui
- 258-269 vœux de longévité à l'intention de la famille et des proches conseillers du roi (les Guises, François Olivier) ; la fidélité et la valeur de ses conseillers actuels
- 269-323 le modèle divin
- 269-277 exhortation à la piété, car la *prudentia* face à l'erreur et aux passions a ses limites
- 278-288 Dieu seul étant omniscient, le roi doit, en toutes circonstances, s'en remettre à Lui et chercher à L'imiter
- 289-308 le Père ne se donne à connaître qu'au travers de son Fils ; le Christ nous a enseigné comment adorer Dieu
- 309-323 la Providence et la miséricorde divines ; la charité envers autrui et la propension au pardon doivent se modeler sur l'amour que Dieu nous témoigne
- 324-354 conséquence : les vertus du roi terrestre
- 324-334 la clémence et la vertu
- 335-339 la modération, le discernement et l'absence de colère
- 339-354 exemples passés et présents : son père et son grand-père, sa mère et les Guises ; les débuts du nouveau règne sont prometteurs
- 355-363 exhortation et vœux de grandeur : douceur, justice et piété

ANALYSE <sup>3</sup>**Du panégyrique au parénétiq**

Véritable institution du prince chrétien, le *Discours du sacre* s'inspire des grandes sources politiques de l'évangélisme érasmien <sup>4</sup> et porte l'empreinte discrète mais constante de la pensée d'un Seyssel, d'un Budé, d'un Espence, même quand L'Hospital en prend le contrepied <sup>5</sup>. En amont, le texte s'appuie, entre autres, sur le *De clementia* de Sénèque, largement diffusé grâce à l'édition par Érasme des œuvres du philosophe romain (Bâle, Froben, 1515 et 1529) <sup>6</sup>, ainsi que sur le *Panégyrique de Trajan* de Pline le Jeune <sup>7</sup>. Mais ces 363 hexamètres dactyliques résonnent également d'un accent propre, teinté d'inquiétude et d'appréhension à l'occasion de cet événement particulier et critique qu'est le changement de règne : V, 8 est à cet égard une pièce de circonstance autant qu'un discours parénétiq où l'auteur s'exprime à la première personne non seulement en tant qu'instance pédagogique et morale mais également à titre privé. Nous retrouvons ici, comme un écho mille fois répété, cette « cicatrice » autour de laquelle se construit l'œuvre de L'Hospital <sup>8</sup> et qui relève du reste d'une obsession largement partagée par les poètes des années 1550 <sup>9</sup> : la crainte

<sup>3</sup> Voir R. Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo': Michel de L'Hospital e la consecrazione di Francesco II (1559)*, Genova, ECIg, 1995<sup>2</sup>, p. 127-177 ; Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 370-391 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 73-130 et 329-331.

<sup>4</sup> Érasme, *Institutio Principis Christiani* (ASD IV, 1, p. 95-219) ; récentes éditions et traductions françaises : Érasme de Rotterdam, *La Formation du prince chrétien*, éd. M. Turchetti, Paris, Garnier, 2015 ; Érasme, *L'Éducation du prince chrétien [ou L'art de gouverner]*, trad. A.-M. Greminger, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

<sup>5</sup> Voir Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 127-135 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 76-91. Voir aussi J. Céard, « Conceptions de la royauté et institution du prince en France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *La Formazione del principe in Europa dal Quattrocento al Seicento*, éd. P. Carile, Rome, Aracne, 2005, p. 59-73 ; *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, éd. I. Cogitore et F. Goyet, Grenoble, ELLUG, 2003.

<sup>6</sup> Voir P. Stacey, « Seneca Political Thought from the Middle Ages to Early Modernity », dans *The Cambridge Companion to Seneca*, éd. S. Bartsch et A. Schiesaro, Cambridge, Cambridge UP, 2015, p. 289-302 ; P. Stacey, *Roman Monarchy and the Renaissance Prince*, Cambridge, Cambridge UP, 2007, p. 30-72 et *passim*.

<sup>7</sup> Pour l'influence du *Panégyrique de Trajan* sur L'Hospital, qui en avait noté des fragments dans un florilège personnel (BNF, Dupuy 491, fol. 102 v<sup>o</sup>), voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 94, 100 et 523 ; P. Galand, « La poétique des *Odes* de Jean Dorat : l'influence de Salmon Macrin », dans *Jean Dorat : poète humaniste de la Renaissance : actes du Colloque international*, éd. Ch. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 308, n. 55 et 56.

<sup>8</sup> L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 322-323.

<sup>9</sup> Voir D. Cast, *The Calumny of Apelles : a Study in the Humanist Tradition*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1981 ; G. Defaux, « Moy ton poète... Du Bellay, Ronsard et l'Envie », dans *Cité des hommes, cité de Dieu : travaux sur la littérature de la Renaissance en l'honneur de Daniel Ménager*, Genève, Droz, 2003, p. 197-206 ; E. Karagiannis-Mazeaud, « Sur la rime vie/envie. Jalons pour une histoire de l'Envie et de ses représentations au XVI<sup>e</sup> siècle : Ronsard, Du Bellay, Jodelle, Peletier du Mans », dans *L'Envie et ses figurations littéraires*, dir. F. Wilhelm, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2005, p. 95-117.

de la disgrâce et l'exécration de la calomnie<sup>10</sup>. Ce noyau thématique, à forte connotation autobiographique, se cristallise dans l'important développement consacré aux mécanismes et aux remèdes de la *calumniā* (v. 96-141), qui débouche, subitement, sur un hommage personnel rendu à Charles de Lorraine, à qui est dédiée l'épître, pour l'avoir « à deux reprises » sauvé « de la dent féroce du lion enragé » (v. 141-142). Le sacre, qui possède une portée politique, voire cosmique, a des répercussions immédiates et profondes sur la vie des sujets du roi, et l'*exemplum* personnel de L'Hospital fait ici office, en filigrane, de paradigme de cette extrême vulnérabilité face à l'arbitraire. Aussi les vers 351-353, qui font état de l'absence des « nombreux malheurs que d'ordinaire apporte avec lui le début d'un nouveau règne », sonnent-ils, à l'issue de la pièce, davantage comme une formule de conjuration que comme un éloge du jeune roi à peine intronisé<sup>11</sup>. Révélatrice d'une expérience intime et douloureuse de la monarchie, la circonstance du sacre forme ainsi le soubassement d'une réflexion générale qui ambitionne précisément d'intervenir au seul endroit et au seul moment où la royauté offre une prise : dans le façonnement de cette pâte encore malléable qu'est le *rex puer*, vision qui n'est étrangère ni à l'érasmeisme ni à la promotion de l'éducation comme valeur sociale et utile<sup>12</sup>. C'est dire à quel point le *Discours du sacre* est éloigné de toute motivation encomiastique : à l'instar de ce qui s'est passé lors de la célébration de la prise de Calais en 1558<sup>13</sup>, L'Hospital évite le panégyrique, préférant adopter le rôle du censeur<sup>14</sup>.

### Conjurer le risque d'un roi laxiste

L'architecture du *Discours du sacre* se caractérise par une construction complexe qui paraît intimement liée aux sentiments contradictoires qui animent L'Hospital en ce début de règne. Selon une structure symétrique, le début et la fin, dévolus aux injonctions positives, entourent un gouffre central qui, loin d'exalter la figure du roi idéal, dessine l'image-repoussoir du monarque

<sup>10</sup> Le thème de la calomnie est sous-jacent notamment aux épîtres II, 12, III, 1, III, 6, IV, 1 et VI, 2. Voir aussi Petris, *La Plume et la tribune*, p. 101-102 et 329-330. Voir aussi Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 380, n. 1, qui rapproche l'œuvre de L'Hospital et la tragédie *La Soltane* de Gabriel Bounyn (Paris, G. Morel, 1561) qui lui est dédiée.

<sup>11</sup> Le même thème sera repris au début du discours d'ouverture des États généraux du 13 décembre 1560, quelques jours après la mort de François II. Voir Repetti, *L'Éducazione di un 're fanciullo'*, p. 163 et n. 141 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 383-384 et n. 6.

<sup>12</sup> Voir G. Gadoffre, *La Révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997, notamment p. 154-158 et 253-257. Chez L'Hospital, cette réflexion est au centre de l'épître III, 2 sur l'allaitement.

<sup>13</sup> Voir l'Analyse de IV, 2.

<sup>14</sup> En comparaison des nombreux poèmes que suscite le décès d'Henri II (voir D.J. Hartley, « La mort du roi Henri II (1559) et sa commémoration poétique : document bibliographique », *BHR*, 47 (1985), p. 379-388), les ouvrages célébrant l'avènement de François II sont très rares. Voir Gabriel Du Préau, *Gabrielis Prateoli Marcossii, sermones duo panegyrici [...]*, Paris, Vve N. Buffet, s. d.

indigne<sup>15</sup> en la déclinant en trois portraits successifs : le roi avachi, changé en âne stupide (*ekphrasis* des v. 144 et suivants)<sup>16</sup>, le roi oisif et inaccessible à ses sujets (v. 176-186, à l'exact milieu de la pièce) et enfin le roi efféminé, qui danse à l'heure même où son royaume se trouve au bord de l'effondrement (v. 218-221). La figure du mauvais roi n'est pas ici celle du tyran – esquissée au v. 191 en la personne du roi perse – mais celle du roi absent, qui abandonne son autorité à des conseillers indignes et nourrit ainsi les vices qui finissent par miner les fondements mêmes de la monarchie en ébranlant ses trois colonnes que sont la piété, la justice et la clémence : la corruption (v. 74-92) et la calomnie (v. 96-165)<sup>17</sup>, l'indifférence aux maux dont souffrent ses sujets – et surtout les plus humbles d'entre eux (*tenués*, v. 180) –, enfin la recherche effrénée du plaisir. L'inscription de ces *exempla* négatifs au cœur même du *sermo* reflète la crainte du redoutable vortex qui menace d'engloutir le royaume dès lors que le roi, réduit à l'état de *fucus* (v. 200), de faux bourdon stérile et improductif, dont l'épître II, 2, entre autres, avait fait dès 1549 le procès<sup>18</sup>, se coupe du corps politique dont il devrait être la colonne vertébrale et le père nourricier<sup>19</sup>. Que le terme *fucus* soit ici appliqué en priorité au roi lui-même et non plus à la cohorte de parasites (*ficti amici*, v. 38 ; *comites*, v. 201) faisant écran entre lui et ses sujets montre à l'évidence l'ampleur de l'inquiétude qui anime L'Hospital et, partant, sa détermination à combattre personnellement, dès ses prémices, une évolution qui serait dommageable à l'ensemble du royaume, alors même que le jeune roi est sous l'emprise des Guises. Cette détermination est du reste ostensiblement soulignée, en une formule audacieuse, par l'emploi du verbe *velle* à la première personne du singulier dans ce même v. 200 (*Regem nanque volo, non fucum inducere regnis*)<sup>20</sup> : cette affirmation franche de la volonté du poète dessine très précisément les contours de son exigence éthique.

### Les devoirs de prudence et de responsabilité

Servant de contre-poids à la hantise centrale d'un roi inactif et mou, la figure dynamique du *puer* est invoquée au seuil (v. 1) et dans la péroration de la pièce

<sup>15</sup> L'Hospital se souvient peut-être des prescriptions d'Érasme dans son *Institution du Prince*, où celui-ci recommande au précepteur de « mettre devant les yeux du prince une espèce de bête monstrueuse et horrible [...]. Ce portrait, dira-t-il, [...] est celui du tyran. Claude était un tel monstre, Caligula, un autre ; c'est également ainsi que les poètes dans leurs fables représentent Busiris, Penthée et Midas [...] » (*Inst. princ. chr.*, 1, 49 ; éd. Turchetti, p. 206-207 ; ASD IV.1, p. 154).

<sup>16</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 342 et n. 46 et 50.

<sup>17</sup> L'Hospital la distingue de la dénonciation, désintéressée et relevant du souci du bien public. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 341, n. 43.

<sup>18</sup> Voir II, 2, 88 et le commentaire *ad loc.* Voir aussi II, 7, 84 (1551) et V, 2, 13 (1560).

<sup>19</sup> Voir le parallèle établi par Repetti (*L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 212n) avec le *fatuus* érasmien de l'adage « *Aut regem aut fatuum nasci oportere* » (*Adages*, ASD II.1, n° 201, p. 303-314). Voir aussi Petris, *La Plume et la tribune*, p. 344, n. 62.

<sup>20</sup> Cf. Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 139 et 212.

(v. 357 et 361). Le premier champ notionnel associé au *puer* est celui de l'éducation et de l'apprentissage, esquissé dès les premiers vers au moyen d'une longue série de jussifs, significativement introduite par deux occurrences de *discat* (v. 4 et 7, puis v. 9 à 34). S'il est majeur sur le plan juridique, le jeune roi, âgé de quinze ans, n'en est pas moins assimilé à un enfant qui, au moment même où il s'apprête à monter sur le trône, ne possède pas l'art de régner (v. 4-7) et a besoin, à ce titre, de conseillers avisés (v. 4 et 362), capables de le conduire (cf. encore v. 200) vers la pleine maîtrise de sa charge ; François, dont la maturation morale et politique demeure inachevée, doit « apprendre (*discat*) [...] ce qui peut le rendre digne d'un si grand pouvoir » (v. 235-236). Aussi, marquée par les exigences de la pédagogie érasmienne, l'épître tout entière est-elle ponctuée d'injonctions, le poète dressant ainsi le catalogue programmatique des qualités morales que le roi doit acquérir et des mesures politiques qu'il doit apprendre à mettre en œuvre. Une première catégorie d'admonitions générales, formulées à la troisième personne, aborde, dans un mouvement centripète, les trois principaux aspects relationnels de la royauté : les rapports aux puissances extérieures, placés sous l'impératif du respect de la parole donnée (v. 7-17) ; les rapports aux sujets, régis par les principes de justice et d'intégrité et déclinés en plusieurs volets complémentaires<sup>21</sup> ; enfin, les rapports aux conseillers et aux intimes, qui requièrent un haut degré de discernement (v. 235-246 et 253-257)<sup>22</sup>. Régies par la vertu pratique de la *prudentia* (la *phronesis* d'Aristote), si essentielle dans ce discours<sup>23</sup>, toutes ces relations sont soumises au principe fondamental de la responsabilité inconditionnelle du prince : c'est lui, en tant que serviteur et gardien des lois (v. 23), qui répondra en dernière instance, devant le Juge suprême, des actes commis par ceux qui ont mal agi en son nom (v. 39-49) ; c'est lui qui subira le châtement qui leur revient, leur crime étant en réalité « son propre crime » (v. 47)<sup>24</sup>. La royauté est donc non pas un pouvoir mais bien un devoir moral à l'égard des sujets et de Dieu qui en a investi le prince (Rm 13, 1), ce

<sup>21</sup> Application circonspecte des lois (v. 20-26) ; refus de la corruption et de la calomnie, dont fait partie le contrôle des affaires ecclésiastiques (v. 27-35 et 96-106) ; administration irréprochable et équitable des ressources financières de l'État et mesures somptuaires (v. 61-73) ; accessibilité du roi (v. 166-175).

<sup>22</sup> Voir les trois cercles de conseil de Jésus chez Seyssel : septante-deux disciples, douze apôtres mais seulement trois d'entre eux pour les secrets (Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 78).

<sup>23</sup> Au sujet de cette vertu aristotélicienne dans ce texte, voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 106-116.

<sup>24</sup> En introduisant la référence eschatologique et en l'étendant aux magistrats, L'Hospital reprend, tout en la radicalisant, une idée présente chez Seyssel et chez d'Espence : le prince est responsable des agissements des prélats qu'il a nommés (Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 92 ; Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien* (1548), éd. dans *Un autre catholicisme au temps des Réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : études originales, publications d'inédits, catalogue de ses éditions anciennes*, éd. A. Tallon, Turnhout, Brepols, 2010, p. 132).

dernier ne faisant que déléguer sa justice et demeurant, en toutes circonstances, « sujet à ses propres lois » (Seysssel), loin de toute forme de puissance absolue<sup>25</sup>.

### De l'éthique à l'évangélisme

Au dernier quart du *sermo*, les injonctions se font plus percutantes encore en s'exprimant désormais, à partir du v. 265, à la deuxième personne. L'Hospital abandonne ici les aspects concrets du pouvoir pour s'élever vers les valeurs et les modalités qui fondent cet apprentissage<sup>26</sup>. Ce sont d'abord ce que l'on pourrait appeler les trois vertus cardinales du prince, déjà évoquées aux v. 51-52 (*aequi / Atque boni studium... pietatis amorem*) et censées innover tous les rapports qu'il entretient avec les trois cercles évoqués plus haut : la crainte de Dieu (*timor*, v. 271), l'équité (*aequus*, v. 336, 355) – le bon roi préfère « qu'on le dise juste plutôt que brave » (v. 14) – et surtout la clémence (*clemens*, v. 327, 336), qui est « le propre des rois » (v. 328) et qui implique bonté (*bonus*, v. 270, 327), propension au pardon (v. 330) et douceur (*mitis*, v. 355)<sup>27</sup>. François II le sait bien, lui qui écrit le 7 septembre 1559 :

Car je ne suis point cruel et ay beaucoup de regret et d'ennuy comme tout bon prince doit avoir quand mes subjectz par leurs offence, desobeysance et delicts me contraignent de user plus de rigueur et severe pugnition en leur endroit que de grace et misericorde. [...] je m'en vais dans troys ou autre jours a Reims pour [*barré : me sacrer*] estre sacré [...] <sup>28</sup>.

Comme chez Budé<sup>29</sup>, toute vertu s'acquiert concrètement au moyen de l'observation patiente (*aspice*, v. 265 et 266) et de la rumination (v. 288 : *memento* ; v. 357 : *meditare*) des *exempla* que le jeune roi a ou a eus sous les yeux : son père et son grand-père, modèles de clémence (v. 340), sa mère, paradigme de douceur et de pardon (v. 342-348), les Guises, modèles de pardon, eux aussi, et de sagesse (v. 349-351)<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> Seysssel, *La Monarchie de France*, p. 60. Cf. Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 65. L'Hospital se démarque à cet égard des penseurs néoplatoniciens, pour qui le pouvoir est autonome et délié. Voir Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 375.

<sup>26</sup> L'Hospital s'oppose ainsi au pragmatisme d'un Machiavel et à l'idée que la fin puisse justifier les moyens ; il pose au contraire l'exigence éthique au premier plan. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 118-119. Sur des échos ponctuels au *Prince*, voir *infra* le commentaire.

<sup>27</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 93-120 et, plus largement, *La Douceur dans la pensée moderne. Esthétique et philosophie d'une notion*, dir. L. Boulègue, M. Jones-Davies et F. Malhomme, Paris, Garnier, 2016.

<sup>28</sup> *Documents pour servir à l'Histoire de France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Début des guerres de religion (1559-1560)*, éd. T. Voronova, E. Gourari et V. Chichkine, dir. A. Lublinskaya, Moscou, Institut de l'histoire universelle RAN, 2013, p. 50-51.

<sup>29</sup> Pour Budé, la prudence s'acquiert notamment à travers l'imitation des *exempla* qu'offre « la cognition des bonnes lettres » (*Le Livre de l'Institution du Prince*, éd. M. Marin, Frankfurt am Main etc., Peter Lang, 1983, p. 184-188).

<sup>30</sup> Voir aussi les v. 259-263, qui, à travers une formulation plus générale, ajoutent à Catherine de Médicis et aux Guises Marie Stuart, Marguerite de France et François Olivier.

Mais cet appel à l'« innutrition » éthique se fait plus pressant encore lorsque L'Hospital évoque la figure du Christ, celui, comme le dit Érasme, *qui solus est totus imitandus*, celui qui est un *absolutum omnis virtutis ac sapientiae exemplar*<sup>31</sup> : si, en tant que ses disciples (v. 18 : *discipulos Christi*), tous les chrétiens sont ses images vivantes (*nos*, v. 18-19), le Fils étant lui-même déjà la vraie image du Père sur Terre (v. 295-296), le roi, qui règne à sa place (v. 283, 324), qui assume, suivant son exemple, les fonctions de juge (v. 22) et de bon berger (v. 228-229), tâchera, *a fortiori* (cf. *aequius*, v. 322) et de toutes ses forces (v. 285 : *quoad poteris*), de mettre en œuvre son enseignement à travers une imitation active (v. 286 : *assimilare debes* ; v. 321-322 : *facimus* et *facere*) qui seule « conditionn[e] la légitimité du prince »<sup>32</sup>. Une synthèse doctrinale qui puise largement dans les quatre Évangiles (v. 302-320) résume cet enseignement en insistant plus particulièrement sur les trois aspects suivants : la question du culte et de l'amour du Dieu créateur et nourricier (v. 302-310), le pardon des péchés et l'appel à la conversion (v. 310-315) ainsi que la charité mutuelle calquée sur celle de Dieu (v. 316-320). Il apparaît dès lors que la clémence, vertu suprême du roi, se confond avec ce ressort fondamental de la doctrine évangélique qu'est l'impératif de donner à autrui ce que l'on attend soi-même de Dieu (v. 330-331). L'exercice de la charité équivaut dès lors à cette auto-limitation intériorisée du pouvoir royal dont L'Hospital défend le principe dans la continuité de la pensée d'un Sénèque<sup>33</sup>, d'un Pline le Jeune<sup>34</sup> ou encore d'un Claude de Seyssel<sup>35</sup>. Comme le résumait ce dernier dans sa *Monarchie*, « vivant le roy selon la loy et religion crestienne, ne peut faire choses tyranniques »<sup>36</sup>.

### Pouvoir royal et exemplarité biblique

Si le *rex puer* est d'abord un enfant à éduquer à la pleine dignité royale, sa personne est aussi une promesse de salut adressée au royaume tout entier, à

<sup>31</sup> Érasme, *Inst. princ. chr.*, 1, 74 (éd. Turchetti, p. 244-246 ; ASD IV.1, p. 165-166).

<sup>32</sup> S. Édouard, *Les Devoirs du prince. L'éducation princière à la Renaissance*, Paris, Garnier, 2014, p. 148.

<sup>33</sup> Sénèque, *De ira*, II, 15, 4.

<sup>34</sup> Voir le *Panegyrique de Trajan*, 55-57 et 65.

<sup>35</sup> La modération du pouvoir telle que L'Hospital l'envisage se différencie *a priori* des « freins » extérieurs – religion, justice, police – prônés par Seyssel dans *La Monarchie de France* (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 100-101 ; Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 158 ; Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 376). Mais l'idée du « frein de la raison » est explicitement envisagée dans l'épître-préface à Louis XII placée en tête de sa traduction de Thucydide (*L'Histoire de Thucydide Athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens*, Paris, Josse Bade, 1527, fol. a7 r° ; voir Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 19 ainsi que ses *Louenges du roy Louys XII*, Paris, A. Vêrard, 1510).

<sup>36</sup> Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 55. Pour une comparaison entre Seyssel et Du Bellay, voir M. Clément, « Penser l'ordre social (1515-1559) : comparaison de *La Monarchie de France* de Seyssel et du *Discours sur les quatre estats* de Du Bellay », dans *Claude de Seyssel. Écrire l'histoire, penser le politique à l'aube des temps modernes*, éd. P. Eichel-Lojkine, Rennes, PUR, 2010, p. 121-138.

l'image du *puer* de la quatrième *Bucolique* virgilienne. Alors que le mot *puer* apparaît dès le premier vers aux côtés de la Vierge Marie (*Mariae Puer*) – c'est sur son autel qu'il reçoit l'onction royale –, la volonté d'une assimilation intime du prince et du Christ ne fait aucun doute, le parallèle étant encore accentué par l'éloge de la miséricorde de la reine mère qui, dans les derniers vers (v. 343-348), fait écho à l'évocation liminaire de la Vierge. La grandeur de la fonction du roi de France découle enfin du vicariat que celui-ci est destiné à assumer sur terre, et ce rôle de représentant est tantôt explicitement énoncé (v. 283 : *cuius vicem geris*), tantôt imagé au moyen du déplacement spatial effectué respectivement par le Christ et par François II : si le premier « s'est assis sur le haut Olympe » (v. 298 : *celso consedit Olympo*), le second, dans un mouvement inverse, est « comme quelque sainte puissance descendue sur terre du haut Olympe » (v. 10-11 : *ut alto / Sanctum aliquod terris demissum numen Olympo*) ; mais sa mission christique est par elle-même porteuse de la promesse d'une apothéose finale.

Une autre figure biblique vient compléter cette perspective christique : Moïse se tient, de façon discrète – il n'est pas explicitement nommé –, aux côtés du Christ pour nuancer et parachever le portrait du roi en guide et serviteur de son peuple<sup>37</sup>. Le respect de Dieu (*reverentia sancti / Numinis*), dit L'Hospital (v. 271-272), devra toujours, tel un flambeau (*tanquam fax*), précéder (*praeceat*) le roi. L'image renvoie à la colonne de feu qui conduit Israël de nuit à travers le désert vers la Terre promise<sup>38</sup>. Ce motif apparaît sur l'une des médailles frappées à l'occasion du sacre : la devise *Lumen rectis* (voir le commentaire aux v. 281-282) y est inscrite dans un phylactère entourant une colonne nimbée qui rappelle « la colonne de feu qui éclaire pendant la nuit pour aider les Israélites dans leur voyage »<sup>39</sup>. C'est donc en fixant son regard sur ce flambeau qu'est la crainte de Dieu<sup>40</sup> que François, à l'image de Moïse, parviendra à diriger son peuple au

<sup>37</sup> L'absence de référence vétérotestamentaire (du moins explicite) contraste fortement, par exemple, avec l'*Institution* d'un Claude d'Espence (1548), qui emprunte ses *exempla* à l'histoire juive et voit dans le peuple français le vrai Israël et dans les rois de France les successeurs des rois d'Israël et de Juda (*Institution d'un prince chrétien* (1548), éd. dans *Un autre catholicisme au temps des Réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : études originales, publications d'inédits, catalogue de ses éditions anciennes*, éd. A. Tallon, Turnhout, Brepols, 2010, p. 137 ; voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 91). Dans les années 1550, l'émergence d'une littérature d'inspiration réformée, qui puise massivement dans l'Ancien Testament, transforme *de facto* cette ressource en un marqueur idéologique, ce qui pourrait expliquer une certaine retenue de la part d'un protégé des Guises.

<sup>38</sup> Ex 13, 21 : *Dominus autem praecedebat eos [...] per diem in columna nubis, et per noctem in columna ignis.*

<sup>39</sup> BNF, Clairambault 281, fol. 269, cité dans Th. Sarmant et F. Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime*, t. II, Paris, BNF, 2012, p. 18. Voir aussi F.E. de Mézeray, *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'au règne de Louis Le Juste*, Paris, Thierry, Guignard et Barbin, 1685, p. 47-48 ; Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 122.

<sup>40</sup> La crainte et le respect de Dieu rappellent l'attitude des serviteurs à l'égard de leur maître. Voir III, 11, 172 et le commentaire *ad loc.* : *Fac timeant servi, reverentia deinde sequetur.*

milieu des vicissitudes qui ne manqueront pas de jalonner son règne. Il est appelé à agir en croyant qui place son entière confiance en Celui qui « dirigera [s]es pas aveugles dans les ténèbres de la nuit » (v. 281) ; c'est ainsi que sa foi sera éprouvée, comme le suggère du reste une autre devise de François II, *Sic spectanda fides*, illustrée par une main qui teste une pièce d'or sur une pierre de touche<sup>41</sup>. Dépositaire de la promesse et de l'autorité divines, le roi a pour mission et pour responsabilité de guider son peuple dans l'une des étapes de son chemin vers le salut avec la foi, l'humilité et l'abnégation dont a fait preuve le grand patriarche israélite.

C'est enfin dans le symbole de l'arbre<sup>42</sup>, image conclusive du *sermo* (v. 358-360), que les divers aspects du *puer* convergent pour révéler leur cohérence profonde. Tel le rameau sorti du tronc de Jessé (Es 11, 1), les *semina* de sa vertu (v. 358), image érasmiennne<sup>43</sup>, sont promis à une germination et à un épanouissement qui sont signes de fécondité morale, politique et spirituelle. À l'opposé du *fucus*, parasite infertile et prisonnier de la « fange des voluptés » (v. 199), celui qui est oint de « l'huile céleste » (v. 1) est voué à une croissance verticale et, partant, au dépassement des valeurs mondaines. La conclusion logique n'est qu'implicite : lorsque ses branches s'étendront « au-dessus des astres élevés » (v. 360), son peuple pourra alors se rassembler sous l'ombre protectrice de ses frondaisons et se restaurer de ses fruits – mais telle est bien l'essence de la sollicitude paternelle à laquelle L'Hospital convie encore une fois, avec véhémence, le jeune roi dans sa péroraison (v. 357 : *iam meditare puer, curam meditare tuorum* ; cf. v. 20-21). Le châtiment, en cas d'échec, demeure lui aussi sous-entendu, mais il se déduit comme par anticipation des v. 333-334, eux aussi de consonance évangélique : de même que les médecins se réservent la possibilité de couper « les membres desséchés et corrompus », de même que le prince n'use du glaive que s'il n'est pas d'autre choix (v. 333), de même Dieu finira par abattre le roi, tel le figuier stérile, s'il est incapable de produire les fruits de piété, de justice et de clémence. Ce passage conclusif résonne fortement du songe de Nabuchodonosor interprété par Daniel (Dn 4, 10-27) : l'arbre puissant qui nourrissait tous les êtres vivants de la terre est finalement abattu, son tronc lié avec des chaînes de fer. Il signifie allégoriquement le roi chassé du milieu des hommes en raison de ses péchés<sup>44</sup>.

<sup>41</sup> Inspiré d'Ovide, *Trist.*, I, 5, 25-26, cité par Claude Paradin, *Symbola heroica*, Anvers, Plantin, 1562, fol. 105 v° « *Sic spectanda fides* » ; voir aussi F.E. de Mézeray, *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'au règne de Louis Le Juste*, Paris, Chez Thierry, Guignard et Barbin, 1685, p. 47-48.

<sup>42</sup> Pour la symbolique de l'arbre, voir Ch. Klapisch-Zuber, « La genèse de l'arbre généalogique », dans *L'Arbre : histoire naturelle et symbolique de l'arbre du bois et du fruit au Moyen Âge*, Cahiers du Léopard d'Or, 2 (1993), p. 41-81 ; J.-P. Roux, *Le Roi : mythes et symboles*, Paris, Fayard, 1995, p. 27, 50-51, 59 et 226.

<sup>43</sup> Voir le commentaire aux v. 358-360 citant Érasme, *Inst. princ. chr.*, 1, 4 (éd. Turchetti, p. 150-152 ; ASD IV.1, p. 136-137).

<sup>44</sup> Voir aussi la parabole du cèdre dans Ez 31.

Le symbole de l'arbre, à la fois fermement enraciné dans la terre et touchant les étoiles de sa cime, récapitule enfin toute la dialectique de la mobilité et de l'immobilité – partant, de l'action et de la contemplation<sup>45</sup> – qui sous-tend ce portrait du prince. Le bon souverain restera inébranlable dans le respect de la parole donnée (v. 16 : *immobilis*), il saura temporiser avant de prendre des décisions importantes (v. 33-34) et se retirera à l'écart de ses conseillers pour délibérer « sur ce qu'il est honnête ou utile de faire » (v. 243) : à l'inverse du roi qui suit aveuglément la Calomnie (v. 154) ou de celui qui occupe son temps à danser, le monarque digne de sa charge cultivera en toutes choses une attitude réfléchie, propice au discernement, et se tiendra dans le juste milieu (v. 253, 335), cette place qui, dans le poème, demeure pour l'heure symboliquement occupée par la possibilité d'un prince irresponsable. But ultime de l'éducation princière, cette fermeté morale, toute stoïcienne, acquise dans la retraite solitaire, l'habilitera enfin à marcher, en pasteur fidèle (v. 229), à la tête de son peuple et à exercer une action juste.

Ainsi, quatre ans avant l'épître *Ad amicos* (VI, 2), le *De initiatione sermo* affirme déjà, de façon à peine voilée, le principe de subordination de l'individu à la fonction royale : elle seule est en effet d'origine divine, là où la personne du roi peut être victime de son ignorance (v. 36) ou de la non-maîtrise de ses affects et, à ce titre, se révéler indigne de sa charge et s'exposer à la sanction divine<sup>46</sup>. Telles sont les limites très claires mises au renforcement de l'autorité royale, exercée par un roi « serviteur des lois » dont la prérogative majeure est de rendre la justice (*iurisdictio* ; voir le commentaire aux v. 22 à 26), garante de l'ordre établi<sup>47</sup>. Alors que L'Hospital n'est que trop conscient de la labilité foncière des rapports de force et de loyauté qui se tissent autour de la personne royale ainsi que de l'égoïsme de l'entourage princier qui fait passer ses intérêts personnels avant le bien commun, V, 8 constitue moins un manifeste triomphant de l'humanisme politique qu'une anticipation sourde des failles qui ne cesseront, dans les années à venir, de faire trembler la monarchie française.

### Réception et fortune du texte : le rôle des traductions

Le discours du sacre circule en manuscrit et, dans une lettre au chancelier Olivier, Jean de Morel en souligne les qualités esthétiques autant que morales de douceur, de clarté et de sérieux<sup>48</sup>. Il paraît en 1560 en plaquette chez Frédéric Morel et dans la *Farrago* de Léger Du Chesne. En 1561, Claude d'Espence en cite les v. 27-32 et 39-49 dans sa dédicace du traité des mariages clandestins<sup>49</sup>.

<sup>45</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 77.

<sup>46</sup> Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 330.

<sup>47</sup> Voir Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 138-141 et 151.

<sup>48</sup> 16 octobre 1559, Jean de Morel à François Olivier, Munich, BSB, Clm 10383, fol. 131 r° cité dans l'Introduction, p. 12.

<sup>49</sup> Paris, M. Vascosan, 1561 ; *Opera omnia*, p. 625-626.

Lui aussi calomnié (à la suite de la parution de ses *Regrets*), Joachim Du Bellay en livre une traduction « en vers françois », imprimée sur les presses de Frédéric Morel en 1560 puis à six reprises entre 1560 et 1571<sup>50</sup> ; l'épître V, 8 lui inspire également une *amplificatio*, l'*Ample Discours au roy sur le faict des quatre estats du royaume de France*, qui ne paraîtra qu'en 1567<sup>51</sup>. Scévole de Sainte-Marthe, traducteur de V, 6, en fait l'éloge dans une pièce dédiée à L'Hospital<sup>52</sup>. Jules Gassot citera quant à lui les v. 78-79 et 95 du discours du sacre<sup>53</sup>.

La fortune éditoriale de l'épître V, 8 a largement dépassé le seul XVI<sup>e</sup> siècle. Son contenu préconisant la modération autant que son style horatien l'incarnant parfois par la lettre ont rencontré un XVII<sup>e</sup> siècle tendu vers une modération éthique et stylistique. Thuriféraire de Louis XIV et pourfendeur des partisans des Anciens, Charles Perrault envoie ainsi à Valentin Conrart sa traduction de l'épître V, 8 de L'Hospital<sup>54</sup>, qui constitue en réalité une véritable réécriture dans la mesure où Perrault ajoute maints épithètes et adverbes par volonté d'amplifier la portée encomiastique du texte et les valeurs monarchiques qu'il entend souligner<sup>55</sup>. Dans une épître non datée qui accompagne l'envoi, Perrault explique être persuadé que, de toutes les épîtres de L'Hospital, « celle-cy est la plus belle et [...] elle doit estre considerée comme son chef d'œuvre, quelque aplaudissement qu'on ayt donné aux autres ». Encouragé par Conrart, à qui il a envoyé des premiers essais de traduction, Perrault explique n'être motivé que par la qualité de l'épître et par « le plaisir qu'on ressent à voir dans les auteurs des siècles passés l'image des choses de son temps ». Il constate avec plaisir « que nous possédions en nos jours ce qui n'estoit que l'Idée et le souhait de ce grand

<sup>50</sup> *Discours sur le sacre du très chrestien roy François II, avec la forme de bien regner, accommodée aux mœurs de ce royaume, faict premièrement en vers latins par Michel de L'Hospital et mis en vers françois par Joach. Du Bellay*, Paris, F. Morel, 1560 (rééd. chez Morel chaque année de 1566 à 1570) ; reproduite dans Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 243-255. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 122-125.

<sup>51</sup> *Ample Discours au roy sur le faict des quatre estats du royaume de France composé [...] à l'imitation d'un autre plus succinct auparavant faict en vers latins, par Messire Michel de L'Hospital [...] et après mis en françois par ledict Du Bellay*, Paris, F. Morel, 1567 ; *O. poët.*, t. VI, p. 193-237. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 124-125 ; *A Critical Edition of the Circumstantial Verse of Joachim Du Bellay*, éd. D. Hartley, Lampeter, Edwin Mellen Press, 2000, p. 145-159. DL, t. II, p. 153-154, suivi par Nalèche et d'autres, considérant à tort que ce texte traduisait un autre texte latin, perdu, de L'Hospital.

<sup>52</sup> « *Ad Mich. Hospitalium Galliae Cancellarium* » (*Liber Sylvarum II*), dans *Scaevolae et Abellii Sammarthonorum patris et filii Opera latina et gallica [...]*, Paris, J. Villery, 1633, p. 155 : *Nec longe has arteis ut perdocearis abibis, / Sufficiens quae mellifluis praecepta notasti / Carminibus, dio plenus dum numine cantas / Qui Regem deceant mores, quae cura adhibenda / Ut populo pius atque sibi secla aurea condat.*

<sup>53</sup> *Sommaire mémorial (souvenirs) de Jules Gassot, secrétaire du roi (1555-1623)*, éd. P. Champion, Paris, Champion, 1934, p. 50-51.

<sup>54</sup> Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5131 Rés., p. 217-255, reproduite en Annexe p. 341.

<sup>55</sup> Voir E. Bury, « Théorie et pratique de la traduction chez les frères Perrault », *Dix-septième siècle*, 264/3 (2014), p. 447-466, notamment p. 461-462.

homme », un roi idéal en la personne de Louis XIV, au point de voir dans l'épître de L'Hospital une véritable prophétie « de ce que nous voyons »<sup>56</sup>.

Selon Perrault, le style moyen de L'Hospital est le modèle d'une médiocrité stylistique si difficile à atteindre et qui fascinera tout le XVII<sup>e</sup> siècle :

Vous achevastes, Monsieur, de me confirmer dans la pensée où j'estois que le genre epistolaire et cette sorte de poesie qu'on appelle discours, tels que sont ceux d'Horace, de Ronsard, de Du Bellay et de quelques autres, ne devoit pas moins s'eloigner de la hauteur du poeme heroique que de la bassesse du comique rampant et qu'elle devoit affecter le stile mediocre si loué des Anciens, si facile en apparence et si difficile en effect. Ceux qui aiment passionnément les expressions hardies et les figures surprenantes et à qui le galimatias mesme ne deplaist pas parce qu'il ressemble au stile pompeux et magnifique auront de la peine à gouter cette verité et attribueront toujours à foiblesse le soin qu'on aura eu de se tenir dans les bornes d'une mediocrité raisonable. Mais asseurement ceux qui s'y connoissent mieux, ceux qui regardent plustost au bon sens de la poesie qu'au vain eclat de la diction et qui sont persuadez que les paroles sont aux pensées ce que l'or est aux pierreries, dont les bons ouvriers n'employent que le moins qu'ils peuvent et qu'autant qu'il en fault precisement pour les mettre en œuvre, en firent un meilleur jugement et le vostre, Monsieur, m'en est une assurance indubitable<sup>57</sup>.

Au censeur du bon goût dans les traductions qu'est le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, Perrault justifie ainsi d'avoir visé, dans sa traduction, « cette mediocrité si souhaitable et si recherchée », « cette route metoienne ». Un siècle après la traduction de Joachim Du Bellay, celle de Perrault reflète autant l'actualité éthique et stylistique du texte de L'Hospital que la fascination philosophique qu'il a exercée et exercera encore sur les esprits, au point d'être même exploité contre Mazarin par l'anti-absolutiste Claude Joly, qui le traduira (1642) et y verra une épître « toute pleine de bonnes et importantes leçons »<sup>58</sup>.

## COMMENTAIRE

1-2. *Mariae... ad aram / Virginis* : la cathédrale de Reims est dédiée à Notre-Dame.

<sup>56</sup> Lettre reproduite en Annexe au présent volume, p. 339-340.

<sup>57</sup> Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5131 Rés., p. 215-216. L'épître et la traduction sont publiées dans *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers*, Paris, J.-B. Coignard, 1675, p. 115-118 (avec un texte modifié) et p. 119-139.

<sup>58</sup> *Discours de Messire Michel de L'Hospital [...]*, dans *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du Roy. Contre la fausse et pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, pretendu Sur-Intendant de l'education de Sa Majesté*, Paris, s.n., 1652, trad. p. 487-508 (texte p. 559-584) ; réimpr. Paris, Didot, 1825.

1. *caelesti... oleo* : « [le cardinal de Lorraine] andò a pigliare essa ampolla, et la portò in coro, tenendola in mano in una cassetta d'argento che li pendeva al collo attaccata con una catena d'argento et riportala sul'altare, dove S. Maestà s'ingenchio [...] esso cardinale, con gran riverentia et devotione, toccando con un dito dell'olio che era sopra la paterna unse il Re, et cominciò dalla sumita della testa, dicendo *Ungo te in Regem de oleo sanctificato*, et al petto dui volte et altrettante alla schiena et una volta per braccio [...] stando il Re sempre ingenchio con le mani giunte et il cardinale in piedi » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 250 r° et 251 r° ; sur le sacre voir toute cette description très détaillée, fol. 249 r°-253 v°, par l'ambassadeur vénitien Giovanni Michiel). Sur l'huile de la Sainte Ampoule, voir le commentaire à V, 6, 33 ; *puer* : François, né le 19 janvier 1544, a quinze ans et il est donc majeur (cf. V, 5, 65) ; l'appellation *puer*, également employée en V, 1, 28 et en V, 6, 34, le qualifie formellement comme dauphin (équivalent d'« infant »), tout en soulignant que malgré son jeune âge, la sagesse, la *prudencia*, ne sera pas absente s'il suit les conseils qu'on lui délivre. Ce modèle d'enfant-roi relève du *topos* du *puer-senex* (voir commentaire au v. 3 et 21).

2. *foelix... faustumque* : allitération propre au ton hymnique. Formule augurale de la Rome antique (*quod bonum faustum felix fortunatumque sit*) pour inaugurer un acte d'intérêt public : cf. Cicéron, *De Div.*, I, 45, 102.

3. *Tithoni longes superet vel Nestoris annos* : souvenir possible de Sénèque, *Apoc.*, 4, 1 : *vincunt Tithoni, vincunt et Nestoris annos* ; l'association des deux personnages à la longévité exceptionnelle se trouve également chez Properce, II, 25, 10 et Stace, *Silv.*, IV, 3, 150-151. L'Aurore (Éos), éprise de Tithon, roi légendaire de Troie, demande pour lui à Zeus l'immortalité, mais oublie de réclamer aussi pour lui l'éternelle jeunesse. Nestor, roi de Pylos qui avait reçu d'Apollon le droit de vivre trois générations, est le plus âgé et le plus sage des guerriers troyens ; il est le modèle du conseiller prudent : voir IX, 36, 82. Charles Utenhove, dans le « Sonnet au Roy de France Charles Neufiesme », loue L'Hospital qu'il compare à Nestor : Charles IX doit être « plus heureux encor / D'avoir pour Chancelier ce Vieux-sage Nestor » (dans *Xenia seu ad illustrium aliquot Europae hominum nomina...*, Bâle, 1568, p. 59, v. 9-10). Henri de Mesmes loue aussi l'« éloquence nestorienne » de L'Hospital (BNF, fr. 729, fol. 22 v°, cité dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 526).

4. *Talibus... discat... magistris* : cf. V, 7, 7 : ... *rex te... discet meliore magistro* ; voir *infra* v. 7.

6. Les deux précepteurs choisis pour Achille par sa mère Thétis sont Phénix (armes et éloquence) et le centaure Chiron (chasse et médecine). Voir Homère, *Il.*, XI, 832 et Stace, *Achil.*, II, 388-444. Voir aussi Platon, *Rép.*, III, 390e ; Xénophon, *De venatione libellus*, 1 ; Plutarque, *De liberis educandis*, 7, 3b et *Vie d'Alexandre*, 5, 8 ; Alciat, emblème « *Consilarii principum* » (*Emblemata*, n° 147, p. 160) ; Ronsard, *Institution pour l'Adolescence du Roy [...]*, ci-après *Institution*

(Ronsard, Lm, t. XI, p. 3-13 ; *OC*, t. II, p. 1006-1011), v. 5-12. Chez Machiavel, *Le Prince*, chap. 18 (p. 341-343), la figure de Chiron démontre que le prince doit savoir combiner bestialité et humanité ; voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 119.

7-17. Mêmes qualités attribuées à Henri II en II, 13, 102-104, dans l'épître sur la prise de Metz qui dresse le portrait du souverain idéal (voir aussi les v. 75-98 de la pièce). La pièce, qui circule dès 1553, ne sera publiée qu'en 1560, après la mort de Henri II.

7. *discat* : cf. v. 4 : le but didactique du discours au roi est clairement affirmé.

8-9. Après la paix du Cateau-Cambrésis (2-3 avril 1559), la question territoriale est cruciale pour la France, qui a dû abandonner presque toutes ses conquêtes. « La paix se fit, au grand malheur du Roy principalement et de tout son royaume. Car ceste paix fut cause de la reddition de tous les pays et conquestes qu'avoient fait les roys François et Henry, qui n'estoyent pas si petites que l'on ne les estimast autant que la tierce partie du royaume de France » (Monluc, *Commentaires 1521-1576*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 461). Hostile à ce traité mais lié à sa négociation, L'Hospital engage le roi à défendre les frontières antérieures au traité (*antiquos... defendere fines*). La position de L'Hospital a varié : en 1553, il louait Henri II de ne pas chercher à soumettre des territoires étrangers mais à les maintenir en paix et assurer leur protection (voir la fin de II, 13), alors qu'en 1554 il appelait à la conquête de nouveaux territoires (II, 14). Voir aussi IV, 8, 135-136 louant le respect des territoires dans une idée de modération. Voir A.Y. Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France à l'aube des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 124-132. L'idée d'un roi juste modéré dans ses aspirations territoriales se trouve de même en VII, 7, 26-30, où L'Hospital oppose la *dira cupido regnorum*, marque du tyran, au respect des *antiquos fines*, ainsi que chez Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 142 : *hoc esse boni principis semper intra regni terminos versari* (éd. Turchetti, 1.17, p. 168) ; voir aussi les adages « *Aut regem aut fatuum nasci oportere* » (ASD II.1, n° 201, p. 303-314) et « *Spartam nactus es, hanc orna* » (ASD II.3, n° 1401, p. 397-406) ainsi que Érasme, *Aliena concupiscere noli. Esto contentus tui* dans les *Catonis Disticha moralia* (éd. 1514) et *infra* commentaire aux v. 71-72 ; de même chez Rabelais, *Tiers Livre*, chap. I : « [...] les termes, frontieres et annexes des royaulmes convient en paix, amitié, debonnaireté garder et regir [...] » (éd. J. Céard, G : Defaux et M. Simonin, Paris, LGF, 1994, p. 561), et François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. F.E. Suthcliffe, Genève, Droz, 1967, p. 402-416.

12. *componere liteis* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 3, 108, en même position métrique, également exploité en III, 8, 57. Voir aussi II, 6, 164 et IV, 1, 1 (*componere iurgia*) ainsi que VI, 2, 279-281.

13. *discedere bello* : souvenir de Virgile, *Aen.*, II, 109 (en même position métrique) ; cf. L'Hospital, V, 5, 363 ; Plutarque, *Praecept. pol.*, XXXI, 823 B. « Vos predecesseurs [...] estoient telz que les empereurs et aultres grands

princes estrangers se soubmettoient à leur jugement » (26 juillet 1567 ; *Discours et correspondance*, p. 102). Cette vision d'un roi pacificateur est à l'opposé de celle de Machiavel, *Le Prince*, chap. 14 (p. 332) : « Un Prince donc ne doit avoir aucun objet ni autre penser, ni prendre autre matière à cœur que le fait de la guerre et l'organisation et discipline militaire ».

14. *Nec tam fortis amet dici quam iustus* : l'opposition entre la justice et la force est déjà au cœur de la *République* de Platon ; l'idée est également biblique : voir Sg 6, 1 : *melior est sapientia quam vires et vir prudens magis quam fortis*. Voir II, 13, 71-72 ainsi que le discours du 13 décembre 1560 : « Les rois ont esté esleus premierement pour faire la justice : Et n'est acte tant royal faire la guerre que faire justice : [...] Aussi dedans le Seel de France n'est empreinte la figure du roy armé et à cheval [...], mais seant en son throne royal, rendant et faisant la justice » (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 386-387, l. 84-87) ; même idée le 17 mai 1563 devant le parlement de Paris (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 31) ; voir aussi IV, 3, 99 : *pietatis habet cognomen* (à propos de Henri II le Très Chrétien) ; Plutarque, *Regum et imperatorum apophthegmata*, LXII ; Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 150 et 178 (éd. Turchetti, 1.36 et 2.7, p. 194 et 286).

15. Nouveau correctif (comme aux v. 8-9) à II, 14, où L'Hospital, dans d'autres circonstances, exhortait Henri II à conquérir les pays voisins. Le souci de rapporter ses actions à Dieu est le même mais la piété qui justifiait les conquêtes se tourne ici vers la défense du bien commun. L'expression *humanas... caedeis* est empruntée à Stace, *Silv.*, II, 5, 2, en même position métrique.

16. L'exigence de respecter les engagements pris, également envers l'ennemi, vient de Cicéron, *De off.*, I, 7, 23-24 (23 : *Fundamentum autem est iustitiae fides, id est dictorum conventorumque constantia et veritas*), III, 24, 92 et 107 (*Est autem ius etiam bellicum fidesque iuris iurandi saepe cum hoste servanda*), ainsi que d'Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 206-207 (éd. Turchetti, 8.3, p. 370-372). Voir aussi L'Hospital, IV, 3, 118 (*fidem servavit*, à propos du duc de Guise victorieux à Thionville) et V, 1, 120. C'est aussi un signe de sagesse : par ex. Ambroise, *Abr.*, II, 7, 37 : *stultus enim sicut luna immutatur, sapiens autem immobilis fide permanet*.

17. Construction en chiasme dans laquelle la paix encadre la guerre et s'y oppose (par *contentio*). Dans sa traduction de la pièce de L'Hospital, Joachim Du Bellay inverse la figure de style : « Ny la guerre en la paix, ny la paix en la guerre » (*Discours sur le sacre du Treschrestien Roy Francoys II*, v. 18, dans *O. poét.*, t. VI, p. 171). Tite-Live décrit dans les mêmes termes l'inconstance et la félonie de Mettius Fufetius, général des Albains, après le combat des Horaces et des Curiaces : Tite-Live, I, 27, 2 : *igitur, ut prius in bello pacem, sic in pace bellum quaerens*. Pline le Jeune loue de même le pacifisme de Trajan : *Pan.*, 16, 1 : *Sed tanto magis praedicanda moderatio tua quod innutritus bellicis laudibus pacem amas [...]. Non times bella, nec provocas*. Sur Trajan, voir les notes que L'Hospital extrait de Suétone dans BNF, Dupuy 491, fol. 84 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

18-19. *discipulos Christi* : L'Hospital élargit le champ lexical de l'apprentissage (cf. v. 4 et 7 : *discat*) en invitant chacun à une *imitatio Christi* qui est au cœur de l'évangélisme (cf. VI, 4, 33-36 ; *illius imago est* : cf. Rm 8, 29 : *conformes fieri imaginis Filii eius*) et qui s'applique plus spécifiquement au roi, image vivante de Dieu : voir v. 295-296 et le commentaire. Sur les disciples du Christ, voir I, 7, 261-272 ; VI, 12, 164-167.

20. *civeisque tuendos* : cf. v. 329 : *servare tuos... civeis* ; voir aussi VI, 2, 121 : *At pietas patriae, pietas et debita regi | Omnibus antistat*. L'idée est ancienne : Platon, *Rép.*, 341-342d et 346-347a ; Aristote, *Pol.*, X, 1311a ; voir aussi chez Plutarque, *Præcept. pol.*, XXXI, 823 C ; *Cato mai.*, 11, 3 (φίλοις χρῆσθαι καὶ πολιταῖς) ; *Cato Utic.*, 6, 3 ; 18, 1-2 ; 19, 1-4 (προσέχειν τοῖς κοινοῖς).

21. *patrium... amorem* : l'amour d'un roi (même celui d'un enfant-roi) pour ses sujets est à l'image de l'amour d'un père et de l'amour du Père ; cf. Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 154 (*paternus sit in omneis animus*) et 160 (éd. Turchetti, 1.48 et 1.59, p. 204 et 222) ; voir aussi L'Hospital, II, 13, 71-72 (*nomenque parentis | Plebis*) et le commentaire *ad loc.*

22-26. Le roi comme juge et serviteur des lois (*legumque minister* ; cf. II, 6, 135) incarne la justice céleste et reçoit de fait à la fois les qualités du Dieu vengeur (v. 23 : *Criminibus vindex*), maître du Jugement, et celles du Dieu miséricordieux (v. 22 : *Tardus et ad poenam*) comme en Rm 2, 4 et II P 3, 9. L'Hospital s'applique ainsi à définir la *iurisdictio* comme prérogative essentielle du roi. Voir Repetti, *L'Educazione di un 're fanciullo'*, p. 139-141. Voir aussi le discours d'Orléans du 13 décembre 1560 : « Les rois ont esté esleus, premierement pour faire la justice » (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 386, l. 84-86).

23. *Criminibus vindex, rigidus legumque minister* : même idée et même fin de vers en II, 6, 135 (datée de 1548) : *Si iudex custos rigidus legisque minister*, ainsi que II, 7, 62 et VI, 1, 43. En 1563, L'Hospital dira préférer les *rigidos legum iurisque ministros* aux courtisans versatiles et serviles (VI, 2, 171). En VI, 12 et VI, 13, il posera en gardien fidèle des lois (VI, 12, 28 : *fidum legum custodem, at regis amantem* ; VI, 13, 161 : *custodem legum vigilem*). Pour la formulation, voir déjà Cicéron, *Pro Cluent.*, 146 : *Legum ministri magistratus, legum interpretes iudices, legum denique idcirco omnes servi sumus ut liberi esse possimus*. Ce sont ces qualités que loue Jean Bruyerin Champier dans sa dédicace à L'Hospital de son *De re cibaria* (Lyon, S. Honorat, 1560), le qualifiant de *iuris iustitiaeque, non dicam solum Franciae, verum etiam totius orbis vindex, et protector declaratus* (fol. a5 r°) ; de même François Hotman, dans la dédicace à L'Hospital de son *De Legibus*, le qualifie de *legum in patria nostra custos... iuris antistes... Iustitiae... sacerdos summus* (« *Ampliss. viro Michaëli Hospitalio, regis nostri cancellario, Fran. Hotomanus S. D.* », *De Legibus XII tabularum tripartita Franc. Hotomani Jurisconsulti Commentatio*, Lyon, Jean de Tournes, 1564, fol. A2 r°). Voir aussi Louis Des Masures, *Borbonias*, IV, 37-38 : *Tum Xenio [L'Hospital], quem summa penes custodia legum | Imperat* (Louis Des Masures, *Borbonias I-V*, éd. M. Minet, Univ. cath. de Louvain, 2014, p. 310). Sur le respect des lois chez le prince, voir

Pline le Jeune, *Pan.*, 65, 1 : *te legibus subiecisti [...] non est princeps super leges, sed leges super principem*. Voir aussi *ibid.*, 77. Voir aussi Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 194 : *Bonus sapiens et incorruptus princeps nihil aliud est quam viva quaedam lex* (éd. Turchetti, 6.1, p. 332).

26. *vincula solvat* : cf. Silius Italicus, *Pun.*, XVI, 228, en même position métrique.

27-60. À propos de l'élection des prélats et des magistrats, voir Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 204-206 (*De magistratibus et officiis* ; éd. Turchetti, 7, p. 364-368) ainsi que Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 92-100, et Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 132.

27-32. Vers cités par Claude d'Espence dans sa dédicace du traité des mariages clandestins (Paris, M. Vascosan, 1561 ; *Opera omnia*, p. 625-626). Voir aussi Ronsard, *Institution*, v. 123-124 (Lm, t. XI, p. 10 ; OC, t. II, p. 1009).

27-29. Avec le Concordat de Bologne (18 août 1516), qui marque le triomphe du gallicanisme royal, François I<sup>er</sup> et Léon X s'étaient partagé les libertés de l'Église gallicane : le roi désignait celui qu'il avait choisi (*legendi*) et le pape accordait l'investiture canonique. Sur son application, voir F.J. Baumgarten, « Henry II's Italian Bishops : a Study in the Use and Abuse of the Concordat of Bologne », *The Sixteenth Century Journal*, 11/2 (1980), p. 49-58.

28. *diu multumque* : cf. Martial, *Epigr.*, IX, 59, 1, en même position métrique.

29. *dignus honore* : la faveur du roi ne doit aller qu'au mérite : voir II, 2, 118-126, et à l'inverse II, 8, 29. L'idée remonte à Cicéron, *De off.*, I, 15, 46.

30. *pretiove locum det* : la condamnation de la vénalité des offices, récurrente chez L'Hospital (voir notamment V, 2 et V, 3), se retrouve chez Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 141 : « [...] et non vendre aux biens merens les offices de judicature. Où il n'y ha point de vendeur, il n'y ha point d'acheteur [...] ». Voir II, 6, 84 et le commentaire. La métaphore lexicalisée *equisve citatis* (« lâcher la bride ») est fréquente chez Tite-Live (I, 57, 8 ; III, 46, 6 ; XXIV, 31, 2 ; XXVII, 42, 11).

32-33. Sur la disponibilité et l'écoute du souverain, voir v. 166-167 et le commentaire ; les bons rois « sont begnins à [...] oyr et recevoir » (12 novembre 1563, parlement de Paris, *Discours et correspondance*, p. 65 et n. 186). Voir aussi *Discours et correspondance*, p. 73 et n. 221. Sur ce thème, voir II, 8 et l'analyse ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 104-105 ; Ronsard, *Institution*, v. 101-104 (Lm, t. XI, p. 9 ; OC, t. II, p. 1009). Une autre qualité est de savoir temporiser (*morando*), ce qui permet d'éviter les mauvaises décisions : cf. Cicéron, *De off.*, I, 24, 84, qui cite l'exemple de Fabius Maximus Cunctator. *Morando* apparaît en même position métrique chez Ovide, *Rem. am.*, 95 : *Verba dat omnis amor reperitque alimenta morando*.

34. *seroque pigebit* : cf. Silius Italicus, *Pun.*, XIII, 603 : *Stant vincti seroque piget sub iudice culpae*.

36-38. Vocabulaire de la tromperie (*dolos ; ficti ; insidiantur*). Voir les v. 264-269 qui opposent les conseillers loyaux aux flatteurs. L'expression *ficti... amici* (v. 38) est récurrente chez L'Hospital : voir *infra* v. 257 et le commentaire ; IV, 7, 151 : *Quid ficti si vox malefida accessit amici* ; IX, 20, 5 : *Discite non famulis, non fictis credere amicis*. Voir aussi III, 1, 14 (*fictis in amoribus*) et, en amont, Cicéron, *De amic.*, 26 ainsi que Pr 29,5.

36. *inscitia rerum* : même fin de vers IV, 1, 110 et IV, 7, 113 (voir aussi II, 18, 79 ; III, 14, 144 ; IV, 7, 44), inspirée d'Horace, *Sat.*, II, 1, 81 : *inscitia legum* (à propos des vers diffamatoires). L'ignorance est à proscrire (voir l'enjeu didactique de la pièce) et s'oppose à la sagesse de l'homme bien avisé (v. 37 : *prudentia* ; voir v. 269).

39-49. Vers cités par Claude d'Espence dans sa dédicace du traité des mariages clandestins (Paris, M. Vascosan, 1561 ; *Opera omnia*, p. 625-626). Dans son *Institution d'un prince chrestien* (p. 132 ; cf. 1 Tm 5, 22), il développe la même idée de coresponsabilité du roi dans les fautes commises par ses prélats. Cf. VI, 13, 82-95.

39-40. *Nam quandoque dies veniet metuenda futuri / Iudicii* : annonce eschatologique du jour du Jugement, inspirée du discours prophétique (par ex. Es 39, 6 et Mal 4, 1 : *Ecce dies venie(n)t*) ; So 1, 14), bien connue par l'hymne du *Dies irae*, inclus dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans le Requiem (*Dies irae dies illa, ... / Quantus tremor est futurus, / Quando iudex est venturus*). Voir aussi IV, 8, 468 : *Ecce dies properat*. Sur les fins dernières, voir le commentaire à IV, 8, 201.

41-49. Définition d'une hiérarchie de droit divin dans laquelle le roi, responsable des agissements de ceux qui représentent son pouvoir par délégation royale (v. 45 : *delata... potestas* ; cf. v. 324), devra lui-même en rendre compte (v. 43 : *ratio* ; cf. v. 64-65 et V, 5, 379). L'idée que le prince devra un jour rendre des comptes pour ses actes (notamment pour ses expéditions militaires ; cf. v. 65) figure également chez Pline le Jeune, *Pan.*, 20, 5 : *sic exeat, sic redeat tanquam rationem redditurus*, ainsi que chez Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 168 (éd. Turchetti, 1.82, p. 254-256). À l'inverse, le tyran, qui cède à l'*hybris*, est ἀνευθύνοϛ, « sans responsabilité » (voir Hérodote, III, 80, à propos du roi Cambyse ; éd. Turchetti, p. 254, n. 177). Citant Aristote (*Pol.*, II, 10, 11, 1272a) et anticipant Bodin (*Rép.*, IV, 4), L'Hospital répétera dans ses discours que le magistrat doit rendre des comptes au roi, qui en rend à Dieu : « C'est bien au roy a le sçavoir, puisqu'il fault qu'il en responde devant Dieu [...] car il a deu s'enquerir des fautes de ses juges et officiers. [...] car les plus grands, soyent connestable, mareschaux ou chancelier de France, rendent chacun jour compte au Roy du faict de leur charge » (17 août 1563, L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 56). De même pour les prélats : « Se souvienent qu'ils ne sont qu'administrateurs, et qu'ils rendront compte » (13 décembre 1560, Petris, *La Plume et la tribune*, p. 396) ; sur le sens de ce rappel de la délégation du pouvoir contre la patrimonialisation des offices, voir A. Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi*

au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de L'Hospital, Paris, De Boccard, 2005, p. 545-556. Voir aussi I, 10, 176-178.

46. *alieni criminis* : même tournure en IV, 7, 176, en même position métrique.

49. *sacris... aris* : cf. Lucain, I, 608, en même position métrique. Sur le motif des autels sacrés, voir aussi II, 6, 103 ; II, 9, 62 ; II, 13, 97 ; III, 1, 154 ; c'est la marque chez L'Hospital d'une vision sacralisée de la justice, dont les officiers sont comparables à des prêtres (cf. v. 44). Voir L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 64, n. 182.

50. *divina humanaque iura* : même fin de vers en IV, 8, 375, inspirée d'Horace, *Sat.*, II, 3, 95 (*divina humanaque puchris*, également en fin de vers).

52. *pietatis amorem* : même fin de vers en I, 6, 63 ; cf. Lucain, X, 363, aussi en fin de vers.

53. *pauperibus faveat, locupletibus aequae* : calque presque littéral d'Horace, *Epist.*, I, 1, 25 : *Aequae pauperibus prodest, locupletibus aequae*. Sur le devoir d'impartialité et de disponibilité envers les faibles, voir aussi Dt 1, 17 et 10, 17 ; Pr 24, 23 et 28, 21 ; Jb 34, 19 ; Jc 2, 1-9.

54. Selon la maxime patristique qui veut que les biens ecclésiastiques soient le patrimoine des pauvres (Julianus Pomerius, *De vita contemplationis*, II, 9 ; *PL* 59, 454 ; reprise par le canon 35 du Concile d'Aix-la-Chapelle en 816 ; cf. *Décret de Gratien*, II, XVI, I, 59). Cf. v. 107.

55-57. Même mouvement argumentatif dans 1 Co 13, 2-3 pour affirmer la primauté de la *caritas*, dont L'Hospital détaille ici les devoirs pratiques : *si habuero prophetiam et noverim mysteria omnia et omnem scientiam et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum, et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas et si tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest*.

55. *scientia rerum* : même fin de vers en IV, 7, 19 (épître qui souligne l'importance de la connaissance ; voir aussi l'Analyse de V, 5).

57. *fonte lavamur* : cf. Virgile, *Ecl.*, III, 97 ; *Aen.*, VII, 589 ; Ovide, *Her.*, 21, 179.

58. *depenso condimur auro* : cf. IX, 44, 117 : *sacras res vendere turpiter auro* (édité dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 200) ; même condamnation de la simonie à l'intention des prélats : « Ne prennent or ne argent pour les saints sacrements, et ne vendent les choses saintes » (13 décembre 1560 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 396). Voir aussi Érasme, adage « *A mortuo tributum exigere* » (ASD II.2, n° 812, p. 330-335). Sur le pouvoir corrupteur de l'or, cf. *infra* v. 85-86 et 195-196.

61-62. Sur la gestion des deniers publics, voir Cicéron, *De off.*, II, 21, 72-75 ; Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 188-190 (*De vectigalibus et exactionibus* ; éd. Turchetti, 4.1-5, p. 320-324). Machiavel incite de même le Prince à la parcimonie : *Le Prince*, chap. 16, *De liberalitate et parcimonia* (p. 336-338).

63. *Nec dabit indignis* : Érasme demande aussi au prince de confier les offices à ceux *qui moribus sint integerrimis, et ad functionem mandati muneris aptissimi* (*Inst. princ. chr.*, ASD IV.1, p. 205 ; éd. Turchetti, 7.6, p. 366). Les *nebulones* et *parasiti*, empruntés au registre comico-satirique (Térence, Horace, Martial), sont fréquents chez L'Hospital : cf. IV, 7, 77 ; VI, 11, 23 ; *infra* v. 72-73.

64-65. Voir commentaire aux v. 41-49.

66-68. La satire du luxe est un thème cher à L'Hospital : voir surtout IV, 8 *Sermo in luxum*. En III, 3, Henri II est loué pour avoir expulsé le luxe, présenté en IV, 1, 73-79 comme la source de la décadence (voir commentaire *ad loc.*) ; voir aussi 1 Tm 6, 10. L'Hospital soutiendra des lois somptuaires, notamment l'ordonnance du 5 septembre 1561 (A. Fontanon (éd.), *Édits et ordonnances des rois de France*, Paris, 1611, t. I, p. 983-989) et évoque à plusieurs reprises leur modèle antique (II, 12, 22 ; IV, 8, 366 et 370). Voir M. Fogel, « Modèle d'État et modèle social de dépense : les lois somptuaires en France de 1485 à 1660 », dans *Genèse de l'État moderne : prélèvement et redistribution, Actes du Colloque de Fontevraud 1984*, éd. J.-Ph. Genet et M. Le Mené, Paris, CNRS, 1987, p. 227-235 et surtout A. Rousselet-Pimont, *Le Chancelier et la loi au XVI<sup>e</sup> siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de L'Hospital*, Paris, De Boccard, 2005, p. 319-322.

68-69. La guerre contre l'Espagne et l'Angleterre a ruiné les finances de l'Espagne (1557) et de la France (1558). Le cardinal de Lorraine, avec des proches des Guises comme Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, Jean Bertrandi, André Guillart, Charles de Marillac, Jean de Morvillier et Michel de L'Hospital, gère les finances, pour « donner ordre à la chose qui luy sembloit la plus importante et où il voioit le plus de désordre qui estoit le fait des deniers » (Florimond Robertet, *Histoire des choses...*, BNF, fr. 4742, cité par Durot, *François de Lorraine*, p. 394 ainsi que p. 425-427). L'Hospital insiste ici sur la levée de la pression fiscale qu'il avait lui-même défendue, même si dès 1558 il notait que le peuple était écrasé par les impôts (V, 4). Voir aussi V, 5 et le document 10, p. 471 dans Petris, *La Plume et la tribune*.

71-72. Le roi supprimera les tributs parce que, donnant l'exemple, il se contentera de son bien, ce qui correspond au principe que le roi, pour l'ordinaire, doit vivre de son bien et de son domaine : « Je voudrois aussi que les roys se contentassent de leur revenu, chargeassent le peuple le moins qu'ils pourroient [...] » (13 décembre 1560, Petris, *La Plume et la tribune*, p. 395). Cf. VI, 8, 193. L'expression *contentus parvo* est fréquente chez Cicéron, mais voir aussi Tibulle, I, 1, 25 ; Horace, *Sat.*, II, 2, 110 ; Sénèque, *Ben.*, VII, 2, 5 ; *Epist.*, 101, 18 ; voir aussi 1 Tm 6, 6 ; Érasme, adage « *Spartam nactus es, hanc orna* » (*Adages*, ASD II.3, n° 1401, p. 397-406) ; Ronsard, *Institution*, v. 135-136 (Lm, t. XI, p. 10 ; *OC*, t. II, p. 1009-1010).

72-73. L'Hospital reprend sous forme de « bestiaire » les parasites du v. 63. L'expression (*rodant... fiscos*) et l'image de la vermine sapant le pouvoir des rois sont également exploitées en VI, 12, 72-73 : *Cedere soricibus tandem tineisque*

*palati, / Qui numerus faciles solet ingens rodere fiscos.* Le modèle en est sans doute Ps.-Aurélius Victor, *Épitome de Caes.*, 41, 10 : *Spadonum et aulicorum omnium vehemens domitor tineas soricesque palatii eos appellans.*

74-87. Ces vers sont cités chez le juriste espagnol Juan de Solórzano y Pereyra, dans ses *Obras varias. Recopilacion de diversos tratados* [...], en Zaragoza, herederos de D. Dormer, Madrid, 1676, p. 320 (« Derechos de Plaças »).

77-78. *Nimum multi regalibus uncas / Admovere manus loculis* : cf. IV, 8, 49 : *Audent inde manus communibus addere nummis.*

78-79. *Revocandus in arctum / Ille ingens numerus, fraenanda licentia furum* : signe de l'influence durable du discours du sacre, ces deux vers, ainsi que le v. 95, sont cités dans les mémoires du secrétaire de Henri III, Jules Gassot (BNF, fr. 12795, fol. 459-545), qui y voit l'illustration d'une ordonnance réduisant le nombre de financiers et le nombre des recettes générales à sept, et illustrant que « nostre mauvaisetié est trop grande » (*Sommaire Mémoires*, éd. P. Champion, Paris, H. Champion, 1934, p. 50) : « Nous n'avons pas la patience d'attendre l'effect petit à petit d'une bonne et sainte ordonnance, comme est advenu à ce saige et vertueux chancelier, et de si droicte intention à la justice, que tout ce qu'il a peu faire durant les années de son magistrat par de bons reiglemens, utiles et necessaires suppressions, fut renversé aux troubles de Saint Michel en l'année 1567, qu'il fallust tout faire revivre et remectre sus par vertu d'une simple declaration, créer encore et eriger d'aultres nouveaux offices, tant de judicature que de finances, et encore inutiles et supernumeraires, afin de recouvrer argent pour fournir aux frais de guerre » (*id.*, p. 51). Voir aussi la p. 39 sur les réactions aux suppressions d'offices par L'Hospital.

83. *donis* : les épices des premiers présidents des parlements.

85-86. Souvenir de Cicéron, *Verr.*, I, 1, 4 : *Nihil esse tam sanctum quod non violari, nihil tam munitum quod non expugnari pecunia possit* ; l'idée est également exploitée par Cicéron en lien avec une déclaration attribuée à Philippe de Macédoine : voir Cicéron, *Att.*, I, 16, 12 : *sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat in quae modo asellus onustus auro posset ascendere* ; chez L'Hospital, voir le discours du 24 janvier 1566 à Moulins, dans L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 81 : « Philippe, pere d'Alexandre, disoit qu'il n'y avoit ville imprenable, pourveu qu'un asne chargé d'or y peust entrer ». L'anecdote est également citée par Érasme, *Apoph.*, IV, 941 (ASD IV.4, p. 288). Sur la contagion du lucre qui va jusqu'à corrompre la justice, voir II, 6, 120-133. L'expression *vis auri* se trouve chez Cicéron (*Parad.*, 6, 48 ; *Tusc.*, V, 91) et Tacite (*Ann.*, XVI, 1) ; voir aussi *infra* commentaire aux v. 195-196 (*auri / ... avara fames*). L'Hospital songe sans doute aussi au mythe de Danaé (par ex. Térence, *Eun.*, 550-614), interprété par les Latins comme une preuve de la puissance de l'or : voir Ovide, *Am.*, III, 8, 29-34 (29 : *nihil esse potentius auro*) ; Horace, *Carm.*, III, 16, 1-16 (9-10 : *Aurum per medios ire satellitas / Et perrumpere amat saxa*) ; M.-H. Garelli, « Jupiter, l'eunuque et la pluie d'or », dans *La Mythologie de l'Antiquité à la modernité*, éd. J.-P. Aygon, C. Bonnet et C. Noacco, Rennes,

PUR, 2009, p. 73-84 ; M.M. Kahr, « Danaë : Virtuous, Voluptuous, Venal Woman », *The Art Bulletin*, 58 (1978), p. 43-55.

88. Sur la justification (répréhensible) du voleur, voir Pr 17, 15 et 18, 5, cités par Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 139-140 : « Celuy qui justifie le meschant et celuy qui condamne le juste, ilz sont deux en abomination au Seigneur [...]. Il n'est pas bon de recevoir la face du meschant et luy porter faveur pour faire decliner le juste en jugement ».

95. *Ipsi custodes custodis egere videntur* : souvenir de Juvénal, *Sat.*, 6, 347-348 (= 6, 365.31-32) : ... *Sed quis custodiet ipsos / Custodes*, à propos des femmes impudiques. L'idée remonte peut-être à Platon, *Rép.*, III, 416 A, qui compare les chefs de cité à des bergers qui commettraient l'erreur de confier la garde de leur troupeau à des chiens que leur intempérance rend semblables à des loups. L'idée est reprise par Érasme, qui se réfère à Platon et à Ez 22, 27 pour définir le tyran, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 158 (éd. Turchetti, 1.55, p. 216), ainsi que par L'Hospital dans IX, 44, 45-46 *De Gallorum in Italiam expeditione postrema*. Comme les vers 78-79, ce vers est cité (sous la variante *Ipsi custodes custode videntur egere*) par Jules Gassot, *Sommaire mémorial (souvenirs) de Jules Gassot secrétaire du roi (1555-1623)*, éd. P. Champion, Paris, Champion, 1934, p. 51.

103-106. Voir IX, 32 (A p. 440) : ... *nec pueris, et delatoribus aurem / Prae-beres facilem* ; Ronsard, *Institution*, v. 95-100 et 127-130 (Lm, t. XI, p. 8-9 ; OC, t. II, p. 1009). Voir *infra* commentaire aux v. 112-113 et 118-126.

103. *delatoribus* : L'Hospital part du sens antique de *delator* désignant l'accusateur officiel dans un tribunal (c'est bien le contexte du passage, cf. v. 108-109) pour condamner de manière plus large la calomnie en général. Cf. I, 3, 172 (de 1543) ; I, 9, 27-28 ; II, 12, 53-54 et 82 ; III, 1, 172-174.

107-108. *Turpe quidem... / Turpius* : emprunt à Ovide, *Met.*, V, 315-316 : *turpe quidem contendere erat, sed cedere visum / turpius*. Cf. v. 54.

108. *recti specie* : cf. Horace, *Ars*, 25 : *Decipimur specie recti*.

111. *regem vel regis amicos* : fin de vers inspirée d'Horace (*Epist.*, I, 10, 33) et très prisée de L'Hospital : voir commentaire à III, 18, 50 pour des renvois à d'autres passages des *Carmina*.

112-113. Voir le discours du 13 décembre 1560, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 388, l. 109-111 : « Car la plupart des rois ne voyent que par les yeux d'autrui, et n'oyent que par les oreilles d'autrui [...] ». Évocation analogue de l'œuvre des flatteurs en VI, 4, 68 : *Auribus et reges capiant et regis amicos*. Pour l'expression *patulis... / Auribus*, cf. Horace, *Epist.*, I, 18, 69, et II, 2, 105.

112. *gravius peccant... reges* : cf. IV, 7, 74 : *Miretur reges nemo peccare*.

118-126. Ici la calomnie a toute licence. Pline le Jeune, *Pan.*, 34-35, rapporte au contraire que Trajan condamne les délateurs à l'exil (fait que relève L'Hospital dans ses notes de lecture : BNF, Dupuy 491, fol. 120 v<sup>o</sup> : *Delatores omnes Traianus in navigia coniecit exulare iussos*), acte qui relève autant de la justice que de la clémence. Machiavel condamne les dénonciateurs, autant dans *Le Prince*, chap. 23 (p. 361-362) *Quomodo adulatorum fugiendi sunt* que dans son discours

sur la première décade de Tite-Live (livre I, chap. 7 et 8, p. 399-405) : « Autant les accusations sont utiles dans une république, autant la calomnie y est pernicieuse ». Sur le thème de la calomnie chez L'Hospital, voir aussi le commentaire aux v. 150-151. Les notes autographes de L'Hospital témoignent d'un intérêt constant pour la question de la délation : BNF, Dupuy 491, fol. 84 r<sup>o</sup>, citation de Suétone à propos du règne de Titus : *Delatores mandatoresque assidue in foro fustibus ac flagellis laesos* ; fol. 85 r<sup>o</sup>, citation de l'*Histoire Auguste* à propos de Marc Aurèle : *Iudiciarie rei singularem diligentiam adhibuit. [...] Delationes, quibus fiscus augetur, contempsit* ; fol. 86 r<sup>o</sup> à propos d'Opilius Macrinus (= Macrin, empereur berbère) : [...] *delatores si non probassent capite affertit, si probassent delatio pecunia premio*.

123-124. *nec umquam / Stultitiam volet ille suam quicumque fateri* : cf. IV, 7, 47 : *Nec facile invenias qui se peccasse fatetur*. Voir *infra* v. 250-252.

126. Voir Pr 28, 16.

128-130. *Locus* de la *vita ante acta* de l'état de cause conjectural. Voir Cicéron, *De inv.*, II, 10-11, 32-37 et II, 16, 50 ; *Rhet. Her.*, II, 3-5 ; Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 85 : « Et au surplus, considerer la qualité du personnage que l'on charge et de celui qui fait l'imputation, le zele qui le peut mouvoir [...] ». L'Hospital utilise ailleurs l'argument pour sa propre défense : I, 13, 59 et III, 1, 144-148. Le genre parénétiq ue est donc mêlé au genre judiciaire dans ce réquisitoire contre la corruption.

130. *Ausum immane nefas* : souvenir de Virgile, *Aen.*, VI, 624 : *Ausi omnes immane nefas ausoque potiti*.

136-141. Comme en II, 1, 74-77, L'Hospital défend l'utilité de la dénonciation (v. 136 : *delatorum genus utile*) en la distinguant de la calomnie (v. 140 : *mendax... lingua*) : les *revelateurs* qui agissent « par ambition, et pour gagner la grace des Rois et Seigneurs » n'ont rien de commun avec ceux qui agissent « par bon zele et affection » (17 août 1563, L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 55-56). Voir Sg 1, 6-11.

141-143. Sur la droite salvatrice du cardinal, cf. V, 2, 20 ; L'Hospital dit ici du cardinal de Lorraine ce qu'il écrivait trois ans plutôt de Marguerite de France : cf. V, 3, 2. Il essuya à plusieurs reprises de vives critiques (v. 143 : *diras... linguas*) : vers 1545, il posait déjà en victime de l'envie et des *multa mendacia* répandus dans la rumeur publique contre son père et contre lui-même (I, 13, 201-211), puis à l'introduction de l'édit des semestres le 28 avril 1554 (III, 1, 125 : *invidiae flammis crudelibus arsi*), à sa nomination à la Chambre des Comptes, lors de la constitution d'une dot (V, 3, 1-2). D'autres échos autobiographiques concernent son père : voir v. 159-160 et 340. L'Hospital émaille ce miroir du prince d'éloges circonstanciés aux v. 258-263 et 343-350.

142. *a rabidi ferali dente leonis* : pour l'expression *rabidi leonis*, cf. par ex. Horace, *Ars*, 393 ; l'expression *ferali dente* est par contre tout à fait originale (à l'exception d'Ammien, XXII, 9, 15, à propos d'un sanglier). Chez L'Hospital, à propos de l'Envie, voir III, 1, 136 : *dente canino* (voir le commentaire *ad loc.* ;

même expression en VI, 13, 148) ; III, 14, 2 : *dente maligno* ; I, 3, 159 : *feros... dentes* ; IX, 43, 9 : *furiali dente* (édité dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 506) ; IX, 53, 22-24 : *Praesertim cum sollicitum delator amorem / Ostendat Regi lacrymans, cum dente canino / Detrahit absenti*.

143. *diras... linguas* : cf. Stace, *Theb.*, II, 512. L'expression *te vindice* apparaît aussi en VII, 3, 6, en même position métrique, comme chez Properce, IV, 6, 41.

144-165. *Ekphrasis* reprise de Lucien de Samosate, *Calumniae non temere credendum*, 5 (*Œuvres*, t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 147-149), qui décrit le tableau que fit Apelle de Colophon (IV<sup>e</sup> av. J.-C.) pour se venger auprès de Ptolémée IV de la médisance d'Antiphilos, qui l'accusait d'être impliqué dans la conjuration de Théodotos (anecdote apocryphe) ; voir aussi Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XXXV, 79-97. Le texte de Lucien est célèbre en Italie grâce à la première traduction latine par Guarino de Vérone (1406), à sa description par Leon-Battista Alberti (1435 ; *De pictura*, III, 53, trad. J. L. Schefer, Paris, Macula, 1992, p. 210-215) et à la première édition grecque (Florence, 1496). Mélancthon (Leipzig, 1518) et Agricola (Cologne, 1539) le traduisent en latin, et on compte au moins trente-huit éditions et traductions avant 1600. La description de Lucien inspira plusieurs dessins, gravures et tableaux célèbres depuis celui de Botticelli (1495). Voir J.-M. Massing, *La Calomnie d'Apelle et son iconographie : du texte à l'image*, Strasbourg, PU de Strasbourg, 1990 ; D. Cast, *The Calumny of Apelles : a Study in the Humanist Tradition*, New Haven et Londres, Yale UP, 1981 ; R. Altrocchi, « The Calumny of Apelle in the Literature of the Quattrocento », *PMLA*, 36 (1921), p. 454-491.

144-146. Donnant à voir (v. 146 : *exprimere* ; 148 : *ostendam*) pour frapper et ancrer l'image dans la mémoire grâce à l'*enargeia*, cette *ekphrasis* (voir note précédente) repose sur le lien entre les arts picturaux et littéraires (v. 144-145 : ... *quam... Apelles / Insignis tabula, tam nostro carmine possim*) : voir Aristote, *Poet.*, 1448a5 et 10 ; 1450a26 ; 1454b9 ; 1460b8 ; Horace, *Ars poet.*, 9 et 361.

146. *exitialeque monstrum* : même fin de vers en III, 6, 106 : *Horrida barbaries, dirum exitialeque monstrum* (à propos de l'ignorance ; voir le commentaire *ad loc.*). Variante *exitabile monstrum* en II, 9, 5 et VII, 3, 63.

149. *torvumque tuentem* : souvenir de Virgile, *Aen.*, VI, 467 : *torva tuentem* (Didon aux Enfers).

150-151. Le lien entre *invidia* et calomnie est développé en I, 3, 155-173 et I, 13, 203-211. L'Hospital les associe ici à la flatterie (*blandis... dictis ; blando... vultu*), qui exprime la ruse (cf. IV, 7, 85-91). Il reprend en partie les idées d'Érasme sur la flatterie à laquelle sont plus fortement exposés les enfants et ceux que leur amour-propre conduit à se flatter eux-mêmes : voir *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 175 et 177 (éd. Turchetti, 2.1 et 2.5, p. 278 et 284) qui se réfère à Platon (*Lois*, V, 731). Voir aussi Machiavel, *Le Prince*, chap. 23 (p. 361-362) *Quomodo adulatorum fugiendi sunt* ; Alciat, emblème « *In adulari nescientem* » (*Emblemata*, n° 35, p. 42) ; voir A.-A. Andenmatten, *Les Emblèmes d'André*

*Alciat. Introduction, texte latin, traduction et commentaire d'un choix d'emblèmes sur les animaux*, Berne, Peter Lang, 2017, p. 217-225.

152-154. Ce portrait évoque à la fois l'empereur Claude, bègue, et, par la figure d'un roi changé en âne, Midas (exemple du mauvais juge, puni d'oreilles d'âne par Apollon pour avoir jugé Pan supérieur à Apollon ; Ovide, *Met.*, XI, 174-179 ; voir aussi le commentaire au v. 154 ainsi que F. Lavocat, *La Syrinx au bûcher. Pan et les satyres à la Renaissance*, Genève, Droz, 2005, p. 76-77, sur la confusion entre Pan et Marsyas dans l'épisode du jugement de Midas) ; Claude et Midas sont cités conjointement comme figures de tyran par Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 154 (éd. Turchetti, 1.49, p. 206-207 ; passage cité *supra* avec l'Analyse). Ce portrait rappelle également, par son animalisation, le roi Nabuchodonosor réduit à l'état de bête dans Dn 4, 32-33 (voir le commentaire au v. 360).

152-153. *ore l Distorto* : l'expression n'est attestée que chez Accius, cité par Varron, *Ling. lat.*, VII, 3, 64 : *a quo Accius ait : 'personas distortis oribus deformis miriones'*.

152. *buccisque fluentibus* : souvenir probable de Cicéron, *De or.*, II, 66, 266 ou *Post redit.* 5, 13.

153. *rudentis aselli* : même fin de vers en IV, 7, 149. Cf. Ovide, *Fast.*, I, 433. Le trait est emprunté à Lucien de Samosate plus qu'à Alberti.

154. Le diminutif *auriculis* associé à l'âne se trouve chez Horace, *Sat.*, I, 9, 20, et, en lien avec le roi Midas, chez Hygin, *Fab.*, 191.2 et Perse, *Sat.*, I, 121 : *Auriculas asini quis non habet ?* Voir aussi Érasme, adage « *Aut regem aut fatuum nasci oportere* » (ASD II.1, n° 201, p. 303-314) : *Midam illum ob animi stoliditatem asininis auriculis insignitum*. Chez Lucien puis chez Alberti, le roi a au contraire d'immenses oreilles (Lucien, *Calumniæ non temere credendum*, 5 : τὰ ὄτα παμμεγέθη ἔχων, à propos du roi de la calomnie d'Apelle ; Alberti, *De pictura ; Della Pittura*, III, 53, trad. J. L. Schefer, Paris, Macula, 1992, p. 212 : *aures ingentes*).

156. *verus... amicus* : sur la véritable amitié, voir *infra* le commentaire au v. 257.

157. *stertentem* : en poésie, seulement chez Martial (*Epigr.*, XI, 104, 15). Chez L'Hospital, cf. II, 18, 26 ; III, 14, 40 ; IV, 8, 263.

158. *cernere verum* : l'idée est chère à Cicéron (*Tusc.*, I, 12, 26 ; *Div.*, I, 32, 71 ; II, 52, 107 ; II, 108) ; la *iunctura* se trouve en amont chez Caton le Censeur (*Disticha*, II, 4, édités par Érasme en 1514). L'Hospital exploite la même fin de vers en II, 8, 49 (seule citation d'un contemporain que Montaigne reproduira dans sa bibliothèque) et en V, 5, 319 (voir la fin de l'Analyse p. 225-227). L'image d'une vérité révélée une fois les ténèbres dissipées (*tenebris amotis*) a sans doute aussi une signification chrétienne : voir le commentaire aux v. 272 et v. 281-282.

159-160. Allusion autobiographique au sort de son père (voir I, 13) : voir aussi v. 340 ainsi que *supra* commentaire aux v. 103-106 et 141-143.

163. La litote *non nolle* est chère à Cicéron (*De orat.*, II, 75 ; *Tusc.*, I, 47, 112 ; *Att.*, I, 19, 1 ; XIII, 12, 3 ; XIII, 22, 1 ; *Fam.*, II, 16, 2).

164. *moras et tempora nectent* : probable écho de Paulin de Nole, *Carm.*, 21, 660 : *Consilio potiore moras in tempora nectens*.

165. Vers proverbial décrivant l'*occasio*, le *kairos*, l'instant fugace qu'il faut savoir saisir : voir la fable intitulée « *Tempus* » chez Phèdre, *Fab.*, V, 8, 3-5 : ... *elapsum semel / Non ipse possit Jupiter reprehendere, / Occasionem*. Le philologue Johann Gottlob Samuel Schwabe cite ce vers de L'Hospital dans son commentaire à Phèdre (*Phaedri Augusti liberti fabulae Aesopiae*, Londres, Valpy 1822, vol. 2, p. 698). Voir M. Trédé-Boulmer, *Kairos, l'à-propos et l'occasion. Le mot et la notion, d'Homère à la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, Paris, Klincksieck, 1992 ; Paris, Les Belles Lettres, 2015 ; D. Ménager, « Montaigne : la mission et l'imprévu », *CRMH*, 22 (2011), p. 323-333 ; R. Aulotte, « Montaigne et la notion de *kairos* », dans *Montaigne et la Grèce*, éd. K. Christodoulou, Paris, Aux Amateurs de livres, 1990, p. 153-163.

166-183. Voir Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 140 : « La loy, donc, ne veult pas le prince vacquer et ocyer, ains luy commande donner audience en personne. Mais elle pretend le soulager, plusieurs portans avec luy le pesant fardeau de justice ».

166-167. *faciles aditus venientibus ultro / Praebeat* : sur cette qualité, voir *supra* le commentaire aux v. 32-33, ainsi que Sénèque, *De clementia*, I, 13, 4 : ... *sermone adfabilis, aditu accessuque facilis, voltu, qui maxime populos demeretur, amabilis, aequis desiderii propensus, etiam inquis non acerbus, a tota civitate amatur, defenditur, colitur*. Dans le panégyrique de Trajan, Pline mentionne dès l'exorde la *facilitas* de l'empereur comme l'une de ses vertus majeures : *Pan.*, 2, 7 (*humanitatem, temperentiam, facilitatem*) ; voir aussi 47-48 (47, 3 : *in primis laudibus ferat admissionum tuarum facilitatem*). Même expression *faciles aditus* (présente chez Tibulle, II, 4, 19 ; Ovide, *Pont.*, III, 3, 91) en I, 2, 5 à propos de François Olivier, en I, 3, 145 à propos du cardinal de Tournon et en VI, 6, 142 à propos de Marcellus. En 1563, c'est ce que L'Hospital dira de lui-même dans l'épître *Ad amicos* (VI, 2, 177-178 : *Non... / Praebo difficiles aditus venientibus ad me*), remodelant ses propos sur François Olivier en 1547 (I, 2, 4-5 : *Non... / Difficiles aditus venientibus*) ; à propos de ce dernier, voir aussi l'*Oraison funebre de François Olivier* prononcée par Claude d'Espence : « Duquel la maison est comme un concil ou oracle de toute la France, duquel l'entrée ou porte doit à tous et tousjours estre ouverte [...] » (citée dans Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 108). Cette disponibilité des puissants est incarnée ailleurs par Marguerite (II, 8, 165 : *semper facilis venientibus ad te*) : voir l'Analyse de II, 8. L'expression *venientibus ultro* se trouve, en même position métrique, en VI, 8, 175, sur le modèle de Virgile, *Aen.*, II, 59.

176. *patrum... aetate* : sur l'exemple du passé, voir V, 1, 138-139 (*malus error avorum*).

179-180. L'Hospital critique ici toute une tradition qui voulait que le roi protège sa grandeur en restant distant et inaccessible : voir v. 32-33 et 166-167, et leur commentaire.

180. *tenues* : pour Seyssel, qui suit une classification sociale à l'italienne (voir l'introduction de R. Ragghianti, dans Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 17), le « troiziesme estat » est celui du « peuple menu » (par opposition au « peuple gras » et à la noblesse), dont la « vocation est principalement au laborage de la terre, aux artz mecaniques et aultres ministeres inferieurs » (*ibid.*, p. 65-66). Seyssel recommande de le soulager des impôts (p. 112-114) et de le préserver de la violence militaire (p. 114).

182. Sur la critique de la *voluptas*, voir *infra* le commentaire au v. 199.

184-187. *Exempla* historiques qui mettent en parallèle la chute des rois assyriens et celle des rois francs. Le premier exemple fait allusion à la fin de l'Empire néo-assyrien après la mort d'Assurbanipal (fin du VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) comme la relate l'historiographie gréco-romaine : selon le récit des *Persiká* de Ctésias de Cnide qui nous est transmis par Diodore de Sicile, après la chute de la ville de Ninive, Sardanapale – incarnation de la décadence des mœurs – se serait brûlé sur un immense bûcher érigé à l'intérieur du palais royal avec toutes ses possessions et ses serviteurs (*Biblioth.*, II, 27, 2). Sur les rois assyriens, voir aussi E. de La Boétie, *De la Servitude volontaire ou Contr'Un*, éd. M. Smith et M. Magnien, Genève, Droz, 2001, p. 60-61. Le deuxième exemple se réfère au passage de pouvoir des rois mérovingiens aux maires du palais (*palatinis... magistris*) carolingiens en 751, quand Childéric III fut déposé par Pépin le Bref. Les rois francs sont très loin d'être des modèles pour L'Hospital : voir IX, 44, 108-109 (à propos de Charlemagne) : *Pessima vos quondam Francis exempla dedistis | Regibus ignara* (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 194).

190-191. *Capitale nefasque | Est Persis habitum solio sedisse tyranni* : souvenir d'une anecdote de la vie d'Alexandre qui fit asseoir un soldat macédonien sur son trône : Quinte-Curce, *Alex.*, VIII, 4, 17 : *Ecquid intellegi, miles, inquit, quanto meliore sorte quam Persae sub rege vivatis ? Illis enim in sella regis consedissee capital foret, tibi saluti fuit*. L'exemple des tyrans perses est exploité et critiqué par L'Hospital en II, 2, 137-138 (voir le commentaire *ad loc.*), ainsi que dans le discours du 13 décembre 1560 (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 389, l. 133-136), que Louis Des Masures paraphrasera dans sa *Borbonias, sive de bello civili ob religionis causam in Gallia gesto*, III, 349-550. En hommage à L'Hospital, Des Masures lui emprunte sans doute « l'opposition topique entre rois civilisés et tyrans barbares » dans la *Sylva II* qu'il lui dédie (*Poemata*, Bâle, Guarinus, 1574), v. 280 : *Neu pro rege trucem studeat praebere tyrannum*. Voir Louis Des Masures. *Poemata*, éd. M. Minet, thèse de doctorat de l'Univ. cath. de Louvain, 2014, p. 256-279, ici p. 276-277 et p. 504, n. 35. Sur l'aversion de L'Hospital envers la tyrannie, voir VI, 2, 282 ainsi que VI, 4, 107-117.

193-194. Voir VI, 2, 105-106 : ... *ut nihil illi | Iam reliquum praeter nomen titulumque supersit*. Même fin de vers (v. 194) *nomen inane* en I, 10, 168 ; II, 2,

106 : sur l'expression, cf. Horace, *Epist.*, I, 17, 41 ; Ovide, *Ars*, I, 740 ; *Her.*, 10, 118 ; *Trist.*, III, 3, 50 ; en même position métrique chez Lucain, II, 342 et V, 389. Pour l'expression *regni titulos et nomen*, voir L'Hospital, VI, 2, 106 : *nomen titulumque* et VI, 9, 4 : *regni titulum nomenque*.

195-196. *quid non mortalibus auri / Suadet avara fames ?* : souvenir de Virgile, *Aen.*, III, 56-57 : *quid non mortalia pectora cogis, / Auri sacra fames ?* (cité par Quintilien, *Inst.*, IX, 2, 10 et Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 6), ou de la *Laus Pisonis*, v. 219, avec *auri / ... fames* en même position métrique. Sur l'amour de l'or, voir *supra* v. 85-86 ; Horace, *Carm.*, III, 16, 9-16 et III, 24 (48-49 : *aurum et inutile / summi materiem mali*). La soif de l'or est ici associée à l'*ambitio*, comme en II, 10, 72 : *Occupat ambitio, vel amor plus semper habendi* ; variante de la paire : II, 2, 47 : *Ambitio, laudumque animis innata cupido* ; II, 11, 122 : *Ambitio fallax, et honorum caeca cupido*.

196. *moderata potentia* : *topos* du *meden agan* éthique : voir surtout Platon, *Pol.*, 284a-c ; Aristote, *Eth. à Nic.*, II, 5, 1106b7-15 et II, 6, 1107a7. La *temperantia* fait partie de la tétrade platonicienne et stoïcienne (Cicéron, *Nat. deor.*, III, 38 ; *De inv.*, II, 159 ; *Rhét. à Hér.*, III, 3). Comme la clémence et l'abord facile, elle est honnête et utile puisqu'en épargnant autrui le roi se sauve lui-même (Sénèque, *De clem.*, I, 5, 1 et I, 11, 4). Pour Cicéron, la *clementia*, comme la *continentia* et la *modestia*, fait partie de la *temperantia* (*De inv.*, II, 164). Voir Aristote, *Pol.*, IV, 11, 1295b ; IV, 9, 1294b ; V, 11, 1313a et 1315b ; V, 11, 1314b ; Cicéron, *De off.*, I, 93-101. Voir aussi les paroles de Théopompe rapportées le 13 décembre 1560, l. 128-130, tirées de Valère Maxime, IV, 1, ext. 8 : « Moindre n'est elle, mais plus modérée. [...] » (dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 388-389 et n. 49) ; dans sa traduction des *Politiques* d'Aristote, Louis Le Roy se réfère directement à ce discours « [...] où il refute bien au long ceux qui disent que le Roy diminue aucunement sa puissance, de prendre l'advis et conseil de ses subjects, n'y estant obligé ny tenu : et aussi qu'il se rend trop familier à eux : ce qui engendre mespris et abbaisse la dignité royale » (*Les Politiques d'Aristote [...] par Loys Le Roy dict Regius*, Paris, Michel de Vascosan, 1576, p. 256). Sur cette question du conseil, voir le commentaire aux v. 240-244. L'exemple de Théopompe est aussi chez D'Espence, *Oraison funebre es obseques de feu Messire Francoys Olivier [...]*, Paris, M. Vascosan, 1561 (BNF, Clairambault 1071), p. 33 : Théopompe « [...] auquel pource sa femme un jour en courroux reprocha, que par sa pusillanimité il laisseroit à ses sucesseurs le Royaume moindre qu'il ne l'avoit reçu de ses predecesseurs : mais plus grand, respondit il, d'autant qu'il sera plus seur, et plus durable ». La monarchie modérée que préconise L'Hospital rejoint celle de Seyssel, « non pas totalement absolue, ne aussi restrainte par trop » (*La Monarchie de France*, p. 53), qui doit être modérée par trois freins (la religion, la justice, les lois) : « Et si elle [la puissance des rois] estoit plus ample et absolue, en seroit pire et plus imparfaicte » (*La Monarchie de France*, p. 60). Voir aussi les v. 253 et 335 ainsi que le commentaire à V, 3, 80 et l'Analyse de cette pièce. Dans la sphère privée comme dans la vie

civile, il faut apprendre à *modum servare* (voir II, 13, 69 et le commentaire). Sur la modération, cf. I, 2, 6 (sur François Olivier) ; II, 2, 49-50 ; II, 7, 54 et le commentaire ; III, 4, 3 et 65 ainsi que le commentaire ; III, 11, 34 et l'Analyse de cette pièce ; IV, 6, 41-45 ; IV, 8, 231-240 ; voir aussi, à l'arrière-plan, le chapitre I, 29 « De la modération » des *Essais* de Montaigne.

198-199. Réponse aux v. 176-183. En VI, 11, L'Hospital exhortera de même Charles IX à occuper pleinement le pouvoir.

199. *voluptatum coeno demersus in alto* : la *iunctura coeno demersus* est patristique (par ex. Jérôme, *Adv. Iovin.*, II, 11 ; Thomas d'Aquin, *In Hieremiam*, 38). La critique de la *voluptas* est constante chez L'Hospital : voir surtout IV, 8 (*Sermo in luxum*), 28-30, 103-112, 176 et 464-465 ; voir aussi I, 1, 61 ; II, 12, 74-75 ; II, 17, 3 (*mollis inersque voluptas* ; cette formulation trouve écho ici au v. 198 : *Ne sit Rex igitur vel iners vel mollis*) ; II, 20, 9-11 ; III, 11, 157-160 ; III, 12, 31-32 (*mersere puellae / Delitiis*) ; III, 14, 35-45 et 138 ; V, 5, 313. Sauf évidemment lorsqu'il s'agit du plaisir des Lettres (II, 16, 21) et de l'*otium* lettré (I, 3, 38 ; II, 11, 101, etc.). L'image de la boue (*coeno*), également employée en II, 16, 100-101 à propos des compagnons d'Ulysse changés en porcs, rappelle également, dans le cadre d'une réflexion sur le plaisir, l'association des épicuriens à des pourceaux : voir VI, 4, 26 : *Epicurus... lutulentus* ; cf. Horace, *Epist.*, I, 4, 16 : *Epicuri de grege porcum*.

200. *inducere regnis* : même fin de vers chez Stace, *Theb.*, II, 200, reprise dans IX, 44, 174 (édité dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 203). La comparaison avec le roi (selon l'Antiquité !) des abeilles est courante (Platon, *Rép.*, 520b ; Xénophon, *Cyr.*, V, 1, 24 ; Plutarque, *Praecept. ger. reip.*, 813c). Voir l'image de la « ruche politique » chez Plutarque, *Praecept. ger. reip.*, 818c, 821b et 823f. L'opposition entre l'abeille laborieuse et le faux bourdon oisif (*fucus*) est également fréquente (Virgile, *Georg.*, IV, 168 ; Sénèque, *De clem.*, I, 19, 2-4 ; Érasme, adage « *Irritare crabrones* » (*Adages*, ASD II.1, n° 60, p. 172) ; Rabelais, *Gargantua*, chap. 38) et chère à L'Hospital (II, 2, 87 et le commentaire *ad loc.* ; II, 7, 84 ; V, 2, 13). Sénèque voit dans l'absence de dard le signe de la vocation naturelle du roi à la clémence (*De clem.*, I, 19, 2-3 ; Érasme, adage « *Spartam nactus es, hanc orna* » (ASD II.3, n° 1401, p. 397-406, ici p. 405 : *aculeo caret*) et « *Scarabeus aquilam quaerit* » (ASD II.6, n° 2601, p. 395-424, ici p. 400) ; voir aussi Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 156-157 (éd. Turchetti, 1.52, p. 212) ; Alciat, emblème « *Principis clementia* » (*Emblemata*, n° 148, p. 161). Voir A.-A. Andenmatten, *Les Emblèmes d'André Alciat. Introduction, texte latin, traduction et commentaire d'un choix d'emblèmes sur les animaux*, Berne, Peter Lang, 2017, p. 580-590. Sur le faux bourdon, motif érasmien, voir le commentaire à II, 2, 88 et ici l'Analyse, p. 221.

206. *operumque soluti* : fin de vers sans doute tirée d'Horace, *Carm.*, III, 17, 16 et également reprise en VII, 5, 75.

207-227. Pour l'opposition entre le prince efféminé et dissolu et le prince viril, qui s'adonne à des loisirs honnêtes, voir Pline le Jeune, *Pan.*, 82. La Boétie

qualifie le tyran comme étant « le plus souvent le plus lasche et femelin de la nation » (*De la Servitude volontaire ou Contr'Un*, éd. M. Smith et M. Magnien, Genève, Droz, 2001, p. 35).

207-209. L'honnête distraction est subordonnée à l'accomplissement du devoir. Pour Érasme, lorsque le roi oublie ses devoirs, trop pris par les jeux, la danse, l'amour, la musique, la chasse ou le commerce (*ludit alea, saltat, scrotatur, musicatur, venatur, negotiatur*), il faut lui faire entendre l'adage « *Spartam nactus es, hanc orna* » (*Adages*, ASD II.3, n° 1401, p. 397-406), adage que L'Hospital a peut-être à l'esprit et qu'il exploite en I, 10, 145 ; VI, 4, 80 ; VII, 2, 16 ; VII, 6, 32. Sur l'opposition *ludi-seria*, voir v. 227.

209-212. Sur la nécessité de l'éducation à l'effort dès l'enfance, voir notamment Aristote, *Eth. à Nic.*, II, 1 ; Platon, *Lois*, II, 653a-c ; Sénèque, *De ira*, II, 18, 2. Selon Cicéron, le travail forme un cal contre la douleur (*Tusc.*, II, 15, 35-36, cité par Montaigne, *Les Essais*, I, 26, « De l'Institution des enfans »).

213-227. Cet *exemplum*, qui pourrait venir de G.-B. Egnazio (*De exemplis illustrium virorum Venetae [...]*, Venise, 1554) ou de G. Corrozet (*Divers propos memorables [...]*, Paris, 1556), illustre l'importance des bons conseillers et l'efficacité immédiate de leur parole. Étienne de Vignoles, dit La Hire (v. 1390-1443), et Poton de Xaintrailles (v. 1400-1461) sont deux valeureux capitaines gascons de Charles VII à la fin de la guerre de Cent Ans, « deus fatales et bienheureuses colonnes et singuliers ornemens des armes de la France [...] cause du recouvrement du royaume de France » (Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 3 et 601), qui, selon Étienne Pasquier, sont la preuve d'un « grand retablissement » de la vertu sous Charles VII (E. Pasquier, *Les Œuvres*, Amsterdam 1723, 2 vol., Genève, Slatkine, 1971, t. I, p. 529). Voir C. Furon, « La Hire et Poton de Xaintrailles, capitaines de Charles VII et compagnons de Jeanne d'Arc », *Camenuclae*, 15 (octobre 2016, en ligne). En janvier 1566 à Moulins, L'Hospital situe à cette époque le début de la corruption (*Discours et correspondance*, p. 83). Le spectacle que découvrent La Hire et Poton à leur entrée est décrit avec la vivacité d'une *ekphrasis*, comme la scène de Cicéron analysée par Quintilien (*Inst.*, VIII, 3, 64) où Verrès, une courtisane au bras, accueille le capitaine de la flotte romaine vaincue par les pirates : Quintilien conclut alors : *Quid plus videret qui intrasset ?* (*Inst.*, VIII, 3, 67). Le *pathos* déclenché par la description doit conduire à un revirement moral. Voir F. Goyet, « De la rhétorique à la création : hypotypose, type, *pathos* », dans *La Rhétorique : enjeux de ses résurgences*, éd. J. Gayon et al., Bruxelles, Ousia, 1998, p. 46-67.

213. L'Aquitaine, ainsi que Guînes et Calais, sont cédées à l'Angleterre au traité de Brétigny (8 mai 1360). En 1558, L'Hospital chante la reconquête de Calais et Guînes (IV, 2).

217. *Tectum ingens* : cf. Virgile, *Aen.*, VII, 170 : *Tectum augustum, ingens*. L'hémistiche *subeunt, Regemque salutant* se trouve chez Ovide, *Met.*, VII, 651 (à propos des Myrmidons).

218. *Ille choros... agitabat in aula* : souvenir de Virgile, *Georg.*, IV, 533 : *illa choros lucis agitabat in altis*.

220-221. Souvenir possible d'Érasme, *Inst. princ. Chr.* (ASD IV.1), p. 145 : *Quid stultius quam his artibus meteri Principem, si belle saltitet* (éd. Turchetti, 1.23, p. 174). Voir aussi l'adage « *Spartam nactus es, hanc orna* », cité *supra* avec le commentaire aux v. 207-209.

222. *pectore ab imo* : fin d'hexamètre classique (Catulle, 64, 198 ; Lucrèce, III, 57 ; Virgile, *Aen.*, I, 485 ; VI, 55), reprise en VI, 9, 48.

224. *nobile regnum* : cf. Ovide, *Her.*, 17, 137. Même fin de vers en V, 4, 44.

227. *seria ludis* : fin de vers analogue en I, 3, 72 ; III, 14, 8 ; IV, 9, 25 ; VI, 8, 15. Variante *seria nugis* en IV, 5, 19 (voir le commentaire *ad loc.*). Voir *supra* commentaire aux v. 207-209.

228-229. L'image du roi-berger est ambivalente depuis Platon (*Rép.*, I, 343b) où elle s'applique aussi au tyran. Voir Gn 33, 12-14 ; Es 40, 11 ; Jr 23, 6 ; Ez 34, 2 ; Am 3, 12. Son versant positif, incarné par le bon berger (Jn 10, 1-6), postule un roi bon qui comme Dieu veille au salut des siens : voir III, 12, 70-71 ; V, 3, 32-33 ; V, 5, 378-381 ; « [...] comme le bon pasteur, faire tout au profit de son troupeau » (17 août 1563, L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 48). Voir aussi Guillaume Budé, *De l'institution du Prince* (1547), chap. 5 : « Homere en son Iliade souvent appelle Agamemnon pasteur du peuple » (éd. M. Marin, Frankfurt etc., P. Lang, 1983, p. 138).

235-246. L'Hospital développe comme Érasme l'idée que le roi doit savoir écouter les conseils sans se montrer pour autant irrésolu et céder à l'avis de chacun : voir *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 136 : *ne [...] admonentem aut consulentem non ferat, nec rursus ita lentum, ut cuiuslibet arbitrio quovis duci sese patiat* (éd. Turchetti, 1.2, p. 148) ; le même équilibre est prôné par Louis Le Caron, dans son *Dialogue premier* (Le Courtisan) : voir *Dialogues*, éd. J.A. Buhlmann et D. Gilman, Genève, Droz, 1986, p. 78. Machiavel relevait déjà, en lien avec la question des flatteurs, que le prince doit être capable de décider selon son idée : cf. *Le Prince*, chap. 23 (p. 361-362) *Quomodo adulatorum sint fugiendi*.

237-239. L'Hospital rejoint l'insistance de Seyssel sur la nécessité du conseil et la défiance nécessaire à l'égard des mauvais conseillers : « que le monarque ne face aucune chose par volonté desordonnée ne soubdaine, ains use en toutes ses actions, mesmement concernans l'estat, de bon conseil [...] Dieu mesme ordonna à Moïse qu'il eut des conseillers [Ex 18, 13-27] [...] car il n'est possible que ung seul homme, ne encores ung petit nombre de gens, quelque acompliz qu'ilz soient, puissent entendre et manier tous les affaires d'une si grosse monarchie » (Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 77).

240-244. Des notes autographes inédites de L'Hospital, conservées à Berlin, concordent parfaitement avec le principe d'un conseil auquel le roi n'est pas tenu : « Le Roy n'est obligé de vous appeler, ne de suivre vostre conseil [...] Et ne devez trouver estrange si le Roy prand advis de telz qu'il luy plaist. Est-ce à vous de luy dire : "pourquoy ne prenés vous ou suivés mon conseil" ? »

(« Remontrances au Parlement sur les deux religions », Berlin, Staatsbibliothek, Sig. Darmstaedter, 2h 1561). Voir aussi *supra* le commentaire au v. 196.

242. *tacito... recessu* : cf. Stace, *Silv.*, I, 2, 271.

243. *honestum aut utile factu* : voir V, 1, 141-142 ; V, 2, 33. L'association de ces deux notions remonte surtout à Aristote, *Rhét.*, 1362a-1365b et Cicéron, *De off.*, et se retrouve notamment chez Montaigne, au chapitre III, 1 « De l'utile et de l'honeste » des *Essais*, qui s'achève sur l'éloge d'Epaminondas, également posé en modèle par L'Hospital en II, 8, 91-98 (voir le commentaire). Voir aussi *La Catégorie de l'honnête dans la culture du XVI<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international de Sommières II (septembre 1983)*, Saint-Étienne, Institut d'études de la Renaissance, 1985.

247-249. Le roi doit apprendre de ses erreurs : là où la raison fait défaut, l'expérience bien comprise le guidera. « Quand la raison nous faut, nous y [à la connaissance] employons l'expérience », Montaigne, *Les Essais*, III, 13 « De l'expérience », éd. Villey-Saulnier, p. 1065. Chez L'Hospital, voir VI, 1, 94-111.

250-252. Ces vers sur la prise de conscience et l'aveu de ses erreurs s'opposent aux v. 123-126 : voir *supra*.

250. *lapsus* : sur la connotation biblique du terme, voir v. 315 et le commentaire.

253. *Sic medium teneat* : cet idéal éthique de la mesure et du juste milieu, défini par Aristote puis Horace, est cher à L'Hospital (voir le commentaire à II, 7, 54 et *supra* au v. 196) qui en propose ici une application politique. Formulation analogue chez Jean de Salisbury, *Ethicus*, v. 751-752 : *Temperiem mediae faciunt extrema, iubetque / Ut medium teneat, qui bonus esse cupit*. Voir aussi *supra* le commentaire au v. 196, ainsi que N. Ordine, *Contro il Vangelo armato : Giordano Bruno, Ronsard e la religione*, Milan, R. Cortina, 2007, p. XXXVI.

257. *fictis veros distinguet amicos* : nouveau rapprochement (cf. v. 38, 156) avec le concept aristotélicien et cicéronien d'amitié cher à L'Hospital : voir notamment VI, 11, 13 : *Et veris fictos discernere discit amicos*. Cf. Aristote, *Eth.* à *Nic.*, liv. VIII et IX ; Cicéron, *De amic.*, 25-27, 91-100. Mais L'Hospital a aussi à l'esprit le traité de Plutarque, *De discernendo amico ab adulatore*. Sur l'amitié feinte, voir aussi III, 4, 44 et le commentaire *ad loc.* ; L. Petris, « Michel de L'Hospital lecteur d'Horace : une poétique de la juste distance, entre autoportrait, amitié et nature humaine », *Camena*, 17 (janvier 2015, en ligne), p. 1-19.

258-261. Allusion à Catherine de Médicis (cf. Ronsard, *Institution*, v. 63-66 ; Lm, t. XI, p. 7 ; OC, t. II, p. 1008), à Marie Stuart, à Marguerite de Savoie et aux Guises. La référence à des origines mythiques de la maison de Lorraine qui remonterait à Lothaire (*Lotari sanguine* ; voir II, 4, 1 ainsi que le commentaire à III, 1, 117) tente d'occulter son origine étrangère, argument essentiel de la propagande anti-guisarde.

258. *proroget annos* : écho de Silius Italicus, *Pun.*, XI, 588 : *Ut longa imperia atque armatos proroget annos*.

260. *temporis aetas* : cf. Tibulle, I, 8, 47 ; Properce, I, 4, 7 ; Ovide, *Fast.*, I, 151, toujours en fin de vers.

262-263. Allusion à François Olivier (notice dans *Carmina*, t. II, p. 77-79), chancelier de France (1545-1560), rappelé par les Lorrains en 1559 après avoir été disgrâcié en 1551 (il s'était alors retiré sur sa terre de Leuville). Sa disgrâce est fréquemment évoquée par L'Hospital : voir II, 8, 41-42 ; II, 10, 1-5 ; III, 1, 41-88 et le commentaire ; III, 4, 2-28 ; VI, 2, 11-19. Voir aussi la lettre de L'Hospital au cardinal de Lorraine du 23 avril 1560 dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 472.

265. *res... aspice coeptas* : formule de prière, comme chez Virgile, *Georg.*, I, 40 (*Da facilem cursum, atque audacibus adnue coeptis*), et *Aen.*, IX, 625 (*Iuppiter omnipotens, audacibus adnue coeptis*) ; voir aussi Ovide, *Met.*, I, 2-3 : *Di, coeptis... / Adspirate meis...* ; Silius Italicus, *Pun.*, XIII, 137 : *Fulvius atque « adsis, » orat « Latonia, coeptis. »*

266. *prima... fundamina* : expression virgilienne, *Georg.*, IV, 161 (à propos des alvéoles des abeilles).

267. *Maiorum... tuorum* : cf. Juvénal, 8, 274, en même position métrique.

268. *palpum obtrude* : voir Érasme, adage « *Obtrudere palpum* » (*Adages*, ASD II.6, n° 2527, p. 360) : *Obtrudere palpum apud Plautum est arte fucoque decipere* ; cf. Plaute, *Pseudol.*, 945. Voir aussi VI, 2, 48.

269. Écho du v. 37. La *prudentia* ne peut pas tout mais elle est nécessaire comme condition et outil pratique de la sagesse (cf. Pr 14, 33 et 17, 24). Voir le discours du 3 janvier 1562, l. 36-43 (dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 434) ainsi que III, 5 et l'Analyse.

271-272. *assiduus timor et reverentia sancti / Numinis* : la recommandation biblique de craindre Dieu est un *topos* des *Institutiones*, par ex. Ronsard, *Institution*, v. 59-62 (Lm, t. XI, p. 6-7 ; OC, t. II, p. 1008) ; *Hynne de la Justice*, v. 524-525 (Lm, t. VIII, p. 71 ; OC, t. II, p. 485) et *Discours à la Royne*, v. 37-42 (Lm, t. XI, p. 20-21 ; OC, t. II, p. 992). L'Hospital en fait une nécessité qui s'inscrit dans sa vision verticale et exemplaire du pouvoir : le roi doit craindre Dieu pour que les hommes Le craignent.

272. *haec praeceat tanquam fax semper eunti* : cf. Ex 13, 21-22 : *Dominus autem praecedebat eos ad ostendendam viam per diem in columna nubis, et per noctem in columna ignis*. La colonne de feu éclairant les Israélites dans le désert est l'un des emblèmes de François II : voir *infra* le commentaire aux v. 281-282 et l'Analyse ; voir aussi V, 6, 35.

280. *Nec fallit quenquam Deus et neque fallitur ipse* : même idée dans IV, 7, 200 : *Nec fallent alii, nec tu te denique falles*. Voir Érasme, adage « *Deo nemo potest nocere* » (ASD II.8, n° 4095, p. 311-312).

281-282. *Hic tua caeca reget tenebris vestigia noctis / Luce reget media* : l'expression *caeca... vestigia* se trouve chez Virgile, *Aen.*, VI, 30 (à propos du labyrinthe de Dédale). Sur l'isotopie de la cécité chez L'Hospital, voir le commentaire à IV, 7, 44-46 et V, 5, 45. Ici l'ensemble évoque Dieu comme guide dans les ténèbres :

cf. Ex 13, 21 ; Dt 1, 33 ; Es 4, 4-6 ; Ps 78, 14 et 105, 39 ; Ne 9, 12 et 19 ; Sg 10, 17 ; Jn 8, 12 mais surtout He 11, 8 ; Es 42, 16. Il est ainsi fait allusion à la devise de François II, *Lumen rectis*, tirée de Ps 112 (111), 4 (l'autre devise étant *Sic Spectanda fides*) : *Exortum est in tenebris lumen rectis misericors et miserator et iustus*. La colonne en marbre blanc du monument mortuaire du cœur de François II, exécutée entre 1562 et 1570 d'après les dessins du Primatice, sera chargée de flammes, par allusion à sa devise, *Lumen rectis* (BNF, Gaignières 4731, fol. 223). Ses trois inscriptions sont reproduites dans BNF, Gaignières 4782, fol. 12, ainsi que dans A. Lenoir, *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des monumens français*, Paris, L'Auteur et al., 1806, p. 165 : « *Lumen rectis. Tale fuit emblemata hieroglyphicum Francisci II. piissimi Francorum Regis, cujus cor his situm est* ». Voir aussi *Les funérailles princières en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. 2. *Apothéoses monumentales*, dir. M. Hengerer, J. Chrosicki et G. Sabatier, Rennes, PUR, 2019, p. 239 ; R. Repetti, *L'Educazione di un « re fanciullo » : Michel de L'Hospital e la consecrazione di Francesco II (1559)*, Genova, ECIG, 1995<sup>2</sup>, p. 122 ; J. Nagle, *La Civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 102 ; Th. Sarmant et F. Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime*, t. II, Paris, BNF, 2012, p. 18. Sur le symbolisme de lumière des rois de France, voir V, 6, 35 et le commentaire.

286. *debesque accepta referre* : pour l'expression, cf. V, 3, 114 : *acceptum voluit me ferre sorori* (à propos des bienfaits reçus par L'Hospital de Marguerite). Même idée le 13 décembre 1560, « [...] Que le roy ne tient la couronne de nous, mais de Dieu, et de la loy ancienne du royaume » (Petris, *La Plume et la tribune*, p. 393). Voir Ronsard, *Institution*, v. 119-120 (Lm, t. XI, p. 10 ; OC, t. II, p. 1009).

287-288. *Optimus* et *Maximus* sont les épithètes traditionnelles de Jupiter capitolin, protecteur de l'État romain ; sur leur application aux empereurs, voir S. Lefebvre, « Évolution du vocabulaire dans les hommages publics au Prince (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles) », dans *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, éd. I. Cogitore et F. Goyet, Grenoble, ELLUG, 2003, p. 51-64. Les sources antiques (*veteres ut dicunt*) auxquelles L'Hospital se réfère sont surtout Cicéron (par ex. *Verr.* II, 2, 149 ; *Nat. deor.*, II, 25, 64), Tite-Live (I, 12, 7 ; III, 17, 3 ; III, 19, 10 ; IV, 2, 8 etc.), Valère Maxime (par ex. I, 1, 16 ; III, 7, 1) et Sénèque (*De ben.*, IV, 7, 1 ; *De vita beata*, 26, 6). Voir aussi Pline, *Pan.*, 88 (transfert des épithètes à l'empereur). L'idée d'un prince doté de qualités divines se trouve déjà chez Plutarque (*Ad principem ineruditum* 782e ; *Moralia*, 780e). Sur son application chrétienne, voir le commentaire aux v. 295-296.

289-290. Voir Ex 33, 20 ; Jn 1, 18 et 1 Tm 6, 16.

293. *vixit... revixit* : jeu sur l'euphémisme du parfait *vixit* au sens de *mortuus est*.

294-295. Vers inspirés de Jn 12, 45. Voir aussi Jn 14, 7-11.

295-296. Ces vers sont le pendant des v. 18-19. Sur le Christ image de Dieu, voir 2 Co 4, 4 et Col 1, 15. Pour Érasme, le prince se doit d'être l'image vivante de Dieu sur terre : voir l'adage « *Aut regem aut fatuum nasci oportere* » (*Adages*, ASD II.1, n° 201, p. 303-314) : *Denique Dei moderantis universa salutaris princeps vivam imaginem refert* ; de même dans l'*Institutio principis christiani* (ASD IV.1), p. 150-151 : *Princeps... vivum quoddam est Dei simulacrum qui simul et optimus est et potentissimus* ; [...] *aeterni principis imaginem* ; [...] *vivam suis collocavit imaginem, regem* (éd. Turchetti, 1.35, 1.39 et 1.40, p. 192-196). Voir aussi Ronsard, *Institution*, v. 59-60 (Lm, t. XI, p. 6 ; OC, t. II, p. 1008) ; M. Senellart, *Les Arts de gouverner : du « regimen » médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995, p. 148-151.

296-297. Voir Jn 14, 6 et Mt 11, 27.

297-298. La formulation rappelle Silius Italicus, *Pun.*, XVII, 52 : *Tunc a sede deum purumque per aethera lapsae*. Pour l'Ascension du Christ, voir Mc 16, 19 ; Ac 1, 9-11. Le Ciel est assimilé ici, comme ailleurs, à l'Olympe : cf. I, 2, 179 ; I, 7, 203 ; I, 9, 43 ; III, 1, 57 ; III, 11, 144 ; VII, 5, 149 ; VIII, 8, 41.

302. *qua mente colendus* : cf. Mt 6, 5-7 ; Lc 18, 10-14 (parabole du pharisien et du publicain), etc.

303. *Qua prece conveniat placari* : allusion à la prière dominicale (Mt 6, 9-13 ; Lc 11, 2-4).

304. *cadat hostia* : cf. Ovide, *Pont.*, III, 2, 83, et Silius Italicus, *Pun.*, XII, 332, en même position métrique.

305. *templisque indixit honorem* : citation de Virgile, *Aen.*, I, 632 (aussi au deuxième hémistiche), qui rappelle également l'épisode des marchands du Temple : Mt 21, 12-17 ; Mc 11, 15-19 ; Lc 19, 45-48 ; Jn 2, 13-16.

306-307. *pectore toto / Diligere* : rappel du premier commandement selon Mt 22, 37 ; Mc 12, 30 et 33 ; Lc 10, 27 (cf. Dt 6, 5 ; 10, 12 ; 11, 13 ; 30, 6) ; voir de même en IV, 1, 189-191. Sur le christocentrisme de L'Hospital, voir *Carmina*, t. I, p. 202-203 (sur I, 7) et t. III, p. 32-33 (sur III, 1).

308. *Qui coelum, et stellas, et totum condidit orbem* : Dieu de la Genèse, créateur du ciel et de la terre, tel qu'il est invoqué dans le credo du symbole de Nicée : *Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, visibilium omnium et invisibilium*.

309-310. *Nos genuit, pascit genitos, alit, educat almo / Ubere* : cette image d'un Dieu créateur et nourricier rejoint l'idée antique d'un providentialisme divin, notamment défini chez Cicéron, *Tusc.*, I, 49, 118 : *Non enim temere nec fortuito sati et creati sumus, sed profecto fuit quaedam vis, quae generi consuleret humano nec id gigneret aut aleret quod [...] tum incederet in mortis malum sempiternum*. Voir aussi Mt 6, 25-26 et 31-33 ; Lc 12, 22-24 et 29-31. Dans ses notes autographes sur les épîtres de Cyprien, L'Hospital relève que la vie est un don de Dieu : *Dei est quod possumus, quod vivimus*, BNF, Dupuy 491, fol. 117 r° ; voir aussi VII, 4, 11-12. En VII, 5, 73, cette qualité nourricière est celle du roi : *Rex alit absentes, nos pascit et ubere largo* ; voir aussi VII, 1, 189.

310-323. L'Hospital insiste sur l'importance et la nécessité de la grâce (310 : *parcit* ; 314 : *Datque locum veniae* ; 320 : *ignoscere culpae* ; voir aussi VI, 12, 85-86 ; VI, 13, 62-70 et surtout VII, 5, 149-152) et pose le pardon divin comme modèle transcendant de la clémence royale. Voir Petris, *La Plume et la tribune*, p. 127-130.

313. *iaciat quam nubibus ignem* : souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 42 : *Ipsa Iovis rapidum iaculata e nubibus ignem*. Nouvelle assimilation de Dieu à Jupiter, comme aux v. 287-288.

315. *Lapsus homo* : cf. Ps 116, 8 ; Jb 30, 1-31 ; Mt 5, 29 ; voir *supra* v. 250.

316-317. *Qualis amor Domini, talem nos inter amorem / Reddere* : inspiré du second commandement selon Jn 13, 34-35 et 15, 12 (voir aussi Mt 22, 39 ; Mc 12, 31 ; Lc 10, 27). Voir aussi IV, 1, 191.

317. *et auxilio miseros opibusque iuvare* : cf. Mt 19, 21 ; Mc 10, 21 ; 12, 42-44 ; Lc 14, 13 ; 18, 22 etc.

318-319. Inspiré d'Ep 4, 26 : *sol non occidat super iracundiam vestram*. Comme Sénèque (*De ira*, III, 42, 1 : *exstirpemus radicitus [...] et iram non temperamus, sed ex toto removeamus*), L'Hospital penche vers un stoïcisme rigoureux plutôt que vers la métriopathie que défend Plutarque (*Sur les moyens de réprimer la colère*) et, dans son sillage, Pibrac, dans son *De l'ire* (voir L. Petris, « Le magistrat gallican et l'Académie du Palais : le discours de l'ire, & comme il la faut moderer de Guy Du Faur de Pibrac (étude et édition) », *NRSS*, 22/2 (2004), p. 57-82). Marguerite de France incarne parfaitement cette absence totale de colère (III, 11, 11-12, 51-54, 91-93 et 131-140). Voir aussi *infra* le commentaire aux v. 340-350.

319. *ad solem... cadentem* : cf. Virgile, *Georg.*, II, 298.

320. *ignoscere culpae* : même fin de vers chez Properce, IV, 8, 73 et Ovide, *Pont.*, IV, 6, 15. Sur le pardon, voir Mt 5, 22-25 ; 6, 12 et 14-15 ; 18, 22 ; Mc 11, 25-26 ; Lc 11, 4 ; 17, 3-4 et évidemment le *Pater noster*.

323. *se reddere dignos* : enfants des dieux, les rois doivent, par leur clémence, se rendre dignes du ciel ; cf. V, 5, 153 : *nos reddere dignos*.

324. *Deo delata potestas* : argument biblique lié à Pr 8, 15 (*Per me reges regnant*) et Rm 13, 1 (*Non est potestas nisi a Deo*). Ce vers est le pendant du v. 45 : voir le commentaire aux v. 41-49 ainsi que L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 59 et note 154.

327. *similisque deorum* : cf. IV, 8, 70 : *similem faciat te vita deorum*.

328. *Propria est clementia regum* : inspiré de Sénèque, *De clem.*, I, 3, 3 : *Nullum tamen clementia ex omnibus magis quam regem aut principem decet*. Voir aussi IV, 3, 47-55 (55 : ... *et saevos clementia mitigat hostes*) ; Alciat, emblème « *Principis clementia* » (*Emblemata*, n° 148, p. 161), et *supra* commentaire au v. 200.

329. *Tu malis servare tuos quam perdere civeis* : la *iunctura servare cives* est fréquente chez Sénèque (*De clem.*, I, 26, 5 ; *Oct.*, 444 et 495) ; chez L'Hospital, cf. I, 4, 32 et VIII, 9, 3. En 1547, L'Hospital relevait déjà : *Scilicet illa bono*

*prima est in iudice virtus, / Ut malit servare suos quam perdere cives* (I, 4, 28-29). Voir aussi Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1, p. 202 ; éd. Turchetti, 6.21, p. 356).

330-331. L'Hospital affirme la loi de réciprocité, premier principe de justice : cf. I, 5, 1 : *tibi enim parcis, cum videris alteri parcere*. Cf. aussi Pline le Jeune, *Pan.*, 67, 5 : *Egit cum dis ipso te auctore, Caesar, res publica ut te sospitem incolumemque praestarent, si tu ceteros praestitisses ; si contra, illi quoque a custodia tui capitis oculos dimoverent teque relinquerent votis quae non palam susciperentur ; ibid.*, 74, 4 : *Super haec precati sumus [les consuls] ut sic te amarent di quemadmodum tu nos*.

331-332. Même fin de vers *utere parce* chez Caton, *Disticha moralia* I, 24 : *Ne tibi qui desit, quae sitis utere parce*. La clémence (cf. v. 328) s'exprime par une maîtrise de soi dans l'exercice du pouvoir et du châtement : voir II, 3, 1 : *temperantia animi in potestate ulciscendi vel lenitas superioris* ; voir aussi III, 11 et l'Analyse ; Cicéron, *De off.*, I, 8 ; Ronsard, *Institution*, v. 121-122 (Lm, t. XI, p. 10 ; *OC*, t. II, p. 1009) ; Ronsard, *Hynne à la Justice*, v. 285-326 (Lm, t. VIII, p. 61-63 ; *OC*, t. II, p. 481-482).

331. *hominum rex* : partie de la formule d'Ennius (*Ann. Frg.* VI, 175 : *divum pater atque hominum rex*) citée quatre fois par Virgile (*Aen.*, I, 65 ; II, 648 ; X, 2 ; 743).

332-334. Même fin de vers *corpore membra* en VI, 6, 160. La métaphore de l'État-corps est ancienne ; voir le commentaire à IV, 8, 15-20. Chez Sénèque, elle s'accompagne d'une comparaison entre châtements et remèdes (*De clem.*, I, 5, 1 ; voir aussi *De clem.*, I, 17). L'idée est fréquemment reprise dans les traités politiques du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir aussi Jean de La Taille, *Remonstrance pour le Roy à tous ses subjects qui ont pris les armes* (Paris, Federic Morel, 1562, fol. 3 v<sup>o</sup>) : « C'est vraiment grand' pitié quand les Membres d'un corps / Se mutinent entre eux par outrageux discords ». Louis Le Caron, reprenant la métaphore du médecin de l'État, attribue ce rôle à L'Hospital lui-même dans la dédicace qu'il lui adresse de ses *Veteres Romanorum leges* (Paris, R. Étienne, 1567, fol. A2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). Pour Érasme, le prince, médecin de l'État, évitera la peine capitale comme un chirurgien l'amputation : *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 197 : *Ita Princeps omnia tentabit remedia, priusquam ad capitale supplicium veniat [...] at nemo membrum amputat, si diversa via possit sanitati restitui* (éd. Turchetti, 6.7, p. 342).

335-338. Cet idéal d'une clémence comme milieu entre sévérité et laxisme, entre cruauté et compassion, vient de Sénèque, *De clementia*, II, 3.

337. Vers spondaïque au 5<sup>e</sup> pied.

339. *Lenis mansuetique animi* : cf. v. 355. Sénèque définit la clémence comme une *inclinatio animi ad lenitatem* (*De clem.*, II, 3, 2) ; voir aussi *De Clem.*, I, 16, 1 : *Haec clementia principem decet, quocumque venerit, mansuetiora omnia facit*. Cf. III, 11, 34 (à propos de Marguerite de France) ; IV, 1, 129-130. L'incitation *Fer lumina retro*, de sens figuré, invite à la remémoration et inverse le conseil donné à l'Orphée ovidien (*Met.*, X, 51 : *Ne flectat retro sua lumina*).

340-350. La maîtrise de la colère et le pardon (v. 342 : *placabile* ; 346 : *non ulta* ; 347 : *ignovit* ; 349 : *ignoverunt*) sont, dans une tradition stoïcienne (Sénèque, *De ira*, III, 13, 1 : *Pugna tecum ipse*), une nécessaire victoire sur soi-même, une victoire de l'esprit sur le corps, de la raison sur les passions : voir L'Hospital, I, 13, 251a *sqq.* : *Multi namque sciunt alios et vincere possunt : I Rari adeo seseque domant, animosque rebelles, I Praesertim reges, et quorum est summa potestas*. Voir aussi Cicéron, *De off.*, I, 25, 88-89 ; *Tusc.*, IV, 36, 77-79. Voir aussi *supra* le commentaire aux v. 318-319. Sur les dangers de la colère, voir notamment I, 13 ; II, 7 ; III, 11.

340. *Vel genitore tuo, vel avo* : Henri II (1519-1559) et François I<sup>er</sup> (1494-1547), dont la clémence n'a pas toujours été éprouvée par L'Hospital : paradoxalement, c'est en louant les ancêtres du roi que L'Hospital fait allusion à la disgrâce de son père (voir I, 13), condamné à mort par contumace (13 août 1524 ; DL, t. I, p. 24). Dans sa dédicace à L'Hospital de son *De re cibaria* (Lyon, S. Honorat, 1560), Jean Bruyerin le supplie d'intervenir en faveur des lettres grecques et latines auprès de François II pour l'exhorter à marcher dans les pas de son père et de son grand-père (fol. a5 v<sup>o</sup>). Sur l'imitation des prédécesseurs, voir aussi Pline le Jeune, *Pan.*, 11. Sur le roi comme père, voir Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, p. 136 (à propos de François I<sup>er</sup>).

342. *iecur et placabile pectus* : le foie est traditionnellement le siège de la colère : voir en particulier Juvénal, I, 45 (*quanta siccum iecur ardeat ira*) ; VI, 648 (*rabie iecur incendente*) ; VII, 117 (*rumpe miser tensum iecur*).

346-347. Blessé le 30 juin 1559 par le comte de Montgomery lors des fêtes des mariages scellant le traité du Cateau-Cambrésis, Henri II meurt le 10 juillet après avoir demandé que le comte ne soit pas inquiété. Le pardon de Catherine (*non ulta* ; *ignovit*) ne sera qu'une grâce temporaire puisqu'elle le fera décapiter (26 juin 1574). Voir L'Estoile, *Registre-Journal*, éd. M. Lazard et G. Schrenck, t. I, p. 64-66 ; Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. A. Thierry, Genève, Droz, 1981-2000, t. IV, p. 224-226 ; L. Romier, « La mort de Henri II », *Revue du seizième siècle*, I (1913), p. 99-123. Sur cette mort, voir la relation vénitienne anonyme très détaillée *Morte e funerali d'Henrico 2° 1559*, Venise, Bibl. Correr, Cicogna 2720.

350. *fratres* : Charles et François de Lorraine, cardinal de Lorraine et duc de Guise. Voir II, 4, 4-16 et IV, 3, 123-124 ainsi que les commentaires.

351-354. L'inter règne et les possibles troubles qui en découlent sont l'une des obsessions de L'Hospital, qui sent les dangers liés au changement de monarque et la nécessité de réaffirmer la continuité monarchique. Ce passage annonce les discours des 13 décembre 1560 (l. 3-9, dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 383-384), 17 août 1563 et 24 janvier 1566 (L'Hospital, *Discours et correspondance* p. 45-46 et 81-82).

354. *Inversus sonitum vix reddidit axis* : L'Hospital insiste sur la stabilité, à l'inverse de l'ébranlement du monde évoqué par Lucaïn, V, 632-633 pour signifier le chaos d'une tempête : *Tum superum convexa tremunt atque arduus axis I Intonuit*.

355. *mitis et aequus* : même fin de vers chez Ovide, *Met.*, VIII, 599. Selon Sénèque, la clémence et la douceur (voir *supra* v. 339) distinguent le roi du tyran (*De clem.*, I, 12, 3). Cf. v. 343 ainsi que II, 13, 100-101 et III, 11, 11 où Marguerite de France est qualifiée de *mitissima*, ce que confirment les poètes proches autant que les diplomates qui ne la connaissent pas : en 1558, Giovanni Soranzo estime qu'elle est « piena d'infinita umanità e cortesia che la fa grandemente amare [...] da tutta la corte » (*Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, a cura di L. Firpo, vol. 5, Francia (1492-1600), Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 377) ; en décembre 1561, l'ambassadeur en Savoie Andrea Boldù la juge pareillement « virtuosa, savia, prudente e dotta, quanto è religiosa, umana, pia e liberalissima ; del che rendono testimonio li numerosissimi doni ed elemosine che ha fatto in ogni tempo, ma specialmente quello che ha dato dopo che è maritata, che ascendeva al partir mio alla somma di centoventi mila franchi » (*id.*, t. 11, 1983, p. 41) ; en 1564, Sigismondo Cavalli la dit « clemente ed umana, e perciò abbracciò volentieri le cause de' poveri e delle vedove [...] e se alcuno trova difficile il principe in ottener qualche grazia, ricorre a Madama, con il mezzo della quale spesso ottiene quanto desidera, non sapendo sua eccellenza quasi mai negarle cose che lei gli dimandi » (*id.*, t. 11, 1983, p. 115). Cicéron (*Off.*, I, 25, 85) rappelle les deux devoirs des chefs d'État selon Platon (*Rép.*, I, 342e et IV, 420b) : veiller à l'intérêt général et favoriser le corps entier de l'État sans partialité.

358-360. En 1558, L'Hospital louait les germes des vertus de Henri II chez François II : V, 1, 30-31 : ... *super haec quoque plurima in illo / Semina virtutis sunt non obscura paternae* ; la *iunctura semina virtutis* figure en début de vers en I, 2, 181. L'expression *prima... semina* est ovidienne (*Am.*, III, 1, 59 ; *Fast.*, V, 221). L'image de la croissance de ces germes de vertu est également exploitée par Érasme, *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 137 : *iacienda honesti semina, quae paulatim aetate et usu rerum suppullulent ac maturescant et semel infixata in omnem usque vitam inhereant* (éd. Turchetti, 1.4, p. 150-152).

360. *Et super alta suos extendent sydera ramos* : inspiré de Dn 4, 11-12 et 17-19, où le roi Nabuchodonosor voit en songe un grand arbre, que le prophète Daniel interprète comme une image du roi lui-même. Voir *supra* l'Analyse.

361. *puero sub rege* : un pays gouverné par un enfant (dénué de *prudencia*) attire sur lui le malheur (Es 3, 4 et Eccl 10, 16). Voir Érasme, adage « *Aut regem aut fatuum nasci oportere* » (ASD II.1, n° 201, p. 303-314), notamment : *At principem non oportet iuvenem* ; de même *Inst. princ. chr.* (ASD IV.1), p. 158 (éd. Turchetti, 1.55, p. 218), citant Es 3, 4.

362. *taleis... magistris* : cf. v. 4 : *Talibus... magistris*.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## V, 9

Ad Iacobum Fabrum iter Nicaeum

- Treis adeo totos descripsit et amplius orbis [A, p. 273]  
 Luna ferens hiemem, pluvias, et frigora secum,  
 Quos ego nunc menses ? Annus magis esse videtur,  
 Ex quo Francisci regis discessimus aula.  
 5 Nam quibus est dulci patria domibusque relictis  
 Trans maria aut montes, alio procul ire necesse,  
 Non illi properant celeri discedere cursu,  
 Sed mage respiciunt retroque ad moenia tristes  
 Convertunt oculos, et si nihil obstat, ad illa  
 10 Prima suae aetatis cunabula sponte recurrant.  
 Multa quidem modo vera movent, modo gaudia falsa  
 Mortales animos, sperare iubentia magnum  
 Nescio quid, felicem et in omnia tempora vitam,  
 Et patriae inducunt obliviam dura novasque  
 15 Externo subigunt caelo perquirere sedes.  
 Ut cum conditio pulchri est oblata mariti,  
 Ardet amore novo mulier : via nulla volenti  
 Difficilis, seu messis erunt seu tempora brumae,  
 Seu pedibus, fragili seu nave per aequor eundum est.  
 20 Tales principio tangunt praecordia motus,  
 Verum ubi et illa viae sese permisit, et unde  
 Exierit, secum quos ante reliquit amicos  
 Cogitat, et quam saepe cadit spes vana futuri,  
 Vellet non movisse pedes extraque tulisse  
 25 Limina. Quinetiam vestigia forsan, utrumvis  
 Cum possit, referatque domum redeatque libenter.  
 Haec eadem optatum vidit simulatque maritum,  
 Spernit amicitias veteres carosque parentes  
 Et natale solum et quicquid fuit ante puellae  
 30 Iucundum, atque novo post omnia ponit amori.  
 Et quis enim potuit vitare Cupidinis ignes ?

## V, 9

À Jacques Du Faur, le voyage à Nice

A-t-elle vraiment décrit trois révolutions complètes et même plus,  
 La lune, apportant avec elle l'hiver, les pluies et les frimas,  
 En ces mois que je vais évoquer à présent ? Plus d'une année semble  
 [s'être écoulée

Depuis que nous sommes partis de la cour du roi François.  
 5 De fait, ceux qui sont contraints de délaisser leur douce patrie et leur maison  
 Pour traverser les mers ou les montagnes et se rendre ailleurs, bien loin,  
 Ceux-là ne se hâtent point de partir au pas de course,  
 Ils regardent bien plutôt en arrière, vers les murs de leur logis, derrière  
 [eux, affligés

Tournent leurs yeux et, si rien ne les en empêchait, vers ce  
 10 Premier berceau de leur vie voudraient retourner en courant.  
 Bien sûr, de nombreuses joies, tantôt fiables, tantôt trompeuses, émeuvent  
 Les cœurs des mortels, les incitant à espérer je ne sais  
 Quoi de grand et une vie à tout jamais heureuse,  
 Les conduisent à l'oubli cruel de leur patrie et les poussent  
 15 À chercher sous un ciel étranger de nouveaux lieux où s'établir.  
 De même, quand on lui offre une union avec un glorieux époux,  
 La femme brûle d'une ardeur inouïe : elle le veut, nulle route ne lui semble  
 Difficile, à la saison des moissons comme à celle des grands froids,  
 Qu'elle doive aller à pied ou traverser la mer sur un frêle navire.  
 20 Telle est, d'abord, la passion qui touche son cœur,  
 Mais une fois qu'elle s'est élancée sur la route et qu'elle songe  
 Au lieu d'où elle vient, aux amis qu'elle vient  
 De quitter et à l'échec fréquent des espoirs que l'on a mis en l'avenir,  
 Elle voudrait ne pas avoir fait un pas, ni franchi le seuil de  
 25 Sa maison. Bien au contraire, elle rebrousserait peut-être chemin, si elle  
 [pouvait

Choisir, vers sa maison, elle aimerait mieux rentrer.  
 Mais cette même femme, dès qu'elle a vu le mari qu'elle appelait de  
 [ses vœux,

Dédaigne ses anciennes amitiés et ses parents chéris,  
 Et le sol natal et tout ce qui auparavant, quand elle était fillette,  
 30 La réjouissait, et elle fait tout passer après ce nouvel amour.  
 Et qui en effet peut échapper aux feux de Cupidon ?

- Aut quem saevus Amor sibi non parere coegit ? [p. 274]  
 Quicquid erit, non pauca animi tum signa dolentis  
 Vidimus in vultu dominae, crebrique per omnem  
 35 Sermones de rege viam, de matre fuere  
 Principis, ut facile invitam migrare putares.  
 Quae mihi non memorare libet, ne versibus atris  
 Obductum vobis renovem iam pene dolorem.  
 Dicemus tantum, dicemus carmine longo  
 40 Ecquod iter nostrum fuerit, quas vidimus oras,  
 Quorum hominum et per quas vestigia fecimus urbes.  
 Tum si iucundum, gratum aut memorabile dictu  
 Acciderit quicquam, narrabitur hoc quoque vobis.  
 Egressi Blaesis, qua rex est luce profectus,  
 45 In Remorantina primum consedimus urbe.  
 Quae res, et quae prima fuit tum causa morandi  
 Vos audisse puto : nam cur ego cognita vobis  
 Persequar et vanis onerem sermonibus aures ?  
 Hic Biturix adeundus erat primusque Viarzo,  
 50 Nobilis et Carli Mehuenus funere regis.  
 Quae regina tamen vitavit, Avarica necnon  
 Moenia, ne cives sumptu vexaret inani.  
 Hac ego iussus iter feci dominamque sequentem  
 Devia vix Duni quarta post luce revisi.  
 55 An tibi Borbonias multo cum felle placentas,  
 Et memorem foedo luctanteis aequore mulos,  
 Sargiacum Pontem nemorosaeque arva Colubrae  
 Inferna peiora via, peiora Pitivi  
 Fertilibus campis et Lori mollibus arvis ?  
 60 Urbis prima suae portas et sacra Molinum  
 Tempa coronavit clausisque effusa tabernis  
 Ordine tota suum plebs est comitata senatum.  
 Venerat huc sextum ante diem dimissus ab aula  
 Nuntius et creta postes signaverat alba,  
 65 Iusserat et dominae venienti occurrere cives.  
 Villanovanus opes reliquas monstravit et hortos  
 Extinctae gentis pendentiaque arbore poma,  
 Media quae misit quondam (mirabile visu).  
 Fons etiam dominae testari visus amorem  
 70 Maiores fundebat aquas caeloque ferebat

[p. 275]

- Quel être le cruel Amour ne contraint-il pas à lui obéir ?  
 Quoi qu'il advienne, nous avons vu alors bien des signes témoignant  
 [d'un cœur  
 Chagrin sur le visage de Madame, et souvent, tout au long  
 35 Du voyage, il fut question du roi, de la mère  
 Du prince, si bien que l'on eût aisément cru qu'elle partait contre son gré.  
 Cela, je n'ai pas le cœur de le raconter, de peur que par ces vers sombres  
 Je ne renouvelle en vous une douleur à peine cicatrisée.  
 Je dirai seulement, je dirai dans ce long poème  
 40 Quel fut notre voyage, quels rivages nous vîmes,  
 Parmi quels peuples, par quelles villes nous passâmes.  
 Et puis, si quelque aventure plaisante, agréable ou méritant  
 Récit est survenue, elle vous sera contée de même.  
 Quittant Blois le jour où le roi partit,  
 45 Nous nous arrê tâmes d'abord en la ville de Romorantin.  
 Cela fut la première cause de notre retard,  
 Vous en avez eu connaissance, je crois ; pourquoi donc poursuivre le récit  
 De ce que vous connaissez et encombrer vos oreilles de vains propos ?  
 Nous devons alors rejoindre Bourges, et d'abord Vierzon  
 50 Et Mehun, rendue célèbre par la mort du roi Charles.  
 La reine toutefois évita ces lieux, tout comme les remparts  
 D'Avord, pour ne pas imposer à leurs habitants des dépenses inutiles.  
 Moi toutefois, sur son ordre, je passai par là et ne revis Madame, qui  
 [suivait  
 Des chemins détournés, qu'à Dun, quatre jours plus tard.  
 55 Et les "tartes bourbonnaises", si pleines de fiel,  
 Dois-je les évoquer pour toi, et nos mulets se débattant dans une mer  
 [de fange,  
 Le Pont de Sargy et les terres de la boiseuse Coulevre,  
 Pires que le chemin de l'enfer, pires que les fertiles  
 Marais du Poitou et que les champs meubles de l'Auron ?  
 60 Moulins la première orna de fleurs les portes  
 De sa ville et ses églises sacrées et, après avoir fermé ses échoppes, le peuple  
 En bon ordre emplit les rues et au grand complet escorta son sénat.  
 Six jours plus tôt était arrivé ici un messager dépêché  
 Par la cour ; il avait marqué les portes à la craie blanche  
 65 Et il avait donné l'ordre qu'à l'arrivée de Madame les citoyens accourent  
 [à sa rencontre.  
 Villeneuve nous montra les restes des richesses et les jardins  
 D'une famille éteinte et, suspendus à un arbre, des fruits  
 Que la Médie envoya jadis (quel prodige !).  
 La fontaine aussi semblait témoigner à Madame son affection,  
 70 Répandant des eaux plus abondantes et les projetant plus haut

- Altius. Hic soles inviti quinque moramur,  
 Dum vaga se referunt veteres ad flumina ripas,  
 Aucta repentinis nivibus pluviaque sequente.  
 Hinc proficiscentes Bessumque humilesque Varenas  
 75 Et celsae fumosa subimus tecta Palicae.  
 Septem marmoreis ibi tollitur ampla columnis  
 Porticus ex dono Ligurum ; domus ipsa refulget  
 Ornatu passim vario et laquearibus aureis.  
 Venimus hinc longam iam sole cadente Roanam,  
 80 Unde Liger confisus aquis et fluminis alveo  
 Insuetas audet primum iam ferre carinas  
 Subiectis variasque locis transmittere merces.  
 Omneis incolumes fatum servarat ad illam  
 Usque diem, servarat heram comitesque puellas.  
 85 Bogomarum, quanvis picto confideret ore,  
 Multaque iactantem febris tamen aspera cepit.  
 Illius amissi morbo lususque iocique !  
 Sed tamen indutus vulpinae tegmine pellis  
 Tertullus, nivea perfusus et ora farina  
 90 Saltavit satyrum choreasque agitavit agresti  
 More ; dein sic ludum ornavit ut ipse sederet  
 Arduus in baculo complexaque crura teneret.  
 Nunquam sede super tali consisteret ille,  
 Si non in truncum procumbat corpore toto,  
 95 Quem manibus terra defixum utrisque gerebat.  
 At quoties laeva in dextram se versat et alte  
 Eredit truncum ! Nisi se libraverit aequo  
 Pondere, vix certam potis est vitare ruinam.  
 Hunc alii iuvenes imitati, tum sua duro  
 100 Membra pavimento fundebant non sine risu. [p. 276]  
 Vis etiam monstrem curae nos esse deorum  
 Ac memorem non visa prius miracula quaedam  
 Et quae votiva videat si picta tabella  
 Posteritas hominum miretur ? Ut ad iuga montis  
 105 Venimus a Tarara cœpit qui nomina vico,  
 Ebrius ut semper, Dalbeni auriga poetae  
 Dum malefirma loco vestigia ponit iniquo,  
 In praeceps cadit inter equorum terga rotasque ;  
 Et memor usque sui ferventem sistere currum  
 110 Obnixus frustra pedibus conatur. At illi  
 Per medium pectus, per viscera ferreus orbis

Vers le ciel. Malgré nous, nous sommes restés cinq jours ici,  
Le temps que rentrent dans leur ancien lit les flots qui avaient débordé,  
Grossis par les neiges soudaines et la pluie qui suivit.

75 Et partant de là nous entrâmes à Bessay et sur le plat de Varennes,  
Puis sous les toits enfumés de la haute Lapalisse.

Là, porté par sept colonnes de marbre, s'élève un vaste  
Portique, fait de la riche veine de la Ligurie ; le château lui-même  
[étincelle,

Orné de toutes parts de décorations variées et de plafonds dorés.

80 Nous arrivâmes ensuite – déjà le soleil se couchait – à Roanne la longue ;  
Au sortir de cette ville, la Loire, se fiant à ses eaux et au lit de son cours,  
Changeant ses habitudes, ose désormais, pour la première fois, se charger  
[de barques

Et transporter pour les contrées situées en aval des marchandises variées.

Le destin avait préservé tout le monde en bonne santé jusqu'à

95 Ce jour-là, il avait préservé notre maîtresse et les demoiselles de sa suite.

Bogomare, malgré la confiance que lui donnait son visage peint,  
Avec toutes ses vantardises, fut pourtant saisi d'une fièvre cruelle.

Avec sa maladie, fini les jeux et les plaisanteries !

100 Mais du moins, couvert d'un manteau de peau de renard,  
Tertulle, le visage poudré de farine blanche comme neige,  
Mima un satyre et dansa une ronde à la manière  
Paysanne ; puis, clou du spectacle, il se jucha

En haut d'un bâton et en gardant ses jambes croisées [autour du bâton].  
Jamais sur un tel siège il n'aurait pu se maintenir,

95 Sans se pencher en avant de tout son corps vers le poteau  
Planté en terre qu'il tenait à deux mains.

Ah ! que de fois il se fit tourner de gauche à droite et rétablit

Le bâton à la verticale ! S'il ne s'était pas balancé en équilibrant

Son poids, il aurait eu de la peine à éviter une chute certaine.

Les autres jeunes gens l'imitèrent, s'étalant alors

100 De tout leur long sur le dur pavement, non sans déclencher des rires.

Veux-tu aussi que je te prouve que les dieux veillent sur nous,  
Et que je te raconte un miracle inouï,

Dont la postérité s'émerveillerait si elle le voyait peint

105 Sur une tablette votive ? Quand nous arrivâmes au sommet  
De la montagne qui a tiré son nom du village de Tarare,

Ivre comme toujours, le cocher du poète Delbene,

Posant un pied mal assuré sur le sol irrégulier,

Tombe en avant, entre les croupes des chevaux et les roues ;

110 Et sans aucunement perdre la tête, il essaie de retenir la voiture  
Qui s'emballa, en freinant avec les pieds : peine perdue, car

Au milieu de sa poitrine, de ses entrailles roule

- Volvitur. Attoniti certatim tollere corpus  
 Accurrunt socii. Iam sese erexerat ille  
 Impiger ostentans nudum sine vulnere pectus.  
 115 Creditur ebrietas, multos quae perdidit olim,  
 Hunc servasse virum. Nam multo cum gravis esset  
 Inflatus venasque mero, robustius actas  
 Sustinuitque rotas et pressum ponderis omnem.  
 Lugduni comitum fuerit quae pugna duorum  
 120 Cantabo, longis cum diceret alter eundum  
 Navibus et suaderet equi vitare laborem,  
 Alter aquas Rhodanique timeret saxa furentis  
 Ingentesque pilas et subter euntia pontes  
 Flumina, nec fragili vellet se credere ligno.  
 125 « – Nil est quod metuas, ego te, Dorsennius inquit,  
 Salvum atque incolumem sistam procul urbe Cavarum.  
 – Qui potes hoc ? Etenim nunquam me flumine lavi,  
 Nunquam nare puer didici. – Possum, o bone, possum,  
 Si me audire voles. Ego bina tumentia vento  
 130 Cingula subnectam lateri, queis nixus aquarum  
 Summa tenens fluvio nunquam mergere profundo.  
 – Hoc alius quisquis volet, experietur, et audax  
 Insolito cursu caelum tentabit et undas ;  
 Nam memini quendam fictis cum fideret alis,  
 135 Praecipitem ex alto sese demittere muro  
 Ausum, sed frustra commovit in aethere pennas,  
 Et fracto pueri riserunt crure cadentem.  
 Tum mihi culcitris substerni mollibus optem  
 Pingue solum ; fugiam silices et strata viarum !  
 140 Ut trepidi saliunt male pisces littore sicco  
 Nec facile in terra vestigia ponit hirundo,  
 Sic ego nec volucrum nec iter tentare natantum  
 Author ero cuiquam, nec si me vertere possim  
 Aligerum cupiam, pinnis vel mobile corpus !  
 145 Naturam moneo (coget vis nulla) sequatur  
 Quisque suam nec quo pedibus contendere possit,  
 Tentet adire mari, transnare vel aera pennis ».
- Quinque dies totos deducta colonia Planco  
 Nos habuit. Sed quam prior aetas illa videbat  
 150 Acrius, ut communis ei tum cura salutis  
 Maior erat ! Nitidis in collibus aere puro  
 Urbs fuit, unde omneis longe prospectus in agros ;

[p. 277]

- La roue de fer. Encore sous le choc, ses compagnons accourent à qui  
 [mieux mieux  
 Pour ramasser son corps. Mais lui s'était déjà redressé  
 Avec ardeur, exhibant son torse nu, sans blessure.
- 115 Apparemment l'ivresse, qui d'ordinaire perd tant d'hommes,  
 Sauva celui-là ! En effet, comme il était alourdi par tant  
 De vin qui lui gonflait les veines, il résista plus vigoureusement au passage  
 Des roues et à toute la pression exercée par le poids.
- À présent, la dispute, née à Lyon entre deux de nos compagnons,  
 120 Fera l'objet de mon chant ; l'un disait qu'il fallait voyager sur des bateaux  
 Allongés et conseillait d'éviter la fatigue d'une chevauchée,  
 Mais l'autre redoutait les eaux et les écueils du Rhône impétueux,  
 Les immenses piliers et les courants passant sous  
 Les ponts, et ne voulait pas confier sa vie à un frêle morceau de bois.
- 125 « – Tu n'as rien à craindre, disait Dorsanne, moi je te  
 Déposerai sain et sauf loin de la ville des Cavares.  
 – En es-tu capable ? Car jamais je ne me suis baigné dans un fleuve,  
 Jamais, enfant, je n'ai appris à nager. – Je le peux, mon bon, je le peux,  
 Si tu veux bien m'écouter. J'ai deux ceintures gonflées
- 130 D'air que je t'attacherai sous les bras : en t'appuyant sur elles, tu flotteras  
 À la surface des eaux, jamais tu ne couleras dans les profondeurs du fleuve.  
 – Cette expérience, un autre, s'il le veut, la tentera et, plein d'audace,  
 En une course inouïe fera l'épreuve du ciel et des eaux ;  
 Car je me souviens d'un homme qui, se fiant à de fausses ailes,
- 135 Osa se précipiter du haut  
 D'un mur, mais agita en vain ses plumes dans les airs :  
 Il se cassa la jambe et les enfants rirent de sa chute.  
 Pour ma part, dans une telle situation, je demanderais qu'on étende de  
 [doux coussins  
 Sur le sol gras pour éviter les pierres et les pavés des routes !
- 140 Les malheureux poissons tressautent et bondissent sur le rivage sans eau,  
 L'hirondelle a du mal à marcher sur la terre,  
 C'est pourquoi moi, le chemin risqué des oiseaux ou des poissons,  
 Je ne le conseillerai à personne et, même si je pouvais me métamorphoser,  
 Je ne voudrais pas d'un corps doté d'ailes ou mû par des plumes !
- 145 Mon conseil (et je ne force personne) : que chacun suive  
 Sa nature propre et que là où il peut se rendre à pied,  
 Il ne tente pas d'aller par mer ou de fendre les airs à tire d'aile ».
- Cinq jours complets, la colonie fondée par Plancus  
 Nous a hébergés. Mais comme l'Antiquité avait de plus perçantes
- 150 Visées, comme elle se souciait mieux  
 De la santé commune ! Sur de riantes collines, à l'air pur,  
 Se trouvait la ville, d'où l'on avait vue au loin sur toutes les campagnes ;

Deerat aquae rivus. Fontes procul urbe petiti  
 Ad fanum Stephani ; celsos aqua ducta per arcus.  
 155 Sed veterem consumpsit edax furor igneus urbem.  
 Nunc inter montes Ararisque fluenta premuntur  
 Angustae nimium spatiis brevioribus aedes.  
 Nec tam multa virum tam parvo millia possent  
 Esse loco, nisi summa domus fastigia tollant  
 160 Altius et ternis gement coenacula tignis.  
 Mane vapor crassus nebulae petit ora nec ante  
 Discutitur quam sol medium confecerit orbem.  
 O, vere caeci Chalcedones ! Attamen ipsi  
 Qui praestant opibus cives, nunc inter aquarum  
 165 Ductus atque urbis veteres in monte ruinas  
 Aedificant patresque suos errasse fatentur.  
 Spina latus dextrum Rhodanoque Ararique sinistrum  
 Cinxit et ex alto misceri cernit in unum  
 Flumina magna duo ac totam circunspicit urbem.  
 170 Aedibus illius nihil est vel amoenius hortis.  
 Qui sic aedificant mihi cum ratione videntur  
 Insanire aliqua vel non male ponere nummos.  
 Nec procul hinc parvae vestigia magna Viennae.  
 Dum res Allobrogum stabant, ea montibus altis  
 175 Iura dabat Rhodanumque habitantibus inter et Alpes.  
 Nunc invita loco decessit, et altera Graecum  
 Urbs quae nomen habet primos accepit honores.  
 Hic tibi se permulta dabunt monimenta Latini  
 Nominis, ingentes sculpto de marmore portae,  
 180 Arcus innumeri, praetoria, Caesaris aedes  
 Et qui disiectis per saxa canalibus urbem  
 Dulcis aquae repetit leni cum murmure rivus ;  
 Unde sacros latices dum plenis haurio palmis  
 Me penitusque immergo loci deceptus amore,  
 185 Immodicos sensi stomachi ventrisque dolores.  
 Hinc nos magnificis excepit Russilo tectis,  
 Russilo Turnoni domus inclyta. Nil fuit illo  
 Hospitio dominae iucundius. Ipse legendi  
 Pontificis causa maior Turnonius annos  
 190 Treis aberat totos Romae, dum funere funus  
 Accumulant Parcae. Minor intus dulcia nobis  
 Vina ministrabat plenisque obsonia mensis

[p. 278]

- Il manquait toutefois un cours d'eau. On alla chercher des sources loin  
 [de la ville,  
 Près de Saint-Étienne ; on fit venir l'eau sur de hautes arches.  
 155 Mais un feu dévorant et furieux consuma l'ancienne ville.  
 Aujourd'hui, entre les montagnes et les flots de la Saône se pressent  
 Des maisons trop étroites en un espace trop réduit.  
 Et tant de milliers de personnes ne pourraient tenir en un lieu  
 Si petit, si les maisons n'élevaient pas le faite de leur toit  
 160 Bien haut et ne doubleraient leurs derniers étages par trois rangs de poutres.  
 Le matin, une épaisse couche de brouillard prend à la gorge et ne se  
 [dissipe pas  
 Avant que le soleil ait accompli la moitié de sa course.  
 Oh vraiment quels Chalcédoniens aveugles vous faites ! Et pourtant, ceux  
 Qui parmi les citoyens en ont les moyens, aujourd'hui entre les aqueducs  
 165 Et les anciennes ruines de la ville, sur la montagne,  
 Construisent, et ils proclament que leurs ancêtres ont fait fausse route.  
 Spina a fait longer le côté droit [de sa villa] par le Rhône et le côté gauche  
 Par la Saône et d'en haut il a vue sur la confluence  
 Des deux grands fleuves et un panorama sur toute la ville.  
 170 Rien n'a plus de charme que sa maison ou ses jardins.  
 Ceux qui construisent ainsi me semblent délirer  
 Avec quelque raison ou ne pas mal investir leur argent.  
 Non loin de là, les grands vestiges de la petite Vienne.  
 Tant que les affaires des Allobroges se maintinrent, c'est elle qui dictait  
 [sa loi  
 175 Aux hautes montagnes et aux peuples habitants entre le Rhône et les Alpes.  
 Aujourd'hui, bien malgré elle, elle a cédé sa place et une autre ville  
 Qui porte un nom grec a obtenu le premier rang.  
 Ici s'offriront à toi de très nombreux vestiges de la gloire  
 Latine, d'immenses portes de marbre sculpté,  
 180 Des arcs innombrables, des palais, la résidence de César  
 Et, rejoignant la ville par des canaux creusés  
 Dans la roche, une rivière d'eau douce au doux murmure ;  
 En y puisant ses ondes sacrées à pleines mains,  
 En m'y plongeant tout entier, trompé par le charme du lieu,  
 185 J'ai éprouvé d'intenses douleurs à l'estomac et au ventre.  
 Ensuite, c'est Roussillon qui nous reçut sous ses toits magnifiques,  
 Roussillon, célèbre demeure de Tournon. Rien ne fut plus  
 Agréable à Madame que l'accueil qu'on nous y fit. En raison de l'élection  
 Du pontife, Tournon l'Ancien était lui-même absent, parti depuis  
 190 Trois années complètes à Rome, où les Parques accumulaient  
 Mort sur mort. Tournon le Jeune était présent et nous servait  
 Des vins délicieux et nous trouvions, sur des tables bien garnies, des mets

Multa auro argentoque nitens et munda supellex,  
 Multi Sidonii operis Phrygiique tapetes.  
 195 Hinc Valiae fanum parvique ad moenia Tinni  
 Venimus. Adversae Turno est in margine ripae  
 Arduus, et Rhodanum premit alta rupe sonantem.  
 Montibus his prima est nascentis gloria Bacchi.  
 Turnoni quanvis volat inclyta fama per orbem,  
 200 Alba tamen meliora ipsi Tinnina fatentur  
 Indigenae, et praeferre etiam Vivaribus audent,  
 Quaquam melle fluunt illis mage dulcia vina. [p. 279]  
 Dum sternunt lectos famuli, dum coena paratur,  
 Transvehimur Rhodanum parvamque ascendimus urbem,  
 205 Turnonum quae prima dedit cognomina genti.  
 Hic domus est florens studiis, constructa superbo  
 Ingentique opere, hanc maior Turnonius ante  
 Condidit ipse suis opibus Musisque dicavit.  
 Immensis etiam post vectigalibus auxit,  
 210 Unde peregrinis doctoribus annua merces,  
 Et pueris inopique essent alimenta iuventae.  
 Huc gens Allobrogum sacras ad Palladis artes  
 Et natos extrema suos Provincia mittit.  
 Nec procul hinc Isarae rapidum transmittimus amnem  
 215 Navibus atque Droum, rupto qui ponte per agros  
 Ibat ovans praedamque hominum pecorumque trahebat.  
 Nec te carminibus, praeclara Valentia, nostris  
 Aut liquidos fontes et mollia prata silebo.  
 Tu legum fontes aperis, tu iuris et aequi  
 220 Prima subalpinis monstrasti gentibus artem.  
 Sed iuvenum faciles animi capiuntur in urbe  
 Saepe tua et teneras ardent sine more puellas  
 Mentitique patrum spem turpiter inde suorum,  
 Aut vertere solum aut in propria tecta reversi  
 225 Exegere suis despectum civibus aevum.  
 At Lorii curvo vitreus fons manat ab antro,  
 Dignus carminibus Flacci doctive Maronis,  
 Nobiliore loco, Roma vel dignus Athenis.  
 Nunc rudibus praebet latices potumque benigne  
 230 Agricolis, Rhodanique obscurus mergitur undis.



En tibi iam duri sensim mitescere colles  
 Incipiunt Rhodanusque suas extendere ripas  
 Liberius, spatiisque incedere gaudet apertis.  
 Quis caelum et campos, qui sunt regionibus illis  
 235 Trans et cis Rhodanum, Montis quis vina Limarri,  
 Quis Iubram et Rubium condigne laudibus ornet,  
 Ingentes fluvios cum nix e montibus altis  
 Liquitur aut pluvias cum Iuppiter aethere fundit,  
 Nunc genua alipedum contingit neuter equorum ?  
 240 An castella tibi praeruptis ardua saxis  
 Enumerem Rhodani spernentia fluminis iras ?  
 Exin saxa Novi transcendimus aspera Castris,  
 Et tumulos, Donzella, tuos ; mox Petra recepit  
 Hospitio nos Lata suo. Paulinus ab agris  
 245 Vina dedit convecta suis coenamque puellis,  
 Barbaricisque domum spoliis ornavit et auro.  
 Pons erat ad dextram rara mirabilis arte,  
 Ingentis Rhodani ripam qui iungit utranque.  
 Hac quicquid mercis Narbo ditiesque Biterrae  
 250 Lugdunum mittunt, Mons Pessulus atque Nemausus  
 Commeat. Urbs posita est adversae in margine ripae.  
 Proximus huic fractas ostendit Arausio magnae  
 Urbis opes, et nunc propter monimenta Latini  
 Nominis et claros Marii visendus honores  
 255 Marmoreus caeloque ingens attollitur arcus.  
 Fatidicae spectes in eo prognostica Marthae,  
 Ardentemque facem manibus quam virgo gerebat,  
 Commissam Marioque gravem post consule pugnam  
 Binaque devicto surrecta ex hoste trophaea.  
 260 At supero monti quae pars coniungitur urbis,  
 Integram magni frontemque aditumque theatri  
 Servat adhuc ; corruptit edax nam temporis aetas  
 Caetera et ignari quondam manus improba vulgi  
 Quod nunc in mediis posuit sibi tecta ruinis.  
 265 Millibus hinc denis urbs distat Avenio tantum,  
 Nobilis et longa magnorum cognita sede  
 Pontificum, quo se Latio Romaque relicta  
 Contulerant. Nunc missus ab Urbe vicarius alta

[p. 280]

Regarde, déjà les coteaux escarpés commencent peu à peu  
 À s'adoucir et le Rhône à étendre ses rives  
 Plus librement, et le fleuve prend plaisir à s'avancer dans des espaces  
 [ouverts.

235 Qui, du climat et des plaines dont jouissent ces régions  
 De part et d'autre du Rhône, qui, des vins de Montélimar,  
 Qui, du Jabron et du Roubion saura chanter dignement les louanges,  
 Ces fleuves qui deviennent immenses quand la neige des hauts sommets  
 Fond ou quand Jupiter, de l'éther, déverse ses pluies,  
 Tandis qu'à présent ni l'un ni l'autre n'arrive aux genoux de nos chevaux  
 [aux pieds ailés ?

240 Et ces châteaux perchés sur des roches abruptes, dois-je te les  
 Énumérer, eux qui dédaignent les ires du fleuve Rhône ?  
 Ensuite nous franchissons les rochers escarpés de Châteauneuf  
 Et tes collines, Donzère ; bientôt c'est Pierrelatte  
 Qui nous donne l'hospitalité. Paulin nous a offert  
 245 Les vins venus de ses terres et à souper pour nos demoiselles,  
 Dans une demeure décorée de dépouilles barbares et d'or.  
 Il y avait un pont sur la droite, merveille d'un art peu commun,  
 Qui relie les deux rives du Rhône immense.  
 Par ce pont circulent toutes les marchandises que Narbonne et la riche  
 [Béziers

250 Envioient vers Lyon, ainsi que Montpellier et Nîmes.  
 Une ville est établie sur la rive opposée.  
 Tout près de là, Orange montre les richesses brisées  
 De la grande ville qu'elle fut et qu'aujourd'hui il faut aller voir, car il  
 [rappelle la gloire

Latine et les honneurs insignes de Marius,  
 255 L'immense arc de marbre qui s'élève vers le ciel.  
 On peut y contempler les prédictions de la prophétesse Marthe  
 La torche enflammée que la vierge portait dans ses mains,  
 La dure bataille livrée ensuite sous le consulat de Marius  
 Et le double trophée érigé après la victoire sur l'ennemi.  
 260 Quant à la partie de la ville reliée à une colline qui la domine,  
 Elle conserve à ce jour encore intacts le mur et l'entrée du  
 Grand théâtre ; le reste, en effet, a été détruit par le cours vorace  
 Du temps et jadis par l'impudente main du peuple ignorant  
 Qui a construit – on les voit encore – ses maisons au milieu des ruines.

265 À seulement dix milles de là, la ville d'Avignon !  
 Cité de renom, connue pour avoir longtemps servi de résidence aux  
 [souverains  
 Pontifes ; c'est là qu'après avoir quitté le Latium et Rome, ils s'étaient  
 Rendus. Aujourd'hui, un vicaire délégué par la Ville

- Pace regit populos. Nil ponte superbius illo  
 270 Quem subter Rhodanus multis iam labitur auctus [p. 281]  
 Fluminibus. Moles etiam miranda palati  
 Materia et sumptu, paulum aut nihil artis in illa est.  
 Ac tibi si monumenta placent antiqua, videbis  
 Felicem Laurae tumulum cineresque beatos  
 275 Laudibus ingenioque et summi carmine vatis.  
 Quin etiam muri laudantur et ambitus urbis.  
 Nam neque Iudaeos visum est in laude colonos  
 Ponere, nec vero commercia gentis Alanae,  
 Impia quam dicunt tacitis praecepta fovere  
 280 Mentibus, errores et adhuc retinere parentum.  
 Hac rapidus Boreas exortus nocte domorum  
 Plurima deiecit fastigia : vidimus ipsi  
 Haud tenuem tanto convulsum turbine murum !  
 Cumque die placuisset iter properare sequenti,  
 285 Multae praecipites ab equo cecidere puellae,  
 Multi acres fortesque viri. Quin unus in illis  
 Excussum vento capitis dum tegmen avarus  
 Insequitur, mediis pene est absorptus in undis.  
 Monte Cavo, qui vicus eo sic nomine dictus  
 290 Quod suberat monti, noctem perduximus illam.  
 Hinc fortunatus longe lateque patentem  
 Planitiem riguos aperitque Cabellio campos.  
 Non maiora aliis nascuntur Persica terris,  
 Non ager aut alius fert aeque mitia poma.  
 295 Pluribus immissus variisque Druentia rivis  
 Prata rigat duplicem domino referentia fructum.  
 Desuper horrendus saxis mons imminet urbi,  
 Quem veteres coluisse ferunt, sed montis iniqui  
 Pertaesos tandem venisse ad plana minores.  
 300 Nunc etiam antiqui cernas vestigia muri  
 Et vetus inscriptum Pompeii nomine marmor.  
 Caetera longinqui delevit temporis aetas.  
 Millibus hinc distat non amplius Orgo duobus,  
 Lotarenorum ditionis, at inter utranque [p. 282]  
 305 Saxa ruit Stygiasque Druentia volvit arenas.  
 Non alius celsis revolutus montibus amnis  
 Vicinos ripae populatur latius agros.  
 Tunc etiam inflatus rapide spirantibus auris  
 Navigia horrendis iactabat parva procellis.

- Y gouverne très pacifiquement la population. Rien de plus magnifique  
[que ce pont
- 270 Sous lequel coule le Rhône, déjà grossi par de nombreux  
Affluents. L'imposant palais également suscite l'admiration  
Par ses matériaux et son coût, même si l'on n'y trouve que peu ou pas  
[d'art.
- Et si les témoignages du passé te plaisent, tu y verras  
Le tombeau bienheureux de Laure et ses cendres qui eurent l'heur de recevoir
- 275 Les louanges, le génie et les vers du plus grand des poètes.  
De surcroît, on loue les murs et l'enceinte de la ville.  
C'est que l'on ne trouve pas très glorieux la présence de Juifs  
Résidant là, pas plus que les contacts avec le peuple alain,  
Qui, dit-on, entretient secrètement des principes impies
- 280 Dans son esprit et perpétue les errances de ses ancêtres.  
Cette nuit-là, un vent du nord déchaîné se leva, jeta à bas  
Bien des toits de maisons : nous avons vu de nos yeux  
Un mur, et non des moindres, arraché par une si puissante tornade !  
Et alors que, le lendemain, nous avons décidé de hâter notre route,
- 285 Plusieurs demoiselles tombèrent à bas de leur cheval,  
Ainsi que plusieurs hommes alertes et vigoureux. Et même, l'un d'eux,  
Poursuivant obstinément son chapeau que le vent avait arraché  
De sa tête, fut presque englouti au milieu des flots.  
C'est à Caumont, un village qui a été nommé ainsi
- 290 Parce qu'il est au pied d'une montagne, que nous avons passé cette nuit-là.  
Ensuite, voici la bienheureuse Cavaillon qui arbore ses plaines étendues  
En longueur et en largeur, et ses champs bien irrigués.  
Nulles pêches plus grosses ne poussent en d'autres contrées,  
Il n'est pas d'autre terre qui porte des fruits aussi doux.
- 295 La Durance qui s'y élance, se divisant en nombreux canaux,  
Arrose les champs qui rapportent à leur propriétaire une double récolte.  
En hauteur, une montagne hérissée de rochers domine le bourg ;  
Les anciens, à ce qu'on dit, y habitèrent, mais las de son caractère  
Accidenté, leurs descendants finirent par rejoindre la plaine.
- 300 Aujourd'hui encore, on peut voir les vestiges de l'ancien mur  
Et une ancienne plaque de marbre où est inscrit le nom de Pompée.  
Le long cours du temps a détruit tout le reste.  
À une distance qui ne dépasse pas deux milles se trouve Orgon,  
Fief des Lorraine, mais entre les deux villes
- 305 La Durance charrie des rochers et roule des sables dignes du Styx.  
Nulle autre rivière, déferlant des hautes montagnes,  
Ne ravage sur une plus grande étendue les campagnes voisines de ses rives.  
À ce moment-là aussi, encore gonflée par le souffle impétueux des vents,  
Elle ballottait nos petites embarcations en proie à de terribles bourrasques.

310 Hic meus abiecto risum tum pondere mulus  
 Astanti populo commovit, inire frementes  
 Dum detrectat aquas parvamque ascendere navem.  
 Sed tandem iratas constrictum fune retorto  
 Et frontem atque oculos velamine vestis opertum  
 315 Tergaque percussum flagris transire coegit  
 Mulio, saepe licet ferrata calce petitus.

Apparent longe lapidosi tecta Saloni :  
 Hic mendax contorta dabat responsa petenti  
 Nostradamus populo. Iam (quae dementia !) regum  
 320 Dictis nobiliumque animos et corda regebat.  
 Haec aliena Deo prudentia ; namque futuros  
 Prospicere eventus mortalibus ille negavit.  
 Occurrunt nobis sitientes inde thalassi,  
 Et falsis Martegus aquis, prope millia septem  
 325 Introrsus terras fluvio stagnante refusus.  
 Hunc in secessum magno sese agmine pisces  
 Iactati ventis et fluctibus aequore in alto  
 Proripiunt. Homines vicinis undique pagis  
 Concursant captamque trahunt ad littora praedam.  
 330 Berra lacu medio iacet insula. Sal ibi multum  
 Conficitur longeque per omnes mittitur oras.

Progressi septem vel millia circiter octo,  
 Rupibus ex altis longe maris aequora vasti  
 Prospicimus, Graecis fundataque moenia quondam  
 335 Exulibus, villasque frequentes moenia circum  
 Tot numero quot sunt agri prope iugera culti ;  
 Quae magis ipsa placent variis divisa colonis  
 Quam totum si forte solum domus occupet una.

[p. 283]

Forsitan expectas ut longo carmine dicam,  
 340 Massiliae primum quam sit vetus urbis origo  
 Quique hominum sermo fuerit, quae vita, priusquam  
 Barbara colluvies antiquum infusa decorem  
 Verteret et longo mores corrumperet usu,  
 Quae Graiis discas scriptoribus atque Latinis.  
 345 Est olei vini que ferax ager ; optima ficus  
 Nascitur his et multa locis, conditaque longe  
 Mittitur extremos ad Belgas. Urbs tribus ipsa  
 Partibus alluitur pelago, tutissima nautis  
 In portu statio. Nam montibus undique venti,

310 C'est là que, jetant alors à bas sa charge, mon mulet déclencha  
 Le rire de l'assistance en refusant de s'avancer  
 Dans les eaux grondantes et de monter à bord de la petite barque.  
 Mais finalement, ces eaux déchaînées, fermement retenu par sa bride  
 [serrée

Et le front ainsi que les yeux recouverts par un voile de tissu,  
 315 Et à coups de fouet sur son dos, il fut forcé de les traverser  
 Par un muletier, bien qu'il cherchât plus d'une fois à l'atteindre de ses  
 [sabots ferrés.

Apparaissent au loin les toits de la pierreuse Salon :  
 C'est là que ce menteur de Nostradamus rendait ses oracles embrouillés  
 Au peuple qui l'interrogeait. Déjà (quelle folie !) il dirigeait  
 320 Par ses paroles les esprits et les cœurs des rois et des nobles.  
 Pourtant son don de voyance ne devait rien à Dieu car Il  
 A refusé aux mortels le pouvoir d'anticiper les événements futurs.  
 Nous rencontrons ensuite des mers asséchées  
 Et Martigues aux eaux trompeuses, qui, sur près de sept milles,  
 325 S'étend vers l'intérieur des terres, là où les eaux sont stagnantes.  
 C'est vers cette retraite qu'en une longue file les poissons,  
 Ballotés en haute mer par les vents et par les vagues,  
 Se précipitent. Les gens de tous les villages alentour  
 Accourent et tirent leurs prises sur le rivage.  
 330 Au milieu de l'étang se trouve l'île de Berre. Là on fabrique du sel en  
 [quantité

Que l'on expédie au loin vers tous les rivages.

Après avoir parcouru sept ou huit milles environ,  
 Du haut des rochers nous avons vue au loin sur les étendues de la vaste  
 Mer et sur les murs établis jadis par les Grecs  
 335 Exilés, et sur les nombreuses fermes autour des murs,  
 En nombre presque aussi élevé que le sont les arpents de terre cultivée ;  
 Ils sont plus agréables à voir, ainsi répartis entre divers cultivateurs,  
 Que si un seul domaine occupait toute la surface du sol.

Tu t'attends peut-être à ce que d'en de longs vers je te parle  
 340 Tout d'abord de l'ancienneté des origines de Marseille,  
 De la langue qu'on y parlait, de la vie qu'on y menait, avant que  
 L'ordure barbare ne s'y répande, bouleversant son antique  
 Beauté et corrompant ses mœurs à la longue,  
 Mais tout cela, tu l'apprendras des écrivains grecs et latins.  
 345 C'est une terre fertile en huile et en vin ; d'excellentes figues  
 Poussent en ces lieux, et en abondance ; on les prépare et on les expédie  
 Au loin jusqu'aux limites du territoire belge. La ville elle-même est de trois  
 Côtés baignée par la mer et forme, pour les marins, un mouillage  
 Très sûr dans le port. Car les montagnes de tous côtés font obstacle aux vents,

- 350 Ipsius angustis prohibentur faucibus hostes,  
 Quas ipsas triplici coniungunt nocte catena,  
 Nequa intro penetrare ratesque incendere possit  
 Vis inimica. Sitam celsis in montibus arcem  
 Perpetui vigiles adservant, unde per omnem  
 355 Circunferre oculos possunt et lumina pontum ;  
 Quot numero naves illi transire per altum  
 Conspiciunt ; totidem caelo rutilantia tollunt  
 Vela, quibus signum subiectis civibus imis  
 Dant procul. Expediunt illi sua protinus arma  
 360 Atque omneis aditus obiecto milite complent.  
 Multum armis et classe valent. Dux deesse videtur  
 Tantum, continuo armorum quos imbuat usu.  
 Strossam omnis veluti Pollucem et Castora fratres  
 Nauta vocat rebus dubiis ; solumque potentem  
 365 Ventorum atque maris per secula multa fuisse  
 Praedicat et solum cui cesserit Auria ductor  
 Nobilis ac viso pavitans profugerit hoste.  
 O, te Massiliam, si viveret ille, beatam !  
 Quo duce nulla tuis se conferat altera bello  
 370 Militibus gens, nulla tuos urbs aequet honores.  
 At nunc Etruscae castellum ignobile gentis  
 Dum nimis incautus spatiis explorat apertis  
 Et propius muro succedit, saucius ictu  
 Fulmineo pulsae nitroque et sulphure glandis  
 375 Concidit, haud dignum tanta virtute periculum !  
 Hic dux Emanuel progressus ab urbe Nicaea  
 Occurrit dominae. Fuerint quae gaudia noctis  
 Illius haud facile est dictu et quae deinde sequentum.  
 Ire mari nuptae placuit dulcique marito  
 380 Addere se comitem ; pedibus procedere iussi  
 Queis mare suspectum est, ego non postremus in illis.  
 Massilia celsas Ligurum via ducit ad Alpes,  
 Per mediam vallem duris latera ardua cinctam  
 Montibus et celeri labentia flumina cursu.  
 385 Albani primum consedimus, inde propinquo  
 Zachariae fano, quod abest prope millibus octo.  
 Arduus ad dextram mons Balma vetusque sacellum

[p. 284]

- 350 Comme aux ennemis les entrées étroites de la cité,  
 Qui sont fermées la nuit par une triple chaîne,  
 Pour qu'aucune puissance hostile ne puisse pénétrer à l'intérieur  
 Et incendier les navires. Une citadelle située en haut des collines  
 Est gardée en permanence par des vigiles qui, tout en faisant le tour,  
 [promènent de là
- 355 Leurs yeux et leur regard sur tous les points de la mer ;  
 Ils peuvent ainsi compter les bateaux qui passent  
 Au large et ils élèvent vers le ciel un nombre égal de drapeaux  
 Rouges qui leur permettent de donner le signal de loin, à leurs concitoyens  
 Qui se trouvent en bas. Ceux-ci préparent aussitôt leurs armes
- 360 Et placent à tous les accès des soldats postés en défense.  
 Leur puissance militaire et navale est très grande. Il ne leur manque  
 [apparemment  
 Qu'un chef capable de les initier par des exercices continus au maniement  
 [des armes.
- C'est le nom de Strozzi, comme celui des frères Castor et Pollux, que tout  
 Marin invoque dans les situations difficiles ; il est le seul à avoir été
- 365 Le maître des vents et de la mer depuis plusieurs siècles,  
 Voilà ce qu'on proclame, il est le seul devant qui recula Doria, condottiere  
 Célèbre, qui, d'effroi, prit la fuite à la vue de l'ennemi.
- Oh ! Marseille, quel bonheur serait le tien s'il était en vie !  
 Si tu avais un tel chef, aucun autre peuple ne ferait la guerre
- 370 À tes soldats, aucune ville n'égalerait ta gloire.  
 Mais voilà, parti explorer une obscure forteresse en pays  
 Étrusque, il s'avança trop imprudemment en terrain découvert  
 Et s'approcha trop près des remparts ; atteint, coup  
 Fulgurant, par un boulet propulsé par le nitre et le soufre,
- 375 Il tomba mort, accident qui récompensait bien mal une si grande bravoure !  
 C'est ici que le duc Emmanuel, arrivé de la ville de Nice,  
 Vint à la rencontre de Madame. Les joies de cette belle  
 Nuit, je ne saurais bien les décrire, pas plus que celles des nuits qui  
 [suivirent.
- La mariée désira voyager par mer pour accompagner
- 380 Son tendre époux ; on invita ceux qui se défiaient  
 De la mer à continuer à pied et je n'étais pas le dernier d'entre eux !  
 De Marseille, une route conduit vers les hautes Alpes des Ligures ;  
 Elle passe au milieu d'une vallée encadrée de pentes escarpées, ceinte par  
 [de rudes  
 Montagnes, et entre des cours d'eau aux flots rapides.
- 385 C'est d'abord à Aubagne que nous faisons halte, puis tout près de là  
 À Saint-Zacharie, qui est distant d'à peu près huit milles.  
 En hauteur, sur la droite, le mont de Baume et l'ancienne chapelle

Huic Mariae sacrum Domini, quae lavit et unxit  
 Mollibus abstersitque pedes et crura capillis.  
 390 Namque ferunt Mariam domino crudeliter acto  
 In sublime crucis lignum, stipante frequenti  
 Agmine sanctorum, parvam conscendere navem  
 Littore in Assyrio et rapidis se credere ventis  
 Ausam. Sunt qui sponte negent solvisse, sed una  
 395 Cum sociis illam in navem rectore carentem  
 Remigibusque, cito ut mediis occumberet undis,  
 Impositam tenuisse tamen (mirabile dictu)  
 Littora Massiliae et nullum amisisse suorum.  
 Atque alii comites alio per culta locorum  
 400 Dilapsi et variis habitatas gentibus urbes,  
 Relligione nova populos ut luce carentes  
 Imbuerent. Mariam deserta atque invia fama est  
 Delegisse cavoque famem tolerasse sub antro  
 Duris herbarum radicibus. Ipsa videtur  
 405 Asperitas convexa loci durumque cubile.  
 Indigenae sacros cineres venerantur et ossa,  
 Et monstrant leviter signatae frontis honorem.  
 Hic quondam Mariae domus est habitata, sed illam  
 Multaque praeterea sanctorum corpora patrum  
 410 Maximii nunc vicus habet, templumque superbum  
 Regis opus Carli, Mariae qui condita terra  
 Ossa diu genti prius ignorata retexit,  
 In somnis monstrante Deo, capitique coronam  
 Virginis imposuit quam rex gestare solebat.  
 415 Proxima Briniolae regio fert optima poma  
 Prunaeque suppeditat totum laudata per orbem,  
 Dulcis aquae fontes et non immitia vina.  
 In medio annosas ramis ingentibus ulmos  
 Erexere foro, vel agresti umbracula pubi  
 420 Mercatum quoties adeunt vel civibus ipsis.  
 Transvehimur loca plana tuumque, Caramio, pontem,  
 Venimus et Lucam vinique oleique feracem.  
 Hic nova res nostris oculis oblata nec ulli  
 Visa prius. Siccus fuerat quod et aridus annus,  
 425 Cum prope iam ver esset, adhuc pendebat oliva  
 Arboribus nec sponte sua ventisque cadebat.

[p. 285]

- Consacrée à cette Marie qui lava et oignit les pieds  
 Et les jambes du Seigneur et les essuya de ses doux cheveux.  
 390 On raconte en effet que Marie, après que le Seigneur fut cruellement placé  
 Sur le haut bois de la croix, escortée d'une nombreuse  
 Troupe de saints, embarqua à bord d'un petit bateau  
 Sur le rivage assyrien et osa se confier aux vents  
 Impétueux. Selon d'autres, elle ne prit pas la mer de son plein gré,  
 [mais, avec  
 395 Son escorte, on la fit monter sur un navire sans pilote  
 Ni rameurs, afin qu'elle succombe rapidement au milieu  
 Des flots ; pourtant elle atteignit (ô miracle !)  
 Les rivages de Marseille sans avoir perdu aucun des siens.  
 Alors ses compagnons se dispersèrent, chacun partant de son côté à travers  
 [les campagnes  
 400 Cultivées et les villes habitées par différentes nations,  
 Pour inculquer la religion nouvelle à ces peuples privés  
 De la lumière. Marie, dit la légende, choisit un lieu désert et reculé  
 Et, vivant à l'abri d'une grotte profonde, elle supporta la faim  
 En se nourrissant des dures racines des plantes. L'on peut voir  
 405 La cavité dans l'âpre rocher en question et la dure couche de la sainte.  
 Les gens du lieu vénèrent ses restes et ses ossements sacrés  
 Et montrent le glorieux signe dont son front fut légèrement marqué.  
 Ce fut là, jadis, la demeure où résida Marie, mais son corps  
 Tout comme celui de nombreux saints pères,  
 410 Se trouvent aujourd'hui dans le village de Saint-Maximin, ainsi qu'une  
 [église superbe,  
 Œuvre du roi Charles : les ossements de Marie, enfouis dans le sol  
 Et longtemps ignorés auparavant, c'est lui qui les révéla au peuple,  
 Car Dieu les lui avait montrés en songe, et il plaça sur la tête  
 De la vierge la couronne royale qu'il portait d'ordinaire.  
 415 La région toute proche de Brignoles produit d'excellents fruits  
 Et fournit en abondance des prunes louées dans le monde entier,  
 Des sources d'eau douce et des vins qui ne sont pas sans charme.  
 Au milieu de la place, on a fait pousser des ormes chargés d'ans,  
 Aux ramures immenses, offrant un abri ombragé aux jeunes paysans  
 420 Chaque fois qu'ils viennent pour le marché ou bien aux habitants  
 [eux-mêmes.  
 Nous traversons des plaines et ton pont, Caramy,  
 Et arrivons au Luc, riche en vin et en huile.  
 Là, un spectacle étonnant se présenta à nos yeux, que personne  
 N'avait vu auparavant. Comme l'année avait été sèche et aride,  
 425 Alors que déjà le printemps approchait, les olives pendaient encore  
 Aux arbres et ne tombaient ni d'elles-mêmes ni sous les coups du vent.

Illam decutere et longis tum caedere flagris  
 Multa resistentem Lucensis turba coacta est.  
 Haud procul Argenti pontem superavimus amnis,  
 430 In mare vicinum rapidis qui volvitur undis.  
 Hic Moia est turris, magni quae Caesaris iras  
 Sustinuit, donec legionibus undique septa  
 Cessit. At ex alto suspensum culmine vidit  
 Praesidium et casu dignam meliore cohortem.  
 435 Inde Forum Iuli parvam nunc venimus urbem :  
 Apparent veteris vestigia magna theatri,  
 Ingentes arcus, et thermae, et ductus aquarum ;  
 Apparet moles antiqui diruta portus ;  
 Atque ubi portus erat, siccum nunc littus et horti.  
 440 Mane iuga Esterli transcendimus ardua montis.  
 Napulus ad dextram nobis et Grassa sinistram  
 Linqitur et placidum superamus nave Cianam.  
 Proximus hinc vicus maris ipso in littore Cannae,  
 Non illae Annibalis Romano sanguine tinctae.  
 445 Antipolis sequitur, Graio quae nomine Graios  
 Authores Graiaequae refert exordia gentis.  
 Mansit adhuc rari fornix operisque superbi,  
 Manserunt duri silices et strata viarum  
 Necdum etiam detrita pedum pressuque rotarum ;  
 450 Dulcis aquae ductus et Graeco more theatrum,  
 Multaque saxa notis olim descripta Latinis.  
 In medium rupes extenditur ardua pontum,  
 Quam super Henricus multa vi muniit arcem  
 Unde viri naves inimicas cedere, ferreis  
 455 Et prohibere pilis a portu et littore possunt.  
 Millibus hinc sex Varus abest, qui flumine Gallos  
 Dividit Italia, Cema delapsus ab alto.  
 Cernimus optatam non iam procul inde Nicaeam,  
 Ipsa quidem tota ad solem conversa cadentem  
 460 Et zephyri flatus, montemque amplexa supinum  
 Leniter in planum descendit, ad usque marini  
 Littoris exporrecta solum : quo mane frequentes  
 Conveniunt ex urbe viri nitidaeque puellae,  
 Conveniunt et sole diem claudente supremum  
 465 Et pariter gaudent spatiari littore sicco.  
 Urbs hodie tantum mediis consedit et imis :  
 Namque supercilium et summae fastigia rupis  
 Nobilitas quondam atque ipsi tenuere ministri

[p. 286]

Les habitants du Luc durent se rassembler en grand nombre pour frapper  
 Et faire choir avec de longues lanières les fruits qui résistaient.  
 Non loin de là, nous avons franchi un pont sur le fleuve Argens  
 430 Qui roule ses eaux rapides jusqu'à la mer voisine.  
 Là se trouve la tour du Muy qui soutint l'ire du grand  
 César, jusqu'à ce qu'encerclée de tous côtés par ses légions,  
 Elle cédât. Elle vit alors à son haut sommet, pendues,  
 Sa garnison et ses troupes, qui eussent mérité un sort meilleur.  
 435 De là nous arrivons à Fréjus, aujourd'hui une petite ville :  
 On y voit les nobles vestiges de l'ancien amphithéâtre,  
 Des arches immenses, et les thermes, et les aqueducs ;  
 On y voit les ruines imposantes du port antique ;  
 Et là où se trouvait le port, il y a aujourd'hui un rivage asséché et des jardins.  
 440 Au matin, nous franchissons les crêtes escarpées du mont Estérel.  
 Nous laissons La Napoule à notre droite et à notre gauche  
 Grasse et nous traversons en bateau la paisible Siagne.  
 Tout près de là, sur le rivage même, le village de Cannes,  
 Mais ce n'est pas celui qu'Hannibal baigna du sang romain.  
 445 Vient ensuite Antibes dont le nom grec rappelle  
 Ses fondateurs grecs et les premiers temps du peuple grec.  
 On y trouve encore à ce jour une arche d'une facture rare et superbe,  
 On y trouve les dures pierres et les pavements des routes,  
 Que n'a même point encore usés le passage répété des voyageurs et des roues ;  
 450 Un aqueduc d'eau douce et un théâtre à la manière grecque,  
 Et de nombreuses pierres gravées d'antiques inscriptions latines.  
 Jusqu'en pleine mer s'avance un promontoire rocheux  
 Sur lequel Henri a édifié une citadelle bien fortifiée  
 D'où les soldats peuvent attaquer les navires ennemis  
 455 Et leur interdire l'accès du port et du rivage en lançant des boulets de fer.  
 À six milles de là se trouve le Var qui de son cours sépare  
 Les Gaulois de l'Italie, arrivant du haut Cima.  
 Nous voyons notre but tant espéré, proche désormais, Nice !  
 La cité est elle-même tout entière orientée vers le soleil couchant  
 460 Et les souffles du zéphyr ; épousant les flancs d'une montagne,  
 Elle descend en pente douce vers la plaine, s'étendant jusqu'au  
 Niveau du rivage marin : c'est là que le matin, en foule,  
 Se retrouvent, venus de la ville, hommes et jolies filles,  
 Ils s'y retrouvent aussi quand le soleil vient clore les dernières heures  
 [du jour  
 465 Et ils se plaisent à se promener ensemble sur le rivage à sec.  
 La ville aujourd'hui se situe uniquement dans les zones médiane et basse :  
 En effet, la crête et le sommet des hauteurs rocheuses  
 Furent occupés jadis par la noblesse et les ministres mêmes

- Sacrorum, quibus hinc duri per tempora belli  
 470 Cedere compulsis, abiit mons totus in arcem.  
 Quae nunc septa mari et praeruptis undique saxis  
 Imposita ascensus habet omni ex parte per orbem [p. 287]  
 Difficiles, ut vis subeuntem nulla repellat.  
 Pone fluit muros Palio rapidissimus amnis,  
 475 Multa boum atque hominum, quoties est imbris auctus,  
 Culta ferox vicina trahens, tandemque sub ipsis  
 Moenibus indignans vasti subit aequora ponti.  
 Hic situs urbis. Ager vero circumdatus altis  
 Montibus adsurgit sensim formamque theatri  
 480 Efficit ex alto mare despicientis. In ipsa  
 Suprema regione, cavo fons manat ab antro,  
 Frigore fons tepidus, fons idem frigidus aestu,  
 Et per aquaeductus veteres effusus abunde  
 Culta rigat variisque nitentes floribus hortos.  
 485 Atque alii passim rigui per gramina fontes  
 Laeta fluunt versantque molas et grana terendo  
 Comminuunt, parvis neque deficit humor agellis.  
 At Vedianinos versus duo millia tantum  
 Cemelum locus est plane desertus ; in illo  
 490 Cernis adhuc non pauca tamen vestigia magnae  
 Urbis, aquaeductus, thermas parvumque theatrum ;  
 Nunc Franciscanis habitata sodalibus aedes  
 Sola iugum montis servat nomenque vetustum.  
 Nulla suo nautis in littore fida Nicaeis  
 495 Est statio. Saevum quoties mare fluctibus atris  
 Intonat extremasque refusum volvit arenas,  
 Herculis ad portum (duo millia distat ab urbe)  
 Confugiunt : quo se quingentae condere tuto  
 Velivolae possunt hiberno tempore naves.  
 500 Hunc sine praesidio portum et custodibus ullis,  
 Omnibus expositum, quos aut sua cunque voluntas  
 Aut fortuna vagos Libycis egisset ab oris,  
 Emanuel mira Filibertus muniit arte.  
 Nam laxi cum essent aditus lateque paterent  
 505 Ostia nec possent urgeri molibus ullis [p. 288]  
 Propter aquae rapidos aestus imumque profundum,  
 Nequicquam munimen erat positurus in ipsis  
 Faucibus, ingressu nequicquam aut arceat hostem.

- Du culte ; quand ils furent, au temps d'une dure guerre,  
 470 Contraints d'en partir, la montagne toute entière devint une citadelle.  
 Celle-ci est aujourd'hui entourée par la mer et située sur des rochers à pic  
 De tous côtés ; elle offre sur tout son périmètre un accès  
 Difficile, si bien que nulle force n'est nécessaire pour repousser un  
 [assaillant.  
 Derrière ses murs coule le Paillon, torrent impétueux ;  
 475 Chaque fois qu'il est grossi par les pluies, les bœufs et les hommes en  
 [grand nombre,  
 Comme les cultures voisines, sont emportés par sa fougue, et puis enfin,  
 [au pied même  
 Des murs, tout indigné, il s'engouffre dans les eaux de la vaste mer.  
 Voilà pour la situation de la ville. Quant à la campagne, entourée de hautes  
 Montagnes, elle s'élève progressivement et dessine la forme  
 480 D'un théâtre qui a vue d'en haut sur la mer. Dans cette même  
 Zone, au sommet, une source surgit d'un antre profond,  
 Source tiède en hiver, mais source fraîche en été,  
 Qui coule en abondance le long des anciens aqueducs  
 Et vient irriguer les cultures et les jardins émaillés de fleurs variées.  
 485 Et çà et là, d'autres sources vives s'écoulent à travers  
 De rians herbages, font tourner des moulins et broient le grain  
 À moudre, et l'eau ne manque pas aux petits champs.  
 À deux milles seulement du côté du pays védiantien,  
 Le site de Cimiez est totalement à l'abandon ; en cet endroit  
 490 L'on voit encore les vestiges, en assez grand nombre, d'une grande  
 Ville, des aqueducs, des thermes et un petit amphithéâtre ;  
 Aujourd'hui, un édifice habité par une confrérie de franciscains  
 Garde seul le sommet de la montagne et son nom ancien.  
 Il n'est pour les marins niçois, sur leur rivage, aucun  
 495 Mouillage sûr. Chaque fois que la mer déchaînée, de ses flots noirs,  
 Gronde et, refluant, entraîne dans ses rouleaux le sable le plus éloigné,  
 C'est vers le port d'Hercule (à une distance de deux milles de la ville)  
 Qu'ils trouvent refuge : là, cinq cents bateaux à voiles peuvent  
 En toute sécurité s'abriter par mauvais temps.  
 500 Ce port, sans poste de garde et sans aucune sentinelle,  
 Accessible à tous ceux, quels qu'ils soient, que leur volonté  
 Ou la Fortune aurait poussés là, errant depuis les rivages de Libye,  
 Emmanuel-Philibert l'a fait fortifier avec un savoir-faire admirable.  
 En effet l'accès était facile, l'entrée  
 505 Largement béante et impossible à fermer par une construction,  
 En raison du fort courant des eaux et de la grande profondeur,  
 Il eût donc été tout à fait vain d'établir une fortification au milieu même  
 Du passage, tout à fait vain d'essayer d'empêcher l'ennemi de s'y avancer.

- Verum quid penetrasse iuvat magnoque labore  
 510 Devenisse locos, ubi nec consistere possit  
 Ulla viris quanvis instructaque remige classis ?  
 Namque introgressam penitus portumque tenentem  
 Densa quatit grando telorumque horridus imber  
 Et tormenta Iovis tonitrus imitata sonoros.  
 515 Quem bona castellis provisa duobus in usum  
 Copia. Quorum unum prope summi in littore portus  
 Ad dextrum latus est et parvam protegit urbem ;  
 Unde novum nunc portus habet quoque nomen ab illo  
 Acceptum populo, qui moenia condidit urbis.  
 520 Unum monte super celso, qui scilicet inter  
 Herculis est portum medius mediusque Nicaeam ;  
 Mons Bero nomen erat, sine muro atque aggere donec  
 Mons fuit, Albanum sed post dixere minores.  
 Singula nec possent portu satis esse tuendo,  
 525 Alternae sed opis sunt indiga ; namque sub alta  
 Rupe iacens, propius glandes iaculatur ab aequo  
 Pene loco et certos ideo mage dirigit ictus,  
 Saepius inque ima defigit tela carina,  
 Sed longe lateque maris non prospicit aequor.  
 530 Quinetiam vacuum siquando insideret hostis  
 Forte iugum montis, quod desuper imminet urbi,  
 Subdita telorum denso premat omnia iactu,  
 Castellum inferius portumque et tecta domorum.  
 Nunc illi promittit opem et socia arma ministrat  
 535 Albanus tumulus. Loca nam subiecta minaci  
 Territat aspectu et nullum consistere toto  
 Monte sinit terra appulsum vel navibus hostem.  
 Longum sit memorare quibus nos urbe Nicaei  
 Excepere sua studiis quantaque sit illa  
 540 Laetitia celebrata dies, qua classis ad urbem  
 Appulit. Hanc primam cari deducta mariti  
 Est regina domum. Hic hiemem (quam longa) tepentem  
 Exigere est animus ; superatis Alpibus inde  
 Vercellas statuunt Aprilibus ire Calendis.

[p. 289]

- Mais au vrai que servirait-il d'entrer et à grand-peine  
 510 D'investir des lieux où ne pourrait demeurer  
 Aucune flotte, si bien équipée fût-elle en hommes et en rameurs ?  
 En effet, imaginons qu'elle pénètre jusqu'au port et s'en empare :  
 Une dense grêle et une pluie hérissée de traits la frappent,  
 Ainsi que des projectiles imitant le bruyant tonnerre de Jupiter.  
 515 C'est pour réaliser cette défense que l'on a intelligemment pourvu l'endroit  
 De deux forts. L'un d'eux, presque sur le rivage, est situé sur le côté droit  
 Du port principal et protège la petite ville ;  
 De là vient que le port garde aujourd'hui encore le nouveau nom que  
 [lui donna  
 Le peuple qui a édifié les murs de la ville.  
 520 Le second est au sommet de la haute montagne qui se situe, on le voit,  
 À mi-parcours entre le port d'Hercule d'un côté et Nice de l'autre ;  
 Son nom était le Mont Boron, tant que cette montagne était sans mur  
 Ni fortification, mais ensuite, les générations suivantes l'appelèrent Alban.  
 Seules, ces fortifications ne suffiraient pas à protéger le port,  
 525 Mais elles nécessitent l'aide l'une de l'autre ; en effet, le fort situé au pied  
 De la falaise permet de lancer de plus près des boulets, depuis un lieu  
 Qui est presque d'égale hauteur, de porter ainsi des coups plus sûrs  
 Et de planter plus souvent ses projectiles en profondeur dans le flanc  
 [des navires,  
 Mais il n'a pas de vue lointaine ou élargie sur la surface de la mer.  
 530 De plus, si d'aventure l'ennemi attaquait, alors qu'il n'était pas gardé,  
 Le sommet de la montagne qui d'en haut domine la ville,  
 Il pourrait écraser sous un dense jet de traits toutes les positions en  
 [contrebas,  
 Le fort placé plus bas, ainsi que le port et les toits des maisons.  
 Mais justement sa protection est garantie et des troupes de renfort lui  
 [sont fournies  
 535 Par le mont Alban. Car de son aspect menaçant il terrifie  
 Les lieux qu'il surplombe et ne permet à nul ennemi nulle part  
 De prendre position sur la montagne, qu'il arrive par la terre ou sur  
 [des navires.  
 Il serait trop long de rappeler avec quel empressement les habitants  
 [de Nice  
 Nous reçurent dans leur ville et avec quelle immense joie  
 540 Fut célébré ce jour où la flotte aborda  
 Dans la ville. La reine fut conduite d'emblée jusqu'à la demeure  
 De son cher époux. C'est là qu'ils ont l'intention de passer un hiver  
 Tiède (si long soit-il) ; ensuite, franchissant les Alpes,  
 Ils iront à Verceil, c'est décidé, aux calendes d'avril.

## PRÉSENTATION

## Datation

Adressée à Jacques Du Faur<sup>1</sup>, cette longue épître relate le voyage, vers Marseille puis Nice<sup>2</sup>, de Marguerite de France, encore endeuillée après la mort de son frère Henri II le 10 juillet 1559 (v. 33 et 38)<sup>3</sup>. L'Hospital accompagne la duchesse<sup>4</sup>, qui va rejoindre son époux Emmanuel-Philibert de Savoie ; un contrat de mariage a été préparé en mars 1559<sup>5</sup>, passé le 27 juin 1559 à l'hôtel des Tournelles et enregistré le 7 août à la Chambre des Comptes de Paris<sup>6</sup>, et il constitue l'article 33 du traité du Cateau-Cambrésis<sup>7</sup>. Il est « célébré » dans ces circonstances dramatiques, à la hâte, le 9 juillet 1559, la veille de la mort de Henri II, qui « veit doncq' ce que voir il avoit tant d'envie, / Les nopces de sa Sœur, et la fin de sa vie »<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Sur ce destinataire, voir la Présentation de II, 6.

<sup>2</sup> Voir DL II, p. 163-176 ; Reure, « Le “voyage à Nice” » ; R. Cooper, *Roman Antiquities in Renaissance France, 1515-65*, Aldershot, Ashgate, 2013, p. 339-340. Pour une lecture allégorique du voyage, voir Gorris Camos, « “Sotto un manto di gigli di Francia”... », p. 456-464 sur l'*Iter Nicaeum*.

<sup>3</sup> Le 7 juillet 1559, Leone Ricasoli, ambassadeur florentin en France, écrit à Côme de Médicis que « il Palazzo ha quasi mutato le nozze in mortorio » (Florence, Arch. di Stato, Mediceo del Principato 4594, fol. 20 v°).

<sup>4</sup> Voir les lettres à L'Hospital du 5 septembre 1559 du cardinal de Lorraine et de décembre 1559 de François II, éditées dans *Michel de L'Hospital chancelier-poète*, p. 287-289.

<sup>5</sup> Plusieurs témoignages attestent le rôle de L'Hospital dans l'élaboration du contrat : le 15 mars 1559, Lorenzo Lenzi écrit à Carafa que « di già S. M<sup>ta</sup> ha mandato a Parigi a chiamare in fretta Monsr. dell'Hospital, suo governatore, per fare distendere il contratto del matrimonio » (Cité du Vatican, ASV, Segr. Stato, Principi 11, fol. 404 v°) ; le 19, Trivultio écrit au même que, pour le mariage, « sià anco stato chiamato all'abbocamento Monsr. dell'Hospital, che tien cura di tutti i negotii di lei » (*ibid.*, fol. 400 r°) et, le 21, il annonce que « Mons<sup>r</sup> dell'Hospital è venuto alla Corte per pigliare il consenso di Mad<sup>a</sup> Margarita, et andar dimane all'abbocamento per estendere (levate che saranno queste difficoltà) il contratto del matrimonio col Duca di Savoia » (*ibid.*, fol. 412 r°-v°). Les nouvelles de Venise le confirment encore : le 16 mars 1559, Giovanni Michiel écrit au doge que « Madama Margherita [ha] mandato all'abbocamento Mons<sup>r</sup> dell'Hospital, suo governatore, per firmar il contratto del matrimonio » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 168 v°).

<sup>6</sup> Voir B. Haan, *Une Paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa Velasquez, 2010, p. 209-210 ; A. Lionetto, « Le mariage de Marguerite de France et du duc de Savoie : du triomphe de l'épithalame de Du Bellay au Contre-Hyménée de Ronsard », dans *Le Mariage chez les juristes et les poètes à la Renaissance*, éd. P. Galand, à paraître.

<sup>7</sup> BNF, fr. 6614, fol. 14-16, sign. Sébastien de L'Aubespine ; Dupuy 701, fol. 108 ; Dupuy 847, fol. 124 ; fr. 3253, p. 271 ; fr. 3944, fol. 184 ; fr. 4331, fol. 137 ; fr. 4505, fol. 18 ; fr. 5140, fol. 47 ; fr. 15872, fol. 86 ; Nafr. 7051, fol. 233-236 ; Morel de Thoisy 45, fol. 294.

<sup>8</sup> Joachim Du Bellay, *Tumulus Henrici secundi*, Paris, Morel, 1559 ; *O. poét.*, t. VIII, p. 22-23, v. 89-92. « Tutta l'allegrezza fù in subito comutata in cordoglio e miserabil pianto [...] E conoscendo ella M<sup>ta</sup> [Henri II] d'esser vicino alla morte, ritornando in se dell'angozia, fece chiamar il Duca di Savoia e Madona Margarita sua sorella e volle che le nozze loro fossero positivamente celebrate in presenza sua, quel fù fatto in sua propria camera, ove non vi fù

Le cortège quitte Blois le samedi 18 novembre 1559<sup>9</sup>. L'Hospital indique en ouverture de l'épître qu'il est parti de la cour il y a plus de trois mois (v. 1, *Treis adeo totos... et amplius orbes*), il doit donc arriver à Nice dans la seconde moitié de février. Il se trouve encore auprès de Marguerite, qui était, elle, déjà arrivée le 25 janvier<sup>10</sup>, lorsqu'il reçoit la lettre que lui adresse le cardinal de Lorraine le 2 février 1560<sup>11</sup>, missive qui accompagne une lettre du roi réclamant L'Hospital auprès de lui, « pour son service ». Le chancelier Olivier décède fin mars et L'Hospital quitte Nice mi-avril<sup>12</sup>. La composition de l'épître V, 9, antérieure aux « calendes d'avril » (v. 544), daterait donc de la fin du mois de février 1560 (cf. v. 3, *nunc*). L'allusion voilée au décès de Jean Du Bellay (v. 190-191), survenu le 16 février 1560 à Rome, confirme cette datation.

## Plan

- 1-43 introduction : les sentiments ambivalents de celui qui quitte sa patrie
- 1-4 trois mois se sont écoulés depuis que L'Hospital a quitté la cour en compagnie de Marguerite
- 5-15 en regardant en arrière, celui qui quitte sa maison y retournerait s'il le pouvait ; mais l'espérance d'une vie heureuse le pousse à partir pour s'établir ailleurs
- 16-32 de même, la femme promise à un noble époux est partagée entre l'impatience de retrouver ce dernier et la douleur de quitter les siens ; mais, dès qu'elle arrive auprès de son fiancé, elle oublie tout de sa vie antérieure
- 33-38 tout au long du voyage, la douleur de la séparation s'est lue sur le visage de Marguerite ; mais là n'est pas le sujet de ce poème
- 39-43 L'Hospital se propose de faire le récit des étapes successives de leur voyage

---

maggior cerimonia che di pianto e lamento » (*Morte e funerali d'Henrico 2° 1559*, Venise, Bibl. Correr, Cicogna 2720, sans foliotation).

<sup>9</sup> Voir le commentaire du v. 44.

<sup>10</sup> Voir le commentaire aux v. 376-380 et 538-542. Voir aussi la lettre de François II à L'Hospital, décembre 1559, dans *Michel de L'Hospital chancelier-poète*, p. 289.

<sup>11</sup> L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 161-162.

<sup>12</sup> Voir BNF Dupuy 31, fol. 62 r<sup>o</sup> ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 472. Le 1<sup>er</sup> avril 1560, Alfonso Tornabuoni, ambassadeur florentin en France, écrit à Barino, secrétaire de Côme I<sup>er</sup>, que « il gran Cancellier di questo regno si morì, in loco del quale è stato eletto Mons. Dellospitale che stava con Madama di Savoia, il quale ha nome d'homo da bene. Non è in corte et non so se farà come il vescovo d'Orliens, ch'è rifiutato » (Florence, Arch. di Stato, Mediceo del Principato 4594, fol. 259 r<sup>o</sup>). Le 28 avril 1560, Joachim Dallier écrit à Jean de Morel que L'Hospital a quitté Nice « il y avoit environ XI jours » et qu'il était parti de Lyon le 26 avril (BNF, fr. 4673, fol. 62 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

- 44-381 les étapes du voyage, de Blois à Marseille
- 44-59 de Blois à Moulins
- 60-73 Moulins est la première ville à faire un accueil officiel à Marguerite
- 74-78 de Moulins au château de Lapalisse
- 79-100 Roanne : le bouffon de Marguerite tombe malade ; les acrobaties d'un autre bouffon, nommé Tertulle
- 101-118 près de Tarare, le cocher de Delbene sort indemne, peut-être grâce à son ivresse, d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie
- 119-172 le séjour à Lyon
- 119-147 la dispute de deux compagnons : faut-il poursuivre le voyage à cheval ou par le fleuve ?
- 148-172 la ville de Lyon : comparaison entre l'urbanisme antique et celui contemporain
- 173-185 Vienne : L'Hospital y admire les vestiges romains et souffre de douleurs gastriques après s'être baigné dans une rivière
- 186-194 Roussillon : le neveu du cardinal de Tournon accueille les voyageurs au château de Roussillon
- 195-213 de Roussillon à Tournon : considérations sur les vins de la région ; la renommée du collège fondé par le cardinal de Tournon
- 214-225 la traversée de l'Isère et de la Drôme ; Valence et sa faculté de droit
- 226-246 de Loriol à Pierrelatte
- 247-264 Pont-Saint-Esprit ; Orange et ses vestiges romains
- 265-290 Avignon
- 265-280 les merveilles architecturales de l'ancienne résidence des papes ; le tombeau de Laure ; les Juifs et le peuple alain
- 281-290 pendant le séjour, une violente tempête s'abat sur la ville
- 291-302 Cavaillon et ses plaines fertiles arrosées par la Durance
- 303-316 Orgon et les eaux tumultueuses de la Durance ; le mulet de L'Hospital refuse de monter dans la barque

- 317-331 de Salon à l'Étang de Berre : critique des prédictions mensongères de Nostradamus ; description de l'Étang de Berre
- 332-381 la région et la ville de Marseille
- 332-338 l'arrivée sur les hauteurs de Marseille, la vue sur la mer
- 339-347 les origines et l'ancienneté de la ville ; la production de vin, d'huile et de figues
- 347-361 la topographie de la ville, ses fortifications
- 361-375 éloge posthume de Leone Strozzi, vainqueur de Doria devant Marseille, tué en Toscane
- 376-381 le duc Emmanuel vient à leur rencontre ; Marguerite continue le chemin par bateau avec son époux
- 382-457 suite du voyage sans Marguerite : de Marseille à Antibes
- 382-414 de Marseille au massif de la Sainte-Baume
- 382-386 de Marseille à Saint-Zacharie
- 387-407 l'ancienne chapelle de Marie-Madeleine dans le massif de la Sainte-Baume ; selon différentes légendes, la sainte se serait établie ici après la mort de Jésus-Christ ; tout en évangélisant la région, elle aurait vécu dans une grotte
- 408-414 ses ossements, jadis retrouvés par le roi Charles, sont conservés dans la basilique de Saint-Maximin
- 415-444 de Brignoles à Cannes : les fruits de Brignoles, les oliviers du Luc, la traversée du fleuve Argens, la tour du Muy, les vestiges romains de Fréjus ; l'arrivée à Cannes
- 445-457 Antibes : description de ses vestiges antiques et de ses fortifications
- 458-544 le but du voyage : Nice
- 458-477 description géographique de la ville de Nice : son orientation et sa physionomie urbanistique entre le rivage et la citadelle ; le fleuve Paillon
- 478-487 les alentours de la ville ; la source qui irrigue la campagne environnante
- 488-493 les vestiges antiques de Cimiez et le monastère franciscain

- 494-537 le port de Nice : le port d'Hercule (Villefranche-sur-Mer), récemment fortifié par le duc de Savoie ; considérations stratégiques sur la protection de la ville et de son port par le fort Saint-Elme et le fort de Montalban
- 538-544 conclusion du voyage : la liesse des Niçois accueillant Marguerite et son époux ; ils passeront l'hiver à Nice avant de s'établir à Verceil au printemps

## ANALYSE

### Le modèle du récit de voyage : sources et dépassements

En grande partie modelée sur l'*Iter Brundisinum* d'Horace (*Sat.*, I, 5)<sup>13</sup> dont elle propose une amplification orientée vers l'épidictique et la consolation, l'épître V, 9, relatant une expérience de voyage, constitue une vaste chorographie liée à une circonstance politique, le mariage de Marguerite de France et d'Emmanuel-Philibert de Savoie : hydrographie, topographie, antiquités, histoire, climat, aliments et vins, commerce, fortifications, vents, institutions, culte, tout est digne d'intérêt pour l'œil de L'Hospital, qui observe les localités traversées en commentant non seulement le paysage mais aussi son évolution et sa redéfinition par l'homme au fil du temps (par ex. v. 439). En soulignant ces qualités climatiques, stratégiques ou humaines des lieux, le poète se conforme en partie à la pratique rhétorique de l'éloge des cités léguée principalement à la Renaissance par les théoriciens de la Seconde Sophistique<sup>14</sup>, comme Ménandre le Rhéteur, que commenta l'humaniste J.-C. Scaliger au livre III de sa *Poétique*, avant une section sur la consolation<sup>15</sup>. Poétiquement, L'Hospital exploite aussi les *laudes Italiae* de la deuxième *Géorgique* de Virgile (dont il se souvient aux v. 123-124 et 241)<sup>16</sup> où l'éloge de l'Italie inclut non seulement l'évocation de la richesse et de la fertilité merveilleuse des terres et des troupeaux, l'agrément du climat, mais également la paix, les constructions humaines ainsi que le courage et la vertu guerrière de ses peuples.

Suivant une progression topographique conforme aux itinéraires décrits notamment dans la *Guide des chemins de France* (1553) de Charles Estienne<sup>17</sup>,

<sup>13</sup> Pour une étude détaillée des parallélismes et échos entre les deux textes et la figure « satirique » de L'Hospital, voir Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets ».

<sup>14</sup> Voir L. Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1995, 2 vol.

<sup>15</sup> J.-C. Scaliger, *Poetices libri septem*, Lyon, A. Vicentium, 1561, livre III, chap. CXX (*Locus*) et CXXI (*Urbs*) ainsi que CXIII (*Consolatio*).

<sup>16</sup> Virgile, *Georg.*, II, 136-175. Voir L. Chappuis Sandoz, *Terres d'abondance. Paysages et images poétiques de la fertilité et du don dans la littérature latine*, Bruxelles, Latomus, 2004, p. 59-62.

<sup>17</sup> Voir Ch. Liaroutzos, « Les premiers guides français imprimés », *In Situ* 15 (2011) (en ligne) ; ead., « L'appréhension du paysage dans *La guide des chemins de France* », dans *Le Paysage à la Renaissance*, éd. Y. Giraud, Fribourg, PU, 1988, p. 27-33.

relevant distances et difficultés de la route, L'Hospital scrute le paysage et le donne à voir<sup>18</sup>, souvent à travers sa lecture des textes de l'Antiquité (v. 149-150, 227 et 344 : *Graiiis... scriptoribus atque Latinis*). En progressant parallèlement au cours du Rhône vers le Sud, le récit exploite le fleuve comme élément structurant de la description, ce qui évoque un autre modèle littéraire majeur exploité ici : la chorographie fluviale de L'Hospital rappelle la *Moselle* d'Ausone<sup>19</sup> qui, par une *ekphrasis* détaillée du fleuve, propose une vision de ses merveilles, de sa faune aquatique aux constructions qui ornent ses rives. L'éloge du paysage mosellan dans le poème d'Ausone, parfois décrit comme un « paysage état-d'âme », comporte de plus une dimension idéologique et politique d'éloge du règne de Valentinien inaugurant une *renovatio imperii* en Gaule<sup>20</sup>.

Fort de ces modèles, L'Hospital privilégie et détaille certains thèmes, ou en élude d'autres par ellipse ou prétérition (v. 39 : *Dicemus tantum* ; v. 241 : *Enumere-rem* ; v. 538 : *Longum sit memorare*), ce qui lui permet de moduler son récit selon qu'il cherche, au-delà de la restitution des événements, à divertir et consoler la princesse, à méditer à travers des anecdotes sur la nature humaine et les vertus de courage, d'adresse, de prudence, de modestie, ou encore à exalter les qualités de la France et à faire l'éloge de grands hommes comme Leone Strozzi (v. 361-367) ou Emmanuel-Philibert de Savoie (voir *infra*).

### Écrire pour Marguerite : entre pittoresque et consolation

L'Hospital porte une grande attention aux humains qui animent et occupent le décor : *homo viator* et observateur à hauteur d'homme d'une comédie humaine dépeinte en une série de portraits<sup>21</sup>, il rapporte ainsi avec humour les jeux des bouffons Bogomare et Tertulle (v. 85-100) ou l'ivresse du cocher du poète Bartolomeo Delbene (v. 104-118), met en scène une dispute entre deux voyageurs sur le voyage nautique (v. 119-133), ou dépeint avec pittoresque les habitants des lieux traversés, qu'il s'agisse de paysans sur la place du village

<sup>18</sup> Sur les liens entre description topographique et visualisation, voir F. Lestringant, *Écrire le monde à la Renaissance*, Caen, Paradigme, 1993, p. 49-67 ; Soler, *Écritures du voyage*, p. 84-85. Voir les v. 45, 102-104, 217-225, 231 et 282 et leur commentaire.

<sup>19</sup> Voir aussi le commentaire aux v. 217-225.

<sup>20</sup> Voir P. Galand, *Le Reflet des fleurs. Description et métalangage poétique d'Homère à la Renaissance*, Genève, Droz, 1994, chap. V : « *Temperamentum* et tempérance dans la poétique de la *Mosella* », p. 333-418 ; R. Martin, « La *Moselle* est-elle un poème politique ? », *Revue des Études Latines*, 63 (1985), p. 237-253. Sur le fleuve comme élément structurant de la description, voir aussi *Latein am Rhein (1400-1800). Zur Kulturtopographie und Literaturgeographie eines europäischen Stromes (Zürich 21-23 Febr. 2013)*, éd. C. Cardelle von Hartmann et U. Eigler, Berlin, De Gruyter, 2017, en particulier l'article de S. Plotke, « Hydrographie als poetisches Prinzip der Digression [...] », p. 82-93.

<sup>21</sup> Sur cette position du satiriste et le choix d'une *humilitas* stylistique, voir P. Debailly, *La Muse indignée. Tome I. La satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Garnier, 2012, p. 135-136 ; G.H. Tucker, *Homo viator. Itineraries of Exile, Displacement and Writing in Renaissance Europe*, Genève, Droz, 2003.

(v. 419-420), de villageois gaulant des oliviers (v. 427-428), de la jeunesse niçoise qui se promène sur les bords de mer (v. 462-465) ou encore de pêcheurs (v. 328-329).

L'Hospital semble privilégier la description topographique, souvent pittoresque, du voyage, pour éviter de peindre l'émotion et la tristesse manifestes (v. 21-26 ; v. 33 : *signa dolentis animi*) de Marguerite qui, encore en deuil, quitte définitivement la cour de France. L'épître, d'emblée placée « sous le signe du silence, de l'omission »<sup>22</sup>, est marquée par un refus, exprimé nettement aux v. 37-39, du pathétique au profit du descriptif et de l'anecdotique : la description extérieure remplace l'évocation du chagrin de Marguerite, même si parfois le paysage, dominé par les images aquatiques, semble refléter ses états d'âme et ses larmes<sup>23</sup>. Au contraire, dans l'épître IX, 36 *Pro Margarita regis Henrici II sorore*, L'Hospital donne la parole à Marguerite au moment du départ, dans une tonalité affective qui rappelle celle de l'élégie *Patriae desiderium* de Joachim Du Bellay<sup>24</sup>. Les précautions que prend ici L'Hospital pour éviter de raviver la douleur de sa protectrice montrent que le destinataire de l'épître (v. 38 et 43 : *vobis*), après Jacques Du Faur, est bien Marguerite de France, que L'Hospital entend consoler par un récit plaisant (v. 42 : *iucundum, gratum aut memorabile dictu*).

Cette visée consolatoire se traduit également par un infléchissement de la réalité visible vers une allégorisation de l'espoir et du renouveau : dans les jardins du château de Moulins (v. 66-68), les voyageurs peuvent observer le prodige (*mirabile visu*) de fruits restés sur l'arbre malgré la saison froide, tandis que les fontaines semblent saluer Marguerite et s'élancer vers le ciel : l'image de cette eau domestiquée, aussitôt opposée aux eaux sauvages et débordantes (v. 72 : *vaga... ad flumina*) issues de la fonte des neiges (v. 72-73), suggère, comme précédemment l'image du jardin hors du temps, la possibilité d'un havre de paix au milieu des péripéties du chemin<sup>25</sup>. Un glissement analogue du descriptif à l'allégorique s'opère lorsque l'équipage fait halte à Valence : L'Hospital déclare alors qu'il passera sous silence les sources limpides et les tendres prairies (v. 218 :

<sup>22</sup> Gorris Camos, « "Sotto un manto di gigli di Francia"... », p. 458.

<sup>23</sup> Gorris Camos, « "Sotto un manto di gigli di Francia"... », p. 456-464. De même, quand Étienne Dolet décrit, dans une pièce dédiée au cardinal de Tournon datée de mars 1537, le voyage qui le conduit de Lyon à Paris pour implorer le pardon du roi pour un crime, le paysage hivernal reflète son état d'âme : *Carm.*, II, 1, dans É. Dolet, *Carmina (1538)*, éd. C. Langlois-Pézeret, Genève, Droz, 2009, p. 376-385.

<sup>24</sup> Joachim Du Bellay, *Patriae desiderium* (*O. poét.*, t. VII, p. 62-69). Voir G.H. Tucker, *Homo viator. Itineraries of Exile, Displacement and Writing in Renaissance Europe*, Genève, Droz, 2003, p. 239-267. Pour des liens précis entre V, 9 et IX, 36, voir *infra* les commentaires aux v. 5-6, 14-15, 16-20, 27, 33-38, 36, 45-48, 458 et 497-503.

<sup>25</sup> De même à Lyon, les jardins de Léonard Spina sont vantés pour leur *amoenitas* (v. 170 : *Aedibus illius nihil est vel amoenius hortis*). Sur le jardin comme espace de civilisation, voir M. Baridon, *Les Jardins. Paysagistes – jardiniers – poètes*, Paris, Laffont, 1998 ; C. Trotot, « Ronsard, Du Bellay et la culture des jardins », dans *Poétique de la maison. La Chambre romanesque, le Festin théâtral, le Jardin littéraire*, éd. H. Levillain, Paris, PUPS, 2005, p. 129-142.

*liquidus fontes et mollia prata*), de résonance virgilienne (*Ecl.*, 10, 42), pour faire l'éloge du lieu en tant que « sources des lois » (v. 219 : *legum fontes*), centre d'étude et de formation intellectuelle<sup>26</sup>. Enfin, l'évocation des campagnes avoisinant Nice offre, au cœur d'un hiver tout modéré (v. 542 : *hiemem... tepentem*), l'image poétisée (*locus amoenus*) d'un éternel printemps transcendant les saisons, entre les jardins émaillés de fleurs variées et les riants herbages irrigués par des sources (v. 484 : *variisque nitentes floribus hortos* ; 485-486 : *rigui per gramina fontes / Laeta fluunt*), décors inspirés des *Géorgiques* de Virgile. Le visage avenant (*Laeta*) qu'offre cette nature contrôlée par l'homme augure de la liesse (v. 540 : *Laetitia celebrata dies*) que suscitera l'arrivée du couple princier au port de Nice. En évoquant une nature marquée par l'*amoenitas*, L'Hospital cherche ainsi à chasser la tristesse des adieux et du deuil récent pour célébrer la joie du mariage (cf. v. 377) – les motifs floraux et printaniers ressortissent d'ailleurs du genre épithalamique<sup>27</sup> et permettent de construire un univers opposé au froid de l'hiver, métaphore de la séparation dans le genre élégiaque<sup>28</sup>. Sous le masque horatien de la légèreté, L'Hospital invite Marguerite à une évolution du deuil à l'allégresse, du passé familial vers le présent et l'avenir conjugal, comme dans les vœux qu'il formulait, en septembre de la même année 1559, à l'occasion du sacre de François II : « Que cette allégresse dure longtemps, telle est ma prière, que cette félicité soit de longue / Durée et que ces joies ne soient troublées par aucun deuil » (V, 6, 46-47 : *Ut sint laeta diu precor, ut foelicia longo / Tempore, neve ullo turbentur gaudia luctu*). À l'image de la fontaine de Moulins qui « semblait témoigner à Madame son affection » (v. 69 : *Fons etiam dominae testari visus amorem*), L'Hospital cherche ainsi à réaffirmer à sa protectrice une amitié et un attachement que ni les circonstances ni l'éloignement ne sauraient altérer. Conformément à la définition que donne Cicéron du rôle à tenir face à un ami affligé, le chancelier de Marguerite tente lui aussi de « faire tous ses efforts pour relever son courage abattu et lui rendre espoir et confiance »<sup>29</sup>.

### **Optatam... Nicaeam : l'allégorie de l'arrivée au port**

Le terme de ce périple, durant lequel le chancelier et sa protectrice auront été par deux fois séparés (d'abord entre Romorantin et Dun, puis pour rallier

<sup>26</sup> Sur l'université de Valence, voir le commentaire aux v. 219-220.

<sup>27</sup> Cf. Catulle, 64, 89-90 et 280-284 ; Stace, *Silu.*, I, 2, 19-23 ; Claudien, *Epith. de nuptiis Honor.* (*Carm.*, 9-10), 55 : *Aeterni patet indulgentia veris* ; Sidoine Apollinaire, *Epith. dict. Ruricio et Hiberiae* (*Carm.*, I, 11), 136-138 : *Proxima quin etiam festorum afflata calore / lam minus alget hiemps, speciemque tenentia vernam, / Hoc dant loco quod non dant tempora mundo*. Pour un traitement politique du genre épithalamique par L'Hospital, voir V, 1.

<sup>28</sup> Cf. Ovide, *Her.*, 13, 3 ; 19, 120 ; *Am.*, II, 19, 22 ; Properce, I, 8, 9-10 ; Tibulle, III, 14, 4 ; A. Videau-Delibes, *Les "Tristes" d'Ovide et l'élégie romaine : une poétique de la rupture*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 128-138.

<sup>29</sup> Cicéron, *De amic.*, 16, 59 : *eniti et efficere ut amici iacentem animum excitet inducatque in spem cogitationemque meliorem*.

Marseille à Nice), est marqué par l'arrivée tant espérée au port de Nice (v. 458 : *optatam... Nicaeam*). Le motif si souvent métaphorique, sénèqueien comme chrétien, de l'arrivée bienheureuse au port<sup>30</sup> suggère une lecture allégorique du voyage, à l'image de la traversée miraculeuse (v. 397 : *mirabile dictu*) des eaux déchaînées de la Méditerranée (v. 392-398) par Marie-Madeleine qui « osa se confier aux vents / impétueux » (v. 393-394 : *rapidis se credere ventis / Ausam*)<sup>31</sup>. Audace et confiance, deux attitudes qui permettent une juste attitude de courage face aux aléas de l'existence : ainsi en I, 7, 308-315, datée de 1547, L'Hospital proposait déjà une allégorisation explicite de la vie humaine comme le devoir « d'affronter audacieusement tous les dangers[...] à la manière de ceux [...] qui traversent la mer / Déchaînée, afin d'atteindre au plus vite le port / Désiré [...] / Après s'être acquittés d'innombrables dangers sur terre comme sur mer ». L'expression *optatum... portum* (I, 7, 313) semble trouver son écho dans le syntagme *optatam... Nicaeam*, placé en même position métrique. Ainsi les difficultés de la route vers Nice, inhérentes à la saison et au relief, entre terrains boueux, fleuves en crue, tempêtes et massifs escarpés<sup>32</sup>, dessinent également les contours d'un voyage somme toute initiatique qui prend place entre deux pôles de la vie de Marguerite et la conduit vers un nouveau foyer (v. 5 : *dulci patria domibusque relictis* ; v. 541-542 : *Hanc primam cari deducta mariti / Est regina domum*) et une nouvelle destinée.

À travers le voyage et l'évocation de son terme, L'Hospital propose aussi une réflexion éthique plus générale sur la vie. Si ailleurs le thème de la navigation et de ses dangers entraîne un développement explicite sur la *prudentia* (III, 5)<sup>33</sup> ou sur la nécessité de confier sa vie à Dieu (I, 7), L'Hospital n'énonce dans cette épître que quelques vers gnomiques (v. 145-147) incitant chacun à suivre sa vraie nature, au terme d'une série d'anecdotes mettant en scène des chutes et ayant illustré, sous le couvert de la légèreté horatienne, les conséquences d'une audace excessive (v. 132 : *audax* ; v. 136 : *Ausum*) et d'une mauvaise maîtrise des passions<sup>34</sup>. Le message moral s'illustre ainsi moins par une moralisation directe que par l'insistance sur la capacité de l'homme à affronter et traverser une nature sauvage et violente, à bâtir et à structurer des espaces aménagés, propices au

<sup>30</sup> Voir notamment M. Armisen-Marchetti, «*Sapientiae facies*». *Étude sur les images de Sénèque*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 270-271 et 281-282, n. 92-94 ; C. Bonner, «*Desired Haven*», *Harvard Theological Review*, 34 (1941), p. 49-67 ; H. Rahner, *Symbole der Kirche. Die Ekklesiologie der Väter*, Salzburg, O. Müller, 1964, p. 243-249, 549-564 et *passim*. Chez L'Hospital, cf. I, 7, 313 ; III, 5, 106-107 ; VI, 8, 186 ; VI, 13, 11 ; VII, 7, 65.

<sup>31</sup> Sur le symbolisme évangélique de la tempête, fondé sur Mt 8, 23-27, voir Crouzet, *La Sagesse et le malheur*, p. 27-100 ; voir aussi l'Analyse de III, 5.

<sup>32</sup> Sur le symbolisme de la montagne, voir *Les Montagnes de l'esprit : imaginaire et histoire de la montagne à la Renaissance*, éd. R. Gorris Camos, Aoste, Musumeci, 2005.

<sup>33</sup> Cf. III, 5, 22 : *Ut discas audere magis ratione modoque* ; voir *infra* le commentaire aux v. 171-172.

<sup>34</sup> Voir les commentaires aux v. 134-137 et 143-147.

repos, à l'étude ou à la paix (jardins, châteaux, écoles, fortifications) : L'Hospital témoigne par là d'une confiance en l'usage de la raison et d'une forme tempérée de courage pour progresser sans chuter, par la voie du juste milieu, sur l'itinéraire, boueux, escarpé et chaotique, de la vie humaine.

### Éloge militaire et politique : entre épideictique et éthique

À l'image de la *Moselle* d'Ausone mais surtout, en amont, des *laudes Italiae* des *Géorgiques* de Virgile, la description des paysages révèle les richesses de la France, terre fertile parsemée de chefs d'œuvre architecturaux, témoignant de son savoir et des traces de son histoire depuis l'Antiquité. Cette exaltation épideictique des qualités de la France explique que l'épître ne se termine pas au moment de l'arrivée à Nice, au contraire de la satire I, 5 d'Horace<sup>35</sup> ou de l'épître I, 4, de L'Hospital, adressée à Adrien Du Drac, qui se conclut lorsque le voyage tumultueux sur le Pô prend fin<sup>36</sup>. Semblant suivre l'injonction de Virgile dans ses *laudes Italiae* (« Ajoutez tant de villes incomparables, tant de travaux de construction, tant de places bâties par la main des hommes sur des rochers à pic, et ces fleuves baignant le pied d'antiques murailles »)<sup>37</sup>, L'Hospital prolonge l'*Iter Nicaeum* sur presque cinquante vers par une minutieuse description des fortifications édifiées entre Antibes, Nice et Villefranche-sur-Mer, description préparée par ses commentaires stratégiques sur Marseille (v. 347-375) et Antibes (v. 452-455). Cet intérêt pour la stratégie militaire (v. 452-455 et 488-537), assez surprenant de la part de L'Hospital mais pleinement justifié poétiquement, lui permet, d'une pierre deux coups, de glisser un éloge indirect d'Emmanuel-Philibert, qui vient de faire achever ces fortifications (et notamment le fort Saint-Elme de Villefranche, v. 516-519 et 525-533) et qui, désirant restaurer la justice dans ses états, l'a consulté dès le 18 août 1559<sup>38</sup>.

Cependant, comme souvent, le discours épideictique s'avère propice à une réflexion éthique. L'évocation de ces nouvelles constructions, qui témoignent du génie (v. 503 : *mira... arte*) et de l'industrie humaines<sup>39</sup>, doit être lue au miroir de l'énumération des nombreux vestiges antiques qui jalonnent le voyage du

<sup>35</sup> Horace, *Sat.*, I, 5, 104 (dernier vers) : *Brundisium longae finis chartaeque viaeque est* « Brindes est le terme de cette longue pièce et de ce long voyage ».

<sup>36</sup> Cf. I, 4, 186 (dernier vers) : ... *Ibi finis eundi*. Cette pièce combine la description du déchaînement des éléments naturels avec l'évocation de la violence humaine à Plaisance. Voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 137-138.

<sup>37</sup> Virgile, *Georg.*, II, 155-157 : *Adde tot egregis urbes operumque laborem / Tot congesta manu praeruptis oppida saxis / Fluminaque antiquos subter labentia muros*. Sur l'écho à ses vers dans l'épître de L'Hospital, voir les commentaires aux v. 123-124 et 421.

<sup>38</sup> Turin, Arch. di Stato, Lettere diverse Real Casa, Registri lettere della Corte, registro 9, fol. 141, édité dans L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 159-161.

<sup>39</sup> L'épître mentionne également à plusieurs reprises des aqueducs et canaux d'irrigation, antiques ou modernes, preuves d'une maîtrise de l'homme sur les eaux et son milieu.

train princier : de la grandeur du passé, il ne reste que des ruines (v. 173, 252-253, 435-438) car le temps détruit tout (v. 302 : *Caetera longinqui delevit temporis aetas*) : *Tempus edax rerum...*<sup>40</sup>. L'Hospital dénonce ici toute forme d'*hybris* et de confiance excessive dans le temps présent, comme dans le pouvoir de l'homme à contrôler un monde où tout est éphémère et menacé d'effondrement<sup>41</sup>. Car comme il l'écrivait en 1558 à François Olivier frappé de disgrâce, « les âmes fortes ne s'attardent pas le moins du monde / À ce qui est éphémère, périt vite et change au fil des heures » (III, 1, 29-30). Face à la fragilité de l'existence, la sagesse et la tranquillité de l'âme trouvent leur corollaire social dans l'amitié<sup>42</sup>, comme le proposait déjà Cicéron : « Mais, comme les choses humaines sont fragiles et périssables, nous devons toujours chercher quelques hommes que nous aimions et qui nous aiment, Car sans l'affection et la bienveillance, la vie perd tout son charme (*iucunditas*) »<sup>43</sup>.

## COMMENTAIRE

1. Pour la datation de l'épître, voir *supra* Présentation. *Tres adeo... orbes* : cf. Virgile, *Aen.*, III, 203 : *Tres adeo incertos caeca caligine soles*.

3-4. L'expression *annus magis* est évidemment hyperbolique. Comme L'Hospital vient de le dire, trois mois se sont écoulés depuis que Marguerite et sa suite ont quitté la cour à Blois. Sur la composition du train, voir BNF, fr. 3119, *Mémoire de tous les objets qu'il faut pour Madame, seur du Roy* : détail des objets pour le voyage à Nice : fol. 50 r<sup>o</sup>-51 v<sup>o</sup> « *Memoire de ce qu'il fault pour Madame*. Pour l'escurie : quatre pages et quatre laquais, treize chevaux, deux chariots, trois mulets » ; fol. 55 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> : « Pour Madame seur du Roy, tout pareil à celluy de Madame de Lorraine ».

5-10. Les premiers vers placent toute l'épître sous le signe de l'absence, de la nostalgie et de l'exil (voir v. 33-34 et le commentaire). Cf. Joachim Du Bellay, élégie *Patriae desiderium* (*O. poét.*, t. VII, p. 62-69).

5-6. Ce départ est évoqué de même dans l'épître IX, 36, 9-10 *Pro Margarita Regis Henrici II sorore* (BNF, Dupuy 809, fol. 36 r<sup>o</sup>-37 v<sup>o</sup> (autogr.) et fol. 59 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>),

<sup>40</sup> Ovide, *Mét.*, XV, 234. Sur cette dialectique entre splendeurs passées mais déchues et nouvelles constructions, voir Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets ». Sur la poétique des ruines, voir R. Cooper, *Roman Antiquities in Renaissance France, 1515-65*, Aldershot, Ashgate, 2013, p. 323-370.

<sup>41</sup> L'idée est chère à L'Hospital, qui en fait sa devise, inspirée d'Horace, *Carm.*, III, 3, 7-8 : *Si fractus illabatur orbis / Impavidum ferient ruinae*. De même à Plaisance, les fortifications n'ont pas su protéger Farnèse (I, 4, 147-150 ; voir le commentaire *ad loc.*). Sur l'isotopie de la ruine et de la décadence, voir l'Introduction, p. 8.

<sup>42</sup> Voir en particulier l'Analyse de III, 4.

<sup>43</sup> Cicéron, *De amic.*, 27, 102 : *Sed quoniam res humanae fragiles caducaequae sunt, semper aliqui anquirendi sunt quod diligamus et a quibus diligamur; caritate enim benevolentiaque sublata omnis est e vita sublata iucunditas* (trad. éd. Belles-Lettres).

par la bouche de Marguerite : *Sperem ut trans Rhodanum, procul hinc Alpesque nivales, / Ducar in Italiam iuveni desponsa marito.*

14-15. Critique analogue des voyages « sous un ciel étranger » (*Externo... caelo*) en III, 12, 22-23 (23 : *Tantum, ne externo mutaveris, o bone, caelo*), adressée au cardinal de Lorraine ; sur l'oubli des siens (*patriae... oblivia*), voir aussi I, 1, 5 ; I, 7, 304 ; III, 7, 16, au cardinal Du Bellay et *infra* v. 28 ; dans l'épître IX, 36 où L'Hospital donne la parole à Marguerite (*Pro Marguerita*), celle-ci affirme qu'elle n'oubliera jamais ni son frère (v. 67-73, en particulier v. 67-68 : *Non tamen usque valet [...] / veteres abolere ut possit amores*) ni Catherine (v. 88-92, en particulier v. 90 : ... *non ulla eripient oblivia Lethes*).

16-20. Cet élan de la fiancée vers son futur époux (voir aussi v. 27-30) est également décrit en IX, 36, 61-62 et 66.

17-18. *via nulla volenti / Difficilis* : cf. Ovide, *Met.*, III, 227 : *Quaque est difficilis, quaque est via nulla, sequuntur.*

18. *tempora brumae* : cf. Properce, I, 8, 9, aussi en fin de vers.

20. *tangunt praecordia motus* : souvenir d'Ovide, *Rem. am.*, 79, en même position métrique.

27. *optatum vidit simulatque maritum* : en IX, 36, 61, L'Hospital fait dire à Marguerite qu'elle va rejoindre un mari qu'elle n'a jamais vu : *Nunc unius amor visi non ante mariti*. Cf. v. 377.

28. *Spernit amicitias veteres carosque parentes* : voir le commentaire aux v. 14-15. Cf. I, 1, 5 : *Oblitus patriae, veterumque oblitus amorum* ; III, 7, 16 : ... *veterum iam pene oblitus amorum*.

31. *Cupidinis ignes* : cf. Ovide, *Am.*, I, 15, 27.

32. *Saevus Amor* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 8, 47 : *Saevus Amor docuit* ou d'Ovide, *Am.*, II, 10, 19 (en même position métrique).

33-38. Marguerite aussi bien que Catherine souffriront de leur séparation. Voir DL, t. II, p. 165-167 ; Diane de France écrit au connétable de Montmorency avant le départ de Blois : « Je ne veux faillir de vous assurer comme la royne-mere du Roy et Madame de Savoye ont tres grand regret de se laisser l'une l'autre qu'elles retardent de jour en jour leur partement de ceste ville. » (*Lettres de Catherine de Médicis*, éd. H. de La Ferrière, t. I, Paris, Impr. Nationale, 1885, p. 128). De son côté, Catherine de Médicis écrit au duc de Savoie fin octobre : « Madame de Savoie ma sœur nous est revenue trouver, qui est le plus grand plesir que je sorès avoir, qui vous peult faire panser combien je aré d'anuy quant y faudré qu'elle vous alle trouver [...] » (*ibid.*, p. 127). Dans une lettre que Dupré-Lasale date du 17 novembre, la reine mère annonce au connétable le départ de Marguerite pour le lendemain : « Madame de Savoye s'en va ausi, de quoy je suis fachaye comme vous povés panser » (*ibid.*, p. 128). Le chagrin de Marguerite est aussi redoublé par le décès de Henri II (voir *supra* Datation). Dans l'épître IX, 36, où L'Hospital donne la parole à Marguerite (*Pro Marguerita*), les regrets causés par son départ (v. 23-37) semblent compensés par la conscience que son mariage contribuera à la paix ; Marguerite se console de la mort de son frère en

souhaitant que ses descendants vivent longtemps ; elle espère de plus donner à Catherine de Médicis un petit-enfant.

33-34. *signa dolentis / ... in vultu* : souvenir d'Ovide, *Rem.*, 510 : *Et nulla in vultu signa dolentis habe*. Ce sont ces signes de chagrin que L'Hospital s'appliquera à faire disparaître du visage de Marguerite. Sur la visée consolatoire de l'épître, voir *supra* l'Analyse.

33. *Quidquid erit* : amorce virgilienne : cf. *Aen.*, V, 710.

36. *invitam migrare putares* : voir les paroles prêtées à Marguerite en IX, 36, 21-22 : ... *tantum te frater et optima fratris / Coniux et vestros natos invita relinquo*, et corrigé plus loin, v. 63 : *Haud invita sequor...* et v. 66 : *Ille meos sensus, animum trahit ille volentem*.

37. *versibus atris* : cf. Horace, *Epist.*, I, 19, 30.

38. *renovem... dolorem* : calque de Virgile, *Aen.*, II, 3 : *Infandum, regina, iubes renovare dolorem*. Chez L'Hospital, cf. VII, 3, 75 : *renovent... dolorem*.

39. *Dicemus carmine longo* : cf. v. 339 : *longo carmine dicam*. Sur ce type de passage méta-poétique, voir III, 6, 163 et le commentaire.

40-41. *Ecquod iter nostrum fuerit, quas vidimus oras, / Quorum hominum et per quas vestigia fecimus urbes* : ces vers sont modelés sur ceux d'Horace, *Epist.*, I, 15, 1-2 : *Quae sit hiems Veliae, quod caelum, Vala, Salerni, / Quorum hominum regio et qualis via*.

42. *memorable dictu* : cf. v. 397 (*mirabile dictu*) et 68 (*mirabile visu*), et leurs commentaires, ainsi que le commentaire au v. 503 sur les *mirabilia* de l'épître.

44. Le roi, la reine mère et la cour partent de Blois le samedi 18 novembre 1559 et accompagnent leur fille Élisabeth de France jusqu'à Châtellerault, où le cortège royal fait son entrée le jeudi 23. « Et di quà si licentiò da Madama di Savoia, laquale il medesimo giorno partì ancor lei per il suo viaggio di Nizza, senza compagnia d'altri che delli suoi servitori et qualche cavallier dell'Ordine, come il baron della Garda et alcun altro, oltre qualche gentilhomme privato, al numero in tutto di circa due [cento : mss abîmé] cavalli » Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 280 r°, Giovanni Michiel au doge, 23 novembre 1559. Le surlendemain, la reine d'Espagne, conduite par le roi de Navarre, prendra définitivement congé de sa famille et continuera son chemin en direction de Poitiers (*C. A. Fr. II*, p. 500-501 ; DL, t. II, p. 166-167).

45-48. L'allusion nous échappe. Dans l'épître IX, 36, Marguerite se présente comme retirée à Romorantin pour y passer ses « vieux jours » : v. 6-7 : *Iam Romorantino nobis secessus in agro / Extremae requies fuerat promissa senectae*.

45. *consedimus urbe* : écho de Virgile, *Aen.*, X, 780 : *Haeserat Evandro atque Itala consederat urbe*.

46. *causa morandi* : cf. Ovide, *Her.*, 1, 57, aussi en fin de vers.

49-54. À partir de Romorantin, L'Hospital et Marguerite font route séparée, cette dernière déclarant que « pour le soulagement de la ville, et pour le deuil qu'elle portait alors, elle n'entrerait ni à Bourges ni aux autres villes de son duché » (DL, t. II, p. 168, d'après L.-H. Chaudru de Raynal, *Histoire du Berry*,

t. IV, Bourges, Librairie de Vermeil, 1845, p. 14-15) ; ils se retrouvent quatre jours plus tard à Dun (v. 54). Pour l'itinéraire de Moulins par Bourges, voir Estienne, *La Guide*, p. 146, 150, 153-154 et 158.

49. D'après DL (t. II, p. 169), Marguerite aurait envoyé L'Hospital « à Bourges, sans doute pour régler les affaires de la province et pour réclamer un subside sous forme de don gratuit ». Le 21 novembre, Marguerite accorde une audience « aux deux échevins de Bourges et leur confi[e] un billet qui contenait ses adieux à leurs concitoyens » (DL, t. II, p. 169, d'après Raynal).

50. Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre le 22 juillet 1461 (cf. V, 8, 213-227). Voir G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII. Tome VI, La fin du règne*, Paris, A. Picard, 1891, p. 424 et 439-443 ; Ph. Contamine, « Le sang, l'hôtel, le conseil, le peuple. L'entourage de Charles VII selon les récits et les comptes de ses obsèques en 1461 », dans *À l'Ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, éd. A. Marchandisse, Genève, Droz, 2003, p. 149-167 (en particulier p. 156-167) ; Ph. Bully, *Charles VII : le roi des merveilles*, Paris, Tallandier, 1994, p. 310.

52. *Moenia* : simple façon de désigner la ville (sans que celle-ci ait nécessairement des remparts) : de même au v. 195.

54. *Duni* : « Dun le Roy », sur la route reliant Orléans à Lyon (Estienne, *La Guide*, p. 146, 153 et 158) ; aujourd'hui Dun-sur-Auron.

55. Le duché de Bourbon, rattaché au domaine royal par François I<sup>er</sup> en 1531. *Borbonias placentas* : voir G. Ménage, *Dictionnaire étymologique*, t. II, Paris, Briasson, 1750, p. 516 : « On appelle encore dans le Bourbonnois *tartes Bourbonnoises* certaines fondrières qui s'y trouvent, dans lesquelles, croyant marcher en pays bon et uni, on enfonce jusqu'à la ceinture, et les chevaux jusqu'aux sangles. *Le Duchat* ». De là vient la tarte bourbonnaise, faite de boue et d'excréments, que Pantagruel concocte pour les Sorbonistes chez Rabelais, *Pantagruel*, chap. XV, « Des mœurs et conditions de Panurge », éd. J. Céard, G. Defaux et M. Simonin, Paris, LGF, 1994, p. 409.

56. *foedo luctanteis aequore* : l'évocation de la boue des chemins, mi-réaliste, mi-allégorique, permet à L'Hospital de se construire un *ethos* d'humble voyageur aux côtés des puissants qui remonte à Horace, *Sat.*, I, 5, 95 : ... *iter et factum corruptius imbri* ; le poète latin retravaille ici lui-même un vers de l'*Iter Siciliense* de son prédécesseur Lucilius (fgt. 5 : *Praeterea omne iter est hoc labosum atque lutosum*). En I, 4, 106-109, L'Hospital évoquait de même sa lutte contre la boue et la fange à son départ pour Bologne : ... *coelo caderet quum plurimus humber / Obnixusque pedes vix et iumenta viator / Extraheret coeno late stagnantibus agris. / Sed mihi parva fuit cum coeno pugna lutoque*. Voir aussi le récit de voyage d'Andrea Navagero (Joachim Du Bellay s'inspire de ses *Lusus*) entre Lyon et l'Italie, qui évoque lui aussi un terrain « fangoso » (*Il Viaggio fatto in Spagna et in Francia dal magnifico M. Andrea Navagiero [...]*, Vinegia, D. Farri, 1563, fol. 59 v<sup>o</sup>).

57. *Sargiacum Pontem nemorosaeque arva Colubrae* : Pont de Sargy (« Pont de Chargy ») et Couleuvre, distants de 25 kilomètres (distance sous-évaluée à 3 lieues dans *La Guide*) sont des étapes sur la route de Moulins et de Lyon (Estienne, *La Guide*, p. 153 et 158). À propos de Pont de Sargy, Estienne précise « mauvais chemin en yver », constat confirmé par la description de L'Hospital (v. 56 : *foedo... aequore*, et v. 58). L'épithète *nemorosa* appliquée à Couleuvre peut s'expliquer par un environnement naturel de forêts (notamment la forêt de Champroux), soit par la localisation de Couleuvre dans le « pays de Forest », un des comtés du duché du Bourbonnais (*La Guide*, p. 151-152).

58-59. *Pitivi / Fertilibus campis* : le Marais Poitevin, deuxième plus grande zone humide de France en superficie après la Camargue. Voir E. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du X<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion et Niort, Clouzot, 1904.

58. *Inferna... via* : Estienne signale, à une lieue de Nevers, sur le chemin de Moulins, une « rue d'enfer, mauvais chemin » (*La Guide*, p. 153).

59. *Lori* : désigne ici l'Auron, affluent du Yèvre à Bourges (et non, comme en III, 7, 43, le Loir, *Lorum*) : voir Estienne, *La Guide*, p. 245 : « Auron [...] passe au pont de Chargiz, où il recoit un ruisseau venant d'aupres de Chalancy : [...] et de là à Bourges : entre dans Aure, ou Eure, et fait des marets vers le chasteau de la ville ».

60. À Moulins, Marguerite rejoint « le grand chemin » de Lyon, qui part de Villejuif et descend par Montargis (Estienne, *La Guide*, p. 155-156 ; cf. p. 153 ; Reure, « Le “voyage à Nice” », p. 28-29 et 31). Pour un autre récit du voyage de Moulins à Lyon, voir notamment *Il Viaggio fatto in Spagna e in Francia dal magnifico M. Andrea Navagiero [...] con la descrizione particolare delli luochi, et costumi delli popoli di quelle Provincie*, Venise, Domenico Farri, 1563, p. 60-172.

66. *Villanovanus* : « messire Pierre de Bourdié, sieur de Villeneuve, capitaine concierge du chasteau de Molins » (Nicolas de Nicolay, *Generale description du pais et duché de Bourbonnois*, Paris, 1569, Mazarine ms. 3243, cité par Reure, « Le “voyage à Nice” », p. 32, n. 2). Voir aussi N. de Nicolay, *Description générale du Bourbonnais en 1569, ou Histoire de cette province*, éd. M. d'Irisson d'Hérison, Moulins, C. Desrosiers, 1875, p. 32 ; DL, t. II, p. 169.

67-68. *poma / Media quae misit* : formulation analogue en II, 11, 100 : *et pomis quae Media misit*. Surnommés *mala Medica*, les citrons (ou cédrats ?), parfois confondus avec le pêcher ou avec l'oranger, furent importés d'Assyrie et de Médie en Grèce puis en Europe. Voir Pline, *Hist. nat.*, XII, 7, 14-16 (*Malus Assyria, quam alii Medicam vocant*) ; Macrobe (*Sat.*, III, 19, 3-5, distingue le *citrea malus* du *Persica malus* (pêcher) ; cf. v. 293 : *Persica*). Voir aussi Alciat, emblème « *Malus medica* » (*Emblemata*, n° 206, p. 221) ; Pibrac, *Les Plaisirs de la vie rustique*, v. 589 (éd. L. Petris, Genève, Droz, 2004, p. 246) : « D'orangers et citrons la Provence foisonne » ; Jean Bruyerin Champier, *De re cibaria* (dédié

à L'Hospital), chapitre « *De Malo medico, citrio, et Assyrio, et eius multiplici differentia* », Lyon, S. Honorat, 1560, p. 633-638. Les pommes dorées des Hespérides étaient assimilées aux *Mala Medica* (ou *Persica*) ou *Mala citrea* (cf. Athénée, *Deipnosoph.*, III, 84). Marc-Antoine Muret comparera ainsi les jardins de la villa d'Este à Tivoli au jardin des Hespérides (*Orationes, epistolae et poemata*, livre I, Leipzig, J. Grosse, 1672, p. 47, n. 52 et 53 ; G. Desnoyers, *La Villa d'Este à Tivoli ou Le songe d'Hippolyte. Un rêve d'immortalité héliaque*, Ciez, Myrobolan, 2<sup>e</sup> éd., 2015, p. 298 n. 10 ; D. Coffin, *The Villa d'Este at Tivoli*, Princeton, Princeton UP, 1960, p. 78-79). Pour la symbolique de l'oranger, voir Gorris Camos, « "Sotto un manto di gigli di Francia"... », p. 474, n. 156 (à propos des jardins de Tivoli).

67. *extinctae gentis* : la première maison de Bourbon-Montpensier. Après la trahison de Charles III de Bourbon, connétable de France, qui mourra sans descendance, son fief est confisqué par le roi (voir A. Lebey, *Le Connétable de Bourbon (1490-1527)*, Paris, Perrin, 1904, p. 448 ; Reure, « Le "voyage à Nice" », p. 32, n. 3). Le père de L'Hospital était médecin de Claire de Gonzague, comtesse de Montpensier, puis de son fils Charles III, connétable de Bourbon : voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 328.

68. *mirabile visu* : cf., en même position métrique, Virgile, *Aen.*, XII, 252 ; Horace, *Epist.*, II, 2, 91 ; Stace, *Theb.*, I, 534 ; cf. v. 397 : *mirabile dictu* ; v. 247 : *mirabilis arte*. Sur l'évocation de *mirabilia* dans cette épître, voir *infra* le commentaire au v. 503.

69-71. *Topos* de la nature anthropomorphisée, et donc émue.

72-73. Les flots houleux de l'Allier sont également évoqués par Étienne Dolet, *Carm.*, II, 1, 27-31 (éd. C. Langlois-Pézeret, Genève, Droz, 2009, p. 378-379).

74-75. Bessay, Varennes et Lapalisse : étapes sur le « grand chemin de Lyon ». Après Varennes, dans la vallée de l'Allier, le chemin est « mauvais », note Estienne (*La Guide*, p. 156-157 ; Reure, « Le "voyage à Nice" », p. 33, n. 1 et 2).

74. *humilesque Varennas* : l'épithète souligne la situation géographique en terrasse. Dupré-Lasale date l'arrivée de Marguerite à Varennes du 5 décembre (DL, t. II, p. 169 et 170, n. 1) : « Elle y apprit que les échevins de Bourges lui avaient voté un don de 1.500 écus. »

76-77. Il ne reste aucune trace de ce portique en marbre qui a pu constituer un élément temporaire d'embellissement de style italien, durant la phase d'agrandissement que connut le château à l'époque de L'Hospital.

77. *ex dono Ligurum* : périphrase qui signifie « fait de marbre de Ligurie ». Outre le marbre de Carrare, le marbre de Ligurie (région de Gênes) est connu pour ses couleurs variées et même noir. Voir F. Franchini-Guelfi, « Les marbriers génois entrepreneurs et marchands : les routes du marbre de l'Italie aux demeures d'Europe », dans *Marbres de Rois. Actes du colloque de Versailles, 22-24 mai 2003*, dir. P. Julien, Aix-en-Provence, PUP, 2013, p. 165-182 (repris dans *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016, en ligne).

78. Selon l'abbé Reure, Jacques de Chabannes, maréchal de France, avait, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, « élevé le grand corps de logis qui s'étend entre le vieux château féodal et la chapelle. On peut encore y admirer les deux magnifiques plafonds de la Renaissance dont parle l'Hôpital » (Reure, « Le "voyage à Nice" », p. 33, n. 4). Sur Jacques de Chabannes, voir R.J. Knecht, « Jacques II de Chabannes, seigneur de La Palisse ou La Palice (v. 1470-1525) », dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. C. Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 163-170. L'expression *laquearibus aureis* est un souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 726, aussi en fin de vers.

79-82. Dès l'Antiquité, la Loire est navigable à partir de Roanne (cf. César, *Bell. Gall.*, VII, 55 ; Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 14). Voir A. Desauvais et P. Simond, « Roanne et la Haute Loire navigable », *Les Études Rhodaniennes*, 11 (1935), p. 39-52 ; C. Longeon, *Une province française à la Renaissance. La vie intellectuelle en Forez au XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Centre d'études foretiennes, 1975, p. 43-44.

79. *longam... Roanam* : écho de Virgile, *Aen.*, I, 271 : *Transferet et longam multa vi muniet Albam* (la ville et son épithète se trouvent en même position métrique ; pour l'expression virgilienne *multa vi muniet*, voir le commentaire au v. 453). Traversée par la Loire et dernière ville navigable sur ce fleuve, Roanne est située à six lieues et demie de Lapalisse (Estienne, *La Guide*, p. 157). *Sole cadente* : cf. Virgile, *Georg.*, III, 401.

85-100. La scène des deux bouffons est une réécriture d'Horace, *Sat.*, I, 5, 51-69. Voir Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets ».

87. *lususque iocique* : écho d'Horace, *Sat.*, I, 5, 98 : *risusque iocosque*, en même position métrique.

90-91. *Saltavit satyrum choreasque agitavit agresti* / *More* : la scène et la formulation rappellent la brève histoire d'un berger apulien voulant imiter par sa danse rustique (*agresti* en même position métrique) les chœurs des Nymphes : cf. Ovide, *Met.*, XIV, 520-522 : *Ad numerum motis pedibus duxere choreas ; / Inprobat has pastor saltuque imitatus agresti / Addidit obscenis convicia rustica dictis*. L'expression *Saltavit satyrum* est un écho Horace, *Sat.*, I, 5, 63 : *pastorem saltaret uti Cyclopa rogabat*. Voir aussi Ovide, *Met.*, XIV, 637 : ... *Satyri, saltatibus apta iuventus*.

91-100. Il s'agit ici d'un exercice d'équilibrisme sur un bâton à la verticale, tel que l'illustre la gravure de F. Morin reproduite dans E. Marcel, « Le carnaval », *Le Musée des Familles* (juillet 1877), p. 109.

100. *non sine risu* : cf. Horace, *Carm.*, IV, 13, 27.

102-104. Le rapprochement étymologique entre *miracula* (102) et *miretur* (104) attire l'attention sur la narration suivante qui aura la même force d'évocation (*enargeia*) qu'un tableau (v. 103 : *picta tabella*). Sur l'évocation de *mirabilia* dans cette épître, voir *infra* le commentaire au v. 503.

103.  *votiva... tabella* : cf. Horace, *Sat.*, II, 1, 33, et Juvénal, 12, 27 (en même position métrique), dans une satire évoquant le retour d'un ami réchappé d'un naufrage.

105. Après Roanne, à l'approche des monts de Tarare, Estienne met ses lecteurs en garde contre le brigandage (*La Guide*, p. 157).

106. Dans la suite de Marguerite figurent Charles Provane, abbé de Novalèse, Bartolomeo Delbene, poète italien à son service, Antoine Dorsanne, lieutenant général à Issoudun, « ces deux derniers anciens amis de L'Hospital » (DL, t. II, p. 169). Voir VII, 5, 162. Sur Dorsanne, voir le commentaire du v. 125 ; sur Bartolomeo Delbene, valet de chambre de Henri II, voir *DBI*, t. 36, p. 330-333, ainsi que IV, 10, 25 et le commentaire ; J. Balsamo, « Les Delbene à la cour de France », dans *La Circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, éd. A. Fontana et M. Marietti, Paris, CIRRI, 1993, p. 61-76. Parmi les écrits philosophiques de Delbene figure notamment la *Civitas veri sive morum* (Paris, 1609) : voir F.A. Yates, *The French Academies of the Sixteenth Century*, Londres / New York, Routledge, 1988 ; trad. fr. T. Chaucheyras, Paris, PUF, 1996, p. 147-156 ; R. Gorris Camos, « *La Città del vero*, une ville en papier entre utopie et hétérotopie », *Seizième Siècle*, 9 (2013), p. 171-196. Voir aussi *supra* le commentaire aux v. 67-68.

107. *malefirma* : cf. Ovide, *Ars*, II, 319, et *Rem. am.*, 623.

108. *praeceps cadit* : cf. Ovide, *Fast.*, III, 755 : *Ille cadit praeceps et calce feritur aselli*, à propos de Silène qui, ivre, tombe du dos d'un âne après avoir cherché à voler du miel dans un arbre creux.

109. *Et memor usque sui* : cf. Ovide, *Met.*, XIII, 453 : *Quae memor ipsa sui*.

119-147. La mise en scène de la dispute (*pugna* v. 119) suit le modèle horatien de la querelle entre les bouffons Sarmentus et Messius Cicirrus (*Sat.*, I, 5, 51-63 ; v. 52 : *pugna*), ainsi que d'une dispute entre esclaves et mariniers (*Sat.*, I, 5, 11-15) sur le thème, comme ici, de la traversée des eaux. Voir *supra* le commentaire aux v. 85-100.

119. Pour l'entrée de Marguerite à Lyon, voir ci-dessous le commentaire aux v. 148-149.

120. *Cantabo* : en rejet au début du vers, parodie de style épique, comme chez Horace, *Sat.*, I, 5, 51-53 (adresse à la Muse).

122. *Rhodanique... furentis* : l'épithète est mentionnée par Jean Tixier (Joannes Ravisius Textor, *Epitheta*, Paris, R. Chauldiere, 1524, fol. 355 r° : « Rhodanus. 1. Tumidus. 2. Incitus. 3. Furens [Sil. Italic., IIII *Non pyrenen rhodanumve furentem*] ») ; les sources antiques privilégient d'autres épithètes : *celer* (Tib., I, 7, 11) ; *torrens* (Claudien, *De mulabus Gallicis* (*Carm. min.*, 18), 1 ; Ennode, *Carm.*, II, 124, 1) ; *praeceps* (Ausone, *Urb.*, 76 et 113 ; Paulin de Périgueux, *Vita Mart.*, VI, 141) ; *ferox* (Claudien, *Mall. Theod.*, 53) ; *velox* (Claudien, *In. Ruf.*, II, 111). Chez L'Hospital, cf. IV, 6, 3 (*velox*) et IV, 10, 48 (*celer*). La Porte (*Epithètes*, p. 230) le dit *impetueus*, *lionnois* ou encore *furieux*. Sur le Rhône, voir aussi Estienne, *La Guide*, p. 250-251 et Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 58 v°-59 v° ; J. Rossiaud, *Le Rhône au Moyen-Âge : histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris, Aubier, 2007.

123-124. *subter euntia pontes / Flumina* : écho de Virgile, *Georg.*, II, 157 : *Fluminaque antiquos subter labentia muros*.

125. *Dorsennius* : Antoine Dorsanne, seigneur de Tizay et autres terres, lieutenant général à Issoudun, maître des requêtes ordinaire de Marguerite. Voir G. T. de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, F. Toubeau, 1689, p. 1057 ; G. Jalla, *Storia della Riforma in Piemonte fino alla morte di Emanuele Filiberto, 1517-1580*, Florence, Claudiana, 1914, p. 229 ; L. Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*, Paris, Perrin, 1922, 2 vol. ; Genève, Slatkine, 1978, t. I, p. 107. Sur Dorsanne à Issoudun, voir A. Collas, « Quelques réflexions sur la participation des officiers royaux au soulèvement de 1562 : l'exemple des Dorsanne à Issoudun », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 99 (1992), p. 215-226. Dorsanne sera envoyé en ambassade à Genève en 1563.

126. *urbe Cavarum* : Avignon, ville des Cavares (cf. v. 265 : *Avenio*) ; voir Ptolémée, *Geogr.*, II, 10 ; Pomponius Mela, II, 5, 75 ; Pline, *Hist. nat.*, III, 5, 36. Suivant la synthèse de Belleforest, les Cavares « tenoient la plus grand'part des terres qui sont entre la Drome et la Durance, et jusqu'au Rhosne : si bien que par la description de Ptolomée sous les Cavares estoient comprises les villes de Cavaillon (qui est capitale des Gabalitants), Avignon, et Aurenge, et encore la Colonie des Accutiens que nous avons monstré estre Grenoble » (*La Cosmographie universelle*, p. 326) ; Avignon est la capitale des Cavares (*ibid.*, p. 332).

128. *Nunquam nare puer didici* : derrière cette remarque d'apparence réaliste, on peut déceler un propos plus sérieux, tel que l'illustre l'adage d'Érasme, « *Pedibus ingredior, natare enim non didici* » (ASD II.3, n° 1123, p. 144) qui s'applique à celui qui, par incompetence ou inexpérience, se consacre à des tâches inférieures. Voir aussi les propos gnomiques des v. 143-144.

129-131. Les bouées sont attestées dès l'Antiquité, sous forme d'outres gonflées : cf. Aristote, *Probl.*, 25, 13, 939a 35-38 ; Tite-Live, XXI, 47 (*inflati utres*) ; César, *De bello civ.*, I, 48, 7 ; Frontin, *Strat.*, III, 13 ; Suétone, *Caes.*, 57 (*nando traiciens vel innixus inflatis utribus*) ; Ammien, XXV, 8, 2 (*alii supersidentes utribus*). Voir R. Rollinger, *Alexander und die grossen Ströme : die Flussüberquerungen im Lichte altorientalischer Pioniertechniken (Schwimmschläuche, Keleks und Pontonbrücken)*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013, p. 74-82 ; B. Gille, *Les Ingénieurs de la Renaissance*, Paris, Hermann, 1964, p. 56. À la Renaissance, les bouées sont notamment étudiées par Léonard de Vinci. Voir le texte de Vinci cité par S. Bramly, *Léonard de Vinci*, Paris, J.C. Lattès, 1988, p. 316. On trouve chez Horace une allusion à des flotteurs en liège (*Sat.*, I, 4, 120 : *nabis sine cortice*) pour signifier métaphoriquement un comportement indépendant, ainsi que l'explique l'adage érasmien « *Sine cortice nabis* » (ASD II.2, n° 742, p. 262) ; voir aussi l'adage « *Tamquam suber* » (ASD II.6, n° 2526, p. 360).

132. *quisquis volet* : sans doute un jeu de mot entre *volet*, futur du verbe *velle*, et *volet*, subjonctif présent de *volare*. L'expression se trouve notamment chez Boèce, *Consol.*, IV, 2 *carm.*, dans un poème opposant stabilité et instabilité et

incitant à éviter les flots : v. 1-6 : *Quisquis volet perennem / Cautus ponere sedem / Stabilisque nec sonori / Sterni flatibus Euri / Et fluctibus minantem / Curat spernere pontum.*

134-137. L'amorce hexamétrique *Nam memini* (également utilisée en III, 1, 71 ; III, 14, 63, comme ici *Nam memini quendam...* ; VII, 4, 32) se trouve chez Virgile, *Aen.*, VIII, 157 et Ovide, *Her.*, 19, 85 (dans une épître d'Héro à Léandre, lui rappelant son audace à affronter les flots). Elle introduit ici ce qui semble une simple anecdote d'une chute, peut-être dans un jeu de foire. En filigrane se dessine cependant aussi un propos sur l'*hybris* avec la figure d'Icare, exemple d'*audacia* (v. 132 : *audax* ; v. 136 : *Ausum* : cf. Ovide, *Ars am.*, II, 76 : *Icarus audaci fortius arte volat* ; cf. L'Hospital, I, 11, 58 ; VI, 4, 1-8 ; IX, 10, 80-90) et peut-être celle de Simon le Magicien qui, dans sa tentative de vol, « se brisa la jambe en trois endroits » (selon les *Actes de Pierre*, 32) : voir v. 137 : *fracto... crure*. En I, 11, 57-58, c'est la désobéissance d'Icare qui est soulignée. Pour l'exploitation de la figure d'Icare dans une critique des astrologues (voir *infra* la figure de Nostradamus, v. 318-319 : *mendax... / Nostradamus*), voir Alciat, emblème « *In astrologos* » (*Emblemata*, n° 103, p. 113).

136. *pennas* : métonymie fréquente pour désigner les ailes.

138-139. Touche d'autodérision empreinte de pragmatisme.

139. *Pingue solum* : cf. Virgile, *Georg.*, I, 64, et *Aen.*, IV, 202, et Lucain, IV, 12 (en début de vers) ; même fin de vers *strata viarum* au v. 448, sur le modèle de Lucrèce, IV, 415, et Virgile, *Aen.*, I, 422.

140. *littore sicco* : même fin de vers chez Virgile, *Aen.*, III, 510 et VI, 162, ainsi que chez Lucain, IX, 447.

141. Les hirondelles ont effectivement des pattes minuscules, peu adaptées aux mouvements au sol : cf. Pline, *Hist. nat.*, X, 55, 114 : *Plurimum volant quae apodes, quia careant usu pedum, ab aliis cypseli appellantur, hirundinum specie* ; voir aussi A. Gaunt, « Myology of the Leg in Swallows », *The Auk*, 86.1 (1969), p. 41-53 ; Pierre Belon du Mans, *L'Histoire de la nature des oyseaux*, éd. P. Glardon, Genève, Droz, 1997, VII, 35, p. 379-381.

143-147. L'humour et l'autodérision (cf. v. 381), dans une mise en scène « satirique » inspirée de la satire I, 5 d'Horace, précède le propos gnomique plus sérieux (v. 145-146). Cette incitation (*moneo*) à suivre sa nature, c'est-à-dire à rester, tel le sage, dans les limites que celle-ci nous impose, résonne comme une mise en garde contre toute forme d'*hybris* (voir *supra* le commentaire aux v. 134-137 sur l'exemple d'Icare, et *supra* l'Analyse), de même que l'anecdote précédente sur l'ivresse du cocher conduisant à sa chute a illustré, sous le masque de la légèreté, les conséquences funestes d'une mauvaise maîtrise des passions. Voir Gorris Camos, « "Sotto un manto di gigli di Francia"... », p. 463. En VI, 4, 1-8, L'Hospital associe l'exemple de la chute et celle du char (celui de l'ambition) lancé à trop grande vitesse.

147. *aera pennis* : cf. Ovide, *Met.*, VII, 354, et XI, 732, aussi en fin de vers.

148-149. Marguerite de France, « acoustrée elle et son train en deuil » (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges*, éd. L. Paris, Paris, Imprimerie nationale, 1841, p. 795), arrive près de Lyon le 16 décembre 1559, « sur les troys heures apres midy [...] et vient descendre chez Millan Case pres la Chana, et le lendemain, qui fust dimanche 17<sup>e</sup> jour dud., elle fist son entrée en ceste ville tout en dueil, sans taborins ny trompettes et luy furent au devant les nations tous habillés de noir [...] et s'en alla lad. dame descendre à l'archevesché où estoit appresté son logis, laquelle entrée fust aussy triste et melancolique que entrée que l'on vicit onques dans Lyon, et tant desolée et dolente estoit lad. dame qu'elle rescentoit plus son deuil par dedans que par dehors » (*La chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562*, éd. J. Tricou, Lyon, Impr. Audinienne, 1929, p. 117-119). « Les frais de son entrée dont la relation se trouve dans les registres du Consulat, s'élevèrent à 205 livres », note A. Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, 1547-1560*, t. IV, Lyon, Mougin-Rusand, 1841, p. 33-34 ; DL, t. II, p. 170). L'accueil de Marguerite par les autorités de la ville est décrit en détail par un document des Archives de la Ville de Lyon (BB 81, fol. 225, cité par DL, t. II, p. 170-171). Après y avoir passé cinq jours complets (v. 148), Marguerite et sa suite quittent Lyon moins d'une semaine plus tard : « Au moys de decembre, bien dix jors avant Noël, le dimenche, madame Marguerite de France, duchesse de Savoye et Berry, arriva à Lyon, accoustré elle et son train en deuil, et puis le dimenche avant Noël prochain, elle delibera de s'en aller, et partit pour aller trouver monsieur de Savoye, à Nyce, où elle fut malade quelque temps » (*Recueil des choses plus notables advenues à Paris, à Lyon et autres villes de France, en l'an 1559 et 1560 ; Négociations, lettres et pièces [...] tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges*, éd. L. Paris, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 795). Sur le chemin du retour, L'Hospital s'arrêtera de nouveau à Lyon : « Le mercredi 24<sup>e</sup> jour d'apvril 1560 appres Pasques passa par ceste ville M<sup>r</sup> de Laupital, venant de Nice devers Madame de Savoye, à laquelle il avoit fait compaignie depuis la cour jusques là. Lequel S<sup>r</sup> de Lhouspital s'en retournoit à la Cour comme chancelier de France et comme tel luy fust la Ville au devant avec les mandeurs avec lesquels Mr le Secretaire Gravier en l'absence de M<sup>r</sup> le Recepveur Collaud et fust lougé au Lyon d'Or pres le port S<sup>t</sup> Paul et s'en alla le vendredy au matin 26<sup>e</sup> dud. » (*La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562*, éd. J. Tricou, Lyon, Impr. Audinienne, 1929, p. 124 ; voir aussi A. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, 1547-1560*, t. IV, Lyon, Mougin-Rusand, 1841, p. 34 ; Petris, *La Plume et la tribune*, p. 16).

148. *deducta colonia Planco* : Lyon, fondée par Munatius Plancus en 43 av. J.-C. : cf. Dion Cassius, XLVI, 50 ; *CIL* 10, 6087 (inscription funéraire de Plancus). Voir aussi Dolet, *Carm.*, II, 1, 10-12 (éd. C. Langlois-Pézeret, Genève, Droz, 2009, p. 376-377) ; Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 8 r<sup>o</sup>, qui renvoie à Ravisius Textor, *Officina [...]*, Paris,

Regnault Chaudière, 1532, fol. 164 r°. Mais l'identité du fondateur de Lyon est disputée au XVI<sup>e</sup> siècle : voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 313 ; G. Simeoni, *L'origine et le antichità di Lione*, Turin, Arch. di Stato, ms. Ja.X.16 ; C. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon. Étude comparée d'archéologie romaine*, Paris, E. Leroux, 1908, p. 1-3 ; A. Pelletier (*et al.*), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 16-18 et 60-63.

149-152. Voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 315 : « Je laisse encor à vous dire que le mont de Forviere fut le premier basti par Plance, et que depuis les citoyens s'accommodans, et les Princes se plaisans en ceste ville, en causerent l'aggrandissement. » Au XVI<sup>e</sup> siècle, la colline de Fourvière n'est en effet « couvert[e] qu'irrégulièrement par des couvents et des maisons de campagne et des jardins » (A. Pelletier (*et al.*), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 351). Pour la topographie de *Lugdunum*, voir *id.*, p. 47-67.

153-154. L'Hospital songe à l'aqueduc romain du Gier ou Pilat, attribuable à Hadrien, de près de 85 kilomètres entre Saint-Chamond (lieu-dit Moulin-Combat, à 10 km à l'est de Saint-Étienne) et la colline de Fourvière. Deuxième réseau d'adduction d'eau durant l'Antiquité, les quatre aqueducs romains de Lyon (Mont d'Or, Yzeron, Gier et Brévenne) forment un réseau prodigieux. Voir Claude Bellièvre, *Lugdunum priscum*, éd. J.-B. Monfaulcon, Lyon, Dumoulin et Ronet, 1846, p. 44-48, « *De aquaeductu arcuato ei urbi serviente* » ; Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 313-315 ; C. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon. Étude comparée d'archéologie romaine*, Paris, E. Leroux, 1908, p. 33-38, 101 et 114-115 ; S. Mulsant, *L'Aqueduc du Gier et le service des Eaux à Lyon*, Saint-Étienne, Impr. Théolier, 1894 ; J. Burdy, *Les Aqueducs romains de Lyon*, Lyon, P.U. de Lyon, 2002.

154. *fanum Stephani* : Saint-Étienne ; sur cette désignation des villes avec *fanum*, voir aussi V, 6, 53 et V, 9, 195 ainsi que le commentaire à III, 9, 22 ; *aqua ducta* : périphrase pour désigner l'aqueduc (cf. par ex. aussi v. 491 : *aquaeductus*).

155. *furor igneus* : cf. Ovide, *Met.*, IX, 541. Sur l'incendie de la ville en 64, sous le règne de Néron, de peu postérieur à celui de Rome, voir Sénèque, *Epist.*, 91 et Tacite, *Ann.*, XVI, 13. Voir BNF, fr. 5447, *L'Épître de Senecque à Lucille du feu qui brulla Lion qui pour lors estoit sus le mont de Fourvieres [...]*, fol. 52 r°-62 r° ; Claude Bellièvre, *Lugdunum priscum*, éd. J.-B. Monfaulcon, Lyon, Dumoulin et Ronet, 1846, p. 26-30, « *De incendio ipsius urbis* ».

156-157. *premuntur / Angustae nimium spatiis brevioribus aedes* : sur l'étroussure de Lyon, voir J. Du Bellay, *Les Regrets*, s. 137, v. 5 « son étroite longueur ».

156. Pour la topographie de la ville de Lyon à la fin du Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle, voir A. Pelletier (*et al.*), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 238-251 et 348-352. Voir aussi

É. Dolet, *Carm.*, II, 1, 13-17 et 99-100 (éd. C. Langlois-Pézeret, Genève, Droz, 2009, p. 376-377 et 384-385).

157-159. Même mouvement chez Du Bellay, *Les Regrets*, s. 137, v. 4-6 : « Je vis ce beau Lyon, Lyon que tant je prise. / Son étroite longueur, que la Saône divise, / Nourrit mille artisans, et peuples tous divers ».

161. *vapor... petit ora* : cf. Ovide, *Met.*, II, 283 : *presserat ora vapor* (la Terre suffoque à cause de Phaéton).

163-172. On trouve une description analogue des aménagements des propriétés de Dampierre et Meudon du cardinal de Lorraine en II, 4, 17-27 (irrigation, terrasses, vue ; voir le commentaire *ad loc.*).

163. Sur l'aveuglement des Chalcédoniens dans le choix de l'emplacement de leur ville, voir Hérodote, IV, 144 ; Strabon, VII, 6, 2 ; Tacite, *Ann.*, XII, 63. Alors qu'ils s'y étaient établis les premiers, ils ont fait le choix de la côte la plus stérile tandis que Byzance, sur la côte opposée, était située au milieu d'une région fertile.

164-165. À propos de la captation des eaux à Saint-Étienne, voir le commentaire des v. 153-154.

167. *Spina* : Léonard Spina, père (mort vers 1550) ou fils, marchands lyonnais d'origine florentine, dont la famille s'était établie à Lyon vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Leur maison était située sur la colline Saint-Sébastien. Le testament du second, établi le 29 septembre 1561, évoque sa « maison et jardin, appelée le Griffon, [...] sise sur la côte Saint-Sébastien, à Lyon » (Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, Lyon, Brun, 1893, p. 183 ; voir aussi *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 72 n. 3 ; A. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, 1547-1560*, t. IV, Lyon, Mougin-Rusand, 1841, p. 34, n. 2 ; DL, t. II, p. 172, n. 1). Les Spina font ainsi partie des « marchans, ou aultres qui ont lettres de naturalité, ou sont censez naturelz François, et regnicoles par privileges expres, comme les nations demeurans à Lyon, et y frequentans les foires. Ainsi, précise Philibert Bugnyon, dit on avoir esté prononcé par Monsieur le Chancelier de L'hospital pour les héritiers de Leonard Spina Florentin, contre un grand Seigneur » (*Traicté des loix abrogées et inusitées en toutes les cours du royaume de France*, Lyon, B. Molin, 1563, « Les loix inusitées », p. 22 ; cf. Ph. Bugnyon, *Legum in omnibus Galliae praetoriis abrogatarum libri tres*, Lyon, C. Baudin, 1574 ; J.-M. Ricard, *Traité des donations entre vifs et testamentaires*, Paris, N. Gosselin, 1713, p. 49). Voir aussi L. Le Caron (éd.), *Pandectes ou digestes du droict françois [...] corrigez et augmentez de nouveau*, Paris, E. Richer, 1637, p. 387, III, 2, « De ceux qui peuvent tester, et ausquels n'est permis faire testament » : « [...] Monsieur le Chancelier de l'Hospital pour les heritiers de Leonard Spina Florentin ». À l'occasion des feux de joie avec lesquels la ville de Lyon célèbre, le dimanche 16 avril 1559, la conclusion du traité du Cateau-Cambrésis, « le seigneur Leonard Spina monstra la joye qu'il avoit d'un si grand bien par les feuz qui furent allumez en son palais assis en la cote saint Sebastien sur le Rone, qui estoient telz et si grands que lon eust dit toute ladite cote estre

en feu et les vignes y adjacentes brusler » (Benoist Troncy, *Le Discours du grand triomphe fait en la ville de Lyon [...]*, Lyon, Jean Saugrain, 1559, p. 11). Cf. Guillaume Paradin, *Memoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, Antoine Gryphius, 1573, p. 360. Sur les festivités à Lyon après l'annonce de la paix, voir aussi Benoist Troncy, *Suytte de la description des grands triomphes faitz à Lyon, apres la publication de la Paix*, Lyon, Jean Saugrain, 1559 ; *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562*, éd. J. Tricou, Lyon, Impr. Audinienne, 1929, p. 112-114 ; G. Iacono et S.E. Furone, *Les Marchands banquiers florentins et l'architecture de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publisud, 1999, p. 105-106. Léonard Spina décéda le 3 octobre 1561 à Paris (*La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562*, éd. J. Tricou, Lyon, Impr. Audinienne, 1929, p. 140). C'est par lui que le duc de Florence avait appris la mort de Langey (CCJDB, t. III, p. 199 n. 3). Plusieurs fois consul de la nation florentine, il était également lié à la banque de Lyon et aux Salviati : il est cité comme « faccendiere di Piero Salviati » (Florence, Bibl. naz., Cellini 1-59, fol. 1 v<sup>o</sup>). Voir N. Matringe, *La Banque en Renaissance. Les Salviati et la place de Lyon au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2016, p. 29, 100-105, 120-131 et *passim*. Sur Spina, voir aussi A. Orlandi, *Le Grand Parti*, Florence, Olschki, 2002, p. 35, 46 et 104.

168. *ex alto* : depuis la colline de Fourvière. Pour l'expression *misceri... in unum*, cf. Virgile, *Aen.*, XII, 714.

170. *amoenius hortis* : cf. V, 5, 406 : ... *amoenos floribus hortos*. Sur la symbolique de l'espace du jardin comme espace de nature domestiquée, voir *supra* l'Analyse, ainsi que v. 66-71 et 484 : ... *variisque nitentes floribus hortos*.

171-172. *mibi cum ratione videntur / Insanire aliqua* : souvenir d'Horace, *Sat.*, II, 3, 271 : *insanire paret certa ratione modoque*, passage cité par Érasme dans l'adage « *Simul sorbere, et flare, difficile* » (ASD II.3, n<sup>o</sup> 1180, p. 194). Voir aussi Térence, *Eunuque*, 63 : *cum ratione insanias*, qui traduit les égarements de l'amour. L'Hospital pose ainsi les termes d'une réflexion éthique (voir *supra* l'Analyse) sur un juste équilibre entre audace (ici architecturale) et raison, tout comme il y invitait le cardinal de Lorraine dans l'épître III, 5, 22 (*Ut discas audere magis ratione modoque*) à l'issue d'une tempête au large de Toulon. Voir le commentaire aux v. 143-147.

173. *vestigia magna* : voir ci-dessous v. 178-180. La formule est opposée ici à *parvae... Viennae*, tout comme aux v. 435-436 où les *vestigia magna* de Fréjus sont opposés à la *parvam... urbem* moderne.

174-175. Allusion au second royaume de Bourgogne, dont Vienne était la capitale. Voir Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 11 ; Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 318-319 ; T. Mermet, *Histoire de la ville de Vienne de l'an 1040 à 1801*, Vienne, Grenoble, Lyon et Paris, Chez les principaux libraires, 1854, p. 223-391 ; Reure, « Le "voyage à Nice" », p. 38, n. 1.

176-177. *altera Graecum / Urbs quae nomen habet primos accepit honores* : Grenoble est désignée par le nom grec Gratianopolis. Pour l'expression *primos... honores*, cf. Virgile, *Aen.*, XI, 219, et Ovide, *Trist.*, IV, 10, 33.

178-180. Parmi les vestiges romains de Vienne se trouvent notamment le temple d'Auguste et Livie (peut-être ce que L'Hospital désigne au v. 180 comme *praetoria, Caesaris aedes*), un théâtre, un odéon et la « pyramide », haute de 25 mètres (en fait un obélisque tenant lieu de *meta* dans l'ancien cirque), longtemps considérée comme le tombeau de Ponce Pilate. Voir la description donnée par Estienne (*La Guide*, p. 171) : « Ville antique, et force ruines, sur le Rosne et sur Lyonne [...]. Voy les grandes pyramides dans les vignes, où l'on dict avoir esté le logis de Pilate ». Voir aussi A. Hugo, *France historique et monumentale. Histoire générale de France des temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, vol. I, Paris, Delloye, 1836, p. 398 (commentaire à la planche XLVI) : « *Temple antique* (à Vienne). Cet édifice, que l'on suppose être un temple consacré par le peuple de Vienne à Auguste et Livie [...]. Pendant long-temps on l'a considéré comme un prétoire, et on l'appelait le *prétoire de Ponce Pilate*. [...] *Tombeau de Pilate*. [...] on le nomme aussi l'*aiguille* [...]. Le monument est un obélisque à quatre faces [...] ». Voir aussi J.F.A. Perrot, *Lettres sur Nîmes et le Midi, Histoire et description des monumens antiques du midi de la France*, t. 2, Nîmes, chez l'auteur, 1840, p. 327-354 (qui mentionne aussi les restes d'un arc de triomphe, d'un amphithéâtre et un aqueduc).

179. *ingentes sculpto de marmore portae* : allusion soit à l'arc de triomphe soit à la « pyramide » (voir note précédente).

181-182. Sept aqueducs en provenance de la vallée de la Gère (Reure, « Le « voyage à Nice » », p. 38, n. 4) alimentaient Vienne en eau : voir A. Pelletier, *Vienna. Vienne*, Lyon, PU de Lyon, 2001, p. 108-111.

183. *sacros latices* : cf. Virgile, *Aen.*, IV, 454 et Ovide, *Met.*, V, 263.

184. *deceptus amore* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 8, 18, aussi en fin de vers. Même fin de vers en IV, 7, 128.

185. *Immodicos... dolores* : cf. Lucain, VIII, 71.

186-187. La construction du château des Tournon à Roussillon débute en 1548 et se termine en 1558. Voir François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 299 n. 1.

186. *Hinc nos magnificis exceptit Russilo tectis* : Roussillon, « peage », à quatre lieues de Vienne (Estienne, *La Guide*, p. 175). La formulation du vers fait écho à Horace, *Sat.*, I, 5, 50-51 : *Hinc nos Coccei recipit plenissima villa* (à propos d'un accueil luxueux).

188-189. *legendi / Pontificis causa* : le 25 décembre 1559, le conclave, ouvert le 5 septembre, élit Giovan Angelo Medici (1499-1565), qui prend le nom de Pie IV.

189-191. Sur le voyage du cardinal François de Tournon à Rome en 1555, après l'élection de Paul IV le 23 mai, voir *CCJDB*, t. VII, p. 41-42 n. ; François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 315-338 ; M. François, « Le rôle du cardinal François de Tournon dans la politique française en Italie de janvier à juillet 1556 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 50 (1933), p. 293-333.

189. *maior Turnonius* : le cardinal François de Tournon, « superintendant des affaires de France » à Rome (BNF, fr. 5676, fol. 233 v<sup>o</sup>), également dédicataire de l'épître I, 3 : voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 110-112. L'expression à l'antique *maior Turnonius*, utilisée à deux reprises (v. 189 et 207), le distingue de son neveu Just II (voir le commentaire au v. 191), peut-être par analogie avec la paire formée par Pline l'Ancien et Pline le Jeune. Cinquième fils de Jacques II de Tournon, chambellan de Charles VIII, et de Jeanne de Polignac, François de Tournon naît vers 1489, soit plus de vingt ans après le mariage de ses parents (1466) ; voir François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 14-15 ; A. Saunier-Seïté, *Le Cardinal de Tournon. Le Richelieu de François I<sup>er</sup>*, Paris, Éditions des Deux Mondes-Bartillat, 1997, p. 15-17 et 23 ; C. Michon et F. Nawrocki, « François de Tournon (1489-1562) », dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. C. Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 507-525.

190-191. *funere funus / Accumulant Parcae* : cf. Lucrèce, VI, 1238 : *Idque vel in primis cumulabat funere funus* (à propos de la peste d'Athènes). Ici, allusion probable aux décès récents, survenus à Rome, de Paul IV (18 août 1559) et surtout de Jean Du Bellay (16 février 1560 : voir ASV, Archivio concistoriale, Acta camerarii 9, fol. 14 ; *Le cardinal Du Bellay*, p. 350, n. 251).

191. *minor* : par opposition à *maior Turnonius* (v. 189). Il s'agit de Just II de Tournon, neveu du cardinal, fils de sa défunte sœur Blanche dont le cardinal avait hérité la moitié du comté de Roussillon. Acquéreur de l'autre moitié, le cardinal fera don du comté à son neveu le 3 avril 1541, tout en en conservant l'usufruit. Il lui cèdera également d'autres propriétés à Paris. Très lié à son neveu, le cardinal le recommandera au pape Jules III au moment de la création du collège de Tournon (sur le collège, voir *infra* le commentaire aux v. 206-213). Just sera ambassadeur de Charles IX à Rome. Voir François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 277 n. 3, 299 n. 1, 495 n. 3.

192. Dans sa dédicace à L'Hospital de son *De re cibaria* (Lyon, S. Honorat, 1560), Jean Bruyerin Champier relève que L'Hospital apprécie la bonne chère mais note sa tempérance : *Novi enim stomachum ac palatum tuum eruditum. [...] Satis superque compertum habeo, te in cibo tantam semper adhibuisse temperantiam, ut nullius praeceptis, nedum nostris indigeas* (fol. α5 r<sup>o</sup>).

193. *munda supellex* : souvenir d'Horace, *Epist.*, I, 5, 7, aussi en fin de vers.

194. Ces tapis (*tapetes*) orientaux (les épithètes *Sidonii* et *Phrygii* pouvant désigner autant l'origine que la couleur pourpre) pouvaient également être utilisés comme nappes, ainsi que le figure une peinture, d'auteur inconnu, représentant les délégations anglaise et espagnole signant le traité de paix du 19 août 1604 (*The Somerset-House Conference*, Londres, National Portrait Gallery n<sup>o</sup> 665). Le Vénitien Lorenzo Lotto (1480-1556) est le spécialiste de la peinture de tapis de table, peut-être peints à la loupe et connus sous le nom de « tapis Lotto » ; voir J.-F. Solnon, *L'Empire ottoman et l'Europe*, Paris, Perrin, 2017, p. 155-162, en particulier p. 160-161. La décoration du château, conforme au rang du cardinal de Tournon, présente des similitudes avec celle que décrit

l'érudit Denis Lambin, au service du cardinal, pour les appartements de ce dernier au prieuré de Madon : « Ce ne sont que tapisseries, tentures, lits à la française et à l'italienne, le tout magnifique et somptueux. Quant aux autres objets qui servent à l'ornement, à la réception des hôtes et pour l'usage quotidien, ils garnissent copieusement et d'élégante manière les salles à manger et les chambres à coucher » (Denis Lambin à Nicole Le Clerc, 1554, 17 janvier, Madon ; BNF, lat. 8647, fol. 89 v<sup>o</sup>, cité par François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 486 ; voir aussi p. 515 à propos de l'acquisition par le cardinal de sculptures antiques pour le château de Tournon).

195-197. Au sujet de la position géographique des deux villes, situées l'une en face de l'autre au bord du Rhône, voir le proverbe rappelé par Estienne : « [...] entre Beaucaire et Tarascon, ne repaist brebis ny oyson, non plus qu'entre Tain et Tournon, qui sont sur ledict Rosne de costé et d'autre d'iceluy, vers le pays de Valentinois » (Estienne, *La Guide*, p. 177). Voir aussi *ibid.*, p. 175.

195. *Valiae fanum* : Saint-Vallier, à quatre lieues de Roussillon sur la route de Valence (Estienne, *La Guide*, p. 175). L'Hospital s'y arrêtera à son retour (lettre au cardinal de Lorraine de Saint-Vallier, 23 avril 1560 dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 472). *Moenia Tinni* : comme au v. 52, le terme *moenia* désigne par métonymie la ville de Tain-l'Hermitage.

196. *adversae... in margine ripae* : même expression au v. 251 ; cf. Silius Italicus, *Pun.*, VI, 165. La fin de vers *in margine ripae* est ovidienne : *Met.* ; I, 729.

198-202. Les vins de la Côte-Rôtie (de Tain/Hermitage, de Tournon et du Vivarais) gagnent en popularité au XVI<sup>e</sup> siècle et voient leur exportation vers Rome et Paris se développer : voir R. Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, Paris, 1959, p. 328-330, qui cite des sources attestant que François I<sup>er</sup> s'approvisionnait en vin de la vallée du Rhône (*C. A. Fr. I<sup>er</sup>*, Paris, Impr. Nationale, 1897-1908, 10 vol., t. VIII, n<sup>o</sup> 29852) et que le cardinal de Tournon s'en faisait envoyer à Rome « pour en donner à [s]es amys de deçà » (BNF, Dupuy 486, fol. 44) ; voir aussi *ibid.*, p. 107-116 sur l'histoire de la viticulture en terre allobroge et la renommée de ses vins dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Sur la popularité des vins « clérêts » du Vivarais, voir aussi M. Lachiver, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 159-160.

205. *Turnonum quae prima dedit cognomina genti* : d'autres traditions font remonter le nom de la famille de Tournon au Rutule Turnus, rival d'Enée, (voir Clément Marot, *Les Epistres* (1536), XIX, 51-52 : « Humblement donq, sur ce je te salue / Hoir de Turnus, plain de haulte value » ; *Œuvres poétiques*, éd. G. Defaux, t. II, Paris, Bordas, 1993, p. 130) ou, évidemment, aux Troyens qui « Forçant son eau planteront à Tournon / De leur ayeux les armes et le nom » (Ronsard, *La Franciade*, II, Lm, t. XVI, p. 106, v. 239-240 ; *OC*, t. I, p. 1050, v. 291-220). Voir François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 3-4.

206-213. Voir L'Hospital, *Carmina*, t. I, p. 111-112. Actuel lycée Gabriel-Fauré, le collège de Tournon fut fondé en 1536 par le cardinal François de Tournon. Son premier principal était Jean Pellisson, qui après avoir fait l'éloge du cardinal dans un *Panegyrique* (Lyon, S. Gryphe, 1534), lui consacre également le *De reditu ex Italia in patriam Christi reverendissimi cardinalis episcopi Francisci Tornonii* (Lyon, N. Edoardi, 1559), où il loue l'importance du collège. Le 13 mai 1552, Jules III érige le collège en université, ce que confirme Henri II (*C. A. Henri II*, t. VI, p. 296 ; 9 novembre 1552). On y enseigne « lettres latines, grecques, hébraïques, caldes et l'art de la grammaire, et la morale et naturelle philosophie ». Doté de sept régents et d'un principal, le collège est bientôt fréquenté par plus de 2000 élèves, selon le témoignage de Denis Lambin. Le 6 janvier 1561, appréhendant la diffusion des idées hérétiques, le cardinal cède l'établissement à la Compagnie de Jésus (*Les Collèges français : 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. 1, France du Midi*, éd. M.-M. Compère et D. Julia, Paris, CNRS, 1984-2002, p. 696-712). Voir I. H. Néiner, *Notice historique sur le collège royal de Tournon*, Valence, Marc Aurel frères, 1841 ; M. Massip, *Le Collège de Tournon en Vivarais, d'après des documents originaux inédits*, Paris, A. Picard, 1890 ; François, *Le Cardinal François de Tournon*, p. 517-524 ; A. Saunier-Seïté, *Le Cardinal de Tournon. Le Richelieu de François I<sup>er</sup>*, Paris, Éditions des Deux Mondes-Bartillat, 1997, p. 127-152 ; *Répertoire des archives du collège de Tournon (1536-1790) Série D*, par N. Meut, dir. D. Dupraz, Privat, Arch. dép. de l'Ardèche, 2002.

207. *Ingentique* : un *Disegno del Coll. di Tornone* (BNF, Estampes et photogr., FOL-HD-4 (9)) très précis, datant de 1577, précise que « la longueur de tout l'edifice est de 174 pieds » et la largeur de 111 pieds (57m x 36m), avec « en tout 18 chambres sans les cabinetz », sept classes, deux galeries, une église, un réfectoire et cuisine, et une cour de 88 pieds sur 47 pieds et demi. Sur la désignation *maior Turnonius*, voir le commentaire au v. 189.

208. *Musisque dicavit* : cf. Stace, *Silv.*, II, 7, 41 (*dicatè Musis*, seule occurrence de la *iunctura*) ; chez L'Hospital, formulations analogues en II, 3, 45 et III, 7, 36.

212. *gens Allobrogum* : les habitants du Dauphiné ; voir le commentaire aux v. 174-175.

214. *Isarae rapidum... amnem* : l'Isère est déjà mentionné par Lucain (I, 399-401 : *Hi vada liquerunt Isarae, qui, gurgite ductus / Per tam multa suo, famae maioris in amnem / Lapsus ad aequoreas nomen non pertulit undas*) et Pline l'Ancien, qui signale ses flots tumultueux (III, 32 : *torrentes Isaram et Druantiam*) ; voir aussi Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 62 v<sup>o</sup>-63 r<sup>o</sup> : « L'Isere est un Fleuve prenant sa naissance aux montaignes des Allobroges, et entre dedans icelle le Drat, aupres de la cité de Grenoble, que sont deux rivieres moult impetueuses et ravissantes [*sic*] ». Voir aussi Estienne, *La Guide*, p. 252-253.

215-216. Voir Estienne, *La Guide*, p. 251 : « La Drosme, fleuve violent, ne faisant que mal au pays de Daulphiné [...] ».

216. *Ibat ovans* : même début de vers chez Virgile, *Aen.*, VI, 589, et Silius Italicus, *Pun.*, III, 409 ; VII, 734 ; XIV, 499. Pour l'expression *hominum pecorumque*, cf. Stace, *Theb.*, XII, 239, en même position métrique.

217-225. L'apostrophe du lieu (voir aussi v. 243, 368 et 421) est un trait du récit de voyage (voir par ex. Ovide, *Trist.*, I, 10, 18 et 26) et procède de l'*enargeia* en ce qu'elle actualise le lieu évoqué en le personnifiant. Voir Soler, *Écritures du voyage*, p. 85-86. Ausone y recourt constamment dans la *Moselle*, qui prend une tonalité hymnique (par ex. *Mos.*, 381 : *Salve, magne parens frugum virumque, Mosella* ; voir aussi v. 23 : *Salve, amnis...* ; v. 374 : *... tibi, dia Mosella* ; v. 477-483 (interpellation à la deuxième personne).

217-218. Voir la description donnée par Belleforest : « [Valence] est posée le long du Rhosne en pays, et terroir abondant, et fertile, [...] avec les jardinages voisins arrousez des Fontaines du Charan [...]. Au Levant est la Fontaine dicte du Content, qui lave les prez voisins de la ville [...]. » (*La Cosmographie universelle*, p. 328).

218. *liquidos fontes et mollia prata* : souvenir adapté de Virgile, *Ecl.*, 10, 42 : *Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori*.

219-220. Dans les années 1550, la faculté de droit de Valence accueillit François Duaren (1554), le Portugais Antoine de Gouvéa (1554-1555) et Jacques Cujas (1558-1559), que Marguerite et L'Hospital avaient appelé à Bourges (1555-1557). Voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 329 ; J. Nadal, *Histoire de l'université de Valence et des autres établissements d'instruction de cette ville depuis leur fondation jusqu'à nos jours*, Valence, E. Marc Aurel, 1861, p. 45-49 ; D. Hickey, « L'Université de Valence au XVI<sup>e</sup> siècle et son rayonnement intellectuel », *Revue Drômoise*, LXXXVIII, n° 470 (décembre 1993), p. 565-580 ; J.-J. Latouille, *Histoire de l'Université de Valence, 1425-2000*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 65-85 ; *Bourges, hommes de lettres, hommes de droit*, dir. S. Geonget, Paris, Klincksieck, 2011.

219. *iuris et aequi* : cf. Claudien, *Hon. Nupt.*, 313, aussi en fin de vers.

221. *iuvenum faciles animi* : souvenir de Virgile, *Georg.*, III, 165 : *Dum faciles animi iuvenum, dum mobilis aetas*.

222. *teneras... puellas* : même expression ovidienne, en même position métrique, en III, 6, 89 (voir le commentaire *ad loc.* pour des renvois à Ovide).

226-230. Loriol, étape sur la route de Montélimar, à quatre lieues au sud de Valence (Estienne, *La Guide*, p. 175).

226-227. *curvo vitreus fons manat ab antro, / Dignus carminibus Flacci doctive Maronis* : les grottes servent de décor privilégié aux *Bucoliques* de Virgile (par ex. *Ecl.*, 5 et 6) ; Virgile évoque plus amplement la grotte fluviale de Cyrène, la mère d'Aristée, dans *Georg.*, 4, 362-376 (350 : *vitreisque sedilibus*) ; voir aussi la grotte marine des Nymphes dans *Aen.*, I, 166-168 et, en *Aen.*, VII, 759, les eaux transparentes du lac Fucin (*vitrea te Fucinus unda*) ; Horace évoque une grotte charmante dans *Carm.*, I, 5, 3 mais L'Hospital pense sans doute ici à la Fontaine de Bandousie dont Horace loue la transparence des eaux : Horace, *Carm.*, III,

13, 1 : *O fons Bandusiae, splendidior vitro* ; l'expression *vitreus fons* se trouve chez Martial, *Epigr.*, XII, 2, 13, à propos de la fontaine de Castalie : *Fons ibi Castalius vitro torrente superbit* ; chez L'Hospital, voir III, 9, 18 : *vitreus humor*, à Vitry, et IV, 7, 136 : *Dum vitro se fonte videt Narcissus*.

229. ... *praebet latices potumque benigne* : cf., en même position métrique, VII, 1, 189 : ... *praebetque cibum victumque benigne*.

231. *En tibi* : souligne le pouvoir d'*enargeia* de l'évocation ; même formule en V, 5, 177 ; voir le commentaire *ad loc.*

236. *Iubram et Rubium* : le Jabron se jette dans le Roubion à l'est de Montélimar. Le Roubion est un affluent du Rhône.

239. *alipedum... equorum* : épithète épique, déjà utilisée par Virgile, *Aen.*, XII, 484 et, en même position métrique, par Ovide, *Met.*, II, 48 et Stace, *Theb.*, VI, 558.

240. *castella... praeruptis ardua saxis* : on peut voir encore aujourd'hui à Châteauneuf-du-Rhône les vestiges de châteaux perchés sur des roches.

241. *An castella tibi praeruptis ardua saxis* : souvenir de Virgile, *Georg.*, II, 156 : ... *praeruptis oppida saxis*.

242-243. Châteauneuf-du-Rhône, Donzère et Pierrelatte sont les premières étapes sur la route d'Orange au sud de Montélimar (Estienne, *La Guide*, p. 176 et 178).

243. *tumulos, Donzella, tuos* : le terme *tumulus* désigne sans doute simplement l'environnement escarpé de Donzère. Sur l'interpellation directe au lieu, voir le commentaire aux v. 217-225.

244. *Paulinus* : Antoine Escalin des Aymars, seigneur de Pierrelatte, baron de La Garde, dit le capitaine Polin (ou Paulin), lieutenant général de l'armée de mer du Levant, ambassadeur auprès de Soliman II et général des galères. Voir la notice dans *Correspondance de Lanssac*, n° 16, p. 37n et *CCJDB*, t. III, p. 108n, ainsi que Y. Bouvier, « Antoine Escalin des Aymars (1498 ?-1578) de la Garde-Adhémar au siège de Nice. Le parcours d'un ambassadeur de France », *Recherches Régionales*, 188 (octobre-décembre 2007) (en ligne).

246. *Barbaricisque domum spoliis ornavit et auro* : souvenir de Virgile, *Aen.*, II, 504 : *Barbarico postes auro spoliisque superbi* (palais de Priam). L'Hospital fait allusion aux cadeaux et décorations rapportées des missions diplomatiques auprès de Soliman II par La Garde, ambassadeur de François I<sup>er</sup> à Constantinople (1541-1544). Voir F. Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1903, p. 34 n° 32.

247-251. Le pont de Pont-Saint-Esprit, édifié entre 1265 et 1309, compte environ 25 arches traversant le Rhône sur plus de 900 mètres et constitue un point de passage d'importance stratégique et économique. Se développe alors un port fluvial pour le commerce rhodanien qui achemine notamment à la montée le sel et le vin de Provence, et à la descente le blé de Bourgogne, ce qui génère d'importants revenus pour le royaume par la perception de droits de passage. Voir M. Gouron, *Histoire de la ville du Pont-Saint-Esprit*, Nîmes, Chastanier et

Alméras, 1934, p. 73-74, 272-274 et 293-296. Comme aux v. 330-331 (sur le commerce du sel) et aux v. 345-347 (sur l'exportation des figues), L'Hospital se montre attentif aux capacités commerciales des lieux qu'il traverse.

247. *Pons erat* : amorce de *descriptio loci*. *Mirabilis arte* : cf. v. 503 (*mira... arte*) et 271 (*miranda palati*), mais aussi v. 68 (*mirabile visu*) et 397 (*mirabile dictu*).

251. *adversae in margine ripae* : même expression au v. 196, voir le commentaire. Pont-Saint-Esprit est sur la rive droite du Rhône (voir Estienne, *La Guide*, p. 176 et 251).

252. *Arausio* : nom antique de la ville d'Orange, aussi appelée *Colonia Julia Firma Secundanorum Arausio*, fondée en 35 av. J.-C.

254-259. L'Hospital associe l'arc d'Orange à la victoire que Marius, consul de 104 à 100, remporta à Aix en 102 av. J.-C. sur les Cimbres et les Teutons, probablement en raison des inscriptions figurant sur les boucliers représentés sur l'arc ; voir R. Amy *et al.*, *L'Arc d'Orange*, Paris, CNRS, 1962, p. 88-94. En réalité, l'arc fut probablement érigé en 26/27 apr. J.-C. en honneur de l'empereur Tibère, possible « *restitutor coloniae* ». Sur la dédicace, voir R. Amy *et al.*, *L'Arc d'Orange*, Paris, CNRS, 1962, p. 143-153 ; A. Piganiol, « L'inscription de l'arc de triomphe d'Orange », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 98/1 (1954), p. 20-21.

256. *Fatidicae... Martha* : selon Plutarque (*Marius*, 18), une prophétesse syrienne nommée Marthe accompagnait Marius dans ses campagnes. Sainte Marthe aurait jadis terrassé la Tarasque, monstre en forme de dragon, qui semait la terreur dans les environs de Tarascon. Selon la lecture iconographique actuelle, le personnage à longs cheveux figurant sur la façade sud de l'arc serait une représentation d'*Aura* voilée : voir R. Amy *et al.*, *L'Arc d'Orange*, Paris, CNRS, 1962, p. 141 et planche 31. Aux Baux-de-Provence, le bas-relief dit des « Trémaïé » (« trois Maries », ou *tres Marii imagines*), à l'iconographie discutée, représenterait Marthe aux côtés de Marius et d'un troisième personnage : voir I. Gilles, *La campagne de Marius dans la Gaule, suivie de Marius, Marthe, Julie devant la légende des Saintes-Maries*, Paris, Thorin, 1870, p. 67-83.

259. *ex hoste trophaea* : souvenir de Virgile, *Georg.*, III, 32. La décoration de l'arc comprend la représentation de panneaux d'armes, souvent désignés par le nom de « trophées ». Voir R. Amy *et al.*, *L'Arc d'Orange*, Paris, CNRS, 1962, p. 77-88.

260. *supero monti* : site du vieux château, la colline Saint-Eutorpe domine la partie du nord du centre-ville d'Orange et le théâtre antique.

262. *Edax nam temporis aetas* : souvenir d'Ovide, *Met.*, XV, 234 : *tempus edax rerum, tuque, invidiosa vetustas*. Même fin de vers *temporis aetas* au v. 302.

265-268. Cf. la description donnée par Corrozet et Champier dans *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 47 v° ; voir aussi Estienne, *La Guide*, p. 177. Les papes sont présents en Avignon de 1309 à 1423.

269-270. Le pont Saint-Bénézet, encore intact au XVI<sup>e</sup> siècle.

271-272. Sur l'histoire de la construction du palais d'Avignon, amorcée au Moyen-Âge (d'où sans doute la remarque du v. 272 : *paulum aut nihil artis in illa est*), voir le début des *Antiquités de Lyon* de Pierre Sala, « comment le pont d'Avignon fust commensé » (BNF, lat. fr. 5447, fol. 1 r<sup>o</sup>-3 v<sup>o</sup>), ainsi que G. Kersch, *Architektur als Repräsentation. Spätmittelalterliche Palastbaukunst zwischen Pracht und zeremoniellen Voraussetzungen. Avignon – Mallorca – Kirchenstaat*, Tübingen et Berlin, E. Wasmuth Verlag, 2000, p. 37-224.

271. *Moles etiam miranda palati* : pour l'admiration suscitée par les constructions humaines, cf. v. 247 et 503 (et le commentaire *ad loc.*).

274-275. Sur le tombeau de Laure, découvert en 1533, et sur les implications politiques de cette découverte, voir D. Maira, « La découverte du tombeau de Laure entre mythe littéraire et diplomatie », *RHLF*, 103/1 (2003), p. 3-15. Le *summi... vatis* désigne Pétrarque, dont nous lisons ici l'unique éloge qu'en fait L'Hospital ; pour un écho à des vers de Pétrarque, voir V, 2, 13 et 14. Voir, plus largement, *Les Poètes français de la Renaissance et Pétrarque*, éd. J. Balsamo, Genève, Droz, 2004.

277-278. Voir E. Droz, « Paul IV et les Juifs d'Avignon », dans E. Droz, *Les Chemins de l'hérésie. Textes et documents, t. II*, Genève, Slatkine, 1970-1971, p. 295-310 ; F. Secret, « Notes sur les Juifs d'Avignon à la Renaissance », *Revue des études juives*, 122 (1963), p. 178-190 ; R. Moulinas, *Les Juifs du pape : Avignon et le Comtat Venaissin*, Paris, A. Michel, 1992 ; D. et C. Iancu, *Les Juifs du Midi, une histoire millénaire*, Avignon, A. Barthélemy, 1995.

278. *gentis Alanae* : peuple transdanubique apparenté aux Scythes, les Alains sont perçus comme des sauvages (voir Ravisius Textor, *Epitheta*, Paris, R. Chauldiere, 1524, fol. 17 : *Alani : ardentes, implacati, caucasigenae, feri, leves, duri*). Devenus chrétiens, ils entretiennent dès le XIV<sup>e</sup> siècle des liens avec le pape en Avignon (voir l'échange de lettres de 1338 entre le pape Benoît XII et des princes alains de Cambalu en Mongolie auprès de qui le pape délègue quatre nonces ; voir M. Teissier, *Histoire des souverains pontifes qui ont siégé dans Avignon*, Avignon, J. Aubert, 1774, p. 135 ; Abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. 6, Paris, Didier, 1840, p. 111).

281. *rapidus Boreas* : vent du nord, désignant ici la tramontane ou le mistral. Voir Ravisius Textor, *Epitheta*, Paris, R. Chauldiere, 1524, fol. 68 v<sup>o</sup> : *Boreas ventus est spirans inter septentrionem et exortum solstitialem. Latine vocatur aquilo* ; La Porte, *Epithètes*, p. 38 : « violent, froid, [...] balai de l'air, viste, sec, enragé, [...] tourbilloneus, [...] singlant ». L'hiver 1559-1560 se situe à l'extrême fin du « beau XVI<sup>e</sup> siècle », soit au seuil du Petit Âge Glaciaire qui coïncide avec le début des guerres de religion et marquera toute la fin du siècle. 1559 est la dernière année très chaude et dès 1560 la date des vendanges commence à reculer sensiblement (E. Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, p. 171-172, 190-198).

282. *vidimus ipsi* : nouvel effet d'*enargeia* (voir *supra* v. 231). Voir aussi I, 4, 161-162 ; II, 2, 56 et 62.

289-290. Caumont-sur-Durance, sur la route d'Avignon à Cavaillon, au bord de la Durance (voir le commentaire aux v. 295-296), qu'on traverse à la hauteur du monastère fortifié de la Chartreuse de Bonpas. Les collines avoisinantes comportent des grottes, d'où le nom ancien *Cavus mons* de Caumont.

291-292. Pour la route d'Avignon à Marseille, dont Cavaillon est l'une des premières étapes, située à quatre lieues de la ville pontificale, voir Estienne, *La Guide*, p. 179.

291. *longe lateque* : en même position métrique chez Virgile, *Aen.*, VI, 378 ; pour la fin de vers *lateque patentem*, cf. Ovide, *Met.*, VI, 218. Chez L'Hospital, voir V, 4, 45 et VII, 3, 74 (*longe lateque patentis*).

292. Le canal Saint-Julien, creusé en 1171, permet d'irriguer (en combinaison avec des moulins) les terres entre Cavaillon et Orgon avec l'eau de la Durance. Voir L. Duhamel, *Le canal Saint-Julien (historique et documents), 1171-1818*, Cavaillon, Mistral, 1901, t. 1 ; P. Fournier, « Aménagements hydrauliques et structuration de l'espace : les métamorphoses de l'eau en Provence et Comtat », *Dix-septième siècle*, 221 (2003), p. 585-601.

294. *mitia poma* : souvenir de Virgile, *Ecl.*, 1, 80, aussi en fin de vers.

295-296. « Pres de la ville [d'Avignon] passe la Durance, qui fait separation de la Provence et Dauphiné. [...] Ce fleuve ne porte batteau, pource qu'il est trop violent : mais bien porte force raseaulx de merryen, que les anciens nommoient *Rates* [trains de bois] [...] » (Estienne, *La Guide*, p. 177 et 253). Entre 1557 et 1558, Adam de Craponne, ingénieur chargé des fortifications (notamment celle de Metz en 1552), construit un canal qui permet d'irriguer la Crau avec de l'eau de la Durance, voir M. Soma Bonfillon, *Le Canal de Craponne, un exemple de maîtrise de l'eau en Provence occidentale 1554-1954*, Aix-en-Provence, PUP, 2007. Voir aussi *supra* le commentaire au v. 292.

297-299. *saxis mons imminet urbi* : les hauteurs calcaires de la colline Saint-Jacques de Cavaillon.

300-301. L'inscription de Sextus Pompée sur la colline Saint-Jacques (*CIL*, XII, 1051).

302. *temporis aetas* : même fin de vers au v. 262 (voir le commentaire *ad loc.*).

303-305. Orgon, à une lieue de Cavaillon selon Estienne (*La Guide*, p. 179), alors que L'Hospital indique 2 milles. À partir de 1470, René II, duc de Lorraine, est baron d'Orgon et de Lambesc, deux seigneuries enclavées dans le comté de Provence. C'est entre Cavaillon et Orgon qu'il « fault passer le port de Durance », précise Estienne (*ibid.*). Voir R. et L. Fages, *Orgon et son terroir à travers les siècles*, Cavaillon, Mistral, 1989.

305. *volvit arenas* : même fin de vers chez Silius Italicus, *Pun.*, I, 235-236 : *Quique super Gravios lucentes volvit harenas / Infernae populis referens obliviam Lethes.*

308. *spirantibus auris* : même fin de vers en II, 2, 64 et VIII, 8, 2, ainsi que chez Pontano, *De hortis Hesperidum [...]*, I, 310.

310. *Hic meus abiecto risum tum pondere mulus* : l'hyperbate *meus... mulus* qui met en relief *risum* accentue l'effet de dérision (l'ablatif absolu *abiecto... pondere* pourrait bien désigne L'Hospital lui-même, désarçonné). Au début de l'épître IX, 14, L'Hospital exprime son inquiétude concernant le voyage de Charles de Guise à Rome et espère que personne ne sera victime d'un accident de cheval qui dans la chute l'écraserait sous son poids (v. 5-6 : *Ne quem lapsus equi magna cum mole ruentis / Comminuatque, suoque affligat pondere terrae*).

313-316. L'ensemble de la scène est un écho de celle décrite par Horace, *Sat.*, I, 5, 20-23 (mulet et marinier rossés). Cf. v. 85-100.

313. *fune retorto* : même expression en II, 4, 9, en même position métrique, pour comparer la capacité d'attraction des discours du cardinal de Lorraine à un nœud coulant. L'expression est inspirée d'Horace, *Epist.*, I, 10, 48.

315. *flagris* : terme du répertoire comique (cf. Plaute, *Amph.*, 1029 ; *Cas.*, 123 ; *Pseud.*, 1240) qui contribue au caractère amusant de l'ensemble de la scène.

316. *ferrata calce* : souvenir de Virgile, *Aen.*, XI, 714, en même position métrique.

317. *Lapidosi Saloni* : l'expression apparaît également dans les vers clôturant le mémoire de 1562 (contemporain de VI, 2 *Ad amicos*) de L'Hospital à Charles IX (BNF, Dupuy 491, fol. 49 v<sup>o</sup>, édité dans Petris, *La Plume et la tribune*, p. 464, v. 1 : *Haec me scribentem petrosi plane Salonis*). La « plaine de pierres » de la Crau, *Campi Lapidei* (Pline, *Hist. nat.*, III, 5, 34), située entre Marseille et les bouches du Rhône, est décrite par Strabon (IV, 1, 7), qui rapporte, au sujet de ce phénomène géographique, les tentatives d'explications tantôt naturelles tantôt mythologiques d'Aristote, de Posidonius et d'Eschyle. Voir *Strabonis De situ orbis libri XVII [...] Tomus primus*, Lyon, Gabriel Coterius, 1557, p. 365-367 ; César de Nostredame, *L'Histoire et chronique de Provence de Caesar de Nostramus*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, p. 23 ; H. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, Aix, C. David, 1664, p. 19-22 ; A. Rainaud, « La Crau », *Annales de Géographie*, 216 (1893), p. 189-211. Cf. l'épître-dédicace à Henri II placée en tête des trois dernières centuries : « *Faciebat Michaël Nostradamus Salonae Petreae Provinciae* » (*Les Propheties de M. Michel Nostradamus. Centuries VIII, IX, X, qui n'ont encores jamais esté imprimées*, Lyon, Benoist Rigaud, [1568], p. 23). On notera encore que l'épithète *lapidosus* apparaît dans l'*Iter Brundisinum* d'Horace : *Sat.*, I, 5, 91 : *Nam Canusi lapidosus* (à propos du pain).

318-322. L'Hospital connaît évidemment la faveur dont jouit Nostradamus à la cour, où il fut reçu en 1555 ou 1556. Publiées à titre posthume en 1568 (Lyon, Benoist Rigaud), les trois dernières *Centuries* (VIII-X ; dédic. 27 juin 1558) sont dédiées à Henri II, qui « faisait lire les presages de Nostradamus le jour devant » (Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1968, p. 442). En 1564, Catherine de Médicis et Charles IX, à qui il avait prédit qu'il vivrait quatre-vingt-dix ans, lui rendront visite durant leur tour de France. La charge de L'Hospital contre le Salonais est d'autant plus remarquable que ses contemporains ont très vite cru qu'il avait pu prédire la

mort accidentelle de Henri II (10 juillet 1559). Dans son *Elégie à Guillaume des Autels Gentilhomme Charrolois* (sur les troubles d'Amboise) de 1560, de peu postérieure à V, 9, Ronsard fait son éloge et envisage, parmi diverses hypothèses sur l'origine divine, démoniaque ou physique de ses prophéties, que « du grand Dieu l'immense éternité / Ait de Nostradamus l'enthousiasme excité » (Lm, t. X, p. 358, v. 175-176 ; OC, t. II, p. 1015, v. 167-168) ; il souligne de plus que ses prédictions se sont réalisées et que « Nostre Prince au meillieu de ses plaisirs est mort » (Lm, t. X, p. 359, v. 195 ; OC, t. II, p. 1015, v. 187). En déniautant à Nostradamus toute forme d'inspiration divine (*Haec aliena Deo prudentia*, v. 321), L'Hospital prend ainsi, comme Du Bellay, le contre-pied de Ronsard. Voir D. Crouzet, *Nostradamus. Une médecine des âmes à la Renaissance*, Paris, Payot et Rivages, 2011, p. 55-57 et *id.*, *La sagesse et le malheur. Michel de L'Hospital, chancelier de France*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 228 ; J. Céard, *La Nature et les prodiges. L'insolite au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1996 (2<sup>e</sup> éd.), p. 214-215. Sur Nostradamus, voir ses *Lettres inédites*, éd. J. Dupèbe, Genève, Droz, 1983 ; *Les Premières Centuries ou Prophéties (édition Macé Bonhomme de 1555)*, éd. P. Brind'amour, Genève, Droz, 1996 ; *Prophéties*, éd. B. Petey-Girard, Paris, Flammarion, 2003 ; A. Carlstedt, *La Poésie oraculaire de Nostradamus : langue, style et genre des Centuries*, Stockholm, Stockholm University, 2005.

318-319. *dabat... / Nostradamus* : possible jeu de mots comme dans l'épigramme que La Croix du Maine attribue à Jodelle et que Joachim Du Bellay cite dans une lettre à Jean de Morel (autogr. BNF, fr. 10485, fol. 187-188) : « J'ay veu la proffetie de Nostradamus dont nous ne fauldrons mons<sup>r</sup> Cacault et moy à vous ayder à rire de lad. profetie, en recompense de quoy je vous envoie ung distique que l'on me bailla hyer qui me semble assez à propoz pour l'explication de lad. profetie.

*Nostra damus cum verba damus nam fallere nostrum est  
Et cum verba damus nil nisi nostra damus.*

Je ne sçay si l'aurez veu quelque foys, mais je le trouve bien gentil. » (Joachim Du Bellay, *Lettres*, éd. P. de Nolhac, Paris, 1883 ; Genève, Slatkine, 1974, p. 28-29, OC, t. V, éd. L. Petris, à paraître). Sur les mensonges des devins, voir aussi, à propos de la Pythie, I, 7, 239-240 et VII, 6, 48-49. L'Hospital s'oppose ici à toute une tradition, qui remonte à Lycophron, et qui postule le pouvoir divinatoire du langage. Voir F. Hallyn, « Jean Dorat et l'anagramme : ressource poétique et problème herméneutique », dans *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance. Actes du colloque international (Limoges, 6-8 juin 2001)*, éd. C. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 257-277.

318. *contorta... responsa* : voir le jugement de La Croix du Maine : « Je ne doute pas que quelques-uns n'accompagnent ces Prophéties susdites au son des cloches, desquelles on interprète le son comme en veut » (*Les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier*, éd. M. Rigoley de Juvigny, Paris, Saillant et Nyon, M. Lambert, 1772, t. II, p. 135).

321-322. *futuros / Prospicere eventus mortalibus ille negavit* : pour l'interdiction vétero-testamentaire de la divination, voir Dt 18, 10-12.

323-331. Évocation des marais salants (*sitientes... Thalassi*) autour de Martigues ; voir Estienne, *La Guide*, p. 255 : « [...] Martogue [*sic*] : qui est comme un débordement de la mer Méditerranée aux Cabannes de Borre à quatre lieues de Marseille [...] : l'isle du Martogue, où sont les fossez par où entre l'eau de la mer [...]. L'on dict que cest *Fossa Mariana* [...] ». Au sujet de l'étang de Berre ou de Martigues, ouvrage attribué à Marius, voir Pline (*Hist. nat.*, III, 5, 34 : *Ultra fossae ex Rhodano, C. Mari opere et nomine insignes, stagnum Mastromela*), Strabon (IV, 1, 7), Pomponius Mela (II, 5 : *Fossa Mariana partem eius amnis navigabili alveo effundit. Alioquin litus ignobile est, lapideum, ut vocant*) ; H. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, Aix, C. David, 1664, p. 38 ; César de Nostredame, *L'Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, p. 56.

330-331. Sur l'exploitation et le commerce du sel, voir J. de Romefort, « Le sel en Provence du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : production, exportation, fiscalité », *Bulletin philologique et historique*, 5 (1958), p. 169-180 ; *Le Rôle du sel dans l'histoire*, dir. M. Mollat, Paris, PUF, 1968. Sur le Rhône comme voie principale du transport du sel, voir A. André, « Le trafic en Dauphiné à la fin du Moyen-Âge », *Revue de géographie alpine*, 11 (1923), p. 373-420, en particulier p. 394-398.

332-338. D'après P. Gioffredo, Marguerite arriva à Marseille le 8 janvier. Son époux l'y retrouva dans la nuit du 9 au 10 : « il ne descendit de cheval que devant la maison du comte de Tende, où Madame était logée et où il demeura pendant quelques jours, jusqu'à ce que tout fût arrangé pour leur départ » (P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du Sud des origines au 17<sup>e</sup> siècle. Troisième partie (1529-1652)*, éd. H. Barelli et M. Prève, Nice, Éditions Nice Musées, 2008, p. 214). Dupré-Lasale (t. II, p. 173, n. 1) cite un document du registre des délibérations du Conseil de la ville daté du « dernier jour de mois de février 1560 ». Y est mentionnée la requête de plusieurs citoyens qui demandent à être remboursés pour « la despense par eulx faicte à l'entrée de madame la duchesse de Savoye ». Voir *infra* le commentaire aux v. 376-380.

333. *Rupibus ex altis* : Estienne précise qu'après « Les Peines » (Les Pennes-Mirabeau) « monte une mauvaise montaigne, puis descends [*sic*] jusques à Marseille » (*La Guide*, p. 179).

334-335. Sur la fondation de Marseille par les Phocéens, cf. Pomponius Mela, 2, 77 ; Justin, *Épitome*, XLIII, 3 ; Aulu Gelle, *Noct. Att.*, X, 16 ; Ammien Marcellin, XV, 9, 7 ; Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 4 ; Agathias, *Histoire de l'empereur Justinien*, I, 11, 1-2. Pour une synthèse contemporaine, voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 338 ; *La Historia di tutte le città, ville, fiumi, fonti, et altre cose notabili della Franza*, s.l.n.d., p. 8 v<sup>o</sup>-9 v<sup>o</sup> ; Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 10 r<sup>o</sup>-11 r<sup>o</sup> ; A. Thevet, *Cosmographie de Levant*, Lyon, J. de Tournes, 1561, p. 213-218.

339-344. *Praeteritio* de l'histoire de Marseille.

339. *longo carmine dicam* : cf. v. 39.

340. Au sujet de la fondation de Marseille, voir le commentaire aux v. 334-335.

341. *Quique hominum sermo fuit* : voir Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections*, fol. 11 r<sup>o</sup> : « Et aussi [les *Phocenses*] baillèrent justes loix pour eulx gouverner, pource qu'alors ilz estoient rudes et sauvages, Varro dit qu'ilz parloient trois langages c'est à sçavoir Grec, latin, et François. » L'affirmation varronienne, non conservée par tradition directe (frg. 215 Salvadore), est citée par Jérôme dans la préface au second livre de son commentaire sur l'épître aux Galates : *Massiliam Phocaei condiderunt, quos ait Varro trilingues esse, quod et Graece loquantur, et Latine, et Gallice* (*Divi Hieronymi Stridonensis operum tomus VI*, Paris, Sebastianus Nivellius, 1579, col. 297-298) et par Isidore de Séville, *Orig.*, XV, 1, 63.

342-343. « [...] les Marseillois ont continué leur civilité, et gentillesse Grecque jusqu'à ce que les Bourguignons, et François usurperent la Gaule : car alors (comme dit Agathie [Agathias, *Histoire de l'empereur Justinien*, I, 2, 2]) il fallut que s'accommodassent aux mœurs de leurs Princes, et vaincueurs » (Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 338).

342. *Barbara colluvies* : l'expression semble originale ; *barbara* au sens de « païen », cf. V, 4, 28.

344. *Graais... scriptoribus atque Latinis* : cf. par ex. Tacite, *Agricola*, 4, 2 : ... *quod statim parvulus sedem ac magistram studiorum Massiliam habuit, locum Graeca comitate et provinciali parsimonia mixtum ac bene compositum*. Voir aussi Coelius Rhodiginus, *Lectionum antiquarum libri XXX*, Bâle, Froben, 1550, p. 593-594 (XVI, 8). À propos de Tacite, L'Hospital relève dans ses notes de lecture la « *Taciti in historia scribenda fides* » (BNF, Dupuy 491, fol. 88 v<sup>o</sup>).

347-354. Au sujet de la fortification de la ville, voir Belleforest, qui reprend Thevet : « [...] Marseille est presque lavée de trois costez des eaux et ondes de la mer, et la quatriesme partie est celle par laquelle on y peut venir par terre ferme : et encor en cest espace, ce qui est appartenant à la citadelle, est difficile à estre assailly, la nature difficilitant les choses, et la vallée estant tres-haute et longue, et fascheuse à monter » (*La Cosmographie universelle*, p. 336).

348-349. *tutissima nautis* / ... *statio* : souvenir de Virgile, *Georg.*, IV, 421 : *statio tutissima nautis*, aussi en fin de vers.

351-353. Entre la tour carrée du fort Saint-Jean et le fort Saint-Nicolas, une chaîne interdisait l'entrée du port de Marseille. Prise en 1423, elle est encore conservée à la cathédrale de Valence en Espagne.

353. *Sitam celsis in montibus arcem* : le fort de Notre-Dame de La Garde (englobant la chapelle), édifié sur décision de François I<sup>er</sup> et terminé en 1536. Voir R. Levet, *La Vierge de la Garde au milieu des bastions. Quatre siècles de cohabitation entre l'Église et l'Armée sur une colline de Marseille (1525-1941)*, Marseille, Tacussel, 1994.

363-375. Leone Strozzi (1515-1554), prieur de Capoue, frère cadet de Piero. Entré au service de la France dès 1539, il est nommé par Henri II capitaine général des galères le 1<sup>er</sup> juin 1547 « tant en la mer de Levant que de Ponant » (*C. A. Henri II*, t. I, p. 112, n° 380 ; Romier, *Les Origines*, t. I, p. 161). Voir *DBI*, t. 94, 2019 ; *Memorie per la vita di fra Leone Strozzi priore di Capua [...]*, Florence, Tipografia Carnesecchi, 1890 ; C. Argegny, *Condottieri, capitani, tribuni*, Milan, EBBI, 1937, t. III, p. 294-295 ; *CCJDB*, t. VI, p. 152-153, n. 5 ; J. Fournier, « L'entrée de Léon Strozzi, prieur de Capoue, au service de la France (1539) », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 17 (1902), p. 159-175. Vainqueur de Doria devant Marseille en 1548 (voir le commentaire aux v. 366-367), il sera tué le 28 juin 1554 « en recognoissant Escarlin » (*Scarlino*, près de Piombino en Toscane ; cf. v. 371, *Etruscae castellum ignobile gentis*), que ce soit d'une « arquebuzade de derrière un buysson », comme le raconte Blaise de Monluc, qui suit ce qu'écrivait déjà Guillaume Paradin (*Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 256 et p. 1028-1029, n. 10-12) ou d'un projectile (*glandis*, une balle plus vraisemblablement qu'un boulet) de nitre et de soufre (voir le commentaire au v. 374). Sur la mort de Strozzi (sans préciser les circonstances), voir Romier, *Les Origines*, t. I, p. 422 ; *CCJDB*, t. VI, p. 152, n. 5.

363. *veluti Pollucem et Castora fratres* : les figures de Castor et Pollux, protecteurs des marins (par ex. *Hymne homérique aux Dioscures* ; Hygin, *Astr.*, 22 ; Pline, *Nat. Hist.*, II, 37, 101), également mentionnés en IX, 14, 42-43 (*Et geminos fratres, nautis qui saepe vocati / Auxilio veniunt*), seront exploitées dans la symbolique de la monarchie française, notamment pour l'entrée dans Paris de Henri II et de Charles IX : voir F.A. Yates, *Astrée. Le symbolisme impérial au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1989 (Londres, Routledge, 1975), p. 215-255, en particulier p. 233-236. Un sonnet de Ronsard associe aux Dioscures Charles IX et son frère Henri d'Anjou protégeant le Navire de France (*Lm*, t. XV, p. 401 ; *OC*, t. II, p. 1166-1167). Ici la comparaison avec les deux Dioscures permet d'associer à l'éloge de Leone Strozzi la figure de son frère Piero (1510-1558), cousin de Catherine de Médicis, lieutenant-général de Henri II en Toscane dès 1553 (*C. A. Henri II*, t. VII, p. 304, n° 14523 ; Romier, *Les Origines*, t. I, p. 393), maréchal de France dès 1554 (Romier, *Les Origines*, t. I, p. 422 ; F. El Hage, « La succession du maréchal de France Oudart du Biez. De sa disgrâce (1547) à la nomination de Pierre Strozzi (1554) », *BEC*, 166 (2008), p. 562-566 ; J. Valynseele et al., *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1988, p. 406-407). Blessé à la bataille de Marciano (voir notamment l'*Apologia in difesa della battaglia di Marciano del 1554* par Piero Strozzi, Sienne, Bibl. comunale degli Intronati, ms. A.III.22, fol. 207-211), Piero Strozzi décède le 20 juin 1558 au siège de Thionville, deux jours avant la reddition de la ville (voir la Présentation de IV, 3), « amazzato drento la trincea d'un colpo di moschetto [...] uno dei più degni, dei più valenti et dei più sperimentati

capitani » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci degli ambasciatori, Francia 3, fol. 61 r°, Giovanni Michiel au doge, s.d., mai 1558).

366-367. L'Hospital fait ici très vraisemblablement allusion à la résistance de Leone Strozzi face à la tentative ratée de Doria qui voulut débarquer à Marseille le 28 juillet 1548 : repoussé par Strozzi dont la flotte était pourtant en infériorité numérique (22 galères contre 42), Doria recula vers l'Espagne. Voir A. Thevet, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens*, livre V, chap. 72, Paris, J. Kervert et G. Chaudière, 1584, p. 443-444 : « Ce pendant André Dore part de Genes, avec une flotte de quarente quatre grands vaisseaux, pour passer en Espagne, pensant aborder à Marseille. [...] Cette resolution ne fut plustot descouverte au Prieur, qu'avec vingt deux galeres se vint camper en cette Isle, garnit et munitionne le chasteau, resolu de combattre plustot que permettre le passage. [...] Alors le Prieur commande aux Canoniers de mettre le feu à l'artillerie [...]. Dore n'eut iamais estimé, qu'avec si peu de forces, le Prieur eut voulu s'hazarder de luy boucher le passage : si fut contrainct de rebrousser chemin en grand desordre vers la Croisette, d'où il avoit demarré, et prendre une autre route pour son voiage d'Espagne ». Voir Ch. de la Roncière, « Henri II, précurseur de Colbert », *BEC*, 66/1 (1905), p. 633-654, ici p. 642, n. 3 et *Histoire de la marine française*, Paris, Plon, 1906, t. III, p. 463-470 ; *CCJDB*, t. IV, p. 45 n. 5. Sur Andrea Doria (*Auria*), amiral génois au service de Charles Quint, voir *DBI*, t. 41, p. 264-274 ; E. Petit, *Andrea Doria. Un amiral condottiere au XVI<sup>e</sup> siècle (1466-1560)*, Paris, Quantin, 1887 (Genève, Slatkine Reprints, 2011) ; A. Pacini, *La Genova di Andrea Doria nell'Impero di Carlo V*, Florence, Olschki, 1999 ; A.-M. Graziani, *Andrea Doria : un prince de la Renaissance*, Paris, Tallandier, 2013.

368. *O, te Massiliam, si viveret ille, beatam* : sur l'apostrophe du lieu, voir le commentaire aux v. 217-225.

369. *se conferat... bello* : cf. Catulle, 64, 343.

371. *Etruscae castellum ignobile gentis* : Scarlino, près de Piombino en Toscane ; voir *supra* le commentaire aux v. 363-367.

372-375. Leone Strozzi offre un exemple d'*imprudencia* (cf. v. 372 : *nimis incautus* ; v. 373 : *propius... succedit* ; v. 375 : *tanta virtute*) : sa trop grande hardiesse et son manque de modération (*intemperentia*) causent sa perte. Sur le thème aristotélicien de la prudence mesurée qui distingue le vrai courage de l'audace comme de la lâcheté, voir l'Analyse de III, 5, et en particulier les v. 24-26 (*Multos saepe duces patriae nimis acre tuendae / Et vehemens studium primis consumpsit in annis, / Dum sese incautos in aperta pericula mittunt*) et 42-44 (42 : *male cautum*).

373. *saucius ictu* : cf. Ovide, *Pont.*, I, 3, 7, également en fin de vers.

374. *Fulmineo pulsae nitroque et sulphure glandis* : même composition des projectiles en IV, 3, 31-32 et VIII, 2, 15-16 (à propos de la mort d'Horace Farnèse).

376-380. Fin septembre-début octobre 1559, après le sacre, Emmanuel-Philibert s'était rendu quelques jours à Lyon : « prince de petite stature et corpulence », note la *Chronique lyonnaise de Jean Guéraud*, il y arrive le 5 octobre à 17 heures (éd. J. Tricou, Lyon, Impr. Audinienne, 1929, p. 117). Après avoir fait un détour par la Bresse, il descend le Rhône sur une petite embarcation qui faillit chavirer aux environs d'Avignon. Il parvient à Nice le 3 novembre. Comme le relate P. Gioffredo (*Histoire des Alpes maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du Sud des origines au 17<sup>e</sup> siècle. Troisième partie (1529-1652)*, éd. H. Barelli et M. Prève, Nice, Éditions Nice Musées, 2008, p. 211-218), dans l'attente de son épouse, « il fit restaurer et préparer le palais, et toutes les autres choses nécessaires à la réception qu'il voulait donner à la duchesse Marguerite » (p. 214). « Environ trois mois plus tard (*post menses circiter tres*) », écrit son biographe Giovanni Tosi, « sapendo che Madama Margherita con buon tempo haveva fatto vela, et che prosperamente navicando, s'avvicinava, comandò che le sue quattro galee [deux galères et trois frégates d'après Gioffredo, p. 214] si mettessero all'ordine, et con quelle, poscia d'essere stata dal senato di Marsilia, et da tutta quella Città, con grandissimi honori ricevuta ». Selon Gioffredo, c'est le 5 janvier que le duc de Savoie quitte Nice ; arrivé le 9 au soir à La Ciotat, il continue « par voie de terre à Marseille » (p. 214), où Marguerite est arrivée la veille (voir *supra* le commentaire aux v. 332-338). Le couple loge chez le comte de Tende en attendant que les préparatifs du départ se terminent. Ils repartent de Marseille le 15 janvier et, au terme d'un voyage maritime de dix jours, ils abordent Nice le 25 janvier (voir ci-dessous le commentaire aux v. 538-542). Voir DL, t. II, p. 164 ; G. Tosi, *De Vita Emmanuelis Philiberti. Della vita d'Emmanuel Filiberto*, éd. G. Olivero, Torino, Nino Aragno Editore, 2014, vol. II, p. 494-499 ; M. José, *Emmanuel Philibert, duc de Savoie*, Genève, Slatkine, 1995, p. 154-159 ; P. Merlin, *Emanuele Filiberto : un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Torino, Soc. ed. internazionale, 1995, p. 80.

377. *Fuerint quae gaudia noctis* : la fin de vers *gaudia noctis* se trouve chez Ovide, *Her.*, 18, 110 ; sur la connotation érotique de *gaudia*, voir par ex. dans l'épithalame de Catulle, 61, 117-119 : *Quanta gaudia, quae vaga / Nocte, quae medio die / Gaudeat* ; voir aussi Ovide, *Ars amat.*, II, 308. Le terme *gaudia* apparaît en V, 1, 81 dans un contexte analogue, à propos des noces du dauphin et de Marie Stuart. C'est aussi la joie des retrouvailles, comme celles entre Adrien Du Drac et François Olivier en I, 4, 59-60 (*O qui tum vestri congressus, quanta fuere / Gaudia !*) et comme dans l'*Iter Brundisinum* d'Horace, *Sat.*, I, 5, 43 : *O qui complexus et gaudia quanta fuerunt !* Cf. v. 27.

378. *haud facile est dictu* : cf. v. 42 (*memorable dictu*), v. 397 (*mirabile dictu*) et v. 68 (*mirabile visu*).

381. Autodérision de L'Hospital (cf. v. 143-144), qui se plaît ici à mettre en scène sa peur des voyages en mer, comme, plus haut (v. 306-316) et dans I, 4, sur le Pô.

384. *labentia flumina* : souvenir de Virgile, *Georg.*, IV, 366, en même position métrique.

385-386. Sur Aubagne et Saint-Zacharie, voir H. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, Aix, C. David, 1664, p. 211 et 334.

387-414. Achevée en 1532, la basilique de Sainte-Marie-Madeleine de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est consacrée à celle qui, fuyant les persécutions d'Hérode, aurait, selon la légende, évangélisé les Provençaux avant de se retirer dans une grotte du massif de la Sainte-Baume pendant trente ans. Après sa mort, elle aurait été enterrée par saint Maximin dans la crypte de l'église où ses reliques seront redécouvertes par Charles II d'Anjou en 1279 (cf. v. 411-412). En concurrence avec Vézelay, Saint-Maximin, placé depuis 1295 sous l'autorité des dominicains, est reconnu au XVI<sup>e</sup> siècle comme le principal site du culte de Marie-Madeleine. Pour une description contemporaine détaillée et un plan du site, voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 339-342. Sur les premiers temps du sanctuaire, voir le *Libellus hystorialis Marie beatissime Magdelene* (1355) de Philippe de Cabassolle (BNF, lat. 15031), étudié par V. Saxer, « Philippe Cabassolle et son Libellus Hystorialis Marie Beatissime Magdalena », dans *L'État Angevin, pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, éd. A. Vauchez et G. Arnaldi, Rome, EFR, 1998, p. 194-204. Sur la légende de Marie-Madeleine, voir Jacques de Voragine, « Légende 90 », dans *La Légende dorée*, éd. B. Dunn-Lardeau, Paris, Champion, 1997, p. 615-626 ; V. Saxer, *Le Culte de Marie Madeleine en Occident : des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris, Clavreuil, 1959 ; V. Saxer, « Les ossements dits de sainte Marie-Madeleine conservés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume », *Provence historique*, 27 (1977), p. 277-311 et « Le culte et la tradition de sainte Marie-Madeleine en Provence », dans *le Peuple des Saints. Croyances et dévotions en Provence et Comtat de Venassin à la fin du Moyen Âge*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7<sup>e</sup> série, VI (1985), p. 41-55 ; *Marie-Madeleine. Figure mythique dans la littérature et dans les arts*, dir. A. Montandon, Clermont-Ferrand, P.U. Blaise Pascal, 1999 ; K.L. Jansen, *The Making of the Magdalen : Preaching and Popular Devotion in the Later Middle Ages*, Princeton N. J., Princeton UP, 2000 ; Y. Bridonneau, *Le tombeau de Marie-Madeleine à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume : Troisième tombeau de la chrétienté*, Aix-en-Provence, Édisud, 2002 ; S.M. Porrer, *Jacques Lefèvre d'Étaples and the three Marias debates*, Genève, Droz, 2009, p. 33-51.

388-389. *Huic Mariae* : la tradition médiévale confond trois personnes : Marie de Magdala, dont sortirent sept démons (Lc 8, 2), Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare (Jn 11 et 12) et la pécheresse anonyme de Lc 7, 37-50. La formulation hospitalienne (*et unxit / Mollibus abstersitque pedes et crura capillis*), plus proche de Jn 12, 3 (*et unxit pedes Iesu et extersit capillis suis pedes eius*) que de Lc 7, 38 (*et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes eius et unguento ungebat*), parle ici en faveur d'une identification avec Marie de Béthanie (les jambes, *crura* v. 389, n'apparaissent par contre dans aucun des textes évangéliques). En 1357, Jean de Venette consacre un long poème de

quelque 40 000 vers à l'*Histoire des glorieuses Maries* [...] (BNF, fr. 1531 et 1532), abrégé par Jean Drouin (*La Vie des troys Maries* [...], Rouen, J. Bruges, 1511 ; Lyon, Nourry, 1519). Le *Catalogue des antiques erections* évoque encore « [...] les trois Maries, dont les corps sont en Provence » (Paris, Estienne Groulleau, 1551, fol. 81 r<sup>o</sup>). Après le pèlerinage royal de 1516, Louise de Savoie charge François Demoulins de Rochefort, aumônier du roi, de démêler leurs identités. Dans le contexte d'un débat qui agite les milieux humanistes depuis 1510 au moins, Jacques Lefèvre d'Étaples publie en 1517 chez Henri Estienne son *De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio*, qu'il dédie à François Demoulins (éd. S.M. Porrer, *Jacques Lefèvre d'Étaples and the three Maries debates*, Genève, Droz, 2009 ; pour le débat contemporain sur les trois Maries, voir *ibid.*, p. 43-48). En réponse aux réactions parfois hostiles, Lefèvre fait paraître une *Disceptatio secunda* en 1519. L'Hospital ne fait pas d'allusion explicite à ce débat, pas plus qu'il n'évoque la dimension pénitentielle de la retraite de Marie-Madeleine, qui était un élément majeur de la tradition médiévale, critiquée à ce titre par Lefèvre. Sur les prolongements, voir *Sainte amante de Dieu : anthologie des poèmes héroïques du XVII<sup>e</sup> siècle français consacrés à la Madeleine*, éd. S. de Reyff, Fribourg, Éd. universitaires, 1989.

390-402. Selon la tradition provençale, Marie-Madeleine était accompagnée par Marie Jacobé, Marie Salomé et Sarah la Noire, ensevelies aux Saintes-Maries-de-la-Mer, par sa sœur Marthe, suivie par Manille, qui s'en fut à Tarascon où elle terrassa la Tarasque (voir *supra* le commentaire au v. 256), et par Lazare, son frère ressuscité, Maximin et Sidoine qui devinrent respectivement les premiers évêques de Marseille, d'Aix et du Tricastin. Voir J.-P. Clébert, *Guide de la Provence mystérieuse*, Paris, Éd. Tchou, 1972, p. 422.

391. *sublime... lignum* : écho de Ez 17,24 : *ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile*.

393. *rapidis se credere ventis* : cf. VIII, 8, 36 : *rapidis iterum se credere ventis* ; V, 1, 88 : ... *se rapidis committere ventis* (à propos de la traversée de la Manche à laquelle aurait pu se risquer la reine mère pour assister aux noces de Marie Stuart) ; voir aussi VII, 4, 64 : ... *rapidis obsistere ventis*.

397. *mirabile dictu* : syntagme épique (Virgile, *Aen.*, I, 439 ; II, 174 ; IV, 182 ; VII, 64 ; VIII, 253 ; Silius Italicus, *Pun.*, VII, 187 ; XI, 440 ; XIV, 66 ; XV, 211 ; XVI, 363) marquant, l'émerveillement face au prodigieux et appliqué ici, en même position métrique, à la traversée miraculeuse de la mer. Cf. v. 68 : *mirabile visu*. Voir aussi I, 7, 126 et 227 ; II, 6, 141 ; III, 6, 99.

401. *luce carentes* : la formulation et sa position métrique rappellent l'expression *luce carentum* employée, en même position métrique, par Lucrèce (IV, 63) et Virgile (*Georg.*, IV, 255 et 472) pour désigner les défunts. Ici elle définit l'aveuglement, comme chez Cicéron, *Tusc.*, III, 5, 10 : *Nec minus illud acute, quod animi adfectionem lumine mentis carentem nominauerunt amentiam eandemque dementiam*. Le thème est cher à L'Hospital : voir surtout IV, 7, ainsi que II, 1, 107 ; II, 8, 48-49 ; II, 10, 43-44 ; IV, 8, 438-438 ; V, 5, 45.

402-405. De passage à Saint-Maximin en 1337, Pétrarque décrit cette grotte dans son *De Vita solitaria* (II, 10) dédiée à Philippe de Cabassoles : [*Maria*] *perseveranter hic latuit in finem, et pro domo habuit nudam et concavam illam rupem, quam vidisse te arbitror; neque enim procul hinc abest, et locus est sacer, quodam horrore venerabilis, ac visitari de longinquo etiam non indignus* (cité par S.M. Porrer, *Jacques Lefèvre d'Étaples and the three Marias debates*, Genève, Droz, 2009, p. 38 et n. 98).

405. *durumque cubile* : cf. Virgile, *Aen.*, IX, 715, aussi en fin de vers.

407. *signatae frontis honorem* : allusion probable à la relique appelée « *noli me tangere* » exhibée dans le sanctuaire de Saint-Maximin avec le crâne de Marie-Madeleine. Dès 1517, François Demoullins de Rochefort émet des doutes quant à l'authenticité de « ceste piece de cher qui est sur son fronc que les frerez jacobins appellent *Noli me tangere*. Mais, poursuit-il ironiquement, de ma part je l'appelle *Noli me credere*. Car les evangelistez qui ont escript que la Magdalene touchea les pietz de Iesuschrist ne disent point que Iesuschrist toucheast jamais le fronc de la Magdalene » (*Vie de Sainte Madeleine*, fol. 71 v<sup>o</sup>, cité par S.M. Porrer, *Jacques Lefèvre d'Étaples*, p. 42). Le Christ ressuscité repoussant Marie-Madeleine aurait laissé sur le front de la sainte l'empreinte légère de deux doigts, mais ce contact physique n'est pas explicitement mentionné par l'évangile de Jean ni d'ailleurs par la *Légende dorée* (Jn 20, 17 ; voir la description qu'en fait le dominicain Sylvestre Mazzolini, dit Prierias, dans son *Aurea Rosa* (Bologne, 1503 ; Lyon, 1538, fol. 169 r<sup>o</sup>), cité par S.M. Porrer, *ibid.*, p. 38-39, n. 100-101 : *excepta ex parte frontis quam salvatorem omnium diximus tetigisse. [...] Et in pelle due fossae duarum extremitatum digitorum*). Lefèvre d'Étaples, dans son traité *De Maria Magdalena* (S.M. Porrer, *op. cit.*, p. 236), fait lui aussi état de ce « petit morceau de chair qui y est montré dans un spectacle solennel ». Dans son *Traité des reliques* (1543), Calvin se gaussera de ce qu'il considère comme un « morceau de pâte ou de cire attaché sur l'œil » (*Œuvres choisies*, éd. O. Millet, Paris, Gallimard, 1995, p. 196 et 236 ; trad. latine de Nicolas Des Gallars, *Joannis Calvini admonitio*, Genève, Girard, 1548, p. 79). Voir aussi Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 341-342 et César de Nostredame, qui développera la scène du toucher dans son poème de 1606 intitulé *Les Perles, ou les Larmes de la sainte Magdeleine* (C. de Nostredame, *Les Perles ou les Larmes de la sainte Magdeleine* (1606), éd. R.T. Corum, Univ. of Exeter, 1986, p. 17, v. 544-548).

410-444. Les localités de Saint-Maximin, Brignoles (v. 415), Le Luc (v. 422), Le Muy (v. 431), Fréjus (v. 435) et Cannes (v. 443) sont des étapes sur la route reliant Avignon à Antibes (Estienne, *La Guide*, p. 179-180).

411-412. Charles II d'Anjou, prince de Salerne, futur roi de Naples et comte de Provence et du Maine (Raymond Clemens, « Marie-Madeleine et la politique de l'espace », *Annales du Midi*, 118 (2006), p. 412), aurait découvert les reliques de Marie-Madeleine en 1279, dans la crypte de l'église de Saint-Maximin

(M. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, t. I, Paris, J.-P. Migne, 1848, col. 867 et ss.).

413. *monstrante Deo* : cf. Stace, *Theb.*, VI, 833, et Paulin de Nole, *Carm.*, 33, 73.

421. *tuumque, Caramio, pontem* : sur l'interpellation directe au lieu, voir le commentaire aux v. 217-225.

430. *volvitur undis* : cf. Ovide, *Met.*, I, 570, aussi en fin de vers.

431-434. Épisode de la campagne de Charles Quint en Provence durant l'été 1536. Selon la légende, cinquante paysans ou gentilshommes se seraient enfermés dans la tour du Muy, dite de Charles Quint (XIV<sup>e</sup> siècle), dans le but de surprendre et tuer l'empereur, avant de se rendre et d'être pendus par les forces impériales. L'épisode est rapporté par Paolo Giovio, *Il Rimanente della seconda parte dell'Historie del suo tempo [...] tradotte per M. Lodovico Domenichi*, Vinegia, Comin da Trino di Monferrato, 1555, fol. 17 r<sup>o</sup> ; *Arnoldi Ferroni Burdigalensis, Regii consiliarii, de rebus gestis Gallorum libri IX*, Paris, M. Vascosan, 1550, fol. 120 v<sup>o</sup> ; Martin et Guillaume Du Bellay, *Mémoires*, t. III, éd. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, Paris, H. Laurens, 1912, p. 242. Voir aussi César de Nostredame, *L'Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, p. 756 ; O. Teissier, *La Tour du Muy, dite de Charles Quint*, Draguignan, C. et A. Latil, 1900 ; *id.*, *Les Monuments historiques du Var. Arrondissement de Draguignan*, Draguignan, C. et A. Latil, 1901 ; V.-L. Bourrilly, « Charles Quint en Provence », *Revue historique*, 127 (1918), p. 209-280 ; C. Pitollet, « Sur la mort de Garcilaso, au Muy, en Provence », *Bulletin Hispanique*, 38/2 (1936), p. 129-150.

435-439. Description de Fréjus (*Forum Iuli*), « ville antique, où y a eu port de mer » (Estienne, *La Guide*, p. 180) ; *parvam nunc... urbem* : comme au v. 173 à propos de Vienne, sa ruine actuelle (*nunc*, aussi au v. 439) est opposée à sa grandeur passée (v. 436 : *veteris vestigia magna* ; v. 437 : *ingentes arcus* ; v. 438 : *moles antiqui*). Voir Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets ». Sur les vestiges romains de Fréjus, voir I. Béraud, C. Gébara, L. Rivet, *Fréjus antique*, Paris, Éd. du patrimoine, 1998 ; *Fréjus. Colonie romaine et port de guerre. Une ville portuaire et son territoire au quotidien révélés par les archéologues*, dir. X. Delestre et al., Dijon, Fatou, 2013 ; *Un quartier de Forum Iulii des Julio-Claudiens à Dioclétien (Fréjus, Var)*, dir. M. Pasqualini, I. Rodet-Belarbi et V. Blanc-Bijon, Quint-Fonsegrives, Mergoïl, 2017.

441. *Napulus* : Napoule (« Napolo »), à deux lieues « au bord de la mer », sur la route d'Antibes (Estienne, *La Guide*, p. 180).

440. *ardua montis* : cf. Virgile, *Aen.*, VIII, 221 ; XI, 513 ; Ovide, *Met.*, VIII, 692, toujours en fin de vers.

443-444. *in littore Cannae, / Non illae Annibalis* : L'Hospital lève la confusion éventuelle avec Cannes en Apulie (Pouilles), lieu du désastre des armées romaines face aux troupes carthagoises d'Hannibal (216 av. J.-C.).

444. *Romano sanguine tinctae* : souvenir de Lucain, *Phars.*, VII, 473 : *Primaque Thessaliam Romano sanguine tinxit.*

445-451. Antibes (*Antipolis*), colonie établie à l'origine par les Phocéens de Marseille (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Sur les vestiges d'époque romaine mentionnés par L'Hospital et aujourd'hui en partie disparus, voir H. Bouche, *Chorographie ou Description de Provence*, t. I, Aix, C. David, 1664, p. 287-290, qui cite en particulier de nombreuses inscriptions grecques et latines ; voir aussi A. Chastagnol, *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, 2. *Antibes, Riez, Digne*, Paris, CNRS, 1992.

448. *strata viarum* : même fin de vers inspirée de Lucrèce et Virgile au v. 139 (voir le commentaire *ad loc.*).

450-451. Voir Belleforest qui évoque le théâtre et cite deux inscriptions antiques trouvées dans la ville (*La Cosmographie universelle*, p. 335).

452-455. Situé sur la presqu'île de Saint-Roch (*rupes... ardua*, avec un rapprochement étymologique entre *rupes*, « roc » et Roch), le fort Carré d'Antibes (ou fort Saint-Laurent) fut édifié sous Henri II, de 1553 à 1585, en face de la vieille ville. En 1552, le roi fait par ailleurs construire une tour sur l'île Saint-Jaume, destinée à protéger le port. Voir C. Calvayrac-Reyne et H. Ribière, « Le fort Carré d'Antibes ou fort Championnet », dans *Vauban et ses successeurs dans les Alpes maritimes*, Paris, Association Vauban, 2004, p. 131-141 ; M. Froissard, « Les fortifications d'Antibes », art. cit., p. 121-129 ; J.-B. Lacroix, « Les travaux du port d'Antibes du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Recherches régionales Alpes Maritimes et Contrées limitrophes*, 45/171 (2004), p. 67-87 (en ligne).

453. *Henricus multa vi muniit arcem* : souvenir de Virgile, *Aen.*, I, 271 : ... *longam multa vi muniit Albam* (promesse d'un empire à Énée et ses descendants). Seule mention de Henri II dont la mort récente (10 juillet 1559) affecte Marguerite (cf. v. 33 : *signa dolentis* ; v. 38 : *dolorem*). En mentionnant le frère de Marguerite comme constructeur du fort d'Antibes, L'Hospital prépare l'éloge de l'époux Emmanuel-Philibert, à l'origine de la construction du château de Nice (v. 469-473), du fort Saint-Elme de Villefranche (v. 503 : *Emanuel mira Filibertus muniit arte* ; v. 516-519) et du fort Montalban (v. 520-523).

456-457. Sur le Var comme frontière avec l'Italie, voir déjà Pomponius Mela, II, 4 : *Varum, quia Italiam finit, aliquanto notius*, et Ptolémée, *Geogr.*, III, 1, 1 ; Estienne, *La Guide*, p. 250 : « Le Var [...] separe la Provence d'avec le Piedmont ». Quand Louis XI reçoit le comté de Provence en 1482, la frontière méditerranéenne du royaume de France est déplacée le long du Var, qui sépare alors les territoires du roi de France de ceux du duc de Savoie. Voir A. Brogini, « Diventare una città-frontiera. Nizza nella prima età moderna », *Mediterranea : ricerca storica*, 28 (2013), p. 367-380.

458. *optatam... Nicaeam* : cf. v. 27 : *optatum... maritum*, en même position métrique. Voir aussi IX, 36, 115 (où Marguerite a la parole) : *Et Nicaea portum...* ; I, 7, 313 : *Aequora, ut optatum quamprimum attingere portum*, avec

l'expression *optatum... portum* en même position métrique, pour signifier l'arrivée au port de la vie humaine ; sur cette métaphore, voir I, 4, 312-313 ainsi que le commentaire à III, 5, 106-107 ; voir aussi VI, 8, 186. Il n'est sans doute pas anodin que la fin de l'*Iter Nicaeum* évoque longuement le port de Nice (v. 494-537) : voir *supra* l'Analyse. Pour une description de l'emplacement de Nice, voir Belleforest, *La Cosmographie universelle*, p. 334-335.

469-473. Après le siège de 1543 (voir le commentaire au v. 469), Emmanuel-Philibert remodèle les défenses et fait édifier une citadelle bastionnée, le château de Nice, qui surplombe le fort. Voir *Nice. La colline du château. Histoire millénaire d'une place forte*, dir. M. Bouiron, Nice, Mémoires Millénaires éditions, 2013 ; M. de Candido, « La défense du littoral niçois dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », *Nice Historique*, 69 (1999), p. 2-11 ; *Nice et le château au XVI<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de *Nice Historique*, 124 (juillet-octobre 2003).

469. *duri per tempora bella* : le siège de Nice à l'été 1543, lors de la neuvième guerre d'Italie, marque le début de la collaboration franco-turque : les galères de Barberousse attaquent par mer mais Antoine Escalin des Aymars, baron de la Garde et ambassadeur auprès de Soliman (le capitaine Polin ; voir *supra* le commentaire au v. 244), renonce à attaquer le château, secouru par l'armée de Charles II de Savoie. Voir *Nice*, Arch. mun., EE 17/01-10 (siège franco-turc de Nice, 1543-1560), ainsi que la carte de 1543 à Nice, Arch. Mun., 1 Fi 90/08 ; P. Canestrier, « Les sièges militaires de Nice », *Nice historique*, 164 (1931), p. 89-98 (p. 89-91 pour le siège de 1543) ; voir aussi *CCJDB*, t. III, p. 220, n. 4 ; M. Henry, « Documents relatifs au séjour de la flotte turque de Barberousse à Toulon, pendant l'hiver de 1543 à 1544 », dans *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, éd. J.-J. Champollion-Figeac, Paris, 1847, 4 vol., t. III, p. 518-566 ; C. Isom-Verhaaren, « "Barbarossa and His Army Who Came to Succor All of Us" : Ottoman and French Views of Their Joint Campaign of 1543-1544 », *French Historical Studies*, 30/3 (2007), p. 395-425 ; J. Laroche, « L'expédition en Provence de l'armée de mer du sultan Suleyman sous le commandement de l'amiral Hayreddin Pacha dit Barberousse, 1543-1544 », *Turcica*, 1 (1969), p. 161-211. Pour une représentation figurée contemporaine du siège de Nice, voir la gravure d'Enea Vico (BNF, GED-26240 (RES) Gallica), reproduite dans P. Graff, *L'Exception urbaine. Nice : de la Renaissance au Consiglio d'Ornato*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2000, p. 38.

471. *praeruptis... saxis* : cf. Virgile, *Georg.*, II, 156, en même position métrique.

474-477. *Palio* : le Paillon. Cf. Pomponius Mela, II, 4 (*Paulo et Varum flumina*) ; H. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, Aix, C. David, 1664, p. 32 ; *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, dir. R. Schor, Nice, Serre, 2002, p. 276-277.

477. *aequora ponti* : cf. Lucrèce, I, 8 ; II, 772 ; VI, 440 ; Virgile, *Georg.*, I, 469 ; Ovide, *Met.*, II, 872, toujours en fin de vers. Même fin de vers en V, 1, 59.

480-484. Pour les sources de Nice, voir P. Gioffredo, *Chorographie des Alpes maritimes. Une description de Nice et des Alpes du sud au 17<sup>e</sup> siècle*, éd. H. Barelli, Nice, Éditions Nice Musées, 2007, p. 97-99.

481. *cavo... antro* : déjà au v. 403.

484. *floribus hortos* : même fin de vers en V, 5, 406, sur le modèle de Virgile, *Georg.*, IV, 109.

485. *per gramina fontes* : cf. Virgile, *Georg.*, II, 200 : *Non liquidi gregibus fontes, non gramina deerunt.*

488. *Vediantinos* : peuple ligure, les Védiantiens peuplèrent la rive gauche du Var ; cf. Pline, *Nat. Hist.*, III, 7, 47 (Védiantiens de la ville de Cémélien).

489. *Cemelium* : nom antique de Cimiez, également attesté sous la forme *Cemenelum*.

490-491. Sur les ruines romaines de *Cemenelum*, voir F. Benoît, *Cimiez, la ville antique*, 2 vol., Paris, E. de Boccard, 1977 ; P.-M. Duval, *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, vol. I, Rome, EFR, 1989, p. 951-1000. Voir aussi la description donnée par Estienne, *La Guide*, p. 180 : « Nice [...] Port de mer, ville antique, conté memorable des Arenes et Amphitheatre ». Le *parvumque theatrum* désigne l'arène de Cimiez.

492-493. Fondé au IX<sup>e</sup> siècle, le monastère de Cimiez fut occupé par des Franciscains à partir de 1546. Voir M. Jannet-Vallat, « Cimiez / Cemenelum (Alpes-Maritimes) », *Suppl. à la Revue archéologique du centre de la France*, 25/1 (2004), p. 405-410 ; D. Ghiraldi, « Le monastère de Cimiez », *Recherches régionales Alpes Maritimes et Contrées limitrophes*, 46/177 (2005), p. 1-23.

495. *fluctibus atris* : même fin de vers en VII, 3, 45.

493. *nomenque vetustum* : voir le commentaire au v. 489.

496. *extremas... arenas* : en même position métrique chez Virgile, *Aen.*, XI, 626 (*extremam... harenam*) et Horace, *Epist.*, I, 1, 6 (*extrema... harena*, au sens de l'arène des jeux de gladiateurs) ; Valérius Flaccus, *Argon.*, VII, 111 (*extremas... harenas*) ; Silius Italicus, *Pun.*, V, 272 (*extremae... harenae*).

497-503. Le port de Villefranche (désigné en IX, 36, 115 par l'expression *Francae navalia villae*), fortifié par Emmanuel-Philibert et identifié par L'Hospital à l'un des deux *portus Herculis* antiques (voir Ptolémée, *Geogr.*, III, 1, 2 ; Pline, *Nat. Hist.*, III, 7, 47). La *via Herculia* conduisait au premier *portus Herculis*, à savoir Villefranche. Voir E. Blanc, « Discussion sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 23/1 (1879), p. 64-73 qui compte 4 milles de Nice à Villefranche en suivant les sinuostés de la côte (p. 69 ; cf. v. 497 qui parle de deux milles). Dans sa relation au Sénat restée manuscrite, l'ambassadeur vénitien Sigismondo Cavalli écrit en 1566 que le port de Villefranche « per longhezza può essere un miglio e mezzo, et per larghezza uno incirca [...] per difensione et sicurezza di questo porto ha S.E. fatto far un forte sopra il sasso vivo, et qualunque sia battuto alquanto da certi colli vicini non è per tanto che si possano levargli le difese [...] Tra queste due fortezze [Nice et Villefranche], vi è

un colle, che più degli altri poteva far gran danno a quelle di Villa Franca ; et però gli hanno fabricato sopra un picciol forte chiamato Montalbano » (Venise, Bibl. Marciana, It. VII, 910 (8588). À Cimiez comme dans les environs de Nice, Hercule est mentionné dès l'époque romaine sur de nombreuses inscriptions. Sur le passage d'Hercule d'Espagne vers l'Italie via le littoral, voir B. Fernand, « La légende d'Héraclès et la colonisation grecque dans le delta du Rhône », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 8 (décembre 1949), p. 104-148. Dans ses notes autographes sur Suétone, L'Hospital relève, à propos de Néron : *Antii portum sumptuosissime Nero fecit* (BNF, Dupuy 491, fol. 83 v°).

499. *Velivolae... naves* : l'épithète, qui remonte à Ennius (*Ann. fgt.*, XIV, 388 : *navibus velivolis* ; *Trag. fgt.*, 67-68 ; *velivolantibus* / *Navibus*, et 79 : *naves velivolae*), est notamment utilisée par Lucrèce (V, 1442 : *velivolis... navibus*), Virgile (*Aen.*, I, 224) et Ovide (*Pont.*, IV, 5, 42 et 16, 21).

501-502. *sua cunq̄ue voluntas* / ... *Libycis egisset ab oris* : possible allusion aux incursions sarrasines en Provence entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle.

503. *Emanuel mira Filibertus muniit arte* : Emmanuel-Philibert fit construire la citadelle de Villefranche et le fort de Montalban. Voir surtout l'édit (du 28 février 1558, de Bruxelles) du duc instituant un impôt pour la fortification de Villefranche (Nice, Arch. départementales des Alpes-Maritimes, Archivio di corte, Paesi, Città e contado di Nizza, diritto di Villafranca, mazzo 1 n° 7). Il fit du bastion de Nice l'une des citadelles les plus impressionnantes de la Méditerranée, jusqu'à son démantèlement pierre par pierre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après le siège de 1543 (voir le commentaire aux v. 504-508), il ordonna aux syndics de Nice de fortifier la ville pour faire face aux prochains sièges (Nice, Arch. Mun., EE 17/09, orig., 10 décembre s.a.). Le 16 avril 1559, un bref de Paul IV autorisa Emmanuel-Philibert à lever une gabelle ou octroi de 2 % sur toute marchandise entrant ou sortant du port de Villefranche pour assurer sa fortification et son entretien contre les infidèles (Nice, Arch. départementales des Alpes-Maritimes, Archivio di corte, Paesi, Città e contado di Nizza, diritto di Villafranca, mazzo 1). Les comptes pour la fortification de la citadelle de Nice de 1536 à 1555 se trouvent à Turin, Arch. di Stato, Archives camerales, 052/032 et 033. Voir G. Dieulefet et E. Guilloteau, « Un ensemble portuaire savoyard au XVI<sup>e</sup> siècle : Villefranche », *Archéam*, 22 (nov. 2016), p. 177-196. Pour l'expression *mira... arte*, cf. Catulle, 64, 51, en même position métrique. Le vers dans son entier fait écho au v. 453 (voir le commentaire *ad loc.*), ajoutant l'idée que ces nouvelles fortifications sont comparables à des *mirabilia* inscrits dans l'espace réel ; ce motif des *mirabilia*, qu'on trouve également aux v. 68 (*mirabile visu*), 397 (*mirabile dictu*), 102 (*miracula*), 247 (*Pons... rara mirabilis arte*), 271 (*Moles etiam miranda palati*), ainsi qu'aux v. 69-71 (personnification de la fontaine), s'inscrit ici dans un discours épideictique (voir aussi III, 16, 19, à propos de Chambord : *opus hoc mirabile fecit*), alors qu'il est d'ordinaire un élément topique du récit de voyage fictif, fantastique ou utopique, ou du récit de miracles. Voir Soler, *Écritures du voyage*, p. 134-135, 149, 152, 213 et *passim*.

509-537. La précision et la longueur de la description des fortifications militaires et de leur emploi tactique sont uniques chez L'Hospital. Sur la fonction de cette « digression », voir Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets ».

511. *remige classis* : cf. Lucain, III, 526, également en fin de vers.

513 *telorum... imber* : cf. Virgile, *Aen.*, XII, 284 : *Tempestas telorum ac ferreus ingruit imber*.

514. *Et tormenta Iovis tonitrus imitata sonoros* : écho de Virgile, *Aen.*, VI, 586 : *Dum flammis Iovis et sonitus / Tonitrus imitatur Olympi*.

516-519. Construit à partir de 1553 par Emmanuel-Philibert, le fort Saint-Elme de Villefranche (également décrit aux v. 525-533) s'intègre à une ligne de défense qui va, à l'ouest, vers le fort de Montalban, qui le surplombe, et le château de Nice et, à l'est, le fort Saint-Hospice de Saint-Jean-Cap-Ferrat ainsi que, plus loin, la batterie de Beaulieu-sur-Mer. Voir F. Niellon, « Les forts de Villefranche et l'architecture militaire au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », *Archeologia*, 147 (1980), p. 55-62 ; M. de Candido, « Le fort de Saint-Elme et le port de Villefranche », *Nice Historique*, 70 (1999), p. 24-35 ; H. Ribière, « La citadelle de Villefranche-sur-Mer ou fort Saint-Elme », dans *Vauban et ses successeurs dans les Alpes-Maritimes*, Paris, Association Vauban, 2004, p. 163-168 ; M. Servera-Boutefoy et M. de Candido, *De Villefranche à Turin : histoire de la fortification*, Nice, Serre éditeur, 2006 ; N. Fauchère, « Villefranche-sur-Mer, Fort Saint-Elme », dans *Congrès archéologique de France. Nice et Alpes-Maritimes (2010)*, éd. J.-B. Lacroix *et al.*, Nice, SFA, 2012, p. 233-239.

517. *parvam... urbem* : Villefranche-sur-Mer.

518-519. Le nouveau nom de Villefranche. En 1295, Charles II d'Anjou, comte de Provence, renomme le Port-Olive en Villefranche : « *In portu ipso (Olivulae sive Olivi) villam de novo constitui vocandam de cetero Villamfrancam [...]* » (Nice, Arch. mun., cité par E. Blanc, « Discussion sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 23/1 (1879), p. 64-73, ici p. 68).

520-523. Construit entre 1557 et 1560 (*nunc*), le fort de Montalban (ou Mont Alban ; également décrit aux v. 534-537) fut édifié, après le siège de Nice en 1543, par Domenico Ponsello, architecte d'Emmanuel-Philibert de Savoie, entre le château de Nice et la citadelle Saint-Elme de Villefranche. Voir H. Ribière, « La citadelle de Villefranche-sur-Mer ou fort Saint-Elme », dans *Vauban et ses successeurs dans les Alpes-Maritimes*, Paris, Association Vauban, 2004, p. 155-156. Sur la forteresse de Villefranche et le fort de Montalban, voir la relation de l'ambassadeur vénitien en Savoie Andrea Boldù en décembre 1561 ainsi que celle de Giovanni Francesco Morosini en 1570 dans *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, éd. E. Alberi, Florence, 1839 reprise a cura di L. Firpo, vol. 11, Savoia (1496-1797), Torino, Bottega d'Erasmus, 1983, p. 30-31).

522. Actuel parc du Mont Boron, entre le port de Nice et la rade de Villefranche-sur-Mer.

525-533. Le fort Saint-Elme est situé au niveau de la mer (*Castellum inferius*) : voir le commentaire des v. 516-519.

529. *longe lateque* : même expression au v. 291, mais à une autre position métrique.

533. *tecta domorum* : cf. Virgile, *Aen.*, XII, 132, aussi en fin de vers.

534-537. Le fort de Montalban : voir le commentaire des v. 520-523.

534. *socia arma* : cf. Virgile, *Aen.*, VIII, 120 ; XI, 161 ; Stace, *Theb.*, III, 313 ; Silius Italicus, *Pun.*, VII, 564 ; 635 ; XIV, 193, en même position métrique.

538-542. Après avoir passé trois jours à Antibes, Marguerite et Emmanuel-Philibert « se rembarquèrent sur les six galères et s'approchèrent de la ville de Nice », « le jour de la Conversion de Saint-Paul [le 25 janvier 1560], qui fut un des plus heureux et des plus sereins que l'on ait vu depuis longtemps » (P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du Sud des origines au 17<sup>e</sup> siècle. Troisième partie (1529-1652)*, éd. H. Barelli et M. Prève, Nice, Éditions Nice Musées, 2008, p. 215). S'appuyant sur une relation manuscrite qu'il dit incomplète et mutilée, Gioffredo (*ibid.*, p. 215-217) décrit en détail toutes les étapes de l'entrée de Marguerite à Nice et achève son récit par l'évocation des festivités du Carnaval et par la citation des vers 538-544 de l'épître V, 9 (*ibid.*, p. 218) : la duchesse accosta à un « long ponton de poutres et de bois » richement décoré, s'agenouilla sur un prie-dieu installé sur la plage et baisa la croix présentée par l'évêque de Nice, François Lambert ; la ville l'accueillit par des tirs d'artillerie et d'arquebuse alors que les dames niçoises vinrent lui rendre hommage ; somptueusement vêtue, « chevauchant sous un baldaquin d'argent et de velours cramoisi porté par les quatre [...] syndics », elle fit alors son entrée ; après avoir demandé à Stefano Doria, gouverneur du château de Nice, de l'escorter jusqu'au palais, le duc se mit « à la fenêtre d'une salle » et l'attendit. Les festivités se poursuivirent tout au long du carnaval, soit jusqu'au Mardi gras, 26 février (Pâques tombant le 14 avril en 1560 ; voir A. Giry, *Manuel de diplomatie*, Paris, F. Alcan, 1925, p. 203). L'Hospital ne put pas en être le témoin oculaire puisqu'il n'arriva à Nice que dans le courant de la première quinzaine de février (voir *supra* la Présentation et la datation de l'épître). Sur le programme des festivités, voir BNF, fr. 15872, fol. 86 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Sur cette entrée à Nice, voir R. Latouche, *Nice sous le gouvernement d'Emmanuel-Philibert*, Casale Monferrato, Miglietta, 1929, p. 24-25 ; *Histoire du comté de Nice*, Paris, Boivin, 1932, p. 106-108 ; G. Tosi, *De Vita Emmanuelis Philiberti. Della vita d'Emmanuel Filiberto*, éd. G. Olivero, Torino, Nino Aragno Editore, 2014, vol. II, p. 498-499 ; R. Gorris Camos, *Principessa di potere, principessa di sapere. Margherita di Francia, duchessa di Savoia e i suoi libri (1523-1574)*, Torino, Hapax, 2014, p. 17-18.

538. *Longum sit memorare* : même début de vers préparant une prétérition en IV, 7, 112, V, 5, 223 et VII, 5, 110.

542-544. Initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> avril (*Aprilibus... Calendis*), la suite du voyage devra être reportée en raison de l'état de santé de Marguerite, tombée

malade avant le départ du futur chancelier, qui quitte Nice mi-avril (voir *supra* Daration). Le 28 avril 1560, de Chenonceaux, Joachim Dallier écrit à son beau-père Jean de Morel s'être rendu à Belesbat puis avoir été trouver « Madame la chancelliere [...] qui fut fort aise de me veoir et estoit en grand peine d'antendre des nouvelles de Monseigneur son mary ». Le soir même parvient la nouvelle que L'Hospital « estoit party de Nice il y avoit environ XI jours, ce qui estoit vray car hier arriva icy un courrier de Nice qui a apporté l'entiere convalescence de Madame de Savoie, et qu'elle avoit entierement perdu ses deux fiebvres, et n'y avoit plus sinon qu'elle estoit encores foible [...] et quant à Mons<sup>r</sup> le chancelier ledict courier assure que vendredy dernier, qui estoit le XXVI, il partit de Lyon et pourra estre icy dans huict ou dix jours pour le plus tard » (BNF, fr. 4673, fol. 62 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). Dans son testament, L'Hospital écrit : « Là [à Nice] je fis tout debvoir estant près de la personne de ma maitresse tres illustre, qui estoit grièvement malade » (L'Hospital, *Discours et correspondance*, p. 273 et 279-280). Marguerite elle-même fait allusion à sa santé : voir P. Tamizey de Larroque, « Lettres inédites de Marguerite de France », *Revue historique*, 16 (mai-août 1881), p. 304-326 (ici p. 306-307) ; voir aussi G. Bertrand, « Lettres originales de Marguerite de France, duchesse de Savoie, adressées à la famille royale de France, 1560-1574 », *Revue des sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, t. 4 (1872), p. 457-485 : le 17 mai 1560, dans une lettre au cardinal de Lorraine dans laquelle elle lui recommande L'Hospital, qui le « servira aussi fidellement et suffisamment qu'il vous est obligé et que vous le congnoissez homme de bien », Marguerite évoque « l'amendement » de sa maladie qu'elle commence à observer (p. 476) mais le même jour l'ambassadeur vénitien Andrea Boldù écrit que le duc de Savoie « va differendo di andar in Piemonte per espettar che la moglie sia fatta più gagliarda » (Venise, Arch. di Stato, Senato, Dispacci, Dispacci degli ambasciatori, Savoia-Torino, Rubriche Savoia e Torino, E1, fol. 2 r<sup>o</sup>). Le 10 juin, elle évoque sa « longue malladye » (p. 477) et le 12 juin elle confie une « si grande debilitation » (p. 480) que son médecin Castellan lui fait « prendre du lait d'anesse et les baings à certains jours » (p. 481) ; le 22 juin, elle pense être tirée d'affaire (p. 478). En juin toujours, le duc de Savoie informe la reine mère que « encores que ceste malladye soit longue et que cella me donne le plus grand regret et desplaisir que je puisse avoir en ce monde, pour l'affection que j'ay à une personne que j'ayme tant, si est ce que peu à peu elle va tousjours en amandant, et me promectent les medecins mesmement le s<sup>r</sup> de Castellan, une si bonne esperance que cela me faict porter cest ennuy plus patiemment. Il ne reste plus qu'à donner ordre à une grand meigreur et debillitation qui luy est demourée de sadicte malladye, aquoy je m'attens bien que ledict s<sup>r</sup> de Castellan remedira veu le bon debvoir qu'il y faict [...] » ; il rapporte « l'avis des medecins de par delà touchant le changement d'air pour la santé de Madame ma femme » et, évoquant une « fièvre », s'engage à agir « entierement en cest endroit selon l'avis du s<sup>r</sup> de Castellan vostre medecin » (Emmanuel-Philibert à Catherine de Médicis, BNF, fr. 3898, fol. 63 v<sup>o</sup> et 65 r<sup>o</sup>-66 r<sup>o</sup>). Au sujet du médecin Honoré

Castellan ou Chastelain, voir le *tumulus* poétique VIII, 6 que lui consacra L'Hospital. Marguerite ne quittera la ville aux côtés de son époux qu'au mois de septembre. Voir P. Merlin, *Emanuele Filiberto : un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Torino, Soc. ed. internazionale, 1995, p. 80 et 94 ; M. José, *Emmanuel Philibert duc de Savoie*, Genève, Slatkine, 1995, p. 158. Parmi les manuscrits reçus par la duchesse, l'un comporte une miniature qui représente son emblème sur fond d'un paysage qui pourrait être celui de Nice. Voir R. Gorris Camos, « La bibliothèque de la duchesse. De la bibliothèque en feu de Renée de France à la bibliothèque éclatée de Marguerite de France, duchesse de Savoie », dans *Poètes, princes et collectionneurs. Mélanges offerts à Jean Paul Barbier-Mueller*, éd. N. Ducimetière, M. Jeanneret et J. Balsamo, Genève, Droz, 2011, p. 473-525, ici p. 497-499.

542-543. *hiemem (quam longa) tepentem / Exigere est animus* : souvenir de Virgile, qui décrit les amours de Didon et d'Enée (*Aen.*, IV, 193) : *nunc hiemem inter se luxu, quam longa, fovere.*

543. *superatis Alpibus* : souvenir de Silius Italicus, *Pun.*, XVI, 635, en même position métrique.

544. *Vercellas* : Vercelli dans le Piémont.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## ANNEXES

Traduction de V, 8 par Charles Perrault <sup>1</sup>

À Monsieur Conrard  
Conseiller secretaire du Roy

Monsieur,

De toutes les epitres du Chancelier de L'Hospital je suis persuadé que cellecy est la plus belle et qu'elle doit estre considerée comme son chef d'œuvre, quelque aplaudissement qu'on ayt donné aux autres. Il y a cent raisons d'en juger de la sorte, que je pourrois vous deduire et que je veux bien passer sous silence pour vous ennuyer moins. Si j'estois vain je conterois pour une le choix que j'en ay fait pour la traduire mais j'aime mieux vous avoüer franchement que ce qui m'a porté à ce travail, a esté la seule consideration du sujet <sup>2</sup> et le plaisir qu'on ressent à voir dans les autheurs des siecles passez l'image des choses de son temps. Certainement, lorsque j'ay consideré le portrait que cet illustre Chancelier fait d'un bon Prince, j'ay eu tant de joye de remarquer que nous possedions en nos jours ce qui n'estoit que l'Idée et le souhait de ce grand homme que je n'ay pû m'empescher de mettre en nostre langue ces endroits admirables, et qui semblent plustost des propheties de ce que nous voyons que de simples instructions pour un jeune Roy. Vous sçavez Monsieur que ce fut par là que je commençay sans autre dessein de continuer et que ces fragmens vous ayant plû vous me donastes le courage de poursuivre. Je suis bien aise de vous faire souvenir en passant de cette particularité affin qu'elle serve d'excuse à la hardiesse que j'ay de vous offrir ce petit ouvrage et affin que si son peu d'erudition ne le rend pas digne de cet honneur. Il semble le meriter en quelque sorte par celuy qu'il a de vous devoir son accomplissement et d'avoir sçû desja vous plaire <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Paris, Arsenal, ms. 5131, p. 215-255, dont la première édition imprimée date de 1675 (*Recueil de divers ouvrages en prose et en vers*, Paris, J.-B. Coignard, 1675, p. 115-139, notée *R* ci-après ; la deuxième Paris, J.-B. Coignard, 1676, p. 107-135 ne présente qu'une variante mineure). Seules les variantes les plus significatives sont indiquées ; la ponctuation et l'orthographe sont conservées, les homophones usuels dissimilés, les finales *ée(s)* notées *ée(s)*, les apostrophes, les cédilles et les points d'interrogation rétablis.

<sup>2</sup> qu'on ait donné aux autres : Cependant, Monsieur, je vous avoüeray que la beauté de l'ouvrage n'a pas esté ce qui m'a engagé principalement à le traduire : mais bien la consideration du sujet *R*.

<sup>3</sup> Je suis bien aise [...] desja vous plaire. *omis dans R*.

J'aprehendois à vous dire le vray que le stile n'en fust un peu trop simple et trop familier mais depuis que j'eus remarqué qu'il vous agreoit j'ay eu l'esprit en repos de ce costé-là. Vous achevastes, Monsieur, de me confirmer dans la pensée où j'estois que le genre epistolaire et cette sorte de poesie qu'on apelle discours, tels que sont ceux d'Horace, de Ronsard, de Du Bellay et de quelques autres, ne devoit pas moins s'eloigner de la hauteur du poeme heroique que de la bassesse du comique rampant et qu'elle<sup>4</sup> devoit affecter le stile mediocre si loué des anciens, si facile en aparence et si difficile en effect. Ceux qui aiment passionnement les expressions hardies et les figures surprenantes et à qui le galimatias mesme ne deplaist pas parce qu'il ressemble au stile pompeux et magnifique auront de la peine à gouter cette verité et attribueront toujours à foiblesse le soin qu'on aura eu de se tenir dans les bornes d'une mediocrité raisonable. Mais asseurement ceux qui s'y connoissent mieux, ceux qui regardent plustost au bon sens de la poesie qu'au vain eclat de la diction et qui sont persuadez que les paroles sont aux pensées ce que l'or est aux pierreries, dont les bons ouvriers n'employent que le moins qu'ils peuvent et qu'autant qu'il en fault precisement pour les mettre en œuvre, en feront un meilleur jugement et le vostre Monsieur m'en est une assurance indubitable. Je ne pretens pas qu'on me loüe d'avoir atteint à cette mediocrité si souhaitable et si recherchée. Il fault plus de force que je n'en ay pour y arriver, et surtout pour s'y maintenir, mais je pretens qu'on ne doit pas me blamer si je me la suis proposée et si quelquefois j'ay refusé de m'elever, pour ne pas m'ecarter de cette route metoienne que j'ay choisie et que j'affecte presque partout tant que je puis<sup>5</sup>. Quoy qu'il en soit Monsieur c'est à vous d'en repondre et de garantir pour bon ce petit ouvrage<sup>6</sup> puisque desja vous l'avez aprouvé. Je n'ay autre chose à faire qu'à vous l'offrir et à vous supplier de le recevoir, puisque vous avez eu la bonté de le vouloir bien ainsy<sup>7</sup>, comme une marque de l'honneur que j'ay d'estre de vos amis et de la forte passion avec laquelle je seray toute ma vie<sup>8</sup>

Monsieur

Vostre treshumble et tresobeissant  
serviteur  
Perrault

<sup>4</sup> de Ronsard [...] et qu'elle *omis par R.*

<sup>5</sup> et que j'affecte presque partout tant que je puis *omis dans R.*

<sup>6</sup> pour bon l'ouvrage *R.*

<sup>7</sup> puisque vous avez eu la bonté de le vouloir bien ainsy *omis dans R.*

<sup>8</sup> comme une marque de la passion avec laquelle je suis *R.*

Épître  
du Chancelier de L'Hospital  
au Cardinal de Lorraine

Sur le Sacre du Roy François second  
et sur la maniere de bien gouverner  
son Royaume.

D'un baume incomparable et descendu des Cieux  
On a sacré le Prince ainsy que ses ayeux,  
Qu'une telle onction elevant son courage  
Luy soit, d'un regne heureux le fortuné presage,  
5 Et que sa belle vie, en son paisible cours  
Du sage et vieux Nestor, puisse egaler les jours.  
Qu'il fasse cependant, durant son premier âge,  
Du bel art de regner l'Illustre apprentissage  
Sous de tels gouverneurs, que pour leurs bons conseils [220]  
10 Aucun siecle avant nous n'en n'ayt veu de pareils  
Non pas mesme celuy que Thetis entre mille  
Choisit heureusement pour enseigner Achille.  
Qu'il aprenne sous eux des arts le plus prisé,  
Mais des arts le plus long et le plus malaisé.  
15 Qu'il mette tous ses soins à regir ses Provinces,  
Sans vouloir envahir celles des autres Princes.  
Que, des Roys ses voisins, Il se voye honoré,  
Qu'il soit de leurs sujets comme un dieu, reveré.  
Qu'il soit choisy par eux, arbitre de leurs guerres  
20 Et de tous les debats qu'ils auront pour leurs terres.  
Qu'il aime à preferer le solide au brillant,  
Et le beau nom de juste à celuy de vaillant.  
Qu'il n'ayt que de l'horreur pour ces vains noms de gloire  
Qu'on aquiert dans le sang d'une affreuse victoire  
25 Qui coûtent tant de morts et qui ne sont donnez [221]  
Que pour de grands pais par le fer ruinez.  
Qu'exempt de toute feinte et de toute foiblesse  
Mesme à ses ennemis Il garde sa promesse  
Et qu'enfin le premier Il ne parle jamais  
30 De terminer la guerre ou de rompre la paix.

On n'est point, du Sauveur un disciple fidele  
Si l'on n'a quelque trait de ce divin modele  
Et celuy qui des Roys doit mieux estre imité  
Est l'amour excessif qu'au siens Il a porté

35 Qu'un Roy donc pour son peuple ayt un zele sincere  
 Tel que pour ses enfans le ressent un bon pere  
 Qu'il soit prompt à punir les crimes avérez  
 Mais qu'il differe un peu s'Ilz sont malasseurez.  
 Que selon l'equité les affaires jugées  
 40 Par son ordre absolu ne soient jamais changées.  
 Que les grands criminels justement condamnez [222]  
 Subissent la rigueur des tourmens ordonnez  
 Et que les saintes loix une fois établies  
 Par sa facilité ne soient point affoiblies.

45 S'Il trouve que l'Eglise ayt besoin de prelatz  
 Ou qu'il faille nommer de nouveaux Magistratz  
 Que longtems en luy mesme Il voye et considere  
 Qui remplira le mieux ce digne ministere,  
 Sans égard au credit moins encore à l'argent  
 50 Qu'en offre le plus riche ou le plus diligent  
 Mais que suivant les loix du vieil et bon usage  
 Avant qu'avec aucun sa parole l'engage  
 Il propose les noms et les die en tous lieux  
 De ceux sur qui d'abord Il a jetté les yeux  
 55 Et qu'alors Il écoute affin de mieux s'instruire  
 Ce que pour, ou contre eux, chacun viendra luy dire  
 Le temps qu'à se resoudre Il aura differé [223]  
 Luy permettra de faire un choix plus asseuré  
 Et de ne pas sentir le regret incroyable  
 60 Que produit une erreur qui n'est plus reparable.  
 Que l'on voit peu de Roys qui ne se soient trompez  
 Pour trop aveuglément s'estre preoccupiez  
 Et qu'il est malaisé que toujours leur prudence  
 Discerne heureusement le vray, de l'aparance  
 65 Puisqu'enfin dans le trosne où le Ciel les a mis  
 Parmy tant de flatteurs Ils ont si peu d'amis.

Cependant il est vray qu'au jour epouvantable  
 Où, de tout l'Univers, le Juge inexorable,  
 D'un œil plein de courroux verra sous mesmes loix  
 70 Trembler également les peuples et les Roys  
 Ceux dont les fronts sacrez sont ceints de diadêmes  
 N'auront pas seulement à repondre d'eux mêmes  
 Mais des Juges pervers, mais des mauvais Prelatz [224]  
 Et de tous ceux enfin à qui dans leurs estats  
 75 Par d'injustes motifs, ou bien par ignorance  
 Ils auront confié la royale puissance.

Ces Princes malheureux rongez d'un vif ennuy  
 Se verront tourmentez pour les crimes d'autrui,  
 Ou confessons plustost que de leurs propres crimes  
 80 Ils souffriront alors les peines legitimes,  
 Puis qu'ils devoient prévoir si ceux qu'ils ont choisis  
 Pour estre aux tribunaux avec honneur assis  
 Ou qu'ils ont appelez aux sacrez ministeres  
 Repondroient dignement à leurs saincts caracteres.

85 Or Il ne suffit pas pour ces nobles employs  
 De posseder à fondz la doctrine des loys  
 Ou de faire eclatter une vaine Eloquence  
 Il fault de bonnes mœurs et de la conscience  
 Il fault soigneusement rendre justice à tous [225]  
 90 Aux petits comme aux grands, estre equitable et doux,  
 Des revenus sacrez faire un parfait usage  
 En ayder l'indigent dont Ils sont le partage  
 Et se monstrier pourvû des rares qualitez  
 Qui doivent soutenir ces grandes dignitez.  
 95 Car à quoy sert l'eclat d'une haute naissance  
 Et le faste pompeux d'une vaine science  
 Si l'illustre prelat n'a point de pieté,  
 Si le Juge sçavant est sans integrité,  
 Et si tous deux poussez d'une égale avarice  
 100 L'un vend les dons du Ciel et l'autre la Justice ?  
 Ny celuy qui pourvoit ny ceux dont on fait choix  
 Ne doivent profiter de ces sacrez employs.

Des grands biens qu'il possede et de ceux que luy donne  
 A prendre sur les siens le droict de la couronne  
 105 Le Roy se môntre juste dispensateur, [226]  
 Et sans en faire part à l'indigne flatteur  
 Pensant qu'il doit à Dieu compte de ses finances  
 Il ne les emploira qu'en d'utiles despences  
 Il sçaura retrancher par de sages Edits  
 110 Le luxe des festins et celuy des habits  
 Et voyant les impôts dont les dernieres guerres  
 Autant que le fer mesme, ont desolé ses terres  
 Maintenant qu'en tous lieux regne une heureuse paix  
 Il en moderera l'insupportable faix  
 115 Il fera trebucher ces infames sangsües  
 Que, des troubles passez le desordre a conçéües  
 Qui, du peuple malade ont épuisé le flanc  
 Mais qui ne doivent plus s'engraisser de son sang.

Assez et trop longtemps cette cruelle engeance  
 120 D'une langueur mortelle a consumé la France  
 Le Prince, de ses biens n'a que la moindre part [227]  
 Et par leurs mains à peine en reçoit Il le quart.  
 De ces voleurs publics, dont le nombre effroyable  
 Pille de toutes parts le peuple miserable,  
 125 On ne peut reprimer l'infame avidité  
 Avec trop de vigueur et de severité.  
 Mais pour exterminer cette race mauditte  
 Et, que toute faveur leur estant interdite  
 On ne deguise point leurs crimes malheureux  
 130 Chacun doit éviter leurs presens dangereux  
 Sur tout ceux qu'on commet à juger leur offence  
 Et qui, pour les punir, ont en main la puissance  
 Puisqu'il n'est point de cœur si remply de vertu  
 Qui frappé de traits d'or, n'en demeure abatu  
 135 Et d'ailleurs que ce don n'estant point legitime  
 En partageant la proye on partage le crime.

Quand ton discours flatteur excuse aupres du Roy [228]  
 Celuy dont les presens ont corrompu ta foy  
 Et que malgré les loix ton credit luy fait rendre  
 140 La place d'où naguere on l'avoit fait descendre  
 Que fait l'injuste employ de ton autorité  
 Sinon qu'il vole encore avec impunité ?  
 Mais quand loin de blamer son avare licence  
 Tu pretens que ses soins meritent recompence  
 145 Et que le grand amas du bien qu'il a ravy  
 Monstre qu'il a du zele et qu'il a bien servy,  
 Le dis-tu sans rougir ? mais quittons ce langage  
 Moymesme je rougis d'en dire davantage.  
 Ainsy donc que le Roy fasse tous ses efforts  
 150 Pour, en de dignes mains, remettre ses tresors  
 Qu'à cette fonction peu de gens Il apelle  
 Mais de ceux dont le cœur soit reconnu fidele  
 Le nombre en est petit, et les plus vertueux [229]  
 Ont encore besoin que l'on veille sur eux.

155 Par d'injustes moyens que l'avarice invente  
 Qu'il ne souffre jamais que son tresor s'augmente.  
 Que de crimes d'estat mechamment suposez  
 Ses fideles sujets ne soyent point accusez  
 Et qu'à leur favory qui conspire leur perte  
 160 Leur depouille troptost par luy ne soit offerte

- Puisqu'enfin c'est assez pour perdre un innocent  
 Que d'estre poursuivy d'un ennemy puissant  
 Ses terres, ses maisons sont cause qu'on l'opprime  
 Et quelque charge illustre est souvent tout son crime,  
 165 Il fault donc que le Prince evitant les flatteurs  
 Ne preste pas l'oreille à tous accusateurs  
 Que les tenant suspects toujours Il se deffie  
 De ce que luy diront ou la hayne ou l'Envie  
 Quand un Prince cruel oste à des citoiens [230]
- 170 Par pure violence ou la vie ou les biens  
 C'est un crime honteux dont Il ternit sa gloire  
 Mais Il la souille encor d'une tache plus noire  
 Lorsque leur suscitant des têmesoins acheptez  
 Et des Juges atteints de mille lachetez  
 175 Il couvre en les perdant sa profonde malice  
 Du voile specieux d'une exacte Justice.  
 Quand celuy qu'on veult perdre et que l'on a trahy  
 Des favoris du Prince ou du Prince est hay  
 Le Juge qui manie à leur gré la balance  
 180 N'a pour le condamner que trop de vigilance.  
 Ainsy peche celuy qui sans regle et sans choix  
 De tous accusateurs veult ecouter la voix  
 Et qui souffre en sa cour que leur noire licence  
 De tous impunement attaque l'innocence.  
 185 Sur tout quand le forfait est un lâche attentat [231]  
 Commis contre le Prince ou contre son estat  
 Car l'Imposteur alors tenant sa preuve preste  
 Rend le crime averé dez la premiere enqueste  
 Et l'innocent surpris du coup inopiné  
 190 Est à peine en ses mains qu'il se voit condamné.  
 Aussy tost qu'une fois l'Imposture et l'Envie  
 De leur souffle ont noircy la candeur de sa vie  
 Il a beau faire voir qu'on l'accusoit à tort  
 Pour se justifier Il fait un vain effort  
 195 Le Prince credule et d'une humeur altiere  
 Poursuit jusques au bout sa demarche premiere  
 Use en toute rigueur du pouvoir absolu  
 Et veult sa perte enfin parce qu'il l'a voulu.
- En de tels jugemens avant qu'un Roy prononce  
 200 Il doit peser les mœurs de celuy qui denonce  
 Examiner de pres quel motif est le sien [232]  
 Et lequel est, des deux le plus homme de bien

Car si le malheureux que l'on charge de crime  
 D'un fidele sujet a toujours eu l'estime  
 205 Un Prince bien sensé croira malaisement  
 Qu'il ayt pû devenir perfide en un moment  
 S'Il paroist toutefois quelque preuve confuse  
 Il le fault confronter à celuy qui l'accuse  
 Et pour mieux s'eclaircir ne luy pas denier  
 210 Ce facile moyen de se justifier ;  
 Car le traistre imposteur voyant son assurance  
 Ne pourra sans trembler soutenir sa presence  
 Et sera combattu d'un remords si pressant  
 Qu'il avouâra qu'à tort Il charge un innocent.

215 On croit qu'au maniemet des affaires civiles  
 Souvent les Delateurs sont personnes utiles  
 Que des noirs attentats, des crimes dangereux [233]  
 Le Prince heureusement est adverty par eux  
 Et que sur leur raport avec plus d'assurance  
 220 Des bons et des meschans Il fait la difference  
 Par eux, je le confesse, on previent de grands maux  
 Mais qu'ils soient donc punis s'ils accusent à faux  
 Deux fois, Charles, deux fois, ta main sage et puissante  
 A sceû me retirer de la gueule beante  
 225 Du Lion rugissant qui conspiroit ma mort  
 Mais de qui desormais je ne crains plus l'effort.  
 Que ne puis-je en mes vers peindre la Calomnie  
 Telle que la peignit ce merueilleux genie  
 Apelle qui jadis dans un docte tableau  
 230 Se vangea de ce monstre aveque son pinceau.  
 Je dirois sa naissance et comme elle est suivie  
 De la pâle Avarice et de la noire Envie  
 Et comment sous l'appas d'un langage flatteur [234]  
 Elle verse en secret son poison dans le cœur  
 235 Je depeindrois pres d'elle un Roy lâche et stupide  
 Qu'elle meine en tous lieux et que seule elle guide  
 Le traistre Delateur qui ne s'endort jamais  
 Garderoit cependant les portes du palais  
 De crainte qu'un amy luy parlant à l'oreille  
 240 Ne troublast le repos dont son ame sommeille  
 Et ne vint eclaircir l'epaisse obscurité  
 Dont on a mechamment couvert la verité.  
 C'est ainsy que perit l'innocent miserable

Sans sçavoir de quel crime on veult qu'il soit coupable  
 245 Sans sçavoir seulement de qui se deffier  
 Et sans avoir le temps de se justifier  
 Soit que, pour sa paresse, ou son insuffisance,  
 Le Roy ne veille pas en prendre connoissance  
 Soit que le voulant bien Il en soit detourné [235]  
 250 Par les lâches flatteurs qui l'ont environné  
 Et qu'ayant negligé l'occasion offerte  
 Il ne puisse jamais en reparer la perte.

Mais nostre Prince, aux siens donnera libre accez  
 Et de sa propre main recevra leurs placets  
 255 En tout temps, en tous lieux, d'une oreille attentive,  
 Il prendra soin d'ouïr leur requeste plaintive,  
 Et sans trop differer, d'un cœur plein de bonté,  
 Luy mesme Il leur dira quelle est sa volonté.  
 D'un fidele sujet, le plaisir est extreme,  
 260 Quand Il peut s'aprocher de son Prince qu'il aime,  
 Et dans ce doux moment rien ne peut egaler  
 L'heur qu'il a de le voir et de l'ouïr parler.  
 Un refus n'est point rude et n'a rien qui le touche,  
 Pourvû que ce refus luy vienne de sa bouche  
 265 S'Il obtient sa demande, Il trouve que l'honneur [236]  
 De la tenir du Roy, redouble son bonheur ;  
 Mesme si sa requeste est de luy rejeitée  
 Il se console au moins qu'un Roy l'ait écoutée.  
 Ainsy chacun le loüe, ainsy d'aupres de luy  
 270 Personne ne s'en va le cœur serré d'ennuy.

On a vû des flatteurs infideles et traïstres  
 Qui, par de vains discours, ont fait croire à leurs maïstres  
 Qu'il estoit de leur gloire et de leur majesté  
 De vivre dans le luxe et dans l'oisiveté  
 275 Que c'estoit faire honte à la grandeur supreme  
 Et ne pas soutenir l'honneur du diademe  
 D'avoir aucun commerce aveque leurs sujets  
 Et de jeter les yeux sur de si bas objets,  
 Que jamais le travail dont le Ciel les degage,  
 280 Et qui des malheureux est le triste partage,  
 Ne devoit alterer l'excez de leurs plaisirs [237]  
 Ny faire violence à leurs moindres desirs :  
 Comme si cet orgueil et cette nonchalance  
 Estoient le plus doux fruit de la toute puissance.

285 Tels des Assiriens furent les derniers Roys,  
 Et tels estoient jadis les Monarques françois  
 Alors que negligant le soin de leur empire  
 Aux Maires du Palais Ils se laissoient conduire ;  
 Les uns se sont perdus par trop de lacheté,  
 290 Les autres peu jaloux de leur autorité,  
 Pour l'avoir confiée en des mains infideles,  
 Ont de leurs favoris fait autant de rebelles.  
 Croyons donc qu'un sujet n'aime pas bien son Roy  
 Et donne ouvertement à douter de sa foy,  
 295 Lorsque par ses travaux souvent imaginaires,  
 Feignant de soutenir le grand fais des affaires,  
 Il se fait craindre en maistre, Il méprise les loix [238]  
 Et reçoit les honneurs qui ne sont deus qu'aux Roys.  
 Un Persan qui, du trosne eut occupé la place,  
 300 Eut vû punir de mort son indiscrete audace.  
 Quelle honte en effect qu'un sujet deloyal,  
 Hors la seule couronne et le bandeau Royal,  
 Se voye insolament en pleine jouissance  
 Des Droits les plus sacrez de la toute puissance.  
 305 Mais que n'entreprend point l'aveugle ambition  
 Et des riches tresors l'avare passion,  
 Combien une puissance et juste et moderée  
 Est elle plus tranquille et de plus de durée.  
 Donc que jamais un Roy ne soit effeminé  
 310 Ny trop à ses plaisirs lachement adonné.  
 Qu'il evite avec soin la molle nonchalance,  
 Et soit Prince en effect autant qu'en aparence.  
 Que ceux qu'il a choisis pour estre aupres de luy, [239]  
 De son trosne sacré, soient le plus ferme apuy  
 315 Et que l'autorité qu'il leur aura donnée  
 Dans leurs divers employs soit prescrite et bornée.

Ce n'est pas que le Prince au gré de ses desirs  
 Ne puisse innocement goûter quelques plaisirs  
 S'exercer à la course, à la paume, à la chasse  
 320 Où le corps s'endurçit et l'esprit se delasse  
 Qu'il ne puisse, en passant se plaie aux plus beaux arts  
 Et sur tout s'adonner au dur mestier de Mars,  
 Dont les nobles employs et les forts exercices  
 Feront de son grand cœur les plus cheres delices.  
 325 Pour prendre toutefois ces divertissemens  
 Il doit garder quelque ordre, et choisir les momens

Qu'il n'ayt point sur les bras de fâcheuses affaires  
 Et que ses soins ailleurs ne soient pas necessaires.  
 Car enfin si par trop Il s'acoutume aux jeux, [240]  
 330 Lors qu'il faudra reprendre un employ serieux  
 Et de l'estat branlant tenir les fortes resnes  
 Son Esprit amoly souffrira mille gesnes.  
 C'est pourquoy de bonne heure et dez ses jeunes ans  
 On formera le Prince aux travaux les plus grands  
 335 De crainte que l'étude en fut trop difficile  
 Lors qu'un âge plus meur le rendra moins docile.

Par la force du fer l'injuste et fier Anglois  
 Avoit presque rangé sous le joug de ses loix  
 Du françois abatu le florissant empire,  
 340 Quand l'illustre Pothon et le vaillant la Hire,  
 Voyant de tant de maux le deplorable cours,  
 Et que tout perissoit sans espoir de secours,  
 Abandonnent la guerre, et vont trouver le Prince  
 A qui restoit à peine une seule province.  
 345 Ils le trouvent dançant et couronné de fleurs [241]  
 Qui du tout insensible à ses propres malheurs  
 Se mesloit aux ébats d'une troupe de filles  
 Et consumoit le temps en des jeux inutiles.  
 Si tost qu'il aperçeut ces deux braves heros  
 350 D'un visage riant Il leur tint ce propos.  
 Comment, mes chers amis, trouvez vous que je dance  
 D'un air assez galand marqué-je la cadance ?  
 A ce discours du Prince enyvré de plaisir  
 L'Un et l'autre heros fit un profond soupir,  
 355 Et l'ame de douleur tristement attendrie  
 De voir l'estat affreux de leur chere patrie,  
 Quoy Sire, est-il bien vray, luy repondit l'un d'eux,  
 Qu'ainsy parmy les ris, les dances et les jeux  
 Où, libre de tous soins vostre cœur s'abandonne  
 360 Vous perdiez sans regret vostre illustre couronne ? [242]  
 Un si sage discours ne se fit pas en vain  
 Le jeune Roy confus en fut changé soudain  
 Et depuis ce moment, son ame detrompée  
 Aux grandes actions fut toujours occupée.

365 Le Pilote sçait l'art de guider les vaisseaux,  
 Le Berger sçait celuy de mener les troupeaux,  
 Le laboureur s'entend à cultiver les plaines,

Enfin chaque science a ses regles certaines,  
 Mesme les animaux de sens abandonnez  
 370 Peuvent avec le temps estre disciplinez.  
 Que si c'est un reproche à des hommes vulgaires  
 D'ignorer de leur art les employz mercenaires,  
 Quelle honte à des Roys, si, faute de sçavoir  
 Ils ne s'aquittent pas de leur sacré devoir,  
 375 Et si par un excez de lache negligence  
 Ils ne veulent pas mesme en prendre connoissance.

Ainsy qu'au jeune Prince on ayt soin d'enseigner [243]  
 Tout ce qui peut l'instruire en l'art de bien regner  
 Affin que dignement orné du diademe  
 380 Il soit capable un jour de gouverner luymesme.  
 Car bien qu'il soit utile et qu'il soit d'un bon Roy  
 D'avoir des conseillers toujours aupres de soy,  
 Et qu'aux evenemens d'une haulte importance  
 Il doive consulter meurement leur prudence,  
 385 Il ne fault pourtant pas que sur eux s'apuyant,  
 Et de son propre sens par trop se deffiant,  
 Il soit si peu hardy, que quelquefois Il n'ose  
 Luy seul et de son chef hazarder quelque chose.  
 Il doit secrettement en son cœur retiré,  
 390 Et loin des courtisans dont Il est entouré,  
 Avec un soin exact se consulter luy mesme  
 Sur les sacrez devoirs de la grandeur supreme,  
 Voir ce qui peut le rendre un fameux Potentat, [244]  
 Ce qui peut estre utile au bien de son Estat,  
 395 A qui, de ses secrets Il fera confidence,  
 En qui, pour les conseils Il prendra confiance,  
 Et par qui les desseins qu'il aura meditez  
 Avec un Zele ardent seront executez,  
 S'Il commet quelque faute en cet aprentissage  
 400 Dans une autre rencontre, elle le rendra sage,  
 Et si pour quelque temps Il en paroist confus,  
 Elle aura cet effect qu'il n'en commettra plus,  
 Celuy cy, dira-t-il m'a manqué de parole,  
 Je tiendray desormais sa promesse frivole,  
 405 Avec fidelité cet autre m'a servy,  
 Desormais je pourray me confier en luy<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En cet autre j'ay veu de la fidelité / J'y prendray confiance en toute seureté R.

Qu'il garde en toute chose une telle mesure  
 Que, malgré la louange et la douce imposture  
 Dont mille Courtisans tachent de le flatter, [245]  
 410 Son esprit à l'orgueil ne se laisse emporter,  
 Et que par un excez de vaine confiance  
 Il ne se laisse aller à trop de nonchalance,  
 Mais qu'en Juge severe et d'un œil affermy,  
 Il sçache distinguer le flatteur de l'amy.

415 Puisse le juste Ciel qui fait nos destinées,  
 De vingt lustres encor prolonger les années  
 De l'auguste Princesse à qui tu dois le jour,  
 De celle à qui t'ont joint et l'hymen et l'Amour,  
 De ton Illustre Tante en vertus nompareille,  
 420 Des deux Princes Lorrains, de nos jours la merveille,  
 Et du sage vieillard qu'on a fait revenir  
 De l'exil où l'Envie avoit sceû le bannir.  
 Tant que du tout puissant, les bontez infinies  
 Voudront te conserver ces merveilleux genies,  
 425 Tu ne peux, o grand Roy, manquer de bons âvis, [246]  
 Ny de succez heureux tant qu'ils seront suivis.  
 Tu le connois assez, et si tu consideres  
 Comment Ils ont conduit jusqu'icy tes affaires,  
 Tu pourras remarquer que des regnes passez  
 430 Il ne s'en trouve point de si bien commencez.  
 Sur l'apuy toutefois de leur seule prudence,  
 Garde bien de fonder toute ton esperance  
 Et souvien toy toujours que le conseil humain  
 Si Dieu ne le benit est inutile et vain.

435 Donc que de l'Eternel la salutaire crainte  
 Dans ton cœur genereux profondement empreinte,  
 Soit le ferme soutien de ton gouvernement  
 Et de tes actions le premier fondement,  
 Puisque tous les mortels, malgré leur suffisance  
 440 Et, de leurs bons conseils la sincere innocence, [247]  
 Sont sujets à faillir, et que s'estant trompez,  
 On voit dans leurs erreurs les Roys enveloppez.

Il n'en est pas ainsy de la divine Essence,  
 Rien ne peut eviter sa vaste connoissance,  
 445 Et cet estre infiny par qui seul tout est sçû  
 Comme Il ne deçoit point ne peut estre deçû  
 Il conduira tes pas dans la nuit la plus sombre,

Sa divine lumiere en dissipera l'ombre  
 Et toujours, devant toy marchant pour t'éclairer  
 450 Elle t'empeschera de pouvoir t'égarer.  
 Il t'a fait icy bas son image vivante  
 Celuy de tous les Roys qui mieux le represente.  
 Rend luy grace des biens dont Il t'a sçû combler  
 Et fay tous tes efforts pour luy bien ressembler.  
 455 Or comme en l'Univers sa puissance est supreme,  
 Pour tout ce qu'il a fait sa clemence est de mesme,  
 Tu dois, si tu pretens l'imiter parmy nous [248]  
 Estant le plus puissant estre aussy le plus doux.  
 Il est vray que de Dieu l'estre est inconcevable,  
 460 Que l'œil ne vit jamais son visage adorable,  
 Mais nous en connoissons l'eternelle grandeur  
 Par son filz bien aimé, sa gloire et sa splendeur,  
 Son filz qui nous aimant d'une ardeur infinie,  
 Parmy nous et pour nous a deux fois pris la vie.  
 465 Quiconque vit ce fils vid le pere en effect  
 Puisqu'il en est l'image et le vivant portrait.  
 Deslongtemps, loin de nous, d'une course legere<sup>2</sup>,  
 Il est allé s'asseoir à la droite du pere,  
 Mais avant que d'entrer au celeste sejour  
 470 Pour gages eternels de son fidele amour  
 Nous ayant enseigné comment nous devons vivre  
 Il nous a decouvert les moyens de le suivre,  
 Par ses saintes leçons Il nous a déclaré [249]  
 De quel culte icy bas Dieu veult estre adoré  
 475 Ce que doit faire un cœur qui desire luy plaire,  
 Et comment nous pouvons apaiser sa colere,  
 Comment on accomplit le doux commandement  
 Qui nous oblige tous d'aimer uniquement  
 Celuy dont la parole en merveilles feconde  
 480 Du sterile neant tira l'estre du monde,  
 Qui nous ayant creez maistres de l'Univers  
 Fait pour nous chaque jour cent miracles divers  
 Qui nous conserve tous, qui par sa providence  
 Entretien en tous lieux une riche abondance  
 485 Et qui plein de douceur se plaist à pardonner  
 A tant de criminels qu'il pourroit condamner.  
 Car enfin qui de nous par son ingratitude

<sup>2</sup> Vainqueur & glorieux, quittant nostre misere R.

Ne merite à toute heure un chastiment tres rude ?  
 Sans cesse toutefois son extreme bonté [250]  
 490 Retient la juste ardeur de son bras irrité,  
 Pour attirer à luy nostre cœur qui l'outrage  
 Avant que de fraper Il met tout en usage,  
 Et le foudre vengeur, sur le point de partir,  
 N'attend pour s'arester que nostre repentir.  
 495 Cet aimable seigneur qui tendrement nous aime  
 Veult qu'en luy ressemblant nous nous aimions de mesme  
 Qu'animez d'un esprit sincere et genereux  
 Nous ayons comme luy pitié des malheureux.  
 Que nostre ame, en tout temps, au pardon disposée  
 500 Soit par le repentir aisement apaisée  
 Et que, de nostre cœur le plus aspre courroux  
 Tombe avant le soleil qui s'est levé sur nous ;  
 Si cette loy d'amour en tous les cœurs gravée  
 Est des moindres mortels saintement observée  
 505 Et si chacun de nous pratique ces vertus [251]  
 Comment doivent les Roys s'en monstrier revêtus  
 Eux qui comme rayons de l'essence divine  
 Doivent faire eclater leur celeste origine.

Or toy que l'Eternel par un ordre sacré  
 510 A voulu faire asseoir au supreme degré  
 Et qu'il a signalé de tant d'illustres marques,  
 Qu'on te voit surpasser le reste des Monarques,  
 Avec le mesme eclat qu'on voit les autres Roys  
 Surpasser en grandeur ceux qui sont sous leurs loix,  
 515 Ren toy par la Clemence à Dieu mesme semblable,  
 En tout temps, comme luy, sois à ton peuple affable,  
 Jamais, de l'affligé ne rejette la voix,  
 Et croy que la Clemence est la vertu des Roys.  
 Aime mieux conserver à tes sujets la vie  
 520 Que la voir par le fer cruellement ravie<sup>3</sup>, [252]  
 Et leur accorde grace avec le mesme amour  
 Que tu veux de ton Dieu la recevoir un jour,  
 Ne te sers qu'à regret du glaive impitoiable  
 Qu'il a mis en tes mains pour la mort du coupable,  
 525 A moins que le forfait ne donnast à juger  
 Qu'un moindre chastiment ne le pût corriger.  
 Tel que le medecin qui se resolt sans peine

<sup>3</sup> qu'aux sujets elle donne la vie / Que par les chastimens elle leur soit ravie *R.*

A retrancher un membre infecté de gangrene,  
 Mais qui plein de douceur tasche de secourir  
 530 Tous les maux que son art juge pouvoir guerir.  
 Un Roy qui dans le sang assouvit sa colere  
 Ne doit point se flatter du tiltre de severe,  
 Ny moins pretendre encore à celuy de clement  
 En pardonnant sans choix et sans discernement.  
 535 D'un cœur vrayment benin, si tu veux des exemples  
 Ta royale maison t'en fournit d'assez amples,  
 Puisque, de tous les Roys qui regnerent sur nous, [253]  
 Ton pere et ton ayeul ont esté les plus doux,  
 Et que pour sçavoir vaincre une juste colere,  
 540 Rien n'est de comparable à la Reyne ta mere,  
 Elle qui, sur la mort de son fidele espoux,  
 Pouvant faire eclater les traits de son courroux,  
 Et par le chastiment en tirer la vengeance,  
 A, malgré sa douleur, monsté tant d'indulgence,  
 545 Qu'elle n'a pas voulu mesme toucher au bien  
 De celuy dont le fer a ravy tout le sien.  
 Les deux freres lorrains, que leur rare prudence  
 Rend le plus ferme apuy du bonheur de la France  
 Bien que de mille affronts on les eut outragez  
 550 Ont cru qu'en pardonnant ils s'estoient bien vangez  
 Les meurtres, les prisons, les exils et les fuittes  
 Qui d'un regne naissant, sont les communes suittes,  
 N'ont point changé l'estat, en changeant de seigneur, [254]  
 Et la Clemence seule a causé ce bonheur.  
 555 Sois donc, o puissant Roy, facile et debonnaire  
 Revere l'Eternel et tasche de luy plaire,  
 Que son divin amour brule ton cœur Royal,  
 Et dez tes jeunes ans, que ton soin principal <sup>4</sup>  
 Soit de bien obeir à sa voix eternelle,  
 560 Et de bien commander à ton peuple fidele.  
 Ces divines vertus de jour en jour croistront  
 Et sur les autres Roys enfin t'eleveront.  
 Ainsy, loin de nous pleindre au Ciel dur et severe  
 Qui donne un jeune Roy souvent en sa colere,  
 565 Nous le benirons tous d'une commune voix,  
 De nous avoir rangez sous tes aimables loix,

<sup>4</sup> amour regne au fond de ton cœur / Que ton soin le plus grand et ta plus vive ardeur R.

Et tu le beniras d'avoir en ton enfance  
Trouvé des gouverneurs, de qui la vigilance  
Fait qu'on te voit desja d'un effort glorieux [255]  
570 Egaler les haults faits de tes plus grands ayeux.

Fin

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

## ABRÉVIATIONS

### Textes

- Alciat, *Emblemata* = éd. Pierre Laurens, Paris, Les Belles Lettres, 2016 (Lyon, M. Bonhomme, 1551).
- Belleforest, *La Cosmographie universelle* = François de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, vol. 1, Paris, M. Sonnius, 1575.
- C. A. Fr. II = *Catalogue des actes de François II*, Paris, CNRS, 1991.
- C. A. Henri II = *Catalogue des actes de Henri II*, Paris, Impr. nationale puis CNRS, 1979-2009, 7 vol.
- CCJDB, suivi du numéro du tome = *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, t. IV (1547-1548), éd. Rémy Scheurer, Loris Petris, David Amherdt et Nathalie Guillod, Paris, au siège de la Société, 2011 ; t. V (1549-1550), 2012 ; t. VI (1550-1555), 2015 ; t. VII (1555-1560), 2017.
- Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien* = Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien* (1548), dans *Un autre catholicisme au temps des Réformes ? Claude d'Espence et la théologie humaniste à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Alain Tallon, Turnhout, Brepols, 2010.
- Corrozet et Champier, *Le Catalogue des antiques erections* = Corrozet, Gilles et Champier, Claude, *Le Catalogue des antiques erections des Villes et Citez, assises es trois Gaules*, Paris, Estienne Groulleau, 1551.
- La Porte, *Epithètes* = Maurice de La Porte, *Epithètes*, Paris, G. Buon, 1571.
- Érasme, éd. Turchetti = *La Formation du prince chrétien*, éd. Mario Turchetti, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- Érasme, *Inst. princ. chr.* = ASD IV, 1.
- Estienne, *La Guide* = Estienne, Charles, *La Guide des chemins de France de 1553*, éd. Jean Bonnerot, Paris, Champion, 1936, t. II (Fac-similés et cartes).
- Joachim Du Bellay, *O. poét.* = Joachim Du Bellay, *Œuvres poétiques*, t. VI, éd. Henri Chamard, Paris, STFM, 1931 ; t. VII et VIII, éd. Geneviève Demerson, Paris, Nizet, 1984.
- Lettres du cardinal Charles de Lorraine* = *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574)*, éd. Daniel Cuisiat, Genève, Droz, 1998.
- L'Hospital, *Carmina*, t. I = L'Hospital, Michel de, *Carmina*, t. I, éd. Perrine Galand et Loris Petris, avec la particip. de David Amherdt, Genève, Droz, 2014.

- L'Hospital, *Carmina*, t. II à IV = L'Hospital, Michel de, *Carmina*, t. II, dir. Perrine Galand et Loris Petris, éd. David Amherdt, Laure Chappuis Sandoz, Perrine Galand et Loris Petris, avec la collab. de Christian Guerra et Ruth Stawarz-Luginbühl, Genève, Droz, 2017 ; t. III, 2018 ; t. IV, 2019.
- L'Hospital, *Discours et correspondance* = L'Hospital, Michel de, *Discours et correspondance. La plume et la tribune II*, éd. Loris Petris, avec la collab. de D. Amherdt, Genève, Droz, 2013.
- Machiavel, *Le Prince* = Machiaval, Nicolas, *Le Prince dans Œuvres complètes*, éd. Edmond Barincou, Paris, Gallimard, 1952.
- Ronsard, Lm = Ronsard, Pierre de, *Œuvres complètes*, éd. Paul Laumonier, Paris, Didier, STFM, 1914-1975, 18 vol. ; éd. Jean Céard revue, Paris, STFM, 2015, 7 vol.
- Ronsard, OC = Ronsard, Pierre de, *Œuvres complètes*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin, Paris, Gallimard, 1993, 2 vol.
- Seyssel, *La Monarchie de France* = Claude de Seyssel, *La Monarchie de France*, éd. Renzo Raghianti, Paris, STFM, 2012.

## Études

- Michel de L'Hospital chancelier-poète = Michel de L'Hospital chancelier-poète, dir. Perrine Galand-Willemen et Loris Petris, Genève, Droz, 2020.
- Chappuis Sandoz, « Des pierres et des mulets » = Chappuis Sandoz, Laure, « Des pierres et des mulets : mise en scène narrative dans l'*Iter Nicaeum* (*Carmina* V, 9) », dans *Michel de L'Hospital chancelier-poète*, p. 153-171.
- Cloulas, *Henri II* = Cloulas, Ivan, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985.
- Crouzet, *La Sagesse et le malheur* = Crouzet, Denis, *La Sagesse et le malheur. Michel de L'Hospital, chancelier de France*, Seyssel, Champ Vallon, 1998.
- DBI = *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, 1960-.
- DL = Dupré-Lasale, Emile, *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France, première partie (1505-1558)*, Paris, E. Thorin, 1875 (t. I) ; *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France, deuxième partie (1555-1560)*, Paris, A. Fontemoing, 1899 (t. II).
- Durot, *François de Lorraine* = Durot, Éric, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Garnier, 2012.
- François, *Le Cardinal François de Tournon* = François, Michel, *Le Cardinal François de Tournon, homme d'État, diplomate, mécène et humaniste (1489-1562)*, Paris, E. de Boccard, 1951.
- Gorris Camos, « "Sotto un manto di gigli di Francia"... » = Gorris Camos, Rosanna, « "Sotto un manto di gigli di Francia" : poésie, allégorie et emblèmes de la dissidence entre Ferrare et Turin », dans *Allégorie et symbole. Voies de dissidence*, dir. Anne Rolet, Rennes, PUR, 2012, p. 439-496.

- Le cardinal Jean Du Bellay* = *Le cardinal Jean Du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, éd. Cédric Michon et Loris Petris, Tours, PUFR et Rennes, PUR, 2013.
- Le Fur, *Henri II* = Le Fur, Didier, *Henri II*, Paris, Tallandier, 2009.
- Maugis, *Histoire du Parlement de Paris* = Maugis, Édouard, *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, Paris, 1912-1914, 3 tomes en 2 volumes ; New York, Burt Franklin, 1967 ; Genève, Slatkine, 1977.
- Petris, *La Plume et la tribune* = Petris, Loris, *La Plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562). Suivi de l'édition du De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. Sermo (1559) et des discours de Michel de L'Hospital (1560-1562)*, Genève, Droz, 2002.
- Repetti, *L'Educazione di un « re fanciullo »* = Repetti, Renzo, *L'Educazione di un « re fanciullo » : Michel de L'Hospital e la consecrazione di Francesco II (1559)*, Genova, ECIG, 1995<sup>2</sup>.
- Reure, « Le “voyage à Nice” » = Reure, abbé Claude-Odon, « Le “voyage à Nice” » du Chancelier Michel de L'Hospital », *Revue du Lyonnais*, 1899, p. 25-41.
- Romier, *Les Origines* = Romier, Lucien, *Les Origines politiques des guerres de religion*, Paris, Perrin, 1913-1914, 2 vol. ; Genève, Slatkine, 1974.
- Soler, *Écritures du voyage* = Soler, Joëlle, *Écritures du voyage : héritages et inventions dans la littérature latine tardive*, Paris, Institut d'études augustinienes, 2005.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

# INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

- Accius : 242  
Accutiens : 304  
Achille : 39, 194-195, 230, 341  
*Actium* : 165  
*Adriatique*, mer : 161  
Agamemnon : 248  
Agathias : 321-322  
Agricola, Georgius : 241  
*Aigues-Mortes* : 109  
*Aix-en-Provence* : 316, 327  
*Aix-la-Chapelle* : 236  
Alain de Lille : 84  
Alains : 272-273, 288, 317  
Albains : 232  
Alberti, Leon-Battista : 241-242  
Albon, Jacques d', s<sup>r</sup> de Saint-André : 163, 170  
Alciat, André : 230, 241, 246, 253, 300, 305  
Alcibiade : 171  
Alcide : voir Hercule  
Alexandre le Grand : 160, 244  
Aliénor d'Aquitaine : 26-27, 35, 46  
*Allemagne* : 159, 164  
Allemands : 157  
*Allier* : 301  
Allobroges : 266-269, 312-313  
*Alpes* : 28-29, 122-125, 160-161, 266-267, 276-277, 284-285, 297  
*Amboise* : 320  
Ambroise de Milan : 87, 159, 232  
*Amiens* : 140, 154  
Ammien Marcellin : 166, 240, 304, 321  
Anglais : 22-23, 28-29, 96-97, 100, 116-117, 122-123, 126-127, 144, 156, 160, 170, 206-207, 311, 349 ; voir aussi Bretons  
*Angleterre* : 17, 26-27, 30, 35, 43-44, 47, 105, 141, 159, 167, 218, 237, 247  
Anjou, famille : 159  
Anjou, Henri, duc d' : voir Henri III  
*Antibes* : 280-281, 289, 295, 328-330, 335  
*Antioche* : 46, 160  
Antiphilos : 241  
Antoine de Bourbon, roi de Navarre : 185, 298  
Apelle : 202-203, 217, 241-242, 346  
Apollodore : 82  
Apollon : 14, 17, 28-29, 36, 39, 47-48, 230, 242  
Apulée : 44  
*Apulie* : 329  
*Aquitaine* : 47, 185, 206-207, 218, 247  
Arabes : 122-123, 159-160  
*Ardennes* : 122-123  
*Argens* : 280-281, 289  
Aristée : 314  
Aristide : 13, 138-139, 146, 171-172  
Aristote : 11, 222, 233, 235, 241, 245, 247, 249, 304, 319, 324  
*Arménie* : 130-131, 166  
Arsace II : 166  
Arsacides : 130-131, 166  
*Asie* : 122-123, 159-160  
*Asie Mineure* : 159  
Assurbanipal : 244  
*Assyrie* : 278-279, 300  
Assyriens : 204-205, 217, 244, 348  
Astrée : 14, 60  
Athéna : voir Pallas  
Athénée : 301  
*Athènes* : 41, 138-139, 172, 268-269, 311  
Atlas : 126-127, 144, 164  
Atrébate : 120-121  
*Attique* : 153  
*Aubagne* : 276-277, 326  
Aubert, Guillaume : 178  
Aubigné, Agrippa d' : 255  
Aubusson de La Maisonnette, Jean d' : 33  
*Audenarde* : 170  
Auguste : 165, 267, 310  
Augustin, saint : 9, 59, 166, 171  
Aulu Gelle : 190, 321  
Aurélius Victor (Pseudo-) : 238  
*Auron* : 260-261, 300  
Ausone : 45, 151, 291, 295, 303, 314  
*Autriche* : 161  
*Auvergne* : 174-175, 182  
*Avignon* : 264-265, 270-273, 288, 304, 316-318, 325, 328  
*Avord* : 260-261  
Baïf, Jean-Antoine de : 10, 33, 178  
Baïf, Lazare de : 74  
*Bandousie*, fontaine : 314

- Bar*, duché : 186  
*Bar-le-Duc* : 176-177, 186  
*Baux-de-Provence*, Les : 316  
*Bavière* : 161  
 Bayard, chevalier : 160  
 Bayle, Pierre : 13n  
*Beaucaire* : 312  
*Beaulieu-sur-Mer* : 334  
*Beauvais* : 185  
*Belesbat* : 336  
 Belges : 94-95, 105, 116-117, 120-123, 156  
*Belgique* : 159, 274-275  
 Belleforest, François de : 304, 307, 309, 314, 321-322, 326, 328, 330-331  
 Bellérophon : 57  
 Bellièvre, Claude : 307  
 Bellièvre, Pomponne de : 105, 155  
 Belon Du Mans, Pierre : 305  
 Belot, Jean II, s<sup>r</sup> Du Boulay : 174-175, 178-179, 182-183  
 Benoît XII : 317  
 Bérauld, Nicolas : 183  
*Berre, Étang de* : 274-275, 289, 321  
 Bertrandi, Jean : 237  
 Besançon, Louis de : 89  
*Bessay* : 262-263, 301  
*Béziers* : 270-271  
 Bible : 224-225n, 249-250 ; Gn, 57, 248, 252 ; Ex, 154, 225n, 248, 250-251 ; Nb, 154 ; Dt, 88, 236, 250, 252, 321 ; Es, 86, 226, 235, 248, 250-251, 256 ; Jr, 86, 248 ; Ez, 107, 226n, 239, 248, 327 ; Am, 248 ; So, 235 ; Mt, 87, 235 ; Ps, 154, 250-251, 253 ; Jb, 236, 253 ; Pr, 235-236, 239-240, 250, 253 ; Eccl, 256 ; Dn, 226, 242, 256 ; Ne, 250 ; 2 Ch, 88 ; Sg, 232, 240, 251 ; Mt, 15n, 107, 252-253, 294n ; Mc, 15n, 252-253 ; Lc, 15n, 252-253, 326 ; Jn, 107, 186, 248, 251-253, 326, 328 ; Ac, 107, 252 ; Rm, 222, 233, 253 ; 1 Co, 159, 236 ; 2 Co, 251 ; Ep, 253 ; Col, 251 ; 1 Tm, 235, 237, 251 ; He, 251 ; Jc, 236 ; 2 P, 233  
 Birague, René de : 141n-142  
 Bisternes : 158  
*Blaisois* : 140  
*Blois* : 14, 140, 176-177, 182, 187, 260-261, 287-288, 296-298  
 Bodin, Jean : 89, 235  
 Boèce : 304  
 Bogomare, bouffon : 8, 262-263, 291  
 Boldù, Andrea : 256, 334, 336  
*Bologne* : 91, 234, 299  
 Bongars, Jacques : 171  
*Bonpas*, chartreuse : 318  
*Bordeaux* : 167  
*Boron*, mont : 284-285, 334  
 Botticelli : 241  
 Bouche, Honoré : 319, 321, 326, 330-331  
 Bouillon, Godefroy de : 159  
*Boulogne-sur-Mer* : 122-123, 144, 160  
 Bounyn, Gabriel : 172, 220n  
 Bourbon, Charles III de : 301  
 Bourbon-Montpensier, famille : 301  
*Bourbonnais* : 299-300  
 Bourdin, Jacques : 148, 170  
*Bourges* : 141, 260-261, 298-301, 314  
*Bourgogne* : 185, 309, 315  
 Bourguignons : 322  
 Boyvin du Villars, François de : 162  
 Brantôme, Pierre de Bourdeille, s<sup>r</sup> de : 42-43, 167  
*Bresse* : 31, 325  
*Brest* : 46  
*Brétigny* : paix, 130-131, 145, 167, 247  
 Bretons : 22-25, 156, 159 ; voir aussi Anglais  
*Brévenne* : 307  
 Briçonnet, Anne, s<sup>r</sup> de Rieux, baron de Pins : 84-85  
*Brignoles* : 278-279, 289, 328  
*Brindes* : 295n  
*Bruxelles* : 333  
 Bruyerin Champier, Jean : 233, 255, 300-301, 311  
 Buchanan, George : 33  
*Buda* : 96-97, 102, 104, 108  
 Budé, Guillaume : 191, 219, 223, 248  
 Bugnyon, Philibert : 308  
 Busiris : 221n  
*Byzance* : 118-119, 308 ; voir aussi *Constantinople*  
 Cabassolle, Philippe de : 326, 328  
*Calais* : 24-25, 32, 44, 94-97, 100, 102, 105, 110, 140, 163-164, 167, 170, 179, 220, 247  
 Caligula : 221n  
 Calvin, Jean : 328  
*Camarque* : 300  
*Cambalu* : 317  
*Cambrai* : 101  
 Cambyse : 235  
*Campanie* : 171  
*Cannes* : 280-281, 289, 328-329  
*Cannes* (Pouilles) : bataille, 130-131, 166, 280-281, 329  
 Cappel, Ange : 171  
 Carafa, Carlo : 286n  
*Caramy* : 278-279, 329  
*Carinthie* : 161  
 Carles, Lancelot de : 9n, 57, 181  
 Carnes : 122-123, 161  
*Carnie* : 161  
*Carniolie* : 161  
 Carolingiens : 244

- Carrare* : 301  
 Carthaginois : 329  
*Casale* : 122-123, 144, 162  
 Cassandre : 48  
*Castalie*, fontaine : 315  
 Castellán, Honoré : 336-337  
 Castor : 276-277, 323  
*Cateau-Cambresis, Le* : traité, 32, 103, 141, 162, 231, 255, 286, 308  
 Catherine de Médicis : 24-25, 35, 40n, 42, 45, 59, 84, 86, 141-142, 150, 178n, 208-209, 212-213, 218, 223, 225, 249, 297-298, 319, 323, 336, 351, 354  
 Cato, Dionysius : 231, 242, 254  
 Caton l'Ancien : 58, 90, 242, 254-255, 260-261  
 Catulle : 36, 43, 46, 92, 153, 159, 165, 248, 293n, 324-325, 333  
*Caumont-sur-Durance* : 272-273, 318  
*Cavaillon* : 272-273, 288, 304, 318  
 Cavalli, Sigismondo : 256, 332  
 Cavares : 264-265, 304 ; voir aussi *Avignon*  
 Céléno : 48  
 Celse : 183  
 Celtes : 94-95, 105  
*Cercamp* : 140-141, 154, 164  
 César : 57, 105, 171, 304  
 César (Pseudo-) : 44  
 Chabannes, Jacques de : 302  
 Chalcédoniens : 266-267, 308  
*Châlons* : 185-186  
*Chambord* : 333  
*Champagne* : 105, 171, 185  
 Champier, Claude : 303, 306, 313, 316, 321-322, 327  
*Champigny-sur-Veude* : 54n  
*Champroteux* : 187  
*Champroux* : 300  
 Charillus, roi de Sparte : 13  
 Charlemagne : 159, 186, 244  
 Charles II d'Anjou : 278-279, 289, 326, 328, 334  
 Charles II, duc de Savoie : 331  
 Charles Quint : 10, 47, 96-97, 100, 102, 105, 109-110, 122-123, 140, 160-162, 280-281, 324, 329  
 Charles V : 167  
 Charles VII : 206-207, 247, 260-261, 299, 349  
 Charles VIII : 311  
 Charles IX : 13n, 15n, 81, 141-142, 185, 230, 246, 311, 319, 323  
 Chateaubriand, François-René de : 16n  
*Châteauneuf-du-Rhône* : 270-271, 315  
*Châtellerault* : 298  
*Chenonceaux* : 336  
 Chevalier, Marie : 89  
 Childéric III : 244  
*Chinon* : 54  
 Chiron : 230-231  
 Christine de Danemark, duchesse de Lorraine : 94-95, 100-102, 105, 164, 296  
 Cicéron : 8n, 15, 38n, 41, 45-47, 59, 61, 79, 83, 86, 88-89, 92-93, 109-110, 149, 153-154, 158, 164, 169-171, 230, 232-238, 240, 242-243, 245, 247, 249, 251-252, 254-256, 293, 296, 327  
*Cima*, mont : 280-281  
 Cimbres : 316  
*Cimiez* : 282-283, 289, 332-333  
*Ciotat, La* : 325  
 Claude, empereur : 221n, 242  
 Claude de France : 39-40  
 Claudien : 16, 36-37, 42, 44, 47, 153, 159, 293n, 303, 314  
 Clèves, François de, duc de Nevers : 171, 185  
 Clodius : 88  
 Clovis : 184  
 Cocault, Pierre : 320  
 Coligny, Odet de : 82, 183  
 Côme I<sup>er</sup> de Médicis : voir Médicis, Côme I<sup>er</sup> de  
 Conrart, Valentin : 13, 228-229, 339  
*Constance*, lac de : 161  
 Constantin XI Paléologue : 118-119, 157  
*Constantinople* : 107, 143, 157-158, 182, 315 ; voir aussi Byzance  
 Coriolan : 171  
*Corne d'Or* : 157  
 Correr, Giovanni : 13n  
 Corrozet, Gilles : 247, 303, 306, 313, 316, 321-322, 327  
*Corse* : 124-125, 144, 162  
 Cossé, Charles de, comte de Brissac, maréchal de France : 160, 162  
*Côte-Rôtie* : 312  
 Coucy, Jacques de, s<sup>r</sup> de Vervins : 160  
*Couleuvre* : 260-261, 299  
 Coussy, Charles de, s<sup>r</sup> de Burie : 186  
 Craponne, Adam de : 318  
*Crau* : 318-319  
*Croatie* : 161  
 Ctésias de Cnide : 244  
 Cueillette, Françoise : 91  
 Cujas, Jacques : 314  
 Cupidon : 258-259  
 Curriaces : 232  
 Cyprien, saint : 86, 252  
 Cyrène : 314  
 Dallier, Joachim : 54n, 287n, 336  
 Dalmatio, Giovanni : 32, 100n-101, 104n-105, 184

- Dampierre* : 308  
 Danaé : 238  
 Daniel, prophète : 256  
*Danube* : 122-123  
*Dauphiné* : 313, 318  
 Dauvet, Jean II : 74-78, 84-88, 90-92  
 Dauvet, Robert : 84  
 Dédale : 250  
 Déidamie : 39  
 Déiopée : 42  
 Delbene, Bartolomeo : 262-263, 288, 291, 303  
 Démosthène : 8n  
 Demoulins de Rochefort, François : 327-328  
 Des Gallars, Nicolas : 328  
 Des Masures, Louis : 39n, 107, 233, 244  
 Diane de France : 297  
 Didon : 42, 154, 186, 241, 337  
*Digeste* : 88, 90-91  
 Diodore de Sicile : 60, 244  
 Dion Cassius : 306  
 Dioscures : 323  
 Dolet, Étienne : 292n, 301, 306, 308  
 Dom Juan : 45  
*Donzère* : 270-271, 315  
 Dorat, Jean : 36n-39  
 Doria, Andrea : 162, 276-277, 289, 323-324  
 Doria, Stefano : 335  
 Dorsanne, Antoine, s<sup>r</sup> de Tizay : 264-265, 303-304  
*Douvres* : 170  
*Drac* : 313  
 Dragasès : voir Constantin XI Paléologue  
*Drôme* : 268-269, 288, 304, 313  
*Dromichètes* : 166  
 Drouin, Jean : 327  
 Duaren, François : 314  
 Du Bellay, Guillaume, s<sup>r</sup> de Langey : 162, 309, 329  
 Du Bellay, Jean : 45, 56-59, 162, 180, 182-183, 287, 297, 311  
 Du Bellay, Joachim : 7n-8, 12, 17n, 32, 36n, 42, 45, 56, 58, 110, 164, 171, 178, 190, 216, 224n, 228-229, 232, 286n, 292, 296, 299, 307-308, 320, 340  
 Du Bellay, Martin : 329  
 Du Bourg, Anne : 182  
 Du Bourg, Claude : 174-175, 179, 182  
 Du Bourg, Étienne, s<sup>r</sup> de Ceilhoux, Guérins, Malozat : 182  
 Du Châtel, Pierre : 58, 79, 110, 141  
 Du Chesne, Léger : 33n, 40, 101, 178, 227  
 Du Drac, Adrien : 295, 325  
 Du Faur, Guy, s<sup>r</sup> de Pibrac : 90, 172, 178, 253, 300  
 Du Faur, Jacques : 8, 258-259, 286, 292  
 Du Gabre, Dominique : 162  
*Dun-sur-Auron* : 260-261, 293, 299  
 Duprat, Antoine : 11  
 Du Préau, Gabriel : 220n  
 Dupuy, frères : 13n  
*Durance* : 272-273, 288, 304, 318  
 Dürer, Albrecht : 153  
 Du Vair, Guillaume : 8n, 172  
 Écossais : 20-25, 28-29, 31, 43-44, 46  
*Écosse* : 10, 22-23, 30, 35, 43, 122-123, 141, 144, 192  
*Édimbourg* : 160  
 Édouard III : 167  
*Égine* : 60  
 Egnazio, Giovanni Battista : 247  
*Elbe* : 118-119, 157, 162  
 Élisabeth de France : 186-187, 298  
 Emmanuel-Philibert, duc de Savoie : 14, 31, 36n, 47, 187, 276-277, 282-286, 289-291, 293-295, 297, 306, 325, 330-337  
*Empire* : 102, 108, 166  
*Empire néo-assyrien* : 244  
*Empire ottoman* : 108  
*Empire romain* : 166  
 Énée : 46-48, 149-150, 154, 186, 312, 330, 337  
 Ennius : 169, 254, 333  
 Ennode : 303  
 Éos : 230  
 Épaminondas : 249  
 Érasme, Didier : 10-11, 41, 46, 58, 60, 83, 85, 89, 105-110, 154-156, 163-165, 169, 180, 183, 185, 191, 219-222, 224, 226, 231-239, 241-242, 246-248, 250-252, 254, 256, 304, 309  
 Escalin des Aymars, Antoine, s<sup>r</sup> de Pierrelatte, baron de La Garde, dit le capitaine Paulin : 270-271, 298, 315, 331  
 Eschyle : 60, 319  
 Ésope : 61, 153  
*Espagne* : 35, 102, 110, 159, 162, 237, 322, 324, 333  
 Espagnols : 32, 101, 107, 116-119, 122-123, 126-127, 136-137, 140n, 143-144, 146, 156, 159-160, 311  
 Espence, Claude d' : 191, 219, 222n, 225n, 227, 234-235, 239, 243, 245, 255  
 Este, famille : 105  
 Este, Anne d' : 56  
*Estérel* : 280-281  
 Estienne, Charles : 158, 290, 299-303, 310, 312-316, 318, 321, 328-330, 332  
 Estienne, Henri : 327  
*Estrémadure* : 109-110  
*Étampes* : 176-177, 187

- États pontificaux* : 160  
*Étrurie* : 277  
*Europe* : 33, 36, 39, 102, 160, 300  
*Eurotas* : 58  
 Eutrope : 166  
  
 Fabius Maximus Cunctator, Quintus : 234  
 Fama : 15, 38  
 Farnèse, famille : 32, 160  
 Farnèse, Alexandre, cardinal : 32, 100n-101, 104n-105, 184  
 Farnèse, Horace : 324  
 Farnèse, Pierre-Louis : 296n  
 Fatimides : 159-160  
 Ferdinand I<sup>er</sup>, empereur : 96-97, 108  
 Ficin, Marsile : 153  
 Flaccus : voir Horace  
 Flamands : 156  
 Flaminio, Marcantonio : 192  
*Flandres* : 105, 118-119, 157, 185  
*Florence* : 308  
 Florentins : 309  
*Fontainebleau* : 59, 176-177, 187  
*Forest*, comté : 300  
 Fortune : 50-51, 55, 96-97, 102-103, 110, 126-127, 282-283  
 Fouquelin, Antoine : 43  
*Fourvière* : 307, 309  
 Français : 24-25, 101-102, 104-105, 107, 140, 143-144, 149, 155, 157, 160, 162, 164, 167, 172, 308, 322, 331, 349  
*France* : 14, 16, 22-23, 26-31, 35-36, 39-40, 42-47, 57, 94-95, 98-99, 102-104, 106, 108, 116-117, 124-125, 141n, 144, 146, 149, 156, 159-160, 164, 166, 179, 182, 184-185, 187, 191, 194-195, 206-207, 212-213, 231-233, 237, 243, 247, 286n, 291-292, 295, 300, 311, 319, 323, 330, 344, 354 ; voir aussi *Gaule*  
 François I<sup>er</sup> : 81n, 96-99, 102-103, 109, 111, 141, 187, 212-213, 218, 223, 231, 234, 255, 301, 312, 315, 322, 327, 354  
 François I<sup>er</sup> de Médicis : voir Médicis, François I<sup>er</sup> de  
 François II : 7, 10-11, 17, 20-48 *passim*, 54, 140, 174-181, 184-256 *passim*, 258-261, 286n-287, 293, 298, 325, 339, 341-355 *passim*  
 Francs : 22-23, 120-121, 149, 204-207, 217, 244  
*Fréjus* : 280-281, 289, 309, 328-329  
*Frioul* : 161  
 Frontin : 304  
*Fucin*, lac : 314  
  
 Gabalitans : 304  
 Gaguin, Robert : 186  
 Gaillard, Marie : 140  
  
*Garigliano* : voir *Liris*  
*Gascogne* : 167  
 Gassot, Jules : 228, 238-239  
 Gattinara, Mercurino Arborio di : 8  
*Gaule* : 291, 322 ; voir aussi *France*  
 Gaulois : 280-281  
 Géants : 62-63, 75, 82  
*Gènes* : 162, 301, 324  
*Genève* : 104, 304  
 Génois : 162  
*Gère* : 310  
 Germains : 116-117, 157  
*Germanie* : 122-123, 144, 161  
*Gier* : 307  
 Gioffredo, Pietro : 321, 325, 332, 335  
 Giovio, Paolo : 47, 329  
 Giustiniano, Marino : 81n  
 Godefroy, Théodore : 186  
 Gonzague, Claire de, comtesse de Montpensier : 301  
 Gouvéa, Antoine de : 314  
 Gracches : 171  
*Grasse* : 280-281  
 Grassin, Pierre : 150, 158  
*Gratianopolis* : voir *Grenoble*  
*Gravelines* : 32, 162, 164  
*Grèce* : 171, 300  
 Grecs : 96-97, 274-275, 280-281, 291, 322  
*Grenoble* : 266-267, 304, 309, 313  
 Grévin, Jacques : 33  
*Grisons* : 156  
 Guarino de Vérone : 241  
 Guéraud, Jean : 309, 325  
 Guillart, André : 237  
*Guînes* : 24-25, 44, 140, 167, 170, 247  
 Guise, famille : voir Lorraine  
 Guise, Marie de : 24-27, 30, 35, 38, 45, 160, 164  
*Guyenne* : 167  
  
 Habsbourg, famille : 109  
*Haddington* : traité, 30  
 Hadès : 60  
 Hadrien : 307  
*Hames* : 156  
 Hannibal : 280-281, 329  
 Hébé : 37n  
*Hélicon* : 57  
 Hellanicos : 60  
 Henri II : 10, 22-27, 30-32, 35, 37-39, 42, 45, 47, 62-71, 74-79, 82, 85-87, 89-90, 94-102, 105, 109-111, 114-117, 120-127, 136-137, 140-141, 143-144, 147, 149-151, 154-155, 160-163, 169-170, 181, 188-190, 212-213, 218, 220n, 223, 231-232, 237, 255-256, 280-281,

- 286, 296-298, 303, 313, 319-320, 323, 330, 354  
 Henri III : 238, 323  
 Henry VII : 30, 43  
 Hercule : 37n, 50-51, 55, 60, 333 ; port d'Hercule, voir *Villefranche-sur-Mer*  
 Héro : 305  
 Hérode : 326  
 Hérodote : 235, 308  
 Hésiode : 60, 163  
 Hespérides : 301  
*Hespérie* : 96-97, 110  
 Hincmar de Reims : 184  
*Hippocrène*, source : 57  
 Hippolyte : 41  
 Holbein, Hans : 153  
 Homère : 8n, 15, 89, 169, 230, 248  
*Hongrie* : 108  
 Horace : 16-17, 43, 55, 80, 147, 152, 180, 228-229, 237, 249, 268-269, 293-294, 340 ; *Art poétique*, 152, 165, 239-241 ; *Épîtres*, 40-41, 46, 55-56, 59, 61, 83, 85, 87-89, 92, 106, 148, 152-153, 155, 157, 168-169, 180-181, 183, 192, 236, 239, 245-246, 298, 301, 311, 319, 332 ; *Odes*, 57, 90, 92, 110, 147n, 152, 154, 157, 170, 238, 245-246, 296n, 302, 314-315 ; *Satires*, 41, 45-48, 57-58, 78-80, 84-85, 90, 92-93, 106, 147, 151-153, 155, 157-158, 163-164, 183, 192, 235-237, 242, 290, 295, 299, 302-305, 309-310, 319, 325  
 Horaces : 232  
 Hotman, François : 233  
 Humières, Louis d' : 171  
 Hurault, Robert : 70-71, 84, 92  
 Hygin : 242, 323  
 Hymen : 39  
 Icare : 305  
 Impériaux : 100, 122-123, 140, 148, 162 ; voir aussi *Empire*  
 Innocent VIII, pape : 88  
 Insubres : 28-29  
*Irlande* : 105  
 Isidore de Séville : 322  
*Isère* : 268-269, 288, 313  
*Israël* : 225n  
 Israël, peuple : 225  
 Israélites : 225, 250  
*Issoudun* : 303-304  
*Italie* : 28-29, 57, 109, 142, 159-162, 164, 174-175, 179-183, 241, 280-281, 290, 297, 299, 331, 333  
 Italiens : 161  
*Jabron* : 270-271, 315  
 Jacques V, roi d'Écosse : 24-25, 30, 35, 38, 43-45, 122-123, 160  
 Jacques VI, roi d'Écosse : 44  
 Jacques de Voragine : 326, 328  
 Janus : 126-127, 145, 165  
 Jean II le Bon : 145, 167-168  
 Jean de Salisbury : 249  
 Jean de Venette : 326  
 Jérôme, saint : 170, 246, 322  
*Jérusalem* : 40, 122-123, 144, 159-160 ; royaume, 159  
 Jessé : 45, 226  
 Jésus-Christ : 40, 45, 192, 194-195, 210-211, 218, 222, 224-225, 233, 251-252, 278-279, 289, 328, 341-342, 352  
 Jodelle, Étienne : 157, 320  
 Joly, Claude : 12-13, 229  
 Jovianus, Flavius Claudius : 130-131, 145, 166  
*Juda* : 45, 225n  
 Juifs : 118-119, 157, 272-273, 288, 317  
 Jules II : 88  
 Jules III : 311, 313  
 Jupiter : 57-58, 61, 89, 112-113, 130-131, 152, 230, 251, 253, 270-271, 284-285  
 Justin, historien : 321  
 Juvénal : 58, 106, 151, 154, 156, 167, 239, 250, 255, 302  
 Khayr ad-Din, dit Barberousse : 331  
 Labarthe, Paul de, s<sup>e</sup> de Termes : 124-125, 160-163  
 La Boétie, Étienne de : 141n, 157, 184, 244, 246-247  
 La Croix, Nicolas de : 156  
 La Croix du Maine, François Grudé, s<sup>e</sup> de : 320  
 Laërte : 15  
 La Fontaine, Jean de : 153  
 La Hire, Étienne de Vignoles, dit : 167, 206-207, 247, 349  
 Lambert, François : 335  
 Lambin, Denis : 312-313  
 Lando, Ortensio : 158  
*Langres* : 185  
 La Noue, François de : 231  
*Laon* : 185  
*Lapalisse* : 262-263, 288, 301-302  
 La Porte, Maurice de : 43, 303, 317  
 La Taille, Jean de : 254  
 La Tapie, Jacques de : 33  
 Latins : 46, 130-131, 238, 274-275, 291, 322  
 Latinus : 46  
*Latium* : 270-271

- L'Aubespine, frères : 140, 170  
 L'Aubespine, Claude de : 170  
 L'Aubespine, Sébastien de : 170, 184, 286n, 306  
 Laure : 59, 272-273, 288, 317  
*Laus Pisonis* : 245  
 La Valette, Jean de : 107  
 Lavinia : 46  
 Lazare : 326-327  
 Léandre : 305  
 Le Caron, Louis : 248, 254, 308  
*Lech* : 161  
 Le Clerc, Nicole : 312  
 Le Ferron, Arnoul : 329  
 Lefèvre d'Étaples, Jacques : 327-328  
 Lenzi, Lorenzo : 286n  
 Léon X : 234  
 Leroux, Claude : 91  
 Le Roy, Louis : 34, 245  
 L'Estoile, Pierre de : 255  
*Leuville* : 250  
 L'Hospital, Jean de : 74, 79-80, 90, 240, 242, 255, 301  
 L'Hospital, Madeleine de : 68-71, 75, 77-79, 81, 92, 142  
 L'Hospital, Michel de : « Michau », 38n, 58  
   *Carmina* : 8, 38, 81 ; diffusion manuscrite, 101, 178-179, 227, 231 ; manuscrit de Gand (*G*), 183 ; *BNF Dupuy 809*, 39n, 62n, 66n, 75, 83 ; édition *princeps* de 1585 (*B*), 10, 14, 178 ; édition d'Amsterdam de 1732 (*A*), 39n, 75 ; **I**, 7 ; **I**, 1, 41, 246, 297 ; **I**, 2, 41, 48, 183, 187, 243, 246, 252, 256 ; **I**, 3, 48, 79n, 82, 92, 159, 165, 180, 239, 241, 243, 246, 248, 311 ; **I**, 4, 15, 42, 90-91, 186, 253-254, 295-296n, 299, 317, 325, 331 ; **I**, 5, 254 ; **I**, 6, 90, 153 ; **I**, 7, 14, 41, 46, 157, 233, 236, 252, 294, 297, 320, 327, 330 ; **I**, 8, 169, 180 ; **I**, 9, 90, 239, 252 ; **I**, 10, 9n, 17n, 45, 59, 180, 183, 187, 236, 244, 247 ; **I**, 11, 61, 305 ; **I**, 12, 57 ; **I**, 13, 9n, 43, 58, 79-80n, 82, 84, 90, 92, 110, 147, 155, 171, 240-242, 255 ; **I**, 15, 192 ; **II**, 1, 59, 107, 147, 152-153, 183, 240, 327 ; **II**, 2, 59, 79n, 80, 90, 150, 165, 180, 186, 221, 234, 244-246, 317-318 ; **II**, 3, 37n, 59, 91, 180, 183, 187, 254, 313 ; **II**, 4, 45, 58, 104, 110, 169, 249, 255, 308, 319 ; **II**, 5, 83 ; **II**, 6, 9n, 82, 93, 148n, 157-158, 231, 233-234, 236, 238, 286n, 327 ; **II**, 7, 59, 111, 165, 170, 221n, 233, 246, 249 ; **II**, 8, 7n, 9n, 78, 83, 92, 107, 111, 153, 165-166, 168, 192, 234, 242-243, 249-250, 327 ; **II**, 9, 60, 74n, 79-80, 92-93, 147n, 236, 241 ; **II**, 10, 57, 107, 153-154, 245, 250, 327 ; **II**, 11, 9n, 57, 245-246, 300 ; **II**, 12, 38n, 60, 82, 107, 153, 158-159, 165, 220n, 237, 239, 246 ; **II**, 13, 8-10, 109-111, 161-162, 164, 168, 231-233, 236, 246, 256 ; **II**, 14, 10, 185, 231-232 ; **II**, 16, 9n, 42, 107, 111, 181, 246 ; **II**, 17, 92, 246 ; **II**, 18, 90, 151, 153, 169, 186, 235, 242 ; **II**, 19, 10, 56, 60-61, 110-111, 169 ; **II**, 20, 58-59, 92, 246 ; **III**, 7 ; **III**, 1, 12n, 38n, 43, 60-61, 82, 93, 111, 172, 192, 220n, 235-236, 239-240, 249-250, 252, 296, 305 ; **III**, 1b, 37n ; **III**, 2, 59, 169, 220n ; **III**, 3, 42, 60, 237 ; **III**, 4, 90, 246, 249-250, 296n ; **III**, 5, 157-158, 250, 294, 309, 324, 331 ; **III**, 6, 15, 38, 41, 46, 60, 82, 140, 153, 156, 163, 165-166, 187, 220n, 241, 298, 314, 327 ; **III**, 7, 58, 297, 300, 313 ; **III**, 8, 43, 61, 168, 231 ; **III**, 9, 48, 58-59, 183, 307, 315 ; **III**, 10, 48, 91, 110 ; **III**, 11, 61, 225n, 246, 252-256 ; **III**, 12, 46, 48, 57, 82, 151, 160, 246, 248, 297 ; **III**, 13, 153 ; **III**, 14, 41, 43, 48, 59, 79n-80, 82, 90, 92-93, 110, 148n, 192, 235, 241-242, 246, 248, 305 ; **III**, 15, 82, 155, 160, 192 ; **III**, 16, 42, 333 ; **III**, 17, 192 ; **III**, 18, 46, 59, 61, 147, 151-152, 165, 168, 239 ; **IV**, 1, 7n, 9n, 38n, 60, 82, 107, 151, 154, 163, 165, 220n, 231, 235, 237, 252-254 ; **IV**, 2, 7n, 10, 32, 44, 100n, 105, 110-111, 163, 178, 183, 220, 247 ; **IV**, 3, 7n, 9n, 101n, 104-105, 109, 166, 232, 253, 255, 324 ; **IV**, 5, 169, 187, 248 ; **IV**, 6, 169, 246, 303 ; **IV**, 7, 9n, 46, 61, 82, 90, 107, 153, 162, 168, 235-237, 239-242, 250, 310, 315, 327, 335 ; **IV**, 8, 9n, 14n, 46-47, 83, 92-93, 106-107, 151-154, 157-158, 160, 165, 169, 182, 231, 235-238, 242, 246, 253-254, 327 ; **IV**, 9, 40, 111, 248 ; **IV**, 10, 40, 57, 181, 187, 191, 303 ; **V**, 7-8, 10, 15-17 ; **V**, 1, 7-8, 10, 13-14, 16-17, 20-48, 61, 104-105, 167-169, 181, 192, 230, 232, 243, 249, 256, 293n, 325, 327, 331 ; **V**, 2, 7, 9-10, 14, 17, 47, 50-61, 79, 82, 106, 181, 185, 221n, 234, 240, 249, 317 ; **V**, 3, 7, 10, 62-93, 158, 168, 234, 240, 245, 248, 251 ; **V**, 4, 7, 10, 13, 32, 45, 93-111, 148, 154, 158, 168-170, 183, 191, 237, 248, 318 ; **V**, 5, 7-8, 10, 13, 17, 58, 104, 106-107, 110, 112-172, 185, 191, 230-231, 236-237, 242, 246, 248, 250, 253, 309, 315, 327, 332, 335 ; **V**, 6,

- 7, 9, 12-14, 17, 111, 174-187, 228, 230, 250-251, 293, 307 ; **V**, 7, 7, 10-13, 17, 43, 187-192, 230 ; **V**, 8, 7-8, 10-13, 15-17, 37n-38n, 41, 46-47, 59-60, 82, 87, 149, 151, 157-158, 166-168, 178, 185, 187-256, 339-355 ; **V**, 9, 7-8, 10, 14, 16, 42, 44, 108, 150n, 159, 162, 169, 258-337 ; **VI**, 1, 8n, 58, 103n, 154, 171, 233, 249 ; **VI**, 2, 38n, 60, 82-83, 86, 88, 110-111, 168, 171-172, 179, 227, 231, 233, 244-245, 250, 319 ; **VI**, 3, 83, 110, 158 ; **VI**, 4, 82, 106, 159, 165, 233, 239, 244, 246-247, 305 ; **VI**, 5, 58, 185 ; **VI**, 6, 8n, 56, 157, 243, 254 ; **VI**, 8, 14n, 47, 58, 237, 243, 248, 294n, 331 ; **VI**, 9, 245, 248 ; **VI**, 10, 41, 191n ; **VI**, 11, 40, 42, 82-83, 152, 237, 246, 249 ; **VI**, 12, 8n-9n, 41, 158, 233, 237-238, 253 ; **VI**, 13, 15, 40, 59, 233, 235, 240-241, 253, 294n ; **VII**, 1, 8n-9n, 14n-15, 40, 59, 171, 252, 315 ; **VII**, 2, 43, 160, 171, 247 ; **VII**, 3, 8n, 15, 41, 108-109, 164, 168, 182, 241, 298, 318, 332 ; **VII**, 4, 83, 90, 151, 252, 305, 327 ; **VII**, 5, 14n-15, 56, 59, 82, 159, 162, 171-172, 246, 252-253, 335 ; **VII**, 6, 8n, 247, 320 ; **VII**, 7, 185, 231, 294n ; **VII**, 8, 7n ; **VIII**, 1, 154 ; **VIII**, 2, 324 ; **VIII**, 5, 106, 148, 170 ; **VIII**, 6, 151, 337 ; **VIII**, 7, 170, 172 ; **VIII**, 8, 165, 172, 252, 318, 327 ; **VIII**, 9, 253 ; **IX**, 10, 187, 305 ; **IX**, 14, 319, 323 ; **IX**, 20, 33n, 235 ; **IX**, 32, 239 ; **IX**, 33, 107 ; **IX**, 36, 45, 230, 292, 296-298, 330, 332 ; **IX**, 43, 154, 241 ; **IX**, 44, 47, 161, 167, 236, 239, 244, 246 ; **IX**, 48, 164 ; **IX**, 50, 39-40 ; **IX**, 53, 241 ; **IX**, 54, 66n
- Discours : 8, 10, 61 ; 5 juillet 1560, 60 ; 13 décembre 1560, 84, 87, 159, 167, 171-172, 185, 220n, 232-233, 235-237, 239, 244-245, 251, 255 ; 3 janvier 1562, 250 ; 17 mai 1563, 232 ; 17 août 1563, 92, 235, 240, 248, 255 ; 12 novembre 1563, 15, 88, 234 ; 24 janvier 1566, 81, 84, 87, 91, 238, 247, 255 ; 26 juillet 1567, 8, 167, 231-232
- Correspondance : 12n, 15, 86, 142, 250, 286n-287, 295, 312
- Autres écrits : *De pace*, 170-171 ; devise, 8, 296n ; mémoire de 1562 à Charles IX, 319 ; mémoire confidentiel de 1563, 13n ; notes autographes, 9, 11, 85, 87, 92, 110-111, 167, 191, 219n, 232, 239-240, 248-249, 252, 322, 333 ; testament, 182, 336
- Carrière : voyage en Italie, 299 ; conseiller au parlement de Paris, 74, 85 ; conseiller de l'Hôtel de Ville de Paris, 74 ; client des Guises, 37-38, 59 ; délégué au concile de Trente (déplacé à Bologne), 91, 299 ; premier président de la Chambre des Comptes, 178, 182-183, 240 ; chancelier du Berry, 11, 60 ; au Conseil privé, 11, 216 ; chancelier de France, 54, 59, 178n ; disgrâce, 15, 141
- Liburnie* : 161
- Liburniens : 122-123, 161
- Libye* : 282-283
- Ligures : 124-125, 162, 276-277, 332
- Ligurie* : 262-263, 301
- Lille* : 170
- Linterne* : 138-139, 171
- Liris* : 122-123, 159
- Livie : 310
- Loches* : 54n
- Loir* : 300
- Loire* : 262-263, 302
- Londres* : 167
- Loriot* : 268-269, 288, 314
- Lorraine* : 186
- Lorraine, famille : 10, 16, 30, 33, 37-38, 40, 90, 103-104, 146-147, 149-151, 169, 180, 186, 218, 221, 223, 225n, 237, 249, 272-273
- Lorraine, Charles de, cardinal de Guise puis de Lorraine : 7, 10, 13, 17, 24-25, 30-33, 35, 38, 43, 45, 50-61 *passim*, 74, 80, 82, 92, 94-111 *passim*, 134-135, 141, 146-147, 149-151, 169, 174-175, 179-180, 183, 185, 188-192 *passim*, 202-203, 208-209, 212-213, 217-218, 220-221, 223, 225n, 230, 237, 240, 249-250, 255, 286n-287, 297, 308-309, 312, 319, 336, 341, 346, 351, 354
- Lorraine, Charles de, duc de Mayenne : 57
- Lorraine, Charles III, duc de : 39-40, 94-95, 100-102, 105
- Lorraine, Claude II, duc d'Aumale : 100, 185
- Lorraine, François de : 57
- Lorraine, François I<sup>er</sup>, duc de : 105
- Lorraine, François de, duc de Guise : 10, 24-25, 30, 32-33, 35, 38, 45, 56-57, 94-95, 102-104, 110-111, 126-127, 134-135, 144, 146-147, 149-151, 160, 162-164, 169-171, 183, 185, 208-209, 212-213, 218, 221, 223, 225n, 249-250, 255, 351, 354
- Lorraine, Henri de, duc de Guise : 56-57
- Lorraine, Louis II de : 57
- Lorraine, Nicolas de, comte de Vaudémont : 100n
- Lorraine, René II de, baron d'Orgon et de Lam-besc : 318

- Lothaire : 111, 208-209, 249  
 Lotto, Lorenzo : 311  
 Louis VII : 46  
 Louis XI : 330  
 Louis XII : 186, 224n  
 Louis XIV : 228-229  
 Loysel, Antoine : 12  
*Luc, Le* : 278-281, 289, 328  
 Lucain : 43, 45, 57, 59-60, 82, 85, 88, 104-109, 154-158, 160-161, 163, 165-166, 170-171, 185, 236, 245, 255, 305, 310, 313, 330, 334  
 Lucien de Samosate : 241-242  
 Lucilius : 299  
 Lucrèce : 44-45, 48, 83, 90, 106-107, 154-155, 163, 171, 248, 305, 311, 327, 330-331, 333  
*Lutèce* : 20-21  
 Lycophron : 320  
 Lycurgue : 13  
 Lygdamus (Ps.-Tibulle) : 59  
*Lyon* : 141n, 264-267, 270-271, 287n-288, 292, 299-301, 303, 306-309, 325, 336  
 Lyonnais : 308  
 Lysimaque : 130-131, 145, 166-167
- Macédoine* : 166  
 Macédoniens : 244  
 Machiavel : 11, 223n, 231-232, 236, 239-241, 248  
 Macrin, Jean Salmon, dit : 187  
 Macrobe : 16, 300  
*Madon*, prieuré : 312  
 Maitland, Richard : 33-34  
*Malte* : 107  
*Manche* : 170  
 Manille : 327  
*Mantoue* : 162  
*Marais Poitevin* : 300  
 Marc Aurèle : 240  
 Marcellus, Marcus Claudius : 243  
*Marciano* : 161, 323  
*Marcoing* : 100, 166  
 Marguerite de France, duchesse de Berry puis de Savoie : 7-8, 10-11, 13-14, 24-25, 36n, 42, 45, 60-61, 62-93 *passim*, 180, 187, 192, 208-209, 223n, 240, 243, 249, 251, 253, 256, 258-337 *passim*, 351  
 Marie, Vierge : 194-195, 225, 229  
 Marie I<sup>ère</sup> d'Angleterre : 105  
 Marie de Béthanie : 326  
 Marie de Magdala : 326  
 Marie Jacobé : 327  
 Marie-Madeleine, sainte : 278-279, 289, 294, 326-328  
 Marie Salomé : 327
- Marie Stuart : 7n, 10, 17, 20-48 *passim*, 160, 181, 187, 208-209, 223n, 325, 351  
 Marie Tudor : 43, 46  
 Marillac, Charles de : 237  
 Marius : 171, 270-271, 316, 321  
 Marle, famille : 89  
*Marmara*, mer : 157  
 Maron : voir Virgile  
 Marot, Clément : 312  
 Mars : 37n, 348  
 Marseillais : 322  
*Marseille* : 15, 274-279, 286, 288-289, 294-295, 318-319, 321-325, 327, 330  
 Marsyas : 242  
 Marthe, prophétesse : 270-271, 316  
 Marthe, sainte : 316, 326-327  
 Martial : 41, 90-91, 109, 111, 151-152, 154, 190-191, 234, 237, 242, 315  
*Martigues* : 274-275, 321  
 Maximin, saint : 326-327  
 Mazarin, Jules : 12, 229  
 Mazzolini, Sylvestre, dit Prierias : 328  
 Mécène : 40, 80, 85, 180  
 Médicis, famille : 162  
 Médicis, Côme I<sup>er</sup> de : 162, 178, 286n-287n, 309  
 Médicis, François I<sup>er</sup> de, grand-duc de Toscane : 141n  
 Médicis, Giovan Angelo de : voir Pie IV  
*Médie* : 260-261, 300  
*Méditerranée* : 107, 294, 321, 333  
 Méduse : 57  
*Mehun-sur-Yèvre* : 260-261, 299  
 Mélanchthon, Philippe : 241  
 Ménandre : 105, 155  
 Ménandre le Rhéteur : 290  
 Mercier, Jean : 33  
 Mérimée, Prosper : 45  
 Mérovingiens : 244  
 Mesmes, Henri de : 230  
 Messius Cicirrus : 303  
 Mettius Fufetius : 232  
*Metz* : 122-123, 144, 161, 231, 318  
*Meudon* : 58, 308  
 Michiel, Giovanni : 11n, 31, 43, 60, 100-101, 104, 178n, 184, 186, 216n, 230, 286n, 298, 324  
 Midas : 221n, 242  
*Milan* : 109, 160  
*Milanais* : 162  
*Mirandole, La* : 122-123, 144, 160  
 Moeris : 106  
*Mobács* : 108  
 Moïse : 225-226, 248  
*Mongolie* : 317

- Monluc, Blaise de : 161-162, 231, 247, 319, 323  
 Montaigne, Michel de : 81, 141n, 242, 246-247, 249  
*Montalban*, fort : 284-285, 290, 330, 333-335  
*Montalcino* : 161  
*Montargis* : 300  
*Mont d'Or* : 307  
*Montélimar* : 270-271, 314-315  
 Montesquieu : 84  
 Montgomery, Gabriel de Lorges, comte de : 255  
 Montmorency, Anne de : 31-32, 124-125, 162-163, 170, 182, 185, 297  
*Montpellier* : 270-271  
 More, Thomas : 8, 108  
 Moreau, Nicolas : 91  
 Morel, Frédéric : 7, 12n, 20n, 94n, 101, 174n, 188n, 194n, 227-228  
 Morel, Jean de : 11, 15n, 37n, 54n, 178, 227, 287n, 320, 336  
*Morette* : 100  
 Morin, Marie : 74, 336  
 Morosini, Giovanni Francesco : 334  
 Morvillier, Étienne de : 140  
 Morvillier, Jean de : 7, 60, 112-172 *passim*, 237, 287n  
*Moselle* : 291  
*Moulins* : 238, 247, 260-261, 288, 292-293, 299-300  
 Muret, Marc-Antoine : 301  
 Muses : 57-58, 268-269, 303, 313  
*Muy, Le* : 280-281, 289, 328-329  
 Myrmidons : 60, 247
- Nabuchodonosor : 226, 242, 256  
*Narbonne* : 270-271  
 Narcisse : 315  
*Naples* : 159 ; royaume, 159  
*Napoule, La* : 280-281, 329  
 Naudé, Gabriel : 13  
 Navagero, Andrea : 299-300  
 Navagero, Bernardo : 162  
*Navarre*, royaume : 159  
 Némésis : 114-115, 153  
 Néron : 307, 333  
 Nestor : 194-195, 230, 341  
 Neufville, Simon de : 182  
*Nevers* : 300  
*Nice* : 14, 16, 109, 258-259, 276-277, 280-287, 289-290, 293-296, 298, 306, 325, 330-337  
 Niçois : 290, 292, 335  
*Nieulay* : 140n  
*Nîmes* : 270-271  
*Ninive* : 244  
*Noire, mer* : 157
- Normandie* : 185  
 Nostradamus, Michel de Nostredame, dit : 274-275, 289, 305, 319-320  
 Nostredame, César de : 319, 321, 328-329  
*Noyon* : 185  
 Numa Pompilius : 165  
 Nymphes : 302, 314
- Océan* : 126-127  
 Olivier, François : 7, 10-12, 37n, 41, 57, 60, 82, 141, 171, 174-187 *passim*, 208-209, 218, 223n, 227, 243, 246, 250, 287, 296, 325, 351  
*Olympe* : 82, 122-123, 194-195, 210-211, 225, 252  
 Opilius Macrinus : 240  
*Orange* : 270-271, 288, 304, 315-316  
*Orgon* : 272-273, 288, 318  
*Orient, États latins d'* : 159  
*Orléans* : 54, 57, 60, 141, 233, 299  
 Orphée : 12, 254  
 Ottomans : 106-108, 157 ; voir aussi Turcs  
*Outreau* : traité d', 160  
 Ovide : 314 ; *Amours*, 40, 42, 48, 155, 161, 238, 256, 293n, 297 ; *Art d'aimer*, 59, 147, 151, 156-157, 192, 245, 303, 305, 325 ; *Fastes*, 41-42, 47, 156, 158-159, 182, 242, 250, 256, 303 ; *Héroïdes*, 41, 108, 153-154, 156, 165, 236, 245, 248, 293n, 298, 305, 325 ; *Métamorphoses*, 41, 44, 46-48, 57-60, 82-83, 88, 90, 93, 106, 108, 152-153, 155-156, 158, 161-163, 168, 170, 172, 183, 239, 242, 247, 250, 254, 256, 296-297, 302-303, 305, 307-308, 310, 312, 315-316, 318, 329, 331 ; *Pon-tiques*, 40-41, 47-48, 82-83, 90, 152, 154, 243, 252-253, 324, 333 ; *Remèdes à l'amour*, 59, 90, 234, 297-298, 303 ; *Tristes*, 40-41, 44, 56, 60, 107, 165, 168-169, 182, 226n, 245, 309, 314
- Paillon* : 282-283, 289, 331  
 Palingène : 163  
 Pallas : 22-23, 42, 138-139, 268-269  
 Pan : 242  
 Pandore : 163  
 Pantagruel : 299  
 Paradin, Claude : 226n  
 Paradin, Guillaume : 309, 323  
*Paris* : 10, 20-21, 31-32, 37, 41, 45, 101, 105, 124-125, 143, 148, 176-179, 182, 186, 286, 292, 309, 311-312, 323, 327 ; parlement, 54, 64-65, 74-75, 77, 79, 81n, 84, 87, 90, 182, 232, 234  
 Pâris : 106  
*Parme* : 122-123, 144, 160

- Parnasse* : 57  
*Paros* : 112-113, 152  
 Parque : 61, 266-267, 311  
 Parthes : 157, 166 ; voir aussi Arsacides  
 Pasquier, Étienne : 172, 247  
 Paul IV : 311, 333  
 Paul Émile le Macédonien : 158  
 Paulin : voir Escalin des Aymars, Antoine  
 Paulin de Nole : 40, 56, 160, 243, 329  
 Paulin de Périgueux : 303  
 Pausanias : 111, 167  
*Pays-Bas* : 100, 157  
 Pégase : 17, 50-51, 55, 57  
 Peiresc, Nicolas-Claude Fabri, s<sup>r</sup> de : 13  
 Pellisson, Jean : 313  
*Pennes-Mirabeau, Les* : 321  
 Penthée : 221n  
 Pépin le Bref : 244  
*Permesse* : 58  
*Péronne* : 100-101, 171  
 Perrault, Charles : 13, 16, 228-229, 339-355  
 Perrenot de Granvelle, Antoine : 101  
 Perrot, Émile II : 183  
 Perse : 57, 61, 155, 157, 242  
 Persée, roi de Macédoine : 118-121, 143, 148, 158  
 Perséphone : 60  
 Perses : 204-205, 217, 244, 348  
 Pétrarque : 9, 59, 272-273, 317, 328  
 Petrucci, Giovanni Maria : 141n  
 Phaéon : 308  
 Phèdre, personnage mythologique : 41  
 Phèdre, poète : 243  
 Phénix : 230  
 Philippe II, roi d'Espagne : 10, 24-25, 94-97, 101n-102, 105, 108-110, 120-121, 144, 156, 158, 164, 170, 187  
 Philippe II, roi de Macédoine : 238  
 Philippe V, roi de Macédoine : 118-119, 155, 158  
 Phocéens : 321-322, 330  
 Phocion : 58  
 Pibrac : voir Du Faur, Guy, s<sup>r</sup> de  
*Picardie* : 105  
 Picart, famille : 89  
 Pie IV : 266-267, 310  
*Piémont* : 164, 182, 330, 336-337  
*Pierrelatte* : 270-271, 288, 315  
*Pilat* : 307  
 Pindare : 83  
*Pinkie Cleugh* : 160  
*Piombino* : 323-324  
 Pirithoos : 60  
*Plaisance* : 160, 162, 295n-296n  
 Plancus, Munatius : 264-265, 306-307  
 Plantagenêt, famille : 47  
 Platon : 9, 11n, 34, 153, 192, 230, 232-233, 239, 241, 245-248, 256  
 Plaute : 41, 44-45, 48, 86-87, 89, 153, 250, 319  
 Pline l'Ancien : 83, 111, 241, 245, 300, 304-305, 311, 313, 319, 321, 323, 332  
 Pline le Jeune : 9, 41, 57, 59, 192, 219, 223n-224, 232, 234-235, 239, 243, 246, 251, 254-255, 311  
 Plutarque : 154, 158, 166, 171, 183, 230-233, 246, 249, 251, 253, 316  
*Pô* : 122-123, 162, 295, 325  
*Poitiers* : 298 ; bataille, 167  
*Poitou* : 260-261  
 Polignac, Jeanne de : 311  
 Politien, Ange : 17n, 153  
 Pollux : 276-277, 323  
 Polonais : 157  
 Pomerius, Julianus : 236  
 Pompée, Sextus : 272-273, 318  
 Pomponius Mela : 304, 321, 330-331  
 Ponce Pilate : 310  
 Ponsello, Domenico : 334  
 Pontano, Giovanni : 159, 318  
*Pont de Sargy* : 260-261, 300  
*Pont-Saint-Esprit* : 288, 315-316  
*Portoferraio* : 162  
*Port-Olive* : 334  
 Posidonius : 319  
 Potier, famille : 89, 91  
 Potier, Jacques, s<sup>r</sup> de Blancmesnil : 68-69, 74-77, 84, 86, 89, 91  
 Potier, Madeleine : 91  
 Potier, Marie : 89, 91  
 Potier, Marthe : 91  
 Potier, Nicolas, s<sup>r</sup> de Groslay : 89  
 Potier, Nicolas, s<sup>r</sup> de Blancmesnil et du Coudray : 91  
 Poton, Jean, s<sup>r</sup> de Xaintrailles : 167, 206-207, 247, 349  
 Poyet, Guillaume : 11, 110, 141  
 Prévost, Bernard : 91  
 Prévost, Jean : 91  
 Primatice, Le : 251  
 Prioli, Lorenzo : 100  
 Properce : 40-42, 152, 154, 230, 241, 250, 253, 293n, 297  
*Propontide* : 157  
 Protée : 8  
 Provane, Charles, abbé de Novalèse : 303  
 Provençaux : 326  
*Provence* : 268-269, 300, 315, 318, 327, 329-330, 333  
 Prudence : 56, 87, 159  
 Ptolémée : 304, 332

- Ptolémée IV : 241  
*Pydna* : 158  
*Pylos* : 230  
 Pythie : 320
- Quinte-Curce : 244  
 Quintilien : 15, 17n, 59, 93, 170, 245, 247
- Rabelais, François : 231, 246, 299  
 Rapin, Nicolas : 179  
 Raymond de Poitiers : 46  
 Reckerodt, colonel : 155  
 Reiffenberg, colonel : 155  
*Reims* : 10, 17, 50-51, 54-55, 58, 174-179, 181, 184-186, 223, 229  
 Rémi, saint : 176-177, 184  
*Rhamnonte* : 153  
 Rhamnusia : voir Némésis  
*Rhétorique à Hérennius* : 92, 154, 240, 245  
*Rhin* : 96-97, 102, 118-119, 122-123, 157  
*Rhodes* : 96-97, 102, 104, 108  
 Rhodiginus, Ludovicus Caelius : 166-167, 322  
*Rhône* : 264-273, 291, 297, 303-304, 308, 310, 312, 314-316, 319, 321, 325  
 Ricasoli, Leone : 286n  
*Riom* : 182  
*Risbank* : 140n  
*Roanne* : 262-263, 288, 302-303  
 Robert Bruce (Robert I<sup>er</sup>), roi d'Écosse : 43  
 Robertet, Florimond : 155, 237  
 Robortello, Francesco : 190n  
 Romains : 158, 166, 280-281  
*Rome* : 9, 41, 140n, 151, 171, 182, 230, 251, 266-271, 287, 307, 311-312, 319  
*Romorantin* : 260-261, 293, 298  
 Ronsard, Pierre de : 10, 32, 39, 42-43, 56-58, 60-61, 105, 110, 164, 184, 187, 229-231, 234, 237, 239, 249-252, 254, 312, 320, 323, 340  
*Roubion* : 270-271, 315  
*Rouen* : traité, 44  
*Roum*, sultanat seldjoukide : 159  
*Roussillon* : 266-267, 288, 310-312  
 Rutilius Rufus, Publius : 171  
 Rutules : 312
- Saint-Bénézet*, pont : 316  
*Saint-Chamond* : 307  
*Saint-Denis* : 184  
*Sainte-Baume*, massif : 276-277, 289, 326  
*Saint-Elme*, fort : 290, 295, 330, 334-335  
 Sainte-Marthe, Scévole de : 12, 14, 82, 178, 228  
*Saintes-Maries-de-la-Mer* : 327  
*Saint-Étienne* : 266-267, 307-308  
*Saint-Germain-en-Laye* : 104, 140n, 176-177, 187
- Saint-Jaume* : 330  
*Saint-Jean-Cap-Ferrat* : 334  
*Saint-Julien*, canal : 318  
 Saint-Marcel, Jean de, s<sup>r</sup> d'Avanson : 174-175, 182, 237  
*Saint-Marcoul de Corbeny* : 186  
*Saint-Maur* : 45, 58  
*Saint-Maximin*, basilique : 278-279, 289, 326, 328  
*Saint-Quentin* : 31-32, 110, 116-117, 124-125, 140, 143-144, 156, 163-164, 170  
*Saint-Roch* : 330  
*Saint-Vallier* : 268-269, 312  
*Saint-Zacharie* : 276-277, 289, 326  
 Sala, Pierre : 317  
 Salisbury, Catherine de : 167-168  
 Salluste : 192  
*Salon-de-Provence* : 274-275, 289, 319  
 Salviati, famille : 309  
 Salviati, Piero : 309  
*San Marui* : voir *Saint-Marcoul de Corbeny*  
*Saône* : 266-267, 308  
 Sappho : 152  
 Sarah la Noire : 327  
 Sardanapal : 244  
 Sarmentus : 303  
 Sarrasins : 333  
 Sassanides : 166  
 Saussaye, Mathurin de : 141  
*Savoie* : 256, 330  
 Savoie, Claude de, comte de Tende : 321, 325  
 Savoie, Louis de : 327  
 Saxe, Maurice, duc de : 161  
 Scaliger, Jules-César : 107, 290  
*Scarlino* : 323-324  
 Schwabe, Johann Gottlob Samuel : 243  
 Scipion l'Africain : 13, 138-139, 146, 171  
 Scythes : 96-97, 108, 317  
 Sedulius : 87  
 Seldjoukides : 160  
 Selve, Odet de : 141  
 Sénèque : 41, 58, 60, 80n, 83, 85, 152-153, 157, 171, 187, 219, 224, 230, 237, 243, 245-247, 251, 253-256, 294, 307  
 Seyssel, Claude de : 219, 222n-223, 234, 240, 244-245, 248  
 Sforza, François : 105  
 Shapur II, roi de Perse : 166  
*Siagne* : 280-281  
 Sibylle : 47, 150, 152, 168  
 Sidoine, évêque d'Aix : 327  
 Sidoine Apollinaire : 37, 293n  
*Sienna* : 122-123, 144, 161  
 Silène : 303

- Silius Italicus : 41, 43, 45, 47-48, 56, 58, 82-83, 90, 93, 106, 108, 111, 154-155, 158, 162, 164-166, 170, 234, 249-250, 252, 303, 312, 314, 318, 327, 332, 335, 337  
 Simeoni, Gabriello : 47, 307  
 Simon le Magicien : 305  
 Soliman II : 315, 331  
 Solórzano y Pereyra, Juan de : 238  
*Solway Moss* : 160  
 Soranzo, Giovanni : 47, 256  
 Spina, Léonard : 266-267, 292n, 308-309  
 Stace : 16-17n, 37-38, 42-43, 45, 56, 82, 106, 109, 151-155, 158, 163-164, 170, 185, 230, 232, 241, 246, 249, 293n, 301, 313-315, 329, 335  
 Stella : 37  
 Strabon : 308-309, 319, 321  
 Strozzi, Leone : 160, 276-277, 289, 291, 323-324  
 Strozzi, Piero : 323  
 Stuart, Henry : 44  
*Styx* : 272-273  
 Suétone : 84, 165, 232, 240, 304, 333  
*Suisse* : 156  
 Suisses : 155, 157  
 Suriano, Michele : 101  
 Sylla : 171  
  
 Tacite : 85, 110, 157, 192, 238, 307-308, 322  
 Tahureau, Jacques : 32  
*Tain-l'Hermitage* : 268-269, 312  
*Tarare* : 262-263, 288, 303  
*Tarascon* : 312, 316, 327  
 Tarasque : 316, 327  
*Tarente* : 28-29  
 Térrence : 86-87, 237-238, 309  
 Tertulle, bouffon : 262-263, 288, 291  
 Teutons : 316  
 Thémistocle : 171  
 Théodotos : 241  
 Théopompe : 245  
 Thésée : 50-51, 55, 60  
 Thétis : 194-195, 230, 341  
 Thevet, André : 321-322, 324  
*Thionville* : 32, 101, 104, 140, 155, 164, 323  
 Thomas, Anne : 182  
 Thomas d'Acquin : 246  
 Thou, Jacques-Auguste de : 178  
*Thrace* : 166  
 Thucydide : 224n  
 Tibère : 316  
 Tibulle : 40, 46, 58, 92, 108, 151, 164, 237, 243, 250, 293n, 303  
 Tibulle (pseudo-) : voir Lygdamus  
*Tigre* : 130-131  
  
 Tirésias : 80, 85  
 Tite-Live : 57, 83, 155, 159-160, 165, 170-171, 232, 234, 240, 251, 304  
 Tithon : 194-195, 230  
 Titus : 240  
*Tivoli* : 301  
 Tixier de Ravisi, Jean : 303, 306, 317  
 Tornabuoni, Alfonso : 287n  
 Tornabuoni, Niccolò : 178n  
 Torquatus : 87  
 Tosi, Giovanni : 325  
*Toul* : 161  
*Toulon* : 309  
*Toulouse* : 185  
*Tournon* : 268-269, 288, 311-313  
 Tournon, famille : 266-269, 310, 312  
 Tournon, François de : 100n, 103n, 180, 243, 266-269, 288, 292n, 310-313  
 Tournon, Jacques II de : 311  
 Tournon, Just II de : 266-267, 288, 311  
*Toscane* : 289, 323-324  
 Toscans : 124-125, 162  
*Tours* : 142  
 Trajan : 232, 239, 243  
*Transylvanie* : 108  
 Trébatius : 80  
*Trente* : concile, 141  
*Tricastin* : 327  
 Trivulzio, Antonio : 286n  
*Troie* : 106, 161, 230  
*Trois-Évêchés* : 144, 161  
 Troncy, Benoist : 309  
 Troyens : 230, 312  
 Turcs : 94-97, 102, 107-108, 118-119, 122-123, 144, 157, 160, 331 ; voir aussi Ottomans  
*Turin* : 162, 333  
 Turnèbe, Adrien : 33, 191  
 Turnus : 46, 312  
*Tyrol* : 161  
*Tyrrhénienne*, mer : 124-125  
  
 Ulpien : 88, 90  
 Ulysse : 80, 85, 246  
 Utenhove, Charles : 230  
  
*Valence* : 268-269, 292, 312, 314  
*Valence* (Espagne) : 322  
 Valentinien : 291  
*Valentinois* : 312  
*Valenza* : 122-123, 144, 162  
 Valère Maxime : 171, 245, 251  
 Valérius Flaccus : 332  
 Valois, famille : 33, 38-40, 109  
*Var* : 280-281, 330, 332

- Varennes* : 262-263, 301  
*Varron* : 242, 322  
*Vaucelles* : trêve, 141  
*Védiantiens* : 282-283, 332  
*Venise* : 31, 47, 100-101, 141, 286n  
*Vénus* : 20-21, 37n  
*Vercelli* : 284-285, 290, 337  
*Verdun* : 161 ; traité, 159  
*Vermandois, Hugues* : 159  
*Verrès* : 247  
*Vettori, Piero* : 57, 181, 187  
*Vézelay* : 326  
*Vienne (Autriche)* : 96-97, 102, 104, 108  
*Vienne (Isère)* : 266-267, 288, 309-310, 329  
*Vierzon* : 260-261  
*Vignay* : 187  
*Villach* : 161  
*Villefranche-sur-Mer* : 8, 282-285, 290, 295, 330, 332-334  
*Villejuif* : 300  
*Villeneuve, Pierre de Bourdié, s<sup>r</sup> de* : 260-261, 300  
*Villers-Cotterêts* : 186  
*Vinci, Léonard de* : 304  
*Vindéliens* : 122-123, 161  
*Vintimille, Jacques de* : 108  
*Violentilla* : 37  
*Virgile* : 8n, 15, 268-269, 314, 330 ; *Bucoliques*, 40, 44, 61, 83, 104, 106, 108-109, 155, 182, 185, 225, 231, 236, 293, 297, 310, 314, 318 ;  
*Énéide*, 15n, 41-48, 58, 61, 92, 104, 106-110, 151-154, 156, 158, 160-161, 163-164, 166, 168-170, 172, 185-186, 231, 236, 240-241, 243, 245, 247-248, 250, 252-254, 296, 298, 301-302, 305, 309-310, 314-315, 318-319, 327-330, 332-335, 337 ; *Géorgiques*, 40-41, 44, 48, 57, 59, 82, 90, 106, 152, 154, 165, 169-170, 246, 248, 250, 253, 290, 293, 295, 302, 304-305, 314-316, 322, 326-327, 331-332 ; *Appendix Vergiliana* : *Aetna*, 169 ; *Dirae*, 108 ; *Elegiae in Maecenatem*, 161  
*Visagier, Jean* : 41  
*Vitry-le-François* : 186  
*Vitry-sur-Seine* : 315  
*Vivarnais* : 268-269, 312  
*Vivès, Luis* : 108  
*Voulté* : voir *Visagier*  
  
*Wallace, William (Braveheart)* : 43  
*Wrangham, Francis* : 40  
  
*Xénophon* : 230, 246  
  
*Yèvre* : 300  
*Yuste* : 109  
*Yzeron* : 307  
  
*Zéphyr* : 280-281  
*Zeus* : voir *Jupiter*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	7
Célébration et prescription .....	10
Le <i>Discours du sacre</i> .....	10
Le serviteur, le sage et le poète : L'Hospital en quête d'un <i>èthos</i> .....	13
Entre réalisme et allégorie .....	14
Essence poétique de la pensée de L'Hospital .....	15
<b><i>Carmina, lib. V</i></b>	
V, 1 Sur les noces du très illustre François, Dauphin de France, et de la sérénissime Marie, reine des Écossais, poème d'un personnage de très haut rang .....	20
V, 2 Au cardinal Charles de Lorraine .....	50
V, 3 À Marguerite, sœur du roi .....	62
V, 4 Au cardinal Charles de Lorraine, poème sur la paix de Michel de L'Hospital .....	94
V, 5 À Jean de Morvillier .....	112
V, 6 À François Olivier, chancelier de France .....	174
V, 7 Au très puissant et très illustre Prince Charles, cardinal de Lorraine, épigramme de Michel de L'Hospital .....	188
V, 8 Discours sur le sacre de François II, roi des Gaules, et sur sa prévoyance dans l'administration de son royaume, écrit par Michel de L'Hospital .....	194
V, 9 À Jacques Du Faur, le voyage à Nice .....	258
Annexes .....	339
Abréviations .....	357
Index des noms de lieux et de personnes .....	361

Cet ouvrage a été  
mis en pages par



<pixellence>